This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 492140

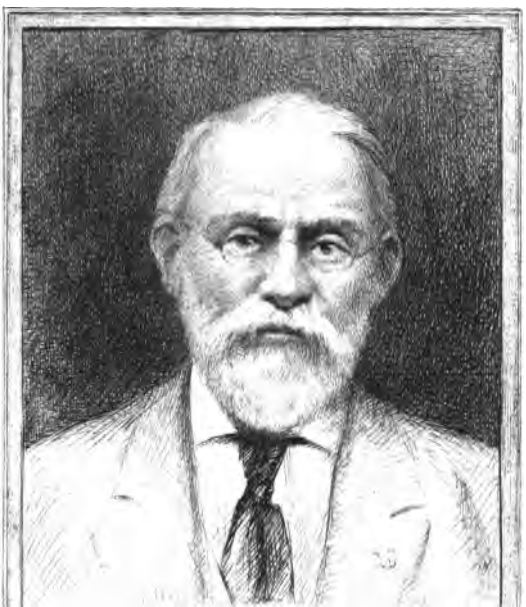

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
16
.L7
A2

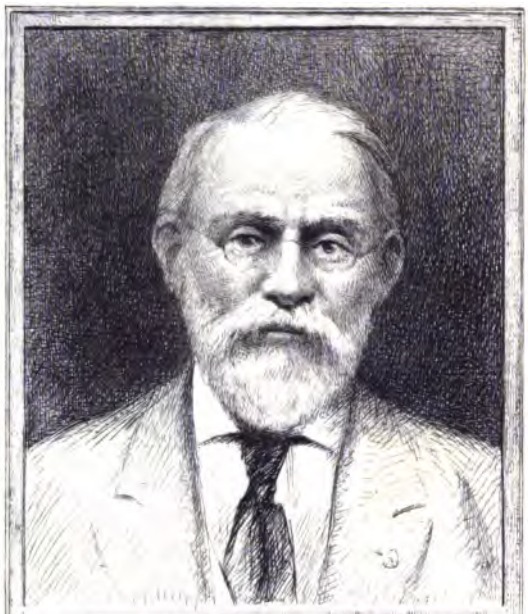

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

DE LYON

ANNÉE ACADÉMIQUE 1861-1862

LYON

IMPRIMERIE D'AIMÉ VINGTRINIER

Rue de la Belle-Cordière, 14.

1863

Denning
Nijhoff
5-12-29
17085

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON

ANNÉE ACADÉMIQUE 1861-1862.

BUREAU (1861-1862).

MM. M'Roe, substitut de M. le Procureur impérial, président.
Guillard, vice-président.
Peladan (Adrien), secrétaire.
Martin-Daussigny, secrétaire adjoint.
Rousset (Alexis), trésorier.

BUREAU (1862-1863).

MM. Hignard, professeur de rhétorique au Lycée impérial, président.
Le docteur Socquet, vice-président.
Guyet, secrétaire.
Pallias, secrétaire adjoint.
Rousset (Alexis), trésorier.

COMITÉ DE PUBLICATION.

MM. Le président de la Société.
Le secrétaire.
Péricaud aîné.
Chastel.
Saint-Olive.
M'Roe.
Delorme.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

1807 Péricaud aîné (Antoine), doyen, l'un des fondateurs de la Société.

Péricaud (Marc-Antoine), ancien avocat, l'un des fondateurs.

1834 Delorme (Jacques-Claude), chef d'institution.

1837 Guillard (Jean-Louis), chef d'institution.

Chastel (Louis-François), magistrat.

1840 Rousset (Raymond-Victor-Alexis), homme de lettres.

1841 Vingtrinier (Marie-Emile-Aimé), imprimeur, directeur de la *Revue du Lyonnais*.

Pezzani (Anne-Jacques-André), avocat, lauréat de l'Institut.

1844 Hignard (Louis-Henri-Vincent), professeur de rhétorique au Lycée impérial.

1845 Socquet (Jean-Antoine), docteur-médecin, professeur à l'Ecole de médecine.

M'Roe (Louis-Charles-Henri-Robert-Dieudonné), magistrat.

1847 Aimonier d'Avat (Gaspard-Adolphe), docteur-médecin des eaux d'Aix-en-Savoie.

Crepet (Christophe), architecte.

1852 Carsignol (Jean-Clément-Pamphile), docteur en droit, avocat.

1853 Valous (Jean-Vital de), sous-bibliothécaire au Palais-des-Arts.

1854 Tuja d'Olivier (Jean-Alfred), avocat.

Beauverie (Jean-Etienne), homme de lettres.

Roux (Jean), chapelain, conservateur des archives métropolitaines.

1855 Dufieux (Jean-Ennemond), docteur en médecine.

Martin (Pierre), architecte.

Martin (Georges), ancien magistrat, avocat.

1856 Pallias (Honoré-Pierre-François), négociant.

MM.

1857 Peladan (Louis-Adrien), directeur du journal la *France littéraire*, de Lyon.

Saint-Olive (Lambert-Paul), homme de lettres.

Borin (Gabriel-Antoine), docteur en médecine.

1858 Bornes (Louis-Alfred-Henri de), avocat.

Bausset-Roquefort (Jean-Baptiste-Gabriel-Ferdinand, marquis de), O. ✠ magistrat, lauréat de l'Académie française et de la Société de statistique de Marseille, ancien membre du Jury international de l'Exposition universelle de 1855.

1859 Sonier de Lubac (Maurice-Jules), littérateur.

Dufay (Charles-Jules), officier comptable des subsistances militaires.

Estienne (Claude-Marie-Alphonse), littérateur.

Guyet (Jean-Antoine), littérateur.

Millaud (Benjamin-Prosper-Edouard), avocat.

Varambon (François-Laurent-Léon), docteur en droit, avocat.

Guillemaud (Jacques), littérateur.

Chervin (Claudius), instituteur communal.

1860 Hedde (Jean-Claude-Philippe), ✠ ancien délégué en Chine

Dubreuil (François-Auguste), docteur en droit, avocat.

Rambaud (Jules-Léon), avocat.

1862 De Lagrevol (Pierre-Marie-Alexandre), substitut du Procureur général.

Salvador (Edouard), conseiller de préfecture.

Perret de la Menue (Claude-Emile), architecte.

De Jussieu (Alexis), ✠, ancien préfet.

1863 Coudour (Auguste), curé de l'Immaculée-Conception.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

1832. Benoit, ✠ ancien secrétaire-général de la mairie de Lyon.

1835 Boullée, ancien magistrat.

Valois, ✠ président à la Cour impériale de Lyon, membre du Conseil général.

1837 Lombard de Buffières, ✠ ancien député.

1838 Durieu, ✠ président à la Cour impériale de Lyon.

1842 Perrault-Maynand, ancien maire du Bois-d'Oingt (Rhône),

1845 Potton, docteur-médecin, à Lyon.

Laprade (Victor de), ✠ de l'Académie française.

1856 Boissieu (Alphonse de), correspondant de l'Institut.

Mulsant (Etienne), ✠ sous-bibliothécaire de la ville de Lyon.

1858 Fraisse, secrétaire-général de l'Académie de Lyon, conservateur de la bibliothèque du Palais-des-Arts.

1862 Martin-Daussigny, peintre d'histoire et conservateur des Musées archéologiques.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1816 Chaudon, ancien magistrat, à Avignon.

1823 Monier de la Sizeranne, O. ✠ sénateur, à Tain.

Desportes (Auguste), homme de lettres, à Paris.

Champanhet, ✠ ancien magistrat, à Paris.

1824 Coignet, bibliothécaire à St.-Chamond (Loire).

1825 Mahul (Alphonse-Jacques), O ✠ ancien préfet, à Paris.

1828 Guironnet de Massas, ancien vérificateur des douanes, à Paris.

1830 Boissieux (Isaïe), O. ✠ conseiller à la Cour de Cassation, à Paris.

1831 Reboul (Jean), boulanger, ancien représentant du Gard, à Nîmes.

Jacquemont (Sauveur), ancien magistrat, à Fontaine-sur-Saône.

1832 Mottin (Alexandre), ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, à Charnay.

Michel (Francisque), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, à Bordeaux.

Cibrario (Luigi, chevalier), G. O. ✠ correspondant de l'Institut, à Turin.

Manno (chevalier), premier président de la Cour de cassation, à Milan.

1833 Blot (Sylvain), O. ✠ inspecteur général des chemins de fer, à Paris.

Pic (Stanislas), magistrat à Saint-Etienne.

Vaublanc (Vincent, vicomte de), grand-maître de la maison de S. M. la reine de Bavière, à Munich.

1834 Cabuchet (Toussaint), avocat à Flacé (Saône-et-Loire).

1837 Rossand (Jean-Henri), juge de paix à Bourg-Argental (Loire).

Michel, ✠ ancien membre du jury de l'exposition universelle de 1855, à Paris.

1838 Rossignol, conservateur des archives de la Côte-d'Or, à Dijon.

Gingins de Lassarraz (Frédéric, baron de), homme de lettres, à Lausanne (Suisse),

1841 Monin (Henri), professeur à la Faculté des lettres, à Besançon.

1842 Philipon de la Madeleine, vice-président, à Tarbes.

1844 Banchero (Giuseppe), conservateur du cadastre, à Gênes.

Domet de Mont (Charles), avocat, à Arbois.

1845 Roux (Pierre-Martin), ✻ docteur-médecin, secrétaire perpétuel de la Société de statistique, etc., à Marseille.

Erede (Michele), homme de lettres, à Gênes.

Pautet (Jules), ancien sous-préfet, à Beaune.

Vivoli (Giuseppe), homme de lettres, à Livourne.

Cantu (Cesare), ✻ historien, à Florence.

Doria (Jacobo), homme de lettres, à Gênes.

Sabbatini (Mauro), sous-bibliothécaire, à Gênes.

Bonaini (Francisco), ancien directeur des archives de Toscane, à Florence.

Viale (Benedetto), du collége médical, à Rome.

Fea, bibliothécaire du prince Chigi, à Rome.

Barola, conservateur de l'Académie des Arcades, à Rome.

Galvani (comte Carlo), professeur à l'Université de Modène.

Nicolini (Giovanni-Battista), directeur de l'Académie des beaux-arts, à Florence.

Capponi (Gino, marquis), sénateur, à Florence.

Sclopis de Salerano (Federigo comte), ✻ correspondant de l'Institut, à Turin.

Sauli d'Igliano (Luigi, comte), vice-président du Conseil du contentieux diplomatique, à Rome.

Tommaseo (Nicola), homme de lettres, à Florence.

Morbio (Carlo, comte), homme de lettres, à Novarre.

MM.

1845 Payan (Pierre-Scipion), chirurgien en chef de l'hôpital, à Aix.

Heyfelder (Jean-Ferdinand), médecin de la régence de Sigmaringen.

Pérennès (François), ✠ doyen de la Faculté des lettres, à Besançon.

1846 Paravia (Piet.-Alessandro), professeur à l'Université de Turin.

Jolibois (Jean-François), ✠ curé à Trévoux.

Sirand (Alexandre), magistrat, à Bourg.

Cavedoni (Celestino), correspondant de l'Institut, à Modène.

Canestrini (Giuseppe), homme de lettres, à Florence.

Autran (Paul), ✠ littérateur, à Marseille.

Bertulus (Evariste), ✠ professeur à l'Ecole de médecine, à Marseille.

Balbi (Adriano), conseiller impérial, à Venise.

Belloro (Giovanni-Battista), conservateur des archives de Saint-Georges, à Gênes.

Lapommeraye (Barthélemi de), ✠ conservateur du muséum d'histoire naturelle, à Marseille.

Cabanis (Jean-François), ✠ chef de division au ministère d'Etat, à Paris.

Centofanti (Silvestre), sénateur, à Pise.

Cappelletti (Giuseppe), de l'Académie arménienne de Saint-Lazare, à Venise.

Costa (Antonio), député, à Gênes.

Gessé-Charleval (marquis de), homme de lettres, à Charleval (Bouches-du-Rhône).

Eusèbe de Salles (François), ✠ professeur à l'Ecole impériale des langues orientales, à Marseille.

Bertinaria (Francisco), professeur de philosophie, à Turin.

Gandy (Georges), homme de lettres, à Anvers.

Giannini (Silvio), homme de lettres, à Livourne.

MM.

1846 Matheron (Philippe), ingénieur civil, à Marseille.
Miège (Dominique), O. ✠ consul honoraire, à Paris.
Méry (Louis), ✠ homme de lettres, à Marseille.
Mortreuil (Bernard), magistrat, à Marseille.
Passerini (Giovanni-Battista), professeur de philosophie, à Zurich.
Riboli (Timoteo), professeur de médecine, à Turin.
Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.
1847 Schizzi (Folchino comte), président de la Société royale de statistique, à Milan.
Ferrario (Giuseppe), vice-prés. de la même Société.
Jouffroy d'Eschavannes (vicomte), conservateur au musée du Louvre, à Paris.
Rossetti, homme de lettres, à Londres.
Mauro (Placido de), prieur des Bénédictins du Mont-Cassin.
Guillemot (Paul), ancien secrétaire-général de la Côte-d'Or, à Dijon.
Caraman (Louis-Denis, duc de), ✠ homme de lettres, à Paris.
Jacquier de Terrebasse (Alfred), ancien député, à Ville-sous-Anjou (Isère).
Giraud (Paul-Emile), ✠ ancien député, à Valence.
Volpicella (Luigi), magistrat, à Trani (Italie).
Blanche (Louis), homme de lettres, à Naples.
Tosti (Luigi), supérieur de l'abbaye de Monte-Cassino.
Bonafous (Norbert), professeur à la Faculté des lettres, à Aix.
Trullard (Jacques), professeur de belles-lettres, à Dijon.
Baldacchini (Xaviero), à Naples.
1848 Domenget (Léo), docteur en droit, magistrat, à Sarlat.
Tempier (Joseph), secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille.

MM.

1849 Christophe, chanoine honoraire de Lyon, curé à Cailloux-sur-Fontaine.

Gras (Pierre), homme de lettres, à Montbrison.

1850 Reume (Auguste de), officier d'artillerie, à Bruxelles.

Guillebeau (Dominique), inst., à Laupen (Suisse).

1851 Brosse (Léonce), dominicain, à Carpentras.

Piellat (Edmond de), magistrat, à Trévoux.

1852 Le Duc (Philibert), sous-inspecteur des forêts, à Belley.

Villefranche (Jean-Marie), directeur du télégraphe électrique, à Riom.

Lechanteur de Pontaumont, ✻ commissaire de marine à Cherbourg.

Menche de Loisne, ✻ sous-préfet à Boulogne-sur-mer.

1854 Chambeyron (Benoît), curé à Givors.

1855 Carsignol (Joseph), à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche).

1856 Fabre (Adolphe), président du Tribunal civil, à Chambéry.

1857 Pettolaz (Félix de), à Saint-Igny-de-Vers (Rhône).

1858 Simonnet (Maurice), à Trévoux.

1859 Bernard (Thalès), homme de lettres, à Paris.

Lestourgie (Auguste), maire à Argental (Corrèze).

Chaumont (Gaston, marquis de), au château de Vulbens (Haute-Savoie).

Roth (Charles), à Cambrai.

Blanchot de Brenas (Auguste), magistrat, à Issengeaux.

Payen (Jean-Louis), docteur-médecin, à Paris.

Soupé (A.-Philibert), professeur à la Faculté des lettres, à Besançon.

1860 Quérard (Jean-Marie), bibliothécaire, à Paris.

Fougasse (Scipion), à Mandres (Seine-et-Oise).

Le Sire (Jules), chroniqueur, à Paris.

Rattier (Paul-Ernest de), homme de lettres, à Bordeaux.

Millien (Achille), à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1861 Jeandet (Joachim), ✻ magistrat, à Bourg,

MM.

1861 Pont (Germain), curé à Saint-Jean-de-Belleville (Savoie).

Audiat (Louis), professeur, à Saintes.

1863 Cucherat (abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu, à Paray-le-Monial.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année académique 1861-1862.

PAR M. M'ROE

PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Le compte-rendu annuel qui, aux termes de notre règlement, doit être le dernier acte d'administration du président, est une tâche à la fois intéressante et difficile:

Intéressante, si l'on ne songe qu'au plaisir de relire les travaux de collègues auxquels on a voué son affection et son estime, mais difficile en présence de la variété des sujets, du nombre et du mérite des œuvres.

La poésie, la philosophie, l'histoire, la législation, la littérature, l'archéologie, ont toutes droit de cité parmi vous, et constituent un vaste domaine dont l'exploration, pour être complète, exigerait, dans celui qui en est chargé, une science et un talent vraiment exceptionnels.

Aussi, Messieurs, appelé à remplir devant vous ce dernier devoir de mes fonctions, puis-je à bon droit être effrayé, surtout en me rappelant le remarquable rapport de mon honorable prédécesseur (1).

(1) Compte-rendu de l'année académique 1860-1861, par M. le marquis de Bausset-Roquefort.

J'eusse peut-être cédé à la tentation de vous demander grâce, en vous exposant humblement et franchement mon insuffisance, si l'importance des précédents, le respect de la règle et un sentiment de profonde reconnaissance ne m'avaient pas encouragé.

Je fais appel à votre affectueuse indulgence. Plus que personne, laissez-moi vous le dire, j'éprouve le besoin et j'ai peut-être le droit de la solliciter.

La spécialité rigoureuse des travaux auxquels j'ai consacré ma vie, les obligations que ces travaux imposent, le temps qu'ils réclament m'ont condamné à accomplir ma mission d'une manière bien sommaire et, selon moi, bien insuffisante. Veuillez donc, Messieurs, me tenir compte de mes intentions et me pardonner ma faiblesse en considérant les difficultés que j'ai dû rencontrer.

Trois choses ont un intérêt essentiel pour une Société comme la nôtre :

1° La situation de son personnel et son organisation intérieure ;

2° Les travaux de ses membres titulaires ;

3° Ses rapports extérieurs, soit avec les autres Sociétés académiques, soit avec les hommes de science et d'étude qui concourent à l'illustration intellectuelle d'une cité ou d'un pays.

C'est à ce triple point de vue que je me propose d'examiner, pour la Société littéraire de Lyon, l'année qui vient de s'écouler.

I.

Sous le rapport de l'organisation intérieure, les discussions importantes de l'année précédente et les sages mesures réglementaires qui en sont résultées nous laissaient peu de chose à faire.

Cependant, Messieurs, la perfection, ou, pour parler plus juste, le perfectionnement est toujours le fruit de l'expérience et d'une pratique plus ou moins longue. Aussi, quelque prudentes qu'aient été vos délibérations, avez-vous pu rencontrer, dans le mécanisme de nos règles, certains détails dont la modification pourra présenter une sérieuse utilité.

Vous aurez sans doute à vous occuper de ces modifications, peu graves d'ailleurs, dans le cours de l'année qui commence; la seule que vous ayez adoptée, pendant le dernier exercice, a été l'augmentation du nombre des membres titulaires de la Société.

Je ne veux pas revenir sur les graves considérations qui vous ont guidés en cette circonstance, ni sur le débat à la suite duquel nous avons porté à 48 le chiffre de notre personnel actif. Personne de vous ne peut oublier le sonnet que ce débat a inspirée à un de nos collègues.

Cette décision a eu pour premier et précieux résultat l'admission de quatre nouveaux membres: MM. de Lagrevol, Salvador, Perret de la Menue et de Jussieu.

Le mérite de ces candidats, dont la présence m'oblige à la réserve, a donné à leur élection une véritable solennité. Les rapports dont ils ont été l'objet vous ont mon-

tré, Messieurs, combien dans l'examen des questions les plus arides de la procédure, l'éloquence et l'érudition savaient donner d'élévation et de charme à l'austère langage du droit (1); à quelles considérations judicieuses parvenait un esprit indépendant et sérieux, en présence de tant d'œuvres contemporaines où le caprice et la fantaisie occupent malheureusement une si large place au détriment du beau véritable (2) ; comment l'architecte consciencieux et savant pouvait, en s'inspirant des traditions et en s'aidant de l'archéologie, trouver, à chacun de ses pas, des sujets de travaux intéressants sur l'histoire et les institutions d'une cité (3).

Vos cœurs n'ont point écouté sans une douce émotion les inspirations du poète, écloses au contact de la lyre de Milton pour célébrer l'ange du repentir devenu l'ange des consolations et de la charité (4).

Tels ont été les premiers fruits de la modification sanctionnée par vos suffrages, et les espérances que nous ont données récemment de nouvelles candidatures attestent une fois de plus l'importance de cette décision.

Depuis longtemps, Messieurs, notre bibliothèque réclamait une disposition et un classement plus réguliers; ce travail, que diverses circonstances rendaient difficile,

(1) M. de Lagrevol, *De la Procédure criminelle en Angleterre, et des justices sommaires.*

(2) M. Salvador, *Des fantaisies littéraires du temps.*

(3) M. Perret de la Menue : 1° *Recherches sur les armoiries placées au-dessus de la porte de l'Hospice de l'Antiquaille;* 2° *Recherches sur l'ancienne boucherie de l'Hôpital à Lyon;* 3° *Recherches historiques sur l'église du Grand-Hôtel-Dieu de Lyon;* 4° *Eloge de Sébastien Bernard Seitz, architecte;* 5° *Histoire du Pont de la Guillotière.*

(4) M. Alexis de Jussieu, *Un dernier chant au Paradis perdu.*

exigeait autant de sagesse que de patience. Cette tâche a été acceptée avec dévouement et remplie avec succès par nos honorables confrères, MM. Delorme et Dufay.

Leur travail a malheureusement constaté l'absence de quelques ouvrages; votre bureau saura prendre les mesures nécessaires pour en assurer la rentrée; mais, au moins, nos richesses littéraires, je ne crains point de parler ainsi, ont été mises en lumière, sauvées du désordre et sont devenues accessibles pour chacun de nous; je suis heureux d'adresser, au nom de la Société, à nos deux excellents confrères, les remercîments qui leur sont dus.

Enfin, Messieurs, permettez-moi de compléter ce chapitre en vous disant un mot de votre situation financière. Sans être brillante, elle doit néanmoins vous rassurer pour toutes les éventualités de l'exercice courant. — Au 31 décembre dernier, toutes dépenses réglées, le solde en caisse s'élevait à 570 francs, et il restait à recevoir toutes les annuités de 1862. Ce recouvrement, aujourd'hui presque complètement opéré par les soins de notre appariteur, porte à 1,100 francs environ le chiffre de votre avoir que grossira peut-être la vente d'un certain nombre d'exemplaires de notre publication.

J'ai hâte de quitter ces détails et d'arriver à la partie essentielle de ce compte-rendu, l'exposé de vos travaux pendant l'année académique 1861-1862.

II.

La poésie, Messieurs, a occupé dans vos séances une moins grande place que l'année précédente.

Devons-nous le regretter ? c'est une question que je n'ose résoudre, alors que d'autres lectures d'un véritable intérêt ont su captiver notre attention.

Toutefois, qu'il nous soit permis de rappeler à ceux de nos collègues dont les inspirations poétiques nous ont si souvent charmés, les gracieux et sympathiques priviléges auxquels la Muse a eu, dans tous les temps, des droits incontestés.

Dans une élégie intitulée : *Au chevet d'un mourant*, M. Beauverie a exprimé d'une manière touchante les émotions pieuses et la sainte résignation du chrétien :

« Sur la colline sainte, aux genoux de la Mère
« Qui pleurait sur son Fils durant sa passion,
« J'irai, je me plîrai comme l'if solitaire
« Que tourmente le vent de la destruction. »

Dieu glorifié par ses œuvres est le titre d'une autre pièce que son objet et son importance élèvent au rang d'un véritable poème, et dans laquelle nous retrouvons, exprimé en beaux vers, ce sentiment religieux si élevé et si pur qui inspire toujours son auteur. Permettez-moi d'en citer quelques fragments :

Si le ciel prodigua ses trésors les plus chers
A ce globe ignorant de tant de biens offerts,
Mais où l'homme un jour devait naître,
Ce fut afin que l'hôte admis dans ce séjour
N'eût plus qu'à s'acquitter, par un hymne d'amour,
Du bienfait qui lui donna l'être.
. . . . . .

Mais l'ingratitude et l'égoïsme détournent l'homme de

ce noble but; la satisfaction de ses désirs matériels est l'objet unique de ses efforts :

Ainsi la foule à la matière
Bornant ses plus vastes désirs,
Ne voit dans la nature entière
Que ses besoins et ses plaisirs,
Et de tout rêve détachée,
Sur la terre dure penchée,
Ne s'efforce point d'entrevoir
Au-delà des monts et plaines
Les régions toujours sereines
Que Dieu promet à notre espoir!
. . . . . .

Ah ! tandis que l'abeille autour de nous bourdonne,
Ne demandant aux fleurs qu'un tribut odorant,
Que notre cœur remonte à celui qui les donne,
Qui les donne et qui les reprend !

Dans la variété de ses nombreux ouvrages,
Par ses propres rayons désormais éclairé,
Nous contemplerons Dieu, dont l'œuvre apprend aux sages
Comme il lui plaît d'être adoré.

M. Beauverie a su enfin nous montrer, Messieurs, dans une troisième pièce intitulée : *Paysages de la Bresse,* qu'il savait réussir dans la poésie descriptive aussi bien que dans l'ode et l'élégie.

M. le docteur Davat nous a communiqué deux fragments poétiques, inspirés par le grand événement de l'annexion de la Savoie.

Le culte des souvenirs et les illusions du patriotisme sont toujours dignes de respect. Savoisien plein de cœur

et de généreuse fierté, M. Davat avait rêvé pour sa terre natale une nationalité distincte et une indépendance territoriale complète; il pouvait, sans ingratitude pour la France, dont il est aujourd'hui l'enfant et le serviteur dévoué, donner, ainsi qu'il l'a fait, à des espérances déçues la forme d'un sympathique regret.

Nous devons à M. Jules Rambaud une traduction en vers français des deux premiers chants de Mirèio, poème provençal de M. Mistral.

M. Rambaud avait à lutter contre de graves difficultés; l'idiôme provençal a un cachet étrange, une couleur locale quelquefois impossible à reproduire, et souvent une énergie réaliste capable de désespérer la patience et l'habileté d'un traducteur; malgré les beautés incontestables de son poème, M. Mistral n'a pas toujours échappé à ces exigences.

La Société littéraire a pu constater que dans sa version élégante et facile, M. Rambaud avait su heureusement se soustraire au même danger.

Le même auteur a mis sous vos yeux l'imitation poétique d'une ballade allemande intitulée : la *Tour des Rats*. La donnée de cette pièce est étrange. L'avarice de Hatto, cet archevêque de Mayence, qui demeure insensible au milieu de ses trésors, en face de son peuple décimé par la famine, est un sombre et désolant tableau. Le talent du traducteur pouvait seul obtenir grâce pour ce fantastique récit.

L'esprit processif et rusé des Dauphinois a inspiré à M. Guyet un conte plein d'esprit et de malice : le *Procès du Père Benoît*. La verve de notre confrère n'est jamais en défaut, et je doute fort que le père Benoît, malgré sa

finesse, fût capable de lui jouer le même tour qu'à l'avocat Lucas.

Enfin, Messieurs, je ne peux oublier les tributs pleins d'actualité et de grâce qui ont ajouté l'arôme littéraire aux parfums gastronomiques de notre banquet annuel ; deux petites pièces de M. Paul Saint-Olive, l'une sur l'adoption du nombre 48 pour le personnel de notre Société, l'autre sur le titre peu flatteur de *ganache*, dont quelques fantaisistes de notre époque semblent menacer Juvénal, les couplets de M. Delorme sur certaines excentricités littéraires et la charmante chanson de M. Guyet sur l'*Esprit et les Esprits*.

Ces travaux nous appartiennent et nous sont d'autant plus précieux qu'ils ont suivi, dans une séance intéressante à tant de titres, l'échange de nos sentiments de cordiale confraternité.

Tel a été, Messieurs, votre bilan poétique pendant la dernière année académique. Peut-être devrais-je y comprendre la gracieuse idylle, dans laquelle M. Delorme a si délicatement exprimé les joies et les espérances d'un père devant le berceau de son fils.

Le rhythme seul manque à ces lignes harmonieuses qui me conduisent ainsi, sans brusque transition, à la partie philosophique et morale de vos travaux.

Sous ce titre : *Tout ou rien*, M. Delorme a publié un énergique sorite dont le sujet et l'idée principale ne pouvaient autoriser la lecture complète ; aussi notre confrère n'en a-t-il communiqué que l'introduction, dans laquelle il démontre, d'une manière générale et sans aucune application, que la religion est le fondement de la prospérité d'un Etat.

Justement préoccupé de l'apparition et des progrès du spiritisme, M. Peladan consacre ses efforts, depuis plusieurs années, à combattre une doctrine dont malheureusement beaucoup de bons esprits n'apprécient qu'à demi les dangers.

Le Flot monte est le titre d'un intéressant chapitre de la grave et courageuse étude publiée par la *France littéraire*.

Nous n'avons pas la pensée d'apprécier le système de M. Peladan.

Peut-être eussions-nous mieux aimé voir employer contre cet ennemi l'arme du ridicule, si terrible dans ses coups lorsqu'elle est dirigée par une science véritable et une logique vigoureuse. Cet avis paraît être celui de M. Guyet, qui, dans sa *Petite Etude sur le Spiritisme*, a livré fort spirituellement bataille à Allan Kardec et aux médiums.

Disons-le toutefois, les problèmes que M. Peladan examine et s'efforce de résoudre, touchent à des difficultés d'un tel ordre, que, si le doute est possible, la conviction peut également se comprendre. Dans tous les cas, que les phénomènes et les apparitions du spiritisme soient réels ou imaginaires, qu'ils soient l'œuvre de l'intervention diabolique, l'illusion d'esprits en désordre ou l'invention du charlatanisme et de la fraude, il n'en est pas moins vrai que cette déplorable doctrine a conquis et conquiert encore de trop nombreux adeptes. Beaucoup, sans doute, sont des dupes, mais pour beaucoup aussi, elle aboutit à l'oblitération du sens moral et à l'aliénation mentale. Il ne peut en être autrement; car, aux yeux de la philosophie, le spiritisme est le renversement de toutes

les conceptions rationnelles; aux yeux du christianisme, c'est la contradiction de ses dogmes fondamentaux, la négation de ses vérités les plus consolantes; pour la société, ce serait le fatalisme et la désorganisation, si la science, le bon sens, la religion et la vertu ne parvenaient pas à protéger l'ignorance qu'il entraîne et à paralyser sa désolante influence.

La législation, Messieurs, se lie intimement à la morale et à la philosophie, aussi me hâterai-je de profiter de leur voisinage pour vous rappeler humblement la première partie d'une étude *sur les origines et les développements du ministère public en France,* que j'ai eu l'honneur de vous présenter.

Je regrette de n'avoir pu jusqu'à ce jour compléter ce travail; j'espère néanmoins y parvenir; mais je tenais à vous exprimer ma profonde reconnaissance pour l'accueil que vous avez bien voulu faire à ses premières pages.

L'histoire, l'archéologie et les travaux littéraires proprement dits ont, comme toujours, occupé la majeure partie de vos séances. Il devait en être ainsi. Si la poésie a des admirateurs nombreux et passionnés, les élus qu'elle admet dans son sanctuaire et qu'elle initie à ses secrets sont plus rares; si la philosophie est la reine des sciences, la route qui traverse son domaine est remplie d'aspérités et de dangers.

L'histoire est une amie moins exigeante et moins sévère qui tempère la rigueur de ses leçons par des souvenirs pleins de gloire, de consolation et de reconnaissance.

L'archéologie a pour elle le merveilleux attrait qui

accompagne toujours la recherche et la découverte d'un ancien et précieux trésor.

Enfin la littérature qui nous prête son patronage et son nom ne pouvait abdiquer au milieu de nous le rang que nos sympathies lui réservent.

Parmi les travaux historiques qui vous ont été présentés, vous me permettrez, Messieurs, de placer en première ligne ceux de notre honorable doyen, M. Péricaud aîné, le savant et scrupuleux rédacteur des fastes lyonnais, dont la mémoire est pour notre histoire locale la plus sûre, la plus complète, la plus variée des bibliothèques.

M. Péricaud a mis sous vos yeux quatre portraits détachés de son intéressante galerie des archevêques de Lyon. Il vous a successivement fait connaître *Claude de Saint-Georges*, le pieux et zélé prélat dont l'apostolat fut marqué par la publication d'un catéchisme et une des plus célèbres missions dont Lyon ait été témoin; *François-Paul de Neufville de Villeroy*, le savant archevêque calomnié par Maurepas, le protecteur de l'Académie et l'auteur du mandement qui enjoignit au clergé lyonnais de se soumettre à la bulle *Unigenitus; Monseigneur de Rochebonne*, qui, dans son court épiscopat, sut doter Lyon de plusieurs établissements charitables; enfin, le *cardinal de Tencin*, qui fut ministre d'Etat, faillit remplacer au pouvoir le cardinal Fleury, et qui, tout en s'occupant avec sagesse de la discipline de son clergé, se fit remarquer par l'éclat et la magnificence de sa représentation.

Ces études biographiques devaient intéresser à un haut degré la Société littéraire si envieuse de recueillir et de publier tous les travaux relatifs à l'histoire et aux souvenirs de notre antique et noble cité.

Aussi, Messieurs, avez-vous accueilli, avec le même plaisir, une autre communication de M. Péricaud sur le séjour que Marmontel fit à Lyon en 1760, et sur l'enthousiasme que sa présence excita dans le monde littéraire de cette ville.

Dans une nouvelle dissertation sur la langue, le commerce et les mœurs des Chinois, M. Hedde s'est efforcé de répondre à quelques-unes des objections soulevées par son premier et remarquable travail sur le même sujet. Aucune langue, suivant lui, n'est plus répandue que la langue chinoise, aucune n'est plus favorable aux œuvres de l'imagination et aux inspirations poétiques. Ses richesses ont permis à cette nation de devancer autrefois toutes les autres, au double point de vue de la civilisation et de l'industrie, et l'état stationnaire, dans lequel elle se trouve aujourd'hui, est le résultat de l'abus de l'opium, dont les Anglais lui ont enseigné le funeste usage.

Chacun de vous, Messieurs, se souvient des considérations présentées sur cet important travail, par M. le marquis de Bausset-Roquefort, dans le compte-rendu de l'année dernière. Si la science de M. Hedde, la mission qu'il a remplie, les observations qu'il a été à même de faire, donnent à ses opinions une incontestable gravité, il ne peut s'étonner de rencontrer, sur un pareil sujet, des contradicteurs sérieux; les questions qu'il a examinées sont d'une telle nature, que la discussion, bien loin de lui paraître une injustice, doit, ce me semble, être un honneur à ses yeux.

M. Paul Saint-Olive vous a donné de curieux détails sur l'une de ces anciennes sociétés dont notre siècle,

dédaigneux du passé, n'apprécie plus le caractère et l'utilité, mais qui, en plaçant ses plaisirs sous le patronage de l'honneur et du devoir, avait su mériter l'approbation du souverain en même temps que l'estime des populations. La compagnie des chevaliers-tireurs de Villefranche, son institution régulière par lettres-patentes d'Henri III, ses règlements, ses exercices, les prix qu'elle décernait ont été l'objet d'une lecture pleine de charme et d'érudition.

M. Paul Saint-Olive appartient à cette école trop peu nombreuse pour qui l'amour du beau et le progrès véritable sont inséparables du culte des traditions, et qui assiste avec un douloureux regret à la destruction des vieux monuments élevés par le génie, l'industrie, la bienfaisance ou la piété de nos ancêtres.

Laissons à d'autres le soin de critiquer avec une ardeur intéressée l'exagération d'un tel sentiment; plus qu'aucune autre ville peut-être, Lyon était digne de l'inspirer, et si, sur certains points, les opinions de notre confrère ne sont point à l'abri de toute discussion, si l'amertume de ses regrets lui inspire quelquefois des récriminations un peu trop vives, il faut lui savoir gré du courage et du talent qu'il consacre à la défense d'une cause aussi noble et aussi tristement désertée de nos jours.

La disparition de la vieille colonne du méridien qui était encore, il y a quelques années, un des jalons de la cité, que nos yeux d'enfant aimaient tant à contempler, a été pour nous, comme pour M. Saint-Olive, un regrettable événement, et tous nous aurions été heureux, à coup sûr, de la retrouver sur une autre place publique qu'elle eût pu décorer d'une manière monumentale.

Aussi, Messieurs, est-ce avec une véritable gratitude que nous avons entendu raconter par M. Saint-Olive l'histoire de sa fondation, de ses vicissitudes et de sa chute.

Je voudrais être à même de vous entretenir plus complètement de trois autres lectures du même auteur; l'une sur le *Pomœrium romanum*, qui contient de si intéressants détails sur les limites de Rome ancienne et sur la route augurale qui entourait ses murailles; l'autre insérée dans votre publication de l'année dernière, et dans laquelle M. Saint-Olive étudie avec son érudition habituelle quelles étaient la matière et la destination des vases murrhins, ces appareils si ardemment recherchés par le luxe et la prodigalité des Romains de la décadence; la troisième enfin qui, sous ce titre modeste: *Une réminiscence du De Viris*, nous a fait retrouver, dans une des églises de Rome, les traces d'une des pages les plus émouvantes de son illustre passé, et peut-être les restes de l'un des descendants de cette famille des Fabien, si célèbre par le patriotisme et la fatale destinée de ses enfants.

Pardonnez-moi, Messieurs, si je recule devant une plus longue analyse; comme je le disais en commençant, j'aime mieux reconnaître mon incompétence et ne pas m'exposer à affaiblir dans vos esprits le souvenir de ces remarquables travaux.

M. Estienne vous a communiqué successivement deux études historiques et archéologiques sur les villes d'Arles et d'Angers. Les origines plus ou moins fabuleuses de la première de ces cités ont donné lieu à des observations pleines d'intérêt de la part d'un juge fort éclairé en cette matière; M. le marquis de Bausset-Roquefort, auquel est

spécialement familière l'histoire de la Provence, avait encore à ce titre le droit de revendiquer, pour sa belle province, contre la ville d'Angers, les prédilections du roi René, dont M. Estienne avait réservé, d'une manière un peu trop exclusive à cette dernière ville, la munificence et les faveurs.

Les travaux de M. Martin-Daussigny ont, pour la Société littéraire, un intérêt d'autant plus grand qu'ils sont toujours le résultat de recherches scrupuleuses, guidées par une intelligence aussi consciencieuse que savante.

L'honorable conservateur de notre musée lapidaire, cette splendide collection que tant de cités nous envient, ne laisse échapper aucune occasion de l'enrichir. Les yeux constamment fixés sur nos anciens quartiers, surveillant avec une patiente et attentive curiosité le marteau des démolisseurs, il parvient à retirer des décombres de nombreux joyaux dont, mieux que personne, il connaît le prix.

C'est ainsi qu'il a doté récemment la précieuse galerie confiée à ses soins d'un bas-relief antique représentant trois déesses mères. Il a bien voulu nous donner lecture du mémoire relatif à cette importante découverte. Ce bas-relief a dû appartenir à un sacellum romain, et les trois déesses mères qu'il représente étaient, suivant notre confrère, l'emblème de la vertu féconde.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, les réflexions que cette lecture a provoquées de la part de plusieurs d'entre vous, au sujet du nombre *trois,* ce symbole mystérieux et sacré du christianisme qui se retrouve au fond de presque toutes les théogonies païennes.

Je ne puis passer sous silence une autre communication de M. Martin-Daussigny qui, pour n'avoir pas fait l'objet d'un travail écrit, n'est pas moins digne de votre attention et de vos souvenirs.

La question de savoir sur quel point Jules César avait traversé la Saône pour aller combattre les Helvètes, mise à l'étude par une auguste et savante volonté, avait été recommandée aux recherches des ingénieurs de l'Etat.

Nous avons appris avec satisfaction que sa solution, conforme à l'opinion d'un éminent magistrat de notre ville (1), avait été le résultat des indications judicieuses de M. Martin-Daussigny.

L'année dernière, M. Vingtrinier nous avait conduits, à travers les paysages pittoresques du Bugey, jusqu'aux ruines du château de Varey. Cette année, il nous a donné une page de l'histoire de cet antique manoir, et retracé la lutte acharnée livrée sous ses murs entre les Savoyards, les Dauphinois et les Bourguignons.

Ce fragment nous a laissé le désir en même temps que l'espérance de connaître plus complètement l'œuvre de M. Vingtrinier.

Le retour à Lyon de M. Dufay, longtemps retenu par ses fonctions au camp de Châlons-sur-Marne, nous a rendu un de nos confrères les plus actifs et les plus dévoués. Il a bien voulu signaler sa rentrée parmi nous en nous faisant part, dans une lecture dont la brièveté a été le seul défaut, des réflexions que lui a suggérées l'organisation du camp où il a séjourné, et des souvenirs historiques qui s'y rattachent.

(1) M. Valentin Smith, conseiller à la Cour Impériale.

Je dois me borner, Messieurs, à vous rappeler le travail du même auteur sur *Jean Péréal*, *dit Jean de Paris*, qui fut, suivant lui, le véritable architecte de l'église de Brou, et dont le nom appartient à l'histoire de Lyon. La seconde partie de cet intéressant mémoire nous est promise, et je préfère, tout en constatant cette bienveillante promesse, laisser à mon habile successeur le soin de vous en offrir le compte-rendu complet.

M. Pallias nous a entretenu d'un ouvrage de M. Paul Simon, sur Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, commune du Dauphiné, célèbre par son abbaye de Bénédictins et par les cruautés qu'y exerça le baron des Adrets. Cette commune a été la patrie de Mandrin, mais une aussi triste illustration s'efface devant le nom glorieux d'un autre de ses enfants, M. le général Vinoy, le vaillant soldat de nos armées de Crimée et d'Italie.

Nous devons à M. Tuja-d'Olivier la traduction remarquable d'un chapitre des *Essais* d'Emerson, auteur anglais. Ce chapitre, qui traite de l'histoire, nous a permis, grâce au talent du traducteur, d'apprécier le caractère et l'originalité de cet écrivain.

Nous avons écouté, avec le plus vif plaisir, la spirituelle analyse que nous a donnée M. de Lubac, d'une vieille brochure du XVI^e^ siècle, devenue très-rare aujourd'hui.

La rescription des dames de Paris à celles de Lyon, est une satire de haut goût, dont la finesse et la malice nous semblent peut-être avoir été dépassées par la réponse de nos concitoyennes.

Si l'attaque avait été cruelle, les représailles n'ont

pas été moins sanglantes et la constatation du succès des Lyonnaises a dû faire penser avec raison à M. de Lubac, que l'auteur de ce double et curieux travail était lui-même un Lyonnais incapable de laisser succomber, dans une pareille lutte, les compatriotes de la Belle-Cordière et de Pernette du Guillet.

L'apparition d'un livre dont la triste célébrité et le sinistre succès ont leur explication dans les tendances fatales de notre siècle a inspiré à M. Salvador une vigoureuse et éloquente critique.

Il existe aujourd'hui une école, aux yeux de laquelle l'illustration d'un nom suffit pour excuser et même pour légitimer tous les écarts de l'imagination et tous les délits de l'intelligence. Excentricités de l'esprit et du langage, rêveries haineuses de l'orgueil blessé, apologie effrontée des passions les plus égoïstes, calomnies odieuses contre notre ordre social et ses plus précieuses institutions, tout est permis quand on a une fois obtenu ce prestige que le génie sait conquérir mais que le culte fidèle du beau et du vrai peut seul perpétuer.

M. Salvador n'appartient point à cette école, et vos applaudissements lui ont prouvé que vous saviez apprécier comme lui *le nouveau manifeste littéraire* dont il vous signalait les caractères et la portée.

Non, le génie, quelles que soient sa grandeur et sa puissance, est soumis, lui aussi, à des devoirs d'autant plus impérieux et sacrés que les yeux de la foule sont fixés sur sa plume, que ses paroles retentissent au loin, et quand, égaré par la colère, il ose devenir le serviteur d'une œuvre de mensonge et d'injustice, il n'a plus droit à notre respect, et il est dès lors permis

de faire ce qu'il fait lui-même, d'oublier son illustre passé.

L'année académique a été dignement couronnée par une lecture dont nous avons admiré la grâce élégante aussi bien que la haute valeur littéraire.

La vie de Boccace, son amitié avec Pétrarque auquel il eut l'honneur de porter, à Padoue, au nom du sénat de Florence, la nouvelle de son rappel, les œuvres principales de ce célèbre écrivain, spécialement le *Décaméron* sont devenues, sous la plume de M. de Jussieu, le sujet d'une brillante étude.

Sans déserter le devoir du moraliste et du philosophe dont, à divers points de vue, le *Décaméron* mérite sans doute la sévérité, M. de Jussieu a su apprécier avec autant de goût que de justice l'importance littéraire de cet immortel ouvrage qui porta la langue italienne à un degré de perfection jusqu'alors inconnu.

Je dois renoncer, Messieurs, à retracer les radieuses couleurs que l'érudition de l'historien et l'imagination du poète ont données à ce tableau, mais s'il m'est permis d'exprimer ici l'espérance de le voir figurer dans nos annales, je me consolerai d'être resté si fort au-dessous de la tâche que son souvenir m'imposait.

Tel est, Messieurs, le résumé, bien imparfait sans doute, de vos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler. Il me reste à vous entretenir d'une manière sommaire de votre vie extérieure, des œuvres de vos correspondants et de vos relations avec les Sociétés vouées comme la vôtre au culte des lettres, des sciences et des arts.

III.

Après une trop longue interruption, la Société littéraire a pu heureusement reprendre la publication de ses travaux. Il est regrettable que diverses circonstances aient retardé jusqu'au mois d'août l'impression du volume de 1862.

La publication de ce volume a eu pour premier résultat la manifestation de l'activité et des ressources intellectuelles de notre Compagnie. Aussi, depuis son apparition, avons-nous reçu un grand nombre de communications émanées de diverses Sociétés savantes, parmi lesquelles je citerai les Académies de Mâcon et d'Arras, les Sociétés académiques de Meaux, de Blois, de Montbéliard et de la Lozère, la Société de l'*Union des Arts* de Marseille, celle des antiquaires de Normandie, les Sociétés agricoles, littéraires et scientifiques du Nivernais, de Lille, de Poligny, de Béthune.

Ces relations, Messieurs, sont précieuses à plus d'un titre; sans parler de leur importance honorifique et du rang que nous prendrons désormais dans ce noble congrès de l'intelligence, rien n'est plus capable de stimuler l'ardeur et d'entretenir l'émulation que cet échange réciproque et toujours bienveillant des travaux scientifiques ou des œuvres littéraires.

Ces rapports constituent un véritable concours dont le progrès intellectuel et moral du pays est le but respectable, dont l'estime et la reconnaissance publiques deviennent le prix justement envié.

Mais les suffrages des Sociétés nos voisines ne doivent pas nous faire oublier les honorables correspondants qui veulent bien, en portant au dehors le titre que notre confraternité leur donne, tenir élevé notre drapeau et garder nos intérêts.

Cette pensée, permettez-moi de le dire, Messieurs, a été le principal mobile qui a dicté la circulaire destinée à faire cesser un engourdissement sans doute involontaire, mais dangereux à tous égards; certains d'avance que nos vœux seraient entendus, nous nous préoccupions assez peu des avis comminatoires qui les accompagnaient.

Presque tous nos correspondants ont répondu à notre appel; et nous avons reçu de nombreux tributs dont plusieurs ont été déjà l'objet d'intéressants rapports.

Je vous entretiendrai de ces derniers seulement, laissant aux membres que vous avez désignés la satisfaction de vous faire connaître le mérite des autres.

M. Trullard, professeur de belles-lettres à Dijon, nous a fait parvenir un travail intitulé : *Du bon et du mauvais usage dans leurs rapports avec la langue française* et un volume de *Variétés philosophiques*.

M. Delorme a rendu compte du premier de ces ouvrages qui n'est point encore terminé, dont la portée littéraire ne pourra être sérieusement jugée que par l'étude de la seconde partie, mais dont les premières pages vous ont cependant permis d'apprécier le goût et le talent correct de l'auteur.

M. Pezzani vous a entretenus du second ouvrage consacré spécialement à l'examen de la grande question du progrès dans ses rapports avec la tradition.

Notre confrère a démontré avec une éloquente logique que tout progrès véritable doit s'appuyer sur la tradition pour obtenir la sanction de la justice et du droit.

Le même rapporteur a présenté l'analyse d'un mémoire de M. le docteur Payen sur *le Progrès scientifique*. Ce travail est une lumineuse exposition des découvertes merveilleuses opérées par la science moderne, à l'aide de la vapeur, du gaz, de l'électricité et de la chimie, heureux triomphe de l'intelligence, présage de conquêtes plus glorieuses encore, si l'homme sait les consacrer à la cause toujours féconde de la justice et de la civilisation.

M. Pezzani nous a également fait connaître une importante étude de M. Joseph Tempier, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, sur une des matières les plus graves de la jurisprudence : *La Reconvention*. L'origine, la légitimité, les conditions et le mode d'exercice du droit auquel cette dénomination s'applique, sont clairement exposés dans cet ouvrage, au double point de vue des lois civiles et des lois canoniques. M. Pezzani est parvenu, dans son analyse, à vaincre heureusement les difficultés qui résultaient de la spécialité abstraite et souvent aride d'un pareil sujet.

M. Lambron de Lignin, président de la Société archéologique de la Touraine, est, nous a dit M. Paul Saint-Olive, un de ces travailleurs modestes qui, sans employer les fanfares de la réclame parisienne, réussissent à recueillir des matériaux précieux pour l'histoire de leur pays. — Sous ce titre : *Mélanges, joûtes et tournois*, notre honorable correspondant a publié un livre aussi remarquable par l'intérêt des détails que par l'exacti-

tude historique. Un aperçu général sur la chevalerie et sur les institutions qui en dérivèrent, le tableau de ces fêtes brillantes mais trop souvent ensanglantées, les détails de quelques-uns de ces tournois qui furent de véritables duels judiciaires, ont donné à l'œuvre de M. Lambron de Lignin un cachet plein de poésie, sans rien enlever à la vérité du récit.

M. Alfred de Terrebasse nous a fait parvenir une notice sur *le tombeau de saint Mamert*, récemment découvert dans l'église Saint-Pierre, à Vienne. Ce travail a fourni à M. Allmer le sujet d'un excellent rapport sur la vie de l'illustre archevêque qui institua les cérémonies des Rogations et sut énergiquement soutenir, devant le Souverain Pontife, les droits de son antique métropole contre les prétentions de l'église d'Arles.

Nous devons à M. le docteur Macario un mémoire sur l'hydrothérapie. Vous me pardonnerez, Messieurs, si je me borne à vous rappeler cette communication dont l'appréciation scientifique nous échappe, mais dont M. Chervin nous a signalé le mérite littéraire.

Enfin, M. Péricaud aîné a rendu compte d'un livre envoyé à la Société par un homme dont le souvenir est particulièrement cher à plusieurs d'entre nous, M. Henri Monin, professeur à la Faculté de Besançon, ancien professeur d'histoire au Lycée de Lyon.

Les anciens idiomes gaulois ont été, pour notre savant correspondant, l'objet d'une longue et consciencieuse étude ; son livre est le résultat de vingt années de recherches patientes et d'investigations continuelles.

Le rapport de M. Péricaud est lui-même un travail dont l'érudition défie l'analyse. Après avoir examiné

et discuté quelques-unes des opinions de M. Monin sur des étymologies plus ou moins contestées, ce rapport vous a fait connaître la conclusion de l'auteur, suivant lequel il n'existe plus qu'un très-petit nombre de monuments des anciens idiomes gaulois, ce qui rend impossible la reconstruction complète du dictionnaire des Druides.

Telles sont, Messieurs, les œuvres de nos correspondants au sujet desquelles des rapports nous ont été présentés ; mais elles ne sont pas les seules qui nous soient parvenues. MM. Achille Millien, Philibert Le Duc, Joseph Carsignol, Paul Guillemot, Sirand, Boullée, Boileau de Castelnau, Charrin, ne nous ont point oubliés, et la reconnaissance m'obligeait à rappeler au moins leurs noms, en attendant les comptes-rendus promis aux travaux qu'ils ont bien voulu nous adresser.

Parmi les actes de votre vie publique, devrait figurer, Messieurs, le concours annuel auquel vous réservez une récompense académique.

Il est regrettable qu'un seul mémoire nous ait été adressé cette année. — Ce fait doit sans doute être attribué à une publicité tardive et insuffisante, mais il est plus regrettable encore que ce mémoire n'ait point complètement satisfait aux conditions imposées par notre programme.

Le nombre des concurrents est certainement chose désirable, mais il n'est point d'une nécessité rigoureuse. N'attendons, pour décerner le prix, que le tribut d'une véritable science et d'une plume correcte, un tel résultat sera toujours, pour une Société académique, la plus parfaite des satisfactions.

La Société littéraire de Lyon ne veut point être accusée d'orgueil, mais elle a le droit de revendiquer la place que lui assignent son ancienneté, les noms de ses fondateurs et l'illustration de plusieurs de ses membres.

Les conditions de succès ne lui font point défaut, alors qu'elle peut demander à ceux dont elle honore les cheveux blancs les conseils de leur expérience et les trésors de leur érudition, à d'autres dont les épreuves de l'âge mûr, la gravité des fonctions publiques ou le sacerdoce de l'enseignement ont éclairé l'esprit et fortifié la pensée, une direction aussi ferme que prudente et la communication des travaux sérieux accomplis en vue de leurs grands devoirs; à ceux enfin dont l'intelligence s'épanouit encore à la chaleur généreuse d'une ardente et laborieuse jeunesse, les fruits toujours abondants d'une féconde et brillante imagination.

A l'œuvre donc, Messieurs et chers confrères, courage et confiance, ne cessons jamais de demander aux sentiments d'estime et d'affection qui sont la base de toute société durable la sérénité qui donnera à nos séances leur intérêt et leur grâce, la générosité des communications qui en garantira le succès.

NOTICE

SUR

CLAUDE DE SAINT-GEORGES

ARCHEVÊQUE ET COMTE DE LYON

(1693-1714)

Lue à la Société littéraire de Lyon, le 11 juin 1862.

PAR ANT. PÉRICAUD L'AINÉ.

C'est en Bourgogne, dans l'ancien château de Monceau-l'Etoile, que naquit, vers 1630, Claude de Saint-Georges, « un « des prélats de France les plus éclairés, le plus pacifique et « le plus estimé (1). » Il était fils de Claude, 1^er^ du nom, seigneur de Saint-Ligier, Monceau, etc., et de Marie, fille de Claude de Crémeaux, seigneur de Chamosset, baron d'Entraigues, chevalier de l'ordre du roi. Il avait à peine atteint sa vingtième année qu'il fut reçu chanoine-comte de Saint-Jean (2) ; il dut probablement cette faveur à deux personnages de sa famille, Marc et Antoine de Crémeaux, qui faisaient partie du noble Chapitre. En 1682, il était précenteur de l'Eglise de Lyon et agent général du clergé (3), quand il fut promu à l'évêché de Mâcon ; deux ans après, il fut nommé à celui de Clermont, et, en 1687, à l'archevêché de Tours. Toutefois, il ne put occuper aucun de

(1) Courtépée, *Duché de Bourgogne*, t. 3, p. 103 ; Le Laboureur, *Mazures*, t. 2, p. 349,

(2) Le 6 juillet 1650. — (3) *Gallia Christ.* IV, 197.

ces trois siéges, à cause des démêlés qui existaient entre la cour de France et celle de Rome qui lui avait refusé ses bulles (1). La paix étant faite entre les deux cours, il fut promu, le 5 novembre 1693, à l'archevêché de Lyon, vacant par la mort de Camille de Neufville (2), arrivée le 3 juin précédent. Il fut sacré le 5 novembre, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, par l'archevêque d'Albi, assisté des évêques de Châlons et de Rhodez. Il prit possession par procureur le 24 du même mois, et en personne le 24 juillet suivant. A son arrivée, le P. de Colonia lui adressa un compliment qui se termine ainsi :

Je gage cent contre un qu'avec votre science
Vous ignorez autant et plus qu'homme de France
L'art de se contrefaire et de se déguiser,
De donner tout à l'apparence,
Le grand art de thésauriser,
L'art même de se reposer,
Celui de conduire une intrigue,
De ménager une secrette brigue,
L'art fort aisé de se flatter.
Mais sans qu'ici je vous fatigue
Par un long et pénible amas
De ce que vous ne sçavez pas,
J'ose du moins dire avec assurance :
Que vous ne sçavez pas deux choses d'importance :
C'est combien on vous aime et combien vous valez.
Malgré votre vaste génie,
Je vous donne aujourd'hui dix ans de votre vie
Pour sçavoir ces deux vérités.

(1) Le 18 juillet 1741, Voltaire écrivait à César de Missy : « *Innocent XI* « était un homme d'un grand mérite ; il me semble avoir très-grande « raison dans ses démêlés avec Louis XIV. » Recueil de M. Cayrol, t. 1, p. 450.

(2) Voyez ma Notice sur ce prélat. Lyon, 1829, in 8.

Camille de Neufville avait toujours été secondé par des ecclésiastiques du plus grand mérite ; presque tous conservèrent leurs emplois sous M. de Saint-Georges, qui eut pour ses grands vicaires Bédian Morange, docteur de Sorbonne (1), André Terrasson, custode de Sainte-Croix, Antoine Sicault, chanoine de Saint-Nizier, M. Sauveur de Manis et M. Odet Croppet des Verneaux (2).

A l'imitation de son illustre prédécesseur, M. de Saint-Georges fit une visite pastorale de toutes les paroisses de son diocèse. En 1692, il unit au séminaire de Saint-Irénée le prieuré de Chandieu (3). L'année suivante, il se trouva parmi les grands officiers de la Couronne qui accompagnaient à pied le roi qui faisait, à Versailles, les stations du Jeudi-Saint.

Le 10 juin 1699, les évêques de la province de Lyon, assemblés en cette ville par ordre du Roi, acceptèrent le bref d'Innocent III, du 12 mars précédent, qui condamnait le livre de Fénelon ayant pour titre : *Explication des maximes des Saints sur la vie intérieure* (4).

Alors, et dès l'année précédente, avait déjà été porté au Conseil du Roi le procès intenté par M. de Colbert, archevêque de Rouen, à l'effet d'être déclaré indépendant de la primatie de Lyon. Cette affaire avait pris naissance à l'occasion d'un *visa* accordé à M. de Sebouville, par M. de Saint-Georges, pour la cure de Beaufícet, située dans le diocèse de Rouen, sur le refus d'un vicaire général de M. de Colbert. Vainement M. de Saint-Georges s'efforça-t-il de prouver que

(1) L'abbé Morange, un des plus savants théologiens de ce temps-là, mourut vers 1703. *Biogr. Didot.*

(2) L'abbé des Verneaux fut aussi official de l'archevêché, suivant M. Morel de Voleine, il mourut doyen des conseillers de la Cour des monnoyes de Lyon.

(3) V. l'Alm. de Lyon, 1760, art. Chandieu.

(4) Paris, 1697, in-12, Catal. Falconet.

la primatie de son Eglise s'était établie avec l'introduction du christianisme dans les Gaules, qu'elle avait été consacrée par les souverains pontifes et par de nombreux conciles ; que la sentence du cardinal de Sainte-Croix et les bulles de Calixte, par le moyen desquelles l'archevêque de Rouen prétendait se soustraire à la primatie de Lyon, étaient nulles et abusives; le Roi en son Conseil, par arrêt du 12 mai 1702, maintint l'Eglise de Rouen dans le droit de ne reconnaître d'autre supérieur immédiat que le Saint-Siége. Cet arrêt fut muni de lettres-patentes en date du 4 août de la même année, et le tout fut enregistré au Parlement, le 20 décembre suivant (1).

Pendant ces démêlés, dont l'issue fut si triste pour notre Eglise, qui avait pour légende sur son sceau : *Prima Sedes Galliarum*, M. de Saint-Georges n'avait pas négligé l'administration de son diocèse. En 1700, il avait publié des *Avis synodaux* et un nouveau *Catéchisme* (2), qui, en 1767, fut remplacé par celui de M. de Montazet. Il avait composé, suivant les vues d'Agobard, un Bréviaire qui est resté inédit (3).

Le dimanche, 10 avril 1701, le duc de Bourgogne et le duc de Berry qui, la veille, avaient fait leur entrée solennelle à Lyon (4), vinrent entendre la messe dans la cathédrale.

(1) Voyez l'abbé du Temps, IV, 385, d'Héricourt, *Loix eccl.*, p. 42, le Catal. Coste, n. 1589 et suiv., la lettre de M. *Morel de Voleine*, insérée dans le tome 26, p. 161 de la *Revue du Lyonnais* (nouvelle série).

(2) Les Avis synodaux ont été imprimés sous ce titre : *Ordonnance* de Mgr l'archevêque de Lyon pour le règlement de son diocèse. Lyon, *Ant. Jullieron*, 1701, in-8. — En tête du Catéchisme, est un mandement daté du 4 déc. 1700, lequel est suivi d'une Instruction adressée aux curés et aux vicaires du diocèse sur ce Catéchisme.

(3) Voyez Colonia, *Hist. litt.*, t. 2, p.

(4) Les deux princes, pendant leur séjour à Lyon, du 9 au 13 avril, occupèrent le palais où le Roi avait ordonné qu'on les logeât, où il avait autrefois logé lui-même, et madame la duchesse de Bourgogne après lui. C'était la maison de M. de Mascrani, qu'on appelait la *Maison Rouge*, et qui

M. de Saint-Georges, en chape et en mitre, les reçut à la porte de l'église ; il était à la tête de tout son clergé rangé des deux côtés depuis la porte du chœur jusqu'à celle de l'église, où Monseigneur présenta l'eau bénite à leurs Altesses et leur fit un discours. La messe fut célébrée pontificalement. L'évêque de Saint-Flour, de la maison d'Estaing, y assista et prit place parmi les comtes de Saint-Jean, du nombre desquels il avait fait partie avant sa promotion à l'épiscopat. Les deux princes assistèrent le même jour aux vêpres dans l'église d'*Ainay*.

De cette époque au 21 octobre 1705, je ne trouve aucun fait assez important pour être relevé, mais, à cette date, il y eut un synode général où furent publiés, dans le palais de l'Archevêché, des statuts et des règlements (1) qui abrogèrent ceux que Camille de Neufville avait donnés en 1687.

Il existait, à Mornant, un prieuré qui, après avoir été détruit, dit-on, par un duc d'Autriche, avait été mis sous la dépendance de l'abbaye de Savigny. Par une ordonnance de notre prélat, ce prieuré fut réuni à la congrégation de la maison dite de Saint-Lazare (2).

était au fond de Bellecour, à l'extrémité du Jeu de Mail. *Entrées solennelles*, p. 261.

(1) Imprimés la même année, Lyon, *Pierre Valfray*, in-8. Voici quelques articles de ces Statuts : Nous défendons très-expressément aux curez de recevoir pour parrains ou marraines les excommuniez, les pécheurs publics, ceux qui n'auront pas fait leurs Pâques, les comédiens, farceurs et autres gens infâmes. — Nous nous réservons d'absoudre au for interne tous les sorciers, devins, enchanteurs, magiciens, tous ceux qui les consultent et s'en servent, notamment ceux qui nouent l'aiguillette et empêchent la consommation du mariage, ceux qui se sont battus en duel, les ecclésiasques qui vont à la chasse avec des armes à feu ou des chiens. Voyez les Mss de la B. de L., n. 1261 et 1327.

(2) Voyez l'Almanach de Lyon pour 1760, p. 137 de la 2e partie, article Mornant.

Le 27 novembre 1708, un service pour le repos de l'âme de la maréchale de Villeroy (1), décédée le 20 octobre précédent, fut célébré dans la cathédrale et répété le lendemain dans les principales églises de Lyon.

Vers les premiers jours de 1709, c'était l'année du grand hiver, Mgr de Saint-Georges *permit de manger de la chair* pendant quatre jours de la semaine durant le carême. Cette permission fut accordée sur la demande du Consulat, qui, dans sa séance du 7 février, arrêta qu'un *événement aussi nouveau que singulier* serait mentionné sur ses registres, et que le mandement de l'archevêque y serait transcrit (2).

Le 30 novembre 1711, eut lieu dans l'église de Saint-Nizier, le sacre d'*Antoine Sicault*, chanoine de cette église, nommé évêque *in partibus* et suffragant de l'archevêché de Lyon. Les comtes de Saint-Jean, les chanoines de toutes les collégiales du diocèse, et plus de 1500 citoyens notables, placés sur deux amphithéâtres, furent témoins de cette cérémonie, dans laquelle notre vénérable prélat fut assisté de l'archevêque de Vienne.

Un des événements les plus mémorables de l'épiscopat de M. de Saint-Georges est une mission que firent les Jésuites, et qui fut annoncée par un mandement du 12 avril 1712 (3). L'ouverture se fit le 24 de ce mois et la clôture le 26 mai, jour de la Fête-Dieu. Le nombre des prédicateurs qui devaient faire entendre la parole évangélique dans les églises de Sainte-Croix, de Saint-Paul, de Saint-Nizier, de Saint-Pierre, d'Ainay et

(1) Marguerite de Cossé-Brissac.

(2) Voyez les lettres de Brossette à Boileau, du 28 mars et du 30 avril 1709.

(3) A ce mandement fut jointe une bulle de Clément XI, qui accordait une indulgence pour toutes les missions que feraient les Jésuites dans les différentes provinces de la chrétienté, de manière à faire considérer ces missions comme une espèce de jubilé.

de l'Hôpital fut d'abord fixé à vingt-cinq (1), mais il fallut bientôt le porter à quarante-quatre. Le bruit de cette mission, qui se répandit jusque dans les provinces voisines, excita différents mouvements ; « le démon ne put voir une entreprise « qui devait être si funeste à son empire. » On entendit donc tout-à-coup nombre de gens en parler avec mépris, répandre les bruits les plus ridicules pour la faire avorter ; mais il n'en fut point ainsi. Le samedi 23 avril, on sonna les cloches comme aux veilles des grandes solennités ; le lendemain matin, on fit dans toutes les paroisses une procession. L'après-dîner, les misionnaires montèrent en chaire après vêpres, dans les six églises désignées. L'affluence y fut extraordinaire, et la foule regorgeait jusque dans les rues. Le lendemain, jour de travail, toutes les églises furent remplies dès la pointe du jour. Telle fut l'affluence les jours suivants, que l'on fut obligé d'ouvrir les portes de Saint-Nizier avant trois heures du matin. Cette vaste église, qui peut bien contenir cinq à six mille personnes, se remplissait quatre fois par jour. Il en était de même dans les cinq autres églises. On fut donc obligé d'en autoriser quatre autres pour y faire les exercices de la mission. Ce furent celles de la *Platière*, de *Saint-Vincent*, de *Saint-Georges* et de la *Charité*.

(1) Voici leurs noms : A la paroisse de *Sainte-Croix :* Barthélemy Bonaud, Jean Lombard, Claude-Pierre Girardot, Jacques Fulchiron, Claude-François Milley ; — à la paroisse de *Saint-Paul* : Jean Chappuys, Charles-Emmanuel Montillet, Jean-Claude Basset, recteur du second collége, Jean-Etienne Chiffet, Ignace Gérard ; à la paroisse de *Saint-Nizier* : Louis de la Ferté (qui avait prêché cette année le carême à Sainte-Croix, où il s'était acquis une réputation extraordinaire), André Guevarre, Claude Hôte, Thomas-Bernard Felon ; à la paroisse de *Saint-Pierre :* Jean-Etienne Grosez, Jean de Ressins, Dominique de Colonia, François Renaud, Claude-François Milley (déjà nommé) ; — à la paroisse d'*Ainay* : Barthélemy Bonaud (déjà nommé), Jean Vibert ; — à l'église de l'*Hôpital :* Ange du Mulin, Jacques-Joseph Bontoux, Felix-Louis de Ruolz, recteur du collége de Mâcon, François-Xavier de Russy et Guy Cottel.

Toute la ville s'aperçut bientôt de l'assiduité du peuple dans les églises. Les cabarets, les jeux publics, les promenoirs au dedans et au dehors, où, les jours de fêtes, un peuple immense se délassait du travail de la semaine, furent désertés.

Les sujets des sermons, pendant la première semaine, furent sur les grandes vérités du salut. L'impureté, la vie molle, les inimitiés, l'avarice et la médisance furent les sujets traités la seconde semaine. On commença le lundi par le pardon des injures.

Pour faciliter les réconciliations qui devaient être un des principaux effets de la mission, on établit deux bureaux, l'un à l'Archevêché, l'autre à l'Hôtel-de-Ville, composés chacun de six personnes, savoir : deux ecclésiastiques constitués en dignité, deux gentilshommes ou officiers du Présidial, un avocat et un marchand. Ces deux tribunaux furent ouverts tout le jour, et durant trois semaines, on y termina plus de différends qu'on en aurait expédié durant plusieurs années dans les justices ordinaires.

Ce fut au commencement de la troisième semaine que se fit la communion générale des femmes. Les dames de condition briguèrent à l'avance l'honneur de porter la croix. A la procession, toutes marchèrent la tête voilée, d'un pas lent et grave, un flambeau de cire blanche à la main, sans choix, sans distinction, sans préséance, associées indifféremment avec les premières qui se présentaient. Les dames de *Bellecour* voulurent que leur communion générale se fît dans leur paroisse d'*Ainay*, qui n'avait pas été désignée pour les exercices, à cause de son éloignement. Cette communion fut précédée d'une procession où elles assistèrent toutes. « L'exem-« ple d'une illustre *princesse* (1), qui voulut y assister aussi,

(1) M. l'abbé de S. croit avoir lu quelque part, que cette princesse est *Paule-Françoise-Marguerite de Gondy de Retz*, veuve du duc de *Lesdiguières*, laquelle mourut sans laisser de postérité, le 21 janvier 1716. Je pense qu'il

« comme elle avoit fait constamment à tous les exercices de « la mission, eut suffi seul pour entraîner les dames les plus « délicates et les plus mondaines (p. 26).

Le zèle des missionnaires s'enflammant davantage à mesure que le succès répondait à leurs efforts, ils se mirent à rechercher, chacun dans leur paroisse, les sujets de scandale qui s'y trouvaient afin de les faire cesser. On vit, par leurs soins, des dissensions assoupies, des vices réprimés, des femmes de mauvaise vie demander à être renfermées, « des filles, pau- « vres d'ailleurs, donner de l'argent à leurs amants pour les « obliger à se séparer d'elles, des gens riches acheter chère- « ment des tableaux infâmes pour les mettre au feu... »

Les personnes zélées s'unissant aux missionnaires, les informaient des désordres à réformer, et des bonnes œuvres à établir. Elles demandaient :

1° Un nouveau *prêt charitable* qui servît à augmenter celui qui avait déjà été fondé, afin d'avoir des fonds suffisants pour prêter sans intérêts, et sur gage, à tant de familles qui se trouvent, tous les jours, obligées de vendre elles-mêmes leurs effets à vil prix ou de les voir vendre par la justice.

2° Un *conseil charitable* perpétuel qui se chargerait gratuitement des procès des pauvres, et qui s'assemblerait une fois chaque semaine.

s'agit plutôt de Gabrielle-Victoire de Rochechouard, veuve d'Alphonse de Bonne de Créquy, comte de Canaples, duc de Lesdiguières, laquelle mourut sans postérité, le 23 mars 1740, âgée de 70 ans; son mari, qui avait été commandant à Lyon de 1693 à 1697, mourut à l'âge de 85 ans, le 4 ou le 5 août 1711. — On lit dans le tom. 1, p. 164, des *Pièces intéressantes et peu connues* publiées en 1786, par La Place : « Le dernier duc de Lesdi- « guières, commandant à Lyon, donnoit de son carosse la bénédiction aux « passants. Étant fort vieux, il se maria. Le cardinal Coaslin, évêque d'Or- « léans, et oncle de celui de Metz, demanda au vieux duc pourquoi il se ma- « rioit? Pour avoir des enfants, répondit-il... Mais répliqua le cardinal, votre « future est, dit-on, bien vertueuse. »

3° L'abolition de certaines académies de jeux où régnait une licence effrénée, et que l'on regardait comme des sources de la ruine des familles.

4° Un remède « au mal qui arrive de ce que l'on prend de jeu- « nes filles pour servir dans les cabarets, » ce qui est pour elles une occasion de se perdre et de causer la perte d'une infinité d'hommes et de fils de famille.

« On pria les missionnaires de parler avec force contre les « *nudités* immodestes des femmes; et pour remédier plus ef- « ficacement à ce mal, on proposa d'assembler, d'une part, « quelques dames du monde, sur la piété desquelles on « pourrait compter, pour les engager à donner l'exemple, et « d'autre part, les tailleuses d'habits, pour leur faire compren- « dre le mal qu'elles font d'introduire ces manières messéan- « tes de s'habiller, et leur en faire un juste scrupule. »

« On proposa de bannir les mauvais livres, comme une source empoisonnée qui corrompt inévitablement les mœurs et la religion, et d'en répandre de bons et de pieux à leur place; une dépense faite à ce sujet est une des meilleures œuvres qui se puisse faire... »

« On pria les prédicateurs de crier contre une pratique usu- raire qu'on disait commune, qui est de prêter aux pauvres gens sur gages, et à un intérêt exorbitant à chaque mois, sous prétexte que ces pauvres font quelque trafic des sommes qu'on leur prête. »

« On demanda aux missionnaires leur secours pour faire renfermer les femmes perdues en plus grand nombre, d'ex- horter pour cela les fidèles à y contribuer par leurs libé- ralités. »

Les missionnaires reçurent avec joie ces mémoires; mais le temps de la mission ne fut pas assez long pour établir et cimenter, comme on eût souhaité, toutes ces bonnes œuvres.

Il restait deux communions générales à faire, celle des garçons et des hommes mariés. La première fut fixée au lendemain des fêtes de la Pentecôte; et comme la plupart des jeunes gens, surtout les commis, les facteurs et les clercs de palais, ne pouvaient assister aux exercices de la mission, il fut arrêté que, durant les trois fêtes, on les assemblerait, matin et soir, au Grand-collége, dans l'église de Saint-Joseph et dans la chapelle de Saint-Alban. Ces trois locaux ne furent pas assez grands. Il fallut mettre, au Grand-collége, des gardes pour empêcher la confusion. Outre la chapelle de la Congrégation des Messieurs, il fallut leur ouvrir celle des grands artisans. « Toute cette jeunesse, dit le narrateur, reçut la parole de Dieu. » Le lendemain des fêtes (le mercredi 18 mai), la communion générale des garçons eut lieu après les processions, et le nombre de ceux qui y assistèrent, malgré une pluie continuelle, fut d'environ cinq mille.

La communion générale des hommes suivit de près celle des garçons, et fut la plus grave de toutes. Un homme de considération, et dont la conversion dans un âge avancé avait surpris et édifié toute la ville, voulut faire un acte d'humilité et de pénitence ; il porta la croix dans la procession de la paroisse de *Sainte-Croix*. La relation ne nous donne pas le nombre des hommes qui assistèrent à cette cérémonie.

Il y eut à la fin de la mission une quatrième communion générale, celle des enfants qui étaient admis pour la première fois à la sainte table. Le jour destiné à cette cérémonie, tous ces enfants, au nombre de trois ou quatre mille, y compris ceux qui communiaient déjà, s'assemblèrent, les filles, aux *Pénitents du Confalon*, les garçons au Grand-collége ; de là ils se rendirent à Saint-Nizier où *l'évêque de Synope* leur donna lui-même le pain des Anges, comme il l'avait déjà fait dans la même église aux précédentes communions générales.

Par un nouveau mandement daté du 23 mai, Mgr de Saint-Georges annonça que la mission se clorait le jeudi 26 mai, jour de la Fête-Dieu, par une procession générale ou devaient assister tout le clergé de la ville, tous les ordres religieux et le peuple. Afin de prévenir jusqu'aux moindres occasions de désordre, le Consulat rendit, le 24 mai, une ordonnance dont voici les principales dispositions :

Tous les propriétaires ou locataires des maisons faisant face sur la rue de Saint-Jean, sur les entrées du pont de Pierre jusqu'à l'église de Saint-Nizier, la rue des Trois-Carreaux, celle de la Mort-qui-trompe, le quai Saint-Antoine et les Célestins, sur toute la place de Bellecour, la rue Saint-Dominique, la place Confort, la grande et la petite rue Mercière SERONT TENUS de faire tapisser le devant de leurs maisons, le jeudi 26, sur les sept heures du matin, sans pouvoir employer des *tentures noires*, sous quelque prétexte que ce soit. — Il est défendu à tous cabartiers, vendeurs de vin et cafetiers de donner à jouer, à boire et à manger ledit jour. Il leur est enjoint de tenir fermés leurs cabarets, *beuveries* (1) et cafés, sans y recevoir personne, à peine de 150 livres d'amende applicable moitié aux pauvres du Grand Hôtel-Dieu, et l'autre moitié à ceux de l'Aumône générale.

On avait dressé, aux frais de la ville, un magnifique autel sur la place de Bellecour, et tout était disposé pour la célébration de la clôture de la mission ; mais une pluie abondante et continuelle ne permit pas de faire la procession projetée, et Mgr de Saint-Georges refusa son autorisation pour un autre jour.

Alors de concert avec Mgr de Synope, il fut arrêté que l'on ferait une procession particulière, qui serait composée de tous

(1) Ce mot que Nicot donne comme synonyme de *breuvage*, signifie ici une *buvette*.

les Jésuites des trois maisons de Lyon, des ecclésiastiques des trois séminaires, d'une partie du bas-chœur de tous les Chapitres qu'on inviterait pour le chant, enfin de toutes les congrégations affiliées à la Société de Jésus. A cette procession, se joindraient celles des églises où la mission s'était faite. Le jour choisi pour la clôture fut le mardi dans l'octave du Saint-Sacrement (le 31 mai). Durant lesj ours qui restaient à courir, on perfectionna l'autel dressé sur la place de Bellecour, et on l'établit près des Tilleuls, vis-à-vis de la rue Saint-Dominique. Afin de proportionner l'autel à la grandeur démesurée de la place (1), on lui donna quatre-vingt-dix pieds de largeur dans le fond, et l'on y montait par vingt grandes marches construites en demi-hexagone dont les trois côtés avaient chacun quarante-cinq pieds de long. La neuvième marche était assez large pour servir de repos. Toutes ces marches, avec la plate-forme qui était au-dessus, pouvaient bien recevoir environ quinze cents personnes; l'autel était terminé dans le fond par quatre tentures de tapisseries, l'une sur l'autre, soutenues par de grandes bigues presque à la hauteur des arbres. Au haut de ces bigues, on avait jeté une grande tente pour garantir l'autel en cas de pluie...Le Père, qui avait eu la direction de cet ouvrage, fit construire une barricade qui renfermait l'autel, laissant entre deux un espace assez grand pour contenir sept à huit mille personnes. L'entrée devait en être gardée par les arquebusiers et par une compagnie du guet.

Au jour fixé, le mardi 31 mai, les processions se mirent en marche à une heure après midi. Le Chapitre d'Ainay se joignit sur le quai des Célestins à celle des Jésuites, et ce fut le *P. Bontoux* qui présida au défilé.

(1) Il n'y avait alors de bâtiments, ni à l'orient ni à l'occident de la place, de sorte que, d'un côté, la vue s'étendait sur toute la colline de Fourvière, et, de l'autre sur les montagnes du Dauphiné.

Le Saint-Sacrement, porté par l'évêque de Synope, entra en Bellecour au son des cloches, des trompettes, des timbales et des tambours. Arrivé à la rue Saint-Dominique, on tira droit à l'autel sur les marches duquel se rangea tout le clergé. Un des missionnaires, le P. *de la Ferté*, fit un petit discours analogue à la circonstance; prenant ensuite un gros flambeau en forme de torche, il fit à haute voix l'amende honorable au Saint-Sacrement; puis on entonna le *Pange lingua*, et, après la bénédiction, on chanta le *Te Deum*. Il était près de huit heures quand les processions rentrèrent dans les églises d'où elles étaient parties. Ainsi se termina sans aucun accident une cérémonie dont les Lyonnais conservèrent longtemps le souvenir.

Le maréchal de Villeroy, qui était alors gouverneur de Lyon, se trouvait à la cour, et le commandement de la ville était entre les mains du prévôt des marchands.

Aucun autre événement digne de remarque n'arriva pendant les dernières années de la vie du pieux Prélat jusqu'au 4 juin 1714. Ce jour là, éclata une émotion populaire excitée par les bouchers, à l'occasion d'un impôt mis sur les bestiaux destinés à la consommation de la ville. Mais, le 6, grâce à la fermeté du Consulat, puissamment secondé par la milice bourgeoise, tout était rentré dans l'ordre, et, quand le maréchal arriva, il n'y avait plus rien à faire. Camille de Neufville était mort à la suite d'une émeute; il en fut de même de M. de Saint-Georges; alité depuis plusieurs semaines, le vénérable pasteur fut enlevé à l'amour de son troupeau, le 8 du même mois(1), dans la 84e année de son âge (2). « Le lendemain, il fut exposé dans une des salles de son palais, sur un lit d'hon-

(1) *Die nona*, suivant son épitaphe qui a été reproduite, tom. 2, pag. 200 du livre qui a pour titre *Lyon ancien et moderne*.

(2) On lit au bas de son portrait gravé par Desrochers, et placé en tête

neur, en soutane, rochet, camail et bonnet carré. Le lit fut entouré, jour et nuit, par les prêtres de l'église cathédrale, et éclairé de flambeaux jusqu'au 13 juin (1), jour auquel on fit la procession de son enterrement. Le matin, sur les 8 heures, tout le clergé, précédé des religieux mendiants, sortit par la porte de la Cour de Lyon, et le corps de Mgr fut porté sur les épaules, dans une bierre ouverte, revêtu de ses habits pontificaux, mitré et crossé, suivi de quantité de mandeurs qui allaient à la tête du deuil. Le convoi passa sur le pont de bois de la Saône, suivit le quai et la rue Mercière, revint par le pont de Pierre dans la rue Saint-Jean pour entrer par la grande porte dans la cathédrale, où la dépouille mortelle du prélat fut inhumée dans le chœur près de l'entrée du *Sancta Sanctorum*. Le 27 juillet, on fit un service solennel pour le repos de son âme (2). » Ce même jour, le P. de Colonia prononça l'oraison funèbre de l'illustre défunt (3), et sut habilement mettre en pratique les règles qu'il avait données en professant la rhétorique. Son sujet était grand, mais aisé; « il est facile, disent les journalistes de Trévoux (4), de louer ce qui est véritablement louable, un prélat que tout le monde avoue avoir réuni dans sa personne, la piété la plus simple avec l'érudion la plus sublime, l'innocence la plus pure avec la pénitence la plus aus-

de l'*Histoire des Annonciades célestes de Lyon*, par *Marie Hiéronyme La Chausse*, Lyon, 1699, in-4°, ces quatre vers :

Qui peut tout à la fois, comme ce grand prélat,
Joindre au rare talent d'une doctrine exquise
La discipline de l'Eglise,
Est bien digne d'être primat.

(1) Le 11, le Consulat était venu lui jeter de l'eau bénite, et avait arrêté qu'il assisterait par députés à ses funérailles.

(2) Voyez, *Les archevêques de Lyon*, par M. Morel de Voleine, p. 551.

(3) Lyon, André Laurens, 1714, in-4°.

(4) Avril, 1715, p. 688 et suiv. Voyez aussi p. 738.

tère, le zèle le plus ardent avec la bonté la plus compatissante. Telles sont les vertus réunies qui font la matière de cette oraison funèbre et la partagent naturellement.

Le P. de Colonia avait déjà dit, en 1704, dans sa *Dissertation sur un monument antique, découvert à Lyon* : « J'ai eu l'honneur de consulter Mgr l'archevêque de Lyon, qui est, comme l'on sait, profondément savant dans les antiquités sacrées et dans les profanes, et j'ai enfin fait, là-dessus, un système simple et naturel, qui aplanit entièrement toutes les difficultés qui m'avaient d'abord arrêté. » L'estimable Jésuite avait, comme je l'ai dit plus haut, loué, en assez bons vers, M. de Saint-Georges; quinze ans après sa mort il le louait encore dans son *Histoire littéraire*. « Ce prélat, dit-il, a fait « revivre dans sa personne les Irénée, les Eucher et les « Rémy; on peut dire qu'il a *creusé*, comme le premier, dans « les genres de la littérature (t. 2, p. 817). »

Je ne puis me dispenser de consigner ici cet autre témoignage du P. Ménestrier, qui, après avoir décrit *l'horloge de Saint-Jean* (1), ajoute :

« Cette machine étoit devenue inutile, et n'étoit plus qu'un corps sans âme et sans mouvement par la négligence de ceux qui en avoient abandonné le soin, quand Mgr. notre archevêque, Messire Claude de Saint-Georges, alors comte et chantre de l'Eglise de Lyon, entreprit de la rétablir. Aussi n'est-il pas moins habile en ces sortes de mécaniques, qu'en toutes les autres parties des mathématiques, et en toutes les sciences ecclésiastiques, de l'Ecriture, des Canons et de la Théologie. Le roy Théodoric n'écrivit rien autrefois à l'illustre Boëce, sur ses rares talents, qui ne convienne aussi justement à ce grand prélat, qui employa, pour remettre cette machine, sous sa conduite,

(1) Voyez ce que j'ai dit de cette horloge dans mes *Documents*, année 1673.

le sieur Nourrisson, un des plus habiles horlogers de ce siècle... »

Dans l'intitulé de ses Mandements, M. de Saint-Georges ajoutait, comme l'avait fait Camille de Neufville, à son titre d'archevêque et de comte de Lyon, celui de *Primat de France*, titre que ses successeurs continuèrent à prendre jusques et compris M. de Marbeuf, mais l'évêché de Vienne ayant été supprimé par le concordat de Pie VII, et réuni à celui de Lyon, le titulaire de ces deux siéges a pris, à l'exemple du cardinal Fesch, le titre de Primat des Gaules. Toutefois il se garde bien de prendre le titre de *Primat des Primats des Gaules* que prenaient les archevêques de Vienne. Voyez l'*Oraison funèbre* de M. de Montmorin prononcée par le P. *J. C. Basset*, Lyon, 1714, in-4°.

Quelques bibliographes malavisés ont attribué à Mgr de Saint-Georges le *Bouclier de la France, ou les Sentiments de Gerson et des Canonistes* sur les différends des rois de France avec les papes, Cologne, 1690, in-12, livre plusieurs fois réimprimé sous d'autres titres ; mais il est d'Eustache Lenoble qui se faisait appeler le baron de Saint-Georges ; voilà sans doute la cause de l'erreur. Voyez *Barbier*, n° 5372, et la *Biogr. univ.*, article LENOBLE.

L'abbé Papillon rapporte, dans sa *Vie de Philibert Collet*, que ce caustique et savant écrivain a laissé entre autres manuscrits, *Georgiques* ou *Georgettes*. « Ce sont, dit-il, des dia-« logues satiriques contre un mandement de M de Saint-« Georges, archevêque de Lyon. »

Je ne saurais dire sur quoi s'est fondé M. Sirand, pour placer ces dialogues à l'année 1702, dans sa *Bibliographie de l'Ain*. Voyez les *Mémoires* du P. Desmolets, t. 3, p. 160; la *Biogr. du dép. de l'Ain*, par M. Dépéry, et mes *Documents* sur Lyon, année 1681.

Un prêtre habitué de l'Eglise de Lyon, l'abbé Avrat, dédia

à M. de Saint-Georges une *Dissertation sur l'Office divin et sur l'usage ancien de la primitive Église*, comme encore sur l'usage de l'Église de Lyon, etc. La Bibliothèque de la ville de Carpentras possède le manuscrit de cet ouvrage ; c'est un in-4° de 142 pages ; j'ignore s'il a été imprimé.

M. de Saint-Georges avait pour armes : d'argent, à la croix de gueules. Ces armes sont dans une planche jointe à la dédicace que le P. Ménestrier a faite à la très-noble et très-illustre Eglise de Lyon, de sa *Nouvelle méthode du Blason* (Lyon, *Jacq. Lions*, 1701, in-12). M. Morel de Voleine les a aussi données, p. 198 de ses *Archevêques de Lyon*.

NOTICE

SUR

FRANÇOIS PAUL DE NEUFVILLE,

ARCHEVÊQUE DE LYON.

1714-1731.

—

Le siége épiscopal de Lyon était vacant par la mort de Claude de Saint-Georges, arrivée le 9 juin 1714, et ce ne fut qu'après bien des hésitations que Louis XIV lui donna pour successeur le petit-neveu de Camille de Neufville, François-Paul, né le 15 août 1677 (1), du mariage de François de Villeroy avec Marguerite de Cossé-Brissac. Ses parents qui se flattaient de le voir un jour revêtu de la pourpre romaine, ne négligèrent rien pour que son éducation fût aussi solide que brillante, et ce fut aux Jésuites de Paris qu'ils en confièrent le soin. Quand il eut achevé ses études, François-Paul soutint sa thèse à la Sorbonne et y reçu le bonnet de docteur. En 1698 (il était alors un des grands vicaires de M. de la Poype de Vertrieux, évêque de Poitiers), il fut nommé abbé de Fécamp, et durant seize années il sollicita, mais en vain, une mître épiscopale, objet de tous ses vœux : toutefois il pouvait attendre, car son abbaye, qui n'exigeait pas résidence, rendait

(1) Le prévôt des marchands de Lyon, Balthazar de Chaponnay, ayant écrit à Camille de Neufville pour le féliciter de la naissance de son petit-neveu, ce prélat lui répondit par une lettre datée de Neufville, et le remercia des vœux qu'il faisait à cette occasion. (B. Coste).

annuellement 100,000 livres (1). Sa promotion à l'archevêché de Lyon fut approuvée à Rome le 15 octobre; il reçut le pallium le 19 novembre et fut sacré à Paris le 29, dans l'église du Noviciat des Jésuites, par le cardinal de Rohan, assisté de l'évêque de Noyon et de celui de Limoges. Le surlendemain, 1er décembre, il prêta serment de fidélité entre les mains du roi. Le 6 du même mois, il prit possession de son siége par procureur, et en personne le 15 mars suivant (2); il était accompagné d'Artus Timoléon de Barcos, docteur de Sorbonne, homme d'un grand mérite, qu'il avait pris pour

(1) Voyez Boulainvilliers, *Etat de France*, t. 4, p. 11. — Après la mort de François-Paul, le roi autorisa l'archevêque de Rouen à retirer pendant six ans les revenus de la manse abbatiale de Fécamp, pour être employés aux réparations du collége de Navarre. (Voyez Piganiol, *Descript. de Paris*, t. 4, p. 580).

(2) L'avant-veille, il avait fait son entrée solennelle ; il était descendu par eau depuis la porte d'Alincourt jusqu'à l'hôtel du gouverneur où il logea. Sa réception fut magnifique ; il y eut le soir grand feu d'artifice ; le 15, tous les corps de la ville, en robes de cérémonie, s'étaient rendus à la cathédrale pour assister à la prise de possession. Le dimanche 17, Messieurs du consulat allèrent l'inviter à se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où il y eut collation et concert. L'abbesse de Saint-Pierre, Madame de Cossé-Brissac, n'épargna rien pour ajouter à l'éclat de la fête. Les illuminations, les chiffres, les flambeaux, les artifices jetés sans discontinuation témoignaient de son affection pour la maison de Villeroy (*Les Archevêques de Lyon*, par M. Morel de Voleine, p. 521). — Il faut regarder comme apocryphe l'anecdote suivante rapportée dans les *Archives du Rhône*, t. 6, p. 222 : « L'abbé de Villeroy n'avait pu obtenir des chanoines de Lyon d'être reçu dans leur chapitre ; le roi l'ayant fait archevêque de Lyon, le chapitre lui rendit les devoirs accoutumés. Le prélat qui voulait se prévaloir de ces avantages, leur dit ces mots tirés du ps. 117 : *Lapis quem reproverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli.* Un des chanoines lui répondit par le verset qui suit : *A Domino factum est istud, et est mirabile oculis nostris.* » M. Dugas de Bois-Saint-Just, t. 3, p. 134 de *Paris, Versailles et les provinces*, suppose que cette réponse fut faite par M. de Tencin au doyen du chapitre.

grand vicaire (1) ; il nomma pour official Paul de Cohade, seigneur de Rontalon (2), et pour suffragant aux fonctions épiscopales, Antoine Sicauld, évêque de Sinope *in partibus* (3), qui l'avait déjà été de M. de Saint-Georges.

Le lendemain de sa prise de possession, son premier acte fut un mandement par lequel il enjoignit aux prêtres et aux fidèles de son diocèse, de se soumettre à la constitution *Unigenitus* (4). Un second mandement aux mêmes fins fut publié le 14 suivant.

L'Académie de Lyon, qui comptait à peine quinze années d'existence, s'empressa d'ouvrir ses portes à son nouvel archevêque, qui, en acceptant le titre de protecteur de cette Compagnie, voulut qu'elle tînt ses séances dans son palais (5). Lui aussi, M. de Barcos, se fit un honneur d'être admis parmi les membres titulaires.

Après la mort de Louis XIV, arrivée le 1er septembre 1715, l'oraison funèbre de ce monarque fut prononcée dans la plu-

(1) Pendant le cours de son épiscopat, François-Paul eut encore pour grands vicaires MM. de Lacroix, Anisson, de Rochefort, prévôt d'Ainay, Dupuis, Michel, sacristain de Fourvière, et Navarre, chanoine de Saint Nizier (Voyez le *Calendrier de Lyon* pour 1730).

(2) Voyez la notice d'André Renaud dans les *Eloges de quelques auteurs françois*, par Joly, Michault, etc.

(3) Voyez son article dans la *Biogr. lyonn.*, et ma *Notice sur M. de Saint-Georges*.

(4) Déjà un mandement sur ce sujet avait été édicté par Camille de Neufville (Voyez ma *Notice* sur ce prélat, p. 5 et 17).

(5) On lit dans l'*Indicateur* de Lyon pour 1788, p. 34 : « Du vivant de François-Paul de Villeroy, l'appartement principal de son palais était magnifiquement meublé ; on y voyait des tentures de tapisseries des Gobelins, des glaces du plus grand volume, des tableaux du plus grand prix ; il y avait au fond de la galerie un grand ouvrage en peinture de Mignard, de Paris, qui représentait les reines de Perse aux pieds d'Alexandre. Tous ces effets ont été vendus après la mort de Mgr. de Villeroy, et le tableau de Mignard a été transporté en Angleterre. »

part de nos églises. Je ne puis signaler que trois discours faits à cette occasion : l'un par le P. Valoris, au Grand-Collége ; l'autre par l'abbé de Barcos, aux Carmélites, et le dernier par Sébastien Briquet, chanoine de Sion. Le premier a été imprimé à Lyon en 1715 ; les deux autres l'ont été à Paris l'année suivante.

Le 12 février 1716, pendant que François-Paul était à Paris, on soutint dans le collége de la Trinité une thèse sur la grâce et la prédestination (1). Le Père Bimet avait mis cette conclusion dans la 2e colonne, au sujet de la science moyenne : « Illa præscientia (de qua loquitur Augustinus) « alia esse omnino non potest quam scientia media, quæ, « salva Scripturarum, Patrum et rationis autoritate negari « nullo modo potest. » C'est ainsi qu'était exprimée cette proposition dans les thèses qui furent distribuées quelques jours avant qu'on distribuât l'*Acte*. Dès qu'on l'eût remarquée, tous les thomistes et tous les disciples de saint Augustin se soulevèrent et furent porter leurs plaintes aux grands vicaires, et il fut conclu, dans le conseil tenu à ce sujet, que le P. Bimet (2) serait obligé de changer ou d'adoucir cette proposition, ce qui fut fait en ces termes : « Prescientia qua

(1) J'ai emprunté ces détails au *Nouveau recueil de pièces fugitives*, publié par l'abbé Archimbaud, Lyon, 1717, 4 vol. in-12. Le second tome est précédé d'une dédicace de l'auteur à François-Paul de Neufville ; on y lit : « ... Les témoignages de zèle, de piété et de savoir que vous rendoit un grand diocèse, et le digne évêque (M. d'Aubigné) avec lequel vous aviez partagé les fonctions de l'épiscopat ; les peuples de Fécamp soulagés avec autant de profusion dans une année de misère, répondoient à l'Église de Lyon qu'elle auroit en votre personne un des plus grands archevêques... »

(2) Voyez sur ce religieux la *Biogr. lyonn.* et la *Biblioth.* des PP. Backer. Voyez aussi le *Mercure* de mai 1722, où se trouve sa traduction en vers français d'une Ode d'Horace, la 3e du Ier livre, laquelle a été reproduite dans le tome 5 du Recueil de l'abbé Salmon. J'ajouterai que le P. Bimet a été loué par le P. Fabretti, p. 286 de ses *Lyrica et Epistolæ*, Lugd. 1747, in-8.

« Deus dirigitur ad hominis prædestinationem est, juxta « eumdem Augustinum, scientia media, qua Scripturarum, « Patrum et rationis auctoritate nititur. » Les grands vicaires assistèrent quelque temps à la thèse, et voyant que tout s'y passait tranquillement, ils se retirèrent, mais on n'y remarqua ni les Pères de l'Oratoire, ni les Jacobins, ni les Carmes chaussés et déchaussés. Le P. Alissan, docteur de Paris et prieur des Jacobins de Lyon, est celui auquel on attribua l'orage excité contre cette thèse.

Pendant son séjour dans la capitale, François-Paul obtint des lettres-patentes, datées du mois de mars 1716, confirmatives de l'Institution des *Filles de la Providence*, fondée en 1707 par M. de Saint-Georges (1).

Le 29 septembre de la même année, notre prélat, à son retour de Paris, se rendit chez les Chartreuses de Salette en Dauphiné, pour y sacrer plusieurs dames qui avaient achevé leur noviciat dans ce couvent. C'était, dit M. Morel de Voleine (2), le seul ordre de filles portant l'étole et le manipule, et faisant l'office de sous-diacre en chantant l'Epître.

(1) Ces lettres ne furent enregistrées au parlement que le 17 mars 1722; en voici le préambule : « Notre amé et féal conseiller en nos conseils, François-Paul de Neûville de Villeroy, archevêque de Lion, nous a très-humblement fait représenter qu'en arrivant dans son diocèse, il a trouvé dans ladite ville une maison appelée la *Providence*, que le feu S^r^ de Saint-Georges, son prédécesseur, avoit commencé d'y établir pour y élever des filles de huit ans, que la pauvreté ou le dérèglement des parents mettoient en danger de tomber dans le libertinage, et, voulant contribuer autant qu'il est en lui à un si pieux désir, il nous a supplié de confirmer ledit établissement sous le titre de Maison ou Hôpital de la Providence, ou Communauté de pauvres filles, dont il estime que l'administration et le soin ne peuvent être mis en de meilleures mains que dans celles des *Filles de la Trinité* de notredite ville de Lion, sous la direction de quelques dames de piété qui sont à la tête de cet établissement... »

(2) Voyez l'ouvrage déjà cité, p. 182, et mes *Documents*, Publ. de 1679, p. 55.

Le mercredi 7 avril 1717, les membres de l'Académie tinrent leur première assemblée à l'archevêché. Le directeur, M. de Serres, seigneur de Charly, prononça, dit l'abbé Archimbaud (1), un très-beau discours, auquel l'archevêque répondit par un autre qui ne l'était pas moins. M. de Fleurieu, seigneur de la Tourette, y lut une Ode faite à cette occasion.

Vers le même temps, la cure de la paroisse de Saint-Michel fut unie à la prévôté d'Ainay, et notre prélat fit la consécration de la magnifique chapelle que les pénitents de Notre-Dame de Lorette venaient de faire construire sur la place de la Croix-Pâquet (2). Enfin il autorisa les Dames du Bon-Pasteur à se former en communauté en prononçant des vœux (3).

Touchés de l'état de détresse dans lequel se trouvait l'Aumône générale en 1717, les recteurs de l'Hôtel-Dieu lui vinrent en aide en lui prêtant une somme de 60,000 livres. Instruit par notre prélat de cette belle action, le maréchal de Villeroy les en remercia par une lettre que M. Dagier a insérée dans son *Histoire du Grand Hôtel-Dieu*, tome 2, p. 71 (4).

(1) *Recueil* déjà cité, t. 2, p. 199.

(2) Cette chapelle, où il y avait un très-beau retable fait par Perrache, a été vendue par la Nation en 1790, au sculpteur Chinard, qui en fit son atelier. En 1815, elle fut achetée des héritiers de cet artiste par M. Trouvé qui, l'année suivante, construisit une maison sur son emplacement. Les deux colonnes que l'on voit à l'entrée de l'escalier, proviennent de l'église des Jacobins, et se trouvaient dans l'atelier de Chinard, qui les y avait fait transporter (Note de M. Paul Saint-Olive). Voyez l'*Alm. de Lyon* pour 1755, p. 59 ; le *Tableau de Lyon*, par l'abbé Guillon ; l'*Indicateur de Lyon* pour 1810. p. 88, etc.

(3) *Alm. de Lyon* pour 1755, p. 62.

(4) Vers les premiers jours de septembre de cette année, le maréchal, alors plus que septuagénaire, vint à Lyon au sujet d'une petite sédition qui y était arrivée. Ce ne furent, pendant son séjour, que réjouissances et

Le 18 juillet 1718, il y eut une procession générale pour obtenir la cessation de la sécheresse.

Le 3 décembre suivant, François-Paul rendit une ordonnance par laquelle il instituait la fête du *Sacré-Cœur de Jésus*, qui devra être célébrée à l'avenir et à perpétuité, à commencer dès cette année, le vendredi lendemain de l'Octave du Saint-Sacrement ; « laquelle fête sera chômée par cessation de travail (1)... »

Cette même année, le P. de Colonia publia un de ses plus savants ouvrages, *La Religion chrétienne prouvée par le témoignage des auteurs païens*. M. l'abbé de la Bouderie, auquel on en doit une nouvelle édition, n'a pas reproduit la dédicace que l'auteur a faite de son livre à notre archevêque (2); cependant elle méritait de l'être ; on en jugera par cet extrait :

« Monseigneur....., cet ouvrage est né, pour ainsi dire, dans une assemblée de gens de Lettres qui vous doit son assiduité au travail,... qui emprunte de vous son éclat, et que vous venez de recevoir dans votre palais..... Je suis d'ailleurs d'une compagnie qui fait gloire depuis deux siècles (3) d'être

fêtes continuelles. Une dame de Paris apprit que celles de Lyon s'empressaient fort de plaire au maréchal, en écrivant à l'une d'elles : « Apprenez-« moi, lui dit-elle, à qui le maréchal a jeté le mouchoir. » La vieille madame de Bérault, qui habitait Lyon et qui avait été autrefois des amies du maréchal, vit cette lettre et dit à celle qui la lui montrait : « Écrivez à « votre amie que M. le maréchal ne se mouche plus. » Barrière, *La Cour et la Ville*, etc.

(1) Ce mandement est contresigné *Guichard*.

(2) Trois approbations également supprimées par M. de Labouderie se trouvent dans la première édition ; la première est de M. Cohade, docteur de Sorbonne ; la seconde de l'abbé Tricaud, chanoine d'Aisnay, et la troisième est du P. Galifet, provincial de la Compagnie de Jésus en la province de Lyon.

(3) On lit dans un mémoire au sujet des Pairs, présenté en 1716 au duc d'Orléans, régent : « Les *Neuville-Villeroy* sortent d'un marchand de poissons, controlleur de la bouche de François 1er ; il est ainsi mentionné à la

attachée à l'illustre maison des Villeroys, qui s'est vue, dans tous les temps, honorée constamment de leur bienveillance, soutenue par leur protection et comblée de leurs bienfaits. La maison où j'ai passé la plus grande partie de ma vie ne présente à mes yeux que des monuments de ces mêmes bienfaits, et l'un des plus précieux, c'est cette bibliothèque célèbre (1) qui m'a fourni le fond de cet ouvrage que je n'aurais jamais osé entreprendre, ni pu exécuter sans un pareil secours..... J'y traite de la Religion, et c'est vous qui, après le vicaire de Jésus-Christ, en êtes le *Chef en France* par la prééminence de votre siége primatial... C'est à votre conduite pleine de *prudence* (2) et de lumière que l'Église se reconnaît redevable de la profonde tranquillité dont elle jouit ici.....

« C'est dans nos Livres saints et dans les Pères de l'Eglise que vous avez puisé cette éloquence pleine d'onction et de lumières qui nous a si souvent instruits et touchés dans la chaire de vérité; mais cette noblesse et cette simplicité d'expression, cette facilité à vous énoncer avec dignité, ces grâces qui embellissent tout ce qu'elles touchent, vous les tenez en partie du commerce que vous avez entretenu avec le siècle d'Auguste; vous avez sçu, selon l'expression d'Origène et à son exemple même, faire servir les profanes dépouilles du paganisme à la décoration du temple du Seigneur... »

Chambre des Comptes. Son fils, greffier de l'Hôtel-de-Ville, fut prévôt des marchands, et père de Nicolas de Neuville, audiencier et Secrétaire d'état. La morgue du maréchal de Villeroy a de la peine à s'accommoder d'une si basse extraction. » Voir le *Recueil de Fontenay*, A, p. 214, et le *Journal de Barbier*, VIII, 214.

(1) « L'inscription de la Bibliothèque du Grand-Collége est ainsi conçue : ÆTERNITATI VILLAREGII NOMINIS. Feu l'archevêque de Lyon, Camille de Villeroy, y ajouta, par testament, sa bibliothèque particulière. » Note de Colonia. Voyez la *Notice sur la Bibliothèque de la Ville* insérée dans l'*Almanach de Lyon* pour 1829.

(2) Je signale ce mot à M. Le C. D. F.

Pendant la peste qui ravagea si cruellement la ville de Marseille, il y eut une procession générale et des prières de quarante heures pour obtenir de Dieu la cessation de ce fléau.

L'année suivante, un *Te Deum* fut chanté le 9 août (1), dans l'église des Carmélites, en action de grâces du rétablissement de la santé du roi. Cette cérémonie fut répétée, le dimanche suivant, dans toutes les églises du diocèse.

Une année s'était à peine écoulée depuis que la France semblait être délivrée des agitations auxquelles elle avait été si souvent en proie, quand tout à coup on apprit que le maréchal de Villeroy, pour avoir déplu au régent et au cardinal Dubois, avait été arrêté au Louvre, le 10 août 1722, et conduit par des mousquetaires dans le château des Villeroy où il reçut bientôt l'ordre de se rendre dans son gouvernement. La douleur qu'un événement aussi imprévu fit éprouver à notre archevêque, ne fut adoucie que par la joie de revoir son aïeul.

Le 19 du même mois, avaient aussi été exilés, sous prétexte de leurs débauches, six jeunes seigneurs de la Cour, parmi lesquels se trouvaient deux petits neveux du maréchal, le marquis d'Arlincourt et le duc de Retz (2).

(1) Cette église construite dans la seconde décade du XVII^e^ siècle a été démolie en 1822, sous la mairie du baron Rambaud. Le comte de Lezay de Marnésia, alors préfet du Rhône, était neveu de deux chanoines-comtes de Saint-Jean du même nom. Voyez sur les tombeaux des Villeroy, le *Voyage de Genève* de Crignon d'Auzouer ; les M^ss^ de la B. de L., n° 1367 ; ma notice sur *Les gouverneurs de Lyon*, etc., etc.

(2) Cette même année 1722, le P. Folard publia sa tragédie d'OEdipe, et la dédia par une Epitre en vers à notre prélat (*Mélanges* de C. B., p. 82.— L'année suivante, le libraire François Barrois lui dédia la *Vie de saint Irénée*, par D. Gervaise : « J'ose, dit-il, présenter à Votre Grandeur un ouvrage qui lui appartient à juste titre ; c'est la Vie d'un grand saint que toute la France reconnoit pour son Apôtre entre ses plus glorieux martyrs, et que celle de Lyon que vous gouvernez avec tant de dignité, honore comme le plus parfait modèle de ses évêques. J'offre à la vénération de votre clergé et des

Il en est parfois des querelles des grands comme de celles des vilains; le maréchal fut rappelé, et le 5 mai 1724, François-Paul rendit une ordonnance dans laquelle on lit : « Etant obligé de quitter notre diocèse pendant quelque temps pour des affaires importantes, et ne voulant pas perdre de vue un troupeau qui nous est si cher,... Nous ordonnons par ces présentes, Qu'aucune approbation pour confesser, tant pour les Prêtres Séculiers que pour les Réguliers, ne soit donnée que dans notre Conseil qui se tiendra tous les vendredys, à trois heures après-midy, dans notre Palais,.... déclarant nulles toutes celles qui seront données autrement; Que, sous les mêmes peines, toutes les dispenses et autres actes qui émaneront de notre Secrétariat, seront signés par M. l'abbé La Croix, l'un de nos vicaires généraux, et, en son absence, par M. Terrasson, notre Official, et aussi l'un de nos vicaires généraux, — contresignés par notre secrétaire (M. Charesieu), et munis de notre sceau (1)... »

Le 27 juin suivant, le maréchal était à Versailles où il salua le Roi dans son cabinet, soutenu par ses deux fils, François-Paul et le duc de Villeroy, qui l'un et l'autre avaient été nommés récemment chevaliers des ordres du roi (2).

fidèles de votre diocèse les Annales de la vie d'un bienheureux qui les favorise d'une protection particulière; et je leur procure par là les moyens de faire le parallèle de ses vertus avec celles du Prélat qui fait actuellement l'objet de leur édification et de leur respect..... » — Le *Catalogue de la B. Lyonn. de M. Coste*, attribue par erreur la Vie de saint Irénée au libraire Barrois, n. 15,498.

(1) Cette même année, François-Paul fit imprimer un extrait du *Rituel de Lyon*, avec des *Instructions sur les Sacrements*, à l'usage des curés de son diocèse, Lyon, P. Valfray. B. Coste.

(2) *Gazette de France*, Extraordinaire du 12 juin. — B. de Lamonnoye fit, sur le retour à Paris, du duc de Villeroy, des vers qui ont été insérés, t. 2, p. 195 de ses œuvres, édit. in-4°. Suivant une note jointe à ces vers, la cause de l'exil du duc serait d'avoir prétendu que nul prince du

En 1726, le duc de Retz, neveu de notre archevêque, ayant été nommé lieutenant de roi au gouvernement de Lyon, en remplacement du marquis d'Arlincourt (1) fut présenté par son oncle à l'Académie de Lyon, qui l'admit au nombre de ses membres.

L'année suivante, par une ordonnance du 28 janvier, François-Paul défendit aux ecclésiastiques de son diocèse de porter la cravate et des justes-au-corps de couleur, de fréquenter les tavernes et les boutiques où l'on boit publiquement du vin et des liqueurs (2). Le 21 février suivant, il autorisa la Confrérie des matelassiers à fonder, dans l'église des Grands-Carmes, une chapelle sous le vocable de l'*Ange gardien*, pour y célébrer, chaque année, la fête de saint Blaise, leur patron.

En ce temps-là, M. de Barcos ayant été nommé supérieur des communautés religieuses, Petites écoles et Hôtel-Dieu de la capitale, quitta Lyon pour retourner à Paris où il possédait un canonicat dans la cathédrale (3).

sang, pas même le régent, ne devait avoir d'entretien particulier avec le Roi que le gouverneur n'y fût présent. — On sait que Lamonnoye, qui fut une des nombreuses victimes du système de Law, obtint, grâce à madame de Caylus, et sans l'avoir demandée, une pension de trois cents livres que le duc lui faisait payer le 1er janvier de chaque année. *Œuvres* déjà citées, t. 1, p. 58. Voyez aussi *Les Villeroy*, par M. Henri Morin-Pons, p. 26.

(1) Par un acte du 11 octobre 1726, le Consulat fit une pension de mille livres à Camille Falconet, médecin du Roi, en récompense des soins qu'il avait donnés au marquis d'Arlincourt dans sa dernière maladie. Le 2 septembre 1728, il en fit une autre de trois cents livres à dame Elisabeth L'Heureux, nourrice du comte de Sault, arrière-petit-fils du maréchal, en reconnaissance des soins qu'elle s'était donnés pour son éducation.

(2) Cette dernière disposition a été reproduite dans les Statuts de Mgr de Pins.

(3) L'abbé de Barcos mourut, âgé de 89 ans, le 19 mai 1764 ; il était d'une maison alliée à celle des Foudras, et il avait professé la philosophie au collége de Plessis. « C'étoit, disent les Mémoires du temps, un ecclésiastique recommandable, réglé dans ses mœurs, mais qui se plaisoit à fatiguer

Les Pères de l'Oratoire avaient fondé un collége dans leur maison, à Notre-Dame des Grâces, au delà de la Loire, près de Saint-Rambert en Forez. Ces religieux, ayant refusé de se soumettre à la Constitution *Unigenitus*, le collége fut interdit et fermé en 1729 (1).

Cette même année, il sortit des presses de Pierre Valfray, imprimeur de l'Archevêché et de la Société de Jésus, une feuille supplémentaire au *Bréviaire romain*, contenant un Office pour la fête de saint Grégoire VII, pape et confesseur (2); un arrêt du Parlement, rendu le 20 janvier 1730, supprima cette feuille où l'on voyait « ce qu'il y a de plus « capable d'inspirer l'excès des prétentions ultramontaines. »

Le 18 juillet suivant, mourut, à Paris, le maréchal de Villeroy. Ses deux fils qui l'avaient assisté dans ses derniers moments, rapportèrent sa dépouille mortelle à Lyon, où elle fut inhumée dans l'église des Carmélites. Son oraison funèbre fut prononcée dans l'église de la Charité, par le P. Louis Renaud, dominicain, le 15 septembre (3), et son panégyrique le fut, la même année, par l'avocat Brossette, dans une séance publique de l'Académie de Lyon (4).

les jésuites dans leurs thèses » dont il ne sortoit jamais qu'avec de grands applaudissements. Il était simple et naïf dans ses discours, et surtout dans la confession où il s'expliquoit d'une manière si libre que les femmes en étoient tout-à-fait honteuses. » Voyez M. Morel de Voleine, *Archevêques de Lyon*, p. 182, et la *Biogr. Lyonn.* p. 24.

(1) Voyez l'*Almanach de Lyon pour* 1760, p. 141 du *Dictionnaire*.

(2) Par ses lettres du 30 janvier 1079, ce Pape avait établi la Primatie de l'archevêque de Lyon sur les provinces de Tours, Rouen et Sens. Voyez son article dans l'*Art de vérifier les dates*, et le *Journal de Barbier*, année 1730.

(3) Delandine (t. 3, p. 201, du *Catalogue des Mss. de la B. de Lyon*), rapporte que la messe fut célébrée par Jean Fuligny de Damas, abbé de Savigny, comte et grand custode de l'Eglise de Lyon, et que l'on y exécuta, en musique, la messe des morts de Jean Gilles, de Tarascon.

(4) Ce Panégyrique est resté, je crois, inédit (Voy. Delandine, *Catal.*, déjà cité, t. 3, p. 307).

François-Paul ne devait survivre que six mois et quelques jours à son illustre aïeul, car il mourut presque subitement dans son palais, le 6 février 1731, entre onze heures et midi (1).

Voici en quels termes Poullin de Lumina, qui a dû le connaître, en a parlé dans son *Histoire de l'Eglise de Lyon*, p. 464 : « Son épiscopat fut assez paisible; la douceur de son caractère peut y avoir contribué; on dit qu'il la portait au point de ne pouvoir punir, et même d'excuser ses domestiques quand il les trouvait dans quelques fautes. » Ce jugement que l'abbé du Temps a reproduit, est d'autant moins suspect, que Poullin de Lumina appartenait au parti janséniste. Il faut donc regarder comme des médisances tout ce qui a été dit de notre prélat, dans les mémoires de Maurepas et dans plusieurs recueils d'anecdotes plus ou moins apocryphes (2).

Le portrait de François-Paul a été gravé par Pierre Drevet, de Lyon, avec cette souscription : *Offerebat F. Ludovicus Renaud, praedicator Lugdunaeus.* Sur quelques exemplaires

(1) Si c'est lui qui figure dans une historiette rapportée dans le *Ménagiana* (t. 2, p. 61), il serait à présumer qu'il mourut d'une attaque de goutte.

(2) On l'a fait mourir insolvable, et l'on a supposé, entre autres fausset-és, qu'une nouvelle Egérie habitait durant son épiscopat l'ancien château de Rontalon, situé sur la rive gauche de la Saône, en face du Doyenné. Je ne saurais dire quelles indications l'on pourrait tirer d'une lettre écrite de Paris, le 9 décembre 1715, par le maréchal de Villeroy, à Pierre Perrichon, secrétaire du Consulat, et dont l'autographe est conservé aux archives de notre Hôtel-de-Ville ; si je la publie, c'est que les copies sont très-répandues ; toutefois, je ferai observer que les anonymes qui dénonçaient François-Paul, à son aïeul, pourraient bien être des ennemis des Jésuites qui, voyaient avec peine un de leurs disciples appelé à diriger le diocèse de Lyon. Voici donc cette curieuse lettre :

« Il y a longtemps que je souffre de toutes façons ; le premier principe

de ce portrait, le nom de notre archevêque a été effacé, et, à la place, on y a mis : *Le sage Fénelon.*

C'est par erreur que M. Dumas, t. 1, p. 242, de son *Histoire de l'Académie de Lyon*, a dit que Massillon vint en cette ville pour prononcer l'oraison funèbre de François-Paul de Villeroy; c'est celle de Camille de Neufville que prononça l'illustre orateur, en 1693.

de ma douleur est la mort du Roy ; je viens de perdre ma fille que j'aimois tendrement ; je ne suis pas moins affligé de tout ce qui regarde M. l'Archevêque. Est-il possible que dès les premiers commencements, vous ne m'ayez pas averty ? J'ay reçu plusieurs lettres anonymes de gens que j'ay lieu de croire, qui sont de mes amis, par la manière vraye et pleine d'amitié dont ils m'ont escrit. N'étoit-il pas de vostre devoir de m'advertir dès les commencements ? Pouvez-vous vous pardonner de m'avoir laissé ignorer une chose à laquelle j'aurois pu apporter un remède dès sa naissance ? Mais vous me laissé assassiner sans oser me parler, et, à la place des vérités que vous me deviez dire, vous me proposez des grandeurs et des avantages pour un homme qui certainement ne les mérite pas. Vous me connoissez bien peu de penser de cette sorte-là. Finissons un discours si affligeant pour moy, et venons à des remèdes que je suis forcé de prendre. Ne faites encore semblant de rien, mais ayez attention à ce qu'on ne détourne aucun papier du Secrétariat et de Neufville. Dans quinze jours je m'expliquerai plus clairement avec vous. Vous pouvez faire à M. Dugas, de ma part, les mesmes reproches que je vous fais. VILLEROY. »

P. S. — Les deux pièces qui suivent, extraites des délibérations du Consulat, m'ont été communiquées par M. Rolle, un de nos archivistes et mon collègue à la Société archéologique de cette ville.

Séance du mardy 7 février 1731, *présents, etc.* :

« Messire François-Paul de Neufville de Villeroy, archevêque, comte de Lyon, primat de France et commandeur des ordres du Roy, étant décédé le jour d'hier, entre onze heures et midy, M. le Prévôt des marchands (Camille Perrichon), aurait délibéré de se transporter ce jourd'huy, trois heures de relevée, en robes noires, précédés des mandeurs portant leurs

manteaux ordinaires, dans le palais archiépiscopal où le corps dudit Seigneur archevêque est exposé sur son lit de parade, pour lui jeter de l'eau bénite et luy rendre les derniers devoirs, ainsi qu'il est d'usage en pareil cas. Il a été pareillement délibéré que lesdits sieurs Prévôt des marchands et Echevins, se rendront vendredy prochain dans l'église des Carmélites, pour y assister, chacun en particulier, au service et enterrement de mondit seigneur l'archevêque, sur l'invitation qui en a été faite de la part de Monseigneur le duc de Villeroy, attendu que les Compagnies n'y sont invitées. Dont acte. Signé : *Perrichon*, *Brossette*, *Palerne*, etc. »

Séance du vendredy 16 *février* 1731. Présents, etc. :

« Le Consulat ayant été invité par des chevaliers de l'Eglise de Saint-Jean, au nom et de la part de MM. les Comtes, d'assister au service qu'ils doivent faire célébrer ce jourd'huy dans leur église pour le repos de l'âme de feu Mgr l'Archevêque, et étant informé que toutes les Compagnies avoient reçu une pareille invitation, et qu'elles avoient résolu d'y assister par le seul motif que ledit archevêque est de la maison de Villeroy, le Consulat se seroit déterminé d'autant plus volontiers de se conformer à l'exemple des autres Compagnies, que son respect et sa reconnaissance pour cette illustre maison, l'engagent toujours à lui en donner des marques les plus distinguées en toutes les occasions. Et à cet effet, il se seroit rendu en corps et robes noires, entre neuf et dix heures du matin, dans l'église de Saint-Jean, assisté des sieurs ex-consuls, précédés des mandeurs portant leurs manteaux et petits écussons, et auroient pris ses places ordinaires de même que les autres Compagnies.

« La grande messe a été célébrée par M. le comte de Montmorillon, sacristain de Saint-Jean, avec toute la dignité qui se pratique dans cette église.

« La représentation du mausolée étoit au milieu du chœur, parfaitement ornée et chargée de quantité de lumières, au-dessus de laquelle il y avoit un grand dais des plus magnifiques.

« Tout le chœur étoit tendu de noir, et sur la tenture étoient placés des écussons aux armes dudit seigneur archevêque. La porte intérieure du chœur étoit également ornée, et autour du chœur étoit un cordon de cierges.

« Derrière le maître autel étoient des bancs couvers de draps noirs pour les gentilshommes et officiers dudit seigneur qui avoient été invités d'assister à cette cérémonie.

« La grande messe et les prières étant finies, les Compagnies se sont re-

tirées suivant ce qui est réglé pour les cérémonies du *Te Deum*. Elles ont jeté de l'eau bénite sur la représentation, et, au sortir du chœur, elles ont trouvé M. le doyen et MM. les Comtes à droite et à gauche, qui leur ont fait les honnêtetés et les politesses les plus convenables.

Dont a été dressé le présent procès-verbal, à Lyon, lesdits jour et an. Signé : *Perrichon*, *Brossette*, etc. »

2e *P. S.* Je dois, à l'obligeance de M. Valentin-Smith, mon savant collègue à l'Académie de Lyon, les deux lettres qui suivent, écrites vers la fin de juillet 1730, et qui sont extraites d'un Recueil de chartes, titres et documents relatifs à la Dombes, qu'il se propose de publier très-prochainement :

Lettre du duc du Maine à François-Paul de Neufville :

« Vous venez, *Monsieur*, de perdre un père très-respectable par les titres « glorieux qu'il a possédés dans ce monde, et encore plus par son rare mé- « rite et ses éminentes vertus ; je perds aussi un bon ami, homme d'un « très-bon conseil, que je regrette infiniment. Je mesure en cette triste oc- « casion votre perte sur la mienne ; votre grande consolation est, Monsieur, « que celui que nous regrettons, n'a pas moins travaillé à mériter les ré- « compenses éternelles que celles dont il a si justement joui parmi nous. »

L'archevêque de Lyon répondit au duc de Maine :

« *Monseigneur*, pénétré de la plus vive reconnaissance des bontés de « votre Altesse Sérénissime pour la part qu'elle daigne prendre en la perte « que je viens de faire, j'ose la supplier d'en recevoir mes très-humbles « remercîments ; rien n'est plus consolant pour moi, Monseigneur, que ce « que votre Altesse Sérénissime veut bien me témoigner en faveur de feu « mon père ; ce sont des éloges que je conserverai comme un monument « précieux qui honore infiniment sa mémoire. — Je suis, avec un profond « respect, de votre Altesse Sérénissime, etc. »

NOTICE

SUR

CH.-F. DE CHATEAUNEUF-DE-ROCHEBONNE

ARCHEVÊQUE DE LYON

—

1731 à 1740

—

PAR ANT. PÉRICAUD L'AINÉ.

Enfin nous avons un pasteur de notre choix ! s'écrièrent les comtes de Saint-Jean, lorsqu'ils apprirent qu'un de leurs collègues, M. de Rochebonne, avait été promu à l'archevêché de Lyon (1). Né le 6 janvier 1671, cet éminent prélat était fils de Charles de Châteauneuf, marquis de Rochebonne, commandant pour le roi dans le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais ; sa mère, Thérèse Adhémar, était fille du comte de Grignan. Ses études furent terminées par le bonnet de docteur qu'il reçut dans la Maison de Navarre; alors l'évêque de Poitiers, M. de La Poype-de-Vertrieux, ancien chanoine-comte de Lyon, le prit pour un de ses grands vicaires ; bientôt il dut son élévation dans les dignités ecclésiastiques au Père de la Chaise, qui lui donna l'abbaye d'Elan et celle de Saint-Riquier; mais déjà il avait été reçu chanoine-comte de Lyon, le 22 décembre 1691. En 1707, il était grand

(1) M. de Moncley, évêque d'Autun, administrateur de l'Eglise de Lyon pendant la vacance, avait ordonné, par un mandement du 22 février 1731, que l'on fît des prières publiques pour obtenir du Ciel un bon pasteur.

vicaire de Poitiers, lorsqu'il fut nommé évêque de Noyon, le 19 janvier 1713; alors il avait place, en qualité de pair de France, au parlement de Paris, et en janvier 1715, il était devenu un des aumôniers du roi. Après la mort de François-Paul de Neufville-de-Villeroy, arrivée le 6 février 1731, il fut appelé à lui succéder sur le siége de Lyon. Il prit possession par procureur, le 15 janvier 1732, et en personne le 22 mars suivant; toutefois, il ne fit son entrée solennelle que le 17 août par la porte de Vaize. Il prit pour suffragant aux fonctions épiscopales, Nicolas de Navarre, chanoine de Saint-Nizier, évêque de Sidon *in partibus*; il eut dix vicaires généraux, en tête desquels figure le comte de la Beaume-Suze, doyen du Chapitre de la Primatiale (1).

En 1733, il approuva la fondation des hôpitaux de Roanne et de Belleville, et, en 1737, celle de l'hospice de Saint-Symphorien-le-Château. En cette dernière année, il établit en faveur des prêtres caducs et infirmes, le Séminaire de Saint-Pothin (2).

Un des événements le plus mémorable de son épiscopat fut le Jubilé célébré, en 1734, à l'occasion de la rencontre de la Fête-Dieu avec celle de Saint-Jean-Baptiste. Ce Jubilé, qui dura trois jours, fut annoncé par un mandement, et les fidèles y furent préparés par des missions qui se firent dans les principales églises de la ville (3).

(1) Voyez les *Archevêques de Lyon*, par M. Morel de Voleine, p. 188.

(2) *L'Almanach de Lyon* pour 1755 attribue l'établissement de ce séminaire à M. de Tencin, mais le Rituel de M. de Montazet le donne à M. de Rochebonne auquel il faut en laisser l'honneur.

(3) L'institution du Jubilé ne remonte pas à une haute antiquité, puisque ce fut seulement au XIII siècle, en 1264, que la *Fête-Dieu* fut canoniquement instituée par Urbain IV. La rencontre de cette fête avec celle de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste s'est déjà faite en 1451, en 1546, en 1666 et en 1734, elle reviendra en 1886 puis en 1943. Voyez sur l'institution du Jubilé de 1734, un livre imprimé par ordre de Mgr l'archevêque, Lyon, Pierre

Cette même année fut posée la première pierre de l'église des Chartreux, dont la construction ne fut achevée qu'en 1748 ; toutefois la façade reste encore à faire.

En 1735, M. de Rochebonne fit la translation d'une partie du chef de saint Irénée dans le séminaire qu'avait fondé Camille de Neufville, et qui, par une ordonnance royale du 12 août 1738, fut agrégé à l'Université de Valence en Dauphiné.

Un de nos célèbres missionnaires, le P. Bridaine, vint prêcher, cette même année, le carême à Lyon. Voici en quels termes en a parlé l'auteur d'un Journal, manuscrit que possède M. Morel de Voleine : « ..... Il reste quelquefois « trois heures de suite en chaire, il tempête, il tonne, il « s'agite, il déchire son surplis et damne tout le monde. Le « peuple le court ; aussi n'est-il bon que pour le peuple. Il « faut avouer néanmoins que les personnes de ce caractère « sont utiles à la Religion, et que l'Etat a intérêt d'en avoir « toujours un qui soit pensionné du roi..... »

L'année suivante, en creusant pour faire les fondations d'une chapelle que l'on devait bâtir sur les ruines de l'ancienne église des Macchabées, on découvrit, parmi d'autres tombeaux antiques, celui d'un tribun militaire, Flavius Florentius, dans lequel on trouva quelques ossements. Le peuple qui crut que c'étaient ceux d'un martyr, se prit d'une grande vénération pour ces reliques, et s'imagina qu'elles opéraient des miracles. M. de Rochebonne, pour mettre un terme à cette superstition, lança, le 11 décembre 1736, un mandement, qui a été reproduit dans le tome 13 des *Archives du Rhône*, et fit murer la porte de la chapelle avec défense d'en continuer la construction.

Valfray, 1734. in-12, sans nom d'auteur. Voyez aussi le Catal. de la B. Coste, n° 1901 et suivants, et mes *Documents sur Lyon* au 24 juin 1666.

En 1739, notre archevêque posa les premières pierres de la nouvelle chapelle de Notre-Dame de Fourvières, de l'église des Feuillants et de celle des Carmes. Sur sa demande, la manse abbatiale de l'Ile-Barbe fut unie au Chapitre de la Primatiale, par un brevet royal du 9 janvier 1740. Le 28 février suivant, le vénérable pasteur, qui comptait à peine dix années depuis qu'il occupait si dignement le siége des Irénée et des Pothin, fut enlevé à son troupeau. Ses funérailles se firent avec une grande pompe, et l'année suivante, son éloge fut prononcé, dans une séance publique de l'Académie de Lyon, par Jérôme Pestalozzi, l'un de ses membres.

EMPLACEMENT DU CHAMP DE BATAILLE

ENTRE

ALBIN ET SÉVÈRE [1]

Par M. Paul SAINT-OLIVE.

Feu le docteur Ozanam a publié, en 1826, dans le tome IVe des *Annales historiques et statistiques du département du Rhône*, une courte notice sur la question du *champ de bataille, où Septime Sévère et Albin se disputèrent l'empire romain.* Il place le lieu de ce grand événement dans la plaine de Roye, en avant de Sathonay, et par conséquent l'emplacement du camp aurait fait partie de ce champ de bataille. Il base son opinion sur la narration faite par Dion Cassius, sans s'occuper des autres auteurs de l'antiquité qui ont traité le même sujet, et il n'a pas eu entièrement tort, car l'historien susdit est le seul qui fournisse quelques détails un peu précis sur ce mémorable combat. De plus, Dion a été contemporain de Sévère, auquel il déplut à cause de la liberté avec laquelle il avait écrit la vie de Commode. Il a donc pu récolter ses renseignements de la bouche même des acteurs de ce drame sanglant, et les grandes charges, dont il avait été investi, lui permettaient de se ménager des relations officielles.

Je vais suivre les traces du docteur Ozanam, qui n'a peut-être pas assez donné de textes à l'appui de ses idées, et le présent

(1) Ce travail a été lu dans la séance de la Société française d'archéologie, tenue au Palais-des-Arts, à Lyon, le 19 septembre 1862.

travail sera surtout un commentaire étayé de citations précises de Dion Cassius et des autres historiens, ainsi que des observations que j'ai faites sur le terrain présumé de la bataille en question.

Septime Sévère arrivait du côté du nord, et quelques amateurs d'étymologie, auxquels j'en laisse toute la responsabilité, ont voulu retrouver un souvenir de son passage dans le nom du village de Sivrieux, situé sur le plateau, entre Neuville et Trévoux, qui dériverait, suivant eux, de *Severi Castra* (1). Quoi qu'il en soit, il est naturel de penser que Sévère se dirigea vers la plaine de Roye, par la voie romaine qui y aboutissait, et dont on voyait encore des traces, il y a une quarantaine d'années, dans le bois qui couvre les pentes du vallon de Sathonay. — Cochard, *Guide du voyageur*, 1826.

Les deux armées ennemies s'avançaient donc l'une contre l'autre, et elles se rencontrèrent pour la première fois en un lieu que Spartien appelle *Tiburtium : primo apud Tiburtium contra Albinum felicissime pugnavit Severus.* — Casaubon prétend qu'on doit lire *Tinurtium.* — Albin aurait donc été vaincu dans ce premier combat. Le texte suivant de Capitolin n'est pas très-clair et se prête à une double interprétation : *Et primo quidem conflictu habito contra duces Severi potior fuit* (*Albinus*) « et après avoir soutenu un premier combat contre « les lieutenants de Sévère, Albin fut plus heureux. » D'autre part, Dion Cassius dit qu'Albin vainquit Lupus, un des généraux sévériens, et qu'ensuite une grande bataille eut lieu près de Lyon. On pourrait peut-être expliquer le passage de Capitolin, de manière à concilier le dire de Spartien avec celui de Dion Cassius :

(1) Dans son Histoire du canton de Trévoux, M. l'abbé Jolibois, dont l'autorité est certainement d'un grand poids, écrit *Civrieux*. Cependant, j'ouvre l'almanach de 1774, et j'y lis *Sivrieux*, archiprêtré de Dombes ; tandis que dans celui de 1785, je trouve *Civrieux*, et dans celui de 1789 *Civreux*. Dans une carte du département de l'Ain, revue et augmentée en 1832, on lit *Syvrieux*. Il existe un autre Cyvrieux, près d'Anse, mais il est toujours écrit par un C.

Albin, vaincu dans une première affaire, aurait été ensuite plus heureux contre Lupus. Mais j'abandonne ce détail et j'arrive au point important.

Albin, voyant qu'il avait à se débattre contre un ennemi redoutable, jugea à propos de l'attendre dans une excellente position. Son armée comptait 50,000 hommes et celle de son adversaire autant. La plaine de Roye, dans les environs du camp de Sathonay, mesure du Rhône à la Saône une distance de moins de trois kilomètres, ce qui devait parfaitement convenir pour appuyer l'aile gauche et l'aile droite des Albiniens. En outre, une vallée profonde et abrupte opposait aux Sévériens une fortification naturelle, sur laquelle on comptait d'autant mieux que la voie romaine la traversait. Ce vallon, après avoir couru de l'est à l'ouest, se dirige ensuite par une courbe assez brusque au nord-est. Ces deux circonstances de la très-petite distance entre le Rhône et la Saône et de la vallée escarpée sont très-importantes à noter pour l'intelligence du texte de Dion Cassius. Au reste, on peut consulter, à cet effet, le plan du camp de Sathonay et de ses environs, dressé en 1860 par M. Légié Provençal, officier au 54e. Tous les historiens sont d'accord sur ce point, que la bataille eut lieu très-près de Lyon, *apud Lugdunum*, ce qui nécessairement a dû être, puisque les vainqueurs, d'après Hérodien, entrèrent dans la ville en poursuivant les fuyards.

Sévère arrivait par le plateau de la Bresse, et il se trouva en présence d'Albin, qui occupait la plaine de Roye, ayant sa gauche du côté de la Saône, et sa droite sur le Rhône. Je vais suivre maintenant la narration de Dion Cassius. Les Sévériens attaquèrent la gauche des Albiniens, qui furent mis en désordre, mais les assaillants, perdant leur temps à piller les bagages, ne recueillirent pas le fruit de ce premier succès. Les soldats d'Albin, qui occupaient la plaine, avaient creusé en avant de leurs lignes de vastes fossés, soigneusement recouverts; en sorte que l'on ne pouvait pas en soupçonner l'existence. Ils se tenaient en deçà, se contentant de lancer des traits, sans oser avancer, et même ils se retiraient en simulant la terreur. Les Sévériens attirés par cette ruse, se ruèrent en masse sur leurs

adversaires ; mais lorsqu'ils furent arrivés au bord des fosses, ils tombèrent dedans, hommes et chevaux, et l'on en fit un immense carnage. En outre, ceux qui se trouvaient placés entre la vallée très-escarpée et les fosses, μεταξὺ τῆς τε φάραγγος καὶ τῶν τάφρων, se repliant difficilement, portaient le désordre jusqu'à l'arrière-garde, et étaient tués à coups de flèches.

Sévère, averti du danger, accourut au secours des siens avec ses prétoriens, qui eux-mêmes prirent la fuite. Il avait déjà perdu son cheval, et, furieux de voir ses plus braves soldats tourner le dos, dans son désespoir il déchira sa chlamyde, leur reprocha cet acte de lâcheté et les supplia de retourner au combat. Les prières et la désolation de leur général les ramenèrent en face de l'ennemi, et après des efforts héroïques ils rétablirent la chance en leur faveur. Ce fut alors que Lætus, commandant de la cavalerie, qui, en homme prudent, attendait que la fortune se déclarât pour l'un ou l'autre parti, avant d'en prendre un lui-même, jugea que Sévère allait être victorieux. Il lança donc ses cavaliers sur les flancs des Albiniens, et la déroute de ceux-ci devint complète. *Le sang fut tristement répandu, en une telle abondance, qu'il coula dans les rivières,* εἰς τοὺς ποταμοὺς. Albin se réfugia dans une maison près du Rhône, πρὸς τῷ Ῥοδανῷ et il se suicida.

Il y a trois choses à remarquer dans cette narration : Premièrement, que, derrière les fosses creusées par les soldats d'Albin, il existait un vallon profond et escarpé, φάραγξ ; secondement, que le champ de bataille se trouvait entre des rivières ; troisièmement, qu'une de ces rivières était le Rhône. Or, la plaine, qui est en avant de Sathonay, correspond parfaitement à ces trois indications. Le vallon, situé entre le camp et le village, est d'un difficile accès et a une grande profondeur. Les rivières qui baignent le pied des balmes du plateau sont à une très-petite distance, moins de trois kilomètres, et il fallait qu'il en fût ainsi pour que le sang pût y couler, à l'est et à l'ouest. En outre, puisqu'une de ces rivières était le Rhône, l'autre devait être la Saône. Si l'on jette les yeux sur une carte du département

de l'Ain, on verra que le Rhône et la Saône, au delà de la plaine de Roye, vont en divergeant extraordinairement, et que seulement à la hauteur de Neuville il ne serait plus possible de dire que le sang coula dans les deux rivières, car il y a déjà une distance de vingt kilomètres, en ligne droite, de l'une à l'autre.

Je remarquerai que le premier succès de Sévère, contre la gauche d'Albin, s'explique assez facilement. En effet, on peut observer que de ce côté plusieurs aboutissants, formés par des dépressions dont la pente est relativement peu rapide, arrivent jnsqu'au sommet du plateau. Le plan du camp de Sathonay, précédemment cité, indique parfaitement cette disposition du terrain, dont les Sévériens profitèrent habilement, en montant à l'improviste et de plusieurs côtés à la fois.

J'appellerai encore l'attention sur le fait de la subite apparition de Lætus, avec sa cavalerie. A l'est de la direction présumée de la voie romaine, le vallon commence à se détourner, et il remonte ensuite au nord-est. La plus simple prévoyance conseillait donc à Sévère de le faire traverser à ses cavaliers, bien au-dessus du lieu où Albin avait établi son armée, appuyée sur les deux rivières, et dont le centre occupait probablement la protubérance de Rillieux. Lætus tourna donc cette position et coupa la ligne de défense d'Albin. Alors commença la déroute, et le malheureux vaincu gagna les bords du Rhône où il se donna la mort.

Le docteur Ozanam prétend que « l'on voit en avant de la « vallée de Sathonay des irrégularités de terrain en ondulation, « allant de l'est à l'ouest, qui semblent être des traces de ces « fosses qui défendaient la droite d'Albin. » — Il serait peut-être plus juste de dire le centre.

On aperçoit effectivement un assez grand nombre de protubérances allongées; mais elles s'étendent plutôt du nord au sud, et se dirigent toutes perpendiculairement à la vallée. J'ai observé de près plusieurs de ces ondulations, et des coupes transversales pratiquées pour l'ouverture d'une route, m'ont permis de m'assurer que ce relief du sol était un phénomène géologique, résultat du diluvium alpin, qui a recouvert nos contrées.

Plusieurs érudits ont déjà cherché à élucider la question que je traite en ce moment, et je n'ai pas la prétention d'entamer avec eux une discussion qui donnerait à ce travail une étendue considérable. D'ailleurs, je ne sortirais peut-être pas vainqueur de cette lutte. Mon but est seulement d'apporter une pièce au débat, et de la présenter à des juges, dont le savoir et l'impartialité sont une garantie s'ils viennent apporter un jugement sur des opinions contradictoires.

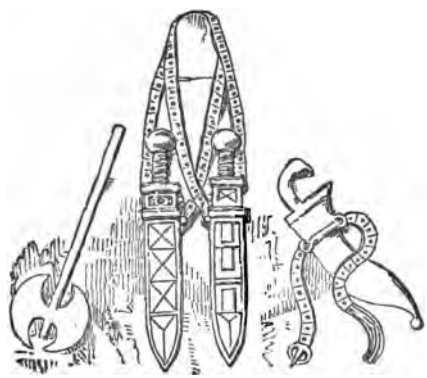

UNIV. OF MICH.

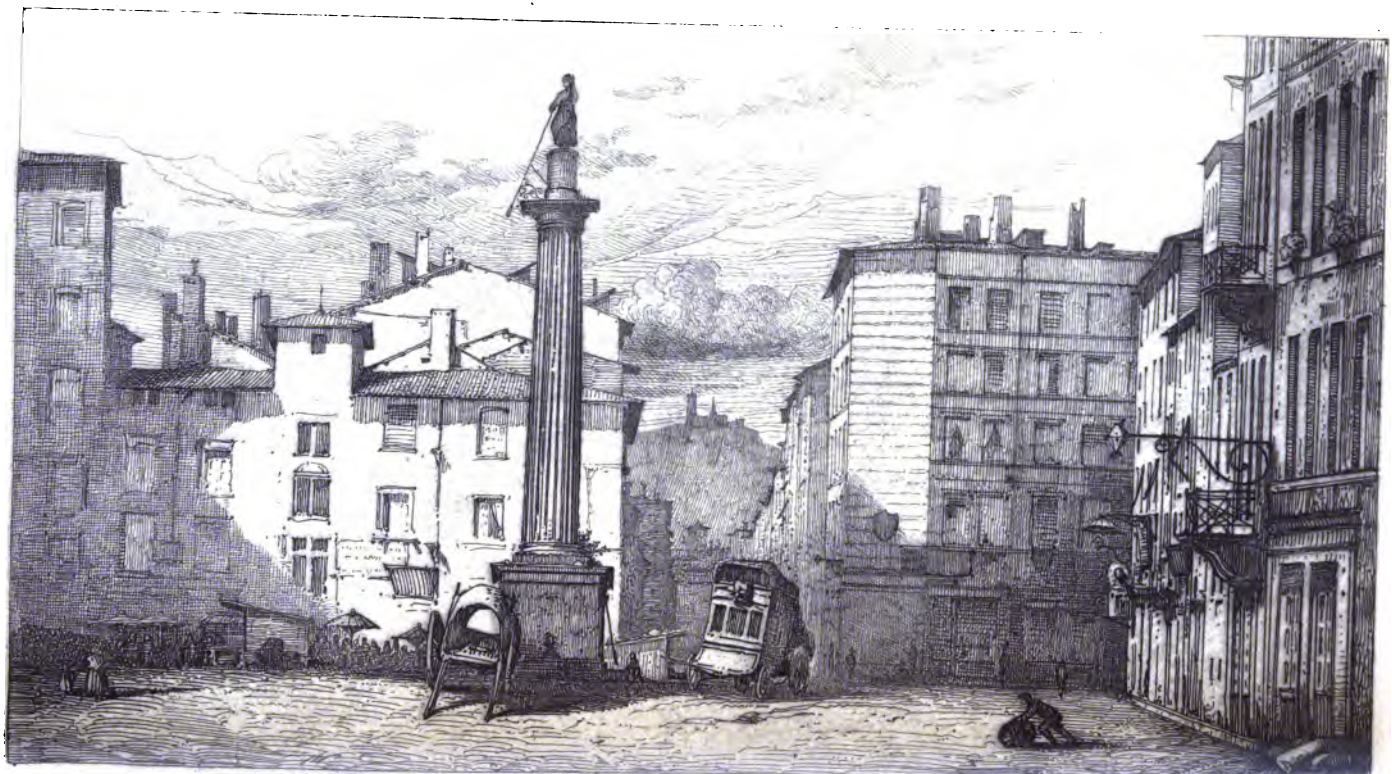

LA COLONNE DU MÉRIDIEN

I. Les cadrans solaires. — II. Érection de la colonne. — III. Gabriel Bugniet, architecte, — IV. Clément Jayet, sculpteur. — V. Histoire de la colonne. — VI. Enlèvement de la colonne.

I.

Je viens rappeler à la mémoire des habitants de Lyon un monument dont le souvenir matériel a été complètement et brutalement effacé : je parle de la colonne qui ornait la place des Cordeliers, et servait de méridien à une époque où les horloges se réglaient au temps vrai, et non pas au temps moyen. Cette colonne avait donc un double but d'embellissement et d'utilité, car c'est en 1816 seulement qu'on a commencé à régler au temps moyen. On se souvient encore qu'à Paris, au Palais-Royal, un petit canon soumis à l'action concentrée des rayons solaires, partait juste au moment du passage du soleil au méridien, afin d'avertir les promeneurs de régler leurs montres. L'usage de cette détonation a eu lieu très-longtemps après l'introduction du temps moyen dans la règlementation des horloges, et il m'a été affirmé qu'on l'entendait encore en 1833.

Telle était l'utilité des cadrans solaires, que chaque maison de campagne avait le sien, et que l'étude de la gnomonique, aujourd'hui cultivée seulement pour la curiosité, entrait dans la pratique de l'enseignement. Je vais donc rappeler aux hommes de mon âge, qui ont pu l'oublier, et apprendre à

la jeunesse, qui n'en a pas connaissance, l'ancienne coutume de régler les horloges au temps vrai, tandis que maintenant on a adopté pour cela le temps moyen, et je donnerai en quelques mots une explication sur ces deux espèces de temps.

Les retours quotidiens du soleil au méridien constituent ce que l'on appelle temps vrai; ces retours ne se faisant pas dans une quantité de temps parfaitement égale, il s'ensuit qu'une horloge bien réglée, dont le mouvement est uniforme et qui emploie le même temps pour revenir d'un midi à un autre, ne peut pas être d'accord avec le vrai passage du soleil par le méridien ; mais en réglant une horloge, dans un jour quelconque, au midi vrai, il y aura coïncidence avec le vrai midi du soleil, lorsque l'année sera révolue entièrement. Si ce retour annuel d'un midi à un autre est partagé en autant d'espaces égaux qu'il y a de jours dans l'année, on aura une division au temps moyen. Le mouvement apparent, journalier et progressif, du soleil sur l'équateur ne se produit pas uniformément, et c'est à cette cause qu'est due l'inégalité du passage du soleil au méridien.

Si le soleil, dans sa marche apparente, ne s'avançait pas chaque jour le long de l'écliptique, il est clair que la terre, après avoir fait un tour entier sur son axe, se retrouverait dans la même position par rapport au soleil. On conçoit que la quantité, dont la terre est obligée de tourner en plus, équivaut au nombre de degrés parcourus par le soleil en ascension droite. L'ascension droite est la quantité apparente dont le soleil s'est avancé le long de l'équateur; mais cette quantité n'est pas toujours la même, par suite de l'inclinaison de l'écliptique sur l'équateur et de la vitesse du mouvement réel de la terre dans son orbite, tantôt accéléré et tantôt retardé, en parcourant une ellipse dont le soleil occupe un des foyers. Il s'ensuit donc que la terre doit plus ou moins tourner pour revoir le soleil au méridien. Par conséquent, lorsque le so-

leil était le régulateur, il fallait nécessairement lui demander l'heure.

C'est pour cette raison que les almanachs complets donnaient, pour chaque jour de l'année, ou seulement pour le premier jour de la semaine, la concordance entre le temps vrai, auquel on devait régler sa montre, et le temps moyen, auquel elle obéissait naturellement lorsqu'on oubliait de la régler. Les almanachs de Lyon avaient un petit chapitre intitulé : *Explication et usage des tables du calendrier.* Voici ce qu'on lit encore dans celui de 1820, le dernier qui renferme la table de concordance, quoique la présente explication soit insérée jusqu'à l'année 1823 : « Le temps vrai ou appa-
« rent est celui qui est réglé par le mouvement vrai du so-
« leil ; ainsi le midi vrai est l'instant où le centre du soleil
« est dans le méridien. Un jour vrai est l'intervalle de deux
« retours du soleil au même méridien. Pendant cet inter-
« valle, il passe au méridien 360 degrés de l'équateur cé-
« leste, plus un arc de ce cercle égal au mouvement diurne
« en ascension droite. Ainsi, ce mouvement étant inégal,
« le temps vrai ne peut être uniforme. Une horloge bien
« réglée ne s'accordera avec le temps vrai que quatre fois
« dans l'année, et à tous les autres jours elle avancera ou
« retardera. »

On voit donc que les cadrans solaires avaient parfaitement leur raison d'exister, et qu'ils étaient même une nécessité. On en construisit qui établissaient la concordance entre les deux temps, tous les mois ou tous les quinze jours, et l'on voit encore, dans la grande cour du ci-devant Hôtel-de-Ville, un cadran de ce genre, qui a la forme approximative d'un 8 traversé verticalement par une ligne droite, destinée à déterminer le midi vrai. Je me rappelle que le cadran de la colonne du méridien avait la forme sus-mentionnée. Au reste, le titre de la colonne zodiacale que j'ai remarqué dans les

pièces mises à ma disposition, est la confirmation de mon souvenir. De plus, j'ai trouvé un compte fourni par un sieur Deproit, pour avoir doré *les douze signes du zodiaque, les lignes qui les indiquent et la ligne méridienne.*

Au reste, M. Joseph Reboul, professeur de mathématiques, auquel j'ai soumis le présent travail, a eu la complaisance de me fournir plusieurs indications, parmi lesquelles je donne textuellement la suivante : « Le style fixé dans les « mains de la statue d'Uranie se terminait par une plaque « percée qui, à chaque midi vrai, venait coïncider avec la « méridienne de la colonne ; mais à chaque midi moyen, la « position qu'occupait sur le cadran le petit espace éclairé « correspondant au trou de la plaque percée, coïncidait avec « un des points d'une ligne courbe, tracée de part et d'autre « de la méridienne. Cette courbe qu'on nommait la méridienne « du temps moyen avait la forme d'un 8 allongé. Elle était « partagée par la verticale, servant de méridienne au temps « vrai, en deux parties symétriques, la boucle supérieure du « 8 ayant moins de hauteur que la boucle inférieure ; il est « clair que, malgré les progrès de l'horlogerie, un pareil « méridien serait encore aujourd'hui d'une grande utilité. »

Ce fut un architecte du nom de Terrier qui traça le cadran solaire sur la colonne, en 1769, et reçut pour ce travail la somme de 240 livres (1).

L'année dernière (1862), l'horloge de l'Hôtel-de-Ville ayant subi d'importantes réparations, ne donnait plus l'heure avec exactitude, et les horlogers ont eu parfois recours au cadran solaire de notre ci-devant palais municipal. Il existe un de ces cadrans tracés au temps moyen, sur le sommet de

(1) J'ouvre l'Almanach de Lyon de 1771, et je trouve effectivement, dans la liste des architectes, le nom de Terrier, enseignant la géométrie pratique et l'art de l'architecture, *à l'ancien gouvernement.*

la maison de l'Aigle (1), place Louis XVI, aux Brotteaux ; mais il est à une hauteur qui demande une excellente vue pour en discerner tous les détails ; cependant je sais qu'on y a pris l'heure, durant la période de travail nécessité par la pose d'un nouveau cadran au donjon de l'Hôtel-de-Ville, en face de la rue de l'Impératrice.

II.

La place des Cordeliers fut ouverte au public en 1557, dans le cimetière des religieux, qui cédèrent tout le terrain, sous la condition d'une rente annuelle de cent livres, que la ville s'engagea à leur payer. Ils aliénèrent aussi, en 1724, moyennant cinquante livres de rente, la partie de terrain nécessaire pour la construction de la salle du concert, devant servir de lieu de réunion à l'*Académie libre de musique*. Chacun se rappelle encore ce joli petit bâtiment, exécuté sur les dessins du milanais Pietra-Santa. Cette société musicale céda tous ses droits de propriété à la ville en 1741. Il paraît qu'elle était embarrassée dans ses affaires financières, et ce fut afin de liquider ses dettes qu'elle passa cet accord avec l'autorité consulaire (2). Une autre société, qui se qualifiait d'Académie des beaux-arts, obtint de tenir ses assemblées dans le bâtiment du concert. Cette académie se composait de trente membres et se partageait en trois classes : mathéma-

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, l'aigle qui surmontait le cadran en question a été emporté par un vent du midi, dont notre ville se rappellera longtemps la violence.

(2) Cochard, dans sa *Description de Lyon*, 1817, dit que l'Académie de musique, qui obtint des lettres-patentes en 1724, acheta de la ville l'emplacement de la salle du concert. Il n'avait pas eu connaissance de l'acte de vente par les Cordeliers, que M. l'abbé Pavy, dans son Histoire des grands Cordeliers, signale comme existant aux archives de la Préfecture.

tiques, physique et arts. L'association musicale subsista jusqu'à la Révolution, époque à laquelle son lieu de réunion fut vendu.

Il existait, sur la place des Cordeliers, une croix érigée en 1748, aux frais du consulat, et substituée à une très-ancienne qui tombait de vétusté. La colonne du méridien remplaça, en 1765, la susdite croix, qui fut vendue 40 livres. Il serait curieux de savoir le prix donné par le marchand de démolitions, pour la malheureuse colonne, qui lui a été abandonnée comme chose vile et embarrassante.

Le consulat de 1765 se composait de Charles-Jacques Leclerc, seigneur de la Verpillière, prévôt des marchands, et de Claude Servan, Maurice Giraud, Benoît Valous, écuyer avocat, et Joachim Reynaud, écuyer, échevins. Il paraît que ce fut Claude Servan, premier échevin, à qui fut confiée la surveillance des travaux nécessités par l'érection de la colonne, car la plupart des comptes sont à son adresse.

III.

L'architecte Pierre-Gabriel Bugniet (1) fut chargé, *par le consulat, de faire ériger sur la place des Cordeliers une colonne élevée sur un piédestal, aux deux principales faces de laquelle seront des bassins pour recevoir les eaux qui flueront par les tuyaux de la pompe à deux corps, enclavée*

(1) Cochard, dans sa *Description de Lyon*, 1817, écrit Bugnet, et dans son *Guide du voyageur*, 1826, Bugniet. Le *Lyon ancien et moderne*, 1843, a choisi la première dénomination. J'ai eu sous les yeux un grand nombre de pièces, toutes signées Bugniet ; mais comme le susdit a une très-mauvaise écriture, on aura pu facilement se tromper en lisant sa signature ; d'autant plus que de son vivant, on faisait parfois la même erreur d'orthographe nominale, et j'ai pu m'en assurer dans des pièces relatives à l'érection de la colonne.

dans icelui. Ce texte est emprunté à un rapport que ledit Bugniet adresse à l'échevin Claude Servan, sur le choix qu'il a fait de Pierre Guillot, charpentier, pour les ouvrages de charpente nécessaires à la clôture des travaux entrepris.

Il y a dans cette pièce un petit détail que je ne veux pas omettre, et qui dépeint le bon sens et l'honnêteté de l'architecte : il dit qu'il a choisi Pierre Guillot, *comme moins disant et faisant le plus grand profit de la ville*, ce qui veut dire, je pense, que ledit Guillot était moins charlatan que les autres entrepreneurs, et par conséquent plus honnête homme. Si Gabriel Bugniet revenait à la vie et voyait la quantité de prospectus bavards et menteurs dont nous sommes fatigués, surtout de la part de certains marchands de vêtements confectionnés, il partagerait probablement mon mépris au sujet de tous ces dupeurs d'autrui. Ce qui prouve que Bugniet ne se laissait pas tromper par les belles paroles, remplies ordinairement de fausseté, c'est son règlement du compte de Carteret, appareilleur, qui, en 1767, a fait les cannelures de la colonne. Celui-ci, dans un style excessivement allongé, embrouillé et peu grammatical, se plaint de toutes les difficultés qu'il a rencontrées dans son travail, ce qui le conduit naturellement à demander un prix fort élevé, qu'il porte à 300 livres, mais qui, en 1769, est réduit par l'architecte à seulement 60 livres.

Les archives de la ville contiennent tous les comptes des artistes et ouvriers qui ont coopéré à l'érection de la colonne, et ils sont tous réglés par Bugniet avec le plus grand soin. Quelques comptes en petit nombre sont payés intégralement; les uns subissent une légère diminution, d'autres en supportent une considérable. Dans une pièce en date du 28 avril 1770, M. Servan, échevin, qui avait été chargé de la surveillance des travaux, donne, en sortant d'exercice, un résumé de tous les comptes, dont la somme se monte à 12,599 livres.

Gabriel Bugniet, né à Lyon, était un homme de talent,

qui comprenait l'architecture monumentale par la beauté du profil. La colonne du méridien en est la preuve : elle était d'ordre dorique et mesurait plus de 20 mètres de hauteur (1); on n'avait eu recours à aucune surcharge d'ornements, et justement à cause de cela son aspect portait l'empreinte de la solidité et de la grâce. Ces qualités semblaient faire un reproche à l'architecture générale des constructions de la rue Impériale, couvertes d'ornements au préjudice de la forme. Pour éviter toute comparaison, on a fait disparaître la malheureuse colonne. C'est Gabriel Bugniet qui construisit le château de Sathonay, et en 1784, la prison de Roanne, démolie en 1837. On se rappelle encore combien l'architecte avait su donner à cette œuvre le caractère de sa destination, et rien ne présentait un aspect plus terrible que l'entrée de cette prison.

Avant le bâtiment exécuté par Bugniet, il existait déjà des prisons sur le même terrain ; mais il paraît que leur étendue ne répondait pas aux besoins du service. Des lettres-patentes du roi, du 5 mars 1767, ordonnèrent que l'hôtel de Flèchères, situé près du palais, serait acheté par le prévôt des marchands et les échevins, pour reconstruire, sur son emplacement, les prisons, dites de Roanne. Il y est stipulé que la sénéchaussée

(1) D'après le compte et le toisé des ouvrages en maçonnerie produits par Antoine Morand, la colonne avait en hauteur : le piédestal 10 pieds, et la colonne, y compris la base de la statue, 42 ; en tout 52 pieds. Ces 52 pieds étaient des pieds de ville ; car on ne comptait pas autrement à Lyon. Je me souviens qu'en 1819 mon père ayant fait construire une maison, il me chargeait de revoir les calculs des ouvriers : les comptes avaient tous pour base le pied de ville. La peine que me donnaient ces multiplications en toises, pieds et pouces est encore présente à ma mémoire ; aussi, depuis cette époque, j'ai voué un culte de reconnaissance au système décimal. Le pied de ville étant de 0, m. 342, ces 52 pieds égalent 17 mètres 84 centim. Si l'on ajoute à cela les 9 pieds de la statue d'Uranie, ou 3 m. 78, on aura une hauteur totale de 20 m. 862.

et les greffes, logés dans l'hôtel de Fléchères, seront établis au rez-de-chaussée du Palais-de-Justice. Six ans plus tard, d'autres lettres-patentes, du 14 juillet 1773, décrètent le transport, dans la prison de Saint-Joseph, des détenus de Roanne, qui devront y rester pendant la reconstruction. Il paraît que l'on ne se pressa pas et que l'on prit le temps nécessaire pour bien combiner toutes les dispositions des nouvelles prisons ; car ce ne fut qu'en 1784 que les plans de Bugniet furent approuvés par l'administration consulaire.

Au commencement de la Révolution, l'ouvrage n'était pas entièrement terminé, et, en 1791, les entrepreneurs ayant cessé d'être payés, ne purent continuer leur travail. L'année précédente, un rapport sur les prisons fut présenté par une commission au conseil du district de Lyon. Il y était fait la plus désolante description de l'insalubrité de la prison de Roanne, et on terminait par cette réflexion : « L'unique avan-« tage de la prison de Roanne est la sûreté des prisonniers ; « mais qu'il en coûte pour l'avoir obtenue ! » La commission donne les plus grands éloges à la Confrérie des Pénitents de la Miséricorde, et le fait est d'autant plus remarquable que le rapport est écrit en 1790, sous l'influence des idées nouvelles. Or, par suite de cette même influence, toutes les confréries de pénitents furent dissoutes peu de temps après, comme contre-révolutionnaires et ennemies du progrès.

Voici les expressions du rapport : « Nous ne pouvons passer « sous silence les bienfaits innombrables des pénitents de la « miséricorde envers les prisonniers. Ils en nourrissent un « grand nombre, leur donnent de l'argent, du linge, des « vêtements, du charbon et du bouillon aux malades, et plu-« sieurs fois la semaine du pain et du vin ; enfin ils vont eux-« mêmes les consoler. La Charité fournit à chacun une che-« mise blanche par semaine. Une société de jeunes gens, « recommandables par leur piété et leurs vertus, vont tous

« les dimanches les raser et leur faire des aumônes: tant de « vertus et de bienfaits sont au-dessus de nos éloges. . . . . « qu'il est glorieux pour cette société de s'être attachée à la « classe la plus malheureuse des hommes! »

On peut croire que ce rapport fit tort à Gabriel Bugniet, car les travaux de la prison ayant été repris en 1792, le citoyen Durand, architecte, en fut chargé. Bugniet fut naturellement blessé de cette préférence donnée à un confrère, et il adressa une pétition aux *citoyens commissaires de la Convention nationale au département de Rhône-et-Loire* (1). Il expose que, dans un procès-verbal du 16 juin 1792, les officiers de santé lui ont rendu justice: ce qui semblerait indiquer que ce procès-verbal serait la contre-partie du rapport sus-mentionné. Bugniet, s'appuyant sur le dire des officiers de santé, vante son ouvrage, et blâme son confrère, qui a fait des changements nuisibles à la salubrité de la prison de Roanne. Il prie les *citoyens administrateurs* de le laisser conduire à bonne fin les travaux qu'il a commencés, et termine par cette considération: « Ses conclusions ne pourraient pas « être rejetées, à moins qu'on n'acquittât ses honoraires, qui « se montent à 36,000 livres, ses avances et déboursés com- « pris, et forment la majeure partie de sa fortune. Il serait « inouï, il serait sans exemple qu'on lui ravît la gloire de « cette entreprise sans le payer; tandis que l'architecte qui « n'a été employé qu'à de très-légers accessoires est déjà « désintéressé, et l'auteur se verrait encore enlever la gloire « d'achever son ouvrage, et on le priverait de la récompense « la plus flatteuse pour un artiste. » Le malheureux Bugniet était véritablement un artiste, se faisant honneur de ses

(1) Cette pétition est un autographe de Bugniet, sans date, mais on peut la rapporter au commencement de 1793. Cette date est inscrite au crayon sur la première page.

œuvres, et pensant qu'elles devaient être un titre de recommandation ; mais je n'ai pas découvert si son désir fut exaucé. Il est à présumer cependant que sa pétition resta sans réponse.

En effet les événements se pressaient, et les commissaires de la Convention, occupés à organiser la Terreur, n'eurent probablement pas le temps de s'occuper d'affaires de si petite importance. D'ailleurs, la victoire du 29 mai leur ôta le pouvoir, et quand ils rentrèrent, après le siége de notre malheureuse ville, Bugniet se réfugia à Charly. Il fut dénoncé et traduit au commencement de Thermidor, an II, devant le tribunal du district de Saint-Genis. Dans une position si menaçante il crut devoir alléguer, comme preuve de patriotisme, qu'il était l'auteur des plans de la prison de Roanne. « Com-« ment, s'écria le président Dumanoir, tu oses te vanter « d'avoir fait construire ce bâtiment à la honte de l'humani-« té ! monstre, tu en tâteras. » Peu de jours après, le 9 thermidor mit à néant les menaces de Dumanoir, et fit sortir des prisons les victimes de Robespierre, le despote le plus absolu et le plus cruel qui ait jamais régné sur la France (1).

Bugniet survécut donc heureusement aux graves dangers de la Terreur et mourut à Charly, dans un âge fort avancé, le 5 novembre 1806.

IV.

Gabriel Bugniet, chargé de tous les détails d'ornementation de la colonne, passa un accord avec Clément Jayet, sculpteur, pour la confection d'une statue *en pierre blanche de neuf pieds de proportion, représentant le génie de la gnomonique*,

(1) Cette anecdote, extraite de la *Revue des contemporains*, est due à M. Péricaud aîné, dont le grand-père avait été très-lié avec Bugniet.

laquelle devait servir de couronnement à l'œuvre de l'architecte. Le prix de cette figure est fixé à 800 livres, y compris le bloc de pierre, et la date de ce traité est du 24 mai 1768. Par une autre convention du 6 septembre de la même année, Jayet est encore chargé de sculpter le chapiteau de la colonne, moyennant la somme de 300 livres, en tout 1100 livres, payées sans retranchement, le 7 septembre et le 22 décembre 1768. Les échafaudages nécessaires à l'érection de la statue, à la taille du chapiteau et à la pose du méridien, ont été fournis par Rebeyrolle, maître charpentier, en avril 1768. Le compte de ces travaux, qui se monte à 735 livres, est réduit par Bugniet à 425, en considération du mauvais état des bois, et payé le 21 août 1769.

La pierre blanche qui devait servir à la statue était probablement celle de Seyssel, qui appartient à l'étage supérieur du terrain de la craie, et qui a servi à la construction de notre Hôtel-de-Ville. Elle jouit, dit-on, de la propriété d'acquérir de la dureté à l'air; mais je pense que l'expérience a mis à néant cette prétention de durcir par l'exposition à l'air. En effet, la statue d'Uranie n'avait pas résisté aux intempéries atmosphériques, et la tête était tombée plusieurs années avant la disparition de la colonne. La pierre blanche, qui a servi à construire notre ci-devant Hôtel-de-Ville, avait acquis si peu de dureté, qu'après deux siècles seulement on fut obligé de donner *des soins au rétablissement des corniches, et en général de toutes les parties en saillie des moulures et des sculptures, ce qui n'est pas étonnant, car la pierre de taille est d'une nature très-friable et très-tendre.* — *Notice sur l'Hôtel-de-Ville* par T. Desjardins. — L'immense travail nécessité par la mauvaise qualité de la pierre de Seyssel prouve que, loin de se durcir, elle se délite même assez promptement.

Clément Jayet, qui venait d'être chargé par Bugniet de la statue d'Uranie, était né à Langres, le 26 février 1731. Son

père, Abel Jayet, pratiquait la sculpture dans cette ville, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Haute-Marne. Clément s'établit à Lyon et épousa, par contrat du 27 septembre 1760, Madeleine Dérojat, fille de Camille Dérojat, perruquier, demeurant à l'Arsenal, paroisse d'Ainay. Dans une pièce relative à son mariage, il est qualifié de maître sculpteur de l'Académie de Paris. Je ne sais trop si ce titre a une grande importance, et s'il indiquerait que Clément Jayet eût acquis un peu de célébrité; mais notre artiste n'est mentionné ni dans la Biographie universelle, ni dans la Biographie moderne de 1816, ni dans celle des contemporains de 1821, ni dans le Dictionnaire des artistes français au XIX^e^ siècle, par Gabet, 1831, ce qui me fait présumer qu'il n'était pas arrivé à une grande notoriété. Il mourut à Lyon, le 24 février 1804, et voici en quels termes le *Bulletin de Lyon* du 9 ventôse an XII — 29 février 1804 — rend compte de sa mort: « La ville de Lyon vient de perdre — 27 février — dans « la personne de M. Clément Jayet, un sculpteur aussi recommandable par sa moralité que par ses talents. On lui doit « d'avoir donné les premières leçons de dessin au célèbre sculpteur Michalon, à MM. Grobon, Richard, Dubois, dont la ville « de Lyon peut se glorifier d'être la patrie. Il fut avec distinction, pendant quatorze ans, professeur de l'école de dessin « de cette ville. Les regrets, qu'il laisse à sa famille, seront « partagés par tous les honnêtes gens, qui ont eu l'avantage de le connaître. Il est l'auteur de la figure emblématique de l'astronomie, placée au-dessus de la colonne érigée sur la place des Cordeliers, indiquant le méridien.

« Le vandalisme a détruit plusieurs morceaux de sculpture « de sa main, qui contribuaient à l'ornement de la ville. « C'est en partie à ses soins que nous devons la conservation « des groupes en bronze du Rhône et de la Saône, qui ornent « aujourd'hui si majestueusement le vestibule de notre Hôtel-

« de-Ville, et qui attestent par leur présence que Lyon fut « dans tous les temps la patrie des grands hommes, soit par « leur talent, soit par leur courage. »

Je ne saurais dire quels sont les morceaux de sculpture dont Clément Jayet, d'après l'article nécrologique ci-dessus, avait illustré notre ville : mais ils devaient certainement représenter des sujets religieux, puisqu'ils ont été détruits par le *vandalisme*, probablement révolutionnaire. Il existe encore, à l'angle d'un grand nombre d'anciennes maisons, des niches privées de leurs saints habitants, qui ont dû disparaître pendant le règne de la Terreur. C'est avec plaisir que l'on voit plusieurs maisons neuves revenir à ce mode d'ornementation, et donner un abri à des saints, qui se chargent de protéger et d'embellir le quartier, jusqu'à ce qu'un nouvel orage les brise, comme leurs devanciers, sur notre beau pavé cubique.

V.

Il ne paraît pas qu'il y ait eu quelque cérémonie pour l'inauguration de la colonne ou de la statue d'Uranie ; du moins les archives ne m'ont fourni aucun document là-dessus. Il n'en a pas été de même pour la Bourse, dont la jeune magnificence n'a pas voulu supporter la présence de sa vieille et robuste voisine : le clergé en a béni la première pierre, et l'empereur en personne a inauguré le splendide palais. Nous sommes aujourd'hui prodigues de ces sortes de fêtes, et nous ne savons pas nous passer du clergé, qui n'oppose jamais le moindre *non possumus* aux demandes de bénédictions parfois étranges ; il faut avouer que celle donnée au temple de l'agiotage produisit un étonnement facilement justifiable. La colonne du méridien, qui ne fut l'objet d'aucune cérémonie, était cependant un monument des plus utilitaires, car il

fournissait gratuitement l'eau et l'heure, et de plus donnait à la place des Cordeliers un caractère éminemment pittoresque.

La vie de la colonne n'a pas offert une suite d'événements bien intéressants; pourtant chacun connaît le rôle que joua la place des Cordeliers pendant l'insurrection d'avril 1834. Les républicains, commandés par Lagrange, s'en emparèrent le mercredi 9, et en restèrent maîtres jusque dans la soirée du samedi 12. Les principaux insurgés furent traduits devant la Cour des Pairs, qui les condamna à la déportation. Après trois ou quatre ans de détention, une amnistie les remit en liberté, afin de leur permettre de faire la révolution de février. Il était naturel que les vainqueurs de cette époque célébrassent l'anniversaire des journées d'avril, et la chute du tyran, qui leur avait fourni les moyens de le renverser. Je vais laisser parler l'Annuaire de Lyon de 1849, racontant les événements de l'année précédente. « Aujourd'hui dimanche, 9 « avril, une cérémonie funèbre a eu lieu en l'honneur des « insurgés morts en combattant au mois d'avril 1834. Un « immense catafalque, entouré de guirlandes de lierre et de « cyprès, et sur lequel brûlent des feux bleuâtres, est dressé « sur la place. Une large estrade, tendue de noir, pavoisée de « drapeaux tricolores, est adossée à la colonne du méridien, « recouverte elle-même de draperies noires. Les autorités sont « montées sur l'estrade; les discours patriotiques sont pro- « noncés par le citoyen Hugon, condamné d'avril, par le « citoyen Brosse et par le commissaire du gouvernement. « De longs applaudissements suivent l'allocution du citoyen « Emmanuel Arago; on enlève les crêpes et l'on plante, près « de la colonne, un jeune peuplier. Alors l'acteur Barielle « monte sur l'estrade et chante la *Marseillaise*, dont les spec- « tateurs répètent le refrain. Les élèves de l'école de chant « dirigée par M. Maniquet, chantent un chœur à la liberté;

« puis le Chant du départ est entonné, et le cortége se retire « dans le plus grand ordre. »

Quoique le drapeau officiel de la république fût tricolore, cependant le rouge était la couleur des *frères voraces* et des hommes d'action. Un drapeau de cette nuance avait été attaché à la statue d'Uranie, et l'on peut présumer que cette contrainte accéléra la chute de sa tête qui, déjà délitée par les intempéries atmosphériques, fut ébranlée et se détacha, en se brisant sur le pavé de la place.

VI.

La chute de la tête d'Uranie était d'un triste augure pour la colonne, condamnée d'avance *in petto* par les régénérateurs contemporains. Son âge n'atteignit pas un siècle, et cependant ceux qui l'avaient érigée crurent certainement à sa longue durée. Les deux artistes qui contribuèrent à son élévation se flattèrent de fonder leur célébrité sur son éternité, et l'événement est venu leur donner un cruel désappointement. Une nouvelle époque amène toujours avec elle de nouveaux goûts, et ceux qui comptent sur l'avenir de leur œuvre risquent fort d'être dans l'erreur. Pour beaucoup de gens, le progrès consiste dans le mépris du passé, et l'histoire de tous les temps pourrait fournir une multitude d'actes de vandalisme, qui ont eu pour cause cette malheureuse disposition. Si notre époque a été témoin d'une assez grande quantité de faits de ce genre, dus à l'indifférence du public, à la prépondérance des ingénieurs et à l'absence de toute discussion, il faut cependant reconnaître que les questions générales d'art et d'archéologie ont été traitées par les hommes intelligents, au point de vue de la conservation et de la continuité de l'idée créatrice des monuments. Dans les siècles an-

térieurs, au contraire, nous voyons Philibert Delorme, en 1538, imposer à l'église gothique de Saint-Nizier, un portail renaissance, et Decrénice, en 1770, affubler l'église romane de Saint-Paul d'une facade de style grec ou romain (1).

Je ne verrais de remède à cette absence de toute intelligence artistique et archéologique, que dans la création de commissions *consultatives* locales composées d'hommes spéciaux. On remarquera que je donne simplement à ces commissions le titre de *consultatives :* en effet, il pourrait y avoir parfois exagération dans les désirs de conservation, et certains changements d'une pressante utilité risqueraient d'être sacrifiés à l'amour trop vif des souvenirs historiques. Le véritable progrès consisterait donc dans l'équilibre des deux forces, utilitaire et intellectuelle, et l'autorité, éclairée par les opinions contradictoires, tout en n'abandonnant rien de son droit d'initiative, prendrait volontairement sa décision après avoir approfondi la question. Ces Commissions, au lieu d'entraver le Conseil municipal, lui viendraient en aide; en effet, il est en général recruté parmi les nouveaux enrichis, manquant complètement d'instruction, ambitionnant sans retenue les honneurs de toute espèce, et n'ayant pas conscience de leur ignorance. Ces messieurs se croient des capacités universelles, et ne se doutent pas qu'il y ait des intérêts intellectuels ou pittoresques réclamant une sauvegarde. L'autorité supérieure est ordinairement animée d'excellentes intentions; mais il lui est impossible d'entrer, en connaissance de cause, dans la multiplicité des détails. Il est bien évident qu'elle n'eût pas donné

(1) Le chapitre de Saint-Paul, en confiant à Decrénice les réparations qu'il voulait faire exécuter, acheva l'œuvre de destruction. L'architecte ensevelit sous le plâtre les épigraphes scellées dans les murs, les sculptures de l'intérieur, brisa les chapiteaux et profana la façade en y plaçant le portail à fronton qu'on y voit aujourd'hui. — *Lyon ancien et moderne*, t. II, p. 410.

son assentiment à la démolition d'une partie du palais Saint-Pierre, si elle eût pris les avis des hommes compétents, qui traitent de vandalisme cette singulière amélioration. Ce sont les monuments qui doivent imposer aux rues l'alignement et le parallélisme, et non pas les rues aux monuments. Peut-être invoquera-t-on les principes démocratiques, demandant la soumission des palais aux exigences de la foule? Cependant la démolition du sanctuaire des arts a produit tant d'émotion dans notre population, que je ne serais pas étonné de voir le suffrage universel lui-même, s'il était consulté, faire de l'opposition à ce malencontreux progrès.

Nous voici arrivés à l'heure fatale : la colonne était condamnée d'avance, et par conséquent elle devait disparaître devant le

Hoc volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas (Juv. VI, 222)

des démolisseurs. Vainement je plaidai en sa faveur dans les journaux de Lyon. Je le fis sans espérer la victoire; bien plus, je savais que je serais ridicule aux yeux des grands seigneurs du jour, *les manieurs d'argent*, et je ne me suis pas trompé. Mais j'ai eu au moins la satisfaction intime de combattre, en faveur de certains sentiments élevés, qui font alliance avec les esprits distingués, dont l'approbation est la seule récompense à laquelle j'aspire.

Je termine l'histoire de la colonne par une citation de la *Gazette de Lyon* — 18 décembre 1858 — laquelle a aussi disparu complètement, sans espoir de résurrection : « Hier « soir, un passant, qui longeait l'avenue de la Tête-d'Or, « s'est cru tout à coup au milieu des ruines de Pestum. Des « tronçons de colonne cannelée étaient empilés le long de « la route, et donnaient au paysage un caractère oriental. « Croyant à une illusion d'optique, il s'est approché, et qu'a- « t-il reconnu dans ces ruines tristes, mais imposantes? la « colonne du Méridien. »

ESSAI BIOGRAPHIQUE

SUR

JEHAN PERRÉAL

PEINTRE ET ARCHITECTE LYONNAIS

PAR M. DUFAY.

—

Jehan Perréal, dit Jehan de Paris, peintre et architecte français, appartient aux artistes en renom qui ont illustré le XVI^e^ siècle.

Né à Lyon vers 1463, il a devancé, dans la carrière des beaux-arts, Philibert Delorme, François et Jacques Stella et tant d'autres célébrités lyonnaises qui, plus heureuses que lui, ont attaché leurs noms impérissables aux grands travaux de leur époque, aux œuvres monumentales qui survivent encore aujourd'hui dans nos palais, nos musées, malgré les tempêtes politiques et les orages révolutionnaires de plusieurs siècles.

Contemporain des peintres Jehan Prévost, François Rochefort, Jacques Delaforest, Bernard Salomon, Nicolas Leclerc, notre artiste fut le doyen, ou mieux, le premier d'entre eux (primus inter pares), sur cette liste nombreuse de *maistres réunis en confrérie*, dont le roi Charles VIII approuva les statuts par lettres-patentes datées de Lyon, du 21 décembre 1496.

Jehan Perréal doit être né vers 1463, parce que son nom se trouvant cité, pour la première fois, en 1483, dans les documents historiques déposés aux archives municipales de Lyon,

et que nous avons consultés en 1860, il paraît difficile, sinon impossible, d'admettre qu'il ait joué un certain rôle, comme artiste, avant l'âge de vingt ans.

Son père, Claude Perréal était lui-même *varlet de chambre* du roi Louis XI. Il a été aussi peintre et poète. Le père Colonia en fait mention dans son *Histoire littéraire de Lyon.*

L'office de Claude Perréal à la cour de France explique comment son fils Jehan y fut appelé, jeune encore, dans un temps où les arts prenaient un essor favorable et avantageux pour ceux qui les cultivaient avec succès.

A partir du règne de Louis XI, les rois de France tenaient à honneur d'encourager la littérature, la poésie et les beaux arts. Ils se faisaient suivre par des artistes les plus distingués, auxquels ils accordaient des titres honorifiques, mais subalternes, en les attachant, de fait ou nominativement, au nombreux personnel de leur maison royale. C'est ainsi que Claude et Jehan Perréal ont été admis auprès de Louis XI et de Charles VIII comme *varlets de chambre.*

M. Péricaud aîné (1) a déjà rappelé que Clément Marot fut l'ami *des Perréal.* En effet, Marot déplora la mort de Claude dans le 34e rondeau du livre Ier de ses œuvres.

Le poète, s'adressant aux amis et aux sœurs du défunt, invite ceux qui savent faire les vers, *à l'immortaliser par leurs écrits.* Il engage les sœurs Perréal qui possédaient des talents en peinture, à se peindre *pleurantes près de la tombe de leur frère.* Cette citation prouverait que la famille Perréal était une famille d'artistes.

Jehan Perréal fut surnommé *de Paris,* peut-être à cause de ses études faites dans cette ville ; cependant, cette opinion n'est pas émise sans réserve, attendu que Jehan Perréal avait

(1) Auteur d'une notice sur Jehan Perréal, dit Jehan de Paris, lue à la Société littéraire de Lyon, le 10 février 1858.

des parents à Lyon qui portaient, comme lui, le nom de *Jehan* et le même surnom *de Paris*.

Il serait donc plus exact de conclure que la famille Perréal était originaire de Paris ; qu'elle se fixa à Lyon dans le XV^e^ siècle, et que les enfants de Claude furent surnommés *de Paris*, pour les distinguer des Perréal d'une autre branche de la même maison.

On lit dans les pièces de dépenses d'Alardin Varinier, trésorier, receveur de Lyon, ce qui suit (1) :

« Item à Jehan de Paris, pour avoir *adressé* le chariot et y « deviser ce qui estoit nécessaire, XX sols tournois, dépense « faite en la semayne commençant le 21^e^ jour du mois « d'avril de l'an 1483.

Ce mot *adressé* pour *adressié* (*adressiare*, d'après Roquefort), signifiant *redressé*, *réparé*, il n'est pas douteux qu'il s'agit ici d'un chariot réparé, et non d'un carrosse neuf dont le dessin aurait été donné par Jehan de Paris.

D'ailleurs, le prix payé de 20 *sols tournois*, (environ 6 fr. de notre monnaie actuelle) ne semble justifier qu'une dépense peu importante. Quoi qu'il en soit du rôle joué par Jehan Perréal, dans cette circonstance, il n'en demeure pas moins établi que, soit comme artiste, soit comme familier de la Cour, déjà on s'adressait à lui en 1483.

Effectivement, l'histoire de Louis XI rapporte que sur la fin de sa vie, ce prince qui se tenait, depuis longtemps, renfermé dans sa résidence du Plessis-les-Tours, livré, dans l'appréhension de la mort, à des pratiques de dévotion exagérée, fit venir de Calabre, le célèbre François de Paule, afin d'entendre ses pieuses exhortations. Ce religieux avait la répu-

(1) *Archives de l'art français* (1861), note de M. Rolle, archiviste-adjoint à Lyon, à l'occasion d'un chariot mis à la disposition de François de Paule, pour se rendre de Lyon au Plessis-les-Tours.

tation de faire des guérisons miraculeuses ; cependant il ne put sauver le roi, qui mourut de consomption le 30 août 1483.

Il résulte de ce qui précède que Jehan Perréal, se trouvant à Lyon pendant le passage de François de Paule en cette ville, fit réparer, par les ordres du Consulat, un carrosse de la cour, sans doute envoyé au-devant de ce personnage, pour le mettre à même de continuer commodément sa route.

Rubys dit qu'au passage de l'ermite par Lyon, on ne l'appelait pas autrement que le *saint homme*, « et s'estimoient « bienheureux, hommes, femmes et petits enfants qui pou- « voient toucher ses habits en quelque chose du sien. » (*Hist. de Lyon*, p. 344).

C'est à la présence de Jehan de Paris à la cour, au moment de l'avènement au trône de Charles VIII, que cet artiste dut la faveur toute spéciale dont il jouit, dans la suite, de devenir le peintre et l'architecte de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche.

On sait que cette princesse, fille de Maximilien Ier, empereur d'Allemagne, âgée seulement de trois ans, fut fiancée au fils unique de Louis XI, bien que le dauphin n'eût encore que 13 ans. Conduite à Paris, en juin 1483, elle passa dix ans de sa première jeunesse en France, dans l'étude des lettres et des beaux-arts qu'elle aimait passionnément, et qui en ont fait l'une des femmes les plus savantes de son siècle.

On ne peut douter que Jehan de Paris n'ait été le premier maître de dessin et de peinture de la jeune Marguerite, surnommée *la petite Reine*. En effet, à qui pouvait-on mieux s'adresser qu'au peintre du roi pour lui donner les meilleures notions de l'art dans lequel elle excella plus tard ?

Les talents en peinture de la princesse sont attestés par son historiographe, qui s'exprime ainsi :

« Oultre la notice de tous les ouvrages féminins en es-

« guille et en brodure, elle estoit exercée louablement en « musique vocale et instrumentaire, en *peinture* et en rhé- « torique, tant en langue françoise comme castillane et « latine (1). »

Lorsque veuve, à vingt-quatre ans, de Philibert-le-Beau, duc de Savoie, cette infortunée princesse voulut, dans sa douleur, mettre à exécution le projet de la fondation de Brou, en 1505, elle s'adressa à Jehan Perréal qui avait alors atteint l'apogée de son art. Il avait 42 ans. Admettant qu'elle ait fourni elle-même, comme on le dit, les premiers croquis ou dessins de l'édifice qu'elle résolut de faire construire en Bresse, il lui fallut un conseiller expert en architecture, un constructeur habile pour coordonner ses propres inspirations et pour surveiller les travaux. Elle choisit le savant maître qu'elle connaissait depuis longtemps et qu'elle savait digne de sa confiance.

Nous ferons connaître, plus loin, en quoi consiste la participation principale de cet artiste dans l'œuvre monumentale de Brou.

Jehan Perréal avait des connaissances en littérature; il écrivait bien en latin et en français; mais son style original se ressentait d'une certaine âpreté de langage qui lui était propre, défaut qui l'a fait accuser d'orgueil avec ses égaux, d'inconvenance avec ses supérieurs, lorsqu'il croyait avoir à s'en plaindre. On l'a accusé aussi d'avoir été trop soigneux

(1) *Couronne Murgarétique*, par Jehan Lemaire,

D'après l'oraison funèbre de Marguerite, par Antoine du Saix, cette princesse maniait aussi habilement le pinceau que la plume.

Enfin Paradin prétend qu'elle se récréait entr'autres vertueuses occupations, le plus souvent, *à la peinture*.

Ces affirmations ont fait supposer qu'elle avait pu dessiner des plans ou croquis de sa main, pour les architectes des églises de Bruges et de Brou, qu'elle fonda.

de ses intérêts pécuniaires, pour un artiste. Il aimait, dit-on, l'argent. Cet amour du lucre ne nous paraît pas démontré. Nous accordons qu'il était très-épris de son propre mérite ; mais pardonnons-lui cette faiblesse, puisqu'elle l'a conduit à s'élever au-dessus des autres artistes de son temps, et que l'excuse se trouve dans le talent même.

Il savait aussi faire les vers, ce qui explique son intimité avec les écrivains contemporains, tels que Jehan Lemaire (1), Corneille Agrippa, les poètes Crétin (2) et Marot, ainsi que nous aurons bientôt l'occasion de le remarquer, lorsque nous raconterons les entrées de nos rois à Lyon.

Enfin, le savant médecin Corneille Agrippa (3) écrivait de

(1) Ce nom est écrit en un seul mot : *Lemaire*, au lieu de *Le Maire* en deux mots, parce que celui qui le portait signait ainsi lui-même.

M. Sirand (Voir la 11e Course archéologique dans le département de l'Ain), a donc été induit en erreur par une lettre de Jehan de Paris, en date du 15 novembre (1509 ?) dans laquelle l'orthographe du nom de Le Maire n'est pas exacte.

Jehan Lemaire, *indiciaire* (historiographe) du comté de Bourgogne, est né à Bavai (Belgique), en 1473 ; il était *poète*, *historien*, *théologien*, il cachait quelquefois son nom, dans ses écrits, sous l'anagramme de *Eriamel*.

Il devint *solliciteur* (intendant des bâtiments) de Marguerite d'Autriche, et son nom se rencontre fréquemment à l'occasion de l'édifice de Brou.

On trouve un article sur Jehan Lemaire dans Paquot, édit. in-12, et un autre dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, XIII, p. 593.

(2) Le poète Crétin a été cité avec dédain par Rabelais, et loué par Jehan Lemaire et par Geoffroy-Thory, à l'occasion de sa chronique de France.

On prétend que son vrai nom était *Dubois*.

(3) Corneille Agrippa fut conseiller et devint historiographe de Marguerite d'Autriche.

Ce fut lui qui prononça, à Malines, l'oraison funèbre de cette princesse. (Guichenon, Savoie, II, p. 189, édit. de Turin. — Voir aussi l'église de Brou, par M. Philibert Le Duc, p. 32.)

En 1534, ce savant prenait les qualités de docteur ès-deux droits, chevalier, conseiller, indiciaire et historiographe de l'empereur Charles-Quint.

A cette époque, il recevait 250 livres par an, comme conseiller et historiographe

Dôle en 1509, à l'un de ses amis qu'il ne nomme pas, cette phrase élogieuse pour notre artiste : « Autant qu'il m'est « permis d'en juger, soit par la correspondance de cet émi- « nent personnage, soit par le témoignage que vous lui ren- « dez, entre nous, *c'est un homme de qui nous avons plus « à apprendre que nous aurions à lui enseigner* (1). »

Jehan de Paris aimait à rendre service. Obligeant envers ses concitoyens, ils ne s'adressèrent jamais à lui sans éprouver les effets de cette excellente qualité. Nous en trouvons différentes preuves dans les registres municipaux de Lyon.

Ainsi, en 1501, on le voit solliciter auprès du Consulat un office de *corrataige* (courtier) dans les foires, en faveur de Humbert Colombin; cet emploi était très-recherché et très-lucratif à cause de la fréquentation des riches marchands étrangers qui venaient alors commercer à Lyon. — L'emploi fut accordé.

Le mardi, 10 janvier 1505, le Consulat fait écrire à Jehan de Paris, alors en cour, pour qu'il obtienne « des lestres royales « approuvant l'élection du capitaine de la ville, dans le but « de la garde et de la défense de la cité, tenir icelle ville « toujours en seureté et confirmacion par Monseigneur le « conservateur qui, naguères, a été retenu capitaine. » La délibération consulaire n'a pas indiqué le nom de ce capitaine. Il s'agit ici, probablement, de Gilbert du Gué, seigneur de Terves, conseiller et chambellan du roi, bailli, sénéchal et *capitaine de Lyon*, de 1495 à 1508 (2).

La sanction royale ne se fit pas attendre.

En 1516, Jehan de Paris prévint les conseillers de Lyon

(1) *Notice sur Jehan Perréal*, par M. Péricaud l'aîné. Lyon, 1858, p. 3.

(2) *Notice sur André d'Espinay*, cardinal archevêque de Lyon, par M. Péricaud l'aîné. Lyon. 1854, p. 13.

qu'une maison et un jardin situés près du pont du Rhône, ayant été confisqués par le roi, au profit de l'un de ses serviteurs, le nouveau propriétaire les céderait volontiers à l'hôpital de la ville contre un petit office ; notre peintre offrait sa médiation auprès de Louis XII. Le Consulat vota, le 31 juillet, *qu'on devait prier ledict Jehan de Paris de poursuirre que la chose vienne à effet.*

Le 22 janvier 1511, il écrivit secrètement de Blois aux mêmes magistrats, pour les prévenir du mécontentement du roi au sujet de la mauvaise police de Lyon.

La délibération consulaire dans laquelle l'affaire fut examinée, est datée du 5 février 1511 ; en voici le texte officiel : « Vues les lestres missives envoyées par Jehan de Paris, « datées du jour saint Vincent, ont été lues et publiées à « plain au Consulat, et chascun des assistants ont fait serment de non révéler le contenu ès dictes lestres. Et pour « ce que les dictes lettres font mencion que le roi est anciennement couroucé contre la ville, à cause de la maulvaise « polisse et maulvaise justice qui y est ; à ceste cause a « été mise la matière en termes pour adviser ce qu'il est « besoing y faire. Et, après les opinions d'ung chascun, a « été ordonné escrire à M. le trésorier Robertet (1), et lui « envoyer ung personnaige pour s'enquérir dudict Robertet, « s'il est vrai que le roi ait dit les dictes paroles, et s'il est « anciennement irrité contre la ville, et pourquoi, afin d'y « remédier le mieux qu'il sera possible. Et pour ce que le « dict seigneur se plaint de la maulvaise justice, a esté ordonné aller summer MM. du grand Conseil de Monseigneur « de Lyon (l'archevêque de Lyon, haut justicier de la ville), « qu'ils veullent pourvoir à la politique de ladite ville, tant

(1) Florimond Robertet, trésorier de France, seigneur de Bury en Blésois, fut ministre sous François Ier.

« touchant les vivres que aultrement, et semblablement « summer Messeigneurs les officiers du roi, afin qu'ils veul- « lent faire leur debvoir en leur endroit, et d'icelles somma- « tions en prendre actes pour s'en aider en temps et lieu. » (registre consulaire B, p. 576).

Que penser de cette correspondance compromettante pour Jehan de Paris? sinon qu'elle est l'œuvre d'un généreux citoyen prêt à sacrifier sa position personnelle pour se rendre utile à son pays. C'est tout simplement un acte d'indépendance de caractère, aussi noble que rare!

Jehan de Paris était marié à Lyon, dès l'année 1491. Il eut un fils qui, protégé par Marguerite d'Autriche, fut d'abord admis à l'Université de Dôle, pour l'étude des lois, et ensuite, inscrit sur le rôle des bénéfices du comté de Bourgogne. Il devait avoir atteint sa vingt-unième année pour profiter de ce dernier bienfait.

« Madame, écrivait Jehan Lemaire, secrétaire de cette « princesse, j'ai amené le fils dudict de Paris en cette univer- « sité de Dôle, aux estudes des loix et des décrets, afin que « son père soit toujours plus enclin à vostre service; ce qu'il « est déjà assez, espérant que son dict fils vous sera pour re- « commandé. » (Lettre du 9 octobre 1511, publiée en 1853, dans notre brochure intitulée : *Observations sur la correspondance de Perréal dit de Paris, page 7.* Bourg, in-8).

Il existe une seconde preuve du mariage de notre artiste, dans une lettre du même secrétaire, sous la date du 15 juin (1509) ? A maistre Loys Barangier, conseiller de Madame (1).

« Monseigneur, j'ay reçu voz lestres escriptes à la Haye, « le 1^er^ jour de juillet. Et vous remercie, de tout mon mieux,

(1) Loys Barangier était *maistre des requestes*, et premier secrétaire de madame *l'archiducesse et comtesse de Bourgoigne*, en Flandre.

Voir la lettre entière de Barangier dans le volume des Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille; 1850. — p. 326.

« du double des lestres de l'Empereur que vous m'avez en-
« voyé. Incontinent j'en ay faict tout plein de doubles, les-
« quels j'ay envoyés à Genève, en Savoie et en Piémont, etc...
« Et d'autre part, en ai envoyé deux doubles à Lyon, l'ung
« à M. le conservateur Thomassin, et l'autre *à la femme de*
« *Jehan de Paris*, afin que la royne les voye, etc.... »

On adressait donc cette copie à la femme de Jehan de Paris, parce que son mari se trouvait en ce moment en Italie, avec le Roi Louis XII, lequel devait faire très-prochainement son entrée à Lyon où l'attendait la Reine; il paraissait urgent de faire la communication de ce document à cette princesse, avant le retour du monarque.

Enfin, Jehan de Paris, décédé en 1529, à l'âge d'environ 66 ans, a laissé sa veuve propriétaire d'une maison située rue neuve Thomassin, à Lyon. Ceci résulte d'une inscription trouvée sur un carnet des contributions de cette même année, portant ce qui suit :

« *Dû par la vefve du contrerôleur Jehan de Paris, pour la*
« *rançon du roi François Ier, VIII livres VI sols VIII de-*
« *niers.* » (Archives du Rhône).

Cette qualité de *contrerôleur* s'applique effectivement à notre artiste, ainsi que nous le verrons bientôt.

Jehan de Paris doit être considéré sous plusieurs aspects : premièrement, comme *peintre et poète* ; secondement, comme *architecte et ingénieur*.

Nous examinerons, dans les deux articles spéciaux qui vont suivre, les services qu'il a rendus, sous ces différents titres, en indiquant, dans un ordre chronologique, les faits qui doivent servir à apprécier son mérite et l'honorabilité de sa vie publique et privée.

JEHAN PERREAL, PEINTRE ET POÈTE.

I.

Nous allons voir dans les *ystoires* et *aultres joyeusetés*, comme on disait au XVI^e^ siècle, la part importante que Jehan de Paris acquit dans la conception et l'organisation de ces divertissements si fréquents à Lyon, et si goûtés par le peuple sous leurs formes diverses.

On représentait habituellement, devant la foule, le mystère de la Passion de Jésus-Christ; on y jouait le drame de la vie de sainte Catherine et bien d'autres scènes tirées de la Vie des Saints.

Le Consulat permit même de bâtir un théâtre aux Terreaux, et un autre dans les fossés de la Lanterne, pour y faire jouer le mystère de saint Nicolas de Tolentin, par les Augustins (1).

Il prêtait aux acteurs les décors qui avaient servi aux entrées solennelles des rois dans la ville. On lit dans l'intéressante notice de M. Péricaud (Antoine), sur Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, que le 19 juin 1486, lors de la visite à Lyon, de Jeanne de Bourbon, épouse de Jean de Châlons, prince d'Orange, le prélat sollicita du consulat de la ville, une somme à l'effet de fournir aux frais d'une représentation du mystère de la Passion qu'il désirait offrir à sa sœur. Les échevins répondirent que: « Quoique la ville n'eust point, pour « le moment, de deniers communs, et qu'elle fust surchargée

(1) Saint Nicolas de Tolentin était en grande vénération à Lyon et à Bourg, à cause du pouvoir qu'on lui attribuait de guérir la fièvre.

On distribue, encore aujourd'hui, *des petits pains* qui portent le nom *de saint Nicolas*, dans le but de préserver de la fièvre ceux qui les mangent.

Cette distribution a lieu, le 10 septembre de chaque année, à la messe ou aux vêpres dites à l'église de Brou.

« d'impôts, ils feroient tout pour entretenir la bienveillance « de Monseigneur; que *les objets qui servoient aux entrées « solennelles seroient prêtés*; que chaque notable habilleroit « un personnage, s'il le falloit; *que le consulat se chargeroit « de tous les saints;* enfin, que les gouverneurs des jeux et « mystères auroient lieu d'être contents. »

Pendant 46 ans, Perréal a consacré son talent de décorateur à l'éclat des cérémonies publiques, et à la splendeur des divertissements populaires.

A partir de l'année 1483, jusqu'à sa mort, il n'est pas de fête nationale à laquelle il n'ait prêté le secours de son art, afin de prévenir les désirs des magistrats, et de satisfaire la politique de la Commune, qui avait à cœur de surpasser en grandeur et en magnificence les autres villes de France. Il entrait, alors, dans les vues des administrations municipales de s'attirer la faveur des souverains, par des présents et des réceptions splendides, pour en obtenir des priviléges et des exemptions d'impôts.

Nous verrons bientôt que cette tactique, bien qu'onéreuse au gouvernement de la cité, lui rendit quelquefois d'importants services.

S'il ne s'était agi, pour Perréal, que de cette seule renommée de bon décorateur, on pourrait croire, avec raison, qu'il ne possédait qu'une connaissance suffisante du dessin linéaire, et des lois de la perspective; qu'il se bornait à reproduire sur la toile ou sur des panneaux de bois, quelques fonds de théâtre badigeonnés à la détrempe, ou ébauchés grossièrement, avec des figures crayonnées sans expression et sans coloris. Mais il n'en était pas ainsi : ses œuvres, comme peintre de portraits à l'huile, attestent qu'il était aussi exact dessinateur que bon coloriste. Pour lui, une manière n'excluait pas l'autre; il excellait dans les deux genres.

Nous avons déjà invoqué le témoignage de Jehan Lemaire,

l'historiographe du comté de Bourgogne; voici comment il s'exprime encore, au sujet de Jehan de Paris, *comme peintre*, dans sa dédicace à madame Anne de France, de son *Temple d'honneur et de vertus* (1). Il fait entendre qu'il n'aurait pas eu le courage de l'exécuter s'il n'y eût été excité « par Jehan « de Paris, paincire du roy, qui, par le bénéfice de sa main « heureuse, a mérité envers les roys et les princes *estre estimé* « *un second Appelles en paincture* (2). »

Sans doute, il faut se défier de l'exagération dans cet éloge; mais Lemaire a vu Jehan de Paris à l'œuvre comme peintre et comme architecte, et bien qu'il se soit glissé, vers l'année 1511, des germes de mésintelligence dans leurs rapports d'amitié, ainsi que le prouve leur correspondance, Lemaire n'a jamais cessé de proclamer Jehan de Paris comme un grand maistre; donc, l'éloge, sous sa plume, n'a rien de suspect ou de douteux; au contraire, il grandit le mérite de l'artiste.

Geoffroy-Thory dit dans son *Champ fleury*, que Jehan Perréal était, de son temps, un *excellent peintre des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier* (3).

Peut-on en douter, lorsqu'on a vu les verrières de Brou, lorsqu'on a examiné les portraits de Marguerite d'Autriche et de Philibert-le-Beau, son époux, dont les dessins primitifs sont de la main de Jehan de Paris, *comme peintre de Madame?*

(1) *Le Temple d'honneur et de vertus auquel sont contenus les chants des bons et vertueux bergers supposts de Pan, Dieu Sylvestre, pareillement des bergeres subgetes à Aurora* (in-16, Paris, sans date). Ce n'est point une pastorale, comme on pourrait le supposer d'après ce titre; c'est une sorte d'apothéose de Pierre II, duc de Bourbon, mort en octobre 1503.

(2) Notice sur Jehan de Paris, par M. Péricaud (Antoine), 1858.

(3) Voyez l'abbé Goujet. X. p. 71 à 82. — L'abbé Sallier, Mém. de l'Acad., édition in-12, tome xx, p. 390. — Notice de M. Péricaud aîné, 1858, p. 5.

N'avons-nous pas encore le témoignage du célèbre Michel Colombe (1), *tailleur d'ymaiges*, et habitant de Tours, auquel la princesse avait demandé la sépulture, *en petit volume*, c'est-à-dire *les patrons* ou modèles en relief, mais réduits, du tombeau de feu monseigneur le duc Philibert de Savoie? Cet habile sculpteur reconnaît, sous la date du 3 décembre 1511, avoir reçu de l'*indiciaire* (historiographe) Jehan Lemaire, « six vingt huit livres 13 sols tournois, monnaie du « roi, pour avoir fait cette sépulture, selon le pourtraict et « très-belle ordonnance faicte de la main de Me Jehan de « Paris, peinctre et varlet de chambre du roy. » (Archives de Lille).

Il s'agit ici du tombeau avec le personnage représenté vivant et mort, suivant le dessin et la peinture sur papier ou sur toile, exécutés par notre peintre.

Le 14 mai 1512, Lemaire écrit à sa souveraine ce qui suit :

« Madame, vostre dict premier secrétaire m'escript que avez

(1) Il faut écrire *Colombe*, comme signait le sculpteur, et non *Coulombe*, comme l'a écrit M. Sirand, dans la troisième partie de ses Courses archéologiques dans le département de l'Ain, page 7.

Cette observation rectifie celle que cet archéologue nous a adressée, sur le même sujet. Il est toujours utile, au moins pour l'orthographe des noms, de se défier des textes anciens.

En outre, il est indispensable d'étudier les autographes, afin de ne s'en rapporter qu'aux signatures authentiques. — Celle du marché du 3 décembre 1511, est écrite : *M. Colombe*. (Voir l'Hist. et description de l'église de Brou, par le père Rousselet, — Bourg, in-12, 1840, page 174).

Ce célèbre sculpteur est l'auteur de la statue et du magnifique tombeau de François II, duc de Bretagne, décédé le 9 septembre 1488. Ce monument a été élevé, en 1507, dans l'église des Carmes, à Nantes, par ordre de Anne, fille de ce duc. On a de cet artiste une très-belle statue de saint Maur, à la chapelle de Saint-Martin-de-Tours, et un tableau en marbre, représentant la mort de la Vierge, à Saint-Saturnin... (Chalmel. Hist. de Touraine).

« ordonné d'envoyer de l'argent à Me Jehan de Paris, vostre « peintre, auquel j'ay baillé tout ce que j'ai peu recouvrer des « patrons faicts de la main du bonhomme Me Michiel Cou- « lomb, et ledict Jehan de Paris a estoffé lesdicts patrons de « couleurs, qui est ung grand chief-d'œuvre, à cause que « Françoys Coulomb, nepveu du bon maistre, est allé à « Dieu (1). » (Archives de Lille).

D'après cela, la coopération distincte des artistes, dans les dessins et patrons attribués au peintre et au sculpteur, est positivement établie : les dessins, ou tracés, ont été exécutés de la main du peintre. Les patrons, ou modèles en terre cuite, (maquettes, d'après l'expression aujourd'hui consacrée), ont été modelés ou sculptés par les *tailleurs d'ymaiges*, de telle sorte que Perréal s'est montré aussi habile créateur des *plans*, *dessins* et *pourtraits* des personnages et accessoires des tombeaux de Brou, que bon enlumineur des patrons ou maquettes laissés par François Colombe, lors de son décès.

Rappelons que les neveux de Michel Colombe s'étaient engagés à envoyer à Madame, la sépulture des deux princesses dont nous avons, disoient-ils, *les pourtraits et tableaux faicts par Jehan de Paris.*

Cette déclaration étant mentionnée dans le sixième article du marché conclu le 3 décembre 1511 (2), entre Michel Co-

(1) M. Sirand a cru pouvoir dire que Perréal a fait les maquettes ou patrons des mausolées de Brou; c'est une erreur. Perréal a fait les dessins sur *le papier*, mais les Colombe ont fait les patrons *en terre cuite*, d'après ces mêmes dessins, et Jehan de Paris s'est borné à enluminer seulement ceux qui n'avaient pu être terminés par François Colombe, décédé.

La lettre de Lemaire est publiée à la suite de l'Histoire de Brou, par le P. Rousselet, 1840, p. 176. — Bourg, in-18.

Voir aussi les Analectes historiques de M. Leglay, 1838. — Lille.

(2) Extrait des Analectes historiques, par M. le docteur Leglay, archiviste du département du Nord (1838). Voir ce marché publié à la suite de l'Hist. de l'Eglise de Brou, par le père Rousselet, in-18, p. 166. Bourg, 1840.

lombe et Jehan Lemaire, il s'ensuit que la *pourtraicture* de Marguerite de Bourbon et celle de Marguerite d'Autriche, ont été envoyées de Tours à Malines, où était Madame, au moment de la mort du chef de l'Ecole, et que ces mêmes portraits et tableaux ont été *remis, plus tard, à Conrad Meyt, le sculpteur de Brou, en* 1526, pour être suivis, quant aux ressemblances, sous la direction de Me Loys Van-Boghem, *commis par ma dicte dame à la conduicte de l'édiffice de Brouz*, ainsi que l'indique le titre du nouveau marché signé par cette princesse, et que nous avons publié, pour la première fois, en 1844 (1).

En effet, *le maistre masson* Loys Van-Boghem n'était ni sculpteur ni peintre, il n'a donc pu donner la ressemblance des figures aux personnages des mausolées, malgré ce passage du marché précité : « Selon le *pourtraict*, pour ce fait par « ledit Me Loys Van-Boghem. »

Les mots : *pourtraicts, plans, patrons* sont presque synonymes en archéologie. Cette expression de *pourtraict* veut dire ici, *suivant le plan que possédait Van-Boghem*, et rien de plus.....

Me Loys a dû indiquer la place que les tombeaux devaient occuper, et les sculpteurs ont suivi *les pourtraictures et tableaux faicts de la main de Jehan de Paris*, sauf l'attitude des personnages, qui a été modifiée *pour le vif seulement*. Nous reviendrons sur ce sujet.

Il devait rester à Brou des peintures faites par Jehan de Paris, et commandées par la princesse, de 1500 à 1511 ; cependant, aucune de celles qui restent ne porte son monogramme composé *de trois anneaux enlacés*. On ne voit au-

(1) *Notice sur Brou, à l'occasion de sept nouveaux documents trouvés dans les archives de Flandre, pour servir à l'histoire de cette église et à celle du couvent de Saint-Nicolas-de-Tolentin*, par Dufay. — Bourg, 1844.

jourd'hui que quelques tableaux sur bois attribués à Albert Dürer.

Ces panneaux, transportés de Brou à l'église Notre-Dame-de-Bourg, par le dernier prieur du couvent, le père Rousselet (1), représentent *une Véronique*, le *Tryptique de saint Jerôme* et une *Mise au tombeau*. Ce dernier porte le millésime de 1523. La peinture, de l'Ecole allemande, fait présumer qu'ils furent envoyés de Flandre à Brou, par ordre de Marguerite ; cet envoi serait prouvé même par le témoignage d'un journal manuscrit tenu par Dürer lui-même ; mais ces tableaux ne sont pas signés par ce maître (2).

II.

Revenons aux réjouissances publiques de Lyon, dans lesquelles Jehan de Paris a donné des preuves de sa haute intelligence comme inventeur et organisateur.

(1) Auteur d'une Monographie de l'Eglise de Brou, réimprimée plusieurs fois; et dernièrement, en 1857, à Bourg, 1 volume in-12. — Francisque Martin-Bottier, éditeur.

(2) M. Milliet, rédacteur du *Journal de l'Ain*, a publié récemment une note extraite du journal d'Albert Dürer, recueillie dans la *Revue britannique*, de laquelle il résulte que le célèbre peintre a envoyé à Me Konrad, *architecte* de Brou, pour Marguerite d'Autriche, *un Saint Jérôme*, beau tryptique qui est dans le salon de la cure de Bourg, *et une Véronique*, tableau très-remarquable qui se voit à la sacristie de l'église Notre-Dame-de-Bourg.

Ces envois auraient eu lieu dans les années 1520 à 1521, par Albert Dürer.

Quant au tableau de la *Mise au Tombeau*, qui est daté de 1523, il a dû être envoyé plus tard ; on ne sait par qui.

Il est à remarquer, ici, que Conrad Meyt était *tailleur d'ymaiges* et non architecte; il y a donc une erreur dans l'indication de la *Revue britannique*.

D'abord, nous devons faire remarquer que son intervention fut toujours regardée comme indispensable.

On lui écrivait même, lorsqu'il était en Cour, et souvent ce fut un moyen, de la part des Conseillers de la ville, de connaître l'avis du roi, avant d'arrêter le programme des fêtes.— Les dépenses étaient onéreuses ; la caisse municipale était presque toujours obérée, et il arrivait parfois que, dans les grandes occasions, il fallait puiser dans la bourse des Conseillers pour parer aux difficultés pécuniaires du moment.

La première entrée où figure le nom de Jehan de Paris, date du 6 décembre 1485, lors de la prise de possession du siége archiépiscopal de Lyon, par le cardinal Charles II de Bourbon, successeur d'Amédée de Talaru, décédé au château de Pierre-Scise, le 11 février 1443 (1). Charles, trop jeune pour prendre la survivance du diocèse, après la mort de l'archevêque décédé, (il n'avait que 13 ans) fut autorisé, par le Pape, à jouir du temporel de son siége, à titre *de commande*, et fut remplacé, provisoirement, par Jehan du Gué, évêque d'Orléans, jusqu'à ce que le jeune prélat eût atteint sa 25e année. Charles de Bourbon fit son entrée à Lyon, suivi d'un nombreux cortége.

Le Consulat, au nom de la ville, lui fit présent de 1,000 livres tournois. — On le complimenta, dit la relation, après quoi Monseigneur *monta à cheval*, avec tous les gens de sa maison, et se rendit dans son palais, au milieu d'une foule immense.

Il n'y eut pas d'autre *ystoire* qu'une *espée flambloyante*, et l'exhibition de la *devise et des armes de monseigneur*.

On dit que cette devise portait : « *n'espoir ne peur* ; » cependant, le texte est contesté par les historiens Aubery

(1) *Notice sur Charles de Bourbon*, par M. Antoine Péricaud. — Lyon, 1855.

et Colonia qui prétendent que la devise était : » *author ego audendi.* »

L'épée flamboyante et *versatile* que portait le cardinal de Bourbon, sous le titre de Saint-Martin, représentait, dit Paradin, (dans ses Devises historiques) « le vrai glaive des « prélats de l'Eglise, et le glaive de l'esprit, selon saint Paul, « qui est la parole de Dieu. »

L'hôtel communal fut décoré du lion traditionnel indiquant la ville, et d'un cheval ou cerf ailé peint sur l'écu de Bourbon, avec une main ayant un manipule.

La dépense s'éleva à *trois livres tournois, d'après le rôle de la semayne commençant le* 20 *janvier* 1485, *pour un restant de compte avec Jehan de Paris* (comptabilité de Guillaume Deblet) (1).

L'archevêque de Lyon était frère de Marguerite de Bourbon, femme de Philippe de Savoie ; il accompagnait le comte et la comtesse de Bresse, à leur entrée solennelle à Bourg, le 19 août 1474.

Cette ville et son clergé lui firent présent d'un manteau en damas cramoisi, du prix de 45 florins, pour lequel il fallut 6 aunes d'étoffe. La ville de Bourg paya le quart du prix, et les trois autres quarts furent acquittés par le procureur de l'église de Notre-Dame et le prieur de Brou (2).

Perréal fut soumis à une plus rude épreuve, lors de la première entrée à Lyon, de Charles VIII, le 7 mars 1489, (1490) (3).

Les magistrats avaient des motifs excellents pour le bien recevoir : ce prince venait de rétablir deux foires supprimées

(1) Archives de l'art français. — Note de M. Rolle. — Paris 1861.

(2) La Teyssonnière. Tome V, p. 22.

(3) Dans le XV^e^ siècle, la nouvelle année commençait à Pâque. On n'a compté l'année du 1^er^ janvier que depuis 1566, bien que Charles IX l'eût ordonné deux ans plus tôt, c'est-à-dire dès le 4 août 1564.

par son prédécesseur (1); or, les foires avaient toujours contribué à la richesse du pays en y amenant un grand nombre d'étrangers et de commerçants; il importait donc beaucoup de les voir maintenues.

Dès le 22 février, et pendant trois jours, les conseillers Pierre de Villars, Jehan Buatier, Guillaume Baronnat, firent assembler, les charpentiers, les tailleurs, les menuisiers, les peintres et *aultres gens de mestiers*.

Ils commirent Jehan de Paris, *peinctre*, « pour faire « en commencer les choses qui requereront mouleurs, et « pour ce, prendre tels ouvriers qu'il verra pour y besoigner « au meilleur prix et compte qu'il pourra. »

A cet effet, il reçut d'avance, du trésorier de la ville, 10 livres tournois.

La quittance qu'il en délivra portait sa signature, avec son seing manuel composé de trois anneaux enlacés dans un ordre symétrique et invariable (2).

La relation de cette entrée du roi Charles VIII, ne figure pas dans le recueil des *entrées des rois, princes, etc. imprimé à Lyon, chez Aimé Delaroche*, en 1752, par ordre du Consulat.

En voici un extrait d'après la délibération trouvée au dépôt des archives de la ville.

Jehan de Paris s'était adjoint Jehan Prévost, Jehan Caille, Jehan Salles, Claude Dalmez et Clément Trye, *commis à trouver mystères, moralités, ystoires et aultres joyeusetés;* il fut arrêté ce qui suit :

« Tous les Conseillers et notables de la ville devoient aller

(1) Ces foires supprimées étaient celles de Pâque et de la mi-août; elles avaient été transférées à Bourges. Le Consulat et le Chapitre de l'archevêché s'étant adressés à monseigneur Charles de Bourbon qui était alors à Paris, le roi Charles VIII rétablit à Lyon, les deux foires franches et en confirma les lettres patentes le 23 juin 1488.

(2) Archives de l'art français, p. 26. — (Note de M. Rolle).

« en costume au devant du Roi avec les marchands estrangers « montés et habillés le mieulx et le plus honestement pos- « sible.

« Les petits enfants devoient être revestus de hucques (robes) « ou journades de toile perse (bleu) semée de fleurs de lys, « tenant chascun ung pennon (guidon ou bannière): ils de- « voient se tenir ès créneaux de la muraille du petit pic qui « est sous le château de Pierre-Scise, pour crier, quand le roi « passera: *Mont-Joye, Saint-Denis, vive le Roy!*

« Une fille pucelle, des plus belles, habillée en vierge, « signifiant *humilité*, montée sur une haquenée blanche, « devoit conduire ung charriot ayant un grand rondeau, en « manière de ciel, où devoient être peints les douze signes « du Zodiaque, et au milieu du rondeau, le soleil figuré par « un enfant de 12 ans, reluisant par tous ses membres et de « sa personne.

« Chevauchera aussi, dit la délibération, le rondeau tout « au tour du soleil, ainsi comme le ciel, jusques oultre la « porte de Bourgneuf. Le roi approchera; il s'arrêtera à la « dicte pucelle, et s'arrêtant, le soleil se trouvera sur le signe « du Lion, et alors la dite pucelle donnera au roi la signi- « fication du mistère, en rimes bien notablement et pertine- « ment faictes.

« Item — sur ung autre charriot porté par gens qu'on ne « verra, sera figuré un firmament avec les sept planètes repré- « sentées en hommes et femmes, selon les noms et propriétés.

« Item—ung autre charriot portant les quatre éléments.

« Item — sera faict un jardin de 5 à 6 toises de carreure, « devers la roche et montagne, rempli d'arbres verts aux « branches desquels aura foison de grenades, oranges, pommes, « poires et autres fruits : il sera appelé *jardin de France*, « gardé par quatre vertus représentées par quatre filles pucelles « habillées de taffetas de diverses couleurs, avec mêmes fleurs

« de lys en or. Il y aura ung lion de grande taille en un coin du « jardin, avec une autre vertu nommée *Loyaulté*, et une aultre « nommée *Propriété* qui tiendra le lion, et au-dessus du « portal de Bourgneuf, aura une aultre pucelle représentant « *la ville*, tenant en sa main, une palme, et à ses pieds ung « escript en grosses lestres : *Civitas immaculata;* et sera « la dicte pucelle enlevée en l'air sans savoir qui la soubtien- « dra, et dira, avant, au roi, la signification du jardin en « belles rimes; après ce, viendra *la vertu* qui tiendra le « lion et l'approchera du roi, le plus près que faire se pourra, « et le lion se levera, et avec sa patte, présentera au roi, « *les clefs de la ville*.

« Item — ce fait, sera mis le *paillo* (dais) joignant la porte; « il sera de velours bleu avec belles franges de soie, garni « de lys. Il sera porté par les quatre conseillers Piochet, « Pierre Palmier, Claude Thomassin et Etienne Garnier, « jusqu'à l'église Saint-Jean, et delà jusqu'au logis où le « dict seigneur logera.

« Item — et seront toutes les rues tappissées des plus « riches tapis que faire se pourra, des deux costés de la rue. « Et au dessus seront icelles couvertes de toile, couleur « d'azur, semée de fleurs de lys jaunes.

« Item — au port Saint-Pol sera joué le *Mistère de la « décollation de saint Pol*, par ceux de l'église Saint-Pol, « Entr'autres, les trois fontaines sourdiront (jailliront) à « sa décollation.

« Item — plus au droit de l'église Saint-Eloi, sera *saint « Michel* armé d'un harnai blanc, et *le diable* qui s'entre- « battront, et seront tous deux en l'air, et finalement, ainsi « que le roi passera, ledict diable sera vaincu par ledict saint « Michel et le brûlera le feu visiblement.

« Item — et en la place qui est devant la maison de Jehan « du Pérat, sera faicte une bergerie des filles les plus belles,

« habillées de taffetas et de toiles de Plaisance, et auront « brebis, moutons et chiens. En outre, y aura une fontaine « qui jetera vin clairet duquel boiront tous ceux qui voul- « dront boire.

« Item — au carré des Changes aura *ung grand escu de « France* environné de l'ordre (1), ayant dedans trois fleurs « de lys représentées par trois filles pucelles habillées de « taffetas jaune, et à l'heure que le roi passera, les trois « fleurs de lys s'ouvriront et apparoitront les trois filles, et « l'une après l'autre diront au roi un rondeau sur ce blason « de l'escu de France.

« Item — en la place du petit Palais sera faicte *la cité de « Jérusalem*, et en icelle joué le *mystère du roi Salomon et « de la reine de Saba.*

« Item — au carré tendant de la rue du Palais, vers la « monnaie, sera faicte une fontaine brûlant artificiellement.

« Item — en la place tirant à l'ostel Balavin, sera faict « *le cheval Pégasus* avec un homme nommé *Bonne renom- « mée*, ayant une espée nue dans la main; l'ung et l'aultre se « tiendront en l'air.

« Item — et tout au-devant de l'ostel de feu Simon Turin « jusqu'à porte-froc, plusieurs joyeusetés que les habitants « feront d'eulx-mêmes.

« Item — au-dessus du portal dudict porte-froc, sera joué « le mistère de l'*Immolation d'Isaac*, par ceux de l'église « dudict lieu.

« Les gens d'Eglise iront en procession au-devant du roi, « excepté ceux de la cathédrale de saint Jean, qui iront jus- « qu'au dict porte-froc, et là, sera reçu le roi par eux, ainsi « qu'il est accoustumé de faire.

(1) L'ordre de Saint-Michel a été institué par Louis XI en 1469. C'était un collier d'or fait à doubles coquilles, auquel était appendu un médaillon représentant l'archange saint Michel terrassant le dragon.

« Et pour ce que le roi pourra loger en l'ostel de sire Hum-
« bert de Varey, l'ung de ses maistres d'ostel, et s'en retour-
« nera jusqu'aux Changes, à la part devers le royaume, et
« passera par-dessus le pont, seront, par bonne ordonnance,
« les bandières (bannières) de toutes les confrèries de la
« ville. »

Le roi de France fut très-satisfait. Jehan de Paris avait pris la plus grande part dans l'œuvre, comme peintre et comme poète.

Cette dernière qualification pourrait ne pas être son titre le plus brillant; cependant, il composait le rondeau, le compliment et la devise rimée à la manière de Antoine Chevalet (1) et de Jehan Yvonnet, écrivains et rimeurs dont il était l'émule, et peut-être le maître; mais elle prouve, du moins, qu'il était digne de la compagnie des poètes florissant à la cour de France et à la ville (2).

Nous en jugerons mieux à l'occasion de la *poèterie* qu'il

(1) Chevalet ou Chivalet (Antoine), gentilhomme viennois, habitait Lyon. Il a composé le *Mystère de Saint-Christofle*, imprimé à Grenoble en 1530, rare. Voir *Brunet*, art. *Chevalet*.

(2) Dans la *Plainte du désiré*, espèce de drame dont la scène se passe à Lyon, Jehan Lemaire introduit la peinture et la rhétorique qui chantent alternativement les louanges de Louis de Luxembourg, comte de Ligny, mort le 31 décembre 1503; la peinture invite ses élèves à la seconder de leur art; Et toy, dit-elle :

« Et toy, Jehan Hay, ta noble main chomme elle;
« Viens veoir Nature avec Jehan de Paris,
« Pour luy donner ombraige et esperitz.

Le poète Crétin, invitant cinq favoris des Muses à répandre, avec lui, des fleurs sur la tombe du vicomte de Falaise, tué, l'an 1511, à la prise de Bologne en Italie, s'exprime ainsi :

« Secourez-moi, et Bigne et Villebresme,
« Jehan de Paris, Marot, de la Vigne,
« Je ne puis plus à peine escripre ligne.

composa pour la troisième entrée de Louis XII à Lyon, en 1507, la seule que nous ayons trouvée sur les registres consulaires, et que nous n'hésitons pas à lui attribuer.

Cinq semaines après l'entrée du roi Charles VIII, les dépenses, s'élevant à la somme de 63 francs, 6 gros, 1 blanc et 1 denier, n'étaient pas encore acquittées, et les réclamations des fournisseurs parvenant, chaque jour, à Perréal, comme délégué des magistrats, il adressa la lettre suivante au procureur de la ville, nommé Antoine Dupont.

« Monseigneur le procureur,

« Je vous prye qu'il vous playse de faire payer chascun à « qui on doit, et vous ferez bien, car chascun n'est pas fourny « d'argent : on me vient, tous les jours, crier et menacer de « me faire adjourner, et disent que j'ay reçu l'argent ; « ainsi, je suis injurié pour toute rémunération. Pensez que « povres gens sont souffreteux. Je vous prie, remédiez-y au- « jourd'huy ; je n'y ose aller ; j'en ai honte. J'ay mis le « lion en estat à mes dépends ; je ne sais si on m'en saura « gré, et je crois que non ; car je le puy connoître parceque « on me faict. J'ay déboursé sy peu d'argent que j'avois, en « fesant la besoigne, procurant l'honneur de la ville, et de- « puys j'ai baillé deux francs à celui qui joua le diable, et « aussi j'en suis net. Plust à Dieu que eussiez en vous le « teusme (thême) que le prêcheur des Cordeliers a prins au- « jourd'huy et yer, qui est : *Sentite in vobis.* — J. Paris. »

Ce langage de l'artiste était ferme, peut-être exagéré, même prétentieux si l'on veut ; mais on y voit percer le sentiment du bon droit et celui de la justice.

Cette réclamation fut prise en considération ; elle donna lieu à une délibération des Conseillers, en date du 16 avril, ainsi conçue :

« Veue une certaine requeste baillée par escript, par

« Jehan de Paris, peinctre, habitant de Lyon, tendant à fin « de le récompenser des journées, vacations, peynes et tra- « vaux par lui faictes, prinses et eues à la requeste desdicts « conseillers, pour la conduicte et *manufacture des mis- « tères faicts et joués à l'entrée première du roy, nostre sire, « en la dicte ville*, et à mectre gens en euvre et tenir « compte des journées et estouffes, d'une partie des ouvriers « et maneuvres qui ont besoignés en ce que dict est ; ont dé- « libéré et ordonné que, au dict Jehan de Paris, pour toute « récompense, paiement et satisfaction des dictes journées, « vacations, peynes et travaux, oultre une robe à luy don- « née par la dicte ville, à la dicte entrée, lui sera paié par le « procureur, la somme de 20 livres tournois (1).

En effet, le 1er mars précédent, les Conseillers de Lyon avaient prescrit de donner à Jehan de Paris et à Clément Trye, « qui avoient eu la plus grande charge dans la con- « duicte des mistères, à chascun d'eux, deux aulnes et demie de « drap gris de Perpignan, pour une robe, aux despens de la « ville. »

On doit tenir compte, sans doute, de la valeur monétaire de l'époque ; mais une rémunération vingt fois plus forte ne suffirait pas, certainement, à récompenser, aujourd'hui, nos artistes dans l'exécution de pareils travaux.

Il fallait être plus jaloux de sa réputation qu'intéressé pour se trouver content d'une rétribution aussi modique.

Disons donc, à la gloire des artistes d'alors, et surtout à celle de Jehan de Paris, qu'ils se sont montrés aussi dévoués que savants dans la direction des travaux afférents aux fêtes publiques, dont les détails ne manquaient pas d'une ingé- ieuse complication et d'une active et difficile surveillance ans l'exécution.

(1) Registres consulaires B. B. – Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lyon.

III

Cinq ans après, Lyon devint le rendez-vous de l'armée française allant faire la conquête de Naples. Charles VIII revint dans cette ville avec sa femme, Anne de Bretagne, qu'il avait épousée depuis trois ans, et qu'il y laissa.

Dès le 3 janvier 1494 (1495), Jehan de Paris, mandé près du Consulat, fut prié d'inventer quelques belles histoires pour la venue de la jeune reine. Il répondit « *qu'il y penseroit et* « *mectroit peine de le faire.* »

Le 24 février suivant, le Consulat lui donnait 8 livres tournois pour faire une robe, *attendu qu'il avoit servi et sert encore en la facture de la poëterie et versification qu'il a fallu faire pour les mistères de l'entrée du roi.*

Ceci prouve que l'entrée du roi précéda celle de sa femme.

Cette nouvelle réception royale fut splendide; elle occasionna de grands frais. L'abbé Sudan a récapitulé qu'ils dépassèrent 400 livres tournois, dont Jehan de Paris devint comptable.

Cette citation est bien autrement importante pour nous, puisqu'elle confirme, d'une manière irréfutable, que Jehan de Paris possédait la double qualité de *peintre et de poète.*

Anne de Bretagne, qui suivait le roi à quelques jours d'intervalle, fit son entrée à Lyon, le 15 du mois de mars.

Jehan de Paris avait soumis son projet au Consulat. Il prévalut.

On avait proposé, dans le sein du conseil communal, d'offrir à la princesse un arbre d'argent doré avec de belles pièces d'or, *en guise de feuilles*; ces pièces devaient porter l'effigie du roi et de la reine, avec leurs devises; mais il fut décidé que ce présent, trop coûteux, sans être beau, serait avanta-

geusement remplacé, eu égard au nom de la ville, « par « un beau lion d'or bien faict et bien tiré, assis sur ses « fesses (*sic*), et, de ses deux pattes de devant, tenant une « belle coppe d'or à la façon ancienne, telle qu'on le peinct « ès trois rois (les mages visitant le Christ à Bethléem), et « cent belles pièces d'or, faictes en façon de médailles, de- « dans ladicte coppe, et une belle targuète (écu) çainte, sur « son costé, d'une belle ceinture d'or ès armes de la royne. »

Ce projet reçut son exécution par les soins de *maistre Loys Lepère et son fils Jehan*, orfèvres, qui s'adjoignirent *Nicolas, gendre du dict Loys*. Ils suivirent le modèle ou dessin donné par Jehan Perréal, et façonnèrent une admirable pièce d'orfévrerie, dont nous regrettons de ne pouvoir donner la description artistique. Ils reçurent 55 livres tournois pour leur salaire.

Jehan Lepère grava *les coins des pièces d'or*, *la coppe et la targuète*, pour lesquels il lui fut alloué spécialement 12 sols 11 deniers tournois. Chaque pièce d'or, du poids de sept écus d'or, représentait la tête du roi, d'un côté, et celle de la reine de l'autre, *d'après les portraitures de la main de Jehan Perréal*. Ces pièces furent remboursées à Pierre Lemaître, qui en avait fait l'avance, à raison de 36 sols le marc d'or. On employa 14 marcs, 1 once et 23 deniers d'or d'écu au soleil, et la valeur totale du cadeau s'éleva à la somme de 1,940 livres, 7 sols, 8 deniers tournois (1).

De son côté, Jehan Perréal eut mission d'employer 210 livres tournois qu'il avait reçues de la ville *à fournir ès dicts faicts des ystoires et mistères*. Il en justifia dans un mémoire très-volumineux et très-détaillé (16 feuilles in-4°) portant cette inscription : « Le compte de Jehan de Paris « touchant les fainctes de l'entrée de la royne. » Il se termine par cette observation :

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lyon. — Actes consulaires B. B.

« Si d'adventure vous vous esbahissez comment tant d'ar-
« gent a esté employé, je vous asseure que se bien regardez,
« vous trouverez plus de 100 francs en bois; et en journées
« près de 200 ; duquel bois avez prou recouvert ; en fer, plus
« de 30 francs ; en clous, plus de 15 francs ; en coleurs et
« autres choses, peu d'argent (1). »

Cette annotation donne à penser que les dépenses étaient rigoureusement contrôlées.

Perréal se vit forcé de réclamer encore contre le réglement du salaire qui lui fut octroyé dans cette occasion. Voici sa lettre datée du mois de mai 1494 :

« A Messeigneurs les Conseillers de la ville de Lyon,

« Supplie humblement Jehan de Paris, peinctre, que
« comme ainsi soit que le dict Jehan de Paris, à la requeste
« de Monseigneur Maistre Jehan Caille, lors parlant pour
« tous les Conseillers en la chambre du Conseil, eulx pré-
« sens, dict et commanda au dict supplient que il se délibérast
« de penser, cogiter et travailler pour, et à la réception de
« la nostre Roine; et par commandement et requeste ex-
« presse, une fois, deux fois et plus, fust dict dès lors au dict
« supplient, tantôt besoigner. Lequel, non présomptueux,
« mais comme ardent et affectueux, accepta et print le com-
« mandement agréable, qui n'estoit pas petite affaire, et dès
« lors commença à chercher, inventer et enquérir pour four-
» nir à icelle entrée, qui fust le commencement de la dicte
« charge, quatre jours après les Roys ; quant à sa per-
« sonne, il continua, par grand travail d'entendement, jusques
« à ce qu'il présenta, en papier, les ystoires painctes, et leur
« déclaira l'intencion que luy et les desputez à ce, avoient in-
« ventez. Ce faict, luy fust ordonné prendre la charge de tout

(1) M. Rolle. — Archives de l'art français (1861).

« mectre, distribuer argent et desniers, et ordonner gens en « euvre de toultes pars. Oultre, luy fust dit au dict Conseil : « *Jehan de Paris, nous nous fions en vous, et tout nostre « honneur gist sur vous ; nous le vous remectons et vous « promectons que nous vous contenterons bien.* »

« Ces paroles oyez ouies, le dict supplient print cuer au « ventre. Jasoit ce que, alors, estoit fort patibulé pour la toutte « charge, et luy tout seul, tant de conduire, ordonner, mectre « gens en euvre; d'aler sur le Rosne, en Bourgneuf, plus aux « Cordeliers, puis à l'ostel de la ville, et tous les jours près « de XXV personnes à respondre de heure en heure ; « faictes « cecy, faictes cela, » puis payer, puis escripre, puis penser « et regarder se tout yroit bien, et de tout, luy tout seul, tenir « compte. — Or, a tant le dict supplient continué et travaillé « que la chose a esté exécutée et mise à fin deue, au moins « mal qu'il a pu. Alors, désirant tout l'honneur de la ville « plus que le sien proufit,—*car là où est volonté lucrative, « désir, l'honneur n'a lieu*; mesmement le jour de l'entrée, » autant de poine eut quasy comme une âme dampnée, et « plusieurs le virent ; puis viij jours après la dicte entrée, n'a « faict aultre chose, de faire comptes, et tellement qu'il a faict « plus de LXV journées pour la dicte entrée. — Et mainte- « nant, après qu'il a prou attendu, à grans poines, on luy « a ordonné, pour sa poine, travail à totalle charge, « aultant, au moins, que à ceux qui besoignoient à journées. « Et tout le monde crioit et disoit : « *A, à! Jehan de Paris « sera riche à ceste fois!* » Et lui-mesme pensoit que sa « science lui donneroit sa vie. Et, par sa foy, la despense « qu'il a faict durant la dicte entrée, monte XVij ou XViij « francs pour son ménage : or, regardez comment et combien « il gaignera avec vous! Et quant il s'en plainct, les gens « sont tous esbahis et sont honteux, car ils ont veu la poine grande et soucy dudict supplient. Et, pour abréger, le dict

« supplient vous prie et requiert, en l'amour de Dieu, que la « science lui vaille, et, a tout le moins, si vous povez faire « soixante francs, faictes que il les aie. Il ne vous demandit « jamaiz rien que à ceste heure, et, par adventure, ne vous « demandera plus.

« D'aultre part, il n'a esté jamais refusant au service de la « ville, mais tous jours prest de obéir au mandement, comme « il fut V ou Vj jours, avec le Cappitaine, pour tirés la ville du « costé de Saint Sébastien, quant on parloit de faire les murs « en hault; secondement, que jamais ne fust paié de l'entrée « du duc de Savoie; tiercement, quant l'avez faict appeler pour « aller voir le lieu pour faire *l'ospital aux Deux-Amans*, et « assez en d'aultres choses, dont il n'eust jamais gage ni argent. « Mais il n'oublie pas le *gratis* que vous aultres, Messeigneurs, « lui avez par cy-devant faict, touchant le *guet et la porte* « (La garde des portes). Néanmoins ce, la povreté en quoi il « est, par faulte d'estre paié de ce en quoi il se travaille, a « esté cause et est contrainct vous faire une telle supplication « et prière que aiez regard et pitié de luy, en disant tous « d'un accord : « *Nous avons ung homme en nostre ville, qui « est tout à nous, et ce qu'il a faict pour nous il l'a faict de tout « son cueur, et luy tout seul nous a tous contentez, mais nous « tous le contenterons.* » Et, ce faisant, le dict supplient continuera, en sa bonne et ferme amour, envers Messeigneurs les Conseillers et tout le corps de la ville, priant Dieu pour la prospérité d'icelle :

Ut possimus vivere in Galo,
Jucunditer sine mallo.

J. Paris.

Le Consulat régla l'indemnité demandée à la somme de 40 livres tournois, et ce, *oultre certaine petite somme de deniers de laquelle Perréal estait demouré desbiteur envers*

la dicte ville, par ung sien compte derrenièrement rendu pour les dictes entrée et réception.

Le mandement fut accompagné de la quittance suivante: « Honeste homme Jehan de Paris, paintre, habitant de la « ville de Lion, derrenier nommé, confesse avoir heu et reçeu « de honorable homme, Jacques de Baillieux, trésourier et re- « cepveur général de la ville de Lion, la somme de quarante « livres tournois, monnoie de Roy, à lui tauxée et ordonnée « pour les causes derrenier contenues. De laquelle somme de « XL livres tournois, le dict de Paris se tient pour content et « en quicte le dict Bailleux et tous autres. Donné à Lion le « XXViij^e^ jour de may, mil iiij^c^ nonante et quatre. Présens « honestes personnes Claude Butavant (coturier), tailleur, et « Perronet-Forrier (chaucetier), bonnetier, habitans de Lion, « tesmoings. » Et moy, notaire royal, P. Rogery.

Cette lettre de notre artiste est curieuse à plus d'un titre. Elle indique, à n'en plus douter, la haute estime que les Conseillers de la ville attachaient aux inventions du peintre, comme étant le plus capable de créer des nouveautés qui leur fissent honneur. Elle constate qu'il était marié ; que ses efforts et ses travaux ne trouvèrent pas toujours une récompense suffisante et proportionnée à leur importance.

Son style, qui se ressent des imperfections de notre langue au XVI^e^ siècle, est animé, éloquent, trivial parfois ; coloré, imagé, incisif, empreint d'une vigueur qui dénote une grande énergie, une ferme volonté. Avec un caractère vif, même violent, il devait se porter, souvent, à une intempérance de langage qu'il faut regretter, surtout lorsqu'il s'adresse à la princesse Marguerite d'Autriche ; mais l'expression est toujours juste, franche, loyale, ennemie des circonlocutions et pleine d'à-propos.

S'il est vrai qu'on puisse juger l'homme par son style, nous dirons : Jehan Perréal fut *un bourru bienfaisant*, un peu trop

épris de son mérite, comme artiste; mais il avait pour faire oublier ses défauts, le cœur droit et l'amour de son pays.

IV.

L'Italie, loin d'être pacifiée, s'était révoltée de nouveau contre l'autorité de Charles VIII ; ce monarque fut encore forcé de traverser Lyon, le 1er août 1494, pour aller soumettre les Napolitains.

La nouvelle expédition fut aussi brillante que stérile. Ce prince traversa l'Italie au pas de course : il entra dans Naples, s'empara de Milan, de Rome, et se disposait à rentrer en France, se croyant maître des contrées qu'il avait parcourues, lorsqu'il apprit qu'une ligue formidable était conclue contre lui à Venise, entre le pape, l'empereur Maximilien, le roi d'Espagne, le duc de Milan et les Vénitiens. Il attaqua les confédérés à Fornoue, près de Plaisance, les tailla en pièces, délivra le duc d'Orléans assiégé dans Novarre, repassa les Alpes et revint à Lyon, après avoir couru des dangers sans nombre et subi des pertes irréparables dans son armée (1),

Il fut pompeusement accueilli à Lyon, où il fut reçu le 7 novembre 1495.

(1) Philippe de Commines nous apprend que le cheval sur lequel était monté le roi Charles VIII à la bataille de Fornoue, était de la Bresse ; c'était le plus beau cheval qu'il eût vu de son temps ; il était noir et s'appelait *Savoie* ; il avait été donné au roi par le duc Charles de Savoie. Le roi de France en fit présent, dans la suite, au roi d'Angleterre, dans les écuries duquel il mourut à l'âge de plus de 30 ans.

Un poète savoisien, Bernard Caussel, l'a loué beaucoup dans son *Eucharisticon à Samuel Guichenon* (Pièces sur l'hist. de Bresse).

Cette entrée a été racontée par André de la Vigne, secrétaire de la reine Anne de Bretagne, *dans son Vergier d'honneur*.

Elle ne différa des précédentes réceptions que par l'ornementation des écussons pendus en travers des rues, à la mode d'Italie, *et couronnés de gros chapelets de fleurs et aultres verdures joyeulses ;* « dedans lesquels escussons étoient les « armes mi-parties du roy. C'est à savoir, du hault costé, les « croix d'Hiérusalem d'or sur le champ d'argent, comme roi « de Hiérusalem, de Naples et de Sicile ; et d'aultre costé, « les trois fleurs de lys d'or sur champ d'azur, et par dessus « le dict escusson estoit la couronne du *tièra* (tiare) impérial « magnifiquement faict. »

Le cortége se rendit jusqu'au *plain de Saint-Fons*, où sa majesté fut haranguée au nom de la ville, par maître François Buclet. Un magnifique *pallio* (dais) devait être porté au-dessus du roi par quatre échevins. Charles refusa cet honneur ; il voulut que ce pallio fut donné à Notre-Dame-des-Anges, au couvent de l'Observance.

Perréal, qui avait accompagné le roi en Italie, fut autorisé à y séjourner quelque temps. Il ne prit donc aucune part à cette réception.

François Rochefort, peintre lyonnais, reçut XI livres tournois pour les travaux qu'il fit comme *maistre des peinctres ès ystoires et joyeulsetés faictes pour ceste entrée.*

La dépense s'éleva à 20 livres 5 sols tournois.

La présence en Italie de Jehan de Paris est d'ailleurs justifiée par une lettre de Charles VIII, adressée aux échevins de Lyon, datée de Verceil, du 22e jour de septembre 1495, deux mois avant sa rentrée en France,

C'est une demande d'exemption d'impôts en faveur de notre artiste.

« De par le roy de France, de Cecille et de Jérusa-

« lem : Très-chers et bien amés, nous avons jà pieça « retenu en *nostre chirurgies* et varlet de chambre ordi- « naire Jehan de Paris que bien cognoissez et pour ce qu'il « est présentement en nostre continuel service, à l'entour de « nostre personne, nous voulons que doresnavant ne l'impo- « siez aux tailles et subsides mises et à mettre, etc. Advertissez- « en nos esluz de Lyonnois.... car tel est nostre plaisir. »

CHARLES,

Et plus bas : BRIÇONNET (1).

Le terme employé par le roi dans cette lettre : *nostre chirurgies* a déjà été commenté. M. Péricaud aîné a rappelé, dans sa notice de 1858, une note de M. Marty-Laveaux, portant que ce mot *chirurgie* pourrait bien s'appliquer, non à l'exercice de la chirurgie, mais aux fonctions de peintre de figures anatomiques que Jehan de Paris paraît avoir exercées, d'après un passage de la *Chronique* de Jehan d'Authon, historiographe du roi Louis XII.

M. Rolle, archiviste adjoint de la ville de Lyon (2), est d'avis que « les diverses classes de valets de chambre de la maison « du roi ayant chacune un nombre déterminé, on peut expli- « quer l'expression de *chirurgie*, en supposant que Charles VIII, « voulant, à un moment donné, faire jouir Perréal des privi- « léges de ses valets de chambre, n'a trouvé le moyen de lui « donner ce titre qu'en le nommant à la vaccance qui s'était « faite dans la classe de ses chirurgiens. »

Ces deux opinions peuvent être combattues par celle-ci : Si Jehan Perréal, *varlet de chambre, qui étoit en continuel service à l'entour de la personne du roi*, a quelquefois rempli,

(1) Robert Briçonnet, archevêque de Rheims, était chambellan auprès de S. M. le roi de France.

(2) *Archives de l'Art français*, 1861.

à l'armée, l'office de barbier, qu'y aurait-il d'étonnant que Charles VIII eût employé, en ce sens, l'expression de chirurgie ? les barbiers n'ont-ils pas été appelés *chirurgiens* jusque dans le XVII^e^ siècle ? les chirurgiens de robe longue (vulnerum medicus) portaient *des bottes* pour enseignes sur leurs demeures, et les barbiers-chirurgiens *des bassins*. Aujourd'hui même, dans la population de l'Algérie, ces derniers pratiquent encore les saignées et arrachent les dents.

On voit dans les archives du Consulat, que cette lettre du roi fut présentée aux Conseillers par Jehan Girard et Jehan Archimbaud, tous deux parents et alliés de Jehan de Paris, habitants de Lyon.

La déliberation des Conseillers porte la date du 26 octobre 1495 :

« Ils ont ordonné que Jehan de Paris, *cirurgien du roi*, « en faveur duquel ledict seigneur a escript, soit quicte des « charges et affaires de la dicte ville, tant qu'il sera officier « et serviteur ordinaire, *et sans fraude*. »

Cette exemption d'impôt s'appliquait à un droit de 5 sols tournois par immeuble, outre la taille, et comme Jehan de Paris en possédait plusieurs, sa décharge s'élevait à 4 livres 10 sols tournois pour l'année.

L'année suivante, Perréal fut encore obligé de réclamer la même faveur. Le dimanche 11^e^ jour de septembre 1496 « les Conseillers advertis et bien informés que Jehan de « Paris, painctre et citoyen de Lyon, varlet de chambre « et commensal du roy nostre sire, servant ordinaire- « ment le dict sire, considérant aussi *qu'il est tousjours « très-volontiers emploié à faire plaisir et service de la « dicte ville, et qu'il peut plus servir que jamais;* à ceste « cause obtempérant à sa requeste qu'il a faicte présentement, « en tant qu'ils peuvent et doibvent, l'ont deschargé et « exempté des charges et contributions de la ville, tant ainsi

» que aultres ses semblables sont et demeurent estre des-
« chargés et exemptés (1). »

La persistance avec laquelle Perréal demandait l'exemption de l'impôt des contributions, a pu faire supposer que sa position de fortune était peu aisée, mais il paraît plus probable qu'il ne la réclamait que comme un droit inhérent à son office à la Cour, et qu'on accordait alors à tous ceux qui servaient la personne du roi de France.

Il possédait, dans la rue Confort, une partie du jardin provenant de celui de la famille Léviste ; une maison avec jardin, dans la rue Neuve Thomassin, d'un revenu annuel de 40 livres tournois.

Il tenait aussi à loyer, dans la même année 1496, une maison située rue Buisson, appartenant à Pierre Bastyda, sacristain de Saint-Nizier (2).

Pendant son séjour à Lyon, Charles VIII se montra reconnaissant du bon accueil que la ville lui fit.

Il exempta « les manans et habitants, de tout ost (service « d'armée, chevauchées, ban et arrière-ban), pour les fiefs « et seigneuries dans le royaume, » c'est-à-dire que les habitants ne devaient plus être convoqués pour le compte du roi ou celui des seigneurs, pour quelque cause que ce fût.

Ce privilége était considérable. — Il fut le dernier acte de l'affranchissement définitif des serfs de la féodalité, et la conséquence naturelle des chartes organiques des communes, crées par Louis XI, en 1478. En outre il accorda la noblesse, aux Conseillers de la cité, pour eux et leur postérité. Enfin il approuva, par lettres-patentes du 21 décembre 1496,

(1) Registres consulaires B. B. p. 573.

(2) Note de M. Rolle, (voir le dénombrement des maisons de la ville, du 26 juin 1493, depuis Notre-Dame de Confort, tirant vers l'hôpital du pont du Rhône).

les statuts de la confrérie des artistes, statuts qui ont eu pour résultats importants, de former des maîtres capables, en obligeant les aspirants et les élèves à acquérir des connaissances sérieuses dans leur art, soumises, d'ailleurs, à un jury d'examen.

Disons un mot sur cette organisation :

La confrérie des *peinctres, tailleurs d'imaiges et verriers* était placée sous le patronage de saint Luc. A Lyon, sa chapelle était aux Cordeliers, église placée sous le vocable de saint Bonaventure, depuis le mois d'avril 1484.

Dans les trois sections de cette confrérie, nul ne pouvait être reçu *compaignon* ou *maistre*, sans avoir préalablement exécuté et soumis à l'examen de deux maîtres jurés nommés à cet effet par les prud'hommes, un travail d'épreuve qu'on nommait *chef-d'œuvre*.

L'aspirant à la maîtrise, s'il était peintre, devait exécuter, sur toile ou sur bois, un sujet sacré choisi par les maîtres jurés.

Si l'aspirant était *tailleur d'imaiges* (sculpteur), il devait sculpter, sur la pierre ou sur le marbre, une statuette de vierge ou de saint, également au choix des jurés.

Le verrier faisait *deux panneaux de voirre ;* il coloriait les dessins suivant le sujet donné ; il les faisait cuire et devait assembler ces panneaux avec du plomb. Il opérait, comme les aspirants des autres ordres, en présence de l'un des maîtres auquel il était rigoureusement interdit de faire aucune observation sur le travail, encore moins d'y aider en quoi que ce fût, sous peine de 100 sols d'amende à partager entre la caisse des pauvres de Monseigneur le cardinal de Lyon et la confrérie de saint Luc.

Après l'examen des prud'hommes et le jugement rendu par eux, chaque nouveau maître admis était tenu de donner à dîner aux jurés, *bien et honnestement.*

Dès 1391, il existait à Paris une académie de saint Luc,

avec des statuts et des règlements rigoureusement observés; elle avait ses jurés qui empêchaient de travailler, dans la ville, tous ceux qui n'appartenaient point à la confrérie (1).

Cette académie était une imitation d'une autre école existant déjà à Rome, dans le même but.

La confrérie des artistes de Lyon, copiée sur celles d'Italie et de Paris, a pu devoir son existence à l'initiative de Perréal; ou du moins, nous croyons qu'il contribua puissamment à son organisation.

Cette opinion est fondée sur la double position influente qu'il exerçait alors, celle de chef d'école artistique à Lyon et celle de valet de chambre du roi de France.

En consultant les ordonnances de création de cette corporation, on trouve le nom de Jehan de Paris à la tête de la section *des peinctres*, place qu'il a si dignement occupée pendant sa vie, et qui fut, de son vivant, un hommage rendu à son talent par ses concitoyens. — Les autres maîtres de Lyon, dans les différentes catégories, se nommaient : Jéhan Prévost, Jehan Blic, Pierre de la Paix, Dominique du Jardin, Philippot Besson, Pierre Boute, François Rochefort, Jéhan de Saint-Prietz, Nicolas Leclerc, Guillaume Bayotte, Claude Guynet, Jacques de la Forest, Gauthier et Gouvin Navarre.

Nous avons dit que Perréal obtint du roi l'autorisation de visiter l'Italie. Hors de la présence du souverain, ce ne pouvait être qu'avec la qualité d'artiste, et nous avons la certitude, quelque soit le silence des documents historiques

(1) Trois siècles plus tard, en 1648, Louis XIV fondait l'Académie royale de peinture, gravure et de sculpture de Paris, chargée de l'enseignement public.

L'architecture eut aussi son académie, établie en 1671, par Colbert.

Ces diverses académies ont été remplacées, après la Révolution française de 1792, *par la quatrième classe de l'Institut*, aujourd'hui désignée sous le titre d'*Académie des beaux-arts*.

à ce sujet, qu'il profita de sa liberté momentanée pour chercher les plus belles inspirations de son art (1).

Et pouvait-il en être autrement? un talent comme le sien devait-il rester stationnaire à une époque de transition, de révolution dans les arts? Il avait dû sentir le besoin d'approfondir les ressources de son génie ; ce n'est qu'en parcourant les villes d'Italie qu'il pouvait s'inspirer le mieux des œuvres de Titien, des Carraches, de Bramante, de Léonard de Vinci, œuvres admirables dont l'influence a régénéré l'art français, sous le double rapport de la grandeur et de la majesté dans l'imitation de la nature et dans la richesse du coloris.

Jehan de Paris, vivant à l'époque de la Renaissance, a-t-il pu en être spectateur indifférent? non sans doute. Il s'est fait acteur dévoué, et après avoir puisé, en France, ses premières inspirations aux mêmes sources que celles de Jehan Goujon et de Poussin, il eut l'avantage de voir l'Italie, de parcourir ce pays avec toute liberté, *en conquérant*, si l'on peut s'exprimer ainsi, afin d'y trouver l'occasion de comparer ses études avec celles des maîtres de Milan, de Naples, de Florence et de Rome, et de revenir ensuite dans son pays natal, pour faire une savante application de ses connaissances acquises.

Nous le verrons bientôt à l'œuvre.

A peine de retour d'Italie, Perréal assista aux derniers moments de son roi. Charles VIII mourut le 27 avril 1498.

Louis XII le garda auprès de sa personne.

(1) On peut lire, dans la préface de l'histoire des peintres, par M. Charles Blanc (école française), que *Jehan Perréal, dit de Paris, peintre d'histoire, peignit en Italie, les marches, les combats, les triomphes de l'armée française.*

V.

Le premier usage que fit le nouveau monarque de son autorité fut de revendiquer, comme on sait, ses droits sur le Milanais, en sa qualité d'héritier de la maison Visconti, par Valentine, son aïeule ; il se ligua avec les Vénitiens, fit passer son armée en Italie, et s'empara du duché de Milan en vingt jours. Louis XII fit sa première entrée solennelle à Lyon, le 10 juillet 1499. La reine, qui était enceinte, ne vint le rejoindre que le 10 mars de l'année suivante.

Anne de Bretagne, devenue, pour la seconde fois, reine de France, était fort aimée des Lyonnais ; elle fut accueillie au milieu de l'enthousiasme général. Le prince avait diminué les impôts et revenait victorieux d'Italie.

Dès le milieu du mois de juin, Jehan de Paris prévint officieusement le Consulat de ce voyage ; il arriva même assez tôt pour procéder aux préparatifs qui lui avaient été confiés pour cette grande occasion.

Une délibération du 23 juin porte que M. le *grenetier* Jehan de Paris, Pierre Gayon et Jehan de Troyes devront faire confectionner « 400 targuettes (écus), aux armes de « France, des deux costés ; sur l'ung des dicts champs des 100, « aura une lettre L couronnée, et sur ung aultre 100 une « lettre A grecque, de couleur jaune ; et de l'aultre costé, « sur tous les 200, aura ung porc espic pour *lequel le dict* « *grenetier leur fera les patrons.* »

Et attendu l'insuffisance des fonds dans la caisse de la ville, on se borna, pour le cadeau du roi, à faire confectionner en or, *un porc épic couronné*, c'est-à-dire qu'on devait placer

sur la couronne une petite coupe, *en façon de salière*, pour recevoir un rondeau. On supprima la coupe et le rondeau.

Les Conseillers et les notables, au nombre de dix-sept personnes, avancèrent les fonds : chaque Conseiller prêta 100 écus d'or.

Jehan de Paris donna le dessin et le patron du porc-épic qui fut exécuté par les orfévres Lepère et Nicolas. Ce porc-épic, en or massif, était assis *sur une terrasse ;* son poids était de 13 marcs 5 onces ; il coûta 1,000 écus et fut présenté au roi qui logeait à l'archevêché.

Le même jour, 12 juillet, Louis XII confirma les priviléges de la ville...

Dans cette manifestation populaire, il faut encore applaudir l'artiste qui sut contribuer puissamment à captiver les bonnes grâces du roi, en lui rappelant l'emblème d'un ordre de chevalerie créé en 1394, par son ancêtre Louis, duc d'Orléans, fils de Charles V, à l'occasion de la naissance du père de Louis XII.

Effectivement, nous lisons, dans les chroniques du temps, que cet ordre du *porc-épic*, ou *du camail*, était composé de vingt-cinq chevaliers revêtus d'un manteau en velours violet, du chaperon et d'un mantelet d'hermine, avec une chaîne d'or pour collier, à laquelle était suspendu un porc-épic, avec cette devise de la maison d'Orléans : *Cominus et eminus* (de près et de loin) (1). Le nom de l'ordre *du camail* lui venait d'une bague d'or garnie d'un camaïeu, ou pierre d'agathe, sur laquelle était gravée la figure d'un porc-épic, bague que le fondateur remettait aux chevaliers avec le collier.

(1) On croyait alors que le porc-épic pouvait se défendre *de près*, à l'aide de ses épines, et les lancer *de loin* contre ceux qui l'offensaient.

On prétend que le duc d'Orléans voulait indiquer, par cet emblème, *qu'il ne manquait pas d'armes pour se défendre contre le duc Jehan de Bourgogne, et qu'il savait atteindre ses ennemis de loin comme de près* (1).

Jehan de Paris reçut, à cette occasion, la prime de LXX livres tournois, pour *avoir devisé les mistères et faict tous les patrons* (voir les pièces justificatives de la comptabilité de Jacques de Baileux — 1499 à 1500 — Archives de Lyon).

Cette entrée, comme celle de Charles VIII en 1490, ne se trouve pas relatée dans le recueil des entrées des rois de France, imprimé à Lyon en 1752. Nous ne la rapportons pas, parce qu'elle diffère peu de celle que nous avons déjà décrite.

Il suffit d'indiquer ici que le mystère inventé par Jehan de Paris fut joué sur la place Confort. Il y employa *de belles jeunes filles*, habillées de riches étoffes de soie de différentes couleurs, représentant les personnages suivants : *France*, *Amour souverain*, *Force*, *Prudence*, *Justice*, etc. Elles récitèrent des vers composés par Jehan de Paris, à la louange du vainqueur de l'Italie.

Les quatre éléments soumis par la puissance de la France étaient une allégorie en l'honneur de l'armée.

Neptune fut traîné sur un char par des *siraines* précédées de *tritons embouchant la trompette*.

Le cortége suivit le même ordre que celui des entrées précédentes, et l'on conduisit le roi, sous un *paillo neuf* recouvert de velours bleu doublé de satin jaune, depuis le pont du Rhône jusqu'à l'archevêché. Les rues, depuis Bourgneuf jusqu'à Porte-Froc, furent tendues de tapisseries et couvertes de toile, partie bleue à fleurs de lis, et partie rouge et jaune, *livrée de la maison du roi*.

Pour la première fois, le registre des délibérations du Consulat désigne Jehan de Paris avec la qualité *de grenetier*.

Cette conjecture nous paraît très plausible par la lecture complète du texte de la délibération que voici :

« Depuis, (le 23 juin) a été advisé par et entre mes dicts « seigneurs les Conseillers et monsieur le *grenetier* Jehan de « Paris, avec Pierre Gayon et Jehan de Troys, *cartiers* « (faiseurs de cartes), qu'ils feront 400 *targuètes* aux armes « de France, etc. ; sur tous les deux cents aura ung porc- « épic pour lequel faire le dict *grenetier fera des patrons*. « Et s'il y faut besoigner au *pinceau par paintres*, et *que* « *les dicts cartiers ne le saichent faire, la dicte ville paiera* « *les dicts paintres*. »

On avait donc prévu que les *trois maistres de mestier ci-dessus nommés*, pouvaient ne pas savoir manier le pinceau? donc on n'a pas voulu parler du peintre.

Quant à l'objection que *le grenetier* était invité seul à faire des patrons pour les autres délégués, on peut répondre que *Jehan de Paris, grenetier*, savait peut-être dessiner sans savoir colorier ; ou bien que, frère du peintre, il était plus à même de fournir les patrons préparés de la main de notre artiste, auquel il pouvait les demander. Mais si Perréal eut été personnellement désigné, on n'aurait pas certainement prévu le besoin d'autres peintres...

A l'appui de notre observation concernant les frères ou les homonymes de Jehan de Paris, tous citoyens de Lyon et commerçants, nous rappellerons que, d'après les registres consulaires que nous avons consultés, nous avons trouvé, sous la date du 3 avril 1508, que Jehan de Paris, *drapier*, a vendu *un poinson de vin blanc, tenant trois années, au prix de* 55 *sols l'année, pour le repas de MM. les chancelier et trésoriers généraux de France, étant à Lyon.*

Et à la date du 3 mai 1509, que le même drapier vendit un autre *poinson de vin blanc au trésorier de la ville pour le repas de MM. les Conseillers.*

Il n'a pas été possible d'expliquer ce fait par des preuves extraites des actes officiels. Cette désignation pourrait bien ne pas lui être applicable.

Nous pensons qu'un secrétaire du Consulat, peu exercé, a commis une erreur dans la qualification *de grenetier* donnée à notre artiste, ou bien encore qu'elle appartient à un homonyme

En effet, nous pouvons indiquer d'autres citoyens de Lyon portant le même surnom de *Jehan de Paris*. Étaient-ils parents du peintre? cela est possible. Mais, enfin, il en existait un de la profession de *chaucetier* (bonnetier); un autre qui était *drapier* ou *tondeur de draps;* un troisième figurait dans les comptes de la ville, pour l'entrée de Louis XII, comme ayant fait le personnage de *Bon Temps*, dans le mystère joué à cette occasion. Ce dernier avait reçu 4 livres tournois et 4 *aulnes de drap turquin* (bleu foncé), pour une robe. Ne peut-on pas en conclure aussi que le *grenetier* pouvait être un frère ou allié du peintre?

Ce Jehan de Paris, drapier, figure, sur la liste *des maistres de mestiers* de Lyon, comme tondeur de draps, en septembre 1510 et années suivantes.

Donc il existait d'autres Jehan de Paris à Lyon.

Cette parenté, cette similitude de surnom expliquent encore, selon nous, une autre qualité de *dixenier*, donnée, dit-on, à Perréal, par un rôle *de garde et de guet*, pour les hommes logeant depuis la rue de la Gerbe, *tirant par derrenier Saint-Nizier*.

On a pensé que Jehan de Paris était classé dans la réserve, pour la défense de la ville; qu'il ne devait prendre les armes, avec sa troupe, que dans le cas de pressant danger, sous le pennon de Claude de Varey, qui, depuis 1498, commandait, à Lyon, 100 hommes d'armes, *du côté et à la part de l'Em-*

pire (1). Nous croyons cette opinion peu vraisemblable, parce que la présence du valet de chambre du roi n'était qu'accidentelle à Lyon. Cet artiste auquel la ville avait accordé l'exemption de l'impôt avec d'autres priviléges, en sa qualité de *serviteur du roi*, ne pouvait être astreint au service de la garde.

Il s'agit encore ici, probablement, d'un autre Jehan de Paris.

Rappelons que dans sa réclamation du mois de mai 1495, à l'occasion du règlement de son indemnité pour la première entrée de Charles VIII, il dit lui-même qu'il n'oublie pas le *gratis qui lui a été fait*, touchant *le guet et la porte* (garde des portes de la ville).

Lyon fit frapper, en 1499, à l'hôtel de la Monnaie, une médaille en l'honneur de Louis XII et de la reine Anne. L'effigie est en buste. C'est la première du genre.

Déjà quelques années avant, une autre médaille à l'effigie de Charles VIII, était sortie des mêmes ateliers, avec cette légende : *Lugduni respublica gaudete.* » Les figures avaient été gravées sur les dessins de Jehan de Paris.

VI.

En 1500, Louis XII fit un deuxième voyage en Italie; il partit pour la conquête de Naples avec son allié Ferdinand d'Espagne. A cette occasion, Anne de Bretagne fit une nouvelle entrée solennelle à Lyon, le 15 mars de cette année.

On se borna à l'exhibition des *mistères* et *ystoires* déjà

(1) On désignait ainsi *la rive gauche du Rhône*, en opposition au mot *royaume* donné à la rive droite.

connus ; on ne fit aucun présent, vu la fâcheuse situation de la caisse municipale toujours vide.

Un document, inséré dans la *Revue du Lyonnais*, (1) fait connaître que Jehan, le peintre, et son varlet, reçurent à cette occasion 7 sols 5 deniers *pour avoir arrondiz de couleur les grosses lestres que Me Jehan Yvonnet avoit faictes.*

Ce *Jehan Yvonnet estoit un escripvain* qui dessinait des inscriptions pour les fêtes publiques. Ces inscriptions, faites en gros caractères, étaient repassées avec des couleurs pour les rendre plus lisibles et plus saillantes. Il faisait aussi des vers pour les fêtes publiques.

Cette fois encore, Jehan de Paris accompagnait le roi en Italie; il fut forcé d'abandonner, à Lyon, son programme aux soins de Jenin de Beaujeu qui reçut 30 sols tournois du Consulat, pour avoir fait la rhétorique et facture des mystères de la dite entrée de Louis XII.

Jehan d'Authon nous apprend, *dans ses chroniques* (2), que Jehan de Paris se trouvant à Milan, en 1501, fut témoin de la naissance d'un enfant monstrueux dont il montra la figure au roi Louis XII, à son retour à Lyon. Cette figure de monstre avait été *pourtraicte d'après le naturel.* Cette particularité constate doublement l'absence de Perréal qui était autorisé à parcourir l'Italie pour se perfectionner dans son art. Il avait alors 38 ans.

L'histoire a conservé le récit de la brillante réception faite à Lyon, au mois de mars de 1503, à l'archiduc d'Autriche, Philippe, fils de l'Empereur Maximilien et père de Charles-Quint.

Revenant de la cour de Ferdinand d'Aragon, son beau-

(1) *Revue du Lyonnais*, nouvelle série, XIe, p. 121. Art. de M. G. de Soultrait.

(2) Tome 1, p. 526. Edition de M. P. Lacroix.

père, auquel il était allé réclamer la couronne de Castille, échue, par la mort d'Isabelle, à Jeanne-la-Folle son épouse, ce prince s'arrêta à Lyon.

On lui rendit les honneurs dus à son rang ; mais préalablement, on prit l'avis du Roi de France, et nous lisons dans une délibération de l'assemblée du Consulat, *que le mardi, 2e jour de janvier* 1503, *on décida qu'en raison de la prouchaine venue et entrée de Monseigneur l'Archiduc, comte de Flandres, on debvra actendre ce que le Roi en mandera, et on l'apprendra de Me Jehan de Paris, pour inventer les ystoires* (1).

Louis XII fit connaître qu'il viendrait lui-même à Lyon ; il autorisa une splendide manifestation en l'honneur du puissant visiteur. L'entrée de l'archiduc précéda donc celle du roi de France. Philippe rencontra le cardinal d'Amboise auprès de la ville, et y fit son entrée, accompagné du duc de Calabre et d'un brillant cortège de seigneurs.

Une jeune fille bien *accoustrée*, dit la relation, l'attendait à la porte du Rhône ; elle lui présenta les clefs de la ville, après l'avoir complimenté. Auprès d'elle se trouvaient deux personnages symboliques : l'un, *bien public* ; et l'autre, *désir ardent de paix* ; ils récitèrent des vers de circonstance. Les rues furent tendues de riches tapisseries. Au pont de Saône, une autre jeune fille, représentant *La France*, fut placée entre *Peuple* et *Bon accord*.

Philippe fut accompagné jusqu'à l'abbaye d'Ainay, où quelques jours après, le roi et la reine de France vinrent le voir. La reine et Madame de Bourbon avaient précédé le roi depuis cinq jours. Louis XII n'arriva à Lyon que le 29 mars, entre cinq et six heures du soir.

Le registre consulaire porte : *à cause des assemblées tant*

(1) Archives municipales de Lyon, registre consulaire BB.

est arrivé de gens que ce fust belle chose à veoir. Lors de ce passage par Lyon, Philippe se rendit à Bourg pour visiter son beau-frère le duc de Savoie. Il y fit son entrée le 7 avril 1503; mais étant tombé malade, il revint à Lyon. Guichenon prétend qu'il retourna au château du Pont-d'Ain, après sa guérison, afin de faire ses adieux à sa sœur Marguerite, et que c'est là que Philibert-le-Beau lui montra la précieuse relique du Saint-Suaire (Hist. de Savoie, p. 611).

Louis XII, accompagné de sa femme, au retour de son heureuse expédition contre Gênes, fit une nouvelle entrée dans Lyon, le 17 juillet 1507, à huit heures du matin. On peut lire les détails de cette réception dans le Recueil des entrées solennelles des rois, princes, etc. (1752, à Lyon, chez Aimé de la Roche); mais on n'y trouve pas les vers ou rondeaux composés à cette occasion, et restés inédits jusqu'à ce jour. Nous les attribuons à Jehan de Paris, comme organisateur de la fête. (Voir la pièce à la suite de cette notice).

Certes, cette *poëtrie* peut être critiquée avec raison : elle se ressent, dans sa facture, de la manière ampoulée et prétentieuse du temps; mais n'oublions pas que ces défauts étaient autorisés par la mode; le mauvais goût avait permis des licences trop nombreuses qu'il était donné à Clément Marot de faire disparaître de notre littérature. Si nous la rapportons ici, c'est qu'elle nous paraît intéressante comme un monument de l'époque, comme un acte particulier à Jehan de Paris, démontrant son érudition et sa verve.

Louis XII fut reçu à la porte du Rhône par les Conseillers, la Noblesse, les Officiers, les Marchands, les Confréries, le Clergé et les enfants de la ville. Il fut harangué par l'évêque suffragant de Lyon, par le lieutenant général du Bailli (messire Claude Lecharron), et par Pierre Chavet, docteur en droit.

Les rues furent tendues de tapisseries et de toiles, suivant l'usage. Le roi, conduit sous un dais recouvert de soie bleue semée de fleurs de lis d'or, jusqu'à la rue Porte-Froc où MM. de l'église St-Jean vinrent le recevoir, put jouir, sur son passage, du spectacle de plusieurs allégories. On avait placé un échafaud, ou théâtre, sur chacune des places de la Grenette, de l'Herberie, des Changes et au pont du Rhône. Les personnes qui montaient ces estrades récitèrent des strophes composées pour la bienvenue de Sa Majesté.

La même cérémonie avait eu lieu, le 7 août précédent, en l'honneur de Mgr l'archevêque François de Rohan, à sa première entrée à Lyon. Ce prélat venait prendre possession du siége archiépiscopal laissé vacant par la mort de son prédécesseur André d'Epinay.

Dès le 21 juillet 1506, on délibérait dans l'hôtel communal, sur les *ystoires* à composer. *Jehan de Paris fit rapport du get des quatre ystoires qu'il composa, l'une à la porte de Bourgneuf, l'aultre vers le Griffon, l'aultre ès-changes et l'aultre au Palais.*

Ces *ystoires* furent mêlées de couplets ou devises rimées, à la louange de Monseigneur. Elles furent représentées par des jeunes filles habillées de taffetas de différentes couleurs, et tenant des écussons aux armes de Rohan.

Le dais était de damas blanc frangeté de soie.

Les Conseillers, revêtus de leurs robes de camelot tannoir, montés sur des chevaux et accompagnés des notables, vinrent saluer le nouvel archevêque qui fut harangué par Claude de Vandel, Conseiller en droit.

Son Eminence confirma les priviléges de la ville, pardevant le notaire royal Gravier.

Quelques jours après, le 26 août, il réunissait à souper tous les Conseillers, dans son hôtel de l'Archevêché.

« Durant le repas jouèrent *tappeurs* (ou *tapporins*) et aul-

« tres instruments à puissance, dit la délibération, et après « furent jouées force farces et faict plusieurs aultres esbatte- « mens. »

Jehan Achimbaud et Guillaume de la Balme, *mandeurs* (huissiers de la ville), *habillés de leurs robes de livrée, à manches argentées*, furent attablés auprès des Conseillers, *et s'est merveilleusement fait veoir le service du dict souper.*

La dépense de l'entrée de l'archevêque François de Rohan, s'éleva à 162 livres 5 sols tournois; chaque robe neuve de Conseiller fut payée 10 écus d'or, valant 17 livres 20 sous tournois l'une. (Actes consulaires, registre BB, p. 575.)

VII

Les Vénitiens s'étant soulevés contre l'autorité de Louis XII, ce prince traversa, encore une fois, Lyon où il laissa la reine, le 29 mars 1509.

Il repassa les monts; remporta, sur les révoltés, la célèbre victoire d'Agnadel.

Anne de Bretagne séjourna à Lyon pendant toute la durée de la campagne qui fut, du reste, aussi courte que glorieuse.

Cinq mois après, le 25 août, le roi rentrait couvert de lauriers.

On avait écrit au trésorier Grollier et à Jehan de Paris, à Milan, pour savoir les intentions du monarque concernant sa réception. Le Roi fit répondre qu'il défendait qu'on lui fît une cérémonie onéreuse pour la ville. Voici les expressions de cette réponse sur le registre municipal : « *Le lundi 21 juil-* « *let, nostre sire n'entend lui estre faicte aulcune entrée, et* « *plustôt le défend; s'est déclaré qu'il ne passeroit pas par* « *ceste ville s'il scavoit qu'on luy fist entrée.* »

La seule exhibition tolérée fut celle d'un *parron en pierre* (pilier ou colonne), *surmonté d'une pomme d'or*, figurant, sans doute, la boule du monde, et sur lequel on devait placer le buste du roi.

Ce buste, confié au ciseau du sculpteur St-Priestz, fut exécuté d'après *la pourtraicture du Roi, faicte de la main de Jehan de Paris.*

La colonne fut placée sur la 11me pile du pont du Rhône.

Quant à la reine, elle n'eut aussi qu'à se louer de l'accueil que lui fit la population lyonnaise. On en trouve la preuve dans une communication importante que cette princesse chargea Perréal de faire, en son nom, aux Conseillers de Lyon.

« Le samedi 28 août 1509, Jehan de Paris, varlet de « chambre du Roi, nostre Sire, a faict raport que la reine « qui partit de Lyon, yer matin, avant son partement luy « dict quelle estoit très contente de la dicte ville, et de ce « quelle y avoit demourée. Elle a trouvé la dicte ville et les « habitans en ycelle, si bons et de si bonne sorte quelle en « aura longtemps mémoire, et quand ceux du dict Lyon « vouldroient quelque chose devers le roi ou d'elle, elle sera « contente que l'on s'adressera à elle du vouloir quelle a à « faire plaisir à la dicte ville, dont par mes dicts Seigneurs, « par la voix du dict Le Bourcier, ont remercié le dict de « Paris, et l'ont prié, quand il sera en cour, avoir tousjours « la dicte ville et affaires d'ycelle pour recommandées (Regis- « tres consulaires BB, p. 576). »

Anne de Bretagne mourut le 9 janvier 1514, à l'âge de 37 ans, sans avoir eu d'enfants de Louis XII. Ce prince la suivit, dans la tombe, une année après, le 1er janvier 1515.

La couronne de France passa à François Ier dont le premier soin fut de reprendre les projets de ses prédécesseurs sur l'Italie.

Le 15 juillet de la même année, il se disposait à se rendre

dans le Milanais. Il désignait Lyon pour son quartier général, et entrait bientôt en Italie où il gagnait la célèbre bataille de Marignan, le 13 septembre suivant.

Jehan de Paris maintenu à la cour, dans sa double qualité de *peinctre* et de *varlet de chambre* du roi, fit partie de cette expédition glorieuse, à la suite de laquelle il se lia d'amitié avec Léonard de Vinci, amené à la cour de France par François Ier (1). Perréal ne paraît pas avoir assisté à l'entrée du prince à Lyon, partant pour la guerre. Les documents officiels font connaître que cette fête fut somptueuse : les Lyonnais accueillirent avec empressement la nouvelle reine Claude de France, accompagnée de la mère du Roi.

Parmi les *ystoires allégoriques* qui furent représentées en cette occasion, on a conservé le souvenir de la réunion de *huit jeunes filles qui figuraient autant de vertus que de lettres de l'alphabet pour composer le nom du Roi* (*Françoys*).

La présence à Lyon de Jehan de Paris n'est constatée qu'au retour de l'armée.

Par une lettre parvenue au Consulat, le dimanche 10 février 1516, le secrétaire de la ville, alors en cour à Avignon, fit connaître : « que le Roi ne vouloit pas qu'on lui fist entrée « personnellement, mais *il veut et entend que l'on fasse en-* « *trée à la reine et qu'on la reçoive comme telle.* »

En conséquence on manda sur-le-champ les notables et les *maistres de mestier* pour préparer la réception.

Jehan de Paris fut chargé, comme d'habitude, du soin de

(1) Cet illustre peintre et architecte possédait, à Amboise, le petit château de *Clous* (Clusum), qui subsiste encore. Il lui venait d'une libéralité du roi de France. On a cru longtemps que Léonard rendit le dernier soupir dans ce manoir; mais le fait est controuvé. Il y fit, cependant, son testament sous la date du 23 août 1518, en présence de Guillaume Boreau, notaire royal de la Cour et du bailliage d'Amboise (Blois et ses environs, par M. de la Saussaye, 1862).

tout préparer, de tout surveiller, avec le concours de Jehan Richier et celui d'Yvonnet.

La reine Claude fit donc sa deuxième entrée à Lyon, le 2 mars 1516, revenant d'un voyage où elle avait suivi, en Provence, la duchesse d'Angoulême, mère du roi.

François Ier les rejoignit à Lyon.

Le cortége entra dans la ville par la porte du Rhône.

« Madame étoit habillée fort richement, d'une cocte de drap « d'or et robe d'argent; montée sur une haquenée grise pom- « melée couverte d'une housse de drap frisé et brodé. Et là « suivoient ma dicte dame la duchesse d'Angoumoys, et treize « princesses accoustrées de robes de velours tanney, doublées « de drap d'or, et deux charriots triomphans couverts de drap « d'or, lesquels tiroient quatre coursiers harnachés de drap « d'or, pleins iceulx charriots des aultres demoyselles de la « dicte dame. »

Nous ne suivrons plus les princes dans leurs visites si fréquentes à Lyon.

Les deux dernières entrées auxquelles Jehan de Paris paraît avoir prêté son concours sont : celle du connétable de Bourbon, le 30 juin 1515, et celle du duc d'Urbain, neveu du pape, le 1er avril 1518. Ce duc, pressé de rejoindre le roi de France, pria même de suspendre toute manifestation à son égard; elle n'eut pas moins lieu.

On accorda à Me Jehan de Paris, *contrerôleur*, pour sa peine, dans cette dernière réception, *ung poinson de vin clairet, acheté à Jacques Royer.*

Nous verrons à l'article suivant, ce que signifiait cette nouvelle qualification de *contrerôleur* donnée à Jehan Perréal.

I

Nous avons représenté Perréal incessamment occupé aux décorations de la ville, comme peintre, d'après les ordres des magistrats de Lyon, à l'occasion des entrées de nos rois, depuis 1483 jusqu'en 1518 ; nous allons faire connaître, maintenant, ses nouveaux titres à la faveur de ses concitoyens, comme architecte et ingénieur.

Aucune des questions d'utilité et d'embellissement de la Cité ne lui est restée étrangère, à une époque où la grande voirie était loin d'être régulièrement administrée. Son opinion, respectée de tous, prévalut constamment dans le conseil de la Commune où il était appelé à donner son avis. L'exécution a justifié ses sages prévisions pour préparer, dans l'avenir, le redressement et l'assainissement des rues de Lyon, qui n'étaient alors rien moins que spacieuses et aérées.

Son expérience de constructeur lui fera surmonter les difficultés dans les travaux de réparations du pont du Rhône (pont de la Guillotière), si souvent compromis par la rapidité des courants.

Nous le verrons, ingénieur habile, tracer les fortifications de la montagne Saint-Sébastien, destinées à garantir Lyon de tout investissement de l'ennemi, de ce côté.

Enfin, il livrera à Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert-le-Beau, duc de Savoie, les plans du couvent de Brou, ceux de l'église et des tombeaux que cette église renferme, monuments qui font encore, aujourd'hui, l'orgueil de la Bresse.

Et comme si ce n'était pas assez de consacrer sa vie à tant

de belles œuvres, il se montrera diplomate habile, auprès du roi Louis XII, pour empêcher la démolition du bourg Saint-Vincent que ce prince avait prescrit d'abattre, malgré les représentations des magistrats de Lyon, dans le but de fortifier cette ville contre l'étranger.

Continuons l'ordre chronologique des faits :

Le 19 juin 1493, il fut appelé à donner son avis, conjointement avec Clément Trye, pour l'établissement d'un nouvel hôpital aux *Deux-Amants*, à Vaise. La délibération municipale porte ce qui suit :

« Jehan de Paris, peintre, et Clément Trye sont mandés « eulx trouver, deux heures après-midi, vers les Deux- « Amans, avec Monseigneur le lieutenant du Roy, et aultres « officiers qu'il vouldra fere mander, pour aller deviser « l'esdifice et construction de l'ospital que messieurs les cha- « marier et Chapitre Saint-Pol dudict Lyon sont tenus et « doibvent fere au lieu de celui qu'ils ont baillé au roy pour « fere un covent des religieux de l'Observance. »

Le plan proposé par notre architecte fut adopté.

Dans le même temps, il prit part aux travaux de construction de l'église Saint-Nizier, à ceux de l'Aumônerie Générale et de l'Eglise des Cordeliers de l'Observance, connue sous le nom de Notre-Dame-des-Anges et bâtie sur l'emplacement de l'ancien hôpital des Deux-Amants qui appartenait au Chapitre de Saint-Jean. La pose de la première pierre de cette église fondée par Charles VIII et par Anne de Bretagne, son épouse, avait eu lieu le 25 mars 1493.

Chargé, par les Conseillers, d'inspecter d'importants travaux de grande voirie, exécutés sous la direction de Denis Richeran chatelain de Saint-Symphorien-le-Château, commissaire spécial à Lyon, Perréal visita les terrains à bâtir et fit prévaloir ses rapports. Nommé expert, il traça les alignements pour protéger la navigation de la Saône. Ses collègues

étaient Claude Thomassin, Jehan Coyaud, *à la part du Rhône*; Guillaume Guerrier, Jehan Salla et Amé Bulliod, *à la part devers le royaume.*

Il a conservé ses fonctions d'architecte-voyer et de *contre-rolleur* des bâtiments jusqu'à la fin de sa vie. Il se montra toujours aussi favorable que possible envers ses concitoyens, lorsque leurs demandes pouvaient s'allier avec le strict exercice de son emploi. Les registres consulaires témoignent d'une foule de propositions qu'il fit, au nom des habitants de Lyon, pour l'amélioration de leurs immeubles, propositions qui reçurent la sanction légale de l'autorité administrative.

En 1508, deux arches du pont du Rhône, du côté du Dauphiné, furent enlevées par une crue des eaux du fleuve. On fit venir des ouvriers expérimentés pour le réparer, et parmi eux Claude Cléret, habitant de Salins. Jehan de Paris fut prié par le Consulat *d'aller voir* et *visiter l'euvre du pont du Rosne, afin de compasser les scindres* (cintres) *posés au premier arc.*

Il s'y rendit avec les entrepreneurs, vérifia les plans et le tracé sur le pavé de l'église des Cordeliers, et proposa une rectification importante qui fut adoptée. On lit dans le registre consulaire qui rapporte cette circonstance, que :

« Le lendemain, 16 janvier, le trésorier Baileux fut auto-
« risé à lui compter 11 livres 2 sols tournois, pour 6 escus
« soleil, baillés par la ville, pour gratifier Jehan de Paris de
« ses peines, et mesmement mesurer et compasser *en l'art de*
« *jométrie* et *au petit pié*, tant la massonnerie jà commencée
« que les premiers scindres mis et posés au premier des dicts
« deux arches, pour trouver la faulte qui y estoit faite par les
« massons et charpentiers qui ont les prix-faits des dicts ou-
« vraiges, dont, pour remédier ès dictes faultes, le dict de Pa-

« ris en a faict et baillé son advis et raport par escript, aussy « certain patron en papier. »

II.

L'année 1504 avait été fatale à une grande princesse, à Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien Ier, empereur d'Allemagne. Elle vit expirer son époux, Philibert-le-Beau duc de Savoie, à son château de Pont-d'Ain, près Bourg, le 10 septembre, à neuf heures du matin, dans la chambre même où il était né (1). Ce prince, atteint d'une pleurésie, résultat d'une imprudence, mourait à l'âge de 24 ans, laissant, après lui, une affliction sincère dans tout son duché et une profonde douleur dans le cœur de la duchesse.

La jeune veuve résolut d'exécuter le vœu formé par Marguerite de Bourbon, sa belle-mère, vœu resté jusque-là

(1) C'est à tort que Cussinet, auteur d'un essai historique sur Marguerite d'Autriche, en 1748 (réimprimé à Lyon, en 1837, chez Barret), a écrit que ce prince était décédé *le 7 novembre* 1488. Il n'a pas été plus véridique que Guichenon, en assignant la date du 2 janvier 1492 aux fondations de l'église de Brou.

Enfin, une foule de noms manque d'exactitude dans cette brochure.

Cussinet paraît avoir puisé ses renseignements à la même source que celle de l'historien Rousselet, c'est-à-dire dans les archives du couvent de Brou, et il admet aussi la version qui attribue à André Colomban, architecte de Dijon, le mérite des dessins et celui de la construction de l'église de Brou. Nous dirons plus loin ce que nous pensons de cette opinion.

sans effet. Il remontait à l'année 1480. Voici en quelle circonstance :

Le père de Philibert-le-Beau, Philippe II, chassant auprès de Saint-Vulbas-en-Bugey, était tombé de cheval. Il s'était cassé le bras. Marguerite de Bourbon, sa femme, fit le vœu de fonder à Brou un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, si elle obtenait du Ciel la guérison de son époux. Le duc recouvra la santé, mais la duchesse mourut en 1483, recommandant à son fils l'accomplissement de son vœu. Ce fut donc un devoir dont sa belle-fille hérita.

A dater du décès de son mari, Marguerite d'Autriche n'eut qu'une seule pensée, celle de faire construire le couvent de Brou et un tombeau monumental, un sanctuaire où seraient déposés les restes de ses plus chères affections jusqu'au moment où elle prendrait elle-même sa place, après sa mort, à côté de son époux.

Ce but a été atteint ; mais le monastère a été consacré aux Augustins, sous le patronage de saint Nicolas-de-Tolentin, au lieu de celui de saint Benoît.

Le tombeau de Philibert-le-Beau se trouve placé entre celui de sa femme et celui de sa mère, dans le chœur de l'église de Brou.

Chargée du gouvernement des Etats de Flandres, pendant la minorité de son neveu Charles-Quint, la veuve de Philibert-le-Beau dut s'éloigner de la Bresse ; ce ne fut pas sans avoir sollicité, et obtenu de la Cour de Rome, l'autorisation nécessaire pour établir cette fondation. Le pape Jules II l'accorda. La bulle est datée de Rome, du 17 des Kalendes d'août 1506, et le 27 du même mois, la prise de possession du couvent, par les Augustins, eut lieu régulièrement.

L'année précédente, sur les instances de Jean de Loriol, évêque de Nice, le pape avait autorisé la réunion du prieuré de Brou et la translation de son titre de paroisse à l'église de

Notre-Dame de Bourg, église plus commode et plus centrale, pour les habitants, que la chapelle de Brou, éloignée de la ville.

Cette princesse acheta les terres et bâtiments de l'ancien prieuré ; elle ordonna la construction immédiate du nouveau monastère qui devait loger douze religieux Augustins de la congrégation de Lombardie.

On avait cherché des artistes et des ouvriers habiles ; on avait fait appel aux architectes, aux constructeurs de la Bresse et à ceux des villes voisines. Les plans furent établis ; les travaux de maçonnerie donnés à la tâche aux ouvriers du pays. On commença l'œuvre monumentale par les bâtiments du couvent. Mais les archives de Brou sont restées muettes sur les noms des auteurs de ces plans..... A qui la fondatrice confia-t-elle leur exécution ? Qui les a tracés ? Rien ne l'indique d'une manière précise. Le Père Rousselet, l'historien de Brou, ne le dit pas, bien qu'il ait cité Van-Boghem comme le principal constructeur (1). Guichenon, dans son Histoire de Bresse, s'abstient également.

(1) Le Père Rousselet a écrit : « Les fondations de l'Eglise n'ont été « jetées par Marguerite qu'au mois d'avril 1511. Loys Van-Boghem, Alle- « mand de naissance, fut le principal architecte de l'édifice, du moins, nos « manuscrits les plus anciens le nomment ainsi ; cependant, s'il faut en « croire une tradition appuyée sur quelques mémoires qui m'ont parus « assez exacts, c'est *André Colomban*, né à Dijon, *et non pas Loys Van-* « *Boghem, que l'on doit reconnaître pour le premier architecte.* Ce qu'il y a « de certain, c'est qu'il fut, au moins, *le chef des ouvriers, puisqu'on le* « *trouve à leur tête dans tous les originaux qui les concernent.* »

Quelque peu concluant que soit ce texte, il est évident qu'il y a erreur dans la date de la fondation de l'église et sur le nom du premier architecte.

Si Colomban a existé, il n'a été employé qu'en sous ordre.

M. Amanton, littérateur du département de la Côte-d'Or, a publié,

Cependant, le temps n'a pas permis que ces noms fussent éternellement ensevelis dans l'oubli ; ils ont été proclamés, en 1838, d'une manière fortuite, à la suite d'une découverte faite par M. Le Glay, archiviste du département du Nord, qui les publia dans ses *Analectes historiques*. Ils furent cités dans plusieurs documents extraits des anciennes archives de Flandres, pendant le gouvernement de Margue-

en 1840, une notice intéressante sur André Colomban, comme principal architecte de Brou. L'auteur a voulu, sans doute, faire hériter la ville de Dijon du plus beau fleuron de la couronne d'un artiste habile ; mais les renseignements donnés par M. Amanton, sur son architecte et sur Brou, sont aussi invraisemblables l'un que l'autre.

D'après lui, l'*ouverture des fondations fut commencée en* 1506 *et terminée à la fin de cette année. La pose de la première pierre aurait eu lieu le* 2 *janvier* 1507. *Dix-sept mois après, en mai* 1508, *les fondations de l'église étaient à fleur de terre*, etc., etc. Ces renseignements sont inexacts.

Quant à la participation de Me Colomban aux travaux, nous avouons notre incrédulité : d'abord, à l'endroit de sa disparition subite de l'atelier, dans le temps où il y était le plus nécessaire. Son remplacement par Philippe de Chartres, en 1518, lorsqu'on sait que Van-Boghem n'a pas quitté l'œuvre depuis 1513 ; le retour insolite de Colomban au milieu des ouvriers en 1519, alors que le même Van-Boghem a conduit les travaux jusqu'à leur achèvement, en 1532 ou 1536.

Enfin, tout, jusqu'à sa coopération à la coupe et à la pose des pierres, *quoiqu'il fût devenu complètement aveugle*, et sa mort au milieu des religieux dont il aurait pris la robe, tous ces faits sont très-contestables, et semblent en faire un personnage imaginaire. S'il a existé, et qu'il fût moine, on pourrait conclure que l'architecte Colomban a consulté *les plans* qu'il avait réussi à se procurer *après le départ de Perréal*, et qu'il les a fait passer comme *siens*. Après sa mort, sa confrérie lui aurait attribué, par ses écrits infidèles, une gloire usurpée dont l'éclat devait rejaillir sur elle, en donnant au moine Colomban des talents et un caractère merveilleux tenant de la protection du ciel.

L'histoire doit faire justice d'une fable qui ne peut plus captiver l'attention.

rite. Ces pièces ont nommé, pour la première fois, *Jehan Perréal* dit *Jehan de Paris*, peintre et valet de chambre du roi de France, et *Michel Colombe*, *tailleur d'ymaiges*, habitant de Tours, comme ayant été chargés de l'exécution des travaux de Brou.

A partir de ce moment, de nouvelles recherches se sont succédées avec persévérance. On a fouillé, avec ardeur, les archives de Bourg, celles de Lille, de Dijon et dernièrement celles de Lyon.

On a trouvé de nouveaux renseignements sur ces illustres artistes, et la qualité de *premier architecte de Brou*, comme *auteur des plans mis à exécution*, paraît définitivement acquise à Perréal, le peintre, l'architecte lyonnais presque inconnu jusqu'ici.

La participation de cet éminent architecte dans l'œuvre monumentale de Brou, était demeurée, d'abord, douteuse pour quelques archéologues; niée même, en 1844, par l'auteur des Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou (1).

Sur la foi du savant Du Saix, commandeur de l'ordre de Saint-Antoine, auteur du poème intitulé : *Le Blason de Brou*, écrit à la louange de Marguerite et à celle du constructeur *Van-Boghem*, on avait voulu attribuer, exclusivement, à ce *maistre masson* flamand, l'honneur d'avoir conçu les plans des monuments dont il s'agit. Cette prétention a été combattue par de nombreux documents historiques qui lui ont été opposés.

Cependant, depuis 1854, on admettait que Jehan de Paris *pouvait* être l'auteur des plans du couvent de

(1) M. Baux, archiviste du département de l'Ain. 1 volume in-8°, 1844. Réimprimé en 1854, à Lyon, chez M. Vingtrinier.

Brou, de 1505 à 1510, à l'exclusion de ceux de l'église. Ce premier pas était d'un bon augure pour l'avenir. La raison et la logique des faits finiront, espérons-le du moins, par persuader les plus incrédules.

En effet, il eût été difficile de ne pas se rendre à l'évidence concernant *les bâtiments claustraux* bâtis antérieurement à l'église. Nous avions publié, en 1847, une notice (1) dans laquelle nous mettions au jour une lettre du secrétaire Barangier, annonçant à Madame, l'arrivée à Brou du *maistre masson* Van-Boghem, *en novembre* 1512, pour reconnaître la PLACE DE L'ÉGLISE. Or, les cloîtres étant déjà construits à cette même date, sans la participation du constructeur flamand, il a donc fallu reconnaître qu'il existait des plans qu'on avait suivis, et qu'ils devaient avoir été tracés par le peintre Jehan de Paris, travaillant pour Madame, depuis 1505.

Voyons, aujourd'hui, s'il existe une cause qui puisse s'opposer à la création des plans du même architecte, pour l'église et les tombeaux. Il n'en existe aucune.

D'abord, en 1505, la princesse, qui avait connu Perréal à la cour de France, n'ignorait ni sa science, ni la réputation dont il jouissait à Lyon. Comment aurait-elle confié à un autre artiste ses projets et ses espérances qui préoccupaient sa pensée toute entière ?

Pouvait-elle placer ses intérêts en de meilleures mains ? Qui admettra que, trouvant, à la porte de la Bresse, un ancien serviteur dévoué, capable de diriger la construction monumentale qu'elle méditait, Marguerite ne l'ait pas chargé du soin de remplir ses intentions, soit en lui faisant part de

(1) Dissertation sur de nouveaux documents trouvés dans les archives du Nord, concernant l'église de Brou.— Dufay, 1 broch. in-8. Bourg, 1847.

ses propres idées, soit en laissant Jehan de Paris libre de ses inspirations ?

Le doute fût-il possible, il tomberait devant le témoignage de Perréal, lui-même, sous la date du 15 novembre (1509 ?) exposant à Madame, ce qui suit :

« Depuys le temps que de vous je reçue une lestre con-
« tenant en somme que veullièz que je feusse payé d'une
« pension que, de piéça, vous pleu me donner et de bon
« ceur octroier, de laquelle ay joy *deux ans*, et jà sont
« passés *troys* que je n'en ay rien reçu, j'ai esté en Cour
« tousjours, et en ceste dernière guerre contre les Vénitiens,
« où ai eu plus de dangier que de mal, etc. (1). »

Donc Jehan de Paris recevait, depuis 1505, de Marguerite d'Autriche, une rémunération de ses travaux *comme architecte ;* sans cela, pourquoi cette pension ? Elle était octroyée depuis cinq ans, précisément depuis le commencement des travaux du couvent de Brou, en 1505, et, comme preuves, rappelons les passages suivants extraits *du prix-fait de l'Eglise et des travaux du couvent, marché daté de la même année.*

« S'ensuyt l'ordonnance de la tasche de Brou, TOUCHANT
« L'ESGLIESE, mise en ordre, etc. — Seront tenuz les massons
« fere la toyse du mur de 6 piés en carreur, toysant le vide
« comme le plein, jouxte le contenu *du pourtraict*, pour le prix
« d'une chascune toyse, IIII liv. XV s. — Item, seront tenuz
« les massons fere le portal devant, beau et honeste, jouxte
« le contenu *du pourtraict*, avec son ostiaire et le pignon
« dessubs, comptés pour le prix, c'est assavoir IIII c. liv.
« — Item, plus seront tenuz fere *deux sépultures, belles*

(1) Cette lettre a été publiée dans le *Journal d'agriculture, sciences et arts du département de l'Ain*, 1848 (nos 11 et 12).

« *et honestes*, selon l'ordonnance *du pourtraict*, pour le « prix, d'une chascune sépulture, CL liv.

« — Seront tenuz les massons fere les grans et basses « voltes, les pilliers, les murs. — Les planes de pierre de « roche pour paver. — Ung charnier, etc., etc.

« S'ENSUYT LE MONASTÈRE... *le bastiment de Madame*... « et le tout fere *selon le pourtraict dont ils en auront le* « *double* (1). »

Le mot *pourtraict* n'a évidemment ici que la seule signification naturelle de *plan*.

Or, si l'on admet que les plans des bâtiments claustraux ont pu être faits par Jehan de Paris, il faut admettre qu'il a fait aussi ceux de l'église, parce que le texte qui vient d'être rappelé constate *le pourtraict* du couvent et *celui* de l'église. Cette preuve se trouve encore corroborée par la déclaration formelle de la princesse, dans son testament du 20 février 1508 (2), déclaration ainsi conçue :

« Nous élisons la sépulture de nostre corps en *l'esgliese* du « covent de St.-Nycolas de Tolentin-lez-Bourg en Bresse, « lequel avons fondé et *faysons présentement édifier et cons-* « *truyre*.—Item, en cas que au jour et à l'heure de nostre « dict trespas, le dict *covent, esgliese* et fundacion que avons « conclud et deslibéré fere, *avec aussy les sépultures, selon* « *les patrons que en avons faict prendre*, ne fussent faictes « et parachevées, voulons et ordonnons iceulx *covent, es-* « *gliese et sépultures, estre parfaictes selon les dicts pa-* « *trons*, etc., etc. »

Il est vrai qu'il manque, dans ce texte, le nom de l'ar-

(1) *Recherches hist. et archéolog. sur l'église de Brou* par M. Baux, Preuves, p. 1, 2e partie, Bourg 1844, in-8.

(2) Ibidem, p. 32.

tiste qui a exécuté tous ces *patrons*, *pourtraicts ou plans*; mais il est connu : c'est Perréal, puisque Van-Boghem, le constructeur qu'on lui oppose, n'a visité les travaux de Brou, *pour la première fois, qu'en novembre* 1512, et que l'architecte Perréal n'avait pas de concurrents connus de 1505 à 1511 inclusivement.

A son retour de l'armée d'Italie, en 1509, Jehan de Paris s'était empressé de reprendre sa correspondance avec Madame. Il lui écrivait :

« Et quand j'ai esté arrivé à Lyon, j'ai trouvé Jehan « Lemaire, qui avoit fait ung volume que je crois avez à « présent, et d'aultres euvres, lequel me dit vostre instruc- « tion touchant trois sépultures que voulez fere en l'es- « glise que faites faire près de Bourg, que l'on dict estre « fort belle. Sy me dict qu'on vous en faict quelques patrons; « mais il me dict que s'il estoit possible d'en faire ung de « *quelque mode digne de mémoire*, que vous l'arez agréa- « ble. Sy me suis mis après, tant pour mon debvoir envers « vostre majesté que pour l'amour que je vous dois, *et ay re-* « *viré mes pourtraictures au moins des chouses antiques* « *que j'ay eu ès parties d'Italie, pour fayre de toutes belles* « *fleurs ung trossé bouquet dont j'ay montré le jet audict* « *Lemaire, et maintenant fais les patrons que j'espère arez en* « *bref*, etc. — j'ay treuvé albastre la plus blanche du monde « et à bon conte, grandes piesses et à grant quantité. Oultre, « j'ay treuvé ung bon ouvrier et excellent disciple du Mᵉ Michel « Coulomb, homme de bon esprit et qui besoigne après le « vif, lequel est contant de besoigner à Lion, ou à Bourg, « combien *que je serai voulontiers près de luy, car vous* « *entendez assez que rien n'en empireroit* et mesmement « pour le visaige de feu Monseigneur et aultres choses... etc.

Or, nous avons vu, par le testament de Madame, qu'il existait déjà des plans ou patrons pour les *deux mausolées*

de Marguerite de Bourbon et de Philibert-le-Beau. On lui confia le *troisième.* — Il en fit le plan et les dessins *d'ung mode digne de mémoire ;* et, en effet, le tombeau de Marguerite d'Autriche est plus somptueux et plus riche de détails d'ornementation que les autres.

Cette révision des plans des tombeaux qui entraînait celle des plans de l'église, par Jehan de Paris, reçut sa récompense.

Madame fit compter à l'architecte une *première somme de* 9 *escus d'or au soleil,* et, dans la même année 1509, *une seconde somme de* 60 *escus d'or,* portée sur les comptes du trésorier Vionet, en 1510 (1).

Enfin, une récompense plus précieuse encore lui était réservée : son fils fut inscrit au rôle des bénéfices du comté de Bourgogne, et Marguerite conféra au père, le *titre de contreroleur de l'édifice de Brou.* (Lettre de Madame à Jehan de Paris, febvrier 1511).

La générosité de cette princesse se fût-elle montrée si empressée, si elle n'avait pas agréé les plans de son peintre (2)? l'aurait-elle institué *contreroleur de l'édifice,* si elle n'avait résolu de suivre ses plans ?

Cette lettre de l'architecte Perréal ne mentionne que les

(1) Compte des *denyers paiés par lestres de Madame, par doys et aultrement,* 1509, pièce III, extrait des archives de Lille. — Voir aussi le compte de 1510, pièce IV. Documents déposés aux archives de la Société d'émulation de l'Ain, par Dufay, en 1844.

(2) Dans sa IIe course archéologique (3e partie, page 8). M. Sirand a écrit ce qui suit :

« Peut-on induire de ce que Perréal était pensionné par la princesse, « depuis 1506, qu'il a dû faire les plans de l'église?

« Je ne saurais l'admettre. *Un peintre du roi n'est pas un architecte, ce deux choses bien distinctes,* etc. »

Nous ferons remarquer à M. Sirand, que Perréal, le peintre du roi, était nombre de ces artistes d'élite pour lesquels, dans les XIVe, XVe et

mausolées ; mais peut-on admettre qu'ayant à placer trois tombeaux considérables dans une église dont ils sont les ornements principaux, au chœur même du monument, l'artiste n'ait pas eu besoin de modifier son plan général ou d'en créer un nouveau ?

Nous croyons qu'il ne pouvait édifier l'église et les tombeaux séparément, sans nuire à l'effet d'ensemble et à la perspective, même aux proportions de l'édifice ; qu'ainsi il a dû tout mesurer, tout accorder, sanctuaire et tombeaux, pour les rendre dignes l'un de l'autre.

Enfin, ce fait n'est plus douteux après la lecture de la lettre suivante de Jehan de Paris, écrite de Blois, le 30 mars 1511, au secrétaire Barangier (1) :

XVIe siècles, la peinture et l'architecture se confondaient dans une même science. M. Sirand peut-il douter des deux qualités de Michel-Ange *comme peintre et comme architecte ?*

D'ailleurs, Jehan de Paris était *architecte* à Lyon.

Une objection, selon nous, plus sérieuse, a été faite par M. Sirand, à l'occasion de la lettre de Perréal, que nous venons de citer et qui appartient à cet archéologue. « *S'il avait tracé les plans de l'édifice, il ne « s'exprimerait pas, en parlant à Marguerite, comme il le fait : Vostre « esglise qu'on dict estre fort belle.* Il saurait comment elle est. »

Nous répondons : Jehan de Paris, arrivant d'Italie, ignorait ce qui s'était passé en son absence à Brou ; il a pu croire qu'une autre main avait retouché les plans anciens ; mais informé bientôt qu'il aurait à reviser les dessins des tombeaux, on ne peut lui prêter d'autre pensée que celle-ci :

» L'église que vous désirez faire construire près de Bourg, et qui doit « être fort belle, etc. »

Si l'église eût été en voie d'exécution, cette explication serait inadmissible ; mais elle ne se rapporte qu'au projet futur d'exécution seulement, et Perréal a modifié le plan de l'église, en même temps qu'il a donné le plan du troisième mausolée, en 1511, c'est-à-dire avant la venue de Van-Boghem en Bresse, en novembre 1512.

(1) Voir les *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et arts*

« Pour ce que tousjours vous ay trouvé entier, et je l'ay « bien aperçeu à Bourg, et m'en suis bien cogneu, *quand* « *dernièrement je y fus pour prendre la mesure de l'église*, « car j'eus plus de peine à assembler *ces longues robes* (les « conseillers municipaux), de quoy n'avoye que faire mon « art... etc.

« *Tous les patrons sont faicts et bien enquessez*, je le de- « mande à Madame, s'il lui plest de les envoyer quérir... etc.

« Vous voyez la paine que je prends et de bon cœur, *tant* « *en invencions que patrons ;* et sur ma foy, *les derniers* « *pourtraicts ou patrons que j'ay faicts*, TANT CELUY DE « L'ÉGLISE QUE DES TROIS AULTRES, *m'ont donné beaucoup* « *de paine*... etc.

« *Ce m'est ung grand rumpement de teste, tant pour in-* « *venter que pour fere au gré de Madame, qui est le tout.* »

Devant une déclaration aussi nette, aussi formelle, aussi précise, qui niera désormais que Jehan de Paris soit le créateur des plans *de l'église et des mausolées de Brou*, de même qu'il a conçu *ceux du couvent*, dont il a surveillé lui-même l'exécution?

Il reste à examiner si tous ces patrons, plans et dessins ont été exécutés tels que Jehan de Paris les a tracés?

Les bâtiments claustraux sont hors de discussion. Il s'agit seulement des plans, de 1509 à 1511, *pour l'église et les tombeaux.*

Nous reconnaissons que les statues qui décorent les mausolées ont reçu une modification dans la pose des personnages. Ainsi, d'après l'architecte Perréal et le sculpteur

---

de Lille. 1850, p. 330, — et la brochure intitulée : *Observations sur la correspondance de Jehan Perréal, dit de Paris, avec Marguerite d'Autriche, concernant l'église de Brou*, par Dufay. Bourg. – 1853, p. 3.

Michel Colombe, elles devaient être représentées *en plate-forme pour le gisant*, c'est-à-dire *les personnages couchés;* et en élévation *pour le vif*, c'est-à-dire à *genoux*.

Van-Boghem et le sculpteur Conrard Meyt paraissent avoir adopté, sans doute sur l'avis de la princesse, *la plate-forme* pour les deux représentations, puisque ces statues, sur chaque tombeau, sont couchées *pour le vif et le gisant*.

Cette modification suffit-elle pour faire perdre à l'auteur le mérite de ses dessins? Nous ne le pensons pas, parce que le principal intérêt de ces statues gît dans la ressemblance des personnages qu'elles représentent; or, les artistes qui ont succédé à Jehan de Paris et à Michel Colombe ne pouvaient la donner par eux-mêmes, puisque le prince Philibert-le-Beau était mort depuis 1504, et sa mère avant lui; ils ont donc copié les *pourtraictures faites de la main de Jehan de Paris, peintre de Madame*.

On n'a rien changé aux *vertus* (génies), ni aux *aultres ymaiges à la correspondance*, c'est-à-dire aux attributs et ornements indiqués dans le traité conclu, le 3 décembre 1511, avec Michel Colombe.

Cependant l'auteur des Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou, n'a pas hésité à écrire que Van-Boghem s'était empressé *de substituer ses inspirations, ses plans, ses modèles à ceux de Perréal*. Examinons cette assertion qui ne nous paraît pas fondée.

Pour les statues des tombeaux; Van-Boghem n'était ni peintre, ni statuaire; il n'a pas dû les modifier de son autorité privée; seul, Conrard Meyt *l'ymaigier*, succédant au sculpteur Michel Colombe décédé depuis les patrons qu'il avait faits, a pu décider la princesse à modifier la pose des personnages représentés vivants, au moment de leur confection, en suite de son marché du 24 avril 1526. On n'a jamais songé à faire de Conrard Meyt, l'auteur des dessins

des statues. Il les a sculptés d'après les patrons existants.

Le plan général de l'église a-t-il été modifié ? La réponse à cette question se trouve mentionnée dans la lettre du secrétaire Barangier à Madame, sous la date du mois de novembre 1512 (1).

« Madame, dit-il, suivant qu'il vous a pleu m'escripre, ay « faict toute adresse à *maistre Loys* (Van-Boghem), *maistre* « *masson*; lequel a bien et au long veu vostre édiffice de « Brouz, et la treuvé très-beau et bien ordonné, et y ont « honneur les massons, comme il m'a dit. *Il a aussi veu* « *la place pour faire l'esgliese*, et treuve qu'il n'est besoing « de pillots, qu'est grand adventaige.

« *Il la reculera bien de quinze à 20 piés loin du dict édif-* « *fice, afin de n'empêcher point la vehue du doretoire ; aussy* « *pour les chappelles et sacristie tant plus belles et grandes*, « *et avec ce, en sera la dicte esgliese plus magnifique*.... Et « quant à vos chappelles, à la vérité, Madame, *selon que* « *vous dis à mon partement, il les fera à l'opposite du* » *dict édiffice*, et entend d'en fayre une qui sera un chief- » d'euvre, et pourrez descendre par dessubz le *jubilé* (jubé), « *comme je dysais*, en vostre chappelle, de laquelle pourrez « voir par dessubz vostre sépulture au grant hauste (au- « tel), ainsy que le tout à plain le dict Me Loys déclai- « rera... (2). »

Eh bien ! *le changement d'alignement et la construction projetée de l'oratoire sur la sacristie n'ont pas eu lieu.* La construction d'une chapelle *à l'opposite de l'édifice*, due à

(1) Documents sur Brou et sur la Bresse, recueillis dans les archives de Lille, par Dufay. 1847, p. 5, pièce VIII.

Voir cette lettre à la suite de cette biographie.

(2) Il est impossible de nier l'existence de plans déjà tracés sur le papier et consultés sur le terrain même par le nouvel architecte venant pour la première fois à Brou en 1512. Qui aurait fait ces plans, si ce n'est Jean de Paris ?

l'initiative de la princesse elle-même, ou à celle de son secrétaire, est la seule modification apportée au plan; mais les expressions de la lettre qui vient d'être citée, *selon que je vous dis à mon partement*, et plus loin, *comme je dysois*, indiquent une résolution concertée, à l'avance, entre Madame et son secrétaire Barangier, au moment où celui-ci allait se rendre de Flandres à Brou, résolution qui ne devait être définitive qu'après l'*avis de Van-Boghem consulté sur le terrain.*

Admettant même que ces changements de détails eussent été exécutés par le nouvel architecte, ils ne seraient pas, selon nous, de nature à altérer l'idée première des plans généraux créés par Jehan de Paris.

Antoine Du Saix, qui a chanté en vers toutes les merveilles de l'église de Brou, dans *Le Blason de Brou*, imprimé en 1533, c'est-à-dire vingt ans après la fondation de cette église, est la seule autorité sur laquelle on s'étaie pour repousser ces observations; mais le poète bressan pourrait n'avoir pas connu les plans primitifs de Jehan de Paris. Il a été de bonne foi lorsqu'il qualifiait *Van-Boghem de mathématicien, d'architecte incomparable, ayant fait la huitième merveille du monde.* Du Saix a jugé sur l'apparence, comme témoin oculaire, sans autre examen. Van-Boghem s'est laissé faire dans l'intérêt de sa renommée..... *Ingenium atque manus.....*

Nous le répétons, Du Saix n'a pas connu les premiers plans de Jehan de Paris, établis de 1505 à 1509, plans remis par la princesse à Van-Boghem, lorsqu'elle chargea *maistre Loys, maistre masson, de la taille des pierres et de la conduicte des ouvriers.*

Cette qualité de *maistre masson* équivaut-elle à celle *d'architecte*? Non, sans doute (1). Nous admettons que Van-

(1) On lit dans les Recherches historiques et archéologiques de l'église de

Boghem se soit montré aussi habile constructeur que l'auteur des plans lui-même ; mais, enfin, il faut reconnaître qu'il n'a été désigné, dans tous les actes officiels de l'époque, extraits des archives de Flandres, qu'avec la qualité de *maistre masson*. Or, contrairement à l'opinion de quelques archéologues qui ont cru voir, dans ces deux désignations, une seule et même qualification, celle d'architecte, nous croyons qu'il existait déjà, dans le XVI^e^ siècle, une différence notable qu'il importe de signaler ici. L'architecte possédait déjà, comme de nos jours, des connaissances positives non exigées du *maistre masson*. La géométrie, la statique, la perspective, le dessin étaient indispensables à l'architecte, non obligatoires pour le *maistre masson*, qui était tenu de connaître seulement la coupe des pierres, la qualité et l'emploi des matériaux, le rapport des mesures en grand, d'après les plans réduits des architectes ; c'est ce qu'on peut voir dans cette phrase du traité de Michel Colombe, pour Brou, en parlant de son neveu : « Et le dict Bastyen Françoys, « *maistre masson de l'esgliese de Saint-Martin-de-Tours*, fera « de pierres de taille, toute la massonnerie servant à la dicte « sépulture, en petit volume, *par vrais traicts et mesures*, « tellement que, en *réduisant le petit pié au grand*, Madame « pourra voir toute la sépulture de mon dict feu seigneur de « Savoye. »

Et plus loin, en citant le plan de l'église, il ajoute : « Et « le dict Bastyen Françoys *portera la montée de l'élévation*

Brou, édition 1844, p. 273, que lorsqu'on répara le clocher de Brou, en 1613, on fit venir maitre Oddot Mayre, qualifié dans l'acte de *maistre masson et architecte*, habitant de la ville de Dôle, au comté de Bourgogne. Donc, dans le XVII^e^ siècle, on ne pouvait pas encore désigner un maître maçon par la qualité d'architecte seulement ; il fallait la réunion des deux qualités ci-dessus indiquées pour exprimer un *constructeur* pouvant faire *les plans* et *la maçonnerie*.

« *du portal et des arcs boutans par dehors*, pour lesquelles « choses estre faictes par le dict Bastyen, j'ay retenu le « *double de la plate-forme de la diete esgliese* du covent de « Saint-Nicolas-de-Tolentin lès-Bourg-en-Bresse, *icelle plate-* « *forme faicte et très-bien ordonnée* sur le lieu, *mesurée de la* « *main de M^e Jehan de Paris*, avec l'advis, et en présence « des maistres Henriet et Jehan de Lorraine, tous deux « *très-grans ouvriers en l'art de massonnerie.* »

Ce que Michel Colombe n'a pu faire exécuter par son neveu, le *maistre masson Françoys Bastyen*, à cause de son décès, l'a été par Van-Boghem, le *maistre masson flamand.* Celui-ci a construit l'église de Brou avec le plan de Jehan de Paris à la main ; il a conduit les ouvriers, comme le ferait un entrepreneur de nos jours, dans une gestion de clerc-à-maître, en se plaçant en tête de ses ouvriers, comme l'a indiqué le Père Rousselet (1), mais avec toute l'autorité du talent

(1) On lit dans les Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou (p. 219 de la première édition), *que le Père Rousselet a avancé indûment que Van-Boghem fut payé comme ouvrier.* L'auteur cite pour preuve un document extrait des archives des Augustins de Brou, d'après lequel ce *maistre* reconnaît avoir reçu 1,037 florins, à compte des honoraires qui lui revenaient pour l'année 1531.

Or, cette somme représenterait aujourd'hui, ajoute l'auteur, 10,370 *fr. de notre monnaie*, et il en conclut que l'architecte était largement rétribué comme tel.

Le texte de la quittance dont il s'agit commence par ces mots : « *Pro « se et suis*, confitetur habuisse, » et plus loin : « *In deductionem sti-« pendiorum dicti magistri Ludovici præsentis anni* 1531. »

Cette somme représente-t-elle seulement les émoluments de l'architecte (*pro se*) ? ne comporterait-elle pas plutôt une part des dépenses afférentes aux ouvriers qu'il dirigeait (*suis*) ? C'est notre avis, parce que le maître maçon ne pouvait faire que cette dépense dans l'œuvre, attendu que tous les matériaux étaient soldés par le contrôleur de l'édifice, désigné spécialement par la princesse.

En sorte que cette quittance confirmerait la citation faite par le Père

véritable qu'il a déployé dans la construction de ce monument.

Cette distinction entre l'*architecte* et le *maistre masson* est telle que les grands artistes qui ont illustré les siècles passés : Jean Joconde, Léonard de Vinci, San Gallo, Bramante, Raphaël Sanzio, Jean Juste de Tours, Jean Bullant, Pierre Lescot, Philibert Delorme, Vassari, étaient tous *peintres* et *architectes*. Personne ne s'est avisé de les qualifier de *maistres massons*.

En résumé, il est certain : 1° que le choix d'un *maistre masson*, quel que fût son mérite, répondait à l'idée arrêtée par la fondatrice, qu'on suivît les plans existants ; 2° que ces plans n'ont pas été conçus par Van-Boghem qui les a exécutés ; 3° enfin, que Van-Boghem n'a été que le second architecte de l'église de Brou.

En conséquence, nous proclamerons de nouveau que : « Pour être juste, il faut maintenir à Jehan Perréal, dit « Jehan de Paris, peintre et architecte lyonnais, l'honneur « de ses sublimes compositions dans l'œuvre monumentale « de Brou ; il fut l'ingénieux écho de la pensée de Margue- « rite d'Autriche. »

« Van-Boghem a été l'heureux interprète de cette même pensée par une sage et savante exécution. »

Nous venons de faire connaître comment les plans de Jehan de Paris ne furent pas exécutés par les artistes de l'école de Tours ; il nous reste à dire pourquoi cet architecte cessa d'être employé, par la princesse, comme contrôleur dans la surveillance des travaux de l'église, à partir de l'année

Rousselet qui affirme que le nom de Van-Boghem figurait sur les états de dépenses des ouvriers, comme chef des ouvriers lui-même.

Cependant, il faut reconnaître que les expressions : *pro se et suis*, représentaient, à l'époque, une formule assez souvent employée dans la rédaction des actes publics.

1512, ainsi qu'il l'avait été, en 1505, pour la construction du couvent de Brou. Hâtons-nous de le dire pour ne pas laisser planer, plus longtemps, sur sa mémoire, un soupçon injurieux et immérité.

Le premier devoir de l'historien est d'être vrai et sincère dans ses appréciations.

On lit à la page 188 de la 2e édition des *Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou*, le passage suivant qui donne lieu à une fâcheuse équivoque. L'auteur s'exprime ainsi :

« Il (Jehan de Paris) nous apprend lui-même qu'après en « avoir fait l'envoi à Marguerite, en 1511 (il s'agit des plans « de l'église de Brou et des modèles des statues pour les « mausolées), il perdit complètement la *confiance* et la fa- « veur de cette princesse, qui *poussa la rigueur, à son « endroit, jusques à laisser ses lettres et ses suppliques sans « réponses.* »

Il semble résulter de cette déclaration que l'artiste perdit tout à coup la confiance de Madame, *au point de vue de l'art*, puisque, quelques lignes plus bas, on lit : « *Il fut remplacé par un architecte flamand dont le pre- « mier soin, en arrivant sur les lieux, fut de changer « toutes les dispositions arrêtées jusqu'alors.* »

Nous avons déjà vu à quoi se réduisent les inspirations si vantées de Van-Boghem.....

Quant à la défaveur de Perréal, elle provient uniquement d'une cabale de Cour, de propos, de médisances, d'intrigues de palais, dont le bruit, autour de Marguerite, devait suffire pour exciter son mécontentement. Ils motivèrent seuls l'éloignement du peintre dont la présence, il faut aussi le dire avec regret, n'était plus indispensable à l'exécution des plans qu'il avait livrés à cette princesse.

Pour juger Jehan de Paris, écoutons-le dans sa défense (1) :

« Madame, je ne puys tenir de vous escripre ; car « amour ancien me contrainct, et ce sçavez ; mais à présent « je cognoy que vous quérez me rebuter ; ce que de vostre « part se faict, et de mon costé ne se fera, combien que « maulgré Dieu ne seray, en Paradis, bien cognoys que de » vous..... mais comme j'ai piessa mandé à Me Loys Baran- « gier, *il ne me chault des parleurs et inventeurs de mente-* « *ries*, tant pour Jehan Lemaire dont vous pensez par raport « que soie cause.....

« *Je croy que vous n'avez plus en moi nul vouloir, à* « *l'occasion d'aulcuns raporteurs, comme l'on m'a dit* » *d'ung quidam qui vous a raporté tant et tant de mente-* « *ries que tout ne vault rien.* Mais un bien me recon- « forte que telle et bonne princesse ne ajoustera foy aux « menteurs, cognoissant que de ma vie je ne fis, ne voul- » drois fère que ce que vous avez veu, non pour les biens, « mais par amour et honneur que je vous doy. Et se « d'avanture cette maudite guerre est cause de retarder « tant de bien, mauldit soit qui en est cause. A moy n'en est « à cognoistre Mais tant vous dis que vouldroys estre « VIII jours avec vous, à vostre plaisir, et je vous dirois » que valent les grans et les petits.

« *Madame, si tant il vous plaisoit me donner ceste* « *joie que de me mander que je me déporte de plus vous* « *escripre, et que ainsi vous plaise, je prendroie pas-* « *sience et maulgré moy ; et me fera mal à jamais* « *d'avoir perdu l'amour de telle dame que toute ma vye*

(1) Lettre de Jehan de Paris, publiée dans les Mémoires de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, de Lille. 1850. P. 341.

« *j'ay aymée et que j'aymeray, combien que peu vous en* « *proufite.*

« Or, Madame, je vous suplie, en l'honneur de Dieu, « qu'il vous plaise me mander *que je me taise, ou que* « *je suis vostre serviteur, car des biens de ce monde ne* « *me chault.....* » etc., etc..... (Lettre du 17 octobre 1512).

Ce langage serait inexplicable de la part d'un sujet, d'un serviteur tel que Jehan de Paris, si l'on ne voyait percer, à chaque phrase, une grande indignation, une profonde douleur résultant d'une injustice dont il paraît avoir souffert et qui lui donnait le droit de se plaindre.

Peut-être eût-il fait plus sagement de ne pas exhaler sa plainte en termes si amers, d'une façon aussi violente que peu respectueuse ; mais l'artiste éminent, dont nous connaissons la fibre irascible, croyait sans doute qu'il pourrait se justifier, qu'il serait admis à fournir ses preuves, à donner des explications contre ses ennemis. La princesse préféra l'éloigner.....

Quoi qu'il en soit, tout en blâmant la forme de cette lettre, reconnaissons qu'il y a loin de ce caractère fier et altier qui élève le talent d'un artiste à l'égal de la grandeur souveraine, avec le ton d'humilité vile qu'on lui prête. Il n'adressa aucune *supplique* ; ce qui aurait impliqué, de sa part, un manque de dignité dont il était incapable.

Il accepta la disgrâce dont il fut la victime, dût sa gloire lui être contestée dans l'avenir, à l'occasion de l'œuvre immortelle de Brou dont il a, cependant, fourni les premiers dessins ou patrons !

Encore un mot sur l'église de Brou, au point de vue artistique. On a écrit que l'idéal du style gothique avait été réalisé à Brou comme en Belgique ; qu'aucun autre

monument n'avait touché la perfection mieux que lui (1).

Mais cette église présente différentes parties architecturales dans le goût de la Renaissance. C'est le cachet particulier du mérite de Jehan de Paris, dans ses plans de 1509, à son retour d'Italie.

En effet, à ceux qui pensent que la perfection du genre gothique est un fait significatif et commun aux provinces de la Belgique et des Flandres au XV^e^ siècle, il faut rappeler que ces provinces, comme celles de la Lorraine et de l'Alsace, restèrent longtemps fidèles à l'architecture ogivale pendant le XVI^e^ siècle, tandis qu'en France, on revenait volontiers au genre classique (2). Donc, si l'architecte flamand Van-Boghem, qui devait être peu favorable aux formes antiques du plein cintre, s'est décidé à adopter ces nouvelles formes à Brou, si peu prisées dans son pays, il faut qu'il ait suivi un plan qui n'était pas le sien. Le style de la Renaissance, emprunté à l'Italie, a été apporté à Brou par Jehan de Paris qui en a fait l'application dans quelques parties de ses plans, ainsi qu'on peut en juger en visitant l'église.

III

Depuis l'invention de l'artillerie sous Louis XI, la guerre était devenue une science. Elle disposait de puissants moyens d'attaque contre les tours et les murailles féodales qui ne présentaient plus que de faibles obstacles. Il fallait améliorer le système de défense des frontières. Lyon n'était pas à l'abri des insultes de l'étranger; il n'existait pas de fortifications

(1) M. Didron, auteur d'une excellente monographie sur l'église de Brou, 1846.

(2) M. de Caumont, Rudiment archéologique. 1861. P. 473.

suffisantes du côté de la Savoie et de la Suisse pour protéger cette ville, de la Saône au Rhône et de la porte de Vaise à celle de Saint-Clair. Louis XII donna l'ordre d'abattre le bourg Saint-Vincent, dans le but de construire, sur son emplacement, de fortes murailles susceptibles de soutenir un long siége. Les magistrats de Lyon tenaient plus au bourg Saint-Vincent très-populeux, qu'aux nouveaux remparts dont on s'était passé jusqu'alors. Ils prévoyaient de nouveaux impôts à supporter pour les frais d'établissement, pour ceux d'entretien et de garde. Ils adressèrent leurs *remontrances* au roi, sur le dommage qu'ils allaient éprouver par la suppression d'une aussi grande étendue de terrain. Louis XII ne les accueillit pas. L'inquiétude était grande lorsque Jehan de Paris, alors en Cour, obtint du monarque, à force d'observations fondées sur l'art, que le faubourg Saint-Vincent serait épargné.

D'après lui, les fortifications projetées, au lieu d'être construites à la porte et le long des fossés de la Lanterne, seraient plus avantageusement établies au nord de la ville, en couronnant la montagne Saint-Sébastien.

Cet avis était effectivement plus conforme aux règles de l'art militaire ; la situation de cette défense sur un point culminant, d'un accès facile, dénotait l'habileté de notre artiste comme ingénieur.

Louis XII, dont l'esprit se trouvait favorablement préparé par les efforts de son peintre, finit par se rendre aux raisons données par l'administration Consulaire de Lyon. Ce prince envoya des lettres patentes qui nommaient Perréal surveillant des nouvelles fortifications, sous les ordres du Gouverneur Jacques de Trivulce. Perréal traça les plans, depuis la rive gauche de la rivière de Saône, montant le plateau de la Croix-Rousse, enfermant toute la colline Saint-Sébastien, et venant finir sur la rive droite du Rhône, tels qu'ils ont été exécutés dans la suite.

En considération de cet important service, les Conseillers décidèrent, le 30 septembre 1512, que « *Jehan de Paris se-* « *roit exempté de l'impost de quatre deniers derrenièrement* « *mis pour la closture de la dicte ville.* »

IV.

Jehan de Paris quitta Lyon pour accompagner, une troisième fois, le roi Louis XII en Italie.

Les archives communales sont muettes sur ce nouveau voyage du roi. Ce prince avait, sans doute, défendu toute manifestation dans cette occasion ; l'entrée à Lyon paraît avoir eu lieu sans aucun éclat.

Quelques jours après le départ du roi, on apprenait, par une communication faite aux magistrats de la ville, sous la date du 17 avril 1512, par l'archevêque François de Rohan, en ce moment à Milan, que l'armée française venait de gagner la bataille de Ravenne contre les Espagnols, le jour de Pâques (11 avril).

Le roi avait perdu son neveu Gaston de Foix, duc de Nemours, tué dans l'action. Le maréchal de Lautrec était *navré* de dix-huit blessures mortelles. D'Allègre et son fils avaient été tués et enterrés à Ferrare. Enfin, Messires de la Crotte (1),

(1) D'après Brantôme, le capitaine *de la Crotte*, autrement nommé *François Daillon*, frère de *du Lude* (*Jacques Daillon*), *sénéchal d'Anjou*, était lieutenant de la Compagnie des cent hommes d'armes du marquis de Montferrat. Louis XII l'avait fait gouverneur de Lignago, en Vénitie.

Quoique blessé à la première charge qu'il fit à la bataille de Ravenne, il y combattit avec une bravoure sans égale.

Comme on l'invitait à se retirer du lieu du combat. « Rien, rien ! ré-

Jacob Molard, Maugiron et Philippe, principaux capitaines de l'armée, avaient été également *occis* en combattant.

Pendant les dix années qui ont suivi ce grand évènement politique, on cherche en vain le nom de Jehan Perréal dans les registres Consulaires, sans doute parce que l'artiste étant parvenu au déclin de sa vie, le reste de sa carrière s'est écoulé paisiblement à Lyon, entre la satisfaction du devoir accompli et une réputation de mérite bien justifiée.

Cependant il a dû assister au décès de la reine Anne de Bretagne, survenu le 9 janvier 1514. Il a pu voir le mariage de la jeune reine Marie, fille du roi d'Angleterre, avec le vieux roi Louis XII (1); enfin, être témoin oculaire de la mort de ce roi, le 1er janvier 1515, puisque ses services à la Cour, comme peintre et valet de chambre, furent agréés par François Ier, dans le même temps.

On ne le retrouve qu'en 1523, muni de lettres patentes dans lesquelles il est désigné, une seconde fois, pour diriger les travaux des fortifications de Lyon. Il s'agissait, pour lui, de conclure des marchés, de donner les prix-faits aux ouvriers.

« pondit-il, je veulx faire icy mon cimetière, et mon cheval me servira de « tombe ; il faut que luy et moy mourions ensemble. »

« Parquoy le maistre et le cheval, en combattant jusqu'à la dernière goutte de sang, tombèrent *en* terre *et luy dessoubs.* »

On appelait communément Bayard, de la Crotte, et de Fonterrailles (Fontrailles), chevaliers *sans peur et sans reproches.*

(1) M. Léon de la Borde, dans son appendice à la renaissance des arts à la Cour de France (*Histoire des Peintres*, par C. Blanc), cite un fait qui ustifie la présence de Jehan de Paris à cette Cour.

Lorsque Louis XII fut sur le point d'épouser Marie d'Angleterre, il envoya à sa fiancée Jehan de Paris et le sieur de Marigny, avec mission de diriger le goût *des couturiers* qui devaient *accoustrer la princesse anglaise*, à la mode de France.

On prétend même que Perréal fut envoyé en Angleterre, par François Ier, pour faire le portrait de son allié Henri VIII.

Il refusa cette mission. Il s'abstint *en faveur de la ville*, dit la déclaration de la Commune, rappelée par M. Bréghot du Lut, dans ses *Mélanges*, page 335.

Il est à supposer que la ville de Lyon, voyant avec peine son budget supporter chaque jour de nouvelles charges, notamment celle relative à la construction des remparts qui lui étaient imposés, Perréal préféra prendre parti pour elle, plutôt que d'accepter l'emploi que la Cour lui conférait.

Il avait bien pu proposer des plans autres que ceux du gouvernement, lorsqu'il importait de sauver le bourg Saint-Vincent d'une prochaine destruction; mais lorsqu'on le chargea de leur exécution sur la montagne Saint-Sébastien, il aima mieux renoncer aux avantages de sa nouvelle position, comme constructeur des fortications, que de s'aliéner les magistrats de son pays qui s'opposaient, le plus possible, à cette mesure.

Ce nouvel acte de désintéressement devait terminer dignement une si belle carrière.

Nous nous arrêtons ici avec le dernier acte authentique qui se rattache à la vie publique de Jehan de Paris; peut-être pourrons-nous revenir, un jour, sur son histoire, pour compléter ce qui peut manquer à sa gloire comme artiste; mais, dès aujourd'hui, nous croyons avoir démontré qu'il fut un homme éminent, un bon citoyen, un peintre habile, un architecte savant; enfin, que l'un des plus dignes enfants de Lyon, il a mérité, par ses talents, son noble caractère et sa haute influence sociale, d'être tiré de l'injuste oubli où il est demeuré enseveli depuis plus de trois siècles.

VERS INÉDITS

Attribués à Jehan PERRÉAL, comme organisateur de la fête ordonnée pour l'entrée du roi Louis XII, à Lyon le 17 juillet 1507.

(Extrait des registes consulaires de Lyon).

DÉCORS DES ESCHAFFAUDS.

1° A la porte du Rhône estait un eschaffaud monté par sept personnages : — Une fille habillée de taffetas rouge signifiant ***Force***. — Une autre habillée de taffetas pers (bleu azuré), signifiant ***Prudence***. — Une autre habillée de taffetas jaune, signifiant ***Diligence***. — Une autre habillée de taffetas violet, signifiant ***Vaillance***, tenant en leurs mains, chascune, ung chapeau de laurier. — Plus, un homme habillé en taffetas jaune et rouge escartelés, signifiant ***Noble vouloir***. — Ung homme habillé d'une hucque (robe) rouge, signifiant ***Ardent désir***. — Et ung homme habillé d'une hucque de France, de taffetas pers semé de fleurs de lys, signifiant ***Prince***. Au pied, une palme, signifiant ***Victoire***.

2° En la Grenette, 2e eschaffaud. — Auquel estait ung homme habillé d'une hucque de France, signifiant le ***Prince***. — Une fille habillée de taffetas jaune, signifiant ***Proserpine***. — Ung homme habillé d'ung harnai (armure complète)

blanc, signifiant ***Honneur de Noblesse.*** — Ung homme habillé d'ung harnai blanc, signifiant ***Droit de Noblesse.*** — Ung autre homme nommé ***Pluton***, habillé de rouge.

3° En l'Herberie, 3e eschaffaud. — Y avait ung homme habillé d'une hucque de France, signifiant le ***Prince.*** — Une fille habillée en taffetas blanc, signifiant ***Pitié.*** — Ung homme habillé ***en docteur***, signifiant ***Aristote.*** — Ung homme habillé d'un rochet (tunique ou surplis) blanc, signifiant ***Prudence.***

4° Ès Changes, 4e eschaffaud. — Y avait une fille habillée de taffetas rouge, signifiant ***Justice.*** — Une fille habillée de taffetas pers semé de fleurs de lys, signifiant ***France.*** — Ung homme habillé d'une hucque de France, signifiant le ***Prince.*** — L'aultre homme habillé de rouge, signifiant ***Bon Conseil.***

S'ensuyvent les vers que voici :

PREMIER ESCHAFFAUD.

1. NOBLE VOULOIR.

Sous la clarté de haultaine Victoire,
Est cejourd'hui le cheval Pegasus,
Voulant par l'air, comme se l'est notoire,
Pour le renom et triumphante histoire
De la conqueste du vaillant Théseus.
France en triumphe puisqu'il voit audessus
Son hault fleuron fleuri si noblement.
Ses ennemis de peur en sont confus,
Voire et mes jus (1) victorieusement.

(1) ***Verum etiam jus.***

2. ARDENT DÉSIR.

Oncques Hercule, ny le noble Jason,
En leur vivant, telle conqueste ne firent,
Pour leur vaillance, conquérant la Toyson,
N'eurent telle gloire ne si aultant renom ;
Ni tous les Preux telle chose n'entreprirent.
A Troyes la Grant, jamais les Grecs n'acquirent
Ung tel honneur par sens, ne par vaillance,
Ny les Romains qui maints en déconfirent,
Qu'a fait ce jour le noble Roi de France.

3. FORCE.

Noble fleuron, soubz ceste haulte palme,
Tu es receu le très Victorieux.
Et par moy, Force, que d'honneur te réclame,
Auras, ceste heure, ce chapeau précieux.

4. PRUDENCE.

Par ton renom très hault et glorieux
Et ta Victoire tant grande et excellente,
Par moi, Prudence, ce chapeau gracieux
De beau laurier, de ma part, te présente.

5. DILIGENCE.

De te louer je ne veulx estre exempté,
Moy, Diligence, pour ton noble loyer (1) ;
Car, sur tous princes, à ceste heure, présenté,
As mérité ce chapeau de laurier.

(1) Récompense.

6. VAILLANCE.

A moy, Vaillance, ne te veulx pas oublier ;
Comme puissant, chascun te loue et prise,
Pour ta Victoire, dois estre l'héritier
De ce chapeau de royale entreprise.

7. LE PRINCE.

Je vous mercie de la vostre devise,
Dame d'honneur et d'euvre méritoire.
Quant, par vous, ay si noble chose acquise,
C'est le chapeau de haultaine Victoire.

DEUXIÈME ESCHAFFAUD.

1. PLUTON.

Oncques Annibal ny Conrad, sans doubtance,
Roys des Romains, puissans d'auctorité,
Ne surent oncques, par force ni science,
Qu'en sept ans pussent prendre ceste Cité.
Mais, à ceste heure, je n'ay pas résisté,
Car Hercule n'a craint buisson, ni espine,
Qu'il n'ait mis hors, la belle Proserpine
Que je tenais en mon obéissance.

2. PROSERPINE.

Qu'avaye ravie par ma faute rapine,
Dont cejourd'huy n'ay plus la jouissance.
Par ta prouesse, royal fleuron de France,
Suis mise hors de doubte et de souffrance
Où me tenait ce villain faulx vouloir.
Aussi as fait, par ton haultain pouvoir,
L'honneur et droit de noblesse en substance.

3. L'HONNEUR DE NOBLESSE.

Par ta Victoire sommes en asseurance ;
Par ta conqueste nous met en espérance
De vivre en paix, qui que le veuille veoir,
Par ta prouesse, royal fleuron de France.

4. DROITS DE NOBLESSE.

Des infernaulx as mis *jus* (à bas) la puissance ;
Et es entré, par couraige et vaillance,
Jusques à l'abisme du superbe manoir,
Où gentillesse estait, à dire voir,
Tenue subjette, et nous, en grant doubtance.

LE PRINCE.

A Gentillesse veulx monstrer nul signe,
Car de noblesse suis le conservateur ;
En exaulçant la royale racine
Dont les fleurons portent noble couleur.

TROISIÈME ESCHAFFAUD.

1. ARISTOTE.

Puissant César, puisque tu as soubmis,
Par ta prouesse et tes merveilleux faitz,
Ceux qui disaient estre tes ennemis ;
Si tu voulays ils seraient tous défaitz.

2 PRUDENT SENS.

Sceptre royal ! que tes nobles repais (1) !
Fais que l'Esgliese soit de toi contente,

(1) *Satisfaits*, — Du verbe repaistre (*pasci*).

Sans sang espandre, mais pour mouvoir la paix,
Reçois, Pitié, car je te la présente.

3. LE PRINCE.

Certes, l'Esgliese sera de moy contente,
Puisque Pitié me présente ce jour;
Je la reçois comme bonne et prudente,
Affin qu'elle face avec moi son séjour.

PITIÉ.

Puisque ainsi est que m'avez en amour,
A vostre peuple veuillez sauver la vie;
Car il n'a plus ville, chateau, ne tour,
Que par vos faiz ne soyent asservie.

QUATRIÈME ESCHAFFAUD.

1. JUSTICE.

En mon hault siège, soubz splendeur non pareille,
Je suis assise par le vouloir royal.
Le Souverain me soubtient à merveille;
Ainsi fais, France, de coeur très cordial.

2. LE SOUVERAIN.

De moy pouvoir, comme le Principal,
Après Victoire, veut soubtenir Justice;
Dedans son trône très-noble et triumphal,
Pour démonstrer que je luy suis propice.

3. FRANCE.

Le Souverain et France, sans malice,
De nous, Justice, haultement sans dangier,

En grant lumière pour maintenir pollice
Et gouverner privé et estrangier.

4. BON CONSEIL.

Par bon conseil chascun se peult ranger
Pour avoir droit, sans faire aultre requeste;
Car brief justice haultement doit régner
Après Victoire et triumphante conqueste.

5. CHASCUN.

Nous debvons bien, ce jour, mener grand feste,
Et louer Dieu de ce que nous voyons.
Le Souverain de France, tant honneste,
Tenir Justice sous ses luysans rayons.
Aussy je dis par mes oppinions :
Si, après Victoire, Justice n'est tenue,
A non veoir souvent en maintes régions,
La renommée du Vaillant abbatue.

ANALYSE DE LA CORRESPONDANCE SUR JEHAN PERRÉAL, dit DE PARIS, avec indication des ouvrages qui en font mention.

15 juin 1509? — *Lettre de Jean Lemaire à Louis Barangier*, écrite de Bourg. — Prochaine publication *de la légende des Vénitiens et des singularités de Troyes.* — Envoi d'une copie des lettres de l'Empereur, *à la femme de Jehan de Paris*, à Lyon, *afin que la Royne les voye.*

(Mémoires de la Société nationale des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille, année 1850, page 326).

15 novembre 1509? — *Lettre de Jehan Perréal à Marguerite d'Autriche*, écrite de Lyon. — Remercîments du peintre pour les pensions qu'il reçoit de cette princesse. — Il lui propose de faire des patrons pour les sépultures de l'église de Brou. — Il a trouvé de l'albâtre et un excellent disciple de Michel Coulombe, *pour besongner à Lyon ou à Bourg.*

(Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts de la Société d'émulation de l'Ain, numéros 11 et 12. Nov. 1848, p. 322. — 11e course archéologique dans le départ. de l'Ain, par A.-M.-A. Sirand. 3e partie. Janvier 1850, Bourg, p. 5).

1509. — *Deniers payés par lestres de Madame, de Monseigneur le gouverneur et de MM. du Conseil de Bresse*, par doys et aultrement. — Compte extrait des archives de Lille, par Dufay, déposé aux archives de la Société d'émulation de l'Ain.

« A Estienne Chevilliard, maistre des euvres de Brouz, pour « employer au dict ouvraige..... IIIJ^cXXV fl.

« Plus au dict Chevilliard, pour un roule « des despenses extraordinaires d'avoir faict « conduyre les albastres de Mascon à Bourg. XXXI fl. VII g.

« A maistre Thibaud, sur la taiche à lui « baillée de tailler la sépulture de mon dict seigneur..... IIII^cL fl.

« Pour Brouz. — A Chevilliard, pour em-
« ployer à Brouz en l'édiffice, oultre Villars. M fl. I s. parisis.
« A Jehan de Paris, peintre du roi..... IX écus d'or au soleil.

(Dissertation sur de nouveaux documents concernant l'église de Brou. Dufay. Bourg, 1847).

Février 1511. — *Lettre de Madame à Jean de Paris*, pour l'informer qu'elle le nomme *contrerôleur* de l'édifice de Brou.

(Lettre écrite de Malines, extraite des archives de Lille.

« Marguerite, archiducesse d'Austrice, ducese et contesse de
« Bourgoigne, douagière de Savoie.
« Très chier et bien amé, nous avons reçu vos lestres, et puis-
« que Jehan Lemaire nous a layssé, nous ne voulons avoir aultre
« contrerolcur en noz édiffices de Brouz que vous mesme, pour
« à quoy entendre vous devrions, nous désirons savoir quel
« marché Michiel Coulombe a avec vous pour le faict de nos
« sépultures, et dans quel temps il pourroit avoir parfaict.
« Quant à vostre fils, le ferons mectre au roole des bénéfices
« de nostre conté de Bourgoigne. »

28 mars 1511. — *Lettre de Jean Lemaire à Me Barangier*, écrite de Blois,—pour détruire les bruits répandus sur son compte, concernant la publication de quelques écrits contre Marguerite d'Autriche. — Marché à passer entre Jean de Paris et Michel Colombe, entre lesquels il est *moyenneur et solliciteur.*

(Analectes historiques du docteur Leglay, archiviste du département du Nord. Lille, 1838).

30 mars 1511. — *Lettre de Jean de Paris à....* (la suscription manque. Il est probable qu'elle est adressée à Louis Barangier). — Il se plaint des gens du Conseil de Bourg, qu'il nomme *les longues robes.*— Il fait l'éloge de Michel Colombe.— Il a fait des *pourtraitz ou patrons pour Brouz qu'il envoie à Madame.*

(Mémoires de la Société nationale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Année 1850, p. 330).

8 septembre 1511. — *Lettre de Jean Lemaire à Louis Barangier*, écrite de Bourg.— Remercîments pour ses bons offices. — Il a reçu des lettres de Madame qui l'ont *remply de joye inestimable avec maistre Jehan de Paris.* — Il attend ce dernier à Brou, avec Mes Henriet et Jean de Lorraine, *pour besoigner aux pourtraitz de l'esgliese.*

(Mêmes mémoires que dessus, page 335).

9 octobre 1511. — *Lettre de Jean Lemaire à Marguerite d'Autriche*, écrite de Dôle. — Il lui fait hommage de deux livres. — Détails sur les œuvres de sculpture de Brou. — Le fils de Jean de Paris est placé à l'Université de Dôle.

(*Ibidem.* Lille, 1850, p. 337).

22 novembre 1511. — *Lettre de Jean Lemaire à Marguerite d'Autriche*, écrite de Tours. — Il lui accuse réception de diverses sommes payées par elle, et entr'autres de 142 florins d'or pour Michel Colombe, statuaire, qui a fait, en petit, les patrons de l'église de Brou, *d'après les dessins et portraits du peintre Jean de Paris.*

(Analectes historiques, par le docteur Leglay, archiviste du département du Nord.— Histoire et description de l'église de Brou, par le P. Rousselet. Bourg, 1840, p. 160. Dissertation de M. Puvis).

3 décembre 1511. — *Ecrit* par lequel Michel Colombe, tailleur d'ymaiges du roi, reconnaît avoir reçu de Jean Lemaire 94 florins d'or pour faire, en petit, la sépulture de feu le duc Philibert de Savoie, *selon le dessin de Jehan Perréal, peintre et varlet de chambre du roy.*

(Analectes, etc., comme dessus, p. 166).

14 mai 1512. — *Lettre de Jean Lemaire à Marguerite d'Autriche*, écrite de Blois. — Il remercie cette princesse de ce qu'elle n'a pas ajouté foi aux calomnies de ses ennemis. — Il l'entretient de divers ouvrages de sculpture commandés à Michel Colombe,

et estoffés de couleurs par Jehan de Paris, après le décès de ce maistre et celle de son neveu François, enlumineur.

(*Ibidem.* p. 176).

20 juillet 1512. — *Lettre de Jean de Paris à Marguerite d'Autriche,* écrite de Blois. — Détails sur les travaux de sculpture des tombeaux de Brou. — Jean Perréal craint d'avoir été desservi auprès de la princesse.

(Mémoires de la Société des sciences et arts de Lille. 1850 p. 339).

17 octobre 1512. — *Lettre de Jean Perréal à Marguerite d'Autriche,* écrite de Blois. — Travaux des sépultures de Brou. — Plaintes et griefs sur ce que la princesse semble ne plus agréer ses services.

(*Ibidem*, 1850, p. 241).

Novembre 1512. — *Lettre de Louis Barangier à Madame,* écrite de Dôle. — Concernant la visite qu'il a faite des travaux de Brou avec *Me Loys Van-Boghem, maistre masson, succédant à Jehan Perréal.*

Cette lettre, très-importante, trouvée dans les archives de Lille par l'auteur de cette biographie de Jean Perréal, fait connaître, d'une manière précise, l'époque de la construction de l'église de Brou, incertaine jusque-là. En voici la teneur :

Ma très redoubtée et souveraine Dame très humblement à vostre bonne grace me recommande.

Madame, suyvant ce qu'il vous a pleu mescripre ay fait toute adresse à *maistre Loys, maistre masson,* lequel a bien et au long veu vostre édiffice de Brou et la treuvé très beau et bien ordonné, et y ont honneur les massons comme il m'a dit. Il a aussi veu la place pour faire l'esgliese et treuve qu'il n'est besoing de pillots, quest grand adventaige ; il la reculera bien de quinze ou vingt

piedz loing du dict édiffice afin de n'empesché point la vehue du dortoire. Aussi pour fere les chappelles et sacrestie tant plus belles et grandes, et avec ce, en sera la dicte esgliese plus magnifique dessubz la dicte sacrestie. Il pourra fere ung oratoire pour vous, s'il vous plait.

Et quant à vos chappelles, à la vérité, madame, selon que vous diz à mon partement, il les fera à l'opposite du dict édiffice et entend d'en fere une que sera ung chief deuvre et pourrez descendre par dessus le jubilé (jubé), comme je dysais, en vostre chappelle de laquelle pourrez veoir par dessubz vostre sépulture au grand haulte, ainsi que le tout à plain le dict Me Loys vous déclairera.

Madame, aucuns disoient que debvriez fere nouveau maisonnement pour vous, du cousté de vostre dicte chappelle. Je ne suis point de cet advis et me semble que en avez assez. Combien que après l'esgliese fete et avoir veu le tout, pourriez tousjours ordonné ce qu'il vous plaira. Et surtout, ma Dame, je vous supplie, quoy que l'on vous dye, que toutes aultres choses délaissées actendu que les religieux sont bien leugéz, qu'il vous plaise ordonné et recommandé que l'on ne cesse que vostre dicte esgliese ne soit fete, laquelle le dict Me dict expédiera en cinq années, à l'aide de Dieu. Le dict Me a veu le marbre estant au dict Brou et en a faict lessay et poly et le treuve le meilleur du monde. Il désire d'en avoir trente ou quarante pièces d'une grosse qu'il m'a montrée, tant pour les sépultures que pour vostre chappelle. Sil vous plaist que l'on en face tirer, en manderez vostre bon plaisir pour en faire selon icelluy. Et afin, ma dame, d'estre adverty de ce, et de la conclusion que aurez prinse avec le dict me masson, aussi pour la compaignie, pour ce, ainsi qu'il l'a requis, ay baillé Crollet, présent porteur, vostre garde des prisons de Bourg, lequel, sil vous plaist, ma dame, aurez pour recommandé, car il y a pitié en son cas. Je luy ay presté l'argent pour son vouaige.

Madame, Monsr de Montellier trouble vos religieux en la rente que vous leur avez achetée, comme entendréz par ung mémoire que vous envoye. C'est une très bonne rente, et en eussent bien eu seze cents francs pour trois ans. Il me semble, ma dame, que lon doit parlé à monsr Daymeries, qui est tenu à la garantie et

recouvrer tous les tiltres qu'il peut avoir de ceste matière, pour les bailler aux dicts religieux, lesquels tiennent bien maintenant, y comprins la dicte rente, IX^c^ ou mil florins. Jay treuvé homme qui en a offert mil florins pour dix ans.

Au surplus, ma dame, il est nécessaire d'avoir ung contreroleur à Brouz qui tienne compte et conterrole toutes choses pour vostre prouffit, actendu que les massons ont faict leur taiche et que ce que se faict est à journée. J'en escrips à mons^r^ le gouverneur d'ung qui me semble le fera très bien. Et aussi, ma dame, de vous parler de quelque affere pour mon cousin M^e^ Guillaume de Boisset, lequel vous supplie, ma dame, en toute humilité, avoir pour recommandé. Je vous prometz qu'il vous servira bien et loyaulement s'il vous plaist luy donner quelque estat, et le fera aussi bien que subgiect que vous aiez. Madame, je ne vous ay jamais fort travaillée pour mes parens, parquoy, ma dame, vous supplie l'avoir pour recommandé, et luy et moy en demeurrons tant plus obligéz à prier Dieu pour vous.

Ma dame, il vous plaise m'avoir tousjours en vostre bonne souvenance et me mander et commander voz bons plaisirs, et je mectray peine les acomplir moyennant l'aide de Dieu, auquel je prie que, ma très redoubtée souveraine Dame, vous doint vos désirs avec très bonne vie et longue.

Escript en vostre ville de Dole, ce jour de novembre 1512.

Vostre très humble et très obéissant subgiect
et serviteur,

Loys Barangier.

Au dos est écrit :

A ma très redoubtée et souveraine dame
ma Dame.

FERDINAND DELAMONCE

ARCHITECTE A LYON

EN 1731

Ferdinand Delamonce naquit à Munich, le 23 juin 1678; son père, Paul Delamonce, était Français; il descendait d'une famille de Bourgogne occupant des places honorables dans la Chambre des comptes de Dijon, ville illustrée par la culture des beaux-arts et la noblesse de sa magistrature. Artiste distingué, Paul voulut être et fut le premier professeur de son fils; heureux d'avoir joui de ses premiers succès, il mourut en 1708, et conserva jusqu'à la fin de sa vie le titre de premier peintre et premier architecte de l'Electeur de Bavière, Ferdinand-Marie. Les dispositions naturelles dont Ferdinand avait hérité de son père, et les sages conseils reçus de lui pendant son enfance développèrent rapidement, dans cette jeune et riche nature, ces rares talents qui, après l'avoir placé, pendant sa carrière, au rang des grands artistes ses contemporains, lui donnent aujourd'hui des droits incontestables à cette belle renommée justement acquise par quelques architectes du siècle dernier.

Parti jeune de Munich, dont il s'éloignait à la fin du dix-septième siècle avec son père, après avoir été comblé de présents par l'Electeur, qui avait voulu être son parrain, Ferdinand Delamonce emportait avec lui le pieux désir d'utiliser les leçons qui lui avaient été données. Il vint se fixer à Paris, et y suivit, pendant quelques années, le cours des études sérieuses auxquelles il se livrait, s'étant résolûment lancé dans une carrière qu'il aimait, dont les voies lui étaient largement ouvertes, et qu'il regardait, à juste titre, comme un noble héritage lui venant de son père.

Ayant ensuite parcouru toute l'Allemagne et visité l'Italie, il fit à Rome un long séjour, et, rentrant en France par Marseille où il s'arrêta, ainsi qu'à Aix et à Avignon, il vint se fixer à Lyon en 1731, après avoir fait quelques travaux dans la ville de Grenoble où il s'était marié.

Delamonce, revenant en France, se présentait avec des titres suffisants pour être mis, de prime abord, au nombre des artistes de mérite. A Rome, il s'était placé au rang des artistes distingués, dans un concours ouvert alors, et dans lequel il voulut essayer ses forces.

On cherchait à cette époque le moyen d'adoucir et de rendre commode le chemin conduisant de la place d'Espagne au Mont-Pincius et à l'église de la Trinité; vingt-huit concurrents se présentèrent; le jury se composait de vingt-deux architectes; tous, d'un commun accord, jugèrent que les projets de Ferdinand Delamonce (il en avait présenté deux) étaient les meilleurs et les plus ingénieux. Et, si ces projets ne furent pas exécutés, c'est que cet artiste se vit vaincu par la force seule d'une

odieuse cabale, organisée en faveur d'un adversaire trop faible pour l'emporter sur lui par son mérite. Mais les mauvais résultats que donnèrent les travaux faits, justifièrent la sagesse du jugement rendu par le jury, et de plus, firent brillamment ressortir l'excellence des projets injustement mis de côté.

Passionné pour l'architecture, Ferdinand n'avait cependant négligé ni les autres arts, ni les belles-lettres ; il aimait aussi la gravure, et s'adonna particulièrement à ce genre dans lequel il obtint des succès incontestés.

Les nombreux ouvrages qu'il écrivit, pendant et après ses longs voyages, sur l'utilité des arts libéraux et sur l'estime singulière qu'ils méritent ; les descriptions données par lui de plusieurs édifices publics anciens et particulièrement des temples antiques qu'il a comparés avec nos églises modernes, ses savantes dissertations sur l'essence et l'esprit de la peinture, et sur l'expression et le *clair-obscur* dans cet art, ses mémoires sur la gravure qu'il place au quatrième rang, c'est-à-dire après la peinture, l'architecture et la sculpture, ses observations critiques, et ses nombreux rapports sur divers monuments de son siècle, attestent que Ferdinand, architecte distingué et graveur remarquable, était de plus un savant écrivain.

En effet, plein d'une juste admiration pour les œuvres d'art antique, il traduisait les auteurs afin de pouvoir mieux, en méditant sur le texte même, reconstruire par la pensée et décrire exactement les palais et les édifices des anciens.

Arrivé, par ses fortes études, à posséder, d'une manière parfaite, la connaissance des mœurs et des cou-

tumes romaines, il nous fait participer, par la clarté et la précision avec laquelle il sait rendre sa pensée, aux vives émotions qu'il éprouve lui-même.

Sa description nous place au milieu de ces vastes édifices qu'il rêvait dans toute leur splendeur, et qu'il nous montre, pleins de cette animation produite par une foule immense, assistant aux cérémonies publiques, ou, pressée dans les cirques et les amphithéâtres, pour s'enivrer du sang que répandent tour à tour, soit les combattants saluant César et venant ensuite mourir gracieusement sous ses yeux, soit les bêtes féroces se déchirant entre elles, ou dévorant d'infâmes condamnés, souvent de courageux martyrs.

Mais les beaux-arts donnent rarement les richesses. L'homme qui veut les cultiver doit se résoudre par avance, s'il n'a déjà une aisance assurée, sinon à vivre dans des privations journalières, tout au moins à rester dans cette médiocrité respectable après laquelle soupire l'honnête indigent, et que quelques sots enrichis honorent de leurs dédains.

Delamonce ne fut pas toujours heureux, et le passage suivant, écrit par un homme de lettres, son contemporain, nous autorise à penser qu'il mourut dans un état voisin de la pauvreté.

« Son désintéressement, dit l'abbé Pernetti, et la « maxime qu'il avait de préférer aux richesses la gloire « de sa profession ne lui auraient pas nui s'il avait tou- « jours joui d'une bonne santé ; mais ses maux augmen- « tèrent à un tel point qu'il fallut faire céder l'exercice « de ses talents à celui de ses vertus ! Son courage, sa « modération et sa patience, furent mis à de rudes

« épreuves, et lui ont donné une fin aussi glorieuse, aux « yeux de la religion, que sa vie l'avait été aux yeux « des hommes. »

En 1736, Delamonce vit s'ouvrir pour lui les rangs des membres de l'Académie royale de Lyon, parmi lesquels sa place était depuis longtemps marquée. De petite taille, il avait beaucoup de physionomie; ses yeux vifs annonçaient l'homme de génie, et dans ses traits on retrouvait l'expression de cette gaîté charmante et de cette bienveillante douceur qui le firent aimer de tous ceux dont il fut connu; son esprit était orné, son jugement droit et sain, ses observations étaient justes et d'une grande portée.

Une de ses plus douces consolations, au milieu des maux qu'il endurait avec tant de courage, furent les témoignages fréquents de haute estime et de vif intérêt dont l'Académie lui adressa l'expression jusqu'à son dernier moment.

Il mourut d'hydropisie, le 30 septembre 1753, à l'âge de 75 ans.

Les travaux qu'il a laissés dans notre ville sont :

L'entrée de l'Hôtel-Dieu sur la place de l'Hôpital, avec son vestibule octogone, et la façade de ce vestibule du côté de la cour.

La maison Tolozan, située sur la place qui porte le même nom.

La façade de l'église de Saint-Just.

Le port de l'Hôpital, sur le quai du Rhône, connu sous le nom de Port-du-Tibre, et détruit il y a deux ans à peine.

Enfin la maison située entre la rue Longue et l'an-

cienne place du Plâtre, maison qui garde encore aujourd'hui le nom de passage Tolozan (1). Appelé, comme architecte, par les recteurs de l'Hôpital, à l'époque où l'on s'occupait de la reconstruction des bâtiments placés sur le quai du Rhône, il a donné des dessins pour ces projets exécutés ensuite par Soufflot ; et, attaché aux travaux de l'église des Chartreux, il les suivit pendant quelque temps ; mais, contrarié dans sa volonté pour certaines modifications qu'il désirait apporter aux points d'appui du dôme, il se retira bientôt, sacrifiant sans peine ses intérêts à sa conviction, et aux devoirs qu'il devait remplir.

Delamonce avait aussi dressé des plans pour la reconstruction du pont de la Guillotière. Aujourd'hui ces travaux sont faits par les ingénieurs des ponts-et-chaussées ; mais dans les siècles passés, il n'en était point ainsi, et nous pouvons citer les noms de plusieurs architectes célèbres, sous les ordres desquels de pareils monuments furent construits, ou qui rédigèrent des projets pour leur exécution.

Tout le monde sait, en effet, que Palladio composa le dessin d'un nouveau pont, destiné à remplacer le pont de Bassano, renversé par la Brenta débordée, que Michel-Ange avait présenté des plans pour la construction d'un pont, celui du Rialto, à Venise, sur le grand canal, que Sansovino, Scamozzi, Vignole et Antoine del Ponte avaient eux-mêmes pris une large part à ce concours ; que l'illustre Fra-Giocondo, qu'on appelait à Paris frère

(1) Ce bâtiment est aujourd'hui en partie démoli, du côté de la grande rue Longue, pour l'élargissement de cette voie publique.

Jean-Joyeux, s'était mis sur les rangs pour ce même travail, et construisit le pont de Notre-Dame, à Paris, commencé sous sa direction en 1499; que Louis de Foix, dans le XVI^e^ siècle, construisit non-seulement le palais de l'Escurial, pour Philippe II, roi d'Espagne, mais encore, qu'il fit, en 1579, le canal de l'Adour au port de Bayonne, et édifia le fanal appelé la Tour de Cordouan, à l'embouchure de la Garonne; enfin qu'Androuet du Cerceau, né dans le XVI^e^ siècle, commença le Pont-Neuf à Paris, le 30 mai 1578, d'après les ordres du roi Henri III.

Ferdinand Delamonce, en s'occupant de la reconstruction du pont de la Guillotière, suivait donc simplement l'exemple des maîtres que nous venons de citer; il n'entreprenait point une tâche au-dessus de ses forces, et tout nous autorise à penser que si ce projet de reconstruction n'avait point été abandonné alors, comme il le sera encore, nous l'espérons, cet artiste aurait donné à la ville, un monument digne d'elle. Nous allons examiner ceux de nos édifices publics ou privés dans lesquels Ferdinand a montré tout son savoir.

ENTRÉE DE L'HÔTEL-DIEU.

Depuis l'introduction de la fabrique de soie dans notre ville, la population avait pris une grande importance, par le nombre des ouvriers étrangers accourus pour se livrer à cette nouvelle industrie. Mais si la ville devenait ainsi plus populeuse, la quantité des malades devenait aussi plus grande, et l'Hôtel-Dieu se trouvant insuffisant, l'on songea alors à son agrandissement.

La reconstruction de ce bâtiment fut, pour satisfaire à ce besoin, commencée en 1623, suivant un premier prix-fait passé avec un maçon (1); mais seulement pour les ouvrages de grosse maçonnerie, qu'il s'était engagé à exécuter, en se conformant aux plans qui lui seraient remis (2)

Dans l'année 1620, MM. les recteurs, en attendant que les dons de la charité permissent la réalisation de cette entreprise, avaient invité M. Laure (3), bourgeois de Lyon, à leur communiquer les plans dressés par lui, désirant savoir si un agrandissement provisoire ne deviendrait pas, par la suite, un obstacle sérieux au tracé définitif de ses projets.

L'acte qui nous a conservé les nom, prénoms et titres

(1) Ce maçon se nommait Jacques Blanc. (Voyez aux archives de l'Hôtel-Dieu, actes notariés, folio 216, délibération du 16 mars 1622).

(2) Ce siècle, dans lequel l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Lyon doit trouver une si brillante page, vit s'élever à Paris :

L'hôpital Saint-Louis, bâti en 1607, par Claude Châtillon ;

Le portail de l'église Saint-Gervais, construit en 1618, par l'architecte Debrosse ;

Le palais de la Sorbonne, commencé en 1635, et fini en 1653, par Lemercier ;

Le Val-de-Grâce, commencé en 1645, par François Mansard ;

Le palais des Quatre-Nations, aujourd'hui l'Institut, commencé en 1660, par Levau, et fini en 1663, par Dorbay ;

Enfin, l'Hôtel-des-Invalides, commencé en 1670, par Libéral Bruant.

(3) Ce nom est très-connu à Lyon. César Laure fut recteur de la Charité en 1608 et de l'Hôpital en 1616 ; Claude Laure fut recteur de la Charité en 1624 et de l'Hôpital en 1632; César Laure fut échevin en 1649 et 1650. Ses armes étaient d'argent au laurier de sinople.

Voyez *Origines des Familles consulaires*, par M. Vital de Valous. On y trouve Laure (Claude-César), il était fils de César Laure, riche teinturier de soie, qui figure au syndicat de 1699.

des grands personnages, appelés par leur haute position sociale à donner leur avis sur les dessins présentés, et dans lequel on a omis celui de ce bourgeois de Lyon, dont le talent allait enrichir la ville d'un édifice hors ligne et très-remarquable sous tous les rapports, se termine ainsi :

« Finalement auroient tous unanimement été d'avis « d'entreprendre lesdits bâtiments suivant *le plan et « dessin fait en croisade*, comme le plus propre, commode « et spacieux pour loger le plus grand nombre de pau- « vres que nul de tous les autres dessins présentés. »

Nous avons tous admiré, et tous les étrangers qui visitent notre ville admirent l'effet monumental et grandiose produit par le jeu des ombres portées, et aussi par l'heureuse combinaison des lignes et des masses de ce *plan en croisade propre et commode*, et, si nous aimons à retrouver, au nombre des personnes participant à cette entreprise de charité, l'archevêque de Lyon, Denis Simon de Marquemont, le lieutenant-général d'Alincourt, gouverneur, le conseiller du roi, Ollier, surintendant de la justice et police de Lyon, et divers autres notables habitants de cette ville, nous serions heureux aussi de retrouver aujourd'hui dans cette liste le nom de l'homme de génie qui nous a donné une des plus belles et des plus importantes parties de ce vaste édifice, l'une des gloires de la cité (1); mais le nom de Laure n'a été inscrit dans aucune des délibérations prises pour cet objet, soit par le consulat, soit par les recteurs de l'Hôpital; et cepen-

(1) Voyez J, B. Monfalcon, *Histoire de la ville de Lyon*, t. II, p. 794, où le nom de Laure est donné comme étant celui de l'auteur de ces projets.

dant, cette œuvre est celle d'un grand génie ; on y trouve des proportions si heureuses, des formes si justement choisies, une variété dans les masses si pittoresquement distribuée, que l'on reste ébloui par le riche aspect de cet édifice, cependant si simple de détail ; enfin, les dispositions générales adoptées sont si largement comprises qu'après deux siècles et plus, et malgré ce besoin de bien-être que toutes les classes de la société éprouvent aujourd'hui, les malades trouvent encore, dans ce vieux monument, par un service commodément disposé, des secours d'autant plus nombreux et plus rapides qu'ils sont plus facilement distribués. La grandeur des bâtiments et le luxe de propreté des vastes infirmeries apportent aux malheureux l'oubli momentané de la misère.

Mais l'entrée de cet hôpital, établi dans un quartier aussi malsain que malpropre, car avant ces constructions très-importantes, les rues étaient sales et puantes comme l'étaient à cette époque toutes les parties de la ville occupées par les classes les plus pauvres de la population lyonnaise, se trouvait, dans son ancien état, peu digne du nouveau monument auquel elle conduisait.

La rectification de cette portion de la ville, commencée par l'établissement d'une boucherie publique, élevée par les soins et avec les deniers des plus nobles citoyens de Lyon, et que Claude de Rubys dit être « *une des plus* « *belles boucheries qui se voye en aucune bonne ville de* « *France*, » se continuait, après l'achèvement de l'Hôpital, par la réédification de son église terminée en 1650, et dont le cardinal Alphonse de Richelieu, en 1637, posa et bénit la pierre angulaire. En outre, la construction

d'un grand nombre de maisons particulières bâties avec luxe, et dont le caractère architectural, bien accusé, indique clairement l'époque à laquelle elles appartiennent, rajeunissait ce quartier. Enfin, en 1656, la suppression des charniers infects destinés à la sépulture des pauvres, charniers qui, pendant de trop longues années, restèrent établis aux abords de cet hôpital, et même au milieu de ses cours, dans ses galeries et sous son église, assainissait l'atmosphère viciée par la pourriture des corps (1).

MM. les recteurs de ces établissements qui surent, dans toutes les circonstances, exécuter largement les travaux pouvant convenir, non-seulement à l'accroissement du revenu des hospices, mais aussi à l'embellissement de la cité, quand les édifices hospitaliers durent y contribuer, comprirent naturellement que tout se modifiant autour de l'Hôtel-Dieu, l'entrée de cet hôpital, devenue peu digne des constructions nouvelles, devait être entièrement refaite.

En 1708, Ferdinand Delamonce fut chargé de cette reconstruction importante, et, si les projets exécutés ne le furent point sur d'aussi vastes proportions que l'aurait voulu ce grand maître, désireux d'atteindre à la perfection (2), ils n'en restent pas moins, tels que nous les voyons, une conception très-remarquable, réunissant le charme d'une composition pleine de grâce, à la science précise de toutes les ressources que présente un plan sagement conçu et largement tracé.

(1) Voyez *Considération sur la salubrité de l'Hôtel-Dieu*, par le baron de Polinière, page 69, année 1850.

(2) Voyez *Description de la ville de Lyon*, par Rivière de Brinais, p. 49-51.

Delamonce nous a montré, dans cette œuvre, qu'il était non-seulement architecte consommé, mais encore savant profond et artiste éclairé, réunissant l'intelligence de toutes les combinaisons de son art à la connaissance entière du vrai pittoresque. Et, cet amour du pittoresque, toujours recherché par lui dans la composition des édifices dont l'importance monumentale pouvait laisser un libre cours à l'imagination, il a su nous le montrer et nous le faire comprendre, en construisant l'entrée de l'hôpital, comme il le voyait, et aussi comme il le comprenait lui-même. Suivons la pensée qui a guidé l'artiste dans ce travail.

Les plus grandes et les plus belles lignes dont se composent les bâtiments du petit dôme, les effets les plus mouvementés que produisent les divers corps de ces bâtiments, se présentent, en entrant dans cet édifice, par son axe partant du milieu de la place de l'hôpital. C'est le résultat du plan adopté pour cette reconstruction. Montrer un monument public par sa diagonale et donner accès dans l'intérieur de ce monument par l'angle de l'une de ses cours, eut été, pour un homme ordinaire, une pensée déplorable, une faute contraire à toutes les règles de l'art et du bon goût ; mais, pour Delamonce qui, au premier coup d'œil, a compris qu'en plaçant ainsi la porte de l'Hôtel-Dieu il allait obtenir une perspective admirable et présenter tout l'ensemble du bâtiment sous son aspect le plus riche, ce parti est le seul qu'il doit prendre, et il n'en cherche point d'autre.

L'entrée de l'hôpital sera établie sur la petite place portant le même nom, elle se trouvera près de l'église, et offrira ainsi toutes les commodités désirables pour

les cérémonies religieuses ou funèbres; elle conduira par un vestibule octogone dans la première cour, et encore, par deux arcades parfaitement semblables, à deux galeries couvertes d'une très-grande utilité pour la circulation et pour le service qui pourra ainsi être fait à couvert dans toute la maison.

Par la position choisie, cette entrée permettra d'embrasser d'un même coup d'œil le dôme, partie centrale dominant tous les bâtiments qui l'entourent, trois des quatre pavillons carrés soutenant ses angles et dont les toitures aiguës se découpent sur le fond bleu du ciel, deux des quatre grandes infirmeries aboutissant à ce dôme, et, sous ces infirmeries, autour de la cour ornée de jardins, une longue rangée d'arcades, formant un cloître dont les proportions larges et robustes inspirent le respect.

L'impression que l'on éprouve en entrant dans cette première cour est telle que tout naturellement on s'arrête sous la coupole de ce vestibule, captivé par le charme de cette architecture si heureusement présentée. Ce vestibule, ainsi placé, nous montre le monument dans lequel nous allons entrer, sous un point de vue si savamment déterminé; enfin la circulation à couvert, dans tout l'intérieur de l'hôpital, devient si commode, qu'il semble, au premier aspect, que l'on ne pouvait faire que ce qui a été fait, et qu'il ne vient point à l'esprit qu'un autre artiste eût cherché, peut-être, à faire autrement.

Tel est le résultat auquel on arrive, dans la pratique de l'art architectural, quand on sait obéir aux règles de la convenance, et ce résultat est tout sim-

plement plein de couleurs et de poésie, c'est de l'art vrai.

Aujourd'hui cette entrée n'a plus les heureuses proportions qui lui furent données. La révolution de 1793 lui a été très-nuisible, et les remblais exécutés dans l'intérieur de la ville, pendant les années qui viennent de s'écouler, ont fait disparaître une base largement tracée sur laquelle elle était solidement assise. Aussi ne voit-on plus, dans sa forme, cette grande harmonie qui forçait à admirer l'ensemble avant de descendre dans les détails.

Le grand attique placé au-dessus de l'arc était jadis orné d'un bas-relief exécuté par le sculpteur Simon, avec le soin et le fini remarquable que cet artiste mettait dans toutes ses œuvres : Il représentait Jésus-Christ guérissant les malades. En avant de ce bas-relief et sur la corniche de l'ordre inférieur, Delamonce avait placé une table à panneau renfoncé, au-dessus de laquelle était une tête d'ange aux ailes déployées et soutenant des guirlandes de fleurs. Sur ce panneau, on lisait le nom de l'hôpital en lettres gravées et dorées.

Bas-reliefs pieux, figure d'ange, inscription consacrant la pensée charitable et religieuse qui avait inspiré la fondation de l'hôpital, rien de tout cela ne pouvait convenir aux disciples de Marat, de Chalier et de Robespierre ; ce précieux édifice fut donc mutilé comme tant d'autres, et ses ornements cassés, effacés et détruits.

Mais, malgré ces mutilations regrettables, l'artiste éclairé trouvera sans peine, dans la pureté des profils, dans la proportion des ordres d'architecture et dans la juste harmonie des détails que ces ordres comportent, le cachet d'un grand maître, comme il pourra découvrir

aussi, dans l'unité des formes, et dans l'exécution de certaines pensées, tout le savoir d'un habile constructeur, profondément versé dans la science du trait, et jouant volontiers avec les difficultés que présente souvent l'étude de la coupe des pierres.

MAISON TOLOZAN.

Arrivé par son intelligence et par un travail soutenu au premier rang des architectes de notre ville, Delamonce méritait d'être distingué par un homme qui, né pauvre et dépourvu de toute relation sociale, était parvenu aux honneurs et aux postes les plus brillants par ses rares capacités et ses rudes labeurs.

Antoine Tolozan, sorti d'un village perdu dans les montagnes près de Briançon (haut Dauphiné), entrait, dit-on, à Lyon, en sabots et sans argent; d'une aptitude rare aux affaires, il avait fait en peu de temps une immense fortune.

Banquier et négociant des plus distingués, M. Tolozan était devenu conseiller secrétaire du roi en la chancellerie, près la Cour des monnaies. En 1736 il avait reçu le titre d'écuyer, et possédait le noble fief de Montfort (1).

Dans l'année 1740, ayant formé le dessein de construire une maison dans laquelle il désirait établir son domicile, il voulut que cette maison, répondant par sa

(1) Voyez *Revue du Lyonnais*. Le fief de Montfort relevait de la baronnie de Chasselay. En 1737 ce fief était devenu une auberge.

tournure à la richesse du maître, tînt la première place parmi les habitations particulières, et que, par ses vastes proportions et le luxe qu'il y déploierait, elle devînt l'un des ornements de la ville dans laquelle il avait trouvé la richesse et les honneurs.

La réalisation de ce grand et beau projet fut confiée à Ferdinand Delamonce, et nous admirons encore aujourd'hui l'édifice vaste, noble et majestueusement simple, qu'il fit exécuter, suivant ses plans ; répondant ainsi très-dignement à la confiance qui lui était accordée, et qu'il devait non seulement à son expérience, mais aussi à sa haute réputation d'artiste.

A l'époque où cette construction fut commencée, la partie de la ville, située entre la rue Puits-Gaillot et la place Saint-Clair, n'était pas, comme aujourd'hui, sillonnée de rues fort belles, ombragée par des plantations, et les rives du Rhône n'étaient point bordées par cette longue file de maisons dont quelques-unes affectent une grande tournure architecturale. Le pont Morand n'existait pas encore, et, en 1743, on se servait pour traverser le fleuve d'un bac placé à l'endroit même où ce pont a été ensuite construit (1).

Sur les bords du Rhône, du côté de la ville, s'étendait un quai très-étroit, mal tracé et limité par les fortifications établies entre les deux fleuves, passant sur le coteau de la Croix-Rousse et fermant la ville de ce côté.

L'emplacement désigné par M. Tolozan pour asseoir ses constructions était très-bien choisi ; à proximité

(1) *Notice sur le territoire de la Tête-d'Or*, par M. Paul Saint-Olive.

de la place des Terreaux, devenue le centre du quartier le plus riche de la ville, il permettait, par sa forme, de tourner la façade principale du côté du levant.

Cette façade, entièrement découverte du côté du Rhône, pouvait être vue de loin, et par le développement dont elle était susceptible, laissait un libre cours à l'imagination de l'artiste, et lui permettait d'employer sans danger ces grandes proportions que l'on aime à retrouver particulièrement dans les palais, et qui en général caractérisent les monuments du XVIII[e] siècle.

Tout devait être grand dans ces constructions placées sur le bord d'un grand fleuve, et en face d'un vaste horizon. Ferdinand Delamonce l'avait très-bien compris.

Un bâtiment orné de détails robustes s'élève sur un soubassement sévère, heureusement trouvé pour utiliser l'irrégularité des pentes du terrain. La face principale de ce bâtiment présente une longue rangée d'ouvertures, dont l'uniformité donne aux appartements de tous les étages un air de grandeur qui laisse supposer que dans chacun de ces étages se trouve un somptueux logement. De larges balcons, de hauts pilastres, un puissant fronton, coupant, à la hauteur de la toiture, une longue corniche, dont la ligne continue serait disgracieuse, un vaste portail central (1), voilà pour l'ensemble. Et cet ensemble est justement ce qu'il devait être, car il reste grand, malgré toutes les grandes parties qui l'environnent, soit horizon, soit fleuve, soit montagnes.

Pour ne pas être trop long, nous ne donnerons point

(1) M. P. Martin, architecte, a donné une charmante photographie de ce portail, dans son ouvrage : *Recherches sur l'architecture*, 1863.

ici la description détaillée des motifs décoratifs qui ornent cette maison; elle reste aujourd'hui et restera dans l'avenir comme une preuve du talent d'un grand artiste, et donnera une idée exacte de l'ampleur avec laquelle les hommes du siècle passé comprenaient les dispositions convenables à certaines habitations particulières ; c'est une page magistrale dans laquelle les vrais amateurs de notre art trouveront facilement de grandes et belles pensées ; et, pour terminer, nous ferons observer que, si Ferdinand Delamonce s'est quelquefois laissé aller à l'emploi des lignes torturées dont l'école à laquelle il a appartenu se trouvait alors infectée, il ne s'est jamais laissé vaincre par cette erreur, et qu'elle ne se montre dans ses œuvres que pour prouver, pour ainsi dire, quelle était alors sa force et toute la persistance que dut apporter cet artiste dans les efforts faits par lui pour s'en affranchir.

ÉGLISE DE SAINT-JUST.

Nous connaissons tous l'origine de cette église. En l'an 215 de notre ère, une crypte souterraine avait été fondée dans le lieu et sur l'emplacement même où les Romains adoraient leurs faux dieux. Sur cette crypte s'élevait un petit oratoire, construit sous les auspices du premier empereur chrétien, Constantin-le-Grand (1).

Dédié dès son origine à saint Éléazar et aux sept

(1) *Atlas historique du département du Rhône.* G. Debombourg.

Macchabées, morts sous Antiochus, ainsi que leur mère, il était choisi par les habitants de Lyon, pour y déposer le corps de saint Just (1), treizième archevêque de la ville, mort solitaire en Égypte, et rapporté par les Lyonnais mêmes, vers l'an 384.

Passant dès lors sous le vocable du saint archevêque, ce pieux monument fut détruit à l'époque de l'irruption des peuples du Nord dans cette partie de la Gaule. Saint Patient, vingt-troisième archevêque de Lyon, le faisait reconstruire, vers l'an 475, lui donnant les proportions d'une grande église (2) et employant pour réaliser ce projet, son immense fortune et celle de sa famille.

Cette église tombait en ruine sous Innocent IV, et ce pape voulut non seulement qu'on y fît toutes les réparations nécessaires, mais aussi qu'on lui donnât des dimensions plus vastes; elle ne fut terminée qu'après sa mort.

La description que M. N. F. Cochard fait de cet édifice, dans sa Notice historique sur le bourg de saint Just-lès-Lyon, peut nous donner une idée de sa magnificence. Nous copions :

« Elle était bâtie à trois nefs sur vingt-trois toises « de longueur; la façade surmontée de deux tours était

(1) Saint Just, Justus. La fête de sa translation a lieu le 2 septembre, celle de sa mort le 14 octobre.

(2) Cette basilique était peu éloignée d'une des portes de la ville, près de là se trouvaient des tombeaux que les anciens plaçaient sur les bords des grands chemins. Elevée sur une colline, cette église se voyait de très-loin, et les mariniers qui naviguaient sur la Saône la saluaient à leur départ et à leur arrivée par des cris de joie.

« percée de cinq portails, celui du milieu, soutenu par « six colonnes de marbre, était encore orné de quatre « statues également de marbre. On comptait dans ce « monument sacré vingt-quatre chapelles, la plupart « enrichies d'objets précieux. Le chœur était entouré « de quatre-vingt-dix stalles et d'une boiserie remar- « quable par la perfection des sculptures. Les deux clo- « chers, garnis de quatre grosses cloches, et son trésor, « riche d'une infinité de reliques et d'ornements d'un « grand prix, permettaient de célébrer les saints offices « avec pompe et splendeur. »

Ce monument subsistait encore en 1562 ; mais à cette époque si triste pour la France, désolée alors par les guerres de religion, les protestants, sous la conduite du farouche baron des Adrets, s'étant emparés de la ville, le démolirent après l'avoir pillé (1).

La nouvelle église, qui n'a aucun rapport avec l'ancienne, a été construite sur les fondements d'un logis connu sous le nom de Saint-Antoine. D'abord très-petite, elle fut agrandie en 1661 et les travaux suspendus ne reprirent leur cours qu'en 1702. Les chanoines en confièrent alors l'exécution à un entrepreneur ignorant, dont la désastreuse ineptie fut malheureusement appréciée trop tard. Pour corriger le mal fait, on eut recours au talent de Ferdinand Delamonce ; mais il n'était plus temps, car la grande nef était déjà construite, et cet artiste n'arriva que pour donner les dessins du jubé, aujourd'hui démoli, et de la façade qu'il fit exécuter comme nous la voyons.

(1) L'église de Saint-Irénée fut profanée et pillée à la même époque.

A cette époque, le caractère des monuments publics et celui des églises empruntaient leur grandeur au souvenir de l'école du célèbre Palladio. Les églises surtout rappelaient par leur galbe les productions de ce grand maître, auquel Venise doit l'église du Rédempteur, monument voté en actions de grâces, pour la cessation de l'horrible peste qui, en 1576, avait fait les plus grands ravages dans les états vénitiens; l'église de Saint-Georges-Majeur, dans laquelle il avait reproduit, pour l'ordonnance du chœur, les dispositions des niches du temple de Diane, à Nîmes; le portail de l'église de Saint-François de la Vigne, ouvrage de Sansovino, qui lui avait destiné une autre façade, mais dont le projet fut moins goûté que celui de Palladio, et tant d'autres monuments religieux dont nous ne parlerons pas.

Dominé par ce principe que le grandiose résidait surtout dans les grands ordres d'architecture placés sur de hauts soubassements, principe admis en 1667, par Perrault, dans l'édification de la colonnade du Louvre, et par Le Vau dans la continuation du palais des Tuileries, sous Louis XIV, Delamonce est tombé un peu trop peut-être dans l'exagération des masses, en adoptant, comme parti dominant, un ordre énorme à pilastres surmontés d'un entablement complet et d'un fronton, ordre constituant à lui seul toute la façade de l'église; mais il s'est montré bien supérieur à son époque, en restant élégant et simple, alors que l'on cherchait le type du beau dans les formes lourdes et prétentieuses.

Et si, ce qui est indiscutable, nous pouvons reprocher au caractère architectural de ce monument, de ne satisfaire ni l'esprit ni le cœur, nous devons avouer que,

principe à part, cette œuvre présente des proportions heureuses, des lignes fermes sans être sèches, dont la couleur, il est vrai, peut convenir à tout autre édifice, mais qui ne manquent malgré cela ni de noblesse ni de grandeur.

On voit, par ce que nous avons dit, de quelle importance sont les travaux faits dans notre ville par Ferdinand Delamonce ; nous allons essayer de donner une analyse de ses nombreux écrits. Cette analyse sera nécessairement un peu longue, les matériaux étant nombreux ; mais nous espérons qu'elle présentera quelque intérêt au point de vue de la science, car nous y résumerons les observations critiques, les hautes pensées et les utiles leçons d'un savant.

Dans un discours sous forme de lettres adressées de Rome à la Société royale de Lyon, le 14 mars 1742, Delamonce décrit la place Saint-Pierre, sa colonnade, son obélisque, les deux fontaines et la façade de l'église.

Avant d'entrer en matière, l'auteur explique qu'il trouvera souvent dans cet édifice des sujets de critique ; « mais, dit-il, cette critique sera toujours fondée sur la « même vérité qui exigera de moi les éloges que mérite- « ront ses perfections, puisqu'en effet elle renferme une « multitude d'objets si surprenants, que je sais d'a- « vance toute la peine que j'aurai pour en exprimer « toutes les beautés. »

Il est saisi d'admiration en arrivant sur la place Saint-Pierre par l'une des deux avenues qui y conduisent, et d'où l'on découvre du premier coup d'œil le dôme et toute la façade. Il cherche quelle est la cause principale de cette admiration, et nous explique qu'il la

trouve dans l'heureux rapport que toutes les proportions de cette vaste construction ont entre elles.

Pour pouvoir comparer les dimensions diverses dont ce monument se compose, il le mesure en détail, et nous apprend que « les colonnes du portique circu-« laire, dont l'immense place est entourée, y compris « leurs bases et leurs chapiteaux, ont quarante-un pieds « huit pouces de hauteur sur quatre pieds neuf pouces « de diamètre ; leur entablement neuf pieds dix pouces, « et l'attique qui couronne cet ordre complet, six pieds « deux pouces. »

Ces mesures réunies donnent une hauteur de cinquante-sept pieds huit pouces, ou mieux, comparant ces chiffres aux mesures de notre époque, dix-sept mètres cinquante centimètres, détail très-curieux ; car cette hauteur est celle de nos maisons dans un grand nombre de nos rues de Lyon.

L'obélisque, élevé dans le milieu de la place, est un des plus remarquables de Rome, tant par sa haute antiquité que par l'extrême difficulté que l'on éprouva pour changer de place et dresser ce bloc d'un si prodigieux poids. Il est d'une seule pièce de granit rouge d'Egypte, et pèse 496,767 kilogrammes.

Les armatures qui servirent à le descendre, à le transporter et à le relever pesaient 37,990 kilogrammes, et le tout 1,069,515 livres, soit 534,757 kilogrammes (1).

Nous nous rappelons avec quelle facilité fut descendu,

(1) Quatremère de Quincy, dans son Dictionnaire d'architecture, Art. Fontana, dit que cet obélisque, enveloppé d'un encaissement en madriers armés de bandes de fer, pesait environ 1,500,000 livres, soit 750,000 kilogrammes.

transporté en France et posé sur son piédestal l'obélisque de la place de la Concorde, à Paris. Les moyens si simples et si savants employés alors par l'architecte Lebas, donnent un intérêt fort grand aux détails que Delamonce nous a transmis ; ils prouvent le pas immense fait par la science mécanique à notre époque.

La somme dépensée pour poser sur son socle l'obélisque de la place Saint-Pierre, s'éleva à 370,975 écus romains. Etabli au milieu d'une fontaine, ce monument a une hauteur de 34 mètres. Les chiffres parlent, dit-on ; en effet, dans cette circonstance, ils nous donnent, mieux que l'aspect du monument, une idée exacte de la grandeur de ses diverses parties.

« Vous vous êtes persuadés, poursuit l'auteur, que « la façade de l'église répond à la beauté singulière de « cette place, et j'avoue que je fus bien surpris moi- « même lorsque je fixai ma vue sur l'ordonnance de ce « grand portail. »

Selon Delamonce, cette façade aurait été bien plus imparfaite encore, si Carlo Maderno, qui en donna le dessin, n'avait été forcé, pour ainsi dire, de se soumettre à la grandeur des proportions et à la majesté des embellissements extérieurs des côtés déjà construits sur les plans de Michel-Ange :

« En effet, dit-il, Maderno étant un de ces artistes « malgré Minerve, ses productions se ressentent de « l'extrême stérilité de son imagination incapable de se « distinguer par quelque élévation de génie, ni par au- « cune saillie heureuse. »

Et Delamonce, loin de revenir sur ce jugement sévère, donne une description minutieuse de cette façade,

afin de montrer, par la comparaison, combien sont belles les autres parties de l'édifice; et cette description terminée, il s'écrie : « Convenons donc que voilà un dessin « bien différent de la colonnade; aussi n'est-il ni de « Michel-Ange ni de Bernin. »

« Maderno, dit M. Quatremère de Quincy, en parlant « de l'église de Saint-Pierre, mérite des reproches sous « le rapport du style et du goût, soit d'ordonnance, soit « d'ornements dans le frontispice qu'il éleva en avant « de la basilique; on n'aime pas à rencontrer dans la « composition de ce portail les grandes ouvertures de « fenêtres d'un palais, ni surtout cet attique si peu en « rapport avec l'intérieur; rien n'eût empêché Maderno « d'appliquer à la devanture de ce portail un parti gé- « néralement plus large, plus simple et plus noble. »

Le troisième discours prononcé à Lyon dans la séance académique du 14 févrir 1748 a pour titre :

Des édifices publics pour les spectacles des anciens Grecs et Romains avec quelques réflexions sur ces mêmes spectacles.

Delamonce étudie le Colisée et dit de prime abord :

« Rien ne me parut plus ennuyeux à la vue que la « répétition fatigante de cette décoration extérieure, « toujours égale, sans aucune diversité, défaut directe- « ment contraire aux bonnes règles de l'architecture, « qui exigent qu'après un certain nombre de parties « semblables et symétriques des côtés, toutes les entrées « capitales soient plus particulièrement établies, non « seulement pour les distinguer, mais pour les lois du « contraste, partie la plus essentielle du bon goût des « embellissements. »

que tout autre cause le luxe des constructions dans certains pays.

L'Egypte en est une preuve, ses prodigieux blocs de pierre donnèrent les moyens de placer, soit à l'entrée des temples, soit dans leur intérieur, ces grands obélisques et ces étonnantes colonnes; c'est à leurs poids énormes que l'on doit l'invention des machines.

Passant subitement des époques grecques et romaines aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, l'auteur prouve sans peine que les progrès de l'architecture furent alors remarquables en Italie. En effet, dans ces siècles, nous voyons briller successivement :

Giuliano da San Gallo et Antonio son frère, tous deux nés à Magello, près de Florence.

Michel-Ange, peintre, sculpteur et architecte, dont le puissant génie créa la splendide église de Saint-Pierre, né à Caprèze, près d'Arezzo, en 1474, et mort en 1563.

Jacopo Tatti, plus connu sous le surnom de Sansovino, parce qu'il avait étudié la sculpture sous un maître ainsi nommé, né à Florence en 1479, et mort en 1570; il fut aussi célèbre par ses immenses travaux de statuaire que par sa gloire dans notre art.

Jacopo Barozzi da Vignola, né en 1507 à Vignola, près de Modène, et mort en 1573, surnommé, à juste titre, le législateur de l'architecture moderne, à cause de ses œuvres et de ses écrits; il construisit, pour le cardinal Farnèse, le célèbre château de Caprarole, près de Viterbe.

Andréa Palladio de Vicence, (Etat de Venise), né en 1518, mort en 1580. Il trouva, dans l'amitié du célèbre littérateur Trissino, et dans sa haute protection, tous ces

encouragements qui rendirent ses progrès dans les arts si rapides et si brillants.

Pirro Logorio, recommandable non seulement par ses études d'après les ouvrages de l'antiquité, mais encore, par les souvenirs qu'il en a laissés dans ses nombreux dessins pleins de grâce et de style; auteur de la villa Pia dans les jardins du Vatican, il a rappelé, par ce délicieux monument, le goût qu'avaient les anciens dans leurs habitations. Peintre et architecte, il fut de plus ingénieur, et par les ordres d'Alphonse II, duc de Ferrare, répara les dégats que les inondations du Pô avaient causés dans la ville. Il y mourut en 1580.

Giovanni Fontana de Mili, près de Côme, célèbre par ses immenses travaux hydrauliques, et plus particulièrement Domenico, son frère, architecte du pape Sixte-Quint, né en 1543, mort en 1607; ce dernier avait fait relever l'obélisque de la place Saint-Pierre. Ayant contribué à la construction du Vatican et du palais Quirinal, il avait été chargé aussi d'édifier à Naples le palais du roi, commencé sous la vice-royauté du comte de Lemos.

Dans ces mêmes siècles, et encore longtemps après, parurent en France, Louis de Foix, auteur, comme nous l'avons déjà dit, de la fameuse tour de Cordouan, artiste dont les dessins pour l'Escurial, furent préférés à ceux d'un grand nombre de maîtres très-connus par leurs beaux travaux.

Pierre Lescot, abbé de Cluny, architecte du Louvre de 1541 à 1548, et auquel nous devons la fontaine des Innocents à Paris.

Philibert Delorme, né à Lyon, architecte des Tuileries, mort en 1577.

Jean Goujon, surnommé le Corrège de la sculpture, qui fut aussi grand architecte qu'habile sculpteur. Il travailla, dit-on, aux dessins de la façade du vieux Louvre, commencée sous Henri II, et construisit l'hôtel Carnavalet, qui fut terminé par Mansard, sans rien changer aux plans primitifs.

Puis encore Le Mercier, mort sans fortune en 1660; Louis Le Vau, Claude Perrault et François Mansard.

Arrivant à la peinture, Delamonce la suit dans sa marche progressive, jusqu'au jour où elle atteint à la perfection.

Il croit qu'elle est originaire d'Egypte, « et bien que « l'on ignore, dit-il, de quel éclat elle brilla alors, il y « a lieu de penser qu'elle se distingua par ses heureuses « proportions et surtout par la correction du dessin, si « l'on en juge par la sculpture des Egyptiens sur les- « quels les Grecs se formèrent. »

Glissant sur ce sujet, comme aussi sur la sculpture, il termine en disant que cet art fut porté à son plus haut degré de perfection sous Henri II, par le talent de Jean Goujon, sous le règne de Louis XIII et de Louis XIV par celui de François Anguier, Jacques Sarrazin, mort à Paris en 1660, Girardon, Gaspard Martin, Antoine Coysevox, de Lyon, mort en 1720, les deux frères Coustou, le célèbre Pierre Legros, élève de son père et mort à Rome, et enfin par les œuvres de Puget, sculpteur, peintre et architecte, lequel, dit-il, aurait pu donner, à lui seul, une immense impulsion aux arts par l'universalité de ses talents.

Delamonce nous a laissé quelques observations sur divers édifices de notre ville, dont plusieurs sont détruits aujourd'hui. Au nombre de ceux existants encore se trouvent les deux églises de la Charité et de l'Hôpital.

Bien que l'église de la Charité soit sans ordre d'architecture, il en fait la critique pensant, dit-il, que cette absence des ordres n'est point une raison pour ne pas apprécier toutes les convenances que l'on rencontre dans cette construction. En Italie, un grand nombre d'églises offrent des dispositions semblables et ne manquent pour cela ni de richesse ni de bon goût.

On trouve dans l'église de la Charité un rapport général entre les proportions, une unité de couleur architecturale, dignes de fixer l'attention. Cette harmonie résulte des heureuses consonnances du tout avec les parties dont il est formé. La grande sobriété de la décoration, consistant en de simples arcades à deux étages, lui donne une tournure calme et digne, appartenant plus particulièrement aux cloîtres; et cette tournure, cet aspect si approprié à sa destination sont déjà de l'art, puisqu'ils répondent à l'une des premières lois de l'architecture, la convenance.

La façade de l'église de l'Hôtel-Dieu est loin d'être d'un style épuré, si l'on en juge par ces paroles du critique, paroles placées au commencement de cette analyse:

« A l'égard de l'église du grand Hôtel-Dieu, son in-
« térieur est décoré d'un ordre corinthien d'un peu meil-
« leur goût que celui de son portail. Si d'un côté les
« proportions générales sont bonnes, de l'autre l'archi-
« tecte s'est trompé en plaçant ces immenses pilastres sur

« des piédestaux qui encombrent la nef. Ce grand ordre « est chargé d'un entablement qui semble l'écraser, et sa « décoration n'est point heureuse. » Sur ce dernier point, nous restons de l'avis de l'auteur, mais dans de certaines limites, car nous ne croyons pas que la façade principale puisse être critiquée avec autant de sévérité. Le caractère de cette architecture ne manque ni d'une grande originalité ni d'une imposante ampleur dont l'esprit est satisfait. C'est une condition bien suffisante pour faire de ce monument une œuvre de mérite sortant de cette déplorable ornière de lieux communs dans laquelle les esprits ordinaires roulent à toutes les époques et où ils vont chercher leurs productions.

Par l'analyse succincte (1), et cependant trop longue encore, que nous venons de faire de quelques-uns des ouvrages de Ferdinand Delamonce, nous avons cherché à donner une idée de leur grande variété et encore de leur utilité au point de vue architectural; mais cette analyse ne résume qu'une faible partie des œuvres de l'auteur; ne voulant point donner à notre travail une étendue qui serait trop grande, et ainsi peu en rapport avec sa valeur, nous le continuons en citant simplement ceux des écrits de Ferdinand, dont nous n'avons pas parlé, et qui portent pour titre :

Voyage à Naples.

A son arrivée dans cette ville, l'auteur visite les églises, parcourt les palais, fouille dans les bibliothèques

(1) Voyez, pour la liste des ouvrages écrits par Delamonce, le Catalogue de la Bibliothèque de Lyon, par Ant.-Fr. Delandine, bibliothécaire de cette ville, 1812.

et donne une énumération des livres, des tableaux et des statues que ces monuments renferment :

Remarques critiques sur la chapelle de Versailles, cette chapelle fut commencée par Mansard en 1699.

Description de quelques temples anciens comparés aux églises modernes.

De l'estime singulière que méritent les beaux-arts.

De l'utilité des arts libéraux.

Essence et esprit de la peinture.

Dissertation sur l'expression et le clair obscur dans la peinture.

Mémoires sur la gravure..

Discours sur la prééminence à accorder à la peinture ou à la sculpture.

Rapport sur les bains publics établis à Lyon, sur le Rhône, le 10 janvier 1767.

Observations sur divers ouvrages de l'art, existant à Lyon.

Discours de réception à l'Académie de Lyon.

Enfin, observations sur les bâtiments de Saint-Pierre; dans cet écrit, l'artiste donne la description des ordres qui décorent la façade de ce palais, il reproche à de la Valfinière, gentilhomme d'Avignon, qui en donna le dessin, d'avoir établi des entresols au-dessus du rez-de-chaussée et d'avoir ménagé des jours dans la frise de l'entablement qui couronne cet édifice.

UNE POÉSIE SATIRIQUE

DU XVI^e^ SIÈCLE

Par M. Jules de Lubac.

Le seizième siècle est une brillante époque dans les annales lyonnaises. François I^er^, partant pour les guerres d'Italie, avait installé à Lyon la cour dans tout son éclat. Une jeune reine, les séjours fréquents d'un prince à qui plaisaient singulièrement le faste et la magnificence, donnèrent un nouvel essor aux habitudes de luxe qui avaient suivi le développement de l'industrie et des richesses. Avec le commerce florentin s'étaient acclimatées les habitudes élégantes et les mœurs faciles. Si nous en croyons les contemporains, les femmes y étaient d'une merveilleuse beauté : les poètes se donnent carrière à chanter leurs louanges, et les détails circonstanciés ne sont point ménagés à l'endroit de leurs perfections les plus intimes. Les dames étaient flattées de ces hommages, et leur modestie ne s'en effarouchait guère, témoin la Belle Cordière, qui donne place dans l'édition de ses œuvres aux hommages très-indiscrets d'Olivier de Magny. Nous pourrions citer encore Gabriel Minut, décrivant, quelques années plus tard, chapitre par chapitre, les charmes de cette admirable Lyonnaise, qui devait, dit-on, sur l'invitation des administrateurs de la ville, paraître à des intervalles réguliers sur le balcon de sa demeure, pour satisfaire l'admiration passionnée de la foule. Auprès de telles beautés, la galanterie des seigneurs de la cour ne devait pas être en défaut. Aussi n'était-il bruit dans la ville que de fêtes somptueuses en leur honneur, tournois, pas d'armes et banquets.

Mais, tandis que les Lyonnaises étaient fêtées, les dames de Paris considéraient d'un œil jaloux cette translation de la cour à Lyon, et tant d'hommages rendus à des beautés rivales : elles eurent pour se consoler les ressources ordinaires de leur sexe, coups de langue et railleries. Les poètes, les beaux-esprits se firent les échos de cette petite guerre, et c'est sans doute à cette occasion que l'on vit paraître deux pièces satiriques, dont l'une est certainement la contrefaçon et peut-être la contre-partie de l'autre, feuilles volantes et sans nom d'auteur, publiées en caractères gothiques, sous les titres qui suivent :

1° *La Réformation sur les dames de Paris faictes par les Lyonnoises. — Responce et replique des dames de Paris contre celles de Lyon.*

2° *La Rescription des femmes de Paris aux femmes de Lyon. — Responce faicte par les dames de Lyon sur la rescription des Parisiennes.*

Ces curiosités bibliographiques, bien rares aujourd'hui, ne sont guère connues que par quelques collectionneurs, qui savent les prix fabuleux qu'elles ont atteint dans les ventes publiques. Les deux pièces, la Réformation et la Rescription, se divisent chacune en deux parties, et contiennent également l'attaque et la riposte, guerre acharnée, lutte sans merci épuisant tout un répertoire d'invectives, dans ce naïf langage de nos aïeux où le lecteur français n'était point encore respecté. Les mêmes reproches sont formulés de part et d'autre; mais, par une singularité curieuse à constater, l'attaque et la défense sont conçues en sens inverse. Dans la *Réformation*, les Lyonnaises ouvrent la lutte les premières, annonçant à l'avance leur intention par ce quatrain au lecteur :

Dedans Lyon où femmes sont famées
Et renommées par leurs charivaris,

Fut ordonné que celles de Paris
Seroient du tout par elles réformées.

La *Responce et Replique des dames de Paris contre celles de Lyon* y donne le dernier mot aux Parisiennes et se termine par cette injurieuse sortie :

On congnoist bien vostre vouloir avare
Que se compare a feu qui brusle et ard
Un gros marane (1) ayant force denare (2)
Ou un messare (3) pourvu qu'il vous repare
Sans dire gare d'amour luy monstrez l'art
En toute part comme un vieulx jaune lard
Sans aultre esgard vous estes réclamées
Lyonnoises, pour argent diffamées.

La *Rescription*, au contraire, contient en premier lieu une attaque des dames de Paris contre les dames de Lyon, et finit par la réplique des Lyonnaises. Ne pourrait-on pas conclure de cette différence, que la *Réformation* avec la *Réplique* aurait été écrite, la première, par un auteur parisien, frappant des traits d'une double satire les deux partis opposés, mais laissant l'avantage aux Parisiennes, tandis que la *Rescription*, suivie de la *Responce*, serait un ouvrage d'origine lyonnaise, conçu dans la même idée, mais laissant l'avantage aux femmes de Lyon? Il semble, en effet, que les premiers coups ont dû avoir pour point de départ le dépit des Parisiennes délaissées par la cour, dépit exprimé, du reste, en termes précis, dans la *Réformation :*

Pour vos façons, on voit du temps qui court
Fuyr la court de Paris et frontières.
Vostre maintien est orgueilleux et lourt;

(1) *Marane*, appellation injurieuse, d'origine espagnole.
(2) *Denare*, argent.
(3) *Messare, messer*, italien, au moins de gouts, même signification que *marane*.

Pour faire court tout mignon frisque et gourt (1)
A nous accourt pour noz doulces manieres.

Et plus loin, dans la *Responce* du même factum :

Touchant la court, ne faisons pas grand compte
De duc ne conte, ne tenons rien qu'en friche.
Gardez-la bien, car elle vous remonte, etc.

Quoi qu'il en soit de la priorité de la date, nous trouvons la *Rescription* bien supérieure à la *Réformation*, et comme esprit, et comme style. Ces quatre feuillets méritent d'être sauvés de l'oubli, car ils sont pleins de verve, d'idées originales et de curieuses données sur les mœurs de l'époque. C'est ce qui nous a déterminés à citer la pièce en entier, avec quelques appréciations critiques, d'autant plus qu'elle est à peu près inconnue, n'ayant été rééditée dans aucun recueil moderne. La *Réformation* a été publiée dans le beau volume de poésies gothiques qu'a donné M. Sylvestre, et tout récemment encore dans le VIII^e^ volume des *Anciennes poésies françaises des XV^e^ et XVI^e^ siècles*, de la collection Janet.

La *Rescription des femmes de Paris aux femmes de Lyon* commence par ce quatrain préliminaire :

Lettres, sus mettez vous en voye,
Allez chantant fidelium,
Sans dire qui vous y envoye,
Envers les femmes de Lyon.

L'auteur déclare ici tout d'abord qu'il veut garder un prudent anonyme ; mais qu'entend-il par *chanter fidelium* ? Un passage de Pasquier nous l'indiquera :

« Quand au lieu de nous acquitter de plusieurs charges,
« esquelles sommes obligés, nous les passons à la légère, on
« dit que nous les avons toutes passées par un *fidelium* il ne

(1) *Frisque et gourt*, aimable et galant.

« faut point faire de doubte que nous avons emprunté ce « commun dire des fautes qui sont faites par nos curez, « quand ils ne rendent le devoir qu'ils doivent aux morts. « Car, comme il convient que l'on ait fondé plusieurs obits « en une église, esquels par un long laps de temps, pour la « multitude d'iceux il seroit impossible de fournir, ou bien « que la négligence des ecclésiastiques soit telle, nos anciens « disoient que tout cela se passait par un *fidelium*, qui est « la dernière oraison dont on ferme les prières des morts, « voulant dire que l'on avait employé une seule messe des « morts pour toutes les autres : aussi fut employé ce même « proverbe en toutes autres affaires ou se commettoient pa- « reilles fautes. »

D'après cette explication, l'auteur annonçant que ses lettres vont chantant *fidelium*, veut dire sans doute qu'elles sont écrites légèrement, négligemment : il les a *brochées*, comme on dirait aujourd'hui.

Salut a vous, femmes du Lyonnois,
Plaisans minois,
Visages angéliques,
L'on a pour vous fait joustes et tournois,
Chevaulx et harnois ont cousté maint tournois (1),
Dont les galois (2) sont fort mélancoliques
Pour vos reliques.....

Avant d'entamer la série de ses virulentes critiques, le poète reconnaît, par un compliment aigre-doux qui sent la femme jalouse, la beauté tant célébrée des dames lyonnaises, dans ce siècle qui vit briller les gracieuses figures de Louise Labé, de Pernette du Guillet, de Clémence de Bourges, des sœurs Scœve, et de tant d'autres illustrations féminines. Nous l'avons déjà dit : afin d'attirer leurs regards, la jeunesse

(1) *Maint tournois*, beaucoup d'argent.
(2) *Galois*, galants.

dorée de l'époque étalait un luxe dangereux. Mais, pour satisfaire ce besoin de plaire aux dames, les glories (gloriosi), élégants de l'époque, savaient ce qu'il en coûtait, et étaient obligés, si nous en croyons les insinuations de la satire, de recourir à des expédients fort suspects :

Les glories diaboliques
Par voyes obliques se dressent jour et nuyct.
Mais ce n'est pas tout or ce qui reluyt :
Par vos regars que jetez de travers
A grans renvers gaignez (1) la seigneurie.

Et qu'est-ce donc que cette beauté dont vous êtes si fières, que deviendra-t-elle ? — sous-entend l'auteur. On va vous l'apprendre et vous offrir un tableau assez repoussant, mais qui plaira sans doute aux amateurs du réalisme moderne :

Notez que c'est de vos corps par mes vers.
Ce sont gros vers puantz rouges et verds
Poingnants (2), parvers (3), dont la chair est nourrie.
Quant est pourrie il n'est pas temps qu'on rie.

Voilà, femmes enchanteresses, le sort destiné aux charmes qui font votre orgueil ! Mais vos têtes sont trop légères pour vous arrêter à des réflexions aussi sérieuses :

Quoy que l'on die, c'est vanité sans doubte,
Tel a beaux yeux qui souvent ne voit goute.
— Riez, chantez, caquetez, brocardez,
Et regardez les gorriers perruquez.

Les *gorriers* sont les beaux, les élégants, la jeunesse dorée. Quant à leurs perruques, c'était une mode récente. D'après Barbazan, le mot de perruque n'est pas ancien dans la langue française, et le premier qui l'emploie est Guillaume

(1) *Gaigner*, gagner, entraîner.
(2) *Poingnant*, poignant, piquant.
(3) *Parvers*, pervers, méchant.

Coquillart, official de Reims en Champagne, à la fin du XV^e^ siècle (1).

Allez, monstrez voz musequins (2) fardez
Contregardez vos corps et culs fardez.
Plus ne tardez ; trouvez-vous aux banquetz,
Dressez caquetz, présentez les bouquetz.
Pour tous acquetz le bruyt sur vous redonde (3)
Mieulx vaut bon loz (4) que richesse en ce monde.

Nous voyons par ce passage que l'usage du fard était fort répandu : nous aimons à croire cependant que le poète dépasse les bornes de la vérité comme celles de la décence, et que cet embellissement se bornait au visage. Nous devons néanmoins citer à ce sujet Gabriel de Minut, qui, dans son livre *De la beauté*, dédié à Catherine de Médicis, parle de l'usage qu'ont les Vénitiennes de se farder tout le corps.

Mais ce n'est pas seulement dans les fêtes et les banquets que les Lyonnaises font les coquettes : l'église est pour elles un lieu de rendez-vous et un étalage public. Elles s'y conduisent comme dans les mauvais lieux et les repaires impurs.

(1) .....Aujourd'hui de deux freluques
De cheveux d'un petit monceau,
Il semble qu'il y en ait jusques
Au collet et plein un boisseau.

COQUILLART, *Droits nouveaux*.

Que diriez-vous de nos mignons
Qui ont une perruque brune
Et broyant pelure d'ognons
En font une saulce commune
Pour la jaunir.....

ID.

(2) *Musequin*, petit museau, minois.
(3) *Redonde*, retentit.
(4) *Bon loz*, bonne renommée.

Je m'esbahis dont vous tenez la guize (1)
D'estre en l'église ainsi encaquetées ;
C'est grant horreur comme l'on se desguise.
Avez-vous guise cette façon exquise
Trez mal acquise : qui vous fait effrontées
Trop moins doubtées et trop plus eshontées
Que les hantées publiques et infâmes.
Honte siet bien a bonnes preudefemmes.
Lorsque devez dire vos oraisons,
Riz et blazons (2) en l'église cherchez !
Mieulx vous serait de garder voz maisons
Que jamais homme par telles achoisons (3)
N'eust les prisons ! (4) — Que de voz yeux tranchez (5)
Vous y marchez ainsy qu'en pleins marchez
Et remarchez mignons à vostre veuil (6).
C'est en amour un grant poste que l'œil !

Pour comprendre ces derniers vers, il faut prendre les mots marcher et remarcher à double sens : outre leur acception naturelle, ils signifient, dans l'ancien langage, faire trafic et marchandise : idée corrélative aux vers précédents, qui accusaient les Lyonnaises d'assimiler les églises aux maisons où l'amour se vend. Le sens de ce passage serait donc celui-ci : Mieux vaudrait qu'avec vos yeux ouverts effrontément vous ne vinssiez pas trafiquer, comme dans un marché, de votre beauté, avec les galants, qui ne sauraient résister à vos œillades. — Cette signification se trouve confirmée par les vers suivants, où est rappelée l'histoire des marchands chassés du temple :

(1) *Guize*, manière.

(2) *Blazon*, havardage, médisance. N'y pourrait-on voir l'étymologie de l'expression familière : blague ?

(3) *Achoison*, occasion.

(4) La prison pour dettes.

(5) *Trenchez*, trop ouverts, effrontés.

(6) *Veuil*, volonté.

N'avez-vous pas cognoissance bien ample
Que Dieu du temple chassa tous les marchans ?
Cela devez retenir pour exemple.
Quant je contemple gorre (1) en vostre temple
De freeur tremble de voz regars tranchans.
Marchez aux champs (2).—Vos marchez sont meschants,
Trop empêchans le sentier de raison :
La maison Dieu est maison d'oraison.

Voilà les femmes de Lyon blâmées pour leur mauvaise tenue à l'église ; nous allons les voir critiquées pour l'élégance de leur toilette et la magnificence ruineuse de leurs ajustements :

Que peut servir ainsy vous reparer,
Pigner, parer de passes et templetes (3) ?
Quant viendra âme et corps à séparer,
Bien désancrer faudra et démarer.
Pour réparer tous voz faicts et emplectes,
Voz boitelettez, poudres de violettes,
Muses et baguettes (4) ne vous serviront pas.
Pensez que mort est très-dangereux pas !
Vous œilladez et jettez voz regars
De toutes parts, ainsy que vont oyseaulx
Selon le vent, vers un tas de coquars (5)
Comme faux gars (6) plus infects que meseaulx (7)
Rouges museaulx (8) ; de mots disent nouveaulx
Ainsy qu'oyseaulx qui caquettent en cage.
Femme se pert d'écouter tel langage.

(1) *Gorre*, luxe, ostentation.

(2) *Marchez aux champs*, c'est-à-dire : Allez faire votre trafic hors du saint lieu.

(3) *Passes et templetes*, bandelettes d'ornement qui s'employaient dans la coiffure des dames

(4) *Baguette*, bagatelle, babiole.

(5) *Coquar*, mot dérivé de coq (gallus), impertinent, orgueilleux.

(6) *Faulx gars*, mauvais drôle.

(7) *Mesel*, lépreux.

(8) *Rouge-museau*, même signification que mesel.

Les coquetteries des dames de Lyon et leur succès de beauté tiennent bien au cœur des Parisiennes et provoquent de leur part un sentiment de jalousie non équivoque ; il est impossible de malmener plus durement les admirateurs et les galants. Ce sont des *coquars, des faux gars*, ils sont plus infects que des lépreux de la pire espèce : car nous voyons, d'après Barbazan, qu'il faut faire la distinction entre *ladre* et *mesel*, ou meseau : « *Mesel*, dit-il, est un homme couvert de plaies et d'ulcères ; ladre est un homme rendu insensible par la maladie. »

Il vous siect bien d'accoutrer voz visages
Et prendre usage du fard qui le cuyr tainct,
Dont corrigez nature en ses outrages !
O quels outrages par voz lasches courages
Voulez oultre eages rafreschir vostre taint.
Il est bien taint se la mort vous attaint,
Qui tous estaint.— Couleur n'aurez en face :
Il n'est beauté qui soudain ne s'efface.

Jusqu'ici les attaques s'adressent à la vanité des dames, au luxe, à l'amour de la toilette. L'accusation la plus grave est réservée pour la fin : on leur reproche de pousser la démoralisation au point de faire commerce de leur beauté pour de l'argent. — Les plus riches se mettent en vente, dit formellement le satirique, et les filles avant le mariage n'ont pas plus de retenue. — La violence de cette accusation ne peut qu'en faire rejeter la véracité, même au temps des mœurs légères et des amours faciles.

Femme de bien doit être en Dieu fervente,
Pour vent qui vente (1), ferme sans varier.
Mais à Lyon ce beau renom s'évente :
Tant ait grand rente, elle se met en vente.

(1) C'est-à-dire : Quelle que soit la force de l'orage, etc.

Nul ne s'en vente en rien contrarier,
Pour charrier filles à marier,
Leur font lier le bouquet sur l'oreille (1).
Beau billet a qui a bille (2) pareille !

Voici maintenant, pour conclure, de la morale en rimes redoublées: forme à laquelle ajoutent un grand prix les poètes du temps. Ces puériles recherches de la forme sont comme le bouquet final obligé de toute pièce agréablement versifiée, mais c'est bien souvent, comme dans le cas présent, aux dépens de la clarté :

Trop me déplait que tant laidure dure.
Luxure sure toute noblesse blesse
Prouesse ou esse ; gentillesse lesse
Jeunesse nesse : le goût de la mort mort.
Femmes, saichez pour certain vous mourrez.
Quant me orrez (3) comparoir en personne
En tel état toujours ne demourez.
Plus ne pourrez à l'heure que voudrez :
Du tout fauldrez (4) si la grand cloche sonne ;
Qu'on se fassonne (5) ; la raison si est bonne.
Il en est temps ; ne perdez corps et âme.
Son vous reprent, c'est signe qu'on vous âme.

Cette terminaison est quelque peu hypocrite. Les dévotes parisiennes n'ont pas fait preuve d'une grande affection pour les Lyonnaises dans tout le cours de cette diatribe, et leur noire malice affecte en vain de se déguiser sous l'apparence

(1) Allusion à un usage existant encore dans quelques villages reculés, où se tiennent des foires de placement de filles de service. Celles-ci, pour se faire reconnaître, ont un bouquet sur la tête.

(2) *Bille*, pour *billio*, *billion*, monnaie au-dessous du cours et de peu de valeur.

(3) *Orrez*, futur du verbe ouïr.

(4) *Du tout fauldrez*, vous manquerez de tout, vous n'aurez plus de ressource.

(5) *Qu'on se fassone*, qu'on se range.

de la charité chrétienne. Mais nous verrons que nos compatriotes du seizième avaient bec et ongles pour se défendre et qu'elles n'étaient pas moins bien douées en esprit qu'en beauté. C'est ce que va prouver :

La Responce faite par les dames de Lyon aux dames de Paris, sur la Rescription des Parisiennes.

Bon jour vous soict donné, Parisiennes,
Ou bonne nuyct, lequel que mieux amez.

Voilà, certes, une bienvenue épigrammatique qui sent son vieil esprit gaulois, cet esprit de bon terroir, chaud et mordant, qui ne recule pas devant une verte allusion. Je connais peu de vers de nos anciens poètes, même parmi les plus célèbres et les plus souvent cités, qui dépassent ceux-ci en finesse et à-propos. — Ah ! vous nous reprochez nos façons galantes et nos libres allures, ô bonnes *preudefemmes* : mais nous savons fort bien que, si vous passez vos journées au prêche et à confesse, vous vous dédommagez à d'autres heures d'une vertu de commande ! Aussi faut-il vous souhaiter peut-être, non pas le bon jour, mais la bonne nuit.— N'est-ce pas un trait délicieux de malice ?

Toujours tenez vos façons anciennes
Et tranchez fort des rétoriciennes.
Quant voz escripts jusqu'à Lyon semez,
Moult âprement vous tranchez et blamez.
Mais à docteur siet mal autruy reprendre
Quant il y a sur sa vie à reprendre.

Si, à Lyon, on fait jouste ou combat
Pour maintenir gentillesse gorriere (1),
Se on y joue, quant on gaudit (2), ou combat,
Se on y dance ou dresse quelque ébat (3)

(1) *Gentillesse gorriere*, noblesse élégante.
(2) *Gaudir*, se réjouir.
(3) *Dresser quelque ébat*, organiser quelque fête.

Et qu'on donne grans coups à la barrière,
Est-il besoingt d'en parler en derrière (1)
Et en mener (2) une si malle vie ?
Du bien d'autruy ne doit-on prendre envie.

De nos regars dont voulez brocarder
Et dont touchez nous gaignons les seigneurs,
Les yeux sont faicts pour voir et regarder,
Et s'en garde qui s'en voudra garder,
Car aux seigneurs sont dus biens et honneurs.
Laissez prêcher Carmes, Frères-Mineurs
Et Mendiants. — Ce n'est à vous à faire.
Ung chacun doit penser de son affaire.
Rire, chanter, dancer et caqueter
Désirons fort, nous autres de Lyon.
Se nous allons par honneur banqueter,
En devez-vous tous les sains cliqueter (3),
Et en semer (4) de maulx un million ?
Se aux amans nos cœurs humilion,
Vous ne deussiez en prendre ennuy, mais ayse.
Un jour plaisant en vaut cent de mesaise.

Voilà, certes, une profession de foi bien nette et une philosophie joyeuse et facile. On ne pourra pas taxer les Lyonnaises d'hypocrisie : si elles s'amusent, c'est au grand jour et de bon cœur : leurs frais éclats de rire retentissent au soleil, avec les gais propos de leurs gentils *gorriers*, qu'elles ne trouvent point, elles, *plus infects que meseaulx rouges museaulx*. Elles prêtent l'oreille à leurs devis d'amour et les récompensent par un doux regard des rudes assauts qu'ils viennent de se livrer à la barrière, en l'honneur des dames. Honni soit qui mal y pense !

(1) *Parler en derrière*, médire, chuchetter tout bas derrière les gens.

(2) C'est-à-dire, et de supposer qu'on mène une si mauvaise vie. Les ellipses de ce genre sont assez fréquentes dans cette pièce.

(3) *Tous les sains cliqueter*, invoquer tous les saints à grand bruit, les étourdir.

(4) Autre exemple d'ellipse.

Se par voz ditz entendez nous dompter,
C'est tout abuz.—De ce ne tenons compte.
Toujours voulez simples gens surmonter,
Et vostre bruyt élever et monter.
Soudain descend celuy qui trop haut monte.
Il fait mal veoir une femme sans honte,
Mais détracter est vice aussi damnable.
De soy mesdit qui blame son semblable.

Ce sont là des vers bien frappés et des pensées énergiques ; je trouve surtout une maxime élevée et une expression aussi juste que saisissante dans le dernier :

De soy mesdit qui blame son semblable.

Comme on a pu s'en apercevoir, la réfutation suit l'attaque de point en point, et presque vers par vers. Voici la réponse aux reproches de maintien scandaleux à l'église.

Vous nous chargez quant à l'église sommes,
De nos mignons à veue d'œil remarcher.
Ce nous seroient comme importables sommes (1)
Que nous veissions les jeunes gentilhommes
En leurs gorres sur la terre (2) marcher.
Se en l'église votre parler est cher,
Le notre non : car nous avons dispense.
En beau parler n'a mal qui ne ly pense.

Les dames de Lyon se vantent un peu, quand elles prétendent avoir dispense de garder le silence à l'église : je ne crois pas que Rome leur ait jamais accordé pareille dispense, lors même qu'elles auraient invoqué cette belle raison, *qu'en beau parler n'a mal qui ne ly pense.*

Quant Dieu chassa les marchands de l'église,
Il eut raison ; car fêtes et jours ouvriers
Les larrons là avoient prins une guize (3)
D'y amener vendre leur marchandise,

(1) *Importable somme*, fardeau insupportable, grand ennui.
(2) *Sur la terre*, autre ellipse, les yeux fixés en terre.
(3) *Avoient prins une guize*, avaient pris l'habitude.

Et la plupart estoient grands usuriers.
Ainsy n'est pas de nos gentils gorriers,
Car nul entend qu'on y achète ou vende,
Mais chascun saint veult avoir son ofrende.

Il est impossible de retourner plus gaillardement à son avantage la comparaison qui venait d'être faite avec les marchands chassés du temple, après l'équivoque du mot. *Marcher*, méchamment entendu dans le sens de *mercari*, faire métier et marchandise. Mais, si *chascun saint veult avoir son ofrende*, il est à croire que ceux qui étaient les plus fêtés n'étaient pas les saints sculptés dans la pierre du gothique édifice.

Touchant le poinct de nos accoustrements,
Il semble à voir que fort vous courroucez
Dont nous portons si beaux abillemens.
N'en tenez plus voz plais et parlemens;
Ne caquetez que de vos culs troussez :
Maints amoureux se trouvent détroussés
Pour les ébats que voulez contrefaire;
Nécessité sait prou de choses faire.
De reprocher nos regards et œillades,
Si souffisait une fois l'avoir dit.
D'ouyr parler povres amans malades,
Quant ils lisent les rondeaux et balades,
Ce n'est que train (1) de l'amoureux édit.
Laissons à part se ung mesdisant mesdit.
Sur les dames on ny a que mesdire,
Il vaut trop mieux se taire que mesdire.
A quel propos nous parlez-vous de fard?
Ja nest besoing de ce nous accuser;
Mais vous autres qui portez taint blaffars,
Querez moyen de trouver estoffe et art.
Du practique pour en savoir user
Ce n'est que abus de vous y amuser,

(1) Train, conséquence. Voir les *Arrêts d'amour* de Martial d'Auvergne.

Et de raison passez les fins et bornes,
Car vous êtes aussi belles que bonnes.

La pâleur est aujourd'hui l'apanage des beautés distinguées; il n'en était pas de même au seizième siècle, et l'on reproche aux Parisiennes de ne pas être assez habiles pour bien dissimuler leur pâleur, soit par le choix de couleur des étoffes, soit par l'art de la peinture appliquée au visage.

Quant au grief reproché d'être en état de prostitution permanente, il est repoussé avec une énergie que ne dément pas la vigueur du style :

Femme de bien qui a le cœur fervent
Pour ung assault ne trébuche ou varie.
Vostre babil trop plus legier que vent
Seme partout que à Lyon il se vend
Mainte fille premier qu'on (1) la marie.
Tel langage la raison contrarie,
Et qui le dit mérite qu'on le paye :
On ne mort pas toujours ce qu'on abaye (2).

La *Responce* est terminée, comme la *Rescription*, par des rimes couronnées, mais le sens en est moins obscurci par cette vaine recherche de la forme :

S'il vous déplaist veoir l'ordure durer,
En congnoissant la noblesse blessée,
Besoin sera se on l'endure endurer :
A vous n'est pas telle cure curer ;
Car bien avez vostre adresse dressée,
Pourquoy vous a gentillesse laissée.
Soleil ne luyt en l'ombre ne pas nuyt :
Trop grater cuyt, aussi trop parler nuyt.
Assez savons que toutes nous mourrons,
C'est la reigle dont nesune (3) s'exempte.

(1) *Premier que*, avant que.
(2) *Abayer*, aboyer.
(3) *Nesune*, personne, de l'italien nesuno.

Quant la cloche ou la trompette (1) orrons,
Pas plus que vous derrière demourrons.
A telle heure fauldra qu'on se présente,
Plus n'en aurez pour cette heure présente :
Mais si de nous parlez ou blasonnez,
Parisiennes, prenez-vous par le nez.
Cy finist la dicte responce.

Pour saisir le sens du dernier vers, il faut se reporter à une ancienne coutume de Normandie, d'après laquelle un homme convaincu d'avoir nui à la réputation de son prochain par des propos diffamatoires était tenu de lui faire amende honorable dans une église et de se déclarer publiquement calomniateur en se prenant par le nez : c'est ce qui s'appelait *payer le laid dict.* De là une locution proverbiale usitée pour répondre à quelqu'un qui veut mettre sur le compte des autres les fautes dont il s'est rendu lui-même coupable.

Ces originales productions ne caractérisent-elles pas bien l'esprit de rivalité qui devait exister entre Paris, momentanément délaissé, et Lyon, opulent et poétique séjour où se plaisait la cour de France ? Nous y rencontrons çà et là quelques crudités d'expression, mais il faut reconnaître qu'il règne sous ce rapport une demi-bienséance, le sujet prêtant fort aux détails scabreux, et la chasteté du langage n'étant point la qualité dominante de l'époque. Si, comme nous en avons exprimé l'opinion, le même auteur a produit l'attaque et la réponse, comme une sorte de satire à partie double, il faut reconnaître qu'il a réservé pour la défense ses traits les plus ingénieux : les Lyonnaises se sont vaillamment défendues, et, à tout prendre, la beauté un peu libre et spirituelle est plus agréable que l'intolérance étroite et hypocrite.

(1) *Orrons*, futur du verbe ouïr.

Quant à la date de l'opuscule, il est impossible de la déterminer d'une manière précise : le sujet en lui-même porte à supposer que ces vers ont été écrits pendant un des séjours de la cour à Lyon, probablement vers 1525, lorsque la régente du royaume s'établit dans cette ville, François Ier étant parti pour l'expédition qui devait se terminer par le désastre de Pavie.

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'INVENTION

DE LA NAVIGATION PAR LA VAPEUR [1]

Lue à la Société littéraire de Lyon, Séance du 27 janvier 1864

Par le marquis de BAUSSET-ROQUEFORT.

Parmi les découvertes scientifiques des temps modernes, la plus féconde est incontestablement celle de la force élastique de la vapeur d'eau ; aucune autre invention n'apporta jamais une impulsion plus puissante au développement des industries, du commerce, de tous les éléments de la richesse et aux progrès de la civilisation. Les travaux qui, auparavant, exigeaient la main-d'œuvre habile, pénible, lente, coûteuse d'un grand nombre d'ouvriers, sont exécutés, au moyen des mécaniques mues par la vapeur, avec une précision, une simplicité, une promptitude, une économie qui ménagent les forces humaines, ne réclament que la direction intellectuelle, assurent l'abondance et le bon marché.

Les chemins de fer sont devenus les artères du corps social qui font circuler la vie dans les lieux naguère inhabités, dont les richesses agricoles étaient vouées à la stérilité par le défaut, ou par l'insuffisance des voies de communication.

L'application de la vapeur à la navigation ne laisse plus aucune contrée en dehors des progrès, quelque reculée qu'elle soit par les distances, par ses institutions, par les mœurs de ses habitants. Les relations fréquentes des peuples

(1) Voir la Revue du mois d'avril 1864, page 309 à 328.

entre eux dissipent les préjugés, créent des intérêts nouveaux, manifestent avec plus d'évidence la solidarité universelle. La révolution opérée par la facilité et par la célérité des transports tend inévitablement à l'unité des poids, des mesures, des monnaies; à l'uniformité des lois commerciales; à l'adoption d'une langue commune pour les transactions; aux garanties équivalentes, dans tous les pays, des droits civils et politiques, publics et privés; à la tolérance religieuse permettant à tous les membres de la grande famille humaine de se réunir dans la même foi, sous la morale sublime, si éminemment sociale du christianisme qui, seul, apporta au monde la véritable liberté et réhabilita la dignité de l'homme méconnue dans le malheur, en lui révélant sa vocation à l'égalité immortelle, raison et sanction de l'usage du libre arbitre par l'éternité de la récompense ou du châtiment, conduisant ainsi à la foi par la raison même et à la vertu par la liberté.

Louis XIV, après avoir placé son petit-fils, le duc d'Anjou, sur le trône d'Espagne, s'écriait : « Il n'y a plus de Pyrénées. » L'œuvre du grand roi n'a pas résisté au souffle des agitations politiques; les descendants mâles de Philippe V ont cessé de régner..... Les voies ferrées perçant les montagnes, la navigation à vapeur défiant les vents contraires, les ailes de l'électricité ont abaissé toutes les barrières, effacé les distances, préparé l'union des nations qui doit amener les temps annoncés par le prisonnier de Sainte-Hélène, où toute guerre ne sera plus qu'une guerre civile.

Dans cette ère nouvelle, la mission civilisatrice de la France a grandi; la marine à vapeur a transporté ses soldats sur les côtes de l'Amérique septentrionale et jusqu'aux extrémités les plus lointaines de l'Asie ; ici, pour réprimer les persécutions du fanatisme idolâtre ; là, pour mettre fin aux déchirements qui, depuis un demi-siècle, désolaient une des

plus belles contrées du monde (1) ; partout, pour garantir les intérêts européens, particulièrement ceux de nos nationaux (2). Les grandes choses de la paix, accomplies parallèlement aux faits d'armes les plus glorieux, ont replacé la France à la tête des nations ; Napoléon III est aujourd'hui l'arbitre de la paix du monde et sa puissance est le gage de l'ordre social.

La navigation par la vapeur, qui apportait tant de bienfaits, rencontra dans tous les pays des préventions longtemps invincibles ; mais dès que l'américain Fulton eut établi un service régulier de bateaux à vapeur, les Etats-Unis et l'Angleterre se disputèrent la priorité de l'invention ; l'Angleterre prétendit même que la machine à feu avait été entièrement inventée, perfectionnée, mise en pratique par des individus tous Anglais (3).

Cependant, de Caus, natif de la Normandie, songea le premier, en 1615, à se servir de la force motrice de la vapeur d'eau dans la construction d'une machine propre à opérer les épuisements ; Papin, en 1690, conçut le premier la possibilité de construire une machine à vapeur aqueuse et à

(1) Le Mexique, conquis par Cortez en 1519-1521, n'a pas cessé, depuis 1810, époque de son indépendance, d'être déchiré par les factions. Ce pays renferme des mines d'or, d'argent, de plomb, d'étain, de cuivre, d'antimoine, de fer, de zinc, d'arsenic, de mercure, de sel gemme, de houille ; on y trouve les différentes sortes de bétail et, selon l'élévation des zônes, les produits de toutes les régions ; sa population est composée de blancs, d'indiens, de noirs, de métis ; on y parle vingt langues, etc.

(2) Saïgon, en Cochinchine, deviendra le centre du commerce et de la civilisation rayonnant dans la Malaisie, la Cochinchine, le Japon et l'Inde.

(3) Rees Encyclopédie. Art. steam engine, 2e col. — Jon Robison. A system of machinal phylosophy, t. II, p. 46-50. — Thomas Yung. Lectures on Natural phylosophy, t. I, p. 346-356. — Millington, Lardner, Nicholson, etc. (Voir l'Annuaire du bureau des longitudes. Notice scientifique par M. Arago, 1837, p. 221 et suiv.)

piston (1) ; le marquis Claude de Jouffroy, gentilhomme de la Franche-Comté, fut l'*inventeur du pyroscaphe* et le *premier qui réalisa pratiquement* la navigation à vapeur (2) par des expériences faites sur la Saône, à Lyon, en 1783, avec un plein succès constaté par un acte authentique, par des documents officiels, par le témoignage de milliers de spectateurs. La gloire de l'invention de la vapeur et celle de son application à la navigation appartiennent donc à la France ; les annales de la ville de Lyon doivent conserver la mémoire des premiers essais heureux de la navigation à vapeur.

Pour mettre en évidence la priorité des droits de la France, de Lyon, de Claude Jouffroy, il faut rappeler succinctement l'histoire de la découverte de la vapeur ; préciser la date des perfectionnements ; examiner la valeur des projets divers relatifs à la navigation par la vapeur ; enfin, exposer les travaux de Claude de Jouffroy et rechercher avec impartialité si l'application faite par Fulton, vingt-cinq ans plus tard, reposait sur une idée nouvelle, sur une combinaison particulière, sur un perfectionnement quelconque des mécanismes déjà connus.

L'invention de la vapeur et son application à la navigation sont deux grandes découvertes dont la date est séparée par l'intervalle d'un siècle. L'origine de la navigation à vapeur étant l'objet spécial de cette notice, je pourrais me borner à rappeler les systèmes proposés, ou essayés, pour remplacer par la vapeur les rames et les voiles des navires ; toutefois, la machine à feu et ses divers organes ayant reçu des améliorations successives qui constituaient de véritables inventions et qui facilitaient son application à la navigation, il est

(1) Arago. Ibid., p. 307.

(2) Académie des sciences. Séances des 4 mai et 2 novembre 1840

indispensable, pour prévenir toute confusion, de distinguer la part qui revient à chaque inventeur.

INVENTION DE LA VAPEUR.

L'antiquité n'avait que des idées confuses sur la vapeur: Aristote (1) et Sénèque (2) attribuaient les tremblements de terre à la transformation subite de l'eau en vapeur dans les entrailles du globe par la chaleur souterraine. Héron, d'Alexandrie, cent vingt ans avant l'ère chrétienne, donnait la description d'un appareil faisant tourner une petite sphère sur son axe au moyen d'une marmite chauffée (3). L'architecte Vitruve, contemporain d'Auguste, disait que les boules d'airain creuses, très-anciennement connues sous le nom d'éopyles (portes d'Eole), remplies d'eau et chauffées, produisaient du vent et enseignaient des vérités importantes sur les grands phénomènes de la nature de l'air et des vents (4). Flurence Rivault, gentilhomme de la chambre de Henri IV et précepteur de Louis XIII, en 1605 (5) ; Cardan au XVI^e^ siècle ; Claude Pérault au XVII^e^, reproduisaient la même

(1) 350 ans avant J.-C. La Physique.

(2) Epître XCI^e^ à Lucilius sur l'incendie de Lyon. Omnes hic exitus manet, sive interna vis flatusque reclusi violentia, pondus sub quo tenentur excusserint..... Sive flammarum violentia compaginem soli ruperit.

(3) Spiritualia seu pneumatica.

(4) Fiunt OEolipylæ œreæ cavæ ; hæ habent punctum angustissimum quo aquæ infunduntur, collocatæque ad ignem et antequam calescant non habent ullum spiritum ; simul autem ut fervere cœperint efficiunt ad ignem vehementem flatum ; ità scire et judicare licet e parvo, brevissimoque spectaculo, de magnis et immanibus cœli ventorumque natura rationibus.

(*Pollionis Vitruvii architectura*, l. I. chap. VI).

(5) Flurence Rivault. Eléments d'artillerie. — Arago. Notice biographique sur Watt, etc.

théorie ; l'illustre physicien Boyle continuait d'admettre la transformation de l'eau en air (1).

Salomon de Caus, sans émettre des idées parfaitement nettes sur la vapeur, décrivait, en 1615, une véritable machine à vapeur propre à opérer les épuisements en élevant l'eau à une hauteur quelconque (2).

Le physicien Porta (1605) et l'architecte Giovani Branca (1629), tous deux italiens, n'écrivirent que d'après les notions de physique admises de leur temps et sur des machines déjà connues.

Le marquis de Worcester, en 1663, publia un ouvrage contenant de courtes descriptions de cent machines, inventions ou découvertes qu'il s'attribuait (3). Les Anglais veulent considérer comme première machine à vapeur l'appareil décrit dans la 68e proposition de cet ouvrage. Voici le passage de l'ouvrage de Worcester sur lequel ils fondent cette prétention :

« J'ai inventé, dit-il, un moyen admirable et très-puis-
« sant d'élever l'eau à l'aide du feu, non par aspiration,
« car alors on serait renfermé, comme disent les philosophes,
« *intra sphœram activitatis*, l'aspiration ne s'opérant que
« pour certaines distances ; mon moyen n'a pas de limites,
« si le vase a une force suffisante. J'ai pris un canon entier,
« dont la bouche avait éclaté et, l'ayant rempli d'eau aux
« trois quarts, j'ai fermé l'extrémité rompue et la lumière ;
« j'ai entretenu dessous un feu constant et, au bout de vingt-
« quatre heures, le canon s'est brisé avec un grand bruit.
« Ayant alors trouvé le moyen de faire des vases qui sont
« consolidés par la force intérieure et qui se remplissent
« l'un après l'autre, j'ai vu l'eau couler d'une manière con-

(1) Figuier. Exposition et hist. des principales découvertes scientifiques, 5e édit. — Paris, t. I, p. 5 et 6 (notes).

(2) Les raisons des forces mouvantes. — Francfort, 1615.

(3) Century of inventions, 68e propos.

« tinue, comme celle d'une fontaine, à la hauteur de qua-
« rante pieds. Un vase d'eau raréfiée par l'action du feu
« élèverait quarante vases d'eau froide. L'ouvrier qui sur-
« veille la machine n'a que deux robinets à ouvrir, de telle
« sorte qu'au moment où l'un des deux vases est épuisé,
« il se remplit d'eau froide pendant que l'autre commence à
« agir. »

Tel est le seul titre des Anglais à la priorité de l'invention de la machine à feu. L'expérience que l'eau réduite en vapeur peut faire éclater les vases qui la renferment avait été faite cinquante-huit ans auparavant par Florence Rivault; Salomon de Caus avait expliqué, près d'un demi-siècle avant Worcester, qu'une boule métallique, remplie d'eau et chauffée, élevait l'eau à une hauteur quelconque, si ses parois étaient suffisamment fortes et la chaleur assez intense. Le marquis de Worcester n'a rien inventé, il n'a émis aucune idée nouvelle, il n'a contribué en rien aux perfectionnements de la machine à feu. Un auteur anglais, Robert Stuart, reconnaît que les droits du marquis de Worcester ne reposent que sur sa propre affirmation, comme le constatait son brevet, et qu'il est plus raisonnable de révoquer en doute les travaux dont il se glorifiait (1).

En novembre 1834, le *Musée des Familles* publiait une prétendue lettre de Marion de Lorme à Cinq-Mars, datée du 3 février 1641, sur une visite qu'elle aurait faite, avec le marquis de Worcester, à Bicêtre où de Caus, fou furieux, enfermé depuis trois ans par ordre de Richelieu, criait aux visiteurs, à travers les barreaux de son cabanon, qu'il avait fait la plus belle découverte. Cette mystification, reproduite par la peinture, la gravure, la lithographie, le roman,

(1) Robert Stuart. Hist. descript. de la machine à vapeur. — Arago. Annuaire du bureau des long. 1837, p. 237 à 242. — Figuier. Exposition et hist. des principales découvertes scientifiques. 5e édit., t. I, p. 39 à 43.

jouit encore d'un certain crédit. Or, Salomon de Caus était mort en 1630, onze ans avant la date assignée à la visite de Marion de Lorme à Bicêtre ; de Caus avait publié son livre en 1615, vingt-six ans auparavant et, dans ce livre, il exprimait sa reconnaissance pour les bontés du cardinal ; enfin, au milieu du XVII^e^ siècle, Bicêtre servait d'Asile à des soldats invalides, il ne devint un hospice d'aliénés qu'après la fondation de l'Hôtel-des-Invalides dont la construction, commencée en 1670, ne fut achevée qu'en 1706 (1).

M. Louis Figuier, dans son *Histoire des principales découvertes scientifiques modernes*, n'admet pas qu'en l'état d'obscurité profonde où se trouvait la science physique avant qu'on eût découvert la pesanteur de l'air, il soit possible de considérer comme notions sur la vapeur les idées confuses touchant les phénomènes produits par l'eau renfermée dans un vase métallique soumis à l'action du feu, alors qu'on ne voyait dans la vaporisation du liquide que sa transformation en air et qu'on attribuait à l'air dilaté par la chaleur la production des sons rendus par la statue de Memnon, le jeu de l'orgue de Gerbert (Silvestre II, au IX^e^ siècle), le vol de la colombe d'Archytas et d'autres faits analogues.

M. Arago, sans s'arrêter aux dénominations d'air comprimé ou dilaté et de vent, dont se servaient les anciens physiciens et mécaniciens pour expliquer les effets de la vaporisation, cite les descriptions qu'ils donnent de quelques machines comme de véritables notions sur la vapeur.

La découverte de la pesanteur de l'air en démontrant l'erreur de la doctrine de l'horreur du vide, ouvrit la voie aux connaissances exactes sur la force de la vapeur d'eau et sur les moyens de s'en servir. On sait que Galilée, consulté sur

(1) M. Figuier, id., p. 30 à 32, rapporte cette prétendue lettre et démontre sa fausseté.

l'impossibilité d'élever l'eau à plus de 32 pieds dans les pompes aspirantes de Florence, soupçonna que la pression de l'air sur les réservoirs pouvait en être la cause ; Toricelli constata l'exactitude de cette observation par une série d'expériences comparatives avec des liquides dont la densité était différente; ainsi, la densité du mercure étant d'environ 14 fois supérieure à celle de l'eau, une colonne de mercure, dans un tube de verre, n'était tenue en équilibre qu'à une hauteur 14 fois moindre; Pascal, de son côté, réitéra les expériences avec du vin rouge et résolut définitivement le problème de la pesanteur de l'air, au mois de septembre 1648, en faisant constater la hauteur du mercure, dans un tube de Toricelli, au pied et au sommet de la montagne du Puy-de-Dôme, élevée de 500 toises, variant les circonstances de l'expérience à différentes hauteurs, à couvert et à découvert. Le tube indiqua 23 pouces 2 lignes au sommet et 26 pouces 3 lignes 1/2 au bas, présentant une différence de 3 pouces 1 ligne 1/2. Cette expérience fut répétée à Paris, au haut et à la base de la tour Saint-Jacques. La statue de Blaise Pascal, placée sous ce monument, rappelle sa mémorable découverte. La pression atmosphérique expliquait les faits que la doctrine de l'école attribuait à l'horreur du vide.

Otto de Guericke compléta la démonstration de la pesanteur de l'air et de l'existence du vide en imaginant l'appareil connu sous le nom de machine pneumatique, pour produire le vide dans un espace clos, ce qui permit de connaître le poids de l'air atmosphérique, *en pesant un vase, dans lequel le vide était fait, et en le pesant de nouveau après la rentrée de l'air... D'après ces découvertes, chaque décimètre carré de la surface de tous les corps placés sur la terre, supporte, par l'effet de la pression atmosphérique, un poids équivalant à* 100 *kilogrammes. Otto de Guericke apporta le moyen pratique*

d'anéantir, à un moment donné, la résistance qui s'oppose a la manifestation de cette force... L'homme de génie, qui devait féconder l'ensemble de ces belles découvertes, était Français, il s'appelait Papin (Figuier. Hist. des découvertes, etc., t. I, p. 58 à 63). Au siècle suivant, un autre Français, Jouffroy, puisait dans ces découvertes le principe d'une force pouvant défier celle des vents sur les mers, il fut traité de fou; on ne pouvait croire que Dieu eût mis une telle puissance à la portée de l'homme.

Denis Papin, né à Blois le 22 août 1646, mourut en 1710; ses premiers travaux scientifiques, publiés en 1674, furent reproduits dans les actes de Leipsick de 1687; ils avaient pour objet des modifications à la machine pneumatique d'Otto de Guericke. En 1681, Papin donna la description d'un appareil destiné à faire cuire les viandes en peu de temps et à bon marché. Cet appareil connu en France sous le nom de marmite de Papin, et en Angleterre, sous celui de New-Digester, était muni d'une soupape qui, étant soulevée par la chaleur parvenue à un certain degré, servait à faire juger le degré de cuisson des viandes. Vingt ans après (1707), Papin appliquait la soupape à la machine à vapeur, pour prévenir l'explosion de la chaudière. En 1687, il présentait à la Société royale de Londres, une machine construite sur le principe des chemins de fer atmosphériques actuels, pour transporter au loin la force des rivières (1). Il proposa, pour la première fois, l'emploi d'une machine mue par la force motrice de la vapeur, dans un mémoire de l'an 1690 (2).

Pour résumer les titres de Papin et ceux de quelques mé-

(1) On en trouve la description dans les actes de Leipsick de décembre 1688 et dans le recueil des pièces diverses de Papin, imprimé à Cassel en 1695.

(2) Nova methodus ad vires motrices validissimas levi prœtio comparandas (actes de Leipsick, août 1690).

caniciens anglais, à l'invention de la vapeur ou au perfectionnement de la machine à feu, j'emprunterai l'autorité de M. Arago.

« 1690, Papin conçut le premier la possibilité de cons-
« truire une machine à vapeur aqueuse et à piston ; il
« combina, le premier, la force élastique de la vapeur d'eau
« avec la propriété dont cette vapeur jouit, de se condenser
« par refroidissement ; il proposa, le premier, de se servir
« d'une machine à vapeur pour faire tourner un arbre ou
« une roue et la machine à double effet à deux corps de
« pompe ; il découvrit les robinets à quatre voies et la
« soupape de sureté ; il imagina la première machine
« à vapeur à haute pression sans condensation.

« 1705, Newcomen, Cawley, Savery virent, les premiers
« que pour amener une précipitation prompte de la vapeur
« aqueuse, il fallait que l'eau d'injection se répandît, sous
« forme de gouttelettes, dans la masse même de cette vapeur.

« 1718, Beigton inventa la tringle verticale mobile avec
« le balancier qui ouvre et ferme les soupapes dans les
« grandes machines à vapeur.

« 1758, Fitzgerald se servit, le premier, d'un volant pour
« régulariser le mouvement de rotation communiqué à un
« axe par une machine à vapeur.

« 1769, Watt montra les immenses avantages écono-
« miques qu'on obtient en remplaçant la condensation
« dans l'intérieur du corps de pompe par la condensation dans
« un vase séparé; il signala, le premier, le parti qu'on pour-
« rait tirer de la détente de la vapeur aqueuse ; 1784, il
« imagina le parallélogramme articulé; il appliqua, avec
« beaucoup d'avantage, le régulateur à force centrifuge,
« déjà connu avant lui.

« 1778, Washbroungh employa la manivelle coudée pour
« transformer le mouvement rectiligne du piston en mouve-
« ment de rotation.

« 1801, Muray décrivit et exécuta les premiers tiroirs ou « glissoirs manœuvrés par un excentrique. »

(*Annuaire du bureau des Longitudes*, 1837.)

Si plusieurs mécaniciens anglais ont attaché leur nom à l'histoire de la machine à vapeur par l'invention, ou par le perfectionnement de quelques-uns des principaux organes, la priorité de la découverte scientifique et pratique appartient à la France, à de Caus et à Papin, soit qu'on admette les travaux antérieurs à la découverte du baromètre, soit qu'on écarte tous ceux dans lesquels on confondait la vapeur avec l'air dilaté ou comprimé et le vent.

INVENTION DE LA NAVIGATION PAR LA VAPEUR.

Jusqu'au commencement du XIX^e^ siècle, la navigation fut soumise à l'action incertaine et variable des vents, ou à l'effort limité et dispendieux des hommes condamnés au service des galères. L'emploi des roues à palettes, mues par des animaux, fut essayé dès les temps reculés; Vitruve en parlait au commencement de l'ère chrétienne comme remontant à une haute antiquité (1); Robert Vulturius, au XV^e^ siècle, donna les dessins de deux bateaux munis de roues (2); Paucirolle, professeur de Padoue à la fin du XVI^e^ siècle, disait avoir vu des médailles romaines représentant des navires de guerre munis de rames mues par des bœufs (3); M. de

(1) Pollionis Vitruvii architectura lib X, C. 9 et 10, de organorum ad aquam hauriendam generibus.

(2) Robertus Vulturius de re militari, lib. XI, C. 12.

(3) Vidi etiam effigiem navium quarundam, quas liburnas dicunt quæ ab utroque latere extrinsecus très habent rotas aquam attingentes : Quarum quœlibet octo constabat radiis, manusque palmo e rota prominentibus : Intrinsecus vero sex boves machinam quamdam circum agendo, rotas

Montgery cite un manuscrit d'après lequel les radeaux sur lesquels les Romains furent transportés en Sicile pendant la première guerre punique, avaient des roues à aubes tournées par des bœufs (1); les inconvénients de ce mode de navigation ne permirent jamais de l'adopter. M. de Navarete a publié en 1826 (2) une note communiquée par le directeur des archives royales espagnoles de Simancas d'après laquelle Blasco de Garay aurait proposé à Charles-Quint et appliqué, dans le port de Barcelonne, en 1543, une machine faisant mouvoir les bâtiments sans rames et sans voiles, au moyen d'une chaudière et de roues; Charles-Quint aurait approuvé l'invention, récompensé l'auteur et cependant il n'existe ni description de la machine, ni relation de l'expérience que Blasco de Garay aurait refusé de faire connaître. Ce document sans caractère d'authenticité ne mérite aucune confiance. Si l'expérience de Barcelonne avait eu lieu au milieu du XVI^e^ siècle, elle n'aurait été qu'une application de l'appareil décrit par Héron qui est bien loin de la plus simple machine moderne.

D'après une correspondance de Papin avec Leibnitz, retrouvée et publiée en 1852 par M. Kuhlmann professeur de l'Université de Hanovre, Papin aurait construit, en 1707, un petit bateau armé de rames mues par un mécanisme auquel il voulait adapter la machine à vapeur *dans un port de mer où l'on pourrait donner au bateau assez de profondeur pour appliquer la machine à feu à donner le mouve-*

illas incitabant et radiis aquam retorsum pellentes, liburnam tanto impetu ad cursum propellebant, ut nulla triremis ei posset resistere (Guidonis Pauciroli res memorabiles, sive deperditæ commentariis illustratæ ab Henrico Salmuth, pars. I, p. 127. — Figuier. t. I, p. 253).

(1) Annales de l'industrie, 1823, t. VIII, p. 294.

(2) Correspondance astronomique du baron de Zach (Arago, ann. du bureau des long., 1837, p. 230 à 234).

ment aux rames. (Lettres de Papin à Leibnitz, des 7 juillet et 15 septembre 1707). Papin ayant voulu faire passer son bateau de la Fulda dans le Weser pour se rendre dans la mer du Nord, les mariniers s'y seraient opposés et auraient détruit *la petite machine du bateau à roues* (lettre du bailli de Münden à Leibnitz). En admettant que cette correspondance, restée dans l'oubli pendant 145 ans, ne soit pas apocryphe, le mécanisme du bateau aurait été mis en mouvement sur la Fulda par les forces animées et non par la vapeur, puisque Papin voulait se rendre *à Londres pour y faire des vaisseaux de cette construction ayant assez de profondeur pour appliquer la machine à feu à donner le mouvement aux rames.* Papin avait dû construire son bateau sur le modèle de celui du prince palatin Rupert dont il explique le mécanisme dans un mémoire publié en 1690, et qui était mu par un manége de chevaux auquel il aurait voulu substituer la machine à vapeur modifiée de Savery (1). Quoi qu'il en soit, après la destruction du mécanisme de son bateau, Papin ne se serait plus occupé de l'entreprise.

De 1687 à 1693, le mécanicien Duguet fit à Marseille et au Hâvre de nombreux essais avec des rames tournantes (2); Savery vers 1707, le mécanicien anglais Dickens en 1724, conçurent le projet d'appliquer la vapeur à la navigation, mais ils n'exécutèrent rien (3); le comte de Saxe, en 1732, présenta le plan d'un bateau muni de roues à aubes mues

(1) Voir à ce sujet Arago, Ann. du bur. des long., 1837, p. 286 — 287. Figuier, t. I, p. 85.

(2) Machines et inventions approuvées par l'Académie royale des sciences, t. I, p. 173 et suiv.

(3) Figuier ibid. t. I, p. 238. — A Sketch of the origin. progress. of steam navigation, by Wood Crost. p. 10.

par des chevaux (1); Jonathan Hull prit un brevet en Angleterre l'an 1737, *pour une machine destinée à faire entrer les navires dans les rades, les ports, les rivières et les en faire sortir contre le vent et la marée, ou par des temps calmes, au moyen de deux roues à palettes, en faisant tourner les axes des roues au moyen de la machine de Newcomen.* L'amirauté anglaise jugea ce projet impraticable. Patrick Miller, en 1787, faisait tourner des roues à palettes par des hommes; en 1789, il essayait avec Symington de substituer la vapeur aux forces humaines et reconnaissait lui-même que sa machine était impropre à un tel service et contraire au sens commun; sept ans plus tard (1796), il prenait un brevet pour naviguer au moyen d'un cabestan mu par des hommes (2). De 1801 à 1803 Symington reprenant avec lord Dundas ses études sur la navigation à vapeur, était contraint d'y renoncer après avoir dépensé deux millions en essais (3). Lord Stanhope n'avait pas mieux réussi, en 1788, à se servir d'un appareil palmipède mu par la vapeur (4). Fitch, en 1788, avait obtenu aux Etats-Unis, un brevet pour un système fixant les rames à une règle de bois placée horizontalement et mu par la vapeur; deux ans après, Rumsey prenait une patente en Angleterre pour l'emploi d'une pompe refoulante telle que l'avait décrite Bernouilli, trente-cinq ans avant (5).

Tel est le résumé fidèle des moyens divers essayés et des idées émises pour suppléer aux vents et aux rames dans la navigation.

(1) Machines et inventions approuvées par l'Académie des sciences, t. VI, p. 41. — Figuier, t. I, p. 253.

(2) Arago, Ann. du bur. des long., 1837, p. 285 — 286 — 292. — Figuier, ut supra, p. 261 à 269.

(3) Figuier, ibid., p. 293 à 298.

(4) Ibid., p. 276, Arago, p. 292.

(5) Ibid., p. 269 à 275, Arago, ut supra, q. 293.

J'ai nommé plusieurs mécaniciens postérieurs au marquis de Jouffroy pour n'avoir plus à revenir sur les théories qui n'ont présenté aucune idée nouvelle et pratique; je dois maintenant rétrograder jusqu'à 1775, suivre, avec l'intérêt qu'ils méritent, les travaux du marquis de Jouffroy et, d'abord, dire l'origine de sa famille.

La famille de Jouffroy, originaire de la Cerdagne espagnole, descend de Ria créé comte de Barcelonne en 830 par Louis-le-Débonnaire. La branche aînée posséda toute la Catalogne, reçut le comté de Provence en 1113 par le mariage de l'héritière de ce comté avec Raymond Bérenger 111e comte de Barcelonne 1er comte de Provence (1) et monta sur le trône d'Aragon en 1137. On ignore l'époque à laquelle la branche cadette, tige du marquis de Jouffroy, vint se fixer en Franche-Comté; dès le XIVe siècle elle possédait dans cette province de grands fiefs desquels relevaient d'autres fiefs. Jean Jouffroy, au XVe siècle, fut successivement abbé de St-Pierre de Luxeuil et de St-Denis, ambassadeur du duc Philippe-le-Bon auprès du Pape Nicolas V, évêque d'Arras, cardinal, évêque d'Alby, légat de Pie II en France, en suite de Paul II. Il commanda pour Louis XI l'armée contre le comte d'Armagnac Jean V. Les archives de la ville de Besançon nomment jusqu'à dix-sept membres de la famille Jouffroy parmi les quatre gouverneurs élus par cette ville jusqu'à la conquête de la Franche-Comté en 1674. Moréri, Dom Remi, Ceillier, Boulainvillier, Blanc, Gollut, etc., citent la maison de Jouffroy parmi les plus illustres de la Bour-

(1) La maison des comtes de Barcelonne et de Provence posséda la Provence jusqu'en 1246. Béatrix la transporta à la maison d'Anjou, par son mariage avec Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Trois sœurs aînées de Béatrix étaient déjà mariées, savoir : Marguerite avec Louis IX, en 1234; Eléonore avec Henri III, roi d'Angleterre en 1235; Sancie avec Richard, frère du roi d'Angleterre, en 1244.

gogne; elle a donné des chevaliers aux ordres de Malte et de St-Georges, des sujets à tous les Chapitres nobles de la province, notamment aux abbayes de St-Claude, de Baume, de Gigny, de Château, de Châlons, de Beaume-les-Dames, etc. Louis de Jouffroy d'Uzelles, reçu au Chapitre de Lyon le 9 novembre 1738 fut archidiacre, doyen, abbé de Thulley, etc.

Les faits que je vais exposer sont puisés aux sources les plus dignes de confiance; il suffit d'indiquer les actes de l'état civil de l'ancienne paroisse d'Ecully-les-Lyon, les écritures de plusieurs notaires de cette ville, les notices scientifiques de M. Arago, l'histoire des découvertes scientifiques de M. Figuier, les Annales de l'Académie des sciences, les documents recueillis et mis à ma disposition par M. le colonel de Posson, beau-père du fils aîné de l'inventeur du pyroscaphe.

Claude Dorothée, marquis de Jouffroy-d'Abbans, l'auteur des premiers essais de navigation à vapeur, naquit à Roche-sur-Rognon (Haute-Saône), le 30 septembre 1751, de messire Jean-Eugène, marquis de Jouffroy-d'Abbans, chevalier de Saint-Louis, seigneur des châteaux d'Abbans, Châtel, Bois, Palantine et autres lieux; et de dame Jeanne-Henriette de Pons de Rennepont, dame de la Croix-Etoilée de l'Empire; à l'âge de 13 ans, il fut reçu page de M^me^ la Dauphine; à 20 ans, il entra comme sous-lieutenant au régiment de Bourbon. Ayant eu une affaire d'honneur avec son colonel, il fut exilé pour deux ans aux îles Sainte-Marguerite; pendant les loisirs de son exil, en observant les manœuvres des galères à rames, il fut frappé des inconvénients de ce mode de navigation et pensa que l'emploi de la vapeur comme force motrice pourrait y remédier; dès lors il ne cessa de chercher les combinaisons mécaniques propres à transmettre le mouvement de propulsion. Lorsque le temps de son exil fut terminé, en 1775, il se rendit à Paris, où les frères Per-

rier venaient de fonder un grand établissement en important des ateliers de Birmingham une machine de Watt, connue en France sous le nom de pompe à feu de Chaillot.

Jouffroy rencontra à Paris deux compatriotes, militaires comme lui, adonnés également à l'étude des sciences : le comte d'Auxiron, capitaine d'artillerie et le marquis Ducrest, colonel en second du régiment d'Auvergne, frère de M^me^ de Genlis, membre de l'Académie des sciences, auteur d'un ouvrage sur la mécanique. Après s'être livré à l'étude approfondie du mécanisme de la pompe à feu de Chaillot, Jouffroy conçut le projet d'appliquer le même moteur à la navigation. Il développa son idée devant un petit comité où se trouvaient Perrier, le maréchal de camp de Follenay, le marquis du Crest, le comte d'Auxiron. Perrier présenta dans la même réunion un projet qui différait par le mécanisme et par le calcul des résistances à vaincre; il évaluait la force nécessaire d'après le nombre des chevaux employés pour remorquer les bateaux, tandis, que Jouffroy soutenait, avec raison, qu'il fallait une force plus que triple en prenant le point d'appui dans l'eau. D'Auxiron et Follenay partagèrent cet avis, mais la renommée industrielle de Perrier et celle de Ducrest dans les sciences l'emportèrent sur les raisons du jeune gentilhomme. Le comte d'Auxiron ne cessa de l'encourager et lui écrivait en mourant : *Courage, mon ami, vous seul êtes dans le vrai* (1).

Perrier possédait dans ses vastes ateliers tous les moyens de préparer des essais en grand ; la notoriété dont il jouissait et la position de Ducrest lui assuraient le concours de l'Académie des sciences et lui facilitaient la formation d'une Société qui se chargeât des frais ; cependant son insuccès fut complet.

(1) Documents communiqués par la famille de Jouffroy. — Figuier, ut supra, p. 247-248.

Jouffroy, sans influence à Paris, se retira dans sa province ; là, plein de foi dans l'avenir de son idée, livré à ses seules ressources, n'ayant d'autre guide que ses études persévérantes et d'autres ouvriers qu'un chaudronnier de village, il parvint en 1776 à construire une machine qu'il adapta à un bateau. Ce premier pyroscaphe avait 13 mètres de longueur, sur 1 mètre 95 cent. de largeur. L'appareil nageur consistait en tiges de 2 m. 60 cent. de longueur, suspendues de chaque côté vers l'avant et portant à leur extrémité des chaînes armées de volets mobiles plongeant de 40 cent. Les chaînes pouvaient décrire un arc de 2 m. 60 cent. (8 pieds) de rayon et de 95 cent. de corde (3 pieds); un levier muni d'un contre-poids les maintenait au bout de leur course. Une machine de Watt à simple effet installée au milieu du bateau mettait en action ces rames articulées (1). La construction de cet appareil, dans une localité où il était impossible de se procurer des cylindres fondus et alisés, était une œuvre de génie, de courage et de patience; malgré ses imperfections, il était supérieur à tout ce qui avait été proposé jusqu'alors pour la navigation. Le bateau fonctionna sur le Doubs à Baume-les-Dames, entre Montbéliard et Besançon, pendant les mois de juin et de juillet.

Le système palmipède était le seul qui pût être appliqué avec la machine à vapeur alors connue; Jouffroy vit les défauts provenant de ce que, dans le mouvement de retour des volets à charnière de l'arrière à l'avant, l'eau formant un courant rapide, empêchait les volets de se rouvrir dès que le pyroscaphe allait vite, notamment en remontant et de ce que la pompe à feu n'agissait que par intervalle au lieu d'imprimer un mouvement continu. Ces deux difficultés seraient insi-

(1) La machine à double effet ne fut rendue publique qu'en 1781, et ce ne fut qu'en 1784 qu'elle reçut les perfectionnements la rendant propre à transmettre un mouvement de rotation régulier.

gnifiantes aujourd'hui ; mais Jouffroy substitua les roues à aubes aux volets à charnière et imagina un mode nouveau de machine par lequel la vapeur agissait sans discontinuer au moyen de deux cylindres de bronze accolés, le haut placé dans le sens de l'arrière à l'avant, faisant avec l'horizon un angle d'environ 50 degrés. Les fonds des cylindres étaient réunis par une boîte de métal renfermant une tuile à tiroir qui ouvrait et fermait alternativement le passage à la vapeur et à l'eau d'injection dans chaque cylindre.

Vers l'année 1780, Jouffroy vint s'établir à Lyon, et ne tarda pas à s'y fixer définitivement en s'unissant à une des familles les plus honorables de cette ville, par son mariage avec mademoiselle Françoise-Madeleine de Pingon de Vallier, célébré à Ecully-les-Lyon, le 10 mai 1783. On trouve aussi sur les registres de l'état civil de l'ancienne paroisse d'Ecully les actes de naissance de quatre fils issus de ce mariage (1).

Jouffroy fit exécuter son nouvel appareil dans les ateliers de chaudronnerie de MM. Frèrejean; ce fut encore une œuvre d'art et de génie, malgré son imperfection; car il n'y avait à Lyon, pas plus qu'à Beaume-les-Dames, aucun ouvrier exercé dans ces sortes de travaux, et l'inventeur façonnait lui-même les pièces de la machine qui exigeaient une main-d'œuvre habile.

Les dimensions de ce second bateau étaient considérables, sa longueur atteignait 46 mètres et sa largeur 4 m. 50 cent.; les roues avaient 4 m. 50 cent. de diamètre; les aubes 1 m. 95 cent., plongeant à 0 m. 65 cent.; le tirant d'eau du ba-

(1) Achille-François-Eléonore, né le 20 janvier 1785 ; Marie-Agathange-Ferdinand, né le 21 juin 1786 ; Jean-Charles-Gabriel, né le 6 septembre 1788 ; César-Jean-Marie, né le 28 avril 1790.

teau était de 0 m. 95 cent. Son poids total de 327 milliers dont 27 pour le bateau et 300 de charge (1).

Cet énorme bateau remonta le courant de la Saône, de Lyon à l'Ile-Barbe, en présence d'une Commission de savants et de milliers de spectateurs. La Commission scientifique était composée de huit membres, dont cinq de l'Académie de Lyon ; toutefois, ces derniers ne paraissent pas avoir été délégués par l'Académie, car il n'en existe aucune trace dans les comptes-rendus, ni dans les délibérations de ce corps savant. Les noms des membres de la Commission méritent d'être conservés avec la mémoire du grand fait dont ils ont fixé la date certaine par un procès-verbal authentique. Ce n'était pas un faible mérite d'apprécier l'importance de la navigation à vapeur et de proclamer le succès décisif des expériences de Jouffroy, vingt-cinq ans avant que les préventions aveugles eussent été forcées de reconnaître la possibilité et la sûreté de ce mode de navigation, un demi-siècle avant que la science et le commerce eussent compris la grande révolution que la vapeur allait opérer dans les relations maritimes.

Voici cette pièce, dont la minute se trouve à Lyon aux écritures de Me Thiaffait, notaire, successeur actuel des notaires qui la reçurent en 1783.

« Par devant les conseillers du roi, notaires à Lyon, sous-
« signés, furent présents Messire Laurent *Basset*, chevalier,
« ancien conseiller en la Cour des Monnaies, sénéchaussée
« et présidial de Lyon, lieutenant général de police de ladite
« ville; M. *l'abbé Monges*, chevalier, historiographe de la
« ville de Lyon, de l'Académie des sciences de ladite ville ;
« M. Antoine-François *de Landine*, avocat en parlement, de

(1) Documents communiqués. — Figuier, ut supra, p. 251-252. Arago, ann. 1837, p. 292.

« l'Académie des sciences de Lyon, correspondant de l'Aca-
« démie des inscriptions et belles-lettres de Paris, associé
« de celles de Dijon et Villefranche ; Messire Charles-Joseph
« *Mathon*, chevalier, seigneur de la Cour et autres lieux,
« des Académies de Lyon et Villefranche ; M. Claude-An-
« toine *Roux*, professeur d'éloquence, ci-devant professeur
« de physique et de mathématiques au collége Royal-Dau-
« phin de Grenoble, de l'Académie de Lyon, etc.; M. Ga-
« briel-Etienne *Le Camus*, avocat en parlement, des Aca-
« démies de Lyon et Dijon, correspondant de la Société
« royale de Montpellier et receveur des Gabelles à Lyon ;
« Messire Jean-Baptiste *Salicis*, curé de la paroisse de Vaize,
« un des faubourgs de cette ville; et M. Jean-Baptiste *Salicis*,
« *neveu*, vicaire de la dite paroisse, tous demeurant à Lyon.

« Lesquels ont certifié et attesté que Messire Claude-
« François-Dorothée comte de Jouffroy-d'Abbans, les ayant
« invités, le 15 du mois de juillet dernier, à être présents à
« l'essai qu'il se proposait, de faire remonter un bateau, long
« de cent trente pieds, de quatorze de largeur, tirant trois
« pieds d'eau, ce qui suppose un poids de trois cent vingt-sept
« mille livres, contre le cours d'eau de la Saône, qui pour
« lors était au-dessus des moyennes eaux. M. de Jouffroy
« remonta en effet, sans le secours d'aucune force animale et
« par l'effet seul de la pompe à feu, pendant un quart d'heure
« environ, après quoi M. de Jouffroy mit fin à son expérience
« de la quelle attestation les sieurs comparants ont requis le
« présent acte, qui leur a été octroyé par lesdits notaires,
« pour servir et valoir ce que de raison.

« Fait et passé à Lyon, en l'étude, l'an mille sept cent
« quatre-vingt-trois, le dix-neuf août avant midi ; et ont signé
« sur la minute, contrôlée, restée au pouvoir de Me Baroud,
« un des notaires soussignés.

« *Signés :* Devilliers et Baroud, notaires. »

Après des expériences réitérées, toujours avec un plein succès, Jouffroy forma une association particulière par acte sous seing-privé avec MM. de Follenay, d'Auxiron et Vedel, à l'effet de fonder un service de navigation à vapeur, pour le transport des voyageurs et des marchandises, d'abord sur la Saône, ensuite sur le Rhône et sur les autres fleuves navigables de la France. Une compagnie financière offrait son concours à la seule condition que les fondateurs lui apporteraient le privilége de l'exploitation pour une durée de trente années. Le ministre de Calonne renvoya la requête de Jouffroy à l'Académie des sciences de Paris, qui nomma une Commission composée de MM. l'abbé Bossard, Cousin et Perrier. La notoriété industrielle de Perrier était méritée, mais il n'avait pas le génie de l'invention ; on se rappelle que huit ans auparavant il avait fait prévaloir ses idées sur celles du pétitionnaire ; l'insuccès de son système et les résultats concluants de son rival laissaient dans son esprit une susceptibilité et une prévention qui ne lui permettaient pas d'être un juge impartial. L'Académie, après avoir applaudi avec trop de confiance les malheureuses tentatives de Perrier, craignait de nouvelles déceptions ; la discussion fut orageuse ; Perrier finit par obtenir qu'avant de se prononcer on demandât de nouvelles expériences ; en conséquence, M. de Calonne écrivit à l'inventeur la lettre suivante :

Versailles, le 21 janvier 1784.

« Je vous renvoie, Monsieur, l'attestation du succès qu'a eu « à Lyon la pompe à feu par laquelle vous vous proposez de « suppléer aux chevaux pour la navigation des rivières, ainsi « que d'autres pièces que vous m'avez adressées avec votre re- « quête tendant à obtenir le privilége exclusif, pendant un « certain nombre d'années, de l'usage des machines de ce genre.

« Il a paru que l'épreuve faite à Lyon ne remplissait pas suffi-
« samment les conditions requises ; mais si, au moyen de la
« pompe à feu, vous réussissez à faire remonter la Seine, l'es-
« pace de quelques lieues, un bateau chargé de 300 milliers,
« et que le succès de cette épreuve soit constaté à Paris
« d'une manière authentique, ne laissant aucun doute sur les
« avantages de votre procédé, vous pouvez compter qu'il vous
« sera accordé un privilége limité à quinze années, ainsi que
« vous l'a précédemment marqué M. Joly Fleury.

« Je suis bien sincèrement, Monsieur, votre très-humble et
« très-obéissant serviteur,

« De Calonne. »

Jouffroy ne vit dans la demande de nouveaux essais qu'une fin de non-recevoir ; aucune épreuve n'aurait été plus concluante ni constatée plus authentiquement par des savants plus compétents et par des milliers de spectateurs, qui chaque jour se pressaient avec admiration sur les quais de la Saône. La Commission de l'Académie des sciences de Paris pouvait facilement se transporter à Lyon et reconnaître elle-même la vérité du succès constaté, au lieu de demander de nouveaux travaux et de nouveaux sacrifices à l'inventeur qui, depuis sept ans, épuisait ses ressources ; il n'essaya pas de lutter contre l'influence toute-puissante de Perrier ; sa vengeance se borna à l'exécution d'un modèle au 25e de son bateau, qu'il adressa à *celui qui avait fait enterrer sa découverte*, selon l'expression du temps. Le bateau continua de naviguer sur la Saône pendant seize mois, et fut ensuite abandonné.

Un quart de siècle devait s'écouler encore avant que la navigation à vapeur fût reçue dans le monde ; ce n'était ni en France où elle avait pris naissance ; ni à Lyon, théâtre de sa première application ; ni au profit de son illustre inventeur ; les lois de la nécessité l'appelaient d'abord dans

une contrée sillonnée de grands cours d'eau, dont les rives accidentées, couvertes d'épaisses forêts, les lacs aux bords vaseux, les golfes et les baies impropres au halage, la faible population disséminée sur un vaste territoire dépourvu de routes, ne permettaient le développement prospère qu'avec la navigation à vapeur.

Le duc d'Orléans et d'autres grands personnages offrirent au malheureux inventeur des recommandations pour l'Angleterre ; mais le gentilhomme français repoussa toujours avec énergie la pensée de porter à l'étranger la découverte dont, malgré les obstacles alors invincibles, son génie voyait le triomphe et la grandeur dans l'avenir. Il ne retira de ses travaux et de ses sacrifices que le surnom de *Jouffroy* LA POMPE ; on se disait à la cour de Versailles : « Connaissez-« vous ce gentilhomme de la Franche-Comté qui embarque « des pompes à feu sur les rivières ? ce fou qui prétend « accorder le feu et l'eau ? »

A l'époque où les expériences de navigation fluviale par la vapeur étaient vues avec tant d'incrédulité et de défiance, on applaudissait avec enthousiasme les essais de navigation aérienne des frères Montgolfier ; une ascension avait lieu le 19 janvier 1784 ; sept personnes osaient prendre place dans la nacelle : Joseph Montgolfier, Pilastre Durozier, le prince de Ligne, le comte de Laurencin, le comte de la Porte d'Anglefort, le comte de Dampierre et Fontaine. L'Académie de Lyon écoutait la lecture d'un mémoire de Joseph Montgolfier, à qui la ville accordait des lettres de bourgeoisie (1), tandis qu'il n'existe aucune trace des essais de navigation par la vapeur ni dans les archives de la cité, ni dans les annales de l'Académie de Lyon.

La Révolution française força Jouffroy d'émigrer ; il se

(1) Monfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 844.

rendit à l'armée de Condé, fut placé dans la section d'artillerie de la légion du comte de Mirabeau, puis il commanda la 2e compagnie de chasseurs nobles. Après la paix de Lunéville, il rentra en France et rassembla les débris d'une grande fortune, d'abord fort réduite par les travaux scientifiques et presque anéantie par les mesures contre les émigrés.

Vers la fin du dernier siècle, un jeune Américain dont la première éducation s'était faite au bruit de la guerre pour l'affranchissement de son pays, et dans les aspirations de la prospérité que promettait l'indépendance, venait demander à la vieille Europe de le guider dans les arts pour lesquels il avait les plus heureuses dispositions. Sans avoir le génie de l'invention, il était doué d'une aptitude remarquable à l'étude des inventions mécaniques et d'une persévérance qu'aucun obstacle n'ébranlait; sa bonne fortune lui fit trouver l'appui d'un compatriote puissant, riche, capable de comprendre quels services la navigation par la vapeur rendrait à la jeune république des Etats-Unis.

Robert Fulton, né en 1765, à Little-Britain (Pensylvanie), de parents émigrés irlandais fort pauvres, fut d'abord apprenti joaillier, ensuite peintre; il quitta l'Amérique en 1786, à l'âge de vingt ans, passa dix ans en Angleterre, où il s'adonna entièrement à la mécanique, se rendit à Paris en 1796 et, pendant cinq ans, il se livra presque exclusivement à l'étude de la navigation sous-marine et des moyens de faire éclater à un point donné des boîtes remplies de poudre, destinées à faire sauter les vaisseaux. Le Gouvernement français n'ayant pas voulu donner suite à cette invention, Fulton se disposait à retourner en Amérique, à la fin de 1801, lorsqu'il « rencontra le chancelier Liwingston, alors ambassadeur des États-Unis à Paris, s'occupant de la navigation à vapeur avec un Anglais nommé

Nisbett et l'ingénieur français Brunel, qui plus tard construisit le tunnel de la Tamise; Liwingston se chargea de fournir tous les fonds nécessaires pour établir la navigation à vapeur en Amérique. Fulton étudia « d'abord le système du refoulement de l'eau sous la quille » .... puis, le « système palmipède ; » il s'était arrêté à « l'emploi d'une chaîne sans fin, mise en action par la vapeur et munie d'un certain nombre de palettes, faisant l'office de rame, » lorsqu'il apprit que ce mécanisme, déjà essayé par un horloger de Trévoux nommé Desblanc, avait complètement échoué ; il adopta définitivement les roues à aubes. Des expériences exécutées sur la Seine, le 9 août 1803, devant une Commission de l'Académie des sciences, eurent tout le succès désirable (1); » mais Napoléon refusa de saisir l'Académie de la question. Ce refus était dicté par un sentiment d'intérêt national, car l'Angleterre possédant seule, à cette époque, de grands ateliers de construction des machines, aurait profité de l'invention longtemps avant que la France pût être en mesure de l'utiliser. Au reste, Fulton répétait souvent que son intention était d'établir la navigation à vapeur sur les grands fleuves de l'Amérique, et non sur les rivières qu'il appelait les ruisseaux de la France.

« La machine à vapeur commandée par Fulton et Liwings-
« ton, en 1804, à l'usine de Boulton-Watt, ne fut terminée
« qu'au mois d'octobre 1806 ; à cette date, Fulton s'embar-
« quait pour l'Amérique, et la machine à vapeur était expédiée
« à New-York. Le bateau qui la reçut avait cinquante mètres
« de long sur cinq de large et jaugeait cent cinquante ton-
« neaux. Le diamètre de ses roues était de cinq mètres; la ma-
« chine était de la force de dix-huit chevaux, à double effet et
« à condenseur; le piston avait vingt-quatre pouces anglais

(1) Figuier. *Hist. des principales découvertes*, t. I, p. 282 à 286.

« de diamètre et quatre pieds de course ; la chaudière vingt « pieds de longueur, sur sept de profondeur et huit de lar- « geur. Le bateau était muni de deux roues de fonte placées « de chaque côté ; les aubes des roues avaient quatre « pieds de longueur et plongeaient à deux pieds dans l'eau ; « le balancier de la machine qui transmettait le mouvement à « l'axe commun de ces deux roues était placé à la partie « inférieure du bâti de la machine. Le 10 août 1807, « ce bateau fut lancé sur la rivière de l'est. » (Figuier, t. I, p. 298 à 300).

Lorsque le succès de Fulton fut incontestable, on lui disputa le privilége ; les ennuis des procès hâtèrent sa mort, qui arriva le 24 février 1815 ; il n'était âgé que de 50 ans. La législature porta son deuil pendant un mois ; mais sa famille resta dans les embarras pécuniaires.

Au retour des Bourbons en France, Jouffroy obtint un brevet d'invention et de perfectionnement ; il construisit un bateau auquel le comte d'Artois voulut bien donner son nom : *Charles-Philippe* et qui fut lancé sur la Seine, au petit Bercy, le 20 avril 1817, en présence du comte d'Artois, des princes ses fils, des autorités de Paris, d'un grand nombre de savants et d'un concours prodigieux de spectateurs. Tout semblait concourir à la prospérité de l'entreprise, lorsqu'une compagnie rivale obtint un brevet, contesta le privilége de Jouffroy, fit venir d'Angleterre un bateau muni de sa machine. La concurrence dans l'exploitation d'un mode de navigation contre lequel les préventions étaient encore très-puissantes, ne permit de réaliser que des pertes, et ruina les deux entreprises.

Jouffroy, dont la foi dans l'avenir de la navigation à vapeur était inébranlable, se réfugia de nouveau dans sa province pour y réunir les moyens de fonder une Société avec le concours de quelques amis intelligents. Par convention sous

seing-privé passée à Châlons, le 23 septembre 1818, son brevet du 16 avril 1816 fut mis en Société, comme représentant la moitié d'un capital de 24,000 francs, divisé en 24 actions de 1,000 francs chacune ; les douze parts dont le prix devait être réalisé étaient réparties entre MM. Ramus, Charles Cornu, Jean-Baptiste, Dupont de Châlons et trois fils de l'inventeur Ferdinand, Charles, Hippolyte. Ce petit capital fut employé à la construction d'un bateau à vapeur, auquel on donna le nom de *Persévérant*. Le 8 juillet 1819, une délibération des associés créait un capital de 200,000 francs pour construire plusieurs bateaux à vapeur, afin d'organiser un service régulier; la même délibération déterminait les aménagements nécessaires, le prix de passage des voyageurs, le tarif du transport des marchandises. Cette délibération déposée, avec l'acte sous seing-privé du 23 septembre, aux écritures de Me Farine à Lyon, se trouve aujourd'hui dans l'étude de Me Vachon. Un prospectus fut imprimé et distribué, le *Persévérant* fit, pendant plusieurs mois, les voyages de Châlons à Lyon et retour. Une lettre de Me Farine notaire de la Société, en date du 11 novembre 1819, explique les préventions et les intérêts opposés qui empêchèrent la souscription du capital social : on ne contestait pas la célérité et l'économie de ce mode de transport, mais on répétait que la navigation à vapeur était impossible sur le Rhône, qu'elle offrait les plus grands obstacles sur la Saône à cause des basses eaux et que la Compagnie générale des transports, compagnie très-puissante, ne reculerait devant aucun sacrifice pour éteindre toute concurrence.

Tels étaient les obstacles qui repoussaient encore la navigation à vapeur à Lyon, lorsque déjà, depuis douze ans, elle prospérait en Amérique et que sur les côtes d'Ecosse, d'Angleterre, d'Irlande, Henri Bell avait enfin triomphé des préjugés et des craintes qu'elle inspirait. Cette même année

1819, le capitaine Moses Rogers traversait l'Atlantique, de New-York à Liverpool, avec un navire mixte de 380 tonneaux.....

Jouffroy dut se résigner à voir des industriels étrangers recueillir, en France même, le fruit des travaux auxquels, pendant un demi-siècle, il avait consacré toutes les ressources de son génie et de sa fortune; en effet, dès l'année suivante, 1820, Stéel, constructeur anglais, lançait sur la Seine un bateau à vapeur armé d'une rame articulée ou *patte d'oie*, d'après le premier système essayé par Jouffroy; deux ans après, une Compagnie anglaise amenait en France deux bateaux à vapeur en fer.

En 1825, un steamer anglais mixte faisait le voyage de Falmouth à Calcutta; un bâtiment hollandais, également mixte, se rendait d'Amsterdam aux Antilles; de 1825 à 1830, presque toutes les rivières navigables et les grands ports de France eurent des bateaux à vapeur. L'essor de ce mode de navigation sur le Rhône et sur la Saône fut encore ralenti par la catastrophe qui, le 4 mars 1827, répandit le deuil dans la ville de Lyon.

Le problème de l'emploi de la vapeur dans les voyages transatlantiques fut définitivement résolu, en 1838, par l'heureuse traversée que fit le *Great-Western* de 1300 tonneaux, de Bristol à New-York, et par celle du *Syrius*, de 700 tonneaux, de la rade de Cork en Irlande à New-York.

En 1829, la mort ravit à Jouffroy la compagne dont le caractère, l'esprit et le cœur n'avaient cessé, durant 46 ans, de lui réserver dans le bonheur domestique un refuge consolateur et l'oubli des plus amères déceptions. Ne pouvant supporter la solitude que lui faisait cette mort, il fit liquider sa retraite militaire et obtint son admission à l'Hôtel-des-Invalides où il mourut du choléra en 1832, à l'âge de 81 ans, ne laissant à ses fils d'autre héritage que l'exemple de ses tra-

vaux continués par son fils aîné, qui devint aussi un des Lyonnais les plus dignes de mémoire.

Jouffroy dut éprouver quelque consolation lorsque l'illustre savant M. Arago proclamait, en 1826 et 1827, dans ses cours aux élèves de l'Ecole Polytechnique et dans ses notices scientifiques publiées par l'Annuaire du bureau des longitudes de l'année 1828, que Claude-Dorothée, marquis de Jouffroy d'Abbans, était le véritable inventeur de la navigation à vapeur et que Tregold, dans son Traité des machines à vapeur et de leur application à la navigation, publié en 1828, répétait que l'*idée de l'emploi de la vapeur pour faire marcher les bateaux, fut mise en pratique, pour la première fois, par le marquis de Jouffroy, qui construisit, en* 1782, *un bateau à vapeur qui, pendant seize mois, navigua sur la Saône.*

Dans l'enfantement laborieux de la navigation par la vapeur, deux faits demeurent constants: l'application couronnée d'un plein succès faite par Jouffroy sur la Saône à Lyon, en 1783, et le premier service régulier établi par Fulton en Amérique, sur l'Hudson, en 1807. Quel est, de Jouffroy ou de Fulton, l'inventeur de ce mode de navigation ?

La priorité des découvertes scientifiques, constatée authentiquement, constitue un droit imprescriptible, indépendamment de l'exploitation industrielle dont les auteurs des plus grandes inventions profitent rarement. La date des conquêtes de l'esprit humain s'inscrit dans les annales du monde avec le nom des véritables inventeurs méconnus pendant leur vie, mais dont la gloire grandit d'âge en âge.

Jouffroy, créateur des éléments d'une science encore inconnue, n'avait à sa disposition ni atelier de construction, ni ouvriers mécaniciens ; forcé d'employer la machine de Watt, à simple effet, qui ne se prêtait pas au mouvement de rotation, il trouva dans son génie les combinaisons qui assurèrent son succès.

Fulton profita de tout ce qui avait été fait ou proposé depuis un quart de siècle ; il se servit de la machine à double effet alors perfectionnée et appropriée au mouvement rotatoire; la machine de son bateau fut construite dans les grands ateliers de Boulton-Wat, à Soho, par les ouvriers les plus habiles ; cependant on chercherait en vain, dans l'application de 1807, la moindre invention, ou un progrès quelconque : les dimensions du bateau de Fulton reproduisaient à peu près celles du bateau de Jouffroy ; le diamètre des roues était le même dans les deux bateaux ; leurs aubes plongeaient également à deux pieds dans l'eau ; les différences ne consistaient que dans l'emploi de la machine à double effet, perfectionnée postérieurement aux expériences de 1783, et dans les appropriations qu'exigeait cette machine. Fulton n'a rien inventé, le fait d'avoir établi le premier un service régulier qui n'ait pas été abandonné après avoir été essayé, ne saurait constituer un droit à la gloire de l'invention, gloire qui appartenait depuis un quart de siècle à celui qui, de prime abord, avait construit le premier pyroscaphe avec les dimensions reconnues les meilleures soixante ans plus tard (Académie des Sciences, 1840).

Les expériences de Jouffroy sont antérieures d'un quart de siècle à l'application faite par Fulton; leur succès a été constaté par un acte authentique, par des documents officiels, et par le témoignage de milliers de spectateurs. Le bateau de Jouffroy navigua sur la Saône pendant seize mois ; les capitaux nécessaires pour l'organisation d'un service régulier lui étaient assurés, à la seule condition d'un privilége d'exploitation qui fut refusé.

Si Fulton n'avait pas trouvé dans son association avec Liwingston une protection puissante pour l'obtention du privilége et les ressources financières suffisantes, il n'aurait pas même pu entreprendre un essai. Cela est si vrai que, peu de jours avant

que son bateau fût lancé, comme les dépenses dépassaient de beaucoup les prévisions, Fulton et Livingston ayant offert d'attribuer une part proportionnelle de leurs droits à ceux qui voudraient entrer pour une part dans les dépenses, personne ne répondit à cet appel. Le bateau de Fulton n'était désigné que sous le nom de *Folie Fulton*. Après qu'il eût été lancé, lorsque Fulton monta sur le pont, il fut salué par les rires moqueurs et par les huées de la foule; mais bientôt les acclamations enthousiastes succédèrent aux outrages (1). Le nom de Fulton est inséparable de la date de la navigation par la vapeur, cette part est assez glorieuse dans l'histoire.

Fulton, loin de prétendre à la priorité de l'invention, proclamait lui-même les droits antérieurs de Jouffroy, dans la polémique engagée en 1802, au sujet des essais de Desblanc, de Trévoux:

« Je ne ferai point concurrence en Europe, disait-il, ce « n'est pas sur les ruisseaux de France, mais sur les grandes « rivières de mon pays, que j'exécuterai ma navigation:..... « Est-ce de l'invention qu'il s'agit? Ni M. Desblanc, ni moi « n'imaginons le pyroscaphe; si cette gloire appartient à « quelqu'un, elle est à l'auteur des expériences de Lyon, « faites en 1783 sur la Saône..... (*Revue du Lyonnais*, t. IX, « p. 257, article de M. Dumas, secrét. perpét. de l'Acad. de « Lyon.) »

Dans la suite, Fulton ayant quelque velléité de donner à ses travaux le caractère d'une découverte, écrivait le 4 pluviose an XI (1803), aux citoyens Molard, Bandel et Montgolfier, de Lyon :

« Mon premier but, en m'occupant de cet objet, était de le « mettre en pratique sur les longs fleuves en Amérique où « il n'y a pas de chemin de halage, où ils ne sont guère pra-

(1) Figuier, Hist. des découv. scient., etc., 5e édit., t. I, 300-301.

« licables et où, par conséquent, les frais de navigation à « l'aide de la vapeur seront mis en comparaison avec ceux « du travail des hommes et non pas des chevaux, comme en « France où il existe partout des chemins de halage et des « Compagnies de transport des marchandises, à un taux si « modéré, que je doute fort si jamais un bateau à vapeur, « tout parfait qu'il puisse être, peut rien gagner sur ceux « avec chevaux.

« Quoique les roues ne soient pas une nouvelle application, « si je les combine de manière qu'une bonne moitié de la « puissance de la machine agisse en poussant le bateau, de « même que si la prise était de la terre, la combinaison sera « infiniment meilleure que tout ce qu'on a fait jusqu'ici, et « c'est dans le fait, une nouvelle découverte. »

Ainsi, Fulton reconnaissait que la gloire de l'invention du pyroscaphe appartenait à l'auteur des expériences faites à Lyon, sur la Saône, en 1783. Plus tard, sa prétention se bornait à la *combinaison d'une machine de manière à ce qu'une bonne moitié de sa puissance agît en poussant le bateau, de même que si la prise était à terre.* Or, vingt-huit ans auparavant, Jouffroy avait vu et soutenu que le calcul de la puissance de propulsion devait être plus que triple en prenant le point d'appui dans l'eau pour produire le même effet que si la prise était à terre. Cette théorie, si vraie, fut combattue par Perrier, Ducret et d'autres savants, qui ne pardonnèrent pas au jeune gentilhomme d'avoir eu raison.

Depuis qu'Arago a proclamé, avec l'autorité de la science, que la priorité de l'invention de la navigation par la vapeur appartient à la France et au marquis de Jouffroy, tous les écrivains français ont rendu à notre compatriote l'hommage mérité. M. Louis Figuier, dont les publications scientifiques ont acquis l'autorité de l'érudition, de l'exactitude et de l'impartialité, reconnaît que *l'honneur d'avoir exécuté le pre-*

mier, dans le monde entier, un bateau à vapeur revient à Jouffroy qui, dès lors, doit être considéré comme le créateur de cette grande invention (1).

Je terminerai cette notice par le témoignage du corps savant le plus autorisé qui saisit toutes les occasions de revendiquer la gloire de l'invention de la navigation à vapeur pour la France et pour le marquis de Jouffroy.

Le 4 mai 1840, une Commission de l'Académie des sciences, composée de MM. Arago, Charles Dupin, Poncelet et Seguier, rendant compte d'un nouveau système de navigation présenté par M. le marquis Achille de Jouffroy, commençait son rapport par cet hommage à l'inventeur du pyroscaphe.

« Fils de l'homme qui, le premier, réalisa pratiquement « l'immortelle pensée de papier, M. Achille de Jouffroy n'a « pas cessé d'avoir les yeux fixés sur l'œuvre de son père, « jaloux de faire des progrès de la vapeur une gloire de fa« mille, il s'efforce d'y apporter son contingent pers sonnel.... »

La Commission ajoutait en terminant ce rapport :

« Vos commissaires vous proposent de témoigner à M. de « Jouffroy l'intérêt qu'inspirent ses travaux et le désir de « voir couronner d'un plein succès ses louables tentatives « pour le perfectionnement d'une des plus utiles conceptions « de l'esprit humain, de cette admirable invention de la « navigation à la vapeur, à laquelle les noms français de « Papin et de Jouffroy doivent rester à jamais unis. « Adopté... »

Le 2 novembre de la même année, une nouvelle Commission composée de MM. Poncelet, Gambey, Piobert, Auguste Cauchy, s'exprimait ainsi :

(1) Hist. des principales découv. t. 1 p. 313-314.

« L'Académie nous a chargé de lui rendre compte d'un « nouveau système de navigation à la vapeur qu'a présenté « M. le marquis Achille de Jouffroy fils de l'inventeur du « pyroscaphe. On sait, en effet, aujourd'hui, que le marquis « Claude de Jouffroy après avoir, dès 1775, exposé ses idées « sur l'application de la vapeur à la navigation devant une « réunion de savants et d'amis parmi lesquels se trouvaient « MM. Perrier, d'Auxiron, le chevalier de Follenay, le mar- « quis Ducret et l'abbé d'Arnol, a eu la gloire de faire na- « viguer sur le Doubs en 1776, et sur la Saône en 1783, les « premiers bateaux à vapeur qui aient réalisé cette appli- « cation. Déjà le savant rapport de MM. Arago, Dupin et Sé- « guier a rappelé l'expérience solennelle faite à Lyon en « 1783, expérience dans laquelle un bateau à vapeur cons- « truit par M. Claude de Jouffroy, chargé de trois cents « milliers et offrant les mêmes dimensions auxquelles on « est maintenant revenu dans la construction des meilleurs « pyroscaphes, a remonté la Saône avec une vitesse de plus « de deux lieues à l'heure. Déjà l'on a signalé l'hommage « rendu à l'auteur de l'expérience de Lyon par ce même « Fulton, qui longtemps a passé en France pour avoir dé- « couvert la navigation à la vapeur. Déjà enfin, les expé- « riences auxquelles ont assisté les premiers commissaires, « etc. » suit le rapport des expériences et la description du nouvel appareil par Achille de Jouffroy fils aîné de Claude et dont la vie et les travaux non moins dignes d'intérêt seront l'objet d'une notice faisant suite à celle de Claude de Jouffroy.

Des statues de marbre et de bronze ont été élevées à Watt sur sa tombe, sur l'une des places et dans la salle de l'université de Glascow, dans la bibliothèque de Grenoock sa ville natale, et à Westminster. Des statues ont aussi été élevées à Fulton, en Amérique. Jouffroy, le véritable inventeur de la

navigation à vapeur, s'est éteint dans l'oubli, sa gloire est restée longtemps ignorée en France même. Dans cette cité de Lyon sa patrie d'adoption, témoin de ses travaux persévérants, c'est à peine si on a gardé la mémoire des expériences admirables du premier pyroscaphe, faites sur la Saône le 15 juillet 1783, date véritable de l'inauguration de la navigation par la vapeur.

Comme Français, comme Lyonnais demandons qu'il soit élevé une statue à Claude Dorothée marquis de Jouffroy d'Abbans, inventeur du pyroscaphe. En attendant, honorons dans nos Annales la mémoire du Lyonnais dont le nom et les travaux sont inscrits dans les annales du monde (1).

(1) A la lecture de ce travail, la Société littéraire de Lyon a répondu par un vote unanime en faveur du projet d'élever une statue au marquis de Jouffroy.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

Pendant l'année académique 1862-1863.

Par M. HIGNARD

Président.

MESSIEURS,

Je viens pour la dernière fois faire parmi vous acte de président, en m'acquittant du dernier devoir attaché à ce titre. Au moment où je résigne entre les mains de mon honorable successeur (1) les fonctions auxquelles vous avez bien voulu m'appeler malgré mon insuffisance, permettez-moi de vous remercier encore, et de vos suffrages qui seront un des meilleurs souvenirs de ma vie, et de l'appui bienveillant qui m'a rendu si facile la direction de vos travaux.

C'est une tâche autrement difficile, Messieurs, qui m'est imposée aujourd'hui. Pour vous présenter dans un tableau rapide le résumé des lectures que nous avons entendues cette année, pour apprécier comme ils le méritent un si grand nombre d'écrits, remarquables à tant de titres, dans des genres si variés et sur des matières si diverses, il me faudrait cette heureuse universalité d'aptitudes et de connaissances que j'admire chez quelques-uns de nos collègues, mais comme un rare et précieux privilége auquel ma faiblesse ne saurait prétendre. Permettez-moi donc de faire appel plus que jamais à votre bienveillante indulgence. Ce qui encourage ma bonne

(1) M. le docteur Socquet, professeur à l'Ecole de médecine.

volonté, c'est la certitude que chacun de vous suppléera, par ses souvenirs personnels, à ce que mon compte-rendu aura de trop incomplet. D'ailleurs, Messieurs, un assez grand nombre des travaux dont je vais vous entretenir sont destinés à prendre place dans nos annales; plusieurs sont déjà imprimés et vous ont même été distribués. Pour ceux-là, au moins, une analyse détaillée serait inutile, puisque chacun de vous, sans aucun doute, s'est hâté de fixer, en les relisant, la trace fugitive du plaisir qu'il avait eu à les entendre. Quant à une appréciation en forme, il serait rigoureux de la demander à mon incompétence. Je me bornerai à vous rappeler la succession de ces solides et brillantes lectures, l'impression qu'elles ont produites parmi vous et les applaudissements qui les ont accueillies.

Mais avant de passer à cette partie de ma tâche, la plus douce quoique la plus difficile, je dois, pour rester fidèle à l'ordre si sagement établi par mes habiles prédécesseurs, vous parler d'abord du personnel de la Société, des heureuses acquisitions par lesquelles elle s'est enrichie, et aussi, hélas! des pertes qu'elle a faites, puisque les compagnies littéraires sont soumises, comme toutes choses, à la loi du changement, même celle où l'on est immortel par métaphore.

Grâce à Dieu, pendant l'année qui vient de s'écouler, la liste de nos membres titulaires n'a point fait de pertes de ce genre. Deux membres seulement nous ont quittés : l'un par une démission, l'autre, et ce n'est pas nous quitter complètement, en passant sur la liste des membres honoraires.

Je n'ai point, Messieurs, à revenir sur les circonstances pénibles qui ont provoqué la démission de M. Gaspard Bellin. J'aimerais mieux qu'il me fût permis de passer ce fait sous silence, et vous aussi, j'en suis convaincu, vous seriez heureux d'ensevelir ce passé dans un complet oubli. Néanmoins, nous n'avons pas le droit de tronquer ainsi l'histoire de la Société

littéraire. D'un côté, nous devons exprimer le regret que des dissentiments, peu graves à l'origine, aient abouti à un aussi fâcheux résultat, en éloignant de la Société un homme qui lui avait jadis rendu des services qu'elle ne saurait oublier; mais d'autre part, nous ne pouvons que nous féliciter de la paix, de l'union, de la bonne harmonie qui ont succédé à ces agitations momentanées.

M. Martin-Daussigny, membre titulaire de la Société depuis 1842, après s'être fait remarquer entre tous par son assiduité, par le nombre et l'importance de ses lectures, a cru devoir réclamer le bénéfice de l'article 3 de votre règlement, qui l'autorisait à passer dans le cadre des membres honoraires. En déférant à son désir, vous avez exprimé l'espoir qu'il continuerait, sous ce nouveau titre, à siéger souvent parmi vous, et qu'il ne priverait pas la Société des savantes communications auxquelles elle attache tant de prix. Je suis heureux, Messieurs, de vous en faire en son nom la promesse.

Ces retraites ont été compensées par cinq élections, qui ont complété le nombre fixé pour les membres titulaires.

Personne d'entre vous n'a oublié l'éloquent rapport dans lequel M. de Lagrevol nous a exposé les titres de M. l'abbé Coudour, curé de l'Immaculée-Conception, et les citations si intéressantes qu'il a tirées, soit de la vie du bienheureux Jean Grande, dit le Pécheur, des frères de Saint-Jean-de-Dieu, soit de la notice sur les Petites-Sœurs-des-Pauvres. Vos applaudissements, Messieurs, s'adressaient à la fois à ces beaux fragments, où respirent les sentiments les plus sublimes du christianisme, et aux considérations si élevées du rapporteur qui les commentait devant vous.

M. Gaspard George vous avait soumis, à l'appui de sa candidature, deux opuscules relatifs à l'art qu'il exerce avec tant de distinction : 1° *De l'Architecture et de l'Archéologie*; 2° *Notes d'un voyage en Italie*. M. Perret de la Menue, plus

compétent que tout autre en ces matières, vous a fait partager son estime pour le mérite de ces deux ouvrages, et vos suffrages ont ratifié son jugement.

C'est un poète, M. Beauvérie, qui a introduit devant vous son confrère dans l'art des vers, M. Auguste Genin, auteur d'un recueil de sonnets, *Simple Bouquet*, dont j'avais eu déjà l'honneur de vous entretenir il y a quatre ans. Ces beaux vers ne pouvaient que gagner à vous être présentés par ce nouvel interprète.

Enfin, dans votre dernière séance, vous avez encore ouvert vos rangs à deux nouveaux collègues que d'honorables sympathies appelaient parmi vous, M. l'abbé Vernanges, professeur à la Faculté de théologie, et M. Claude-Etienne Savy. Le premier vous avait offert un travail manuscrit sur Zoroastre et le Zend-Avesta, dont M. l'abbé Coudour vous a présenté une savante analyse et lu plusieurs passages remarquables. Le second se recommandait à vos suffrages par une série déjà nombreuse de travaux sur l'architecture religieuse à Lyon. M. Saint-Olive vous en a fait apprécier l'importance, et vous avez pensé comme lui que M. Claude-Etienne Savy appartenait de droit à une Société où les études d'archéologie locale sont en si grand honneur.

Quelques vides se sont produits dans la liste de vos membres honoraires. M. Antoine-Philippe Luirard, ancien membre titulaire, est décédé à Chambéry, où il rédigeait en chef le *Patriote savoisien*. M. Pierre Charrin, chevalier de la Légion-d'Honneur, homme de lettres, est mort à Ecouen, à l'âge de 79 ans. Nous avons perdu encore M. Henri Lambron de Lignim, capitaine de cavalerie en retraite, président honoraire de la Société archéologique de Tours, auteur d'un livre intéressant sur la chevalerie, *Joutes et tournois*, dont M. Saint-Olive nous a rendu compte l'année dernière; et M. le baron Frédéric Gingins de la Sarraz, officier de la Légion-d'Honneur,

homme de lettres à Lausanne. Enfin, il y a quelques jours à peine, nous avions à déplorer une nouvelle perte plus sensible encore, celle de M. l'abbé Chambeyron, curé de Givors et chanoine d'honneur de la primatiale. Membre titulaire de la Société littéraire de 1847 à 1854, M. l'abbé Chambeyron a souvent siégé parmi nous. Un grand nombre de nous se rappellent ses intéressantes lectures sur l'histoire du Beaujolais, sur la peste noire de 1348, sur les temples anciens. Il représentait dignement, parmi nous, ce clergé lyonnais non moins remarquable par ses connaissances et son amour de l'étude que par l'aménité de son commerce et ses vertus sacerdotales. Telles sont, Messieurs, les pertes que nous avons à déplorer. Nous devions ce souvenir d'affection et de regrets à des collègues qui ont aimé notre Société et l'ont honorée par leurs travaux.

Pour combler ces vides, vous avez élu trois membres correspondants : M. Léon Mougenot, de Nancy, auteur d'études archéologiques sur sa ville natale ; M. l'abbé Cucherat, aumônier de l'hospice de Paray-le-Monial, bien connu des lecteurs de notre *Revue du Lyonnais*, où il a publié d'importants travaux sur les antiquités de la Bourgogne (1), et enfin, M. Macario, dont votre collègue, M. Pezzani, vous a présenté les titres dans une savante analyse de son mémoire sur le sommeil. C'est ainsi, Messieurs, que la Société littéraire cherche autour d'elle et s'agrége avec joie tous les travailleurs, tous ceux qui défrichent avec courage le champ des lettres, de la philosophie, de l'archéologie, de l'histoire. Elle ne tarde pas à en être récompensée par d'intéressantes communications. M. Léon Mougenot vous a remerciés de vos suffrages

(1) De l'origine et de l'emploi des biens ecclésiastiques au moyen âge, d'après le Cartulaire de Saint-Vincent-de-Mâcon. — Le B. Hugues de Poitiers, le prieuré, l'église et les peintures d'Anzy-le-Duc. — Alexia et les Aulerci-Brannovices, etc.

par l'envoi de trois nouvelles brochures : *Hôtel et épitaphe de Balthasar d'Haussonville ; les Hôtelleries du vieux Nancy*; *Des noms historiques à donner aux rues de Nancy*. M. l'abbé Cucherat vous a donné la primeur de son *Mémoire sur sept coins ayant servi à frapper des médailles à l'effigie des quatre premiers Césars, découvert sur le territoire de Paray-le-Monial ;* et tout récemment encore, il vous a envoyé une intéressante étude biographique sur le cardinal dom Pitra, de l'Ordre de Saint-Benoît, et sur le R. P. Souaillard, de l'Ordre des Dominicains, tous deux enfants de la Bourgogne.

Plusieurs autres membres correspondants vous ont communiqué le fruit de leurs travaux : M. Adolphe Fabre, une étude sur la littérature judiciaire, du XII^e^ au XVII^e^ siècle; M. Charles Roth, de la Société d'émulation de Cambrai, un poétique et chaleureux appel à la charité en faveur des victimes de la crise industrielle ; M. l'abbé Pont, une note sur le passage d'Annibal par les Alpes Grecques (Petit-Saint-Bernard); M. Louis Audiat, un discours en vers, prononcé à la distribution des prix du collége de Saintes, et un travail littéraire sur un poète oublié du XVI^e^ siècle, Antoine Mage de Fief-Mélin. Plusieurs de ces envois vous ont valu, de la part de membres titulaires, d'intéressants rapports sur lesquels je reviendrai bientôt, car il est temps, Messieurs, que j'aborde ce qui est le vrai sujet de ce compte-rendu, l'énumération et l'analyse des lectures que nous avons entendues et applaudies pendant le cours de cette année.

Il convient, ce me semble, de commencer par la poésie, qui a toujours joui d'une grande faveur dans la Société et dont ses fondateurs lui recommandaient le culte en gravant sur nos jetons une lyre avec cette légende: *In circulo consonet semper*. Elle a été représentée cette année parmi vous par MM. de Lagrevol, Rambaud et Beauvérie.

Dans ses études si profondes et si complètes sur saint Avite, M. de Lagrevol devait apprécier les poèmes du grand évêque de Vienne. De l'admiration à la tentation de les imiter en vers, le passage était facile. Il a traduit le début du premier de ces poèmes, sur la création du monde, qui a peut-être donné à Milton l'idée du *Paradis perdu*, et que M. Guizot n'a pas craint de comparer et quelquefois de préférer à l'œuvre si célèbre du poète anglais. Vous avez partagé cette admiration, Messieurs, en entendant les beaux vers de M. de Lagrevol, et par exemple cette description du moment où Adam s'éveille sous le souffle de son créateur :

Le sang impétueux, de ses riches torrents,
Empourpre et fait enfler les vaisseaux transparents ;
Une douce rougeur embellit et colore
Ce front inanimé, ces membres froids encore,
Qui pour sortir enfin d'une lourde torpeur,
N'attendent que l'élan du principe moteur.
Cependant l'Eternel sur son œuvre s'incline,
Puis il laisse exhaler de sa bouche divine
Ce souffle créateur qui commande au néant :
L'homme aspire ce souffle et s'anime à l'instant.
Adam ouvre les yeux ; sur son noble visage
Brille du Dieu vivant la ravissante image.
Il admire du jour l'astre majestueux ;
Il se lève : à ses pieds, quel tableau somptueux !
La nature empressée étale ses merveilles,
Le murmure des airs vient frapper ses oreilles :
Il regarde, il écoute ; il sent battre son cœur ;
Tout palpitant d'espoir, enivré de bonheur,
Sentant pour bénir Dieu ses lèvres impuissantes,
Il lève vers le ciel ses mains reconnaissantes.

Je voudrais tout citer, mais vous avez déjà relu ces beaux vers dans la Revue du Lyonnais (juillet 1863). Je me bornerai, interprète fidèle de vos sentiments, à exprimer le vœu que votre collègue achève son travail et qu'il nous donne une

traduction complète des poèmes de saint Avite. La Société littéraire serait fière d'avoir vu naître dans son sein une œuvre de cette importance.

M. de Lagrevol nous a lu encore une spirituelle épigramme, traduite d'un apophthegme d'Erasme sur la profession d'avocat. Il nous a prouvé par là qu'il savait, comme le veut Boileau ,

Mêler le grave au doux, le plaisant au sévère.

C'est la muse plaisante que cultive de préférence M. Rambaud. C'est elle qui lui a inspiré un poème héroï-comique dont il nous a communiqué le troisième chant. Le titre, il est vrai, nous faisait attendre tout autre chose : *La mort de César !* A ces mots, notre imagination évoquait déjà la terrible scène des Ides de Mars, et le puissant dictateur tombant aux pieds de cette statue de Pompée qu'on montre au palais Spada. Cette émotion était hors de propos. César est, dans la pièce de M. Rambaud, le nom d'un petit chat qui meurt d'indigestion, comme son collègue Vert-Vert. Vous avez ri, Messieurs, c'est ce que désirait votre spirituel confrère.

Sous le titre de *Naumachie Lyonnaise*, il a chanté de plus nobles aventures et des héros lyonnais, *Memor gentis*, comme Stace le dit de Lucain. C'est une description à la fois pompeuse et plaisante de nos anciennes joutes, ce divertissement si populaire à Lyon, qui tend, hélas ! à disparaître avec les derniers vestiges de nos vieilles mœurs locales. Le poète débute par cette invocation :

O Neptune, ô Bacchus, dieu de l'eau, du vin,
Inspirez-moi tous deux, car sans vous c'est en vain
Que je voudrais mener à bien ce fol ouvrage.
Je chante des héros qui d'un égal hommage
Témoignent leur amour pour vous, dieux immortels,
Et d'un égal honneur consacrent vos autels.

Puis il nous décrit l'amphithéâtre de la Saône, et le peuple

qui s'y presse, et les héros de la lutte, dont le cortége s'avance,

Précédé de musique et d'un tambour-major,
En veste chamarrée éblouissante d'or.
Glorieux des rubans que lui donna sa dame
Chaque jouvenceau marche en brandissant sa rame.

Mais il faudrait tout vous relire. Je me bornerai à vous rappeler les applaudissements qui ont accueilli la spirituelle comparaison de deux jeunes jouteurs avec Nisus et Euryale. L'ombre de Virgile a dû en tressaillir de joie.

Du reste M. Rambaud, dans une troisième lecture, *Le Marchand d'allumettes*, nous a montré qu'il savait unir les larmes au sourire. Ce petit conte gracieux et touchant mériterait d'être reproduit en entier. Mais il me suffit d'en appeler à vos souvenirs que je ne veux point les défiorer par une froide analyse.

Ces sentiments élevés de l'âme humaine sont les sources principales où M. Beauvérie puise son inspiration. Il nous a lu une élégie intitulée *Mourir jeune*, où il chante le bonheur de ceux qui sont enlevés à la vie avant d'en avoir connu les douleurs. Je vous en rappellerai quelques vers.

Dans leur prévoyante sagesse
Les vieillards nomment fortunés
Ceux qu'au matin de la jeunesse
La faux céleste a moissonnés.
.....
Avant l'âge où l'expérience
Mêle au déclin de l'espérance
Les amertumes du remords,
Ils sont allés, fleurs d'innocence,
Embellir la cité des morts.

Par une figure analogue à la célèbre prosopopée de Lucrèce, M. Beauvérie nous montre la mort consolant le petit enfant qu'elle va ravir à la terre.

Rassure-toi, fleur expirante :
Plus belle en un plus doux milieu,
Ta tige ici bas languissante,
Va fleurir aux jardins de Dieu.
.....
Mais peut-être ton âme pleure
Quelques espérances d'amour :
Là bas c'est le rêve d'une heure,
Viens et sois heureux pour toujours.
Peut-être tes hautes pensées,
D'un vulgaire niveau lassées,
Cherchaient un but ambitieux :
Conquérant à l'âme profonde,
Tu voulais asservir le monde
A tes désirs impérieux.
Aux régions où Dieu t'élève
Plus haut que ton sublime rêve,
Roi de quelque splendide Eden,
Des mondes flottant dans l'espace
Tu chercheras l'obscure trace,
Et tu souriras de dédain.

Ces beaux vers, Messieurs, rappellent la pensée mélancolique de Ménandre : « Celui que les dieux aiment meurt jeune. » Mais cette pensée, si souvent répétée par les poètes de l'antiquité, M. Beauvérie la commente en chrétien ; ce n'est point le désespoir ni le dégoût de la vie qui lui fait désirer la mort pour l'enfant innocent et pur, c'est la certitude d'une existence meilleure au sein de Dieu,

Dans un fragment épique intitulé *Salmonée*, notre jeune collègue a raconté la terrible histoire que Virgile esquisse en dix vers dans sa description du Tartare. C'est le crime et le supplice de l'impie qui a osé singer Jupiter et contrefaire sa foudre.

Demens qui nimbos et non imitabile fulmen
Ære et cornipedum pulsu simulârat equorum.

Le poète nous montre d'abord le roi du ciel « père des dieux et des hommes » qui suit du regard les mondes gravitant dans l'espace. Permettez-moi de vous citer cette description :

Les feux étincelants qui parent la nuit sombre
Fuyaient avec le jour, renaissaient avec l'ombre ;
Les vastes continents, battus des flots jaloux,
De ces fils de Téthys réprimaient le courroux ;
L'astre éclatant du jour, axe de la nature,
Dispensait ses trésors avec juste mesure,
Et confiait au vol des agiles saisons
La pourpre de Bacchus, l'or des blondes moissons.
Tout était force et grâce, et dans cette harmonie
Se révélait du Dieu la prudence infinie.
« C'est bien, » murmura-t-il.

Mais un bruit étrange vient troubler ce concert. Il part d'un recoin du Péloponèse ou règne Salmonée. L'impie a fait construire un pont d'airain sur une vallée ; c'est là que sa folie entreprend de rivaliser avec Jupiter.

..... Le front ceint d'un cercle radieux,
Emporté par son char dans sa course bruyante,
Le roi jette à la foule une torche brulante,
Puis une autre, et l'éclair de son char détaché
Marque pour le trépas le front qu'il a touché.
Un esclave dressé pour ce barbare office
Au Jupiter nouveau l'immole en sacrifice.
« Ah ! disait Salmonée en affrontant le ciel,
Le désir est d'un dieu, si l'œuvre est d'un mortel. »

Vous savez, Messieurs, le reste de l'histoire. Jupiter prend sa foudre, une vraie foudre cette fois ; le trait vengeur aba l'impie et le plonge au Tartare. La morale se résume en ces deux vers :

Malheur à qui des dieux méconnaît la puissance,
Prompte est l'injure, encore plus prompte la vengeance.

Je vous parlerais plus longuement de ce poème, Messieurs, si je n'éprouvais une sorte de pudeur à louer un talent dont j'ai reçu les premières confidences, et auquel, pardonnez-moi ce souvenir, je m'honore d'être uni par une sorte de parenté intellectuelle. Permettez-moi seulement d'émettre le vœu que M. Beauvérie nous donne ces beaux vers pour les insérer dans les Annales de la Société.

Je ne puis clore votre bilan poétique sans rappeler les jolies chansons que nous avons entendues et applaudies à notre banquet annuel. Malheureusement, une santé encore chancelante retenait loin de nous notre spirituel secrétaire, dont la verve a tant de fois égayé ce fraternel rendez-vous autour de la table *entremetteuse d'amitié*, comme dit Plutarque. Néanmoins, les rires n'ont pas manqué, non plus qu'un joyeux chorus, aux piquants couplets de M. Etienne, habile à faire naître les fleurs dans les jardins des Muses comme dans son beau parterre. Ai-je besoin de vous rappeler aussi que vous avez applaudi et fait répéter deux fois une chanson, je devrais dire une ode bachique, chantée avec une verve entraînante par M. Maurice Simonnet? Enfin, un joli conte en vers, *La Croix du Diable*, a été le premier tribut de notre nouveau collègue, M. Auguste Genin. C'est vous dire, Messieurs, que la poésie n'est pas près de mourir dans notre Société. Avec tant de talents éprouvés et de nouvelles recrues, nous sommes assurés d'entendre longtemps, suivant le vœu de nos fondateurs, résonner dans notre cercle les doux sons de la lyre qu'ils nous ont donnée pour emblème.

Si de la poésie nous passons à la philosophie et à la morale, nous trouvons trois lectures de M. Delorme sur les tendances du matérialisme moderne, sur le réalisme dans les arts, sur les effets du luxe dans l'éducation de la jeunesse.

M. Delorme n'est pas un détracteur de notre époque, il en admire les travaux et les conquêtes ; mais en même temps il distingue et signale le danger qu'entraînent à leur suite ces étonnants progrès dans la richesse et dans la puissance matérielle. Ce danger, c'est le culte exclusif de la matière : danger pour les arts, par le réalisme ; danger pour la morale, par l'égoïsme croissant ; danger pour la religion, par la négation de ce qui ne peut ni se voir ni se toucher. Ces idées, Messieurs, sont les vôtres : aussi le spiritualisme élevé qui respire dans les écrits de M. Delorme a-t-il trouvé auprès de vous un universel assentiment.

La littérature proprement dite a fourni cette année un assez grand nombre de lectures. Je signalerai d'abord un souvenir de voyage par M. Dufay. C'est la spirituelle description du carnaval de Milan, auquel notre collègue a assisté pendant la guerre d'Italie.

M. Guillard nous a fait connaître une importante publication de notre compatriote M. Chenavard. C'est un beau volume où, sous le titre de *compositions historiques*, le savant architecte, qui est en même temps peintre et archéologue, a réuni quarante scènes empruntées à la mythologie et à l'histoire grecque et romaine. En analysant ces compositions, notre collègue s'est montré non moins bon juge en matière d'art et d'esthétique que délicat et habile écrivain. Cette intéressante notice a paru dans la *Revue du Lyonnais* (mai 1863).

M. Chervin vous a entretenu de deux volumes de poésies par M. Prosper Delamarre. Le premier, intitulé : *Petites comédies par la poste*, est un vrai fruit de la verve gauloise ; mais le titre seul du second : *Enfants et femmes*, fait deviner que l'auteur ne s'inspire pas seulement de l'humeur satirique ; qu'il a, comme tous les poètes dignes de ce nom, une âme ouverte aux sentiments tendres et élevés.

En vous présentant un savant ouvrage d'un de ses confrères en sinologie, M. le marquis d'Hervey-Saint-Denis, sur les poésies des Tangs, dynastie qui régna du VII^e^ au X^e^ siècle de notre ère, M. Isidore Hedde nous a de nouveau fait profiter des connaissances spéciales qu'il a rapportées de sa mission en Chine. Il est entré dans d'intéressants détails sur la versification et l'art poétique des Chinois, sur les divers genres que cultive leur poésie, genres fort analogues aux nôtres, ce qui prouve que, malgré les plus étranges différences de civilisation, l'esprit humain est partout le même, enfermé dans le même cercle et asservi aux mêmes lois.

Enfin, Messieurs, permettez-moi de vous rappeler que j'ai eu l'honneur de vous soumettre deux essais littéraires que j'aurais voulu rendre plus dignes de vous : l'introduction d'une étude sur les hymnes homériques, et une notice bibliographique sur un ouvrage posthume de M. Ozanam, la traduction du *Purgatoire* de Dante, publiée par M. Heinrich, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Lyon. Ce jour là, Messieurs, je vous parlais de l'un des vôtres ; car M. Ozanam a été membre titulaire de la Société de 1839 à 1844 ; et depuis cette date jusqu'à sa mort si prématurée et si regrettable, vous vous êtes honorés de le compter au nombre de vos correspondants.

L'histoire et l'archéologie tiennent toujours une grande place dans vos séances, et nous avons reçu d'elles cette année d'importantes communications. M. Paul Saint-Olive, qui a si bien étudié Rome pendant ses longs séjours sur cette terre des grands souvenirs, vous a lu deux mémoires, où vous avez admiré, avec l'érudition et la sagacité de l'archéologue, le trait et l'originalité piquante qui distingue notre spirituel collègue. Le premier de ces mémoires est une

Histoire de la fièvre à Rome. Je n'ai pas besoin de vous en parler en détail ; il a été publié dans la *Gazette médicale de Lyon*, à laquelle il appartenait de droit, et M. Paul Saint-Olive nous l'a distribué. Le second traite de la *Roma quadrata*, c'est-à-dire de la Rome primitive du mont Palatin. M. Saint-Olive a étudié sur le terrain ces lieux célèbres ; il croit avoir constaté que cette colline des Césars, si déchue de la grandeur passée, a conservé jusqu'à nos jours une forme quadrangulaire. Des fouilles entreprises récemment par l'Académie romaine d'archéologie ont mis à jour une partie notable d'une enceinte fortifiée qui entourait le Palatin, enceinte munie d'ouvrages avancés et de tours placées de distance en distance, qui devaient en rendre la défense facile. Contrairement à l'opinion de M. Ampère, M. Saint-Olive pense que ces murailles sont celles de la *Roma quadrata*, et qu'il faut en attribuer la construction à Romulus.

M. Péladan vous a communiqué une note sur l'archéologie sépulcrale en Assyrie. Des faits nombreux qu'il vous a exposés, il tire cette conclusion que l'Assyrie a été le premier séjour des hommes après le déluge, le centre commun où tous les peuples ont puisé leurs connaissances premières, leurs symboles et leurs traditions. Dans une seconde lecture, il vous a présenté une histoire symbolique de la hache, à propos de l'*Ascia* des tombeaux. Selon votre collègue, dans l'écriture hiéroglyphique de l'Egypte et de la Chine, la hache signifie Dieu, celui qui tranche, qui décide de tout. En Babylonie, elle désigne de même le grand justicier, celui qui a droit de vie et de mort. En Assyrie, on offrait des sacrifices à une hache comme symbole du Dieu suprême. Les Scandinaves sculptaient sur les tombeaux une croix formée de quatre haches. M. Péladan pense que l'usage de l'*Ascia* sépulcrale a été emprunté aux Celtes par les Romains.

Les antiquités gallo-romaines ont fourni à M. de Lagrevol le sujet d'une intéressante communication orale. Il vous a entretenu des fouilles récemment opérées dans le département de l'Ain, à Izernore. Les ruines d'un temple considérable, quarante-cinq médailles romaines, de vastes constructions qui ont appartenu à des bains romains, enfin une grande quantité de poteries et de débris de tous genres, tels sont les précieux résultats de ces fouilles, qui prouvent l'existence d'un établissement romain très-important dans la plaine d'Izernore. Notre savant collègue vous a encore annoncé la découverte récemment faite à Néris d'une inscription qui lève tous les doutes sur l'étymologie du nom de cette ville. Quelques savants le faisaient venir du nom de Néron, à qui ils attribuaient la fondation de ces thermes célèbres. L'inscription nouvellement mise au jour établit qu'il était sous la protection du dieu *Nerici*, ce qui tranche la question. Néris possédait aussi un temple dédié à Rome à et à Auguste, privilége très-rare, qui permet de conjecturer que c'était, à cette époque reculée, une ville importante et un des centres de l'administration romaine.

Ce serait ici le lieu de signaler à vos souvenirs le remarquable travail biographique de M. Lagrevol sur saint Avite. Mais j'en ai déjà touché un point en vous parlant des beaux vers qui l'accompagnent. En outre, Messieurs, vous avez tous relu ces pages si intéressantes, soit dans la *Revue du Lyonnais*, soit dans la brochure que notre collègue nous a distribuée. Je vous rappellerai seulement que dans une de vos dernières séances M. de Lagrevol vous a communiqué plusieurs fragments inédits ou mal connus des œuvres du saint évêque de Vienne, qu'il a collationnés lui-même dans les papyrus de la Bibliothèque impériale. Ces papyrus ont appartenu au célèbre historien Jacques-Auguste de Thou. Au XVII^{e} siècle, le P. Sirmond s'en est servi pour éditer les

homélies de saint Avite; mais il paraît n'avoir pas tout lu, et son texte présente des variantes notables avec celui des papyrus. Bien qu'un grand nombre de savants aient consulté ces précieux débris, on peut encore y faire des découvertes ; dans deux épîtres de saint Avite, adressées l'une au patriarche de Constantinople, l'autre à Symmaque, notre collègue a trouvé l'indication certaine d'un fait jusqu'ici inconnu, c'est que le roi des Burgondes, Sigismond, a été baptisé avant Clovis.

M. Dufay a tiré pour vous, d'un manuscrit du XV^e^ siècle conservé dans les archives de Dijon, le récit en forme d'éphémérides d'une invasion que le comte de Comminges, gouverneur du Dauphiné, fit en 1469 dans la Bresse et dans la Dombes par ordre de Louis XI. La guerre dura quatorze mois. Seize places ou villages, parmi lesquels Sathonay et Montluel, tombèrent au pouvoir de l'armée royale; mais elles furent rendues lors du traité de paix signé en octobre 1469, entre Louis XI et le duc de Bourgogne,

Ces noms de lieux si voisins de nous et ces recherches sur le passé de notre patrie m'amènent, Messieurs, à vous entretenir d'un ordre de communications et de travaux qui jouit parmi nous d'une faveur facile à comprendre et qui comptera parmi les plus utiles services de la Société littéraire : je veux parler des recherches relatives à l'histoire de notre belle et antique cité, qui est pour nous une patrie dans la patrie. Cette distinction, Messieurs, n'est pas de moi : vous avez tous reconnu le passage célèbre où Cicéron, consul de Rome, s'attendrit en parlant d'Arpinum et déclare qu'il ne reniera jamais pour sa patrie la ville où il est né, bien qu'il mette au premier rang la grande patrie où elle est contenue. Notre petite patrie à nous, ce n'est point une bourgade, une petite ville municipale : c'est une noble cité à laquelle bien peu de

capitales peuvent être comparées et qui a produit à elle seule plus de grands hommes qu'il n'en faudrait pour illustrer un empire. Voilà pourquoi, Messieurs, citoyens de la France et fiers de ce titre, nous sommes fiers aussi d'être enfants de Lyon. Dans ces travaux par lesquels nous cherchons à honorer notre ville natale, nous donnons une grande place à l'étude de son histoire, nous en recueillons avec soin les souvenirs, fidèles en cela à la tradition de la Société littéraire, à qui appartient l'honneur d'avoir publié l'excellent catalogue des *Lyonnais dignes de mémoire*.

C'est pour faire un pas de plus dans cette voie que votre Comité de publication a décidé de composer exclusivement le second volume de vos annales d'écrits relatifs à l'histoire et aux antiquités de Lyon. Ce but ne pouvait être atteint qu'en y insérant, en outre des travaux qui vous avaient été lus l'année dernière et dont mon honorable prédécesseur (1) vous a rendu compte avec tant de distinction et de talent, un certain nombre de ceux que nous avons entendus cette année. Par des raisons qu'il sera facile de vous faire apprécier, l'impression de ce volume n'est point encore terminée ; mais vous avez déjà pu relire dans la *Revue du Lyonnais*, où ces mémoires doivent être insérés d'abord, la notice si complète de M. Dufay sur Jean Perréal et l'essai biographique sur Ferdinand de la Monce, que vous a lu M. Perret de la Menue. L'histoire de ces deux hommes qui ont embelli par leurs travaux et honoré par leurs talents la ville de Lyon, l'un au XVI^e^, l'autre au XVIII^e^ siècle, devait avoir sa place dans nos mémoires. Le premier, peintre, poète, ingénieur, architecte, était injustement oublié. Les vicissitudes du temps et les ravages des révolutions ont mis à néant la plus grande partie des

(1) M. Henri M'Roé, substitut du procureur-général près la Cour impériale de Lyon.

constructions qu'il avait élevées sur le sol lyonnais, l'hôpital des Deux-Amants, par exemple, et l'église des Cordeliers de l'Observance. Mais sa gloire est assez belle, si, comme notre collègue croit l'avoir démontré, il est le véritable auteur des dessins sur lesquels a été construite l'église de Brou. Quant à Ferdinand de la Monce, il a laissé parmi nous des œuvres qui durent et qui conserveront sa mémoire, la petite porte de l'Hôtel-Dieu du côté de la place, la maison Tholozan, la façade de l'église Saint-Just. Doué, comme Jean Perréal, des talents les plus divers, il nous a légué aussi, outre de belles gravures, un grand nombre d'importants écrits sur des matières d'art et d'archéologie. Sachons gré, Messieurs, à nos savants collègues, d'avoir remis en lumière le souvenir de ces deux artistes qui font tant d'honneur à notre ville. C'est un devoir pieux qu'un jour ils recevront à leur tour quand nous serons devenus le passé et qu'une postérité curieuse recherchera dans les traces que nous aurons laissées quels sont les noms qui méritent de vivre.

C'est ce culte pour l'histoire de notre cité qui soutient notre doyen, M. Péricaud aîné, dans sa tâche, si vaste et si difficile, de retracer, comme dans une galerie de portraits, la physionomie et les œuvres des archevêques qui se sont succédés sur l'illustre siége de saint Pothin. L'année dernière il nous avait apporté la biographie de quatre archevêques, Claude de Saint-Georges, François de Neuville, Charles de Rochebonne et enfin le cardinal de Tencin ; cette année sont venus défiler devant vous Hugues de Romans, d'abord évêque de Die puis successeur de saint Jubin et archevêque de Lyon de 1083 à 1106, l'ami de Grégoire VII et le compagnon d'Urbain II lorsque ce grand pape vint en France prêcher la première croisade ; puis son successeur Joscerand, qui occupa le siége de 1106 à 1117, et dont la vie, plus obscure, ne fut signalée que par les vertus religieuses ; ensuite Charles d'Alençon, qui,

deux siècles plus tard (1365-1375), passa d'un couvent de Dominicains sur le trône épiscopal de Lyon, grâce au sang royal qui coulait dans ses veines, et n'en fut pas moins un énergique défenseur des libertés ecclésiastiques contre le pouvoir civil; enfin le cardinal Jean de Lorraine (1537-1539), d'abord archevêque de Reims et de Narbonne, évêque de onze diocèses et titulaire de nombreuses abbayes. Malgré une si lourde charge d'âmes, Jean de Lorraine eut encore le temps d'être homme politique: il représenta François Ier auprès de Charles-Quint et fut ministre d'Etat sous Henri II. Il protégeait aussi les lettres. C'est à lui que Symphorien Champier dédia son *Medicinale Bellum* et Jean Voullex ses épigrammes latines, fort savants livres, mais d'une liberté de langage qui les ferait difficilement admettre aujourd'hui sur la table d'un évêque, bien loin qu'il consentît à les honorer de son patronage. Ce simple coup-d'œil sur les notices de notre savant doyen suffit à montrer combien ces recherches présentent d'intérêt pour l'historien et même pour le penseur. Il faudrait bien se garder de n'y voir que des curiosités biographiques. En nous transportant par une érudition modeste, mais sûre, dans ces époques reculées, dans ces âges si différents du nôtre, elles nous ouvrent les aperçus les plus instructifs sur l'histoire des mœurs et de la société.

Votre prédilection pour les recherches relatives à nos antiquités locales vous a encore dirigés, Messieurs, dans le choix de la question que vous avez mise au concours, l'histoire littéraire de Lyon au XVe siècle. Un seul mémoire vous a été présenté. Votre commission, composée de MM. Péricaud aîné, Chastel et Saint-Olive, tous trois si compétents en pareille matière, y a constaté, malgré quelque précipitation de style, un travail sérieux qui méritait d'être encouragé; et vous avez accordé la moitié du prix à l'auteur, M. Dulon, chef d'institution à Pont-Audemer. L'histoire littéraire de Lyon pendant

la première moitié du XVI[e] siècle, tel est l'objet du concours pour 1864. Espérons, Messieurs, que la médaille promise au travail qui sera préféré et l'honneur d'être distingué par de si bons juges amèneront devant vous des candidats laborieux et instruits dont vous serez heureux de récompenser le mérite en contribuant, pour votre part, à élucider l'histoire des lettres dans notre cité et à sauver de l'oubli les noms qui font sa gloire.

Mais, je ne puis quitter cette matière sans vous rappeler le rapport que M. Saint-Olive vous a présenté sur ce concours. Quelque temps avant, il vous avait lu un autre travail non moins remarquable sur une dissertation, de M. l'abbé Cucherat, que j'ai mentionnée en vous parlant des membres correspondants. A propos des antiquités si heureusement retrouvées à Paray-le-Monial, notre collègue vous y entretenait des fouilles qui se font à Rome sur l'emplacement de la *villa Cœsarum* fondée par Livie. M. Georges a su de même vous intéresser en analysant devant vous le manuscrit de M. Louis Audiat, sur Antoine Mage de Fief-Melin. Si vous avez trouvé que votre honorable correspondant s'était montré trop indulgent, par esprit de patriotisme, pour un poète justement oublié, l'esprit et le bon goût du rapporteur ont sauvé l'aridité de la matière.

D'autres rapports importants vous ont été présentés sur les publications qu'un grand nombre de Sociétés savantes vous envoient en échange des nôtres. Ces relations et ces échanges se sont considérablement multipliés depuis deux ans, grâce à l'initiative de M. le ministre de l'Instruction publique pour unir entre elles, par un centre commun, les diverses Sociétés littéraires et scientifiques des départements. Des séances extraordinaires, où toutes les Sociétés étaient convoquées, ont été tenues en Sorbonne, une première fois au mois de novembre 1861, puis de nouveau au mois d'avril

dernier; et deux volumes de mémoires lus dans ces séances sur l'archéologie, l'histoire et les sciences morales nous ont été envoyés par le ministre. Mais, en outre, nous recevons régulièrement les travaux de plus de trente Sociétés qui, sur tous les points de la France, sont autant de foyers où vit et d'où se propage l'amour des lettres, le goût des nobles études. Vous n'avez pas voulu, Messieurs, que ces envois qui s'accumulent dans vos archives fussent des trésors inutiles: vous vous êtes distribué le dépouillement de ces publications, et plusieurs d'entre elles ont donné lieu à des lectures justement remarquées. M. Pallias vous a rendu compte du tome VI des *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Blois;* M. Dufay des *Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure*; M. Georges des *tomes XIII et XIV de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, et tous trois, parmi quelques travaux d'un intérêt plus particulièrement local, ont su discerner et vous signaler ceux dont la science générale peut faire son profit. M. Dufay, par exemple, vous a exposé en détail le plan d'une nouvelle institution de charité qui donne dans la ville de Nantes les plus heureux résultats ; c'est un système d'assistance publique pour la vieillesse par des secours donnés à domicile. Convaincus que l'adoption de ce système ne pourrait qu'être avantageuse pour Lyon, notre confrère s'est chargé de rédiger un mémoire où la question sera étudiée sur toutes ses faces et où les autorités compétentes trouveront les matériaux d'une enquête complète.

Je puis me borner à vous rappeler brièvement le si intéressant rapport de M. Lagrevol sur le bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de la Lozère. Ce travail a été imprimé et distribué. En analysant le mémoire de M. Cazalis sur le *Thalamus* de Jean Gély, et en particulier sur la charte octroyée à la ville et à la municipalité de *Mayrueis* par

Raymond de Roquefeuille, pendant la minorité de saint Louis, votre collègue a su faire une œuvre originale qui a mérité d'être conservée. Enfin M. Pezzani, en dépouillant devant vous les *Mémoires de la Société hâvraise d'études diverses*, vous a présenté des considérations élevées sur cette union des Sociétés savantes de notre pays, qui, mettant en commun leurs recherches, leurs découvertes, toutes leurs idées fécondes, doivent former de plus en plus comme une seule famille vouée au culte du vrai, du beau et du bien.

Me voici arrivé, Messieurs, au terme de ma longue tâche ; heureux si, en occupant si longtemps votre bienveillante attention, j'ai pu être l'annaliste fidèle de vos travaux. Il m'aurait été doux de les louer avec plus d'effusion ; mais je me suis dit que votre Président, lorsqu'il porte la parole en votre nom, est la voix même de la Société, et qu'il ne convient point à la Société de se louer elle-même. L'orgueil qui se complaît dans la contemplation de ses œuvres est bientôt frappé de stérilité ; la modestie assure le travail, et par lui le succès. Travaillons donc, Messieurs et chers collègues. Poètes, embellissez nos séances par vos fictions riantes ou terribles, appelez à votre aide toutes les ressources d'une imagination brillante et féconde pour raviver de plus en plus autour de vous cette étincelle divine dont M^me^ de Staël disait « qu'il ne faut jamais se lasser de l'exciter en soi-même et de la ranimer dans les autres. » Historiens, érudits, archéologues, poursuivez vos patientes recherches, recueillez avec amour tous les souvenirs du passé : ce sont autant de matériaux pour les œuvres de l'avenir. Cette voie est modeste, mais elle est sûre ; la science y marche pas à pas, mais elle ne s'égare jamais, et, ne posant le pied que sur un sol éprouvé, elle ne risque pas de tomber dans les abîmes où se perd si souvent la critique ambitieuse. Les belles moissons ne viennent que sur les

terrains profondément défoncés ; les érudits du XVIe siècle ont ouvert la route où devaient passer les hommes de génie du siècle suivant, et si Dieu réserve encore à notre patrie de grandes gloires littéraires, ces labeurs patients, exacts, modestes, en sont la plus sûre préparation. « C'est le travail, écrivait votre collègue Ozanam, qui fait les époques glorieuses quand il y trouve l'inspiration ; et quand elle n'y est pas, c'est encore lui qui fait les hommes utiles et les peuples estimables. » Travaillons donc, qui que nous soyons, membres des Sociétés savantes; travaillons avec énergie et persévérance : nous embellirons notre vie par les charmes de l'étude, nous acquerrons des droits à l'estime de nos concitoyens, à la reconnaissance de notre pays, et si Dieu refuse la gloire à notre faiblesse, nous mériterons d'avoir des successeurs qui soient plus grands que nous.

APPENDICE.

NOTICE

SUR

LE MARQUIS ACHILLE DE JOUFFROY D'ABBANS

Lue à la Société littéraire de Lyon,

Le 6 avril 1864.

—

Dans une de nos dernières séances (le 27 janvier), je revendiquais, pour la France et pour Papin, la gloire de l'invention de la vapeur, pour la ville de Lyon et pour Claude-François-Dorothée marquis de Jouffroy celle de l'application de la vapeur à la navigation ; je disais comment l'inventeur du pyroscaphe créa de prime-abord la science de la navigation par la vapeur, appliqua les deux systèmes palmipède et à roues et construisit le premier bateau à vapeur, auquel il donna les dimensions reconnues les meilleures par l'Académie des sciences soixante ans plus tard ; je rappelais que cette grande découverte, considérée comme le rêve d'un fou, importée par Fulton en Amérique, un quart de siècle après les expériences faites à Lyon sur la Saône, avec un plein succès (en 1783), fut réimportée par l'industrie anglaise en France, où elle avait pris naissance quarante ans auparavant, tandis que l'inventeur qui avait consacré son génie et sa fortune à la réalisation de son immortelle conception, ne conservait pour vivre qu'une modeste retraite militaire et mourait oublié à l'hôtel des Invalides.

L'histoire des conquêtes de l'esprit humain offre de nombreux exemples des amères déceptions réservées aux hommes de génie annonçant une science nouvelle, avant les temps marqués pour sa propagation et à ceux doués d'une intuition exceptionnelle. Les intelligences privilégiées, accomplissant irrésistiblement leur mission, sans tenir compte des enseignements ni des obstacles, montrent quelle serait la puissance de la créature animée du souffle divin, si la déchéance n'avait obscurci ses facultés et soumis aux labeurs l'obtention de tous les biens de ce monde.

Le fils aîné de l'inventeur du pyroscaphe, Achille de Jouffroy, était doté magnifiquement d'aptitudes diverses dont une seule aurait suffi pour faire sa fortune ; cependant, il mourut pauvre comme son père, ayant perdu dans la fondation d'un établissement métallurgique dont il voulait doter la France, ou consacré aux expériences scientifiques, des profits laborieusement acquis. Entraîné par les événements de son temps, il fut soldat sous l'empire ; journaliste, littérateur, poète, historien pendant la restauration ; après la révolution de 1830, quoiqu'il n'eût jamais été lié à la branche aînée des Bourbons par des fonctions publiques, il se fit une retraite en s'adonnant presque exclusivement à l'étude des sciences mécaniques.

J'ai recueilli de la bouche même de Jouffroy, dans les causeries intimes d'une amitié de trente ans, les principaux événements de sa vie ; j'ai contrôlé et complété mes souvenirs au moyen des renseignements mis à ma disposition par son beau-père, M. le colonel de Posson qui, à l'âge de 87 ans, malgré les blessures et les infirmités rapportées de sa glorieuse carrière, n'a pas cessé d'être un type des qualités aussi solides qu'aimables du cœur et de l'esprit.

Achille-François-Éléonore naquit à Écully-lès-Lyon, le 20 janvier 1785, de messire Claude-François-Dorothée,

marquis de Jouffroy d'Abbans, inventeur du pyroscaphe, et de dame de Pingon de Vallier ; à l'âge de sept ans, on lui donna pour précepteur un ecclésiastique d'un grand mérite, nommé Blond. Les parents de Jouffroy s'étaient prononcés aux états provinciaux pour la suppression des priviléges de la noblesse, mais la révolution, passant des réformes applaudies en 1789 au régime de la terreur, les força d'émigrer ; son père et son oncle le prince Maurice de Montbarey colonel du régiment de Monsieur allèrent offrir leurs services aux princes français à Coblentz. L'abbé Blond dut bientôt s'éloigner de la France avec son élève ; ils se rendirent d'abord à Ettenheim, où se trouvait la légion de Mirabeau, dans laquelle M. de Jouffroy père avait été incorporé, ensuite à Fribourg qui offrait toutes les ressources désirables pour l'éducation. Ils rencontrèrent en Suisse le prince de Montbarey grand oncle d'Achille Jouffroy, ancien ministre de la guerre (de 1777 à 1780), sa grand' tante paternelle chanoinesse du chapitre de Baume-les-Dames, d'autres religieuses et religieux expulsés de leurs pieux asiles au nom de la nation et du salut public, des prêtres et de nobles familles n'ayant conservé la vie qu'en abandonnant leurs biens. Dans ces temps néfastes, la piété, la vertu, la fortune marquaient les victimes ; les prisons et les échafauds avaient remplacé les sanctuaires profanés et les autels renversés ; chaque jour on apprenait l'exécution d'un parent, d'un ami et d'un grand nombre de personnes de toutes conditions ; parmi les émigrés, beaucoup succombaient aux chagrins et aux privations, ou allaient offrir leur tête au bourreau en rentrant en France ; le colonel Saint-Maurice Montbarey étant revenu à Paris fut condamné par le tribunal révolutionnaire en 1794, son père mourut de douleur à Constance peu de temps après.

L'impression profonde de ces calamités sur l'esprit du jeune Jouffroy ne s'effaça jamais ; le bivouac d'Ettenheim resta

dans sa mémoire comme la pieuse légende de loyaux chevaliers se dévouant pour délivrer la patrie des monstres qui déchiraient son sein ; aussi, lorsqu'il reçut un brevet de sous-lieutenant à la suite dans l'armée de Condé, brevet signé des frères du roi, contresigné par le comte de Mirabeau et par le maréchal de Broglie, cette distinction honorifique lui parut le plus beau titre de noblesse et lui inspira une ardeur nouvelle au travail. Ses progrès furent si rapides, que son éducation aurait pu être terminée en quatre ou cinq ans ; néanmoins, en continuant d'étudier pendant dix ans, il apprit avec plus de fruit qu'on ne le fait généralement les langues latine, grecque, allemande, anglaise, italienne, ainsi que la littérature, l'histoire et les mathématiques. En 1802, il revint dans sa famille rentrée de l'émigration et retirée au château d'Abbans, préservé de la confiscation par un parent resté en France.

Achille Jouffroy atteignait alors sa dix-septième année ; initié par son père aux travaux mécaniques, il apprit à tourner, à forger, à polir, à manier toute sorte d'outils avec l'adresse des ouvriers les plus habiles ; c'était, à la fois, un délassement agréable, un exercice salutaire, un apprentissage utile qui développaient ses dispositions aux inventions mécaniques dont un auteur doit pouvoir exécuter lui-même les modèles. La conscription de 1804 vint l'arracher à ces occupations, il en éprouva un vif chagrin, mais l'idée d'aller défendre son pays adoucit les regrets de quitter sa famille. Il rejoignit le 106e d'infanterie de ligne cantonné dans les Etats vénitiens, traversa rapidement l'école de soldat et de peloton ; puis, moins assujéti, il employait les moments de loisir chez un tourneur de chaises et de tuyaux de pipes pour lequel son adresse était une bonne fortune.

Un dimanche, à l'inspection, la musique du régiment ne se fit pas entendre, les instruments étaient presque tous hors de

service et dans le village il n'y avait aucun ouvrier capable de les réparer. Le major demanda si parmi les conscrits il ne se trouvait pas un luthier ou tourneur pouvant se charger des réparations; Jouffroy ayant été désigné, le capitaine de la musique reçut l'ordre de s'entendre avec le tourneur de chaises pour la location des outils et la fourniture de tout ce qui serait nécessaire. Le dimanche suivant, les instruments remis à neuf firent entendre des sons harmonieux, le major félicita Jouffroy devant le régiment et lui promit les galons de caporal à la première bataille, s'il se montrait aussi brave soldat qu'habile ouvrier. La campagne de 1805 s'ouvrit bientôt, le 106e eut à combattre à l'avant-garde, Jouffroy s'y distingua par son courage et reçut une balle dans la cuisse gauche. Il était à l'hôpital de Palma-Nova depuis plusieurs mois, lorsque M. de Mazade, commissaire ordonnateur, passant la revue de l'hôpital, s'informa s'il n'y avait pas quelque convalescent sachant écrire correctement; tous les malades exclamèrent à la fois que Jouffroy écrivait toute la journée et qu'il devait être *fameusement habile*. Dans ce moment Jouffroy, accroupi sur sa couchette, traçait des courbes et avait autour de lui des feuilles de papier couvertes de formules algébriques ; la proposition qui l'éloignait de la société des soldats fut acceptée avec empressement. Le commissaire voyant un jeune homme de famille, d'une éducation distinguée, le fit placer dans son cabinet, l'admit à sa table et lui accorda sa confiance. Quelques mois après, la paix de Presbourg donna Venise à l'empereur, le commissaire, appelé dans cette ville, y emmena son secrétaire qui fut heureux de pouvoir visiter les beautés artistiques de la reine de l'Adriatique.

Un jour, à l'entrée du port, Jouffroy considérait une vingtaine de plongeurs, rapportant de temps en temps du fond de la mer quelques minces débris de bois ; on lui apprit qu'à

une époque fort ancienne une galère de grande dimension, ayant coulé en cet endroit, n'avait jamais pu être relevée, et que les navires d'un fort tonnage n'entraient dans le port qu'en s'exposant à de graves avaries ; depuis deux ans, on s'efforçait d'enlever les plats-bords de la galère pour abaisser d'autant la profondeur de la mer, mais les résultats de ce pénible travail étaient insignifiants. Jouffroy, méditant sur les moyens de dégager l'entrée du port, oublia son bureau et n'y rentra que trois heures plus tard que de coutume ; le commissaire d'abord inquiet, puis mécontent, le menaça de le renvoyer au régiment ; mais il fut apaisé lorsque son secrétaire lui eût expliqué qu'il se faisait fort de mettre à flots la galère tout entière en un mois et à peu de frais, à la seule condition qu'après la réussite on lui accorderait son congé définitif du service militaire. La vie de soldat, la balle dans la cuisse, le séjour à l'hôpital et l'attente prolongée des galons de caporal avaient singulièrement refroidi l'ardeur martiale du conscrit de 1804.

Les autorités de la ville et le commandant du port repoussèrent d'abord comme une mauvaise plaisanterie la proposition du jeune soldat ; ce ne fut pas sans peine que le commissaire obtint qu'on l'entendît et qu'on mît à sa disposition les ouvriers et les objets nécessaires. Dès le lendemain, Jouffroy était à l'œuvre ; le moyen qu'il avait conçu consistait à entourer la coque de la galère submergée, au-dessous de la ligne de flottaison, d'un fort câble auquel seraient fixées des poulies de deux en deux mètres de distance, afin d'y amarrer des barriques vides, en quantité suffisante pour faire contre-poids. Lorsque la galère commença à se détacher du fond de la mer, le travail ayant été suspendu, les autorités et les notabilités de la cité furent convoquées pour assister à la mise à flots ; la population entière accourut sur les quais et la mer se couvrit de gondoles. Jouffroy avait

fait préparer d'avance des barriques vides, disposées de façon à pouvoir être immergées à côté de celles qui l'étaient déjà, ce qui détermina l'ascension, annoncée par un craquement sourd suivi de l'apparition du chapelet de barriques exhaussant la galère saluée par les acclamations de trente mille spectateurs. Des ouvriers armés de pelles procédèrent aussitôt à l'enlèvement du sable, tandis que cinquante pompes étaient installées ; le soir du même jour l'entrée du port était libre et la galère amarrée dans l'intérieur. L'opération avait duré en tout trente-deux jours ; il en fut rendu compte au prince Eugène vice-roi d'Italie et, huit jours après, Jouffroy reçut sa libération du service militaire ; néanmoins il continua ses fonctions de secrétaire auprès du commissaire devenu son ami. Au mois de février 1806, le comte de Lauriston, aide-de-camp de l'empereur, vint rétablir les services de la marine à Venise ; Jouffroy fut chargé, en qualité d'ingénieur directeur, d'organiser à l'arsenal les ateliers de mécaniques, de boussoles, de modèles, de fonderie, etc. Dans ces nouvelles fonctions, son habileté, son activité, sa probité, l'aménité de ses manières lui acquirent une grande considération et des amis qui lui restèrent fidèles ; il construisit deux beaux navires : *la Princesse-Auguste*, brick de 20 canons, et le *Rivoli*, vaisseau de 74 canons.

Au commencement de 1810, l'empereur voulant former dans le golfe de Venise une division navale franco-italienne, le commandant Dubourdieu se rendit de Toulon à Milan pour recevoir les ordres du vice-roi ; tous les navires disponibles furent réunis à Venise et conduits à Ancône port de rassemblement. On prit la mer au mois d'octobre pour aller détruire les établissements que les Anglais avaient formés à l'île de Lissa ; la division navale revint ensuite hiverner à Ancône.

L'année suivante, l'ordre fut donné de s'emparer de l'île de Lissa et de s'y fortifier ; en conséquence, on embar-

qua 550 hommes de la garde italienne commandés par le colonel Gifflinga aide-de-camp du vice-roi, 50 ouvriers de la marine sous la direction de Jouffroy, des pièces de campagne avec leur matériel, etc.

L'escadre se composait de trois frégates françaises : la *Favorite*, la *Flore*, la *Danaé* et de sept bâtiments italiens : la frégate la *Couronne*, les corvettes la *Bellone* et la *Caroline*, le brick la *Princesse-Auguste*, un chibook, deux goëlettes; Dubourdieu arbora le guidon de commandement sur la *Favorite*. L'escadre appareilla le 11 mars dans l'après-midi; le 13 au matin, les embarcations envoyées en reconnaissance revenaient sans avoir pu obtenir des renseignements sur la position de l'ennemi; mais, quelques heures après, une frégate anglaise parut, suivie de trois autres qui vinrent se ranger en ligne de bataille. Aussitôt Dubourdieu donna le signal de branle-bas de combat et l'ordre de laisser arriver en forçant de voiles ; la *Favorite* ouvrit le feu sur la frégate anglaise portant pavillon de l'amiral Sidney-Smith et le combat devint général. La victoire était disputée depuis trois heures avec un acharnement égal des deux côtés; la *Favorite* allait tenter pour la seconde fois l'abordage de la frégate amirale, lorsque celle-ci, filant vent arrière, lança une bordée qui désempara la *Favorite*, tua le commandant Dubourdieu, un enseigne, des matelots, des soldats, blessa mortellement le second, deux aspirants et beaucoup d'autres ; Jouffroy eut le bras gauche déchiré par un éclat; le désordre se mit dans l'escadre, la *Bellone*, la *Couronne*, la *Princesse-Auguste* tombèrent au pouvoir des Anglais, les autres bâtiments se réfugièrent à Lisine.

Jouffroy resté seul vivant des officiers de la *Favorite*, prit le commandement, fit échouer la frégate, se hâta d'opérer le sauvetage des blessés, du restant de l'équipage, des soldats, des morts et des objets précieux ; puis, ayant fait pratiquer

une mèche à la soute aux poudres, il y mit le feu et s'éloigna rapidement ; dix minutes après, la frégate volait en éclats devant les Anglais qui s'avançaient pour la capturer. Après avoir rendu les derniers devoirs aux morts et pourvu aux soins que réclamaient les blessés, il ramena les survivants valides à Ancône ; sa blessure négligée exigeait des soins et du repos ; dès qu'il fut rétabli, il se rendit à Milan auprès du vice-roi, qui le nomma directeur des mines de plomb argentifère et aurifère de Vico-Novo et Brasio, auxquelles Jouffroy joignit celles de charbon fossile de Monte-Carpione, qu'il découvrit ; il passa deux ans dans cette position aussi agréable qu'indépendante, relevant immédiatement du ministre du royaume d'Italie. Lorsqu'il fallut combler les vides qu'avait faits dans tous les services la campagne de Moscou, Jouffroy fut appelé à remplir les fonctions de commissaire de guerre du deuxième corps d'armée à Udine et attaché à la division Fraycinet pendant les campagnes de 1813 et 1814. La paix du 20 mai lui rendit la liberté ; il avait servi onze années, fait huit campagnes, reçu deux blessures ; si l'on se rappelle les événements de la révolution qui présidèrent à sa première éducation, on jugera avec quelle joie il dut saluer la restauration du trône des Bourbons ; cependant, l'impression du régime de la Terreur avait laissé dans son esprit l'horreur des excès qui empruntent le prétexte de l'intérêt public ; il défendit la légitimité avec talent et conviction, comme principe d'ordre social et non comme le drapeau d'un parti réactionnaire ; il appartenait à cette génération grandie au souffle magnétique de la liberté, animée d'un enthousiasme patriotique aux récits de nos victoires, qui, confondant les malheurs et les enseignements des mauvais jours, s'est trouvée identifiée avec les idées de progrès réalisées en 1789, répudiant les crimes qui en 1793 épouvantèrent l'humanité.

Au retour de Napoléon, le 20 mars 1815, Jouffroy publia une brochure politique intitulée : *Des idées libérales en France*, dédiée aux électeurs; cette brochure fut saisie, l'auteur rejoignit Louis XVIII à Gand et fit comme volontaire la campagne de 1815. Après les Cent-Jours, ses écrits le placèrent aux premiers rangs des écrivains politiques; en 1815 et 1817, il était un des rédacteurs du *Drapeau blanc* et du *Conservateur*; de 1816 à 1823, il fut directeur du journal l'*Étoile* (*Gazette de France*); en 1830, il fonda un journal intitulé le *Pour et le Contre*; en 1831 et 1832, il dirigea à Londres le journal français le *Précurseur*. De retour à Paris, il prit la direction du *Rénovateur* en 1833 et 1834, et de l'*Europe monarchique* en 1837 et 1838. Son nom figura pendant ving ans parmi les collaborateurs de la publication hebdomadaire l'*Observateur* (marine et colonies). Plusieurs de ses brochures eurent un succès mérité, telles que les suivantes : *Conspiration du 19 août* 1820; — *Le nouveau ministère*, 1829; — *Avertissement aux souverains*, Londres, 1831; *La foudre*, 1839, etc.

Entre les nombreux témoignages de sympathies qu'il reçut, il aimait à rappeler la lettre suivante :

Bordeaux, 6 octobre 1821.

« Voici, Monsieur le comte, le petit présent que j'ai été « chargé de vous offrir; je n'ai pas voulu attendre le dé- « part de nos dignes députés pour vous l'adresser, dans la « persuasion que vous seriez empressé de posséder un meu- « ble ayant appartenu au président Montesquieu. Nous dé- « sirons, Monsieur le comte, qu'il vous parvienne le plus « tôt possible; il figurera convenablement sur votre bureau, « et, quoique vous n'ayez pas besoin d'inspiration, l'usage « de ce petit meuble ne peut qu'être utile à vos excellents « articles, par le souvenir du célèbre écrivain qui y puisa la « matière de tant de bons ouvrages.

« Veuillez joindre à ce souvenir, M. le comte, celui de « l'estime particulière que votre conduite et vos talents ont « inspirée aux héritiers de l'homme qui illustra la France « par ses ouvrages dans la carrière que vous parcourez déjà « avec tant de talent.

« J'ai l'honneur, etc.

« *Signé :* Max. de Montesquieu. »

En 1821, Jouffroy parut au congrès de Leybach, réuni pour aviser aux moyens de réprimer la révolution de Naples. En 1822, il accompagna le duc de Montmorency, ambassadeur extraordinaire au congrès de Vérone, où il remplit les fonctions de rédacteur des protocoles. L'empereur Alexandre qui se connaissait en hommes le distingua et lui donna des témoignages particuliers de bienveillance et de confiance. Voici comment Jouffroy racontait la décision du congrès relativement à l'intervention française en Espagne, pour rétablir sur son trône Ferdinand VII, à qui l'insurrection militaire avait imposé une constitution. Louis XVIII voulait intervenir ; mais M. de Villèle, ministre des finances, craignant que la guerre ne fît baisser les fonds à la Bourse, suscitait des difficultés et avait chargé Châteaubriand de combattre l'intervention. L'empereur Alexandre, qui était l'âme du congrès, partageait les vœux de Louis XVIII ; connaissant les dispositions de chacun des membres, il chargea Jouffroy de rédiger un protocole dans le sens de l'intervention; le lendemain à six heures du matin, il vint lui-même prendre le projet, le porta à la séance, pria le duc de Montmorency de le lire ; la lecture achevée, l'empereur reprit le papier en disant : c'est entendu, le congrès approuve. Châteaubriand se hâta de retourner à Paris, M. de Villèle lui-même se fit honneur de la décision qu'il n'avait pas pu combattre ouvertement. Les offres brillantes de l'empereur Alexandre ne

purent séduire Jouffroy ; le gentilhomme français ne voulut pas renoncer à servir son pays et son roi ; au retour de Vérone, il refusa un emploi élevé dans le ministère des affaires étrangères afin de conserver son indépendance comme écrivain, Louis XVIII le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur, en lui assignant une pension de mille écus sur sa cassette.

La guerre d'Espagne fut promptement terminée, mais Ferdinand VII manquait des ressources financières indispensables pour affermir son autorité ; la révolution employait tous les moyens de le tenir sous sa dépendance, en empêchant qu'on lui fît parvenir des fonds ; le marquis de Croy-Chanel avait négocié un emprunt, Jouffroy trouva le banquier Guebard et parvint avec une audace habile à porter au roi d'Espagne le premier million. Après l'accomplissement de cette mission, il s'adonna plus particulièrement aux travaux industriels et scientifiques ; sa participation à la négociation d'un emprunt pour Don Miguel roi du Portugal, en 1832, et l'organisation à Rome, en 1834, d'une banque dont M. Rubichon avait obtenu le privilége, furent des opérations financières sans caractère politique ; la banque de Rome continue de rendre de grands services aux Etats-Pontificaux.

Jouffroy fit partie des réunions littéraires et scientifiques avec les hommes les plus éminents ; il concourut à la fondation des Sociétés d'encouragement pour l'industrie nationale, des auteurs dramatiques et du caveau ; il fit partie de celles des hommes de lettres, des antiquaires de Normandie et d'un grand nombre d'autres qui tinrent à honneur d'inscrire son nom sur leurs listes. Pendant qu'il gouvernait la banque de Rome, il fut reçu membre de la Société tibérienne

[illegible]nces, lettres et arts de cette ville, le 22 novembre 1834,

éclat exceptionnel. Son discours, en langue italienne

qu'il possédait comme le français, fut imprimé dans les annales de l'académie ; le vénérable et docte cardinal Micara, général des capucins, répliqua éloquemment au récipiendaire.

Malgré la multiplicité de ses travaux dans la presse quotidienne et dans les revues, Jouffroy trouvait le temps, grâce à la rapidité de ses conceptions et à la facilité de sa rédaction, de s'occuper de littérature, de poésie, d'histoire ; il publia successivement : en 1818, *Le Vampire*, mélodrame, dont Nodier fit le prologue, Piccini la musique, Carmouche la mise en scène ; — *Maurice et Gusman, mœurs portugaises*, comédie en un acte, 1819 ; — *Les Bacchanales de Thèbes*, tragédie lyrique en un acte, 1819 ; — *Berthe, fille d'Alpadus, roi de Hongrie*, comédie lyrique en trois actes, 1820 ; — *Les fastes de l'anarchie*, précis chronologique des événements mémorables de la Révolution française, 2 vol. in-8, 1820, ouvrage qui eut six éditions ; — *Don Querido*, comédie en langue italienne et en vers, deux actes, 1825 ; — *Patelinos, mœurs espagnoles*, comédie en un acte, 1825 ; — *Le Revenant, mœurs du XVI^e^ siècle*, prologue, 1826 ; — *Les suites du crime, mœurs italiennes*, un acte, 1829 ; — *Czerni-George*, drame en vers, deux actes, 1829 ; — *Le Gendre de Faust*, comédie lyrique, en vers, deux actes, 1829 ; — *Les Burkers, mœurs anglaises*, drame mêlé de chants, un acte, 1831 ; — *Le Choléra morbus, épisode de la guerre de Pologne*, Londres, 1832 ; — *La Saisie, ou le loyer échu*, comédie mêlée de chants, un acte, 1833 ; — *Charles X à Holy-Rood*, nouvelle, 1833 ; — *Mes adieux à l'Angleterre*, satire en vers, 1833 ; — *La Conjuration d'Ardres*, en 1665, nouvelle, 1834 ; — *Jeune et vieille France*, nouvelle, 1835 ; — *Le château de Lueg*, nouvelle, 1834 ; — *Le Festin des morts*, nouvelle ; — *Introduction à l'histoire de France, ou description physique, politique et monumentale de la Gaule*,

depuis l'an 900 avant Jésus-Christ jusqu'à l'an 418 de l'ère vulgaire, 1 vol. in-fol. orné de 24 planches représentant les monuments celtiques, druidiques, romains, etc.; ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1839 ;—*Dictionnaire des erreurs sociales*, 1 vol. grand in-8 de 1500 pages, 1852 ;—*Dictionnaire des inventions*, 2 vol. grand in-8, 1854.

Je pourrais citer un nombre infini d'autres publications sorties de la plume de Jouffroy ; il fit aussi des compositions musicales fort estimées pour piano, pour guitare et des partitions. La littérature était pour lui un délassement plutôt qu'un travail, toutes ses œuvres avaient un caractère de simplicité naturelle, relevée par le charme du style.

Les travaux auxquels Jouffroy attachait le plus d'importance étaient relatifs aux mines, à l'industrie, aux arts mécaniques ; il rédigea deux savants mémoires sur les mines de l'Italie (1812, *Annales des mines*) ; il fit paraître une description du bassin houiller métallurgique de Straffordshire (1818) et un rapport sur les mines des Pyrénées-Orientales (1829). Pendant les années 1838, 1840, 1843, 1846, l'Académie des sciences, saisie de ses mémoires sur la navigation à vapeur et sur le système des chemins de fer, suivait ses expériences et encourageait ses travaux.

En 1824, Jouffroy avait conçu le projet d'enrichir la métallurgie française du système anglais de hauts fourneaux à cook et à soufflerie à vapeur, alors encore inconnus dans notre pays ; il fit construire l'usine sur une grande propriété lui appartenant, dans le département de la Loire-Inférieure, près de la Trappe de la Meilleraye ; les produits en fonte douce qu'il obtint dès 1828 faisaient une concurrence avantageuse aux fontes anglaises, mais Jouffroy ne pouvait concentrer son existence dans une usine, il se laissa persuader de mettre l'entreprise en commandite, un gérant anglais

dissipa les fonds des actionnaires, les charges absorbèrent la valeur de la terre et du matériel qui avaient coûté un million à Jouffroy et qui furent vendus à vil prix. Ce désastre l'affecta vivement ; depuis cette époque, son rêve constant, dans toutes ses inventions, était bien moins de conquérir une nouvelle fortune que de pouvoir rembourser intégralement les souscriptions dilapidées par le gérant infidèle, dont il était lui-même la grande victime.

Il existe à Paris une manufacture mue par la vapeur, pour l'exploitation : 1° d'un appareil mécanique à sculpter le marbre, le bois, etc.; 2° d'un autre appareil produisant par feuilles la marqueterie la plus variée, en bois, ivoire et autres matières; ces appareils, de l'invention de Jouffroy, brevetés en 1837, ont fourni des produits admirés aux expositions de l'industrie.

Jouffroy inventa encore un système de construction de mâts de vaisseau, par l'assemblage de pièces tirées d'arbres de faible diamètre, découpés et préparés par une machine à vapeur d'une grande simplicité ; cette invention deviendrait d'une grande utilité si des événements imprévus ne permettaient plus de tirer du nord de l'Europe les grandes pièces de bois servant à la mâture des vaisseaux; le mémoire et le modèle sont restés au ministère de la marine.

Le 15 novembre 1840, Jouffroy obtint un brevet d'invention pour un système de voitures à train articulé, rendant ces véhicules inversables, leurs mouvements plus doux, et permettant de tourner dans un cercle dont le diamètre n'excède pas la longueur de la voiture; cette invention reçut de l'Académie des sciences une approbation flatteuse.

Jouffroy consacra vingt années à la recherche des moyens d'appliquer la vapeur aux navires à voiles de toute dimension, de prévenir les accidents sur les chemins de fer, de supprimer les grands travaux d'art des tunnels et de rendre accessibles les localités montagneuses que le système actuel

laisse isolées des grandes artères de la vie sociale. Je ne puis mieux faire que de rapporter quelques passages des principaux rapports présentés à l'Académie des sciences, sur ces inventions remarquables, par les hommes les plus autorisés de ce corps savant, délégués pour suivre les expériences des perfectionnements proposés.

Le 4 mai 1840, MM. Arago, Charles Dupin, Poncelet et Séguier attestaient dans les termes suivants le mérite des perfectionnements concernant la navigation à vapeur :

« Fils de l'homme qui le premier réalisa pratiquement « l'immortelle pensée de Papin, M. de Jouffroy n'a pas cessé « d'avoir les yeux fixés sur l'œuvre de son père ; jaloux de « faire des progrès de la navigation à vapeur une gloire de « famille, il s'efforce d'y apporter son contingent personnel « de perfectionnements..... »

Après avoir décrit le système proposé et rendu compte des expériences répétées avec une goëlette à quille de 20 mètres de long, cinq mètres de large et deux mètres de tirant d'eau, la Commission terminait ainsi son rapport :

« Vos commissaires se plaisent à reconnaître tout ce que « présente de nouveau et d'ingénieux ce mécanisme, fruit « de longues études, de persévérantes méditations d'un in- « génieur qui s'efforce de chercher les conditions les plus « convenables pour la solution de l'important problème de « la navigation à vapeur.

« Vos commissaires vous proposent donc de témoigner à « M. de Jouffroy l'intérêt qu'inspirent ses travaux et le désir « de voir couronner d'un plein succès ses louables tentatives « pour le perfectionnement d'une des plus belles conceptions « de l'esprit humain, de cette admirable invention de la na- « vigation à la vapeur, à laquelle les noms français de Papin « et de Jouffroy doivent être à jamais unis. Adopté. »

Le 2 novembre de la même année, une nouvelle commis-

sion composée de MM. Poncelet, Gambey, Piobert, Auguste Cauchy, rappelait que la gloire de l'invention de la navigation à vapeur appartient à la France, à la ville de Lyon, au marquis de Jouffroy. Après un exposé remarquable du système et des expériences réitérées auxquelles elle avait présidé, la Commission proposait l'approbation de l'invention.

« On sait aujourd'hui, disait le rapporteur, que le marquis « Claude de Jouffroy, après avoir dès 1775 exposé ses idées « sur l'application de la vapeur à la navigation, devant une « réunion d'amis et de savants... eut la gloire de faire na- « viguer sur le Doubs en 1776, et sur la Saône à Lyon « en 1783, les premiers bateaux à vapeur qui aient réalisé « cette application ; déjà le savant rapport de MM. Arago, « Ch. Dupin et Séguier a rappelé l'expérience solennelle faite « à Lyon en 1783, dans laquelle un bateau à vapeur « construit par Claude Jouffroy, chargé de 300 milliers et « offrant les mêmes dimensions auxquelles on est mainte- « nant revenu dans la construction des meilleurs pyroscaphes, « a remonté la Saône avec une vitesse de plus de deux lieues « à l'heure ; déjà l'on a signalé l'hommage rendu à l'auteur « de l'expérience de Lyon par ce même Fulton, qui long- « temps a passé en France pour avoir découvert la naviga- « tion à vapeur ; déjà, enfin, les expériences auxquelles ont « assisté les premiers commissaires, ont fait connaître que « non seulement le nouveau système est tout à fait rationnel « en théorie, mais aussi qu'appliqué sur la Seine à une « goëlette d'environ 120 tonneaux, il a fidèlement rempli sa « mission.....

« Les expériences nouvelles exécutées sous nos yeux ne « laissent plus de doute dans notre esprit sur les avantages « que présente le nouveau système de navigation.... »

La Commission après avoir exposé les avantages et les inconvénients des roues à aubes, comparativement aux palmes

ou pattes de cygne que M. de Jouffroy plaçait à l'arrière du bâtiment, ajoutait :

« Nous aimons à croire que la vue de tous ces avantages « déterminera la marine française à faire en grand l'essai « de ce système, et que, cette fois du moins, la France ne « se laissera pas ravir une découverte qui peut devenir si utile « à ceux qui les premiers auront su en profiter.... Nous « pensons que ce système est très-digne de l'approbation « de l'Académie. Conclusions adoptées. »

Le 15 mai 1843, M. de Jouffroy obtint un brevet d'invention pour un nouveau système de chemins de fer; ce système fut l'objet de rapports à la Chambre des députés et à la Chambre des pairs, qui ordonnèrent le renvoi au Comité des chemins de fer, au ministre des travaux publics et au conseil des ministres (*Moniteur universel*, 5 mai et 1er juin 1844).

MM. Arago, Gambey, Piobert, Duffrenoy, Binet, Cauchy, délégués par l'Académie des sciences, apportaient le témoignage le plus concluant dans la séance du 2 novembre 1846. Je regrette que le cadre restreint de cette notice ne me permette pas de reproduire en entier le rapport de la Commission sur une invention ayant pour objet la sécurité des voyageurs, la suppression des dépenses de grands travaux d'art et les intérêts d'un grand nombre de localités.

« Prévenir et diminuer le plus possible les graves accidents « qui trop souvent compromettent la vie des voyageurs sur « les chemins de fer, tel est le but que M. de Jouffroy s'est « proposé d'atteindre... » Suit l'explication du système et la description de la voie, des wagons, de la locomotive, puis la Commission ajoute.

« M. de Jouffroy, pour mieux faire ressortir les propriétés « de son système, a réuni pour l'expérience les principales « difficultés que l'on peut avoir à surmonter ; dans un es-

« pace fort resserré, il a fait construire une voie circulaire « de 12 mètres 50 cent. de rayon, sur laquelle sont établis « trois rails.

« Ce système, comparé à ceux qui sont généralement em- « ployés, offre une sécurité beaucoup plus grande; les re- « bords des rails latéraux s'opposent d'une manière efficace « au déraillement ; la sécurité est augmentée par la stabilité « du système à laquelle concourt l'abaissement du centre de « gravité des wagons ; enfin la sécurité est encore accrue « par l'emploi de divers trains et de deux mécanismes, dont « l'un produit, quand un choc survient, l'enrayement spon- « tané, tandis que l'autre permet au conducteur d'isoler les « wagons, en les rendant indépendants les uns des autres.

« L'expérience réalisée sous nos yeux prouve qu'à l'aide du « nouveau système on pourra gravir des pentes de 30 milli- « mètres par mètre et de plus fortes encore ; elles prouvent « aussi qu'en modérant la vitesse, on pourra parcourir avec « moins d'inconvénients des courbes de petits rayons. Les « facilités que présente à cet égard le nouveau système tien- « nent surtout à la liberté que conservent dans leurs mou- « vements les roues devenues plus indépendantes les unes « des autres...

« .... On peut espérer que la faculté de gravir des pentes « plus considérables et de tourner dans des courbes de petit « rayon, permettra d'établir des chemins de fer dans les « pays montagneux, sans recourir si fréquemment à la cons- « truction de tunnels et de viaducs qui occasionnent d'é- « normes dépenses....

« .... Il nous paraît désirable que l'auteur soit mis à même « d'appliquer ce système. » Conclusions adoptées.

Le 24 avril 1838, M. Arago prononçait à la Chambre des députés, les paroles suivantes qui n'ont pas cessé d'être vraies depuis un quart de siècle :

« L'art des chemins de fer est encore dans son enfance ; « ne faites pas, si vous le voulez, la part de l'imprévu, de « l'inattendu, et d'ordinaire c'est la part du lion ; contentez- « vous de porter votre attention sur ce qui se fait, sur ce « qui existe, et vous trouverez partout routine, tâtonne- « ment, incertitude. Des solutions sont à l'étude, si elles « réussissent, les chemins de fer subiront dans leurs tracés « les plus grandes améliorations ; il pourront pénétrer dans « le cœur des villes sans tout renverser devant eux. Tout le « monde sent le besoin de perfectionnements... Le génie de « l'homme n'a jamais manqué à un besoin social. »

Témoin moi-même, en 1846, des expériences faites à Paris sous les yeux des savants les plus compétents de l'Académie et du corps des ponts-et-chaussées, je ne doute pas que l'invention de Jouffroy ne donne satisfaction au besoin social en offrant la sécurité, l'économie et les facilités si désirables ; l'application de cette invention eût permis d'établir sans tunnel un chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse ; elle répondrait à toutes les objections relatives à l'exécution, aux dépenses, au trafic, produites contre les projets d'un chemin de fer de Lyon à Fourvière, à Saint-Just et le long des riants coteaux de la Saône. La ville de Lyon, qui vit les premiers essais de navigation à vapeur, aurait encore la gloire de réaliser, dans le système des chemins de fer, l'application des perfectionnements les plus importants.

Depuis les expériences de 1846, si favorablement jugées par l'Académie des sciences, des perfectionnements nouveaux réalisés par l'auteur ont été brevetés le 9 juin 1861, au nom de ses trois orphelines ; cependant, un concours fatal d'événements politiques n'a pas permis les applications préparées en France et en Italie.

Le ministre des travaux publics, prenant en considération

le vœu émis par l'Académie des sciences, avait concédé à Jouffroy, à ses risques et périls et à titre d'essai, une ligne entre Paris et Nogent ; des études étaient ordonnées simultanément pour relier les fortifications de Paris par le système Jouffroy; la révolution de février 1848 ajourna indéfiniment toutes les grandes entreprises ; quatre ans après, lorsque le gouvernement put reprendre les travaux d'utilité publique, les Compagnies puissantes qui offraient plus de garanties, obtinrent les concessions des nouvelles voies ferrées.

Le gouvernement sarde ayant annoncé le projet du chemin de fer à travers les Alpes par le Mont-Cenis, Jouffroy proposa d'exécuter ce chemin sans tunnel, en construisant, sur certains points, des galeries couvertes, ou d'autres travaux propres à garantir des raffales et des avalanches ; il s'engageait à établir une voie moyennant 40,000 francs par kilomètre, non compris le matériel roulant, les terrassements et autres travaux, d'ailleurs peu dispendieux, en suivant la route actuelle sur une largeur de quatre mètres; cette proposition offrait une économie de plus de 80 %, comparativement à la dépense de 50,000,000 que nécessite le percement du Mont-Cenis, dont la durée dépassera douze ans, si toutefois les eaux qui gênent de plus en plus les travailleurs et des obstacles imprévus ne font pas surgir des impossibilités ou de plus grandes difficultés. Jouffroy se rendit à Turin en 1856, mais un Anglais appuyé par son ambassadeur l'avait précédé, le percement du Mont-Cenis allait être soumis à la Chambre des députés. M. de Cavour promit à Jouffroy la concession de la ligne de la Corniche, de Nice à Gênes et à la frontière du Modenais et mit préalablement à sa disposition un vaste terrain près de la citadelle, pour expérimenter le système sur une voie de mille mètres présentant toutes les difficultés indiquées par le programme.... Il fallut recourir à l'Angleterre pour la four-

niture du matériel ; ce ne fut qu'en 1858 qu'une portion de ce matériel fut livrée ; l'agitation qui précédait la guerre suspendit les travaux ; les terrains, prêts à recevoir la voie, furent affectés à un parc d'artillerie ; le premier décembre de cette année 1859, Jouffroy mourait à l'âge de 74 ans, ne laissant à sa veuve et à ses trois filles que les embarras de la liquidation de sa belle entreprise. On lui fit de magnifiques funérailles, l'ambassade de France y était représentée par le premier secrétaire, l'ordre des SS. Maurice et Lazare y avait envoyé une députation des plus anciens chevaliers, la voiture de M. de Cavour suivait le cortége ; la municipalité de Turin concéda gratuitement, à perpétuité, pour sa sépulture, le terrain sur lequel les orphelines ont fait élever un modeste monument.

Jouffroy avait épousé, le 4 mai 1824, demoiselle Marie-Augustine Amélie de Gestas, comtesse chanoinesse de Bavière dont il n'eut point d'enfants ; resté veuf peu de temps après, il épousa en secondes noces, le 2 novembre 1829, Marie Christine-Antoinette Fanelly, fille du colonel de Posson et de Louise de Nettancourt ; de ce second mariage naquirent quatre filles :

Louise Migueline, tenue sur les fonds baptismaux par le roi du Portugal, Don Miguel ;

Marie-Camille-Grégorine, morte en bas âge ;

Marthe-Jeanne-Louise-Catherine ;

Françoise-Jeanne-Michelle-Marie-Caroline.

Jouffroy, d'un naturel simple et communicatif, consultait sa femme dans ses travaux les plus importants et dans les situations les plus difficiles ; elle justifiait sa confiance par la rectitude de son jugement, l'élévation de son esprit et l'énergie de son caractère ; nulle autre n'eût été plus propre à faire son bonheur.

On ne peut se défendre d'un sentiment d'étonnement et

d'admiration en considérant les travaux si divers exécutés par un seul homme, qui passait des dissertations politiques aux compositions littéraires, aux méditations scientifiques et aux occupations manuelles de l'ouvrier mécanicien ou forgeron.

Les premières impressions de Jouffroy, dès l'âge de quatre ans, s'étaient ouvertes aux aspirations de 1789, manifestées avec empressement par ses nobles parents et si cruellement déçues; il vit sa famille dispersée, plusieurs de ses proches proscrits, jetés dans les prisons ou conduits à l'échafaud; lui-même, à peine âgé de sept ans, dut aller chercher sur la terre étrangère le calme indispensable aux études qui forment l'homme et le citoyen utile. Lorsqu'un génie restaurateur eut rendu les temples au culte chrétien, rétabli l'ordre social et conduit la France à la réhabilitation par la gloire, le jeune gentilhomme acquitta vaillamment sa dette envers la patrie; après la paix, il trouva les jouissances les plus vraies dans la culture des lettres; les travaux scientifiques lui valurent des encouragements qui étaient des triomphes. Il y avait dans cette nature privilégiée le patriotisme du soldat français, l'imagination du poète, le talent du littérateur et de l'historien, la science du financier, la pénétration du diplomate, le génie des inventions mécaniques, l'adresse de l'ouvrier, les vues d'organisation des grandes entreprises et l'intuition admirable qui élevait toutes ces facultés à un haut degré. Invariablement fidèle à sa foi politique, jamais il ne se montra intolérant envers les opinions contraires; comme son illustre père, l'inventeur de la navigation à vapeur, Achille de Jouffroy se tint loin des honneurs auxquels l'appelaient sa naissance et ses talents; irrésistiblement attaché à la vie intellectuelle, qui n'est pas celle de la fortune, il conserva l'indépendance du génie et mourut pauvre.

En ramenant à son berceau l'enfant de cette cité, que les orages révolutionnaires en avaient éloigné, je le rends à sa

patrie, je m'associe à votre culte pour les Lyonnais dignes de mémoire ; je paye un tribut légitime à l'amitié de celui dont il me fut donné d'apprécier les qualités éminentes et les sentiments élevés. Puisse cet hommage porter à la veuve et aux orphelines d'Achille de Jouffroy la consolation de la justice qui survit à la tombe.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Mémoires de la Société littéraire de Lyon, (année académique 1861-1862). — Bureau (1861-1862). — Bureau (1862-1863). — Comité de publication..... 5

Membres titulaires..... 6

Membres honoraires..... 8

Membres correspondants..... 9

Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année académique 1861-1862, par M. M'Roë, président..... 19

Notice sur Claude de Saint-Georges, archevêque et comte de Lyon (1693-1714), par M. Ant. Péricaud l'aîné..... 43

Notice sur François-Paul de Neufville, archevêque de Lyon (1714-1731), par M. Antoine Péricaud l'aîné..... 61

Notice sur Ch.-F. de Châteauneuf-de-Rochebonne, archevêque de Lyon (1731 à 1740), par Antoine Péricaud l'aîné..... 77

Emplacement du champ de bataille entre Albin et Sévère, par M. Paul Saint-Olive..... 81

La colonne du Méridien, par M. Paul Saint-Olive..... 87

Essai biographique sur Jehan Perréal, peintre et architecte lyonnais. — Jehan Perréal, peintre et poète — Vers inédits attribués à Jehan Perréal, comme organisateur de la fête ordonnée pour l'entrée du roi Louis XII, à Lyon, le 17 juillet 1507. — Analyse de la correspondance sur Jehan Perréal, dit de Paris, avec indication des ouvrages qui en font mention, par M. Dufay..... 105

Essai biographique sur Ferdinand Delamonce, architecte à Lyon, en 1731, par M. Emile Perret..... 201

Une poésie satirique du XVI^e^ siècle, par M. J. de Lubac.. 234

Notice historique sur l'invention de la navigation par la vapeur, par M. le marquis de Bausset-Roquefort..... 252

Compte-rendu des travaux de la Société littéraire, pendant l'année 1862-1863, par M. Hignard, président..... 289

APPENDICE.

Notice sur le marquis Achille de Jouffroy d'Abbans, par le marquis de Bausset-Roquefort 315

FIN DE LA TABLE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

DE LYON

—

1865

LYON
IMPRIMERIE D'AIMÉ VINGTRINIER
RUE BELLE-CORDIÈRE, 14.

—

1866

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON

ANNÉE 1865.

Bureau (1864).

MM. le docteur Socquet, Président.
M'Roë, Vice-Président.
Guyet, Secrétaire.
Pallias, Secrétaire-Adjoint.
Rousset, Trésorier.

Bureau (1865).

MM. de Lagrévol, Président.
Dufay ✻, Vice-Président.
Pallias, Secrétaire.
Beauverie, Secrétaire-Adjoint.
Rousset, Trésorier.

Comité de publication.

MM. le Président de la Société.
Le Secrétaire.
Péricaud.
Chastel.
Hignard ✻.
M'Roë.
Saint-Olive.

Membres honoraires.

MM.

CHEVREAU (Henri), G. O. ✠, sénateur, préfet du Rhône.

1832 BENOIT ✠, à Sainte-Foy-lès-Lyon.

1835 BOULLÉE, ancien magistrat, à Passy-lès-Paris.

VALOIS, O. ✠, président honoraire à la Cour impériale de Lyon, rue Boissac, 9.

1837 LOMBARD DE BUFFIÈRES ✠, ancien député, rue du Plat, 14.

1838 DURIEU ✠, président à la Cour impériale de Lyon, rue du Plat, 5.

1842 PERRAULT-MAYNAND, ancien maire du Bois-d'Oingt (Rhône), rue Bourbon, 29.

1845 POTTON, docteur-médecin, rue du Plat, 8.

LAPRADE (Victor de) ✠, de l'Académie française, rue de Castries, 10.

1856 BOISSIEU (Alphonse de), correspondant de l'Institut, rue Sala, 25.

MULSANT (Étienne) ✠, sous-bibliothécaire de la ville, quai Saint-Vincent, 25.

1858 FRAISSE, secrétaire-général de l'Académie de Lyon, conservateur de la bibliothèque du Palais-des-Arts, rue Vaubecour, 42.

1863 MARTIN-DAUSSIGNY, conservateur des musées archéologiques, rue de l'Annonciade, 30.

1865 VALENTIN-SMITH, O. ✠, conseiller à la Cour impériale de Paris.

1866 CHASTEL (Louis-François), juge suppléant au Tribunal civil, place Louis-le-Grand, 11.

GUILLARD (Jean-Louis), chef d'institution, montée des Génovéfins, 9.

Membres titulaires.

MM.

1807 PÉRICAUD aîné (Antoine), doyen, l'un des fondateurs de la Société, place impériale, 42.

MM.

1834 DELORME (Jacques-Claude), chef d'institution, avenue de Noailles, 12.

1840 ROUSSET (Alexis), rue Gasparin, 12.

1841 VINGTRINIER (Aimé), imprimeur, directeur de la *Revue du Lyonnais*, rue de la Belle-Cordière, 14.

PEZZANI (Anne-Jacques-André), avocat, lauréat de l'Institut, rue Martin, 1.

1844 HIGNARD (Louis-Henri-Vincent) ✱, professeur à la Faculté des lettres, cours Morand, 9.

1845 SOCQUET (Jean-Antoine), docteur-médecin, professeur à l'École de médecine, rue Sala, 6.

M'ROË (Henri), substitut du Procureur-général, place Louis-le-Grand, 34.

1847 AIMONNIER-D'AVAT (Gaspard-Adolphe), docteur-médecin, place Louis-le-Grand, 34.

1852 CARSIGNOL (Jean-Clément-Pamphile), docteur en droit, avocat, place Louis-le-Grand, 26.

1853 VALOUS (Jean-Vital de), sous-bibliothécaire au Palais-des-Arts, rue de la Reine, 49.

1854 TUJA D'OLIVIER (Jean-Alfred), avocat, rue Sainte-Hélène, 47.

BEAUVERIE (Jean-Étienne), rue Montgolfier, 37.

ROUX (Jean), chapelain, conservateur des archives métropolitaines, rue Godefroy, 30.

1855 DUFIEUX (Jean-Ennemond), docteur-médecin, rue d'Égypte, 2.

MARTIN (Pierre), architecte, rue des Remparts-d'Ainay, 7.

MARTIN (Georges), ancien juge de paix, avocat, rue de la Bombarde, 10.

1856 PALLIAS (Honoré), rue Centrale, 25.

1857 PELADAN (Adrien), directeur du journal *la France littéraire*, rue Sainte-Hélène, 23.

SAINT-OLIVE (Lambert-Paul), quai Saint-Clair, 11.

BORIN (Gabriel-Antoine), docteur-médecin, rue Impériale, 64.

MM.

1858 Bornes (Louis-Alfred-Henri de), docteur en droit, avocat, rue de l'Archevêché, 2.

1859 Sonier de Lubac (Maurice-Jules), rue Sala, 25.

Dufay (Charles-Jules) ✱, chevalier des SS. Maurice et Lazare, rue Bourgelat, 10.

Millaud (Édouard), docteur en droit, avocat, rue de l'Impératrice, 65.

Varambon (François-Laurent-Léon), docteur en droit, avocat, membre du Conseil général, rue du Plat, 18.

Chervin (Claudius), instituteur communal, quai de Retz, 15.

1860 Hedde (Jean-Claude-Philippe-Isidore) ✱, ancien délégué en Chine, rue de la Reine, 35.

Dubreuil (François-Auguste), docteur en droit, avocat, rue de l'Impératrice, 93.

Rambaud (Jules-Léon), docteur en droit, avocat, rue St-Étienne, 6.

1862 Lagrevol (Pierre-Marie-Alexandre de), conseiller à la Cour impériale de Lyon, rue Martin, 4.

Perret de la Menue (Claude-Émile), architecte, rue Ste-Hélène, 6.

1863 Coudour (Auguste), curé de l'Immaculée-Conception, rue Madame.

George (Gaspard), architecte, rue du Plat, 7.

Genin (Auguste), rue du Plat, 11.

Savy (Claude-Étienne), grande rue de Cuire, 19.

1864 Vachez (Antoine), docteur en droit, avocat, place de la Baleine, 6.

Charvet (Léon), architecte, rue Bourbon, 41.

Chevalier (François), chef d'institution, place du Consulat, 7.

1865 Brouchoud (Claudius), docteur en droit, avocat, rue Impériale, 54,

Guimet (Émile), place de la Miséricorde, 1.

Debombourg (Georges), quai de l'Archevêché, 25.

Membres correspondants (1).

MM.

1816 CHAUDON, ancien magistrat, à Avignon.

1823 MONIER DE LA SIZERANNE, O. ✠, sénateur, à Paris.

DESPORTES (Auguste), homme de lettres, à Paris.

CHAMPANHET, ✠, ancien député et conseiller à la Cour impériale, à Paris.

1824 COIGNET, bibliothécaire à Saint-Chamond (Loire).

1825 MAHUL (Alphonse-Jacques), O. ✠, ancien député, au château de Villardonnel (Aude).

1830 BOISSIEUX (Isaïe de), O. ✠, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.

1831 JACQUEMONT (Antoine-Sauveur), ancien magistrat, à Fontaines-sur-Saône.

1832 MOTTIN (Alexandre), ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, à Charnay (Saône-et-Loire).

MICHEL (Francisque), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

CIBRARIO (comte Luigi), G. O. ✠, ministre d'Etat, sénateur, grand chancelier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, correspondant de l'Institut de France, à Florence.

MANNO (baron Giuseppe), sénateur, premier président de la Cour de cassation, à Milan.

1833 PIC (Stanislas), juge au Tribunal de Saint-Etienne.

VAUBLANC (Vincent, vicomte de), ancien grand-maître de la maison de S. M. la reine de Bavière, à Munich.

1834 CABUCHET (Toussaint), avocat à Flacé-lès-Mâcon (Saône-et-Loire).

1837 ROSSAND (Jean-Henri), juge de paix à Saint-Just-la-Pandue (Loire).

(1) La révision définitive de la liste des correspondants qui avait été préparée pour 1865 a été ajournée à 1866.

MM.

1837 MICHEL ✻, ancien membre du jury de l'Exposition universelle de 1855, à Paris.

1838 ROSSIGNOL ✻, conservateur-adjoint des Musées impériaux, chargé du service du Musée de Saint-Germain, près Paris.

1841 MONIN (Henri), professeur à la Faculté des lettres, à Besançon.

1842 PHILIPON DE LA MADELEINE, vice-président du Tribunal, à Tarbes.

1844 BANCHERO (Giuseppe), chevalier des SS. Maurice et Lazare, conservateur du cadastre, à Gênes.

1845 ROUX (Pierre-Martin), ✻, docteur-médecin, secrétaire perpétuel de la Société de statistique de Marseille.

ÉREDE (Michele), professeur à l'Institut technique, à Gênes.

PAUTET (Jules), ancien sous-préfet, à Beaune.

VIVOLI (Giuseppe), homme de lettres, à Livourne.

CANTU (Césare), ✻, député au parlement italien, à Florence.

D'ORIA (Jacopo), sous-bibliothécaire, à Gênes.

SABBATINI (Mauro), sous-bibliothécaire, à Gênes.

BONAINI (Francisco), O. ✻, commandeur des SS. Maurice et Lazare, surintendant général des archives des provinces toscanes, à Florence.

VIALE (Benedetto), du collége médical, à Rome.

BAROLA, conservateur de l'Académie des Arcades, à Rome.

CAPPONI (Gino, marquis), sénateur, à Florence.

SCLOPIS DI SALERANO (Fédérico, comte), ✻, grand cordon des SS. Maurice et Lazare, sénateur, correspondant de l'Institut, à Turin.

SAULI D'IGLIANO (Luigi, comte), vice-président du Conseil du contentieux diplomatique, à Rome.

TOMMASEO (Nicola), homme de lettres, à Florence.

MORBIO (Carlo, comte), chevalier des SS. Maurice et Lazare, homme de lettres, à Milan.

MM.

1845 PAYAN (Pierre-Scipion), chirurgien en chef de l'hôpital, à Aix.

HEYFELDER (Jean-Ferdinand), médecin de la régence de Sigmaringen.

PÉRENNÈS (François), ✠, doyen de la Faculté des lettres, à Besançon.

1846 JOLIBOIS (Jean-François), ✠, curé, à Trévoux.

SIRAND (Alexandre), juge au tribunal de Bourg.

CANESTRINI (Giuseppe), homme de lettres, à Florence.

AUTRAN (Paul), ✠, littérateur, à Marseille.

BERTULUS (Évariste), ✠, professeur à l'Ecole de médecine, à Marseille.

BELLORO (Giovanni-Battista), conservateur des archives de Saint-Georges, à Gênes.

LAPOMMERAYE (Barthélemi de), ✠, conservateur du Muséum d'histoire naturelle, à Marseille.

CABANIS (Jean-François), ✠, avocat, chef du bureau de l'Administration des théâtres au ministère de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.

CENTOFANTI (Silvestre), sénateur, à Pise.

CAPPELLETTI (Giuseppe), docteur en théologie, à Venise.

COSTA (Antonio), ancien député au Parlement, à Gênes.

GESSÉ-CHARLEVAL (marquis de), homme de lettres, à Charleval (Bouches-du-Rhône).

EUSÈBE DE SALLES (François), ✠, professeur à l'Ecole impériale des langues orientales, à Marseille.

BERTINARIA (Francesco), chevalier des SS. Maurice et Lazare, professeur à l'Université de Turin.

GANDY (Georges), homme de lettres, à Lyon.

GIANNINI (Silvio), homme de lettres, à Livourne.

MATHERON (Philippe), ingénieur civil, à Marseille.

MIÉGE (Dominique), O. ✠, consul honoraire, à Paris.

MÉRY (Louis), ✠, homme de lettres, à Marseille.

MORTREUIL (Bernard), juge de paix, à Marseille.

PASSÉRINI (Giovanni-Battista), prof. de philos., à Zurich.

MM.

1846 RIBOLI (Timoteo), professeur de médecine, à Turin.

RICARD (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

1847 FERRARIO (Giuseppe), chevalier des SS. Maurice et Lazare, président honoraire perpétuel et fondateur de l'Académie des sciences physiques, médicales et statistiques, à Milan.

JOUFFROY D'ESCHAVANNES (vicomte), conservateur-adjoint des Musées impériaux, à Paris.

ROSSETTI, homme de lettres, à Londres.

MAURO (Placido de), prieur des Bénédictins du Mont-Cassin.

GUILLEMOT (Paul), ancien secrétaire général de la Côte-d'Or, à Lagnieu (Ain).

CARAMAN (Louis-Denis, duc de), ✠, homme de lettres, à Paris.

JACQUIER DE TERREBASSE (Alfred), ancien député, à Ville-sous-Anjou (Isère).

GIRAUD (Paul-Émile), ✠, ancien député, à Romans.

VOLPICELLA (Luigi), chevalier des SS. Maurice et Lazare et de l'ordre sacro-militaire de Jérusalem, conseiller à la Cour de cassation de Sicile, à Palerme.

BLANCHE (Louis), homme de lettres, à Naples.

TOSTI (Luigi), supérieur de l'abbaye du Mont-Cassin.

BONAFOUS (Norbert), professeur à la Faculté des lettres, à Aix.

TRULLARD (Jacques), professeur de belles-lettres, à Dijon.

BALDACCHINI (Xaviero), commandeur des SS. Maurice et Lazare, ancien député au Parlement, à Naples.

1848 DOMENGET (Léo), docteur en droit, magistrat, à Sarlat.

TEMPIER (Joseph), secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille.

1849 CHRISTOPHE, chanoine honoraire de Lyon, curé à Cailloux-sur-Fontaine,

GRAS (Pierre), homme de lettres, à Montbrison.

MM.

1850 GUILLEBEAU (Francisque), maire du Plantay (Ain).

1851 BROSSE (Léonce), dominicain, à Carpentras.

PIELLAT (Edmond de), procureur impérial, à Villefranche (Rhône).

1852 LE DUC (Philibert), inspecteur des forêts, à Belley (Ain).

VILLEFRANCHE (Jean-Marie), directeur du télégraphe électrique, à Riom.

LECHANTEUR DE PONTAUMONT, ✻, commissaire de marine, à Cherbourg.

1853 MENCHE DE LOISNE, ✻, préfet de la Lozère.

1855 CARSIGNOL (Joseph), à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche).

1856 FABRE (Adolphe), président du Tribunal de St-Étienne.

1857 PETTOLAZ (Félix de), à Saint-Igny-de-Vers (Rhône).

1858 SIMONNET (Maurice), avoué, à Trévoux.

1859 BERNARD (Charles), homme de lettres, à Paris.

LESTOURGIE (Auguste), maire, à Argental (Corrèze).

CHAUMONT (Gaston, marquis de), au château de Vulbens (Haute-Savoie).

ROTH (Charles), à Cambray.

BLANCHOT DE BRENAS (Auguste), juge au Tribunal, à Yssingeaux.

PAYEN (Jean-François), docteur-médecin, à Paris.

SOUPÉ (A.-Philibert), professeur à la Faculté des lettres, à Lyon.

1860 FOUGASSE (Scipion), à Mandres (Seine-et-Oise).

LE SIRE (Jules), chroniqueur, à Paris.

RATTIER DE SUSVALON (Jean-Poliska-Ernest de), homme de lettres, à Bordeaux.

MILLIEN (Achille), à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1861 JEANDET (Joachim), ✻, procureur impérial à Bourg.

PONT (Germain), curé à Saint-Jean-de-Belleville (Savoie).

AUDIAT (Louis), professeur à Saintes.

1863 CUCHERAT (François), chanoine honoraire, aumônier de l'hospice de Paray-le-Monial.

MOUGENOT (Léon), à Nancy.

MM.

1863 MACARIO (Maurice), docteur-médecin, chevalier des SS. Maurice et Lazare, à Nice.

1864 SALVADOR (Édouard), secrétaire général de la préfecture du Gard, à Nîmes.

1865 ESTIENNE (Alphonse), à Saint-Genis-Laval.

BAUX (Jules), archiviste du département de l'Ain, à Bourg.

NEGRI (Cristoforo), commandeur des SS. Maurice et Lazare, chef de division au ministère des affaires étrangères, à Florence.

ARCELIN (Adrien), archiviste du département de la Haute-Marne, à Chaumont.

1866 GUILLEMAUD (Jacques), littérateur, à Paris.

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'Année académique 1863-1864,

PAR LE DOCTEUR SOCQUET, PRÉSIDENT.

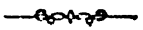

MESSIEURS,

Arrivé au terme de ma présidence, je viens vous présenter l'analyse des travaux de la Société littéraire pendant le cours de l'année académique 1863-64.

Cette tâche, qui m'est imposée par votre règlement, n'est pas, pour moi, sans quelques difficultés. En effet, la variété de vos lectures exige des connaissances multipliées, et une aptitude spéciale que ne comporte pas la nature grave et trop exclusive de mes occupations habituelles.

Cependant, je vais essayer de rendre ce travail aussi complet que possible. A défaut du talent qui distingue mes prédécesseurs, je ferai preuve, comme eux, d'impartialité, et j'apporterai, dans mon résumé, une sincérité qui sera, au moins, je l'espère, mon seul mérite devant votre indulgence que je réclame.

Avant de le commencer, permettez-moi, messieurs, d'arrêter un instant votre attention sur les *intérêts matériels* et sur le *personnel* de la Société littéraire.

Vous avez fait paraître, cette année, un nouveau

volume de vos travaux dont vous avez distribué des exemplaires à quarante-neuf Sociétés savantes, qui correspondent avec la vôtre.

Grâce à une allocation pécuniaire, accordée par Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique, vos finances ont supporté, plus facilement que par le passé, les frais de cette publication.

N'oublions pas que nous sommes redevables de cette faveur ministérielle à MM. de Bausset-Roquefort et Hignard, vos deux derniers Présidents qui ont trouvé, dans leur initiative dévouée, un moyen d'accroître votre modeste budget.

Pour être juste envers tous, disons que ce succès financier n'a pu être obtenu que sur les preuves données de votre assiduité aux séances, et par les travaux sérieux que vous y avez apportés.

C'est, en continuant la publication de vos mémoires, aussi intéressants qu'utiles, que nous devons conserver l'espoir de nous maintenir dans les bonnes dispositions du Ministre.

Cette année, MM. Chervin et Delorme, admis à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, y ont été écoutés avec un vif intérêt. — Le premier de ces deux délégués de notre Société a dû à ce succès le grade d'officier d'académie: c'est un encouragement auquel nous avons tous applaudi cordialement.

Notre personnel s'est augmenté de quatre membres nouveaux:

M. Chevreau, conseiller d'Etat, notre nouveau préfet, a été acclamé, à l'unanimité, *membre honoraire*. M. Chevreau est non-seulement un administrateur éminent,

mais encore un littérateur distingué qui, en acceptant d'être placé à notre tête, rehausse, par l'éclat de son mérite personnel, celui de notre Société littéraire.

Vous avez, en outre, ouvert vos rangs à trois membres titulaires: M. Vachez, avocat, qui, jeune encore, a donné des gages sérieux d'érudition, notamment en archéologie; M. Charvet, travailleur zélé, chercheur infatigable, auquel on doit l'histoire de l'abbaye d'Abondance en Savoie; enfin, M. l'abbé Chevalier, que ses succès dans l'enseignement et des connaissances variées dans les sciences et les lettres, recommandaient d'une manière spéciale à nos suffrages.

Ces excellentes acquisitions n'ont pas, cependant, comblé tous les vides qui s'étaient formés dans nos rangs. Nous avons vu, avec regrets, s'éloigner M. Salvador, conseiller de préfecture, à Lyon, nommé à des fonctions supérieures dans un autre département.

Ne pouvant rester dans la classe des *titulaires*, M. Salvador est devenu notre *correspondant*, sur sa demande, et par conséquent, nous ne cessons pas d'entretenir avec lui d'excellentes relations que l'aménité de son caractère et son mérite littéraire lui ont assurées parmi nous.

Nous avons eu à déplorer la perte de M. Marc-Antoine Péricaud, savant jurisconsulte, esprit droit et ferme, l'un des fondateurs de la Société littéraire de Lyon, en 1807.

Jusqu'à son dernier jour, cet honorable et regretté confrère a voulu compter parmi les membres actifs.

Qu'il me soit permis de lui rendre ici un hommage sincère de reconnaissance et d'estime, pour un si fidèle dévouement à notre Société et aux lettres.

M. l'abbé Vernange avait à peine pris place au milieu de nous, que la mort est venu le frapper presque inopinément. C'était un professeur distingué; un littérateur instruit, qui eût contribué à l'intérêt de nos séances, et dont la perte est extrêmement regrettable.

Naguère, nous avions perdu Guyet, notre secrétaire, versificateur aimable, doué des plus heureuses qualités du cœur et de l'esprit.

Dans la section des *correspondants,* je ne puis omettre le poète Reboul. Dans une courte et intéressante notice biographique, notre honorable confrère M. Peladan, a fait ressortir avec bonheur, le talent gracieux et plein de verve du poète de Nîmes, à la mémoire duquel sa ville natale va consacrer un monument durable, pour perpétuer le souvenir de l'un de ses plus nobles enfants.

Après avoir payé ce juste tribut de regrets envers nos collègues qui ne sont plus, j'aborde directement l'examen des travaux lus dans vos séances, en les rangeant en trois catégories distinctes : 1° *poésie*; 2° *sciences historiques et archéologiques*; 3° *critique littéraire.*

I.

POÉSIE.

La poésie vit-elle encore, ou bien ne serait-elle plus qu'une langue morte ?

Cette question préjudicielle a été soulevée devant vous, avec un talent incontestable, par M. Simonnet, dans un opuscule intitulé : *Des destinées de la poésie.*

D'après notre confrère, le sens poétique aurait pres-

que entièrement disparu au contact du positivisme contemporain, et l'aptitude scientifique, suivant lui, aurait détruit l'aptitude littéraire.

Sans vouloir entrer dans la discussion de cette pensée, je dois avouer que la poésie ne me paraît pas aussi *malade* que le pense M. Simonnet. .

Sans doute, les grands poètes qui ont illustré l'antiquité, et ceux mêmes des derniers siècles, ont apparu comme de brillants météores; mais si l'éclat qu'ils ont jeté sur leur passage n'a pas été surpassé par celui de nos contemporains, avouons du moins, qu'il a été parfois égalé, et pour ne citer que quelques-uns de ces derniers, rappelons-nous les vers de Lamartine, ceux de Victor Hugo, de lord Byron, etc.

Non, le feu sacré de la poésie n'a pas quitté la terre; je n'en veux pour preuves que les délicieuses émotions de ma jeunesse, alors que je me plongeais dans la lecture des *Méditations poétiques*.,.

Quoi qu'il en soit de sa destinée future, je constate que la poésie, loin de disparaître de nos réunions, a fait souvent parmi nous une heureuse apparition.

M. Rambaud nous a raconté en vers charmants, les différents épisodes de *la Fête des Orphéons*, dans notre ville. Il vous a nommé successivement, à mesure qu'elles défilaient devant vous, chacune des nombreuses cohortes qui formaient cette phalange de symphonistes réunis en grand festival; ainsi, jadis, la belle Hélène désignait au vieux Priam les chefs illustres de l'armée grecque; mais, ici, la victoire n'a pas coûté une seule larme aux vaincus; au lieu de flots de sang, on n'a versé que des flots d'harmonie.....

Puis, sur une autre corde de sa lyre, M. Rambaud vous a fait entendre des accents pleins d'une tendre mélancolie dans *Mignonne* et *Les deux Printemps*.

Je ne puis résister au plaisir de vous rappeler ces jolis vers :

« Vois, mignonne, le ciel devant nous se colore
« Des feux éblouissants qui précèdent l'aurore,
« Le monde entier paraît tout en joie alentour,
« Jaloux, à son lever, de saluer le jour ;
« Sur l'horizon vois l'astre enfin, mignonne,
« S'élever fier dans le ciel pur,
« Sur son char qui rayonne
« D'or et d'azur.

« Dans nos jardins, partout, regarde la fleurette
« Qui s'ouvre en souriant, fraîche, jeune et coquette,
« Et semble du soleil célébrer le retour,
« En versant les parfums, et la grâce et l'amour :
« Mignonne, ainsi, vous êtes fraîche éclose ;
« Vous avez la beauté des fleurs,
« La grâce de la rose
« Et ses couleurs.

« Hélas ! mignonne, hélas ! le soleil monte et roule ;
« L'arbre qui le bravait, se fend, penche, s'écroule :
« La fleur se fane avant qu'il ait fini son tour ;
« Sa grâce et sa fraîcheur durent à peine un jour.
« Mignonne, ainsi, la jeunesse est d'une heure
« Qui vole et que pour le plaisir,
« Avant qu'elle ne meure,
« Il faut saisir. »

Les Deux Printemps reflètent la même pensée sous une autre forme ; mais, ici, les regrets sont plus amers ; car, si la nature rajeunit chaque année, l'homme connaît à peine un seul printemps dans la vie. Citons-en trois strophes :

« Les baisers du soleil fécondent la nature,
« Son chaud zéphyre souffle et nous rend la verdure ;
« Les arbres sont en fleur !
« La terre généreuse offre à tous ses prémices,
« O charmes du printemps ! tout est joie et délices,
« Espérance et bonheur.

« A la douce chaleur de la première flamme,
« Une riche saison, fécondante pour l'âme,
« Se fait en nous ainsi ;
« Et ce temps bienheureux de nos premières heures
« De générosité, de nos ans les meilleures,
« C'est le printemps aussi.

« Déjà sonne et s'enfuit l'heure douce où l'on aime ;
« Le printemps reviendra, sans rien réveiller même
« En notre sein glacé ;
« Et quand, après l'hiver, il va fleurir encore,
« Nous ne saluerons pas cette nouvelle aurore,
« Car nous aurons passé ! »

M. Genin a déployé, dans les deux pièces : *Paquerette* et *Rêverie*, un sentiment exquis de grâce et de sensibilité.

« Paquerette,
« Interprète
« Des amours,
« Dis : Ma belle
« Sera-t-elle
« Cruelle toujours ?

« Pour ma flamme
« Je réclame
« Doux retour :
« Mais j'espère,
« O misère !
« Envain chaque jour.

« Blanche étoile,
« Qui dévoile
« Nos secrets,
« Dis, bien vite,
« Si j'agite
« Roses ou cyprès.

« Cette feuille,
« Que je cueille,
« Vit d'espoir ;
« La suivante
« M'épouvante,
« Je crains de savoir !

« Mon doigt brûle,
« Puis recule,
« Plein d'émoi !
« Et la chance
« Se balance,
« Du doute à l'effroi !

« Paquerette,
« Ah ! répète
« Cet aveu....
« Elle m'aime...
« Trouble extrême !
« Elle m'aime. .. un peu. »

La *Rêverie* est un sonnet qui rappelle l'ode d'Horace *Hoc erat in votis* :

« Je me suis souvent dit que si j'étais mon maître,
« Je voudrais laisser là tout souci mensonger,
« Et chercher s'il n'est pas quelque réduit champêtre
« Où l'on puisse être heureux et vivre sans songer.

« Un troupeau de moutons que je mènerais paître
« Le jour, avec mon chien, cet ami du berger ;
« Mes vêtements de bure et mon bâton de hêtre,
« Et le soir, une étable à nous y tous loger.

« Là s'étendent mes vœux : puis la ferme où j'habite,
« A pour chef un vieillard dont le regard invite
« Quelque homme d'autrefois au front pur et joyeux.

« Peut-être près de lui vit sa plus jeune fille ;
« J'ai plaisir à sa voix qui chante ou qui babille ;
« Mais je me tiens loin d'elle, et je baisse les yeux. »

Ce dernier trait exprime admirablement la délicatesse du sentiment, unie à la timide réserve que commande la pudeur.

M. Péladan voudrait régénérer les hommes, ou, du moins, les ramener à des sentiments plus chrétiens. Son regard scrutateur n'a pu découvrir un ami vrai dans le monde, il ne voit partout qu'indifférence, ingratitude, tout lui présage une ruine complète. N'espérant plus rien du côté des hommes, son cœur désenchanté et lassé de tant de combats inutiles se réfugie, avec amour, dans le sein de Dieu.

Écoutez sa plainte amère adressée à Notre-Dame de Fourvière :

« Laissez-moi venir, ô Marie,
« Me reposer dans ce saint lieu ;
« J'ai besoin du souffle de Dieu
« Qui rafraîchit l'âme flétrie.

« Fortifiez, reine du ciel,
« Celui que le chagrin consume ;
« Et d'une coupe d'amertume
« Faites une coupe de miel.

« J'ai chanté les chants du poète ;
« Mais au tressaillement divin
« La foule a passé son chemin,
« L'orgueil a secoué la tête.

« Malheur au siècle dévoyé
« Qui, dans le maître de la lyre,
« Ne voit qu'un mortel en délire
« Et non un céleste envoyé. »

Moins désolé, moins désespéré, M. Beauverie sait imprimer à toutes ses poésies un certain cachet de séduisante vérité et de douce philosophie. Nous retrouvons ces qualités dans le poème sur les *Bienfaits de la paix*, où il esquisse les remords du méchant, et sa fausse tranquillité d'esprit opposée aux douceurs ineffables de l'homme vertueux ; puis il dépeint le bonheur des élus, doux fruit de la paix.

La Loi du travail, du même auteur, est une ode qui dérive des sources les plus pures de notre religion. Il y glorifie, en vers harmonieux, cette loi imposée à toute la création.

« Dès que les brises murmurantes
« Ramènent l'aube qui les suit,
« L'essaim vole aux fleurs odorantes
« Humides des pleurs de la nuit.
« — Abeille, dis-nous, qui t'éveille
« Pour butiner au sein des lis ?
« — Tu le vois, me répond l'abeille,
« Dieu me dit : Vole ; et j'obéis.

« Sous la mansarde, l'hirondelle,
« Aux premières lueurs des cieux,
« S'échappe, et, du bout de son aile,
« Ride l'étang silencieux !
« — Pourquoi l'hirondelle légère
« Va-t-elle ainsi rasant les flots,
« Sinon pour nourrir, bonne mère,
« Ses petits récemment éclos ? »

S'il est vrai que tout être vivant soit condamné à travailler pour fournir à ses besoins, pourquoi l'homme voudrait-il donc se soustraire à cette inévitable nécessité?

« Au sortir de la bergerie
« Les bœufs, les taureaux mugissants,
« Font, à l'écho de la prairie
« Redire de rauques accents :
« — Bon laboureur, avant l'aurore
« Pourquoi reprendre l'aiguillon?
« — Ami, pour que l'épi se dore
« Il faut bien creuser le sillon. »

Puis, M. Beauverie cherche à adoucir les souffrances de l'homme en lui rappelant que Dieu lui-même dicta cette loi et voulut la subir.

Dans un autre poème intitulé : *Sperare in Domino*, ce poète décrit les douleurs d'un pieux solitaire qui a beaucoup vu, beaucoup vécu..... « *Qu'ai-je appris?* dit-il, « *sinon que rien ne dure.* » — Son âme chancelante le trouble; il demande à Dieu d'être relevé de sa défaillance, et bientôt, de leur source divine descendent la consolation et la joie d'en haut.

Cette élégie se termine ainsi :

« N'écoute point celui qui dit avec colère :
« Ainsi que la vertu, le bonheur n'est qu'un nom ;
« Ces deux mots épelés résument sur la terre
« Le but et le moyen, la promesse et le don. »

Et plus loin :

« Le bonheur nous attend au-delà de la vie ;
« La vertu nous excite au labeur entrepris ;
« L'un est le port lointain, l'autre l'étoile amie ;
« Et si l'une est l'effort, l'autre sera le prix.

« Tu verras accourir l'espérance immortelle
« Qui nait avec la foi, qui grandit par l'amour,
« Et qui te soutiendra par l'image fidèle
« De ces biens assurés qui t'attendent un jour.

« Dans le livre divin telle est la loi tracée ;
« Si tu veux que ton cœur triomphe en ses combats,
« A ces décrets d'en haut conforme ta pensée :
« Sers Dieu : lui seul, ami, ne te trahira pas. »

Après ces citations, vous conviendrez avec moi, Messieurs, que la poésie ne nous fait pas défaut, qu'elle vit encore et prospère au milieu de nous.

II.

SCIENCES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

Je cite ici une remarquable notice de M. Martin-Daussigny sur l'interprétation de *certains caractères bilingues* : — Vous vous souvenez que M. Monin, notre correspondant à Besançon, nous avait demandé des éclaircissements sur *trois mots gaulois* écrits sur le tombeau de *Quintus Latinus Pyramius* de notre musée lapidaire de Lyon. Ce monument a disparu de 1833 à 1841.

M. Martin-Daussigny, en s'appuyant sur de nombreuses inductions historiques, a pensé contrairement à M. Monin, que le mot BENATI voulait dire *âme forte et courageuse*.

On avait traduit cette expression par celle-ci : *portant*

des cornes ; mais les cornes, chez les Romains, étaient le symbole de la force, de l'énergie.

M. George vous a exposé, dans un intéressant rapport, l'histoire du droit d'asile en Bretagne, accordé aux églises du XI^e^ siècle. Il nous a fait connaître les légendes les coutumes, les usages se rapportant à ce droit. Il paraît que ce privilége ancien avait fini par s'étendre aux parvis, aux portiques, aux dépendances des temples et des églises, en créant un tel abus, que le pape Nicolas dût en réduire sagement les immunités, afin d'empêcher les coupables d'échapper toujours à la justice,

Ce droit d'asile existait dans toute la chrétienté, et le lieu le plus respecté, en France, était l'église de Saint-Martin, aux portes de Tours.

C'est encore de la Bretagne que M. Dufay nous a entretenu, en rendant compte du volume des mémoires de la société archéologique du Morbihan, pour l'année 1863. Il nous a décrit les nouveaux *Dolmen* druidiques, récemment découverts à *Locmariaquer* : celui qui passe pour être le plus curieux est appelé *Manné-er-K'roëk* (montagne de la fée). On y a remarqué des inscriptions hiéroglyphiques,qui n'ont pu encore être expliquées. Elles sont tracées sur les pierres de trois tables arrondies, couvrant la crypte quadrangulaire du tombeau ou du temple. D'après un savant Irlandais, sir Samuel Fergusson, l'un des membres les plus distingués de l'Académie de Dublin, ces pierres ont une très-grande valeur éthnologique; — les caractères qu'elles portent, pourraient être *primitifs gaulois*.... Ce sont des signes étranges, bizarres, d'une apparence capricieuse, n'ayant aucune analogie avec les écritures connues.

Notre confrère nous a fait remarquer que les vestiges des *dolmen* et des *menhirs*, qui sont des espèces d'obélisques grossiers ; — les *pierres fittes*, — les *pierres fichées*, — les *pierres levées ou branlantes*, sont assez rares dans l'intérieur de la France, tandis que ces monuments gaulois sont plus communs en Bretagne. On en voit, dit-il, dans le Limousin, la Basse-Loire, les Cévennes, l'Auvergne ; mais, il en existe en plus grand nombre dans l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan.

Pourquoi n'en rencontre-t-on pas sur le sol de Lugdunum ? M. Dufay croit en trouver la cause dans la persécution que l'empereur Claude exerçait contre le culte druidique.

Cet empereur traitait en ennemis les druides et les patriciens romains qu'il voyait résister au régime impérial. Il avait interdit, sous peine de mort, l'exercice de la religion des Gaulois. De là, la fuite des ministres de cette religion, qu'il assaillit même jusque dans l'île de Bretagne, en l'année 43 de notre ère.

Quant aux *collines funéraires*, elles ont été en usage chez tous les peuples de l'antiquité, et les *poypes* de la Bresse, ou monticules en terre, environnées de fossés, ou composées d'amas de pierres brutes, sont certainement d'origine gauloise. — La roche de Cuiron, située à un kilomètre de Ceyzeriat, près de la ville de Bourg, pourrait bien être un monument gaulois.

Dans une autre communication, M. Dufay nous a fait part de plusieurs documents trouvés dans les archives municipales de Lyon, d'après lesquels il résulte que nos pères avaient une foi bien vive dans les petits pains de

saint Nicolas-de-Tolentin, patron du couvent et de l'église de Brou, près de Bourg-en-Bresse.

Ces petits pains, fabriqués sans sel ni levain, de la grosseur de 3 ou 4 centimètres, et qu'on distribue encore aujourd'hui, à Brou, le 10 septembre de chaque année, passaient autrefois, pour préserver de la fièvre et de la peste ceux qui les mangeaient.

Le bureau de la santé de Lyon en réclamait l'envoi, dans les jours de calamités publiques, comme celle qui désola cette ville en 1628; — la peste tua 35,000 habitants.

On voit dans les registres de ce bureau, qu'à cette occasion, et après la cessation du fléau, il fut porté processionnellement à l'église de Brou, et, en grande pompe par plusieurs délégués de Lyon, des vases du culte marqués aux armes de cette ville, pour remercier le saint de sa miraculeuse intervention auprès de Dieu.

M. de Lagrevol nous a donné connaissance d'une charte du prieuré de Tence-en-Velay, dépendant de l'abbaye d'Ainay. Ce document curieux renferme une sentence d'absolution, rendue en 1396, en faveur d'un débiteur excommunié, sentence fondée sur l'extrême misère du débiteur.

Saint Louis, dans *ses établissements*, en l'année 1253, avait déjà adouci le sort des excommuniés pour dettes, en leur permettant de donner satisfaction aux créanciers par la cession de tous leurs biens, *sauf leur vivre*.

Cette loi semble prouver que les débiteurs récalcitrants étaient peu nombreux à cette époque. Aujourd'hui elle serait évidemment insuffisante.

M. de Lagrevol a complété ses observations sur Avi-

tus, évêque de Vienne, par l'analyse de quatre lettres inconnnues à Sirmond, et publiées, pour la première fois, en 1661, par le Père Ferrand, qui a relevé quelques erreurs échappées à plusieurs savants, et dressé le catalogue des variantes, entre le texte du Père Sirmond, et le codex de Leusse.

Notre savant confrère vous a lu la traduction qu'il a faite de l'une des lettres précitées, adressée à Arigius, gouverneur ou comte de Lyon, dans laquelle le saint prélat donne des conseils sur la construction projetée d'une église à Lyon, dans le VI^e^ siècle. M. de Lagrevol pense que c'est celle de Saint-Just. Arigius est qualifié, dans cette même lettre, de *vir illustris*, *hardi dans la guerre*, *protecteur ou patron d'Avitus* (patronus Aviti).

On doit à l'auteur de cette communication importante, des remercîments sincères pour ces données intéressantes qui viennent éclairer d'un nouveau jour, l'histoire encore si obscure des premiers siècles de l'ère chrétienne.

M. Péladan a voulu pénétrer aussi dans l'obscurité des siècles passés, en invoquant les traditions antiques, les textes des livres sacrés, et la signification des hiéroglyphes payens de certains noms.

Notre confrère a essayé de prouver que la Chine aurait reçu des inspirations chrétiennes, provenant des colons de la Judée ; il a prétendu que les relations entre les deux pays, étaient rendues faciles, par des transports au moyen de chameaux, et il a trouvé une complète analogie dans plusieurs appellations chinoises et judaïques. Ainsi, dans le mot *Ta-Tsin*, on retrouverait, suivant lui, le symbole des adorateurs de la Croix ; — les colons de la Judée portaient, en Chine, le nom de *Syriens* de l'Orient, ou *Sères*.

Enfin, les lettres inscrites sur le front du grand prêtre Juif, auraient été connues des Chinois. — Je n'oserais pas affirmer que les conclusions de M. Péladan fussent admises, sans contestations, par d'autres littérateurs ; mais elles sont assez curieuses pour être encouragées. Je ne puis qu'engager l'auteur à continuer ces recherches sur ce sujet.

M. Pezzani, qui se plait aussi à demander aux temps antiques des renseignements utiles, mais, à un autre point de vue, a émis plusieurs opinions cosmogoniques et philosophiques, révélées par la *Kabale*.

Le *Zohar*, livre qui remonte à l'époque de la ruine de Jérusalem, admet la rotation de la terre, et explique le mouvement alternatif des jours et des nuits ; il reconnaît aussi l'existence des antipodes. — D'après le même livre, l'homme serait l'image de Dieu, dans ses attributs ; ce qui constituerait essentiellement l'homme, c'*est l'âme ;* la peau, les veines n'en sont que le vêtement. Le symbole de *la Trinité* s'y trouverait nettement formulé. — Quelle est la conclusion à tirer de cet exposé ? Pour moi, je n'hésite pas à y voir une nouvelle preuve de la révélation divine.

Espérons que M. Pezzani voudra bien poursuivre son travail et compléter une théorie toute chrétienne, remontant à l'antiquité la plus reculée.

La section d'histoire, dans mon analyse, se termine par le souvenir d'une instructive lecture faite par M. Perret de la Menue, sur les *Girouettes et les moyens employés par les anciens pour connaître la direction des vents*.

Notre confrère en attribue la première idée à Andronic, architecte grec. Il paraît que celui-ci fit construire

à Athènes, une tour octogone, dont le sommet, surmonté d'un triton d'airain, tenant une baguette à la main, tournait à tous les vents.

Il ne paraît pas que les Romains aient connu les girouettes : on ne trouve, du moins, chez eux, aucun indice de l'existence d'un tel instrument ; cependant, leurs écrits attestent qu'ils avaient fait des observations exactes en astronomie.

C'est à l'époque où fleurissait le style architectural dit *roman*, qu'on rencontre, pour la première fois, quelques détails de décoration, permettant de supposer une légère connaissance des girouettes.

Au XIII^e^ siècle, les girouettes, placées sur le faîte des habitations seigneuriales, sont devenues des signes de noblesse ; et, plus tard, elles ont servi à perpétuer, dans certaines provinces, le souvenir d'un bienfait ou d'une œuvre pieuse. Elles furent d'un usage général sur les églises, pendant les XV^e^ et XVI^e^ siècles.

Aujourd'hui, on en voit partout, et de leur mobilité vient la qualification injurieuse de *girouette*, appliquée à l'homme reconnu d'un caractère léger, inconstant et changeant. — On la donne volontiers en politique, à celui qui s'*incline toujours du côté des grands et de la faveur*.

III.

Quant à l'histoire locale, les travaux n'ont pas été moins féconds en bons résultats.

Vous avez entendu M. Paul Saint-Olive, vous lire son *Voyage en chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse*. Mal-

gré ce court trajet qui s'accomplit en quelques minutes, le docte voyageur a su captiver votre attention par d'intéressants récits sur les hommes et les choses ; il a retracé avec habileté, comme toujours, et avec le sel attique qui le distingue lorsque les faits se prêtent à la critique, l'histoire des changements modernes dans cette partie de Lyon. Il nous a raconté les anciennes splendeurs déchues de ce côté; d'abord, celle des *Annonciades célestes*, dont l'ordre fut fondé à Gênes, en 1602, par Victoire Fornari ; il paraît que les religieuses de cette communauté, appelées à Lyon, en 1624, par Gabrielle Gadagne, comtesse de Chevrières, furent primitivement logées près de Bellecour, ensuite à la côte Saint-Vincent, aujourd'hui les *Carmélites*. On y voit encore leur église, dont la construction ne fut achevée qu'en 1637, et qui appartient, maintenant, à la communauté des sœurs *St-Charles*.

M. Saint-Olive vous a rappelé les vicissitudes de la maison de Bellevue, rue Neyret, qui, occupée d'abord par le second monastère des Annonciades célestes, dites de St-Amour; ensuite, par les dames du *Bon-Pasteur*, est devenue la caserne du même nom. Il a signalé la maison du bon abbé Rozier, l'une des gloires lyonnaises; la Tour-Pitrat, *tristement* écroulée à peine construite, et maintenant occupée par une institution utile et respectable, celle des bonnes sœurs de *St-François-d'Assise*, vouées à l'éducation des jeunes filles.

M. le marquis de Bausset-Roquefort a fourni, pour le volume de vos mémoires, une notice biographique sur Jouffroy d'Abbans, pour lequel il a revendiqué l'honneur d'avoir inventé le premier bateau à vapeur.

C'est, à la date du 15 août 1783, que Jouffroy fit naviguer sur la Saône, son pyroscaphe desservant cette rivière, dans son parcours de Perrache à l'Ile-Barbe, pendant 17 mois. Cette invention importante est attestée par un procès-verbal authentique trouvé par M. de Bausset, dans les minutes de deux notaires de Lyon. On sait que ce premier essai de la vapeur n'aboutit pas. Ce fâcheux résultat fut dû à l'opposition de Perrier qui entraîna, dans un vote défavorable, l'Académie des sciences de Paris, devant laquelle le ministre Calonne avait fait présenter le projet.

Les essais tentés depuis celui de Jouffroy, ont amené des résultats immenses dans la navigation à vapeur.

Vous avez cru devoir vous montrer reconnaissants envers le premier inventeur, qui est Lyonnais, en formant un vœu pour l'érection de sa statue sur l'une de nos places publiques.

Espérons que justice sera rendue bientôt à ce grand citoyen, et que vos efforts, réunis à ceux de l'auteur de la biographie du marquis de Jouffroy d'Abbans, seront couronnés de succès.

M. Vachez vous a fait le récit de la *Fondation de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez*. C'est un chapitre remarquable de l'histoire inédite de l'ancienne baronnerie de Riverie, dont il s'occupe.

En 1280, Béatrix de la Tour-du-Pin, veuve de Guillaume de Roussillon, fit construire ce monastère à la suite d'une apparition, plusieurs fois renouvelée, d'une croix lumineuse, entourée d'étoiles, qu'elle voyait en songe. Cette particularité est rapportée par Béatrix elle-même dans une lettre adressée au prieur de Val-Vert,

près de Paris. — Aujourd'hui, on voit encore les restes de cette chartreuse de Sainte-Croix, vendue en 1793, comme bien national.

Les sites pittoresques exposés par le narrateur, la nature agreste et sauvage du paysage, celle du lieu de l'ancien cloître ont fourni autant de tableaux qui ont captivé notre attention. Ce travail a prouvé que M. Vachez était aussi bon peintre que consciencieux historien.

L'étymologie du nom de *Lugdunum*, donné à Lyon, n'est pas encore arrêtée définitivement parmi les archéologues. Le polygraphe anglais Thomas Pownall, donna, en 1788, une explication qui, depuis, a été confirmée par plusieurs auteurs compétents, notamment par notre confrère M. Pericaud ; ils sont d'avis que cette étymologie pourrait dériver de deux mots celtiques : *Lug* et *dun* ou *dinos* qui signifieraient *coteau blanc* ou *ville blanche*, par allusion, aux *rochers blancs* qui bordent la ville, ou même parce que la ville de Lyon est *bâtie en pierres blanches*.

J'oserai hasarder aussi mon opinion : Pourquoi ne ferait-on pas dériver *Lugdunum* du grec λυγδινος *lisse*, *poli*, ou *blanc comme marbre*? on aurait en moins une décomposition de mots, pour signifier la même chose.

Le 12 novembre 1851, M. Pericaud a lu, à notre Société littéraire, un dialogue, dans lequel il met en scène une trentaine d'historiens, depuis Clitophon jusqu'à M. l'abbé Jolibois, qui donnent, chacun, une étymologie de Lyon, et qui se séparent sans avoir pu décider laquelle de ces étymologies est la bonne.

Il est à craindre que cette question ne reste encore longtemps indécise.

IV.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Si la moisson des critiques n'a pas été abondante, parmi nos lecteurs de l'année, félicitons-nous en. Notre attention s'est portée sur des travaux, sinon plus utiles, au moins d'un intérêt plus direct pour nos coutumes et nos usages littéraires; et puis, tant d'ouvrages meurent en naissant, qu'à peine a-t-on le temps de retenir leurs noms!

M. Salvador vous a lu une appréciation très-judicieuse des confidences de M^lle^ Guérin. — « C'est, vous a-t-il « dit, une catholique fervente, pieuse à sa manière, in- « satiable de vivre, d'aimer, comme au temps des sain- « tes femmes; elle est incomparable par la hauteur, la « rapidité, la fécondité des pensées que sa poésie ré- « vèle; c'est une fée qui, d'un coup de sa baguette ma- « gique, transforme, exhausse, ennoblit tout ce qu'elle « touche. »

Dans une seconde lecture, M. Salvador vous a exposé ses idées, sur la marche comparée des sciences et des lettres, à l'occasion d'une récente publication sur *Shakespeare,* par M. V. Hugo. — Votre collègue repousse de toutes ses forces ce pédantisme littéraire, qui prétend imposer à l'art une limite prescrite à l'avance, et croit pouvoir s'arroger le droit privilégié de refaire tout, et de remettre chacun à sa place. L'art, ainsi que la science, n'est point immobile; il se transforme et doit nécessairement se transformer, suivant les époques et les nations.

Comme la science, il a ses lois, ses principes; mais il se présentera sous des aspects aussi variés que le sont les temps et les mœurs des peuples. Voilà pourquoi, ce qui a fait les délices d'un âge, n'aura point le même succès dans un autre siècle. Le génie, assurément, sera toujours le génie; qui le nie? Mais la forme qu'il donnera à ses conceptions, retiendra quelque chose du caractère et de l'éducation politique de son époque.

Le travail de M. Salvador, ayant été imprimé, je n'insisterai pas plus longuement; qu'il me suffise d'en avoir fait ressortir l'idée dominante, que l'orateur a développée avec une ardeur toute juvénile, avec une chaleur et une animation qui ont soulevé d'unanimes applaudissements.

C'est dans l'antiquité, cette source inépuisable de beautés, de découvertes et d'instruction, — que M. Hignard a trouvé le sujet d'une excellente dissertation littéraire. La légende d'Aphrodite et d'Anchise, si bien racontée dans l'hymne III^e^ du recueil attribué à Homère, appartient-elle à ce poète? Telle est la question assez ardue que s'est posée l'orateur.

Après avoir rapporté et discuté avec une grande hauteur de vue, les principales opinions des érudits sur ce point, M. Hignard expose, à son tour, son propre sentiment. S'appuyant sur une étude délicate du génie de la langue grecque, sur les mythes que renferme cet hymne, et comparant son style avec celui de l'Iliade et de l'Odyssée, le savant professeur établit qu'il existe des raisons sérieuses d'en attribuer la paternité à Homère. Certains détails très-piquants, semés dans cet hymne, et dont M. Hignard vous a plutôt fait pressentir le carac-

tère qu'il ne les a traduits, semblent prouver que c'est là une œuvre de la jeunesse du chantre d'Achille.

M. Saint-Olive, qui est si versé dans la littérature latine, vous a lu une courte notice sur les muses chéries de Properce et de Catulle, *Cynthie* et *Lesbie*; ces aimables maîtresses, qui ont inspiré leurs amants, et peut-être dicté une partie de leurs vers, ne sont point désignées sous leur vrai nom.

Suivant Apulée, Properce aurait composé ses vers, en l'honneur d'une jeune fille nommée Hostia ou Hostilia, et ensuite changé ce nom en celui de Cynthie, la comparant ainsi à la sœur d'Apollon, dont elle avait la taille élevée et le port majestueux.

Quant à Lesbie, son véritable nom nous est resté inconnu : peut-être celui de Lesbie dérivait-il de la ressemblance morale que présentait l'amante de Catulle avec les filles de Lesbos, lesquelles ne brillaient pas précisément par une trop farouche pudeur.

Enfin, la science géographique a trouvé parmi vous un digne représentant. M. Tuja d'Olivier vous a lu une analyse très-approfondie de la première partie d'un ouvrage écrit en anglais, et non encore traduit *sur la géographie des mers*. Cette production est due, à la plume du lieutenant Maury, de la marine des Etats-Unis. Ce savant officier a réuni, dans son livre, une immense quantité de faits très-curieux sur la marche des vents, sur les courants de l'Océan et sur la composition du sol sous-marin. Ces connaissances nouvelles sont certainement destinées à exercer une grande influence sur les progrès de la navigation, et peut-être aussi sur la prédiction des temps.

MES CHERS COLLÈGUES,

Je termine, ici, cet exposé qu'une plume moins inhabile aurait rendu plus digne de vous. Quelque imparfaite que soit cette analyse, elle prouvera, du moins, que la vie intellectuelle a conservé, parmi nous, toute son énergie. Mais, il faut persévérer et redoubler d'efforts, sous peine de déchoir ; car sur cette route du progrès, où s'agitent tant de rivalités, ralentir sa marche, c'est presque abdiquer.

Mais, pourquoi aurais-je de telles appréhensions ! Ne renfermez-vous pas dans votre sein tous les éléments de succès ? J'en ai pour garant, et votre glorieux passé, et votre ardeur actuelle et le nom du digne collègue (1), que vos suffrages ont élevé à la présidence. Nul n'était plus capable d'imprimer à notre Société cet élan qui franchit les obstacles et assure le succès. Nul ne saura mieux inspirer à chacun de nous ce sentiment des grands cœurs, qui donne le courage et la puissance, *la foi en l'avenir !*

Pour moi, je m'estimerai heureux, si j'ai su maintenir votre compagnie à la hauteur où l'avait placée mes prédécesseurs ; et si, pendant mon court passage à la présidence, j'ai pu raffermir d'anciennes amitiés, et en conquérir de nouvelles.

(1) M. DE Lagrevol, conseiller à la Cour impériale.

COMPTES-RENDUS

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ

Année 1865.

Séance du 18 *janvier* 1865.

Présidence de M. DE LAGREVOL.

M. de Lagrevol prononce un discours d'installation par lequel il remercie la Société des suffrages qui l'ont porté à la présidence ; sur sa proposition, l'assemblée vote des remercîments au bureau sortant.

M. Estienne, membre titulaire à Saint-Genis-Laval, est inscrit, sur sa demande, dans la classe des correspondants.

M. le docteur Socquet rend compte des travaux de la Société pendant l'année académique écoulée. Ils embrassent la poésie, l'histoire, l'archéologie, la philosophie, la littérature, et sont dus à la plume des membres titulaires.

M. Delorme communique un rapport sur un volume de fables offert par M. P. Lachambeaudie. Après avoir rappelé que le langage allégorique était familier à l'antiquité, que l'esclave se servait de l'apologue pour donner à son maître des leçons d'humanité, il établit

que, de nos jours, la fable s'est transformée en un petit poème ingénieux, qui a pour but de plaire plutôt que d'instruire. Il cite plusieurs fables extraites de ce recueil, en signale les expressions heureuses, les tours poétiques, les gracieuses images et termine son compte-rendu par la lecture de l'une d'elles, *la Goutte d'eau*, qu'il met en parallèle avec le même récit composé par un ancien poète persan.

Séance du 1er février 1865.

Présidence de M. DE LAGREVOL.

M. le Président fait part à l'assemblée de la perte récente de M. Guironnet de Massas, membre correspondant, auteur des poèmes : *Les derniers jours de l'Empire* et *le Siége de Lyon*, et de divers autres ouvrages, né à Grenoble le 27 brumaire an VII, décédé le 22 janvier 1865 au château de Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher).

M. Beauverie lit une pièce de vers par laquelle il remercie la Société de l'avoir nommé membre du bureau.

M. de Lubac communique une composition allégorique ayant pour titre : *Le dernier Satyre* et une élégie intitulée : *Ce que disent les morts*.

M. Vachez rend compte du Bulletin de la Société polymathique du Morbihan; il signale à l'attention de l'assemblée deux études archéologiques. La première renferme le récit des fouilles qui ont amené la découverte d'un dolmen tumulaire à Crubelz, commune de Belz, arrondissement de Lorient, par le docteur de Closmadeuc. La seconde donne un aperçu général sur les monuments primitifs de la Bretagne-Armorique, comparés à ceux de

la même période en Angleterre, en Irlande, en Écosse et en Danemark, par M. Jean de Saint-Clavien. L'orateur expose notamment les principales objections soulevées par l'auteur de ce mémoire contre la classification adoptée par plusieurs archéologues qui divisent l'histoire de l'humanité en trois périodes sous les noms d'âge de pierre, âge de bronze et âge de fer.

Séance du 15 février 1865.

Présidence de M. DE LAGREVOL.

M. le Président communique une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique fixant au 19 avril prochain la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne ; il invite les membres, qui désirent y représenter la Société, à se faire inscrire.

M. Rousset rend compte d'un volume de fables par M. Antoine Carteret. Il critique, dans ce livre, quelques expressions contraires aux règles de la grammaire et du bon goût ; il rend, néanmoins, hommage au talent de l'auteur et cite comme exemple de ses gracieuses compositions le charmant apologue : *La vache et la génisse.*

M. Rambaud communique une poésie satirique intitulée : *La Guêpe et la Mouche, ou la concurrence des bateaux à vapeur.*

M. Pezzani lit un rapport sur le Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier ; il signale, entre autres travaux intéressants, une étude de M. Legagneur sur les causes d'inégalité dans la civilisation des races humaines ; il cite quelques extraits de ce mémoire remarquable au point de vue de l'élévation de la pensée.

M. l'abbé Chevalier rend compte des Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France, établie à Toulouse; il présente l'analyse d'une chronique sur les ruines du château de Saint-Julien.

Séance du 1er mars 1865.

Présidence de M. de Lagrevol.

Après avoir entendu les rapports présentés successivement par MM. Saint-Olive, M'Roë et Dufay, la Société nomme M. Brouchoud, avocat à la Cour impériale, et M. Émile Guimet, membres titulaires, et M. Jules Baux, archiviste du département de l'Ain, membre correspondant à Bourg.

M. l'abbé Chevalier communique la suite de son rapport sur les Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.

M. Dufay rend compte des Bulletins envoyés par la Société d'émulation de l'Ain et par les Sociétés académiques de Poitiers et de Valenciennes. Il signale à l'attention de l'assemblée une étude de M. Trouessart sur l'*Assistance publique;* il cite quelques passages de ce remarquable travail et accompagne ces extraits de nombreuses considérations sur les avantages d'une caisse médicale cantonale destinée à distribuer aux malades de la campagne des secours à domicile.

Séance du 15 mars 1865.

Présidence de M. de Lagrevol.

M. Dufay lit son rapport sur le manuscrit envoyé au

concours ouvert par la Société, sur l'histoire littéraire de Lyon pendant la première moitié du seizième siècle. Ce mémoire, rédigé avec méthode et clarté, peut être considéré comme une revue abrégée des littérateurs du commencement du seizième siècle, mais non comme l'histoire littéraire de Lyon, ainsi que le demande le programme ; d'une part, s'il permet de trouver facilement les savants et les littérateurs dont on veut connaître les ouvrages, de l'autre, l'examen de leurs œuvres ne paraît pas complet ; l'étude n'en a pas été assez approfondie. Par ces motifs, la Société adopte les conclusions de la Commission, qui sont d'accorder, à titre d'encouragement une partie du prix fixé pour ce concours, et alloue en conséquence une médaille de la valeur de deux cents francs à M. Dulon, chef d'institution à Pont-Audemer (Eure), auteur du Mémoire portant pour épigraphe :

Sint Mæcenates, non deerunt, Flacce, Marones.

M. Saint-Olive rend compte de deux études de M. l'abbé Pont, membre correspondant, l'une sur le passage des Alpes par Annibal, et l'autre sur les anciens Centrons.

M. Rambaud communique un rapport sur les Mémoires de l'Académie d'Arras (tomes XXXIII et XXXIV) ; il analyse les principaux travaux contenus dans ces deux volumes : un petit poème intitulé *Mon Chat*, — *La véritable liberté*, — *Les suites d'une sentence de juge de paix rendue en* 1791, — *Baudoin de fer, comte de Flandre*, — *De la sépulture chrétienne*, — *Le séjour de Louis XI dans l'Artois en* 1463, — *Jeanne d'Arc*, poème, — *Des francs-fiefs et de l'anoblissement*, — *La petite propriété, ou morcellement de la propriété territoriale*. Il examine

ensuite deux morceaux de vieille poésie française du XIV^e^ siècle, tirés des manuscrits de la bibliothèque d'Arras, *La Dame et le Chevalier* et *Jean surnommé Bouche-d'Or*, par Jehans Désiré, notaire; il en donne plusieurs extraits et accompagne ces citations d'une étude philologique très-intéressante sur les patois ou idiomes vulgaires de la France.

Séance du 29 *mars* 1865.

Présidence de M. DE LAGREVOL.

M. Brouchoud lit une étude sur les origines du théâtre de Lyon. Il fixe au 22 janvier 1435, la plus ancienne représentation des mystères dont nos annales lyonnaises aient conservé le souvenir. L'église des Jacobins a été le berceau de l'art dramatique et il a eu, pour premiers interprètes, une société laïque de « compagnons-joueurs. » L'auteur cite toutes les époques qui virent se reproduire ce genre de divertissement populaire; il nous montre les conseillers de ville, d'abord favorables à ces représentations, armés, en 1457, du pouvoir de la censure à la suite d'un spectacle satirique dirigé par les clercs de la chancellerie du roi contre les dames lyonnaises. Quelques pages sont consacrées au premier théâtre permanent qu'ait possédé Lyon. En 1538, une salle de spectacle remplaça les places publiques; mais, Jean Neyron étant mort en 1541, son fils vendit l'emplacement sur lequel avait été construite cette salle dont la place est aujourd'hui occupée par les trois maisons qui portent, dans la rue Hippolyte Flandrin (autrefois rue des Bouchers), les numéros 2, 4 et 6. Les quelques divertissements drama-

tiques que les luttes politiques et religieuses de la fin du XVI^e^ siècle permirent d'organiser, redescendirent dans la rue, à l'occasion des *chevauchées de l'âne*. Les efforts de Barthélemy Aneau, pour associer la jeunesse du collége de la Trinité à ce mouvement, firent ouvrir plus tard les portes de cette maison à l'art dramatique qui, de 1601 à 1640, n'eut pas d'autre asile à Lyon. Vers cette époque, apparurent les troupes de comédiens ambulants; des jeux de paume du quartier Saint-Paul furent transformés en théâtres, et c'est là que Molière vint en 1653 jouer, pour la première fois, l'*Étourdi*, puis le *Dépit amoureux* et d'autres pièces qui sont restées comme le canevas des chefs-d'œuvre qu'il a fait imprimer plus tard. Les recherches patientes de l'auteur, dans les diverses archives que possède Lyon, et notamment au bureau de l'État-Civil et à la Cour impériale, lui ont permis de présenter de nouveaux et précieux documents sur le séjour de Molière dans notre ville. L'acte de mariage de Réné Berthelot, dit du Parc, et de Marquise Thérèse de Gorle, reçu le 19 février 1653 par Thomazet notaire, établit la présence de Molière à Lyon, dès les premières semaines de 1653, puisqu'il a signé ce contrat. Molière ne quitta Lyon que vers le mois d'août 1654 pour aller aux États-Généraux de Languedoc qui devaient s'ouvrir à Montpellier le 7 décembre de cette année. C'est pendant ces deux années de 1653 et 1654 qu'il fit sans doute, Vienne, à l'excursion dont parle Chorier dans sa *Vie de P. de Boissat*. Après les Etats de 1654, Molière revint à Lyon, puisque l'acte de mariage découvert par l'auteur, porte aussi la signature de J.-B. Poquelin. C'est durant l'hiver de 1655 que Dassoucy vint à Lyon, qu'il

quitta, avec Molière, pour aller à Pézénas, aux Etats de cette année. L'illustre auteur comique, après ses pérégrinations à Narbonne et dans le midi de la France, partit pour Grenoble, vers la fin de 1657, et s'en éloigna vers Pâques de 1658. Il revint une troisième fois à Lyon; mais il ne paraît pas avoir laissé de traces de ce troisième séjour, qui ne fut qu'un simple passage, attesté cependant par la présence de deux acteurs de sa troupe, Du Parc et sa femme, puisque celle-ci y accoucha d'un enfant.

L'auteur termine son étude, rédigée d'après des documents jusqu'alors inédits, par quelques détails sur les relations de Molière et de sa troupe avec certains corps de métiers lyonnais, sur la famille de quelques-uns de ses acteurs, et sur les poètes du temps, dont quelques-uns ont figuré dans le répertoire des pièces jouées à Lyon, par Molière.

M. Pezzani communique un rapport sur les ouvrages présentés par M. Cristoforo Negri, de Turin, qui sollicite le titre de membre correspondant. Il loue dans ce littérateur, le style, l'élévation constante des idées, la finesse des aperçus, cette vue synthétique de l'histoire, dont Montesquieu est le modèle; mais il regrette que, dans le tableau des causes de la décadence de l'empire romain, l'auteur ait négligé le côté divin et providentiel, pour n'attribuer aux faits que des causes humaines; il rend, néanmoins, hommage au talent distingué du candidat qui est un patriote éclairé, un éminent publiciste; au nom de la Commission, il conclut à son admission.

La Société adhère, par un vote unanime, à cette proposition.

Séance du 5 avril 1865.

Présidence de M. de Lagrevol.

M. Chervin soumet, à l'assemblée, une statistique décennale du bégaiement en France. Les documents entièrement neufs ont été puisés au ministère de la guerre. Les principaux titres sont ceux-ci : *Tant p. 0/0 par chaque département, et pour la France entière, soit pendant un an, soit pendant la période de 1852 à 1862; — Ordre occupé par chaque déqartement dans la statistique décennale du bégaiement; — Ordre occupé par chaque année, pour la France entière, dans la statistique du bégaiement. — Caste de la France, résumant la statistique générale du bégaiement.* Il résulte, de l'examen de ces tableaux, que 6,773 conscrits ont été exemptés du service militaire, en dix ans, pour cause de bégaiement; que la moyenne est de 0,30 p. 0/0, ou 3 pour 1,000, pour la France entière, et de 0,17 p. 0/0 pour le département du Rhône; que le département qui compte le moins de bègues est la Corse, 0,04 p. 0/0; — que celui qui en compte le plus est le Var, 0,84 p. 0/0. La carte qui termine ce travail indique, à l'aide de quatre teintes différentes, la plus ou moins grande fréquence de cette infirmité dans chaque département.

Au premier coup d'œil, en partageant la France en deux parties égales, par une ligne transversale, on a, au nord, tous les départements qui comptent le moins de bègues, moins deux, rangés dans la catégorie qui en compte le plus; tous les départements qui comptent le

plus de bègues, occupent une zône allant du sud-est au nord-ouest.

L'accent local, dit M. Chervin, et le degré d'instruction, en remontant à une époque reculée, semblent expliquer en partie ces différences, qu'il recommande aux personnes compétentes.

L'orateur termine, en rappelant quelques procédés employés pour prévenir ou arrêter le bégaiement chez les enfants, et affirme que ce défaut cède, presque toujours, même chez les adultes, à certains exercices de langage dont il a fait lui-même l'application, avec un succès récemment constaté et encouragé par la Société d'éducation de Lyon.

M. Tuja d'Olivier, continue son analyse d'un ouvrage écrit en anglais, sur la géographie physique des mers, par le commandant Maury, de la marine des Etats-Unis. Cet ouvrage, fruit de longues études, a fait faire un grand pas à l'art de la navigation. Les travaux de l'illustre marin, sur les courants de la mer et la marche des vents qui en soulèvent les flots, ont permis aux navigateurs de se diriger en mer, avec la même assurance que le voyageur sur une route de terre. Le monde entier a rendu justice au savoir de l'officier américain, en adoptant les cartes faites par ses soins; et l'Amérique, en lui confiant l'observatoire de Washington, lui offre l'occasion d'agrandir le champ de ses belles découvertes.

M. Dufay lit un rapport sur le n° 12 du Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts de la Société d'émulation de l'Ain, et appelle l'attention de l'assemblée sur le compte-rendu qui y est inséré, de son Essai biographique sur Jehan Perréal, dit Jehan de Paris, peintre et

architecte lyonnais du XVI^e^ siècle. Ce compte-rendu, présenté à la Société d'émulation de l'Ain, a été rédigé avec beaucoup de clarté, par M. Cuaz qui, sans se prononcer d'une manière positive, sur la question toujours pendante de savoir quel est le véritable auteur des plans de l'église de Brou, a cité, avec raison, une série d'observations empruntées à la brochure de M. Dufay, tendant à mettre en doute l'opinion qui attribue exclusivement à l'architecte flamand Van-Boghem, l'honneur d'avoir construit l'église de Brou, ainsi que l'a publié M. Baux, archiviste du département de l'Ain, en 1844. M. Dufay remercie M. le rapporteur de la Société d'émulation de l'Ain, de l'opinion bienveillante qu'il a émise sur la valeur de son opuscule; toutefois, il relève le reproche immérité qu'il lui a adressé, d'écrire *Colomb,* le nom du fameux *tailleur d'ymaiges de Tours*, auquel est attribuée la maquette du tombeau de Philibert le Beau, à Brou, et d'être, en cela, en opposition avec M. Sirand, qui a écrit le même nom, *Coulomb*, d'après une lettre de Jehan Perréal, de 1511; M. Cuaz paraît avoir omis de lire la note explicative, placée au bas de la page 14 de l'Essai biographique sur Perréal, d'après laquelle il est expliqué que *Colomb signait lui-même ainsi son nom.* Dans l'intérêt de la vérité historique, M. Dufay demande qu'il soit fait mention au procès-verbal des explications qu'il a soumises à la Société, sur l'orthographe véritable du nom du célèbre artiste tourangeau. L'assemblée adhère à cette proposition.

Séance du 3 mai 1865.

Présidence de M. DE LACRETOL.

M. Pezzani rend compte du Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 30e année; il signale, comme dignes d'intérêt, un *Aperçu synoptique sur l'astronomie*, par M. Herval; un *Voyage à travers la Savoie française*, par M. Dousseau, et deux pièces de vers: Le *Cyprès du Cimetière*, par M. Frogier, et la *Croix du Chemin*, par M. Fleury, dont il cite plusieurs fragments.

M. Millaud communique ses douloureuses impressions d'un voyage fait à Venise, pendant l'été dernier. Il lit, ensuite, la traduction d'une leçon faite, en cette ville, par le professeur Pietro Ziliotto, dans son cours de médecine légale, sur le secret imposé aux médecins, et sur la conduite qu'ils doivent tenir, lorsqu'ils sont interrogés sur la santé d'un client, à l'occasion d'un mariage. Est réputé secret, ce que les convenances, le devoir ou la loi défendent de révéler; la raison de cette défense se justifie par le dommage qu'une indiscrétion peut causer soit aux personnes, soit aux affaires privées ou publiques. Le médecin, non-seulement par devoir professionnel, mais par obligation de conscience, doit taire les misères domestiques, qui offrent de si nombreuses occasions de mettre en péril la sécurité des familles; il doit taire aussi les maladies qui, sans être honteuses en elles-mêmes, sont le résultat des excès, des folies et de l'imprudence.

M. Vachez présente un rapport sur le Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,

18e volume; il examine un mémoire de MM. Quantin et Boucheron, sur les voies romaines qui traversent le département de l'Yonne, et se félicite de l'ardeur qui dirige partout les esprits vers l'étude de nos origines nationales, grâce aux travaux des savants, aussi modestes que distingués, qui chaque jour enrichissent l'histoire de précieux documents, destinés à jeter une lumière toute nouvelle sur les questions obscures ou mal comprises dans les siècles passés.

Séance du 17 mai 1865.

Présidence de M. de Lagrevol.

M. Beauverie lit un poème intitulé : *Vercingétorix*, dans lequel il célèbre les exploits du dernier défenseur de l'indépendance gauloise. Le poète décrit d'abord, le commencement de l'insurrection des peuples de la Gaule, accourus sous l'étendard du chef des Arvernes, pour soutenir la cause sacrée de la liberté ; il dépeint ensuite leur confiance en la valeur de ce guerrier illustre, dont la voix les anime à combattre les ennemis de leur pays. César, rétiré chez les Insubriens, où il prépare en secret les luttes à venir, apprend tout-à-coup le soulèvement général de la Gaule et la défection des Eduens ; avec la rapidité de l'aigle, il rassemble les légions romaines, ravage plusieurs provinces et fond sur les armées gauloises. Après avoir obtenu divers succès, Vercingétorix, défait dans un grand combat, se réfugie dans Alise, la plus forte ville du pays des Mandubiens. L'auteur raconte les vains efforts de la Gaule entière, accourue au secours des assiégés, la triste situation d'Alise,

pressée par les Romains et menacée par la famine ; il fait un intéressant récit de la dernière tentative des Gaulois, venant se briser contre les retranchements de César et le courage des légions ; il termine par un hommage rendu à la mémoire de Vercingétorix, dont il chante la valeureuse défense et le sublime dévouement.

M. Dufay, rendant compte des annales de la Société académique de Nantes, année 1864, mentionne une étude critique de M. le docteur Rouxeau sur *Madelon*, roman de M. Edmond About, et plusieurs poésies de M. Chéron, dont il cite quelques passages ; il repousse, en terminant, l'opinion de certains esprits pessimistes, qui gémissent sur l'avenir de la poésie en France.

M. le docteur Macario, présente une étude sur les beautés du Dante. Il considère Dante comme le génie le plus synthétique qui ait jamais existé, puisqu'il composa surtout un poème qui peut être regardé comme la genèse universelle des lettres et des arts chrétiens ; « en effet, dit-il, ce poème contient tous les germes typiques de l'esthétique moderne, et c'est à cette source intarissable de la *divine Comédie*, que s'inspirèrent les plus grands artistes de la renaissance et des temps modernes. Dante est le *maître du sourire et de la colère* ; il a excellé dans tous les genres : drames terribles, scènes émouvantes ou comiques, toutes créations sublimes, énergiques, et d'une pureté de style admirable. »

Séance du 31 *mai* 1865.

Présidence de M. Dufay.

M. le docteur Macario communique les fragments

d'un travail sur l'*État actuel et sur l'avenir de la musique dramatique*. « La cause principale de sa décadence « actuelle est, dit-il, dans le matérialisme régnant, dans « l'absence d'une foi sociale, et sa régénération dans le « réveil de cette foi. De nos jours, la musique ne pro- « gresse pas, elle s'isole de plus en plus de la vie civile, « elle s'habitue à renier toute espèce de but, excepté ce- « lui de sensations momentanées qui s'éteignent avec les « sons ; on n'approfondit plus, on effleure, on n'épuise « plus la sensation, on l'indique, on étudie *les effets*.. « Cependant, c'est dans l'alliance de la mélodie et de « l'harmonie, dans l'accord parfait de ces deux termes « fondamentaux de toute musique, ainsi que dans la « consécration de cet accord à un but déterminé, qu'est « le secret de l'art, la conception de la musique euro- « péenne. »

M. Saint-Olive présente un rapport sur les Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, pour l'année 1864. Il donne principalement le résumé de deux travaux : l'un de M. Bouteiller, sur *Hannes Krantz, ennemi de la cité de Metz*, qui, pendant une période de dix ans, de 1483 à 1493, commit toutes sortes de déprédations et de crimes aux environs de cette ville ; et l'autre, du R.-P. Bach, sur les *origines gauloises* de quelques villes. L'auteur de cet essai philologique, signalant l'importance du rôle que les oies ont joué dans l'histoire du monde, attribue à leur nom, en latin *gantu*, en gaulois *Kan* ou *Ken* au singulier, et *Kanto* ou *Kento* au pluriel, l'étymologie du mot *Argento* ou *Arganto*, que l'on retrouve dans l'appellation d'un grand nombre de

villes qui étaient autant de stations du passage des oies sauvages dans les diverses contrées de la Gaule.

M. Vachez lit une ballade imitée de Goëthe, intitulée: le *Roi des Aulnes*.

M. Brouchoud rend compte du tome VIII^e^ des Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Il signale une histoire abrégée des *Divers couvents de dominicains*, fondés dans les anciens Etats du duc de Savoie; une *Histoire généalogique de l'illustre maison Milliet*, de Chambéry; les fragments d'un *poème épique*, en l'honneur du comte Vert, Amédée VI; une étude *sur les moines de la Bazoche*; — les *abbayes de la jeunesse*, — le *tir du papegai* — et les *compagnies de l'arc*, de l'*arbalète*, de la *couleuvrine* et de l'*arquebuse en Savoie*, par M. Perrin. Le rapporteur examine un mémoire de M. Laurent Rabut, relatif aux *habitations lacustres* de la Savoie, et lesquestions soulevées, depuis quelques années, par ces découvertes si précieuses pour la science et pour l'histoire.

Séance du 14 juin 1865.

Présidence de M. DE LAGRANGE.

M. Hedde annonce à l'assemblée la perte récente de M. Sylvain Blot, membre correspondant à Paris.

M. Pericaud lit la suite de sa notice sur Hippolyte d'Este, cardinal-archevêque de Lyon, au XVI^e^ siècle (voir page 51).

M. Dufay rend compte des tomes 25 et 26 du Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille. Il recommande particulièrement un travail de

M. Ménard, *sur la mendicité*; une autre sur la *population de la France,* par notre honorable confrère M. le marquis de Bausset-Roquefort; une excellente étude statistique *sur la Dombes*, par M. Valentin Smith; une notice très-intéressante sur la *construction du maître-autel de l'église Saint-Maximin* (ancien diocèse d'Aix), par M. l'abbé Giraud, qui a restitué au véritable auteur de ce monument, Joseph Lieutaud, né à la Ciotat, le 25 juillet 1644, l'honneur de l'avoir exécuté; enfin, un *Essai sur la valeur vénale de la production française, soit matérielle, soit immatérielle, et sur le rapport de cette valeur avec l'impôt,* par M. du Mesnil-Marigny. Le rapporteur, résumant la relation des actes des assises scientifiques au congrès archéologique d'Apt, analyse une *Histoire détaillée de la confiture,* depuis les Hébreux jusqu'à nos jours, par M. Gaut, et les *Commentaires d'une ancienne charte octroyée à Viens*, bailliage d'Apt, en 1221, par le comte de Provence et la comtesse sa mère, seigneurs du lieu et princes souverains.

M. Vachez, donne lecture d'un épisode des guerres de religion dans le Lyonnais, ayant pour titre: *La bataille de Métrieux, livrée le 9 décembre* 1587, *sur le territoire de Chuyer, près de Condrieu* (voir page 89).

Séance du 28 *juin* 1865.

Présidence de M. DE LAGREVOL.

M. Perret de la Menue communique des *Lettres inédites de Marsollier des Vivetières*, auteur dramatique, né à Paris, en 1750 (voir page 127).

M. Saint-Olive rend compte du volume d'archéologie,

des Mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances du comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 8, 9 et 10 avril 1864. Il mentionne une notice sur quelques énigmes archéologiques, et particulièrement sur la *formule funéraire, Sub ascia,* par M. Charma; une étude sur le *Passage des Alpes par Annibal,* due à la plume de M. Chappuis; une *Description de l'ancien Hôtel-de-Ville* et du *gros horloge de Rouen,* par M. de la Querière; une dissertation de M. de la Saussaye, recteur de l'académie de Lyon, sur le *lieu de l'assemblée annuelle des Druïdes;* une description des *instruments de musique, figurés sur le portail de la cathédrale de Meaux,* par M. le comte de Pontécoulant; une *Notice sur l'ancienne fabrication des tapis d'Arras,* par M. l'abbé Van-Drival; une *Description des objets dont se compose le trésor de la cathédrale de Troyes,* par M. Lebrun d'Albane; enfin des *Recherches sur l'art,* à Douai, aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, par MM. Asselin et l'abbé Dehaisne. L'orateur accompagne d'une savante dissertation, le résumé analytique de ces mémoires.

Séance du 12 *juillet* 1865.

Présidence de M. DE LAGREVOL.

Sur les rapports présentés par MM. Vachez et Vingtrinier, la Société nomme M. Georges Debombourg, membre titulaire, et M. Arcelin, archiviste du département de la Haute-Marne, membre correspondant à Chaumont.

M. Brouchoud communique un travail sur l'*enseigne-*

ment public du droit à Lyon, depuis la formation de la commune, jusqu'à nos jours (voir page 107).

M. Rambaud lit deux contes en vers, intitulés : l'un, le *Sorbier*, et l'autre, *Un nouveau jugement de Salomon*.

Séance du 26 juillet 1865.

Présidence de M. Dufay.

M. Peladan soumet à l'assemblée quelques notes au sujet d'une *pierre historique de Lyon, qui a servi à humilier les banqueroutiers au* XVI^e^ *siècle ;* il cite les curieux usages pratiqués en France et en Italie, à l'égard des débiteurs insolvables ; d'après lui, les familles italiennes qui vinrent s'établir à Lyon, pendant les XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, y auraient importé une singulière coutume. Le failli était obligé de frapper trois coups, *culo nudo*, sur une pierre, qui n'est autre que le célèbre autel votif élevé par Titus Claudius Pompeianus, aux matrones aufaniennes et aux mères des Pannoniens et des Dalmates, pour le salut de Septime Sévère et de sa famille. Ce bloc de pierre, devenu sans emploi vers la fin du XVI^e^ siècle, fut transporté à la maison de Roye, où il sert aujourd'hui de base à un pilier qui soutient un hangar.

M. Beauverie lit un rapport sur un volume de poésies, intitulé : *Les Poèmes de la nuit,—Humouristiques— Paulo majora*, par M. Achille Millien, membre correspondant à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre). Il combat d'abord l'opinion pessimiste que la poésie se meurt ; il est d'un avis contraire. A notre époque, si fertile en œuvres de toute sorte, on doit se rassurer sur l'avenir de la poésie. M. Beauverie, passe ensuite, successivement, en revue les

principales pièces de ce recueil ; il montre le poète alliant avec mesure, dans ses poèmes bucoliques, la poésie et le réalisme qui ne sont pas aussi incompatibles que le soutiennent certains auteurs ; il le désigne comme se faisant l'avocat de toutes les grandes causes qui intéressent l'humanité: celle du progrès, celle de l'art, celle de l'indépendance des peuples, et, dans cette excursion sur le domaine de la grande poésie, il le signale comme s'inspirant des traditions généreuses, filles du patriotisme et de la liberté. Mais, tout en reconnaissant que la part qui appartient en propre à M. Millien, dans la conception et la composition de ses derniers poèmes est assez belle pour justifier sa hardiesse, le rapporteur avoue sa préférence pour un genre moins ambitieux, dans lequel le chantre Nivernais a conquis des palmes très-enviables, pour les sujets rustiques dans lesquels il a déployé un talent plein d'originalité et de saveur.

M. Beauverie termine l'examen de ce recueil, par un nouvel hommage rendu au mérite du littérateur distingué que notre Société compte, depuis 1860, au nombre de ses correspondants.

M. Dufay rend compte du Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts de la Société d'émulation de l'Ain, numéros de février et mars 1865. Il y est fait mention d'une lettre de Marguerite d'Autriche, datée de Malines, du mois d'octobre 1512, qu'il a communiquée à cette Société, et d'après laquelle cette princesse annonce l'envoi à Brou, du *maistre masson Van-Boghem, pour entreprendre la taille de la pierre, tant pour l'esglise que pour les sépultures qu'elle renferme*. M. Dufay conclut de ce document que l'artiste flamand, constructeur de l'église de Brou,

n'a fait que suivre les dessins et plans déjà existants, dus au savant peintre et architecte lyonnais Perréal, dit Jehan de Paris, dès l'année 1509. Il s'appuie sur un nouveau titre inédit, extrait récemment des archives du royaume de Belgique, dont il donne connaissance à l'assemblée. C'est une ordonnance de paiement ainsi conçue :

« Marguerite à nos féaulx et amés chief et gouver-
« neur et trésourier général de nos domaines, etc., —
« faisons savoir que vous mandons que, par nostre con-
« seiller et trésourier général Diégo Florès, vous faites
« payer, bailler et délivrer à *maistre Jehan Perréal, de*
« *Paris, nostre peinctre et varlet de chambre,* la somme
« de LX escus d'or au soleil, et ce, pour et en récom-
« pense et paiement de trois années entières de ses gai-
« ges, et pension de XX escus d'or au soleil, que nous
« luy donnons par an, pour les bons et agréables servi-
« ces qu'il nous a faicts journellement et mesmement *à*
« *cause des pourtraicts, par luy faicts,* et qu'il nous a der-
« renièrement envoyés par Jehan Lemaire, nostre in-
« diciaire, *pour dresser les sépultures que fesons faire*
« *en nostre covent de Saint-Nicolas de Tolentin les Bourg-*
« *en-Bresse,* desquelles trois années finies à Pasques
« derrenier passé, il n'a rien reçu, comme il dict, obs-
« tant nostre absence de nos pays par delà, etc.

« Donné en la ville de Bruxelles, le XIIII^e^ jour de juillet,
« l'an de grâce mil cinq cent et dix. »

Donc, les *pourtraicts* indiqués dans ce mandement, sont bien les dessins et plans des monuments de Brou, conçus, dressés et envoyés à la princesse par son peintre, en 1509 ou 1510, et exécutés à partir de 1512, sous la direction de Van-Boghem, puisque celui-ci, à

cette dernière date, a été chargé seulement de la taille des pierres, en sa qualité de *maistre masson*. En conséquence de ce rapprochement, on doit conclure que Perréal a été l'auteur véritable des plans de Brou, le premier architecte, et que le constructeur Van-Boghem en a été l'habile exécuteur.

Séance du 9 août 1865.

Présidence de M. DE LACREVOL.

M. le docteur Macario lit la suite de son *Travail sur l'état actuel et sur l'avenir de la musique dramatique*. « La musique italienne, dit-il, est mélodique au suprême « degré; lyrique jusqu'au délire, passionnée jusqu'à « l'ivresse; elle module, rapide comme l'éclair, sans son- « ger ni aux moyens, ni aux transitions; elle n'a de foi « qu'en elle-même, n'a d'autre but qu'elle-même. — « *L'art pour l'art*, voilà sa formule. La musique alle- « mande suit une voie toute opposée; elle représente la « pensée sociale, élève l'âme dans l'espace et fait ou- « blier la terre; c'est une musique souverainement élé- « giaque, une musique de souvenirs, de désirs, d'espé- « rances mélancoliques et de tristesse. La musique ita- « lienne vous entraîne, par force, jusqu'aux derniers ter- « mes de la passion; la musique allemande vous indique « la voie, puis elle vous abandonne; en d'autres termes, « l'une s'épuise dans le matérialisme et l'autre dans le « mysticisme. Tant qu'elles ne se confondront pas har- « moniquement ensemble et ne se dirigeront pas vers un « but social, il n'y aura pas de musique européenne « car, pour poser les bases de l'école nouvelle, il

« faut tenir compte de tous les éléments musicaux — que « les écoles antérieures ont développés ; il faut harmo- « niser et diriger ces éléments vers un but précis, ma- « rier, en un mot, la mélodie et l'harmonie. Quand la « poésie et la musique se rapprocheront et marcheront « ensemble vers un but social, le génie, animé par la « conscience de la foi et par la grandeur des moyens, s'é- « lèvera à des régions inexplorées et tirera de l'art des « secrets inconnus jusqu'ici. »

M. Émile Guimet communique le récit d'*Un voyage fait à Dresde,* à l'occasion du grand festival donné en cette ville, au mois de juillet dernier. Il raconte les divers incidents de cette excursion à travers l'Allemagne, et expose le tableau exact de l'organisation de cette manifestation artistique. La ville de Dresde avait été désignée pour en être le théâtre, grâce à son admirable situation sur les bords de l'Elbe. Il décrit, ensuite, *le Sœngerhalle* (salle de chanteurs), gigantesque palais quadrilatéral, entièrement fait en bois, chef-d'œuvre de charpente, construit spécialement pour la fête et destiné à contenir 60 à 100 mille personnes, tant musiciens qu'auditeurs. Il termine son récit par de nombreux détails sur la réception, le défilé des sociétés chorales et sur l'exécution de cet immense concert, où la ville de Lyon se trouvait représentée par le narrateur et quatre autres délégués.

Séance du 8 *novembre* 1865.

Présidence de M. de Lacrevol.

M. le Président fait part à l'assemblée de la perte récente de M. Alexis de Jussieu, ancien préfet, membre

titulaire ; il paie un juste tribut de regrets et de sympathie à sa mémoire.

M. Hedde communique les recherches qu'il a faites sur la présence d'une ambassade tartare au grand Concile de Lyon, en 1274. Il rappelle que vers 1248, saint Louis, s'étant embarqué pour remplir le vœu qu'il avait formé d'aller à la Terre-Sainte, reçut dans l'île de Chypre des messagers du Kan de Tartarie auprès duquel il dépêcha aussitôt le P. dominicain de Lonjumeau, avec de magnifiques présents, afin d'obtenir une diversion contre les Turcs, dont les Sarrazins, maîtres de Jérusalem, étaient les alliés. Il invoque ensuite, par de nombreuses citations, le témoignage des historiens qui attestent l'arrivée à Lyon, en 1274, d'une ambassade envoyée par Abagha, Kan des Tartares, composée de seize personnages, qui furent admis avec les plus grands honneurs, au Concile tenu, la même année, en cette ville, par le pape Grégoire X. Il présente les éclaircissements fournis par les savants qui ont le plus étudié l'histoire de la Chine ; sur cet événement, un des plus intéressants qui se soient passés à Lyon au moyen-âge, puisqu'il peut être considéré comme le premier lien des relations de notre ville avec l'extrême Orient. Il mentionne aussi les renseignements contenus dans le livre du vénitien Marco Paulo, récemment publié par M. Pauthier, sinologue très-distingué, sur le petit-fils du fameux Gengis Kan, Kobbay, le chef de la 20e dynastie des Mongols, l'un des plus grands, des plus illustres souverains qui aient honoré le trône de l'empire chinois.

M. Debombourg lit un mémoire intitulé : *Coups de plumes et coups de pioches à propos d'Alise*. Sous la forme

piquante du récit d'une bataille, il raconte quelques épisodes de la lutte archéologique engagée au sujet de l'emplacement de cette ville, entre les Bourguignons et les Francs-Comtois. Il énumère les prétentions rivales suscitées par les nombreux alliés et volontaires des deux camps. Il passe successivement en revue les dissertations, répliques et rapports écrits pour cette curieuse et intéressante discussion à laquelle ont pris part l'Institut de France, les grandes revues littéraires, toute la presse de deux provinces et une foule de savants.

M. Vingtrinier termine la séance par la lecture d'une pièce de vers, ayant pour titre : *Les soucis de Charlemagne*. (Voir page 157.)

Séance du 22 *novembre* 1865.

Présidence de M. DE LAGREVOL.

M. Dufay rend compte du Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, tome XXVII. Il analyse les principaux mémoires insérés dans ce recueil et recommande particulièrement une statistique générale de Marseille, au point de vue *de l'hygiène*, par M. Maurin ; un travail de M. Ch. Expilly sur le *Mouvement d'émigration par le port de Marseille ;* une étude de M. Saurel sur les *Fossæ Marianæ* ou canaux creusés par Caius Marius à Fos, village de l'arrondissement d'Aix ; un résumé de la statistique *du Crédit public dans l'antiquité, le moyen-âge et les temps modernes*, par M. Léon Vidal, et un rapport de M. Penon sur les *Objets provenant du Musée Campana* envoyés au Musée archéologique de Marseille.

M. Beauverie communique deux pièces de vers intitu-

lées : l'une, l'*Étoile*, et l'autre, *Paraphrase de l'Oraison dominicale*.

M. Saint-Olive lit une imitation en vers de la quatrième satire de Juvénal, *le Turbot*, en la faisant précéder de quelques considérations sur le règne de Domitien et sur les dangers de la flatterie. (*Sera insérée dans le volume suivant des Mémoires de la Société.*)

Séance du 6 décembre 1865.

Présidence de M. DE LAGREVOL.

M. le Président fait part à l'assemblée de la perte récente de M. Célestino Cavédoni, membre correspondant à Modène. — M. Chastel annonce aussi la mort de M. Quérard, savant bibliographe, membre correspondant à Paris.

L'ordre du jour appelle le renouvellement intégral du bureau et du Comité de publication. Sont élus pour l'année 1866 :

MM. DUFAY, Président.
HIGNARD, Vice-Président.
PALLIAS, Secrétaire.
BEAUVERIE, Secrétaire-Adjoint.
ROUSSET, Trésorier.

MM. PERICAUD, CHASTEL, HIGNARD, M'ROË et SAINT-OLIVE sont nommés membres du Comité de publication.

M. Valentin-Smith, conseiller à la Cour impériale de Paris, est inscrit dans la classe des membres honoraires.

Le Secrétaire,
Honoré PALLIAS.

LISTE

DES

PUBLICATIONS ENVOYÉES A LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1865.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, tomes XV^e^ et XVI^e^, 1864.

Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France, établie à Toulouse en 1831, t. VIII, 1864.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. — Livraisons mensuelles de octobre 1864 à octobre 1865.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers. — Livraisons mensuelles de juillet 1864 au mois d'août 1865.

Journal de la Société d'émulation de l'Ain. — Livraisons mensuelles de novembre 1864 au mois d'août 1865.

Recueil des publications de la Société hâvraise d'études diverses, 30^e^ année, 1863.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1864 et 1865.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XXV, XXVI, XXVII, 1862, — 1863, — 1864.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, t, VIII, 1863.

Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 1864.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort, 1860 à 1863, 2 vol.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. VIII, 1864.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 2e série, t. XI, 1863.

Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts, 2e série, t. II, 1865.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1864, 2e semestre; 1865, 1er semestre.

Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles lettres du département de la Loire, t. VIII, 1864.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, 3e série, t. V, 1864.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 2e série, t. I, 1861.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. XIII, 1865.

Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XXXVII, 1865.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, 3e série, t. VIII, 1862-1863.

Mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 30, 31 mars et 1er avril 1864.

Discours prononcé par son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique à la réunion des Sociétés savantes le 22 avril 1865.

L'Espagne, — grand in-folio avec planches, et à travers l'Espagne, par M. Émile Guimet, membre titulaire.

La Fondation de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, par M. A. Vachez, membre titulaire.

Supplément à l'Essai d'un nobiliaire lyonnais, par M. de Valous, membre titulaire.

Les origines du Théâtre de Lyon, mystères, farces et tragédies, troupes ambulantes-Molière, avec fac-simile, notes et documents, par M. C. Brouchoud, membre titulaire. — *Lyon*, 1865.

Les Bardes druidiques, synthèse philosophique au XIX^e^ siècle, par M. André Pezzani, membre titulaire. — *Paris*, 1865.

Des Hymnes homériques. — Leçon d'ouverture du cours de littérature ancienne, par M. Hignard, membre titulaire. — *Lyon*, 1865.

Les Oubliés. 1. — André Mage de Fiefmelin, poète du XVI^e^ siècle, par M. Louis Audiat, membre correspondant. — *Paris*, 1864.

L'Agricoltura riguardata come fonte di ricchezze, memoria del cav. Mauro Sabbatini, membre correspondant.

Passage d'Annibal par les Alpes grecques et les Kentrons de Tarentaise, par M. l'abbé Pont, membre correspondant.

La grandezza Italiana studi confronti e desiderii. — Memorie storico-politiche sugli antichi greci e romani. — La storia antica restituita a verita e raffrontata alla moderna, par M. Cristoforo Negri, membre correspondant. — *Turin*, 1865.

Les Poèmes de la nuit, — Humoristiques, — Paulo majora, 2^e^ édition, par M. Achille Millien, membre correspondant. —*Paris*, 1864.

Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnais, par M. Arcelin, membre correspondant — *Mâcon*, 1865.

Le Bailliage de Dijon après la bataille de Rocroy, — procès-verbaux de la visite des feux, publiés pour la première fois par M. Rossignol, membre correspondant. — *Dijon*, 1857,

Recherches sur Michel Montaigne. — Une carte topographique et routière de la vallée de Montjoie et des environs des Bains-de-Saint-Gervais (Haute-Savoie), par le docteur J.-F. Payen, membre correspondant. — *Paris*. 1863.

Rimes limousines, poésies par M. Auguste Lestourgie, membre correspondant. — *Limoges*, 1863.

Banc paroissial du général Dumouriez à Cherbourg, par M. de Pontaumont, membre correspondant.

Une Porte au mur de Belley, par M. Ph. Le Duc, membre correspondant. — *Bourg*, 1864.

Les conditions économiques de l'Italie, au temps du Dante (traduction de Charles de Lavarenne), par le comte Louis Cibrario, membre correspondant. — *Paris*, 1865.

Storia della litteratura greca. — Storia della litteratura latina compilata da Cesare Cantu, membre correspondant. — *Florence*, 1864.

Del diritto di albinaggio. — Le Consuetudini della citta di Amalfi. — Gli antichi ordinamenti marittimi della citta di Trani. — Dello studio delle consuetudini e degli statuti delle citta di terra di Bari. — Di uno statuto aquilano del 1333, par M. Luigi Volpicella, membre correspondant.

Discours d'ouverture du cours de comptabilité appliquée à l'Institut technique de Gênes, par M. Michele Erede, membre correspondant.

Discours prononcé dans une Société de secours mutuels, par M. Charles Roth, membre correspondant.

Histoire populaire de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, et du culte du Sacré Cœur de Jésus, par M. l'abbé Cucherat, membre correspondant.

Vie de l'abbé J.-M. Favre, fondateur des missions de Savoie, par M. l'abbé Pont, membre correspondant. — *Moutiers*, 1865.

Liriche di giovanni Meli tradotte del dialetto siciliano. — Le bucoliche di Virgilio di nemesiano e calpurnio volgarizzate, par M. Jacopo D'Oria, membre correspondant. — *Gênes*, 1864.

Le Chêne, élégie. — Vents d'automne, élégie. — A un vieux portrait de jeune femme, — et trois fables manuscrites, par M. Coignet, membre correspondant.

A ma fille Mélanie J...., poésie, par M. Jacquemont, membre correspondant.

Saint François d'Assise prêche les petits oiseaux, — poésie par M. J. Carsignol, membre correspondant.

Succincte description de la Lorraine et de la ville de Nancy, par Georges Aulberg, publiée par M. Mougenot, membre correspondant.

L'Étincelle, journal littéraire, publié à Bordeaux, par M. E. de Rattier de Susvalon, membre correspondant.

Rapport fait par M. Trouessart à la Société académique de Poitiers sur un ouvrage intitulé : Discussions sur les principes de la physique, par M. Coyteux, — et réponse de M. Coyteux. — *Poitiers*, 1864.

Suite des rapports faits sur les entretiens familiers d'agriculture, d'horticulture et d'arboriculture, par M. Lefevre-Bréart. — *Mézières*, 1864.

IV^e^, V^e^, VI^e^, VII^e^, VIII^e^, IX^e^, X^e^ lettres d'un Bénédictin, pour faire suite comme les précédentes aux gloires du romantisme, 5^e^ série. — Suite à l'Éloge de la folie d'Érasme, par un Bénédictin. — *Paris*, 1865.

Annibal et le Rhône, par M. Victor Roussillon, 2^e^ édition. *Lyon*, 1865.

Esai de simplificacion du Fransaiz en vue de le fair accepter come langue internacionale, par M. A. Clerc. — *Lyon*, 1863.

Archéologie de contrebande.... à propos de Mandrin. — Réflexions sur les excès commis pendant les guerres de religion, — un autographe du baron des Adrets, — une Lettre inédite de Henri III. — Lettres inédites de J.-J. Rousseau, par M. Gustave Vallier. — *Grenoble*, 1865.

Notice historique et descriptive sur la commune de Trèves (Rhône), par M. l'abbé Chavanne. — *Lyon*, 1865.

LE

DOMAINE ORDINAIRE DE LYONNAIS

AU COMMENCEMENT DU XVI^{e} SIÈCLE,

OU

NOTICE ANALYTIQUE DES COMPTES DOMANIAUX

Pendant les années 1523 à 1526

PAR V. DE VALOUS.

Les anciens registres de comptabilité, sources inépuisables de renseignements exacts, ont enfin été estimés à leur valeur ; ils ne sont plus lacérés ou anéantis par les batteurs d'or et les relieurs. Trouver quelque document de ce genre, étudier et mettre en relief son importance, c'est une bonne fortune pour l'archéologue et pour le simple investigateur du passé ; c'est un service rendu non seulement à l'histoire provinciale mais encore à l'histoire des finances. La science de l'économie politique (fort à la mode aujourd'hui), n'a point d'autres assises plus régulières, plus sûres, que ces carnets poudreux et gothiques si longtemps méconnus et que dédaignent encore les économistes de fantaisie, lesquels y trouveraient assurément les témoignages contradictoires de leurs vaines récriminations contre le passé.

Le registre (1), objet intéressant de l'analyse offerte à la cu-

(1) Ce document a les dimensions et la forme d'un registre carré ; il renferme 24 cahiers de peau vélin, de 4 feuilles chacun (quelques feuillets ont été mutilés) ; l'écriture est une grosse cursive très-régulière.

riosité, renferme des détails complètement inédits touchant la province de Lyonnais, en ce qui concerne le *domaine* dont l'histoire n'a pas été, jusqu'à présent, le sujet d'aucun travail, d'aucune recherche, en dehors des questions contentieuses de la jurisprudence domaniale. Et ce registre est d'autant plus précieux, que la comptabilité domaniale antérieure à l'établissement des recettes générales des finances (1) ne se trouvait pas représentée dans le vaste et riche dépôt des archives départementales (2). Cette lacune irréparable, mais en quelque sorte atténuée par la conservation du manuscrit dont il s'agit, s'explique ainsi : avant la formation des généralités, telles qu'elles ont subsisté jusqu'au renversement de l'ordre social, les receveurs du domaine présentaient leur comptabilité à la Chambre des Comptes siégeant à Paris ; cette cour souveraine conservait, dans ses archives, les originaux dont le double, signé par le référendaire, restait entre les mains du receveur, comme pièce à décharge. Le manuscrit sauvé de la destruction est précisément un double fort authentique, car il porte sur les larges marges de plusieurs feuillets, les annotations et les observations (en latin), marques certaines du contrôle attentif des officiers de la Chambre des Comptes et la signature du référendaire (3).

Ces honorables *témoins* donnent plus de prix au registre unique du domaine ordinaire où se trouvent, presque complets, les comptes successifs du receveur pour trois années d'exercice, formant trois parties distinctes et indépendantes, dont la première porte ce titre :

(1) En 1543. — Voy. Simon Fournival : *Recueil des titres concernant les fonctions, etc., des Trésoriers de France....*, Paris, 1672, in-f°.

(2) Le manuscrit, acquis chez un libraire de Lyon, a été cédé à ce dépôt sur la proposition faite par le savant et excellent archiviste du département.

(3) Voir les noms des membres du bureau à la fin de cet article.

« Compte XXII^me^ de Nicolas de Pierrevive, receveur ordinaire de Lyon ou pays de Lyonnois, de la recepte et despense faictes par le dit receveur à cause du domaine ordinaire des Bailliage de Mascon (1) et Sénéchaussée de Lyon durant ung an entier commançant au jour Saint-Jehan-Baptiste l'an mil cinq cens vingt troys et finissant à semblable jour mil cinq cens vingt quatre, l'an revollu lesdits jours includz. Ce présent compterendu a Cour par Mathieu Pacot, commis dudit receveur, fondé de lettres de procuration rendues sur les comptes précédens, comme il s'ensuit (2). »

Nicolas de Pierrevive avait succédé à son père Aimé de Pierrevive, receveur du domaine, dès la Saint-Jean-Baptiste de l'année 1502. Il fut conseiller de ville pendant les années 1508 et 1509, et comme il n'exerçait aucune profession commerciale, il jouit du privilége de noblesse accordé par Charles VIII aux membres du Consulat. Quoique le Syndicat de 1508 lui donne ce petit nom familier : *Nicolet*, ce receveur était un graye personnage, un notable, un officier du roi, dont la famille, devenue puissante, s'allia aux Rostaing, aux Gondy (3). Ce ne fut point à ses fonctions de receveur du domaine qu'il dut sa grande fortune ; il ne pouvait détourner un denier de la recette, ni simuler des dépenses, car les sévères maîtres des Comptes contrôlaient et épluchaient mi-

(1) Il n'est pas question du Mâconnais dans ce manuscrit. Les mots *Bailliage de Mâcon* figurent ici comme une ancienne dénomination qui n'avait plus de valeur ; si le Bailli de Mâcon était Sénéchal de Lyon, la justice et le Domaine du Mâconnais étaient complètement distincts de la justice et du Domaine de Lyonnais.

(2) Ce titre est reproduit en tête de chacun des deux comptes suivants (XXIII^e^ et XXIV^e^) avec les changements de dates.

(3) *Mazures de l'Isle-Barbe*, tom. 2, p. 525. Antoine de Gondy fut receveur du Domaine après Nicolas de Pierrevive.

nutieusement sa comptabilité ; puis ses *gages* ou honoraires paraissent fort modestes (1). Mais son père avait amassé des sommes considérables dans le commerce de l'épicerie et de la droguerie (2), qui a enrichi tant de familles lyonnaises; elles lui permirent d'être *officier*, c'est-à-dire de remplir une fonction publique, d'exercer une portion de l'autorité souveraine. A cette époque on gravissait lentement l'échelle sociale : les travaux manuels, le petit commerce, le négoce en gros, les offices inférieurs, les hautes charges et enfin la noblesse héréditaire. Heureux ceux qui demeuraient longtemps sur l'échelon supérieur ! Nicolas de Pierrevive, héritier des biens paternels, avait trouvé une position toute faite; il sut la conserver et l'améliorer. La personnalité de ce receveur ne mérite pas qu'on s'y arrête plus longtemps; elle doit faire place à sa comptabilité vraiment digne d'une étude consciencieuse et que voici sous la forme d'un sommaire analytique, enrichi de nombreuses citations textuelles (3).

Chaque année d'exercice est divisée en deux sections : la recette et la dépense, subdivisées elles-mêmes en plusieurs chapitres rappelés suivant leur ordre. Pour faciliter l'examen du registre et éviter des répétitions et des renvois inutiles, cette analyse traitera en premier lieu de la recette des trois

(1) Il en est fait mention au 3e chapitre de la dépense.

(2) « A Ame de Pierrevive, apothicaire, pour 24 boytes confitures de « diverses sortes, poisans 54 livres, a raison de 5 sous, et 18 torches a « bastons de cire a raison de 5 sous, achetees du dit et donnees tant a « M. le Mareschal de Bourgongne que a M. le Chancelier, pour aucuns « plaisirs par eulx faits à la ville, 18 liv. t. » Comptabilité d'Alardin Varinier, receveur des deniers communs de la ville, 1483. (Archives municipales, CC).

(3) Pour rendre intelligibles ces fragments du texte, on a mis la ponctuation et les apostrophes, supprimé les abréviations, remplacé les chiffres romains par les chiffres arabes, substitué le *j* et le *v* à l'*i* et à l'*u* consonnes.

exercices, prise dans son ensemble et dans quelques uns de ses détails, et en second lieu, de la dépense de ces trois exercices. Les lettres A. B. C. indiqueront: la première, le compte XXII^me^ (24 juin 1523 — 24 juin 1524); la seconde, le compte XXIII^me^ (24 juin 1524 — 24 juin 1525), la troisième, le compte XXIIII^me^ (24 juin 1525 — 24 juin 1526).

A l'époque où cette comptabilité fut rédigée, on se servait exclusivement des chiffres romains. Les monnaies de cours très-variées (*écus au soleil, écus à la couronne, écus au porc-épi, gros d'argent, testons*, etc.), se transformaient en livre tournois (1) ou en fractions de cette unité fictive nécessaire à la supputation des valeurs et à la simplification des comptes. Quant au rapport de la livre tournois avec le franc actuel, il est impossible de l'établir d'une manière absolue. Les uns basent leur estimation sur le prix du setier de blé, les autres sur le prix du marc d'argent (2). M. Leber (3) a proposé une évaluation reconnue fort exagérée; M. Bally (4) présente une proportion trop restreinte. En se plaçant entre les données de ces deux savants, on se trouve plus près d'une solution suffisante à l'étude des documents historiques. Lorsque, dans cette analyse, il sera fait quelque estimation suivant le système monétaire actuel, elle n'aura qu'une valeur incertaine et reposera sur cette proposition fort contestable : La livre tournois du premier quart du XVI^e^ siècle vaut 16 francs, le sol ou sou tournois vaut 0,80 cen-

(1) La livre tournois valait 20 sols; le sol valait 12 deniers.

(2) Le Blanc : *Traité historique des monnoyes de France*, Paris, 1703, in-4°, fig. — Dupré de St-Maur : *Essai sur les monnoies*, Paris, 1746, in-4°. — M. de Wailly : *Des variations de la livre tournois*, etc.

(3) *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, 2^e^ édit. Paris, 1847, in-8°.

(4) *Histoire financière de la France*, Paris, 1830, 2 v. in-8°.

times, le denier tournois vaut 0,06 centimes (1). Toutes les quantités seront exprimées en chiffres arabes (2); cette transformation facilite la lecture et l'impression de l'examen analytique de ce vieux registre domanial.

RECETTES :

Les recettes se montent à 3441 liv. 12 s. 1 d. (A), 3367 liv. 13 s. (B), 3064 liv. 13 s. 5 d. (C). Suivant la proposition posée ci-dessus, ce revenu brut représenterait : 55,065 fr. 60 c.; 53,882 fr. 40 c.; 49,034 fr. 70 c. Il ne faut pas perdre de vue qu'il ne s'agit ici que du domaine ordinaire où ne pouvaient être compris les tailles, les capitations, les aides, les gabelles, et autres revenus importants de la couronne, lesquels avaient leurs receveurs particuliers et leurs propres administrations. Ce qui constituait proprement le domaine où les droits domaniaux, ce sont les droits d'aubaine, de confiscation, d'épaves, de péages, de greffes, de franc-fiefs, de mines, etc. Les détails qui vont suivre énumèrent toutes les branches du revenu domanial.

1° *Domaine non muable.* Ce chapitre comprend dans les trois comptes un même nombre d'articles : garde (3) due au

(1) Le calcul fait par M. le comte de Soultrait (*Entrée de la reine Anne à Lyon, en* 1500, *Revue du Lyonnais*, tom. 15), donne à peu près le même résultat. M. Leber (ouvrage cité), évalue à 20 francs la livre tournois; M. Bally reporte cette évaluation à 12 francs.

(2) Le mot *tournois* sera toujours sous-entendu lorsqu'il s'agira de *livres*, *sols* et *deniers*.

(3) La garde souveraine étant un droit de régale, dépendait de la couronne, comme une partie ou une dépendance de fief. Les églises et les monastères, fondés ou enrichis par les rois, devaient contribuer aux frais de la protection armée, que ceux-ci se réservaient.

roi par les obéancier et chanoines de Saint-Just, 8 liv.; garde due au roi par l'abbé et le couvent d'Ainay, à cause du château de Chazay, 4 liv., à cause de Lyonnais, 4 liv.; de Benoit Berthault, notaire, fermier de la rente de vingt-cinq livres de cire due par les habitants de l'Ile-Barbe, le jour de l'Ascension (1), 70 sols; de Jean Namy, notaire et greffier, fermier des rentes assises (2) au territoire Dousse, 40 sols; de Bermond Baudin, fermier des rentes (en nature) de la viguerie de Sainte-Colombe, 40 s.; « De l'hostel qui fut « à Me Girard de Lacombe, que tient à présent Claude Bes- « son, assis à Lyon en la rue de Tresmatel ouquel on soulloit « faire la monnoye du Roy, lequel doit chacun an la somme « de C sols (3) »; d'un autre hôtel « assis en la ville de Bourg-neuf, » 40 s.; servis pour plusieurs îles et places abandonnées par les eaux, 27 s. 6 den.; des habitants de l'Ile-Barbe pour les cens et servis du port de cette île et de la maison en laquelle « on souloit tenir la cour des ressorts (4), » 17 s. 6 d., etc. Le total de ce chapitre est 34 liv. 6 s. pour chacun des trois comptes.

2° *Nouveaux ascensements.* Sept articles identiques figurent dans chaque compte, avec ce total, 26 s. 10 d.; de Jean Jonart, notaire, pour une prise d'eau en la rivière d'Azergues, au territoire de Plancieu (paroisse de Quincieu),

(1) Voyez le chapitre 6 de la dépense.

(2) Ces rentes portans lods, ventes et reconnoissance consistaient en : froment 1/2 bichet, 1 couppée; avoine 8 ras et 23 asnées; demi-géline; un connin et demi; 1 denier tournois forest et 7 deniers tournois.

(3) Cet hôtel de la Monnaie était situé dans la partie de la rue Tramassac qui prit le nom de rue du Bœuf. (Cochard : *Description de Lyon...*)

(4) Par lettres patentes données à Vincennes, au mois de Décembre 1328, le juge des appeaux pour le ressort et la justice du roi qui siégeait à Mâcon fut établi à l'Ile-Barbe, où il demeura environ 45 ans. (Menestrier : *Histoire consulaire....*).

le cens et servis annuel de 3 s.; de Louis Solais auquel les officiers du roi avaient permis « d'ériger ung bateau vulgairement appelé Cocq (1) » sur le Rhône, au-dessous de Sainte-Colombe, suivant le bail de 1513, le cens et servis de 18 d.; de Me Guillaume Chastellet, docteur, pour le cens et servis d'un gravier au-dessus de Vienne « encontre le port de Loire, » 6 den.; de Me Louis Rousset, notaire, pour le cens d'un broteau du Rhône « encontre le mas d'Ampleny, » 4 d.; de Mathieu de Sures, marchand, « auquel a esté donné « congie licence, pouvoir, puissance et faculte de eriger, te- « nir et avoir, pour le temps advenir et perpetuellement, « ung port et passaige sur la rivière de Saonne, à la part « du royaume depuis et entre la ruelle du bourg de Veise, « estans pres la maison ou pend pour enseigne le mouton, « jusques au port et passaige de l'Isle-Barbe, pour passer et « rappasser toutes gens tant a pied que a cheval, denrees et « marchandises, dedans les dites limites, aux us et coustu- « mes des autres ports » suivant les lettres de permission données par le sénéchal, le 23 mai 1511, une maille d'or ou 17 s. 6 den. par an (2); deux servis à cause de deux graviers du Rhône, etc.

3° *Cens et rentes non muables de la Châtellenie de la Salle de Quincieu.* Les trois comptes portent ce mot *néant*, à cause de la vente à rachat perpétuel, suivant les lettres patentes du Roi, données à Saint-Germain-en-Laye, le 22 juillet 1514, au prix de 1200 livres tournois, payé par l'acquéreur Antoine de Vignoi (3).

4° *Recette muable des Châtellenies* : La ferme des amendes de la Châtellenie de Saint-Symphorien-le-Châtel, jusques à

(1) Une *traille* ou bateau de passage d'une rive à l'autre.

(2) C'est la première concession du port Mouton.

(3) Antoine de Vinols, drapier, conseiller de ville en 1520.

60 s., 30 liv. (A. B.); 26 liv. (C.), la ferme de la juridiction anéantie par arrêt du Parlement, et remplacée par un juge royal; ferme des rentes et gardes, 32 liv. (A. B.), 15 liv. 10 s. (C.); la ferme de la Châtellenie de Pouilly-le-Monial, avec le scel et les amendes jusques à 60 s., les rentes, gardes, 40 s. (A. B.), 47 s. (C.). Un procès entre le procureur du roi et les habitants de Sainte-Colombe, s'étant élevé à cause du droit de 4 den. par tonneau de vin vendu en cette viguerie, ce revenu était nul depuis 1502. Le roi avait fait don à Claude Courtois de Courtager sa vie durant des revenus de la Châtellenie de Charlieu, y compris le scel, les écritures, les rentes et gardes, *l'avoine de Boyennon*, le tonneau de vin, le pâturage et les amendes jusques à 60 s. Les revenus de la Châtellenie de Liergues, objet d'un procès entre le procureur du roi et les habitants sont cotés: *néant* (1). Le droit de layde, perçu sur ceux qui apportaient des marchandises pour les vendre à la Salle de Quincieu, le jour de Saint-Laurent: *néant*, parce qu'il n'y eut ni foire ni marché, ce jour là, pendant trois ans.

5° *Recette du dixième des mines* (2). Ce chapitre d'un haut intérêt relativement à l'histoire de nos anciennes industries, offre de précieuses notes sur les exploitations métalliques du Lyonnais et du Beaujolais.

Au mois de juillet 1523, M. de Chamosset (3) et ses consorts livrèrent au receveur la somme de 16 liv. 11 s. 2 d. pour le dixième d'une pièce d'argent fin issue de la monta-

(1) Au xvi[e] siècle, une châtellenie était l'étendue d'une justice appartenant au roi.

(2) Au sujet de ce droit domanial, voir les *Ordonnances royales* de 1437, 1483, 1498, 1515, etc.

(3) La famille de Crémeaux possédait la seigneurie de Saint-Laurent-de-Chamousset.

gne de Meyterez, pesant 10 marcs, 4 onces, 18 deniers (1), et pour 6 quintaux, 6 livres de litharge, et 3 quintaux de plomb, provenant de la même pièce, valant le tout 105 liv. 11 s. 9 den. Une autre pièce issue de la même montagne, renfermait 4 m. 7 o. 12 d. d'argent fin; 2 quint. et 30 liv. de plomb; une troisième pièce extraite « des regrets » de la même montagne, se composait de 4 m. 1 o. 21 den. d'argent fin, de 1 quintal et demi de plomb et 1 quint. 60 liv. de litharge, le tout d'une valeur de 67 liv. 10 s. 6 den. dont le dixième est porté en recette. Au mois d'avril 1524, le sieur de Chamosset livra à la Monnaie de Lyon une pièce d'argent pesant 7 m. 18 den., extraite de la montagne de Montizeus, avec 14 quint. et demi de plomb, le tout valant 151 liv. 19 s. 10 d., dont le dixième est en recette. Du même lieu fut extraite une pièce composée de 1 m. 2 o. 17 d. d'argent, 188 liv. de plomb, valant 25 liv. 6 s. 1 d. De la même montagne fut extraite une troisième pièce composée de 3 m. 7 o. 6 den. d'argent, 20 quint. et 20 liv. de plomb, le tout d'une valeur de 265 liv. 4 s. 4 d., dont le dixième fut perçu par le receveur. Des *autres mines* de Lyonnais, *néant* pendant cette année « parce que autre chose n'a été affinée. » (A).

Le 1er octobre 1524 on porta à la Monnaie deux pièces retirées de la montagne de Meyterez, contenant 19 m. 6 o. 14 d. d'argent, 16 quint. 94 liv. de litharge, dont le dixième de la valeur est 32 liv. 3 s. 6 d. Le 25 novembre suivant le receveur reçut 6 liv. 16 s. 6 d. pour le dixième de la valeur d'une autre pièce sortie de la même montagne, pesant 4 m. 1 o. d'argent, 3 quint. 94 liv. de litharge. *Néant* pour les autres mines. A ce chapitre est annexée une recette de 60 s.

(1) Il ne faut pas confondre la livre poids, et le denier poids avec la t le denier tournois, monnaies de compte.

comme « demi-dixième de deux petites pièces d'argent « yssues de la montagne de Chanereulz, pesant 4 marcs « 3 onces 21 deniers, que Jehan de Vauzelle (1) du mur des « Barrois en l'evesche de Roddes a porte a la monnoie de « Lyon, parce que à Villefranche de Rouergue n'y est forge « aucune monnoie, et a Orlyac pareillement pour le grant « dangier de peste.... Lequel (de Vauzelle) a jure que au « dit pays il n'est paié que le demy dixiesme. » (B).

Le 9 sept. 1525, la somme de 6 liv. 10 d. fut payée au receveur pour le droit domanial sur une pièce « yssue des « regrets de la montaigne de Meyterez » pesant 3 m. 4 o. 23 d. d'argent, et 155 liv. de plomb et 2 quint. 70 liv. de litharge. Le 20 octobre André Fadel et consorts livrèrent au receveur 112 sols 10 den. pour le dixième d'une pièce « ys- « sue de la montaigne de Cosne, » pesant 2 m. 6 o. d'argent et 5 quint. de plomb. Le 22 décembre les sieurs de Chamosset, Simon Frère (2) et consorts versèrent entre les mains du receveur la somme de 28 liv. 4 s. 10 d. pour le dixième « de deux pieces yssues de la montaigne de Montizuel, li- « vrées à la monnoye du roy, pesant ensemble 13 m. 6 o. « 12 d. d'argent, 16 quint. 80 liv. lictarge et 7 quint. de « plomb. » Antoine Teste (3) et consorts payèrent 8 liv. 17 s. 2 d. pour le droit d'une pièce d'argent « yssue de ladite « montaigne de Montizuel et de Sainct-Germain. » La compagnie Chamosset versa encore au receveur la somme de 22 s. 8 d. pour le droit sur une petite pièce d'argent « yssue de la montaigne de la Guynote. » La même compagnie paya 20 liv. 8 s. 2 d. pour le dixième d'une pièce d'argent « yssue de la montaigne de Meyterez ; » puis pour

(1) D'une famille consulaire de Lyon.

(2) Il ya une famille consulaire de ce nom.

(3) Id. id.

autre pièce d'argent extraite de la même montagne, 71 s. 8 d. Jean Murat, de Saint-Julien sur Bibost, et ses consorts, versèrent au domaine la somme de 4 liv. 9 s. 4 d. pour le droit d'une pièce d'argent extraite de la dite montagne. Les autres mines de Lyonnais ne donnèrent aucun revenu cette année (C).

Il y a un sous-chapitre ajouté à chaque année d'exercice; il concerne les mines du Forez (1) et du Beaujolais, provinces qui n'étaient point encore réunies à la couronne et qui appartenaient au Connétable de Bourbon à titre d'apanage. Mais comme seigneur-suzerain, le roi jouissait du dixième du revenu des mines. La recette consignée à l'exercice A provient d'une pièce d'argent fin « yssue de la myne « et montaigne de la Colla en Joz sur Tarare, » appartenant aux frères Baronnat (2). Cette pièce fut estimée, à raison de 19 m. 2 o. 18 d. d'argent, et de 18 quint. de litharge, à la somme de 310 liv. 10 s. 1 d.; *néant* pour les autres mines du Forez et Beaujolais. L'année suivante le receveur explique ainsi l'absence complète de cette branche du revenu domanial : « parce que à cause de la secheresse n'a peu estre « affine aucune chose (3)... comme appert par certiffication de « la garde des dites mynes, signée Valmerot. » Pendant la troisième année, les frères Baronnat livrèrent à la monnaie du roi une pièce d'argent fin, extraite de la montagne de la Colla en Joux sur Tarare « pesant 29 m. 2 o: 12 d., affinée « au martinet du dit joz par Zacharie Faisant et Barthelemy.

(1) Le Forez est cité pour mémoire.

(2) André Baronnat, procureur du roi en la sénéchaussée, Geoffroy Baronnat, marchand, plusieurs fois conseiller de ville, de 1525 à 1542, tous deux fils de Guillaume B., marchand, plusieurs fois conseiller de ville, et petits fils de Mille B., drapier, conseiller de ville en 1460.

(3) Les cours d'eau étant taris, les machines qu'ils faisaient mouvoir demeuraient inutiles; de là un chomage forcé.

« Capitan, a raison de 13 liv. 5 s. le marc »; ils payèrent 38 liv. 16 s. 5 d. pour le dixième ; la litharge de cette pièce pesait 11 quint. 16 liv. Une autre pièce fut extraite de la même montagne, sa valeur s'élevait à 386 liv. 14 s. 11 d. sans la litharge. Une autre pièce d'argent pesait 8 m. 3 o. 18 d., etc.

Voici en chiffres l'importance des extractions et des opérations métallurgiques pendant les trois années : argent, 193 marcs 2 onces 18 deniers; plomb, 215 quintaux 58 livres; litharge, 109 quintaux 24 livres ; le tout d'une valeur réelle de 3530 livres 11 sols 11 den. (ou 56,488 francs) dont le dixième fut perçu au profit du domaine (1). Le receveur n'a pas négligé l'indication précise des prix courants des métaux. Le prix du marc d'argent est invariablement fixé à 13 liv. 5 sols; celui du quintal de plomb varié de 65 sols à 4 liv. 5 sols ; le prix du quintal de litharge (2) est très-variable, entre ces deux chiffres extrêmes, 50 sols et 4 liv. 5 sols. Pour compléter ces données, il faut établir le total des produits métallurgiques de chaque *montagne* pendant les trois exercices: montagne de la Cella (dite aussi de la Colla) à Joux sur Tarare, 86 marcs 2 o. d'argent fin, 40 quint. 16 liv. de litharge; montagne de Meyterez, 74 marcs 5 o. 9 d. d'argent, 44 quintaux 18 liv. de litharge et 8 quintaux 85 livres de plomb; montagne de Montizeu (Montizuel) et de Saint-Germain, 29 marcs 2 o. d'argent, 24 quintaux 3 livres de litharge et 47 quintaux 78 livres de plomb; montagne de

(1) Savoir: 106 liv. 3 s. 3 d. (A) ; 42 liv. 13 s. 3 d. (B) ; 176 liv. 17 s. 1 d. (C).

(2) La litharge est le résultat de la coupellation du plomb. Au dernier article concernant les mines on lit: « Lictarge yssue de la dite piece, « neant pour ce qu'elle est demeurée au martinet pour abreuer l'autre « prouchaine piece dont il en sera faict contrerolle en l'année prochaine. »

Cosne, 2 marcs 6 o. d'argent et 5 quintaux de plomb ; montagne de la Guynote, 4 onces d'argent, 65 livres de litharge et 50 livres de plomb.

On ne trouve aucun renseignement sur les autres mines de nos provinces qui, comme les mines de plomb argentifère ci-dessus désignées, devaient au domaine le dixième de leurs produits. En faut-il conclure que ces mines fussent abandonnées ? Ces particularités inédites et inconnues donneront peut-être l'éveil ; elles stimuleront les explorateurs qui, après avoir déterminé la position ignorée des mines de Meyterez, de Montizuel et de la Guynote (en Lyonnais) (1), feront reprendre des travaux trop longtemps délaissés. La montagne de Cosne, désignée dans le compte des mines de Jacques Cœur (2), est située à Brullioles (canton de Saint-Laurent-de-Chamosset), d'après le mémoire de M. Poyet (3). Quant à la mine de la Cella (ou Colla), située à Joux, elle est connue (4).

6° *Recette de quatre deniers tournois pour livre* ou la *Reve cartulaire*.... Cette imposition, revenu principal du domaine, était affermée au Consulat de Lyon, moyennant l'annuité fixe de 2,500 liv. (environ 40,000 fr.), dont le receveur constate trois fois le versement. On appelait *Reve*

(1) Les deux premières dans le canton de Saint-Laurent-de-Chamousset à Sainte-Foi-l'Argentière, à Saint-Genis-l'Argentière ?

(2) Pierre Clément : *Jacques Cœur et Charles VII*, Paris, 1853, 2 v. in-8°.

(3) Ce mémoire, couronné par l'Académie des sciences, etc.; a pour titre : *Documents pour servir à l'histoire des mines des environs de Lyon.* (tom. 11 des Mém. de l'Académie des Sciences de Lyon, ann. 1861).

(4) Elle avait été exploitée par Jacques Cœur ; il en est fait mention dans le mémoire de M. Poyet (voir la note précédente). — Voir au sujet des mines de nos provinces, l'excellent travail, de M. Drian : *Minéralogie et Pétralogie des environs de Lyon*, Lyon, 1849, in-8°.

cartulaire le droit levé sur les marchandises à leur sortie du royaume. L'exportation commerciale par les ports et passages de Lyon se montait donc à 150,000 liv. (environ 2,400,000 fr.) (1) par an. Il est douteux que la commune Lyonnaise eût un bénéfice dans cette ferme dont elle restait adjudicataire depuis l'année 1492, au même prix (2). Les chiffres ci-dessus reproduits peuvent servir à l'évaluation sérieuse du commerce de transit que les guerres d'Italie devaient restreindre en grande partie.

7° *Sceaulx et écritures*. Le revenu des différents sceaux et des greffes n'est pas en rapport avec l'importance et l'étendue de la juridiction royale; le receveur a porté 730 liv. 6 s. (A), 70 liv. 6 s. (B), 50 liv. 10 s. (C). Cette disproportion qui se remarque entre la première somme et les deux autres quantités, cette nullité dans les ressources judiciaires si productives à une époque fort processive, ont pour causes principales les érections en office et les engagements. D'après le registre domanial, la ferme du greffe du Bailliage de Mâcon et Sénéchaussée de Lyon avait été vendue, sous grâce de rachat, à Pierre Formillon, Jacques Gaultier, Lambert Pourret et Clément Bérault (3), notaires, moyennant le prix de 8,000 liv. (128,000 fr.). La ferme des sceaux aux actes (c'est-à-dire aux jugements) de la même juridiction fut érigée en office en faveur de Pierre Cholet qui compta 6,000 liv. et prit possession le 29 juin 1524 (4); avant cette érection, la ferme donnait un revenu de 670 liv. (A). La ferme des sceaux aux contrats

(1) La livre tournois valant 240 deniers, 4 den. par livre représentaient la 60e partie d'une livre.

(2) Comptabilité de Guillaume Dublé, receveur des deniers communs. (Arch. municip.).

(3) Clément Bérault, dit Amyot, conseiller de ville en 1531.

(4) Suivant les Lettres patentes données à Blois, le 19 déc. 1523, reproduites *in extenso* au commencement du compte B. L'ordonnance royale de 1521 qui érigeait tous les greffes en office ne fut pas exécutée rigoureusement.

(c'est-à-dire des sceaux que les notaires gardes-scels apposaient aux grosses, pour les rendre exécutoires) se trouvait engagée. Le greffe de la Cour du ressort avait été érigé en office dès l'année 1522. Le greffe de la viguerie de Sainte-Colombe, affermé à Lancelot Durand, donnait un revenu de 12 liv. (A, B), puis de 16 liv. (C). Le greffe de Saint-Symphorien-le-Châtel rendait 40 liv., puis 25 liv. Pierre Corsandy, notaire, était adjudicataire de la ferme du greffe de Pouilly-le-Monial, au prix annuel de 7 liv. 6 s., etc.

8° *Rachaptz, reliefs et quintz deniers.* On entendait par *rachat* la finance payée pour rétablir un fief tombé en la main du seigneur, par la mort du vassal; le *relief* était le rétablissement du fief; le *quint denier* (ou cinquième denier) signifiait le droit de mutation d'un fief autrement qu'en ligne directe. Ces droits féodaux ont été rappelés pour mémoire par le receveur.

9° *Recette des amendes et confiscations de billon, compositions et condampnacions escheues en la court de la maîtrise des ports de Lyon.* Ce chapitre, nul dans le premier exercice, est porté à 519 liv. 16 s. 5 d. (B), somme provenant de plusieurs articles dont voici le plus important: « Le 15e jour de « décembre par Claude Moyne et Francoys Jaquenoz, gar« des des ports, fust prins et arrestee une femme nommee « Jehanne demourant de la le Rosne et a l'enseigne de « l'Escu de France, pour ce qu'elle portoit dedans une « sargine et au dessoubz de une bougecte de cuir, ung lin« got d'or, » lequel cette bonne femme déclara appartenir à un changeur, Simon Perret. Celui-ci, cinq fois ajourné, ne voulut comparaître, et ni lui, ni personne, ne réclama le lingot qui fut confisqué et porté à la Monnaie, où Michel Guillien (1), maître de la Monnoie, ayant reconnu qu'il pe-

(1) Michel Guillien, changeur, puis maître de la Monnaie, fut conseiller de ville en 1536.

sait 4 m. 5 o. et demi, et que son aloi était à 21 karats 7 octaves, en donna 313 écus du soleil et 38 sous tournois ou 627 liv. 17 s. 11 d. (environ 10,000 fr.) dont la cinquième partie, suivant les ordonnances, fut délivrée aux gardes qui n'avaient pas d'autre salaire que leur part dans les prises; leur surveillance, rendue plus active par l'espoir d'une riche capture, diminuait le nombre des fraudeurs. Au compte C figure une somme de 36 liv., savoir : 16 liv. d'amendes prononcées contre deux personnes qui avaient voulu passer deux asnées de blé en fraude du droit de passage; 12 liv. confisquées contre un habitant de Montluel « qui vouloit « sortir du royaume, ung noble d'Angleterre à la rose, ung « Lyon d'or, ung ducat à l'aygle, ung escu d'or du pape, « quatorze testons de Monferra, ung teston de Mylan et ung « teston de Berne, » le tout d'une valeur de 15 liv., dont la cinquième partie fut donnée aux gardes des ports; et 8 liv. provenant de la condamnation d'un Milanais « pour « ce qu'il entroyt de jour, et sans signiffier, une piece de « satin noir qui estoit dedans une balle d'espicerie. » Les fermiers de l'entrée des draps de soie eurent 8 autres livres sur le fraudeur auquel on rendit la pièce de satin. L'importation se trouvait, comme l'exportation, sous une surveillance intéressée. La sortie des matières d'or et d'argent était défendue à cause de la guerre, et l'entrée gratuite des étoffes de soie aurait anéanti les priviléges de la fabrique lyonnaise, alors en pleine activité, au profit des fabriques italiennes. On se moque aujourd'hui de ces prohibitions défensives de l'industrie nationale; bientôt peut-être la nouvelle école du libre-échange deviendra-t-elle l'objet de la risée. Il y a un sous-chapitre porté pour mémoire dans les trois exercices, c'est la *Recette des amendes prononcées par la maîtrise des ports au siége de Sainte-Colombe.*

10° *Amendes et exploits de justice.* Cette partie com-

prend plusieurs sous-chapitres : les amendes advenues en la sénéchaussée ; les amendes advenues en la conservation des foires ; les amendes advenues en la Cour du ressort ; les amendes, clames (plaintes) échues en la viguerie de Sainte-Colombe ; les amendes à cause de la visitation des chemins ; les amendes, à cause des mines. Presque tous ces droits domaniaux sont cités pour mémoire ; quant à ceux qui donnent quelques produits, le receveur s'est borné à les enregistrer sommairement sans rapporter aucun renseignement digne de reproduction.

11° *Forfaitures et confiscations*. Le mot *néant* figure trois fois dans le registre ; il fait l'éloge de la probité ou de l'adresse des officiers publics peu enclins à la prévarication, ou habiles à la dissimuler, et qui conservèrent leurs offices que la forfaiture jugée faisait passer entre les mains du roi.

12° *Francs-fiefs et nouveaux acquêts*. La mutation des possessions nobles, très-fréquente à cette époque, ne rendait plus rien au domaine de Lyonnais, parce que les bourgeois de Lyon avaient été exemptés de ce droit par Charles VIII, en 1495. Le receveur a donc répété trois fois le mot *néant*.

13° *Vente de bois*. *Néant*, parce que, dit le receveur, le roi ne possède ni bois ni forêts dans la sénéchaussée.

14° *Epaves et biens vacants* (y compris le droit d'aubaine), trois fois *néant*.

Des quatorze sources du revenu domanial, sept étaient taries complètement. L'appauvrissement et le démembrement du fisc donnèrent lieu à de nombreuses ordonnances depuis l'année 1318 (1) pour reconstituer le domaine inaliénable en principe sinon en fait. Cette reconstitution, qui rencontra une foule d'obstacles n'était point avancée au XVI^e^ siècle et

(1) *Recueil des Ordonnances royales*.

ne fut jamais achevée, mais le domaine s'accrut considérablement.

DÉPENSES.

Si le domaine recevait, il dépensait. Tel Panurge « qui « avoit soixante et troys manieres de recouvrer argent, mais « il en avoit deux cens quatre de le despendre, hormis la « réparation de dessous le nez » (1). Comme la précédente, cette section est divisée en plusieurs chapitres.

1° *Fiefs et aulmones.* Ce chapitre n'apprend rien de nouveau quant à l'esprit religieux, qui domine tout à cette époque, autant les idées que les faits; il renferme cinq articles qui donnent dans chaque compte un total de 41 liv. 2 s. 6 d., savoir: 6 liv. dues au chapitre de l'église de Lyon sur la maison du roi, dite de Roanne, à cause de deux anniversaires; 2 s. 6 d. aux custodes de l'église de Sainte-Croix à cause d'un service dont les frais étaient hypothéqués sur la même maison (2); 15 liv. au couvent des Cordeliers de Sainte-Colombe pour « une messe perpétuelle qui se dict et « chante chacun jour de l'an (quotidiennement) en la cha- « pelle du roy au dit couvent » (3); 10 liv. au couvent de Sainte-Claire-lez-Vienne pour une aumône perpétuelle à

(1) *Œuvres de Rabelais*, Elzevir, 1666, 2 vol. in-12, *Pantagruel*, liv. 2, chap. 17.

(2) Au sujet de ces services religieux on trouve la teneur d'une lettre adressée au chapitre de Lyon, par Jean Richete, receveur de Mâcon: « Je vous envoie la somme de 8 liv. 2 s. 6 d. qui vous estoient deuz pour « deux anniversaires assis sur la maison de Ruanne c'est assavoir les diz 8 liv., et les 2 s. 6 d. pour le servis de ladite maison. » *Actes capitulaires* du 7 déc. 1389. (Arch. du Rhône, G. 255). Pour le palais de Roanne, voir le chapitre suivant.

(3) Voir au sujet de ce couvent : *La statistique de Sainte-Colombe*, par Cochard, *Almanach de la ville de Lyon* pour 1813, et la Collection Coste, n° 3192 et suivants.

prenure sur la recette (1); 10 liv. aux religieuses de Sainte-Colombe, suivant le don, en pure et perpétuelle aumône, à elles fait par le roi Philippe VI, et confirmé par les successeurs (2).

2° *Œuvres et réparations.* Ce chapitre, l'un des plus curieux de la comptabilité domaniale, offre des renseignements précis au sujet de l'histoire et de l'architecture du Palais de Roanne (3), antique demeure du gardiateur des franchises lyonnaises et qui abritait le siége de la Cour du ressort, celui de la Cour de la sénéchaussée, l'atelier monétaire et les prisons. Les sommes de 215 liv. 15 s. (A), 95 liv. (B), 83 liv. 10 s. (C), se trouvent ainsi employées suivant les lettres de taxation signées par le Sénéchal et par le Procureur du roi : à Jacques Carlet, charpentier et maçon, 40 liv. « pour avoir « recouvert les troys quartiers de la maison de Rouanne, « depuis l'auditoire des cours jusques a la tour appelee la « tour des anges, aussi la dite tour, et d'icelle à la chapelle, « et de la dite chapelle tout le membre devant ayant le regard « sur la rivière de Saonne, et ce pour toute la tieulle (tuile) « nécessaire, travons (travées), bigues (pièces de soutien), « potz (poutres), autres grosses pieces de sappin qui estoient « pourries par faulte de recouvrir, cloz, crosses, journées ; « item, 65 liv. 15 s., pour deux murailles faictes aupres de « la tour des prisonniers criminels jusques a l'auditoire, « pour eslargir ledit auditoire et ou les affluans et plai-

(1) Quittance de l'abbesse Antoine de Maugeron, mentionnée au compte C.

(2) Quittance de la prieure Antonie de Martel, mentionnée au compte C. — Au sujet de ce prieuré de Bénédictines, voir la *Statistique de Sainte-Colombe.*

(3) Le Palais de Roanne, démoli pour faire place à la construction du Palais de Justice actuel, appartenait au domaine avant l'année 1334. (Cochard, *Descrip. historique de Lyon*, p. 230), et servait dès lors d'habitation au sénéchal.

« dans se pourront retirer en temps de pluye et froidure (1), « contenant lesdites deux murailles vingt neuf toyses, à « 35 sous, en fournissant chault, areyne, pierre et journées, « et pour le boys, tieulle, mortier, cloz, crosses nécessaires « pour le couvert dudit nouveau bastiment » ; à Pierre Filleu, serrurier, 15 liv. « pour deux treillis de fer pour les « fenestres des chambres des prisonniers, troys ferremens « pour enferrer les criminels detenuz et troys cadempnats « (cadenas) pour affiger aux portes desdites chambres pour « la seurté d'iceulx » ; suivant les lettres de taxation, du 12 juin 1524, Jacques Carlet reçut 95 liv. pour avoir fait « les bancs et chaizes de l'auditoire des cours des bailliage « et senechaussée.... c'est assavoir du couste ou est ordon- « née et posee la charge du seneschal et autres juges « royaulx, eslevée faicte en ouvraige honneste comme au « dit siege est condecent, et les deux bancs et chaizes des « docteurs et gens du conseil du roy et autres graduez, estans « d'ung couste et d'autre dudict siege, ainsi qu'ilz ont de « ordonnance et coustume d'estre assiz, faictz a pilliers avec « une grosse et belle moleure et revesture par dessus a l'anc- « tique, et pour les autres bancs pour les procureurs et pra- « ticiens, estans des troys autres costez dudict auditoire avec « les codieres servans de bancs pour escripre et apuyer les « dicts procureurs, avec aucuns adressemens necessaires pour « tenir et mectre les escriptures et cartes durant les plectz » ; 95 liv. à Pierre Roux, maître maçon, pour les réparations faites (et adjugées au rabais par le sénéchal et le procureur du roi, le 11 déc. 1524) « en la grosse tour et bosse fosse des « prisons de Rouenne... C'est assavoir faulcer (déchausser)

(1) On n'avait point encore songé à mettre les plaideurs à l'abri des intempéries. Le temps où saint Louis siégeait sous le chêne de Vincennes n'était pas loin. Le nombre des plaideurs diminuerait-il, si l'on revenait à la justice en plein vent ?

« la dite tour par dedans a demy mur en carreure de ce « que contient la dite tour de la haulteur de dix pieds et icelle « faire remailler de gros quartiers de pierre de la plus dure « qui se pourroit trouver affin que par les prisonniers pour « l'advenir ne fust brisee ne rompue, et en icelle tour refferre « les retraicts (latrines) estans aux membres dessus la basse « fosse qui pour l'entiquité d'iceulx estoient en ruyne, et « pour parferre a mortier de chault et remailler les rom- « pures et fractions d'icelle et reffere les portes qui estoient « pourries et ung petit larmer avec ung treillis de fer pour « y donner quelque petite clarté » ; à Jean Chambéry, maître maçon et charpentier, la somme de 83 liv. 10 s. (suivant les lettres d'adjudication du 27 mai 1526.) « pour avoir faict « fourny et pouse en l'auditoire des plaictz, deux croisees et « deux demy croisees pour donner clarte audict auditoire « qui auparavant estoit fort obscur, pour avoir reprins, re- « maille, parfeu et plactry a mortier de chault et areyne « les vieilles fondacions et murailles dudict auditoire qui « estoient pourries caducques et brisees, pour avoir faict ung « mur traversant ledict auditoire, faict au dessus a codieres « de pierre de taille pour garder la feulle des affluans et « plaidoyans... pour carronne tout ledict auditoire... »

3° *Gaiges d'officiers.* Henry Bohier (1), chevalier, seigneur de la Chapelle, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, 150 liv. (2,400 fr.); le lieutenant du sénéchal, Jean du Peyrat (2), docteur, 50 liv.; le juge des ressorts, Jean Faye, docteur, 100 liv.; le procureur du roi, André Baronnat, docteur, 35 liv.; le capitaine et viguier de Sainte-Colombe, Claude Baronnat, écuyer, 100 liv.; le procureur du roi en

(1) Ou Boyer; le Sénéchal recevait, de la commune de Lyon, 100 liv. par an, comme capitaine de la ville.

(2) Pour ce nom et les suivants, voir *Les Origines des Familles consulaires*, Lyon, 1863, in-8°.

la viguerie, 20 liv. ; le maître des ports Guillaume de Noble, 91 liv. 5 s. ; le receveur ordinaire, 100 liv. (1,600 fr). Ces gages (1) ou honoraires s'accroissaient des exemptions dont jouissaient les titulaires des vacations, des épices, etc. On recherchait beaucoup les offices de judicature et d'administration, à cause de la considération qui y était attachée, et non pour leurs profits pécuniaires fort minimes. Aussi les familles possédant quelque fortune, c'est-à-dire l'indépendance, s'empressaient-elles de se les faire décerner. Les gardes et le contrôleurs des mines recevaient leurs rétributions suivant le revenu du dixième : le maître des œuvres de maçonnerie et de charpenterie avait pour gages 27 liv. 7 s. 6 d. La dépense totale de ce chapitre, pour chaque exercice, se monte à 764 liv. 3 s. 6 d. (A), 709 liv. 5 s. (B), 782 liv. 15 s. (C).

4° *Deniers payez au trésor*. Le total du chapitre se monte à 1305 liv. (A), 885 liv. (B), 900 liv. (C). Ces sommes furent payées par fractions de 120 liv. ou minimum, contre les quittances de Jacques Charmolue, notaire et secrétaire du roi et changeur du trésor, « pour convertir et employer aux « grans et urgens affaires du roi » ; elles constituaient le véritable profit du domaine.

5° *Dons à rente*. On appelait ainsi une concession, une libéralité faite par le souverain sur quelques droits domaniaux pour récompenser des services. Les finances irrégulières, aléatoires de l'État ne permettaient pas de rémunérer ceux qui avaient bien mérité de leurs princes, ils recevaient la jouissance de quelque portion du domaine public. Ces dons ne pouvaient avoir leur effet que durant la vie du roi donateur, le domaine étant inaliénable. Les rois ont voulu quelquefois que ces faveurs fussent continuées aux héritiers, pour

(1) Ce mot n'avait point alors une signification servile.

retracer dans les esprits la mémoire des services récompensés, mais la confirmation de règne en règne fut obligatoire sans rendre le don perpétuel. Le total de ces royales libéralité a été porté à 607 liv. 14 s. pour chaque exercice ; il y a cependant 400 liv. de plus au compte B, à cause d'un présent fait pour une fois, par le roi, à Jean de la Chesnaye, dit Boully, son varlet de chambre ordinaire, « en faveur des « bons et agréables services qu'il a faits. » Jacques de Chabannes de la Palisse (1), maréchal de France, jouissait, comme ses prédécesseurs, mais non sans contestations, des trois treizièmes du revenu de la ferme de la Rêve; il donna trois quittances scellées de ses armes et signées de sa main, de trois sommes de 576 liv. 18 s. 4 d.; Antoine de Varey (2), écuyer, prétendait à un droit de 30 liv. 15 s. 8 d. sur ce même revenu, et il en jouissait « par manière de provision « soubz la main du roy » parce qu'il y avait un procès entre lui et le procureur du roi au trésor.

6° *Deniers payez pour fraiz de justice.* Le total de ce chapitre, le plus volumineux, se monte à 208 liv. 19 s. 10 d. (A); 366 liv. 15 s. 4 d. (B), 204 liv. 12 s. 2 d. (C). Là se trouvent des détails sinistres ; Jean Jacquemo, exécuteur de la haute justice, reçut: 40 s. pour battre, fustiger et bannir de la ville un homme « prins pour espye et boutefeu »; 19 liv. 5 s. 6 d. « pour avoir executé, art et brusle Pierre « Leborea, dict Pomerot, affaneur, ensemble une anesse, « pour avoir congneu et hanté charnellement ladicte anesse, « que pour avoir fourny deux cens de gros bois et ung cent « de fagots, les pilliers, cordes, chesnes et pouldres et « charroys necessaires pour ladicte execucion » (3). Tous

(1) Il s'agit du grand capitaine tué à la bataille de Pavie.

(2) Conseiller de ville en 1520, fils de Humbert de Varey, drapier, plusieurs fois conseiller de ville, et maître d'hôtel du roi en 1477.

(3) Les frais du greffe, des témoins, de la visite du lieu, les vacations

les détails du chapitre ne sont pas de cette nature ; le plus grand nombre se rapporte à des crimes de faux, de fabrication de fausse monnaie et d'homicide. On peut y relever les frais de procès en matière criminelle, des transports des prisonniers de Paris à Lyon, les taxations des sergents royaux ou huissiers, les publications des ordonnances, etc. (1). On y voit que quatre habitants de Saint-Romain en Forez reçurent 45 s. pour leur voyage à Lyon, où ils vinrent répondre au sujet d'un prisonnier « accusé d'avoir entretenu « et retire en sa maison les seigneurs d'Apinat et de Ja- « lonoux et certains leurs complices accusez estre ennemis « du roy, et de plusieurs autres crimes et déliz (2). » Robert Faure, clerc notaire, reçut 4 liv. « pour avoir escript et mis « en forme deux douzaines de coppies de lettres pour in- « former contre les vaccabons et autres gens de pied aven- « turiers usant de meschante vie tenant les champs.... » ; Pierre Thiboud, apothicaire, reçut 60 s. pour avoir fourni 12 torches à 5 s. pièce, qui servirent à la publication faite de nuit, de la paix et alliance entre le roi et le pape, Antoine de Vermoy, clerc, reçut 15 liv. à cause des deux voyages de Lyon à Thoissey, le long de la Saône, nécessaires

des sergents à cause de ce procès singulier, se montèrent à 26 liv. Le receveur répète plusieurs fois, sans doute pour égayer les graves conseillers des comptes, ces mots : Pour avoir congneu et hanté... » Mais la justice ne plaisantait pas au sujet du cas de bestialité plus pendable que le cas de polygamie. La jurisprudence suivait les traditions de l'Ecriture. Les lois de l'Exode et du Lévitique ordonnent de faire mourir le coupable avec l'animal. On brûlait les dossiers du procès afin qu'il ne restât aucun vestige du crime contre la nature et la religion.

(1) Jacques Chevalier et Jacques Fribourg, sergents royaux, reçurent dix livres pour leurs salaires et vacations, pendant six mois, d'avoir gardé la porte de l'audience de la sénéchaussée « afin d'y avoir silence. »

(2) Il s'agit sans doute des amis du Connétable de Bourbon. Voir la note suivante.

à la publication des lettres du roi portant défense de passer les ports sans être visité par les commis « pour savoir et « entendre si aulcun porterait or et argent, lettres et autres « advertissements a Charles de Bourbon (1) ou a autres qui « l'ont suyvy et autres malveillants et ennemys de ce « royaume » ; 12 liv. furent comptées à quatre messagers envoyés à Montbrison, à Saint-Symphorien-le-Château, à Roanne, Villefranche et Sainte-Colombe, pour porter les vidimus des lettres patentes de la régente, par lesquelles il était défendu aux gens de guerre de s'assembler plus de dix ou douze, afin d'éviter les pillages et violences, « ou autre- « ment en faisant le contraire estoit permis aux communes et « poisans (paysans) de les deffere, rompre et mectre ez mains « de justice » ; Jean Boisson, *crye public*, eut 6 liv. pour son salaire et ses peines de faire pendant un an les *cryees* et publications des ordonnances royales.

Dans ce chapitre sont comprises les dépenses de la fête de l'Ascension, « pour aller accompaigner la procession de « N.-D. au lieu de l'Isle-Barbe (2), par les officiers du roy, « pour sa sante et prosperite et aussi pour le garder et « maynctenir en possession sur les tymites et frontieres du « pays de Bresse et Savoye...» La plus grande fête du monastère de l'Ile-Barbe était, suivant Le Laboureur (3), la fête de l'Ascension ; on y exposait les célèbres reliques conservées dans cette église, et le cor d'ivoire qui, selon la tra-

(1) Le deuxième volume (sous presse) de *l'Histoire des Ducs de Bourbon et des Comtes de Forez*, par La Mure, renfermera des détails, très-curieux et inédits, relatifs au connétable de Bourbon, dus aux recherches persévérantes et sagaces de M. de Chantelauze, l'intelligent éditeur de cette importante publication.

(2) On y consommait sans doute les 25 livres de cire du cens mentionné au premier chapitre de la recette.

(3) *Mazures de l'Isle-Barbe*, tom. 1er, p. 166.

dition, avait appartenu au fameux paladin Roland. Cet objet pesé dans la maison de Mont-d'Or dont le chef venait chaque année, au jour de l'Ascension, assister à l'exposition du cor et prendre deux *emboutées* de l'argent offert par l'assistance nombreuse, lesquelles il distribuait aux pauvres. Cette cérémonie religieuse, qui dura jusqu'en 1562 (année où les protestants dévastèrent l'Ile-Barbe), était suivie d'une autre cérémonie civile, très-singulière. Les gens de la justice, avec le maître des ports, allaient en grand appareil poser l'écusson aux armes de France, dans la Saône, et enlevaient l'écusson du duc de Savoie, que les officiers de Bresse y plaçaient la veille. On constatait ainsi que la rivière appartenait au roi de bord en bord (1). Toute la population se pressait autour de l'île; elle priait sincèrement pour le roi, puis s'ébattait avec joie sur les pelouses fleuries (2).

La dépense occasionnée par cette coutume s'éleva à 53 liv. 15 s. 4 d. (A), 53 liv. 18 s. 10 d. (B), 64 liv. 13 s. 10 d. (C). Sur cette somme on payait les réparations du bateau du roi, où se plaçaient le sénéchal, son lieutenant, le procureur du roi, le maître des ports et autres gens du roi parmi lesquels se glissait sans doute le receveur. Ce bateau était pavoisé : « a ung paincire pour avoir painct les ereneaulx, « pennons et bannieres du grand basteau, la somme de « 55 s. » ; un second bateau contenait les trompettes, hautbois, tabourins et fifre, trente-huit sergens royaux et

(1) Rubys : *Histoire de Lyon*, 1604, in-f°, p. 503. Au sujet du *Cor de Roland*, voyez la note de M. Morel de Voleine, insérée dans le tom. 17 de la *Revue du Lyonnais*, ann. 1858.

(2) Bonaventure des Periers assista, vers 1540, à l'une de ces fêtes et en a laissé une fort curieuse description en vers, publiée dans le recueil de ses œuvres, Lyon, J. de Tournes, 1544, in-8°, et reproduite avec des notes par M. Breghot du Lut. Lyon, Barret, sans date, 20 p. in-8°. La communication en a été faite par M. Péricaud, le savant bibliographe.

quinze gardes des ports, « armez et embastonnez », ils recevaient 20 den. chacun. Les couleuvriniers avec leurs pièces chargeaient une troisième embarcation, et faisaient retentir les paisibles échos des deux rives de leurs joyeuses salves d'artillerie, sans ménager la poudre du roi, ni les oreilles de Messieurs du siége royal. Les cérémonies religieuses et civiles étant achevées, chacun procédait à « la reffection de dessous « le nez. » Rien n'altère et n'affame comme un long cérémonial. On dressait les tables sous la feuillée, « on faisait « un transon de bonne chère. » Ces repas, dont le menu aurait fait frémir Brillat-Savarin, et mis en liesse Panurge et Frère Jean des Entommeures, se composaient chaque année des mêmes aliments. Voici, avec les prix, le détail de ce qui fut présenté à Messieurs les gens du roi, le jour de l'Ascension de l'an 1525 (B): « Deux jambons de pourceau, « dix langues de bœuf, 60 s.; neuf poulletz, 18 s.; troys le- « vraulx, 20 s.; troys gigots de mouton et troys espaules, « 20 s.; deux chevreaulx, 25 s.; quatre foyes de veau, 12 s.; « au patissier pour la façon de neuf pastez (faits des victuailles « susdites) et trois tartres, 44 s.; serizes, orenges et autres « fruits, 10 s.; 13 douzaines de pain, 26 s.; troys barreaulx « vin clairet et huit symaises vin blanc, 6 liv.; douze livres « de lard pour larder et acoustrer la viande, 18 s.; en verres, « trancheurs, assiettes et deux dictes (vases) de terre pour « porter d'eaue, 20 s.; pour l'acoustrement de ladite viende, « boys, nappes, syrvettes, veysselle, espisses, la peine de « ceulx qui ont servy mesdits seigneurs, 4 liv. 10 s.; mon- « tent icelles parties à la somme de 25 liv. 13 s. » (1). L'appétit robuste de Messieurs du siége royal ne suffisait point

(1) Le dîner de l'année suivante coûta 18 liv. 16 s. 10 d. (323 f. 40 c.); il est à remarquer qu'un poulet coûtait 2 s. (1 f. 60 c.); c'est à peu près le prix actuel; un levreau, 6 à 7 s., ou environ 5 fr.

à l'absorption de ce gros festin ; mais les sergents royaux, les gardes, les couleuvriniers, les tabourins et les bateliers arrivaient à la curée et prenaient leur part de cette franche lippée aux frais du roi.

Ce chapitre mentionne encore un pieux usage tombé en désuétude, c'est l'assistance des officiers de la justice à la procession « du précieux corps de Nostre Seigneur, le jour « de sa fête, en priant le Createur pour la sante et prosperite « du roy. » Les torches de cire portées à cette cérémonie étaient acquises des deniers du domaine.

7° *Voyages et taxations.* Ce chapitre assez curieux au point de vue de l'histoire judiciaire et financière, se monte à 236 liv. 5 s. (A), 199 liv. 15 s. (B), 189 liv. 12 s. 6 d. (C). Il est à noter que presque tous les articles ont été portés en compte suivant les taxations des trésoriers de France, administrateurs du domaine. Le receveur délivra 25 liv., à raison de 20 s. par jour, à Jean Gueyreau qui fit un voyage de Lyon à Blois et de là à Paris, pour porter à un trésorier, puis aux gens du roi à Paris, les missives des officiers du roi sur deux confiscations au profit du domaine auxquelles s'opposaient les officiers de l'archevêque ; il s'agissait de la saisie « d'un certain billon d'or » et des biens de Antoine Mellin, florentin, convaincu du « villain cryme d'estre sodomite (1) « qui est cas par lequel la confiscation doit appartenir au « dit seigneur (le roi) » ; Philibert du Brueil reçut 24 liv. 15 s., à cause de son voyage à Maintenon, vers un trésorier auquel il porta des lettres « touchant les continuelles entre- « prises que font journellement les officiers de l'archevesque « au prejudice du roy, dont plusieurs proces pendent par

(1) La sodomie était punie de mort ; d'après les *établissements de saint Louis*, ce crime ressortait du Tribunal ecclésiastique ; mais les biens du criminel appartenaient au seigneur.

« appel en la Cour de Parlement, concernant le vray et « ancien domaine... » et de Maintenon à Paris (1); André Baronnat, procureur du roi, reçut 25 liv. « pour ses peines, « sallaires et vaccacions qui luy a convenu faire ez proces « intentez contre le capitaine Masqueron et ses complices « arrestez prisonniers, sur la tradécion du chasteau de Millan « aux ennemis.... » (2); Estienne Turquet (3) reçut 24 liv. 15 s. pour avoir vacqué 38 jours, de Lyon à Maintenon (et le retour) où il porta les lettres missives, relatives aux affaires du domaine; le procureur du roi en la viguerie de Sainte-Colombe, reçut 20 liv. pour avoir fait les poursuites « contre « les consulz, manans et habitans de Vienne qui journelle- « ment s'efforcent aboullir et se veulent exempter de paier « le droit de reve en passant leurs marchandises par ledit « lieu de Sainte-Colombe, du royaume à l'empire, qu'ilz ont « acoustume faire de toute ancienneté, qui seroit de perte « par chacun an en plus de cinq cens livres.... »; Jacques Durant, clerc, eut 20 liv. pour avoir porté au procureur du roi, en la Chambre des Comptes, l'inventaire des biens, trouvés à Lyon, appartenants au feu duc de Suffolck, desquels François de Saluces se prétendait possesseur, comme plus prochain lignager, au détriment du roi qui les possédait en vertu du droit d'aubaine; Jean du Peyrat, lieutenant du sénéchal, reçut 20 liv. pour ses vaccations, etc., et pour avoir

(1) M. Fayard, conseiller à la Cour, publiera prochainement des *Nouvelles études sur les anciennes juridictions lyonnaises*, où les différents entre la juridiction royale et la juridiction archiépiscopale seront expliqués sommairement.

(2) Voir à ce sujet les *Notes et Documents* de M. Péricaud, année 1524.

(3) Estienne Turquet, l'un de nos premiers fabricants d'étoffes, figure avec Rolet Viard, sur le syndicat de 1540, comme maître du métier des veloutiers; il était établi à Lyon dès 1524.

« veu et visite plusieurs proces concernant l'auctorite et do-
« maine du roy, mesmement contre les officiers (de l'arche-
« vêque) de Lyon qui journellement s'efforcent usurper les
« auctoritez et preeminances du dit seigneur, pretendant
« appartenir audit arcevesque comme seigneur temporel,
« le droict d'aubenaige et autres droicts qui sont du vray et
« ancien domaine....» ; André Baronnat, procureur du roi, reçut 25 liv. « pour avoir fait plusieurs escriptures, libelles,
« repliçques...., tant contre les officiers de l'arcevesque, que
« contre plusieurs delinquans..., lesquelles escriptures lui a
« convenu faire parce que au dit Lyon n'a nul advocat pour
« le dit seigneur (le roi) » (B). Dans le compte C, on trouve un grand nombre de dépenses relatives aux messages; il y est fait mention de lettres missives concernant les « reparations
« necessaires estre faictes au port d'Aiguesmortes. »

8° *Deniers rendus et non receuz.* Ce chapitre est insignifiant.

9° *Despense commune.* Là figurent les frais du matériel de la comptabilité : 20 s. pour le parchemin employé à chaque exercice ; 2 s. 6 d. pour l'écriture d'un double feuillet ; le droit de la Chambre des Comptes se monte à 31 liv. 5 s. par année ; le voyage de Mathieu Pacot, commis du receveur, chargé de présenter les registres au bureau des comptes et d'assister à leux examen, coûtait 12 liv., etc.

L'addition de toutes les dépenses annuelles présente ces chiffres qui équivalent à ceux de la recette : 3424 liv. 14 s. 10 d (A), 3382 liv. 6 s. 10 d. (B), 2872 liv. 11 s. 2 d. (C). La clôture du troisième exercice porte une ordonnance de versement au trésor par le receveur, de la somme de 48 liv. 10 s. 8 d. ; elle fut prononcée le 12 mars 1526 (1527 N. S.) en présence de Jean Briçonnet, chevalier, président ; Jean Luillier, Jean Sallart, Jean Billion, maîtres des comptes, et de Fontaines, référendaire.

Cette analyse démontre que le domaine de Lyonnais, malgré ses étroites limites et ses revenus insignifiants, donnait à l'Etat, comme véritable profit, le tiers de la recette; sa gestion n'était donc point onéreuse. Son importance s'accrut bientôt après par la réunion à la couronne du Forez et du Beaujolais (1).

Il eût été puéril de chercher à établir une comparaison entre le domaine du XVI^e^ siècle et le domaine actuel. Où sont les gardes royales, les processions, les anniversaires? Où les fiefs et les aumônes ?

Dévoué à l'histoire de Lyon, l'auteur du présent examen analytique, en signalant un document vraiment intéressant, pense avoir apporté une pierre pour la construction de l'édifice sacré de nos souvenirs provinciaux.

V. DE VALOUS.

(1) Un arrêt du Conseil, de l'année 1531, déclara réunis au domaine les biens apanagers des Ducs de Bourbon, y compris le Forez et le Beaujolais.

ARCHÉOLOGIE ROMAINE.

PAR

M. PAUL SAINT-OLIVE.

I.

UNE STATUE D'AUGUSTE.

Les découvertes archéologiques rectifient parfois des erreurs historiques, et parfois donnent un appui à des faits que l'on serait tenté de reléguer au nombre des contes enfantés par l'imagination populaire. Dans le courant de 1863, des fouilles exécutées à Rome furent couronnées de succès, en restituant des restes précieux d'antiquité qui ont surtout démontré l'exactitude d'un passage de Suétone (*in Galb*, 1), relatif à une statue d'Auguste, brisée par la foudre. Au reste, voici l'article publié par un grand nombre de feuilles françaises, tiré, je crois, du journal *le Monde*, et que je ferai suivre de quelques observations. « Une société « s'était organisée pour opérer des fouilles sur un terrain « couvert de ruines, et où l'on croit reconnaître l'emplace- « ment de la *villa Cæsarum*, fondée par Livie sur le terri- « toire de Veies, dans une situation délicieuse, et qui offre « une des plus belles vues de la campagne romaine. On a « trouvé trois bustes : l'un représente Septime-Sévère ; le « second une femme qui, par l'arrangement de sa coiffure, « se rapporte à la même époque que le premier ; le troi- « sième est celui d'un jeune homme appartenant probable- « ment à la famille impériale. Le 20 avril, on a trouvé une « statue plus grande que nature, et qui est une des plus « belles et des plus intéressantes qui se puisse rencontrer. « Elle représente l'empereur Auguste, âgé d'environ qua- « rante ans. Le bras droit est brisé, ainsi que la partie in-

« férieure des jambes ; mais les fragments subsistent intacts,
« et l'on n'a qu'à rapprocher les parties disjointes. Des fer-
« rures, restées dans les bras et dans la jambe gauche,
« prouvent que les cassures remontent à l'antiquité. La tête
« ne tient pas au buste et, ainsi que le reste du corps, elle
« est dans un tel état de conservation qu'il n'y manque même
« pas ce bout de nez, dont sont dépourvues les plus belles
« statues antiques. Le prince, dont la tête et les pieds sont
« nus, porte, outre une cuirasse ornée d'admirables bas-
« reliefs, la tunique et un vêtement léger, sorte de large
« écharpe, qui pardevant laisse à découvert la cuirasse, et
« par derrière n'en cache qu'une partie. La main gauche
« devait porter probablement un sceptre de métal. Des tra-
« ces de couleur apparaissent sur les vêtements dont les
« franges sont azurées. Le travail est d'un fini d'exécution
« qui ne laisse rien à désirer. »

Pline, Suétone, Dion Cassius, Aurélius Victor parlent de cette villa, rendue célèbre à l'occasion d'un fait extraordinaire. Auguste avait épousée Livie, enlevée par lui à son mari, Tibère Néron, et grosse d'un fils qui fut ensuite l'empereur Tibère. Livie, peu de temps après son singulier mariage, alla visiter un domaine qu'elle possédait sur le territoire Véien, *Veientanum suum*, lorsqu'un aigle, qui tenait une poule blanche, la laissa tomber adroitement, en semblant la déposer dans le sein de celle qui venait de recevoir le titre d'*Augusta*, laquelle contemplant ce singulier présent du ciel fut tout étonnée de voir que la poule portait à son bec un rameau de laurier chargé de baies. Dion Cassius prétend que cet événement merveilleux présageait simplement la puissance de Livie sur Auguste, qui dans la suite se réfugia, pour ainsi dire, dans le sein de sa femme. Cette réflexion passablement ironique semblerait prouver dans l'historien grec un peu d'incrédulité.

Les aruspices consultés ordonnèrent de conserver la poule et sa progéniture. Ce prodige eut lieu dans la *villa Cæsarum*, située au-dessus du Tibre, à neuf milles de la ville sur la voie flaminienne. Les poussins provenant de la poule furent si nombreux que la villa prit le nom de maison des poules, *ad gallinas*. Livie fit planter la branche de laurier, qui produisit une véritable forêt. Les Césars triomphateurs vinrent y cueillir les lauriers qu'ils tenaient à la main, et dont ils couronnaient leurs têtes. Après avoir triomphé, ils avaient soin de planter un de ces arbustes, et l'on observa qu'à la mort de chacun d'eux ces lauriers, qui leur devaient l'existence, périssaient aussitôt. La dernière année du règne de Néron tout le plan se dessécha jusque dans les racines; les poules moururent; le tonnerre frappa l'édifice appartenant aux Césars, *Cæsarum ædem;* les têtes de toutes les statues tombèrent et le sceptre fut enlevé des mains de celle d'Auguste. Ce prodige annonçait la fin de la dynastie impériale; c'est qu'en effet la dynastie par alliance du neveu de César allait cesser de régner, puisque Néron descendait de Livie par sa mère et qu'il ne laissait point de successeur direct. Galba, qui s'empara de l'empire, ne touchait par aucun point à la famille de César; il avait de plus hautes prétentions, car il se faisait descendre de Jupiter, du côté de son père, et de Pasiphaé, femme de Minos, du côté de sa mère.

Ces détails historiques expliquent comment la statue d'Auguste, brisée dans quelques-unes de ses parties, a été trouvée avec la tête séparée du buste. La main portait effectivement un sceptre que la foudre enleva; ce que Suétone dit positivement : *Augustique sceptrum e manibus excussum est.* La tentative faite pour rassembler les fragments et reconstituer au moyen de ferrures la statue d'Auguste, démontre que la *villa ad gallinas* recouvra plus tard son ancienne splendeur. Un autre témoignage en faveur de cette opi-

nion, c'est la découverte du buste de Septime-Sévère, qui parvint, à l'empire, en l'an 193, plus d'un siècle après la mort de Néron, laquelle eut lieu en 68.

Je ferai remarquer que la statue d'Auguste offre des traces de couleur dans ses vêtements, dont les franges sont azurées. Je citerai, comme exemple de cet usage que je qualifierai de mauvais goût, une petite statue en marbre, provenant de la collection Campana et donnée à notre Musée des antiques par S. E. le Ministre d'Etat, sur laquelle on aperçoit des traces de coloration. Les Romains avaient cette habitude, et Pline nous apprend (xxxiii, 36) que dans certains jours de fête on peignait en rouge la tête de Jupiter. On prétend même que Camille, lors de son triomphe, se passa sur le corps une couche de même couleur. Cette substance colorante étant le sulfure de mercure, il serait curieux d'examiner son influence relativement à l'hygiène de l'homme. Ce rouge, dont l'emploi était considérable, fournissait matière à un grand commerce, et Vitruve (vii, 8 et 9) donne de nombreux détails sur l'extraction et la préparation de ce produit auquel il donne le nom de *minium* (1).

Je ne terminerai pas ce petit travail sans faire remarquer la ressemblance frappante qui existe entre Auguste jeune, c'est-à-dire Octave, et le général Bonaparte. On pourra facilement contrôler ma manière de voir sans aller à Rome, en visitant simplement le Musée de la statuaire antique, au Louvre, dans lequel on se rencontre avec Octave et Auguste.

II.

LA VILLE CARRÉE DE ROMULUS.

Le journal *l'Union* du 25 juin 1863 nous apprend que, dans la séance de l'Académie pontificale romaine du 17 juin,

(1) Notre minium est un deutoxide de plomb.

le commandeur Visconti, secrétaire perpétuel, rendant compte des travaux et des fouilles qui se font au Palatin, par ordre de Sa Sainteté, a dit : « Les fouilles qui s'exécutent sont remarquables par la découverte d'une partie importante de la Rome carrée, œuvre de Romulus. »

Cette dénomination de Rome carrée, *Roma quadrata*, s'applique à la ville primitive fondée par Romulus sur le mont Palatin. Plutarque lui donne l'épithète de τετραγωνος, et Solin s'exprime ainsi : « *Dicta est primum Roma quadrata, quod « ad æquilibrium foret posita.* Elle a été appelée Rome car- « rée parce que ses côtés étaient à angle droit. » La célèbre colline a encore conservé de nos jours une forme quadrangulaire, irrégulière il est vrai, et non à angle droit, comme le prétend Solin. Elle présente généralement des escarpements, excepté dans les parties qui donnaient issue à ses portes. Pline a écrit (III, 8) que Romulus laissa trois portes, ou quatre au plus; mais comme à la mort du premier roi la ville s'était déjà assimilé d'autres collines, cette assertion pourrait devenir le sujet d'un long examen, auquel du reste elle a été soumise par Nibby, dans ses *mura di Roma*. Après avoir étudié la question sur le terrain, je me réunis à l'opinion du susdit, qui reconnaît trois portes à la ville primitive de Romulus, avant l'attaque des Sabins commandés par Tatius.

A dater de la paix faite entre les deux peuples, de nouvelles fortifications furent certainement élevées, afin de réunir au Palatin le Capitolin habité par les Sabins ; et la porte primitive *Mugonia*, située à l'angle occupé maintenant par l'église de Sainte-Anastasie, dut n'avoir plus qu'une importance secondaire, par suite de l'adjonction du Vélabre à la ville. Le Vélabre était un marais qui s'étendait entre les deux collines, et sur l'emplacement duquel fut établi le *forum Romanum*. Il se pourrait donc que l'on eût construit un peu en

avant une nouvelle porte, sans avoir fait disparaître l'ancienne, demeurée au second plan, et voilà pourquoi Pline aurait parlé de trois ou quatre portes. On doit aussi présumer que la porte *Mugonia* resta entourée d'un respect religieux, car ce fut près d'elle que Romulus arrêta les Sabins et bâtit le temple de Jupiter Stator.

On était incertain de savoir si Romulus construisit des murailles, ou s'il se contenta seulement de creuser un fossé. Florus semble croire à de simples travaux de terrassement, quand il dit : « *Ad tutelam novæ urbis sufficere vallum vi-* « *debatur, cujus dum irridet angustias Remus, idque in-* « *crepat saltu* (I, 1). Un fossé semblait suffire pour la dé- « fense de la nouvelle ville, et Rémus, se moquant de ses « mesquines dimensions, le traversa d'un saut. » Aurélius Victor a aussi écrit : « *Et ut eam (urbem) prius legibus mu-* « *niret quam mœnibus, edixit nequis vallum transiliret.* » (*De vir. ill.* I.) « Romulus voulant assurer sa ville par les lois, « plutôt que par les murailles, défendit de franchir le fossé. »

Quoi qu'il en soit, le nouveau roi commença par creuser un fossé autour de Rome naissante et, comme le dit Denis d'Halicarnasse, il donna à cette enceinte une forme carrée. Pour se conformer au rit étrusque, il attela à une charrue un bœuf et une vache réunis sous le même joug, et ce fut avec cet instrument de labour qu'il traça le contour des remparts. Tacite nous apprend (*Ann.* XII, 12) que le point de départ fut l'angle du Palatin regardant le *forum Boarium*, c'est-à-dire le lieu où est maintenant l'église de Sainte-Anastasie. D'après Plutarque (*in Romul* XI), lorsqu'il s'agissait d'indiquer l'emplacement d'une porte, on portait le soc et la charrue, et on laissait par conséquent une interruption dans le tracé. De là les étymologistes ont fait dériver *porte* de l'action de porter; ce qui semble assez naturel. Cependant Varron (de l. l. v. 142) prétend que *porte* vient de la né-

cessité ou l'on se trouvait de passer par cette ouverture, pour porter ce qui était utile aux besoins des habitants.

On doit comprendre combien les fouilles entreprises sur le Palatin sont intéressantes, relativement à la résolution de certains problèmes qui regardent les remparts et les portes du temps de Romulus. Ces portes, au nombre de trois, *Mugonia, Romana et Trigonia*, correspondaient nécessairement aux trois principales déclivités, encore très-apparentes, de la colline.

Les recherches poursuivies avec succès ont mis à jour une portion notable de murs appartenant à l'enceinte de la Rome carrée de Romulus. On a acquis la preuve que, dès cette époque reculée, on connaissait l'art de fortifier les places et de les munir de tours. En effet, les fouilles exécutées ont constaté l'existence de tours de distance en distance. Ainsi donc, les doutes exprimés par Florus et Aurélius Victor, sur la question de savoir si les fortifications de Romulus consistaient en fossés ou en murailles n'ont plus leur raison d'être : ces remparts primitifs étaient bien réellement des constructions en pierre. Il resterait à savoir — ce que les relations des journaux ne nous ont pas appris — si les tours étaient arrondies ou carrées. Ce détail ne manquerait pas d'intérêt, car la pratique des Romains a varié sur ce point. Vitruve (l. 5) recommande les tours rondes ou à plusieurs pans, *rotundæ aut polygoniæ*, parce que les béliers peuvent entamer plus facilement les carrées, en raison de leurs angles saillants. Cependant l'opinion du célèbre architecte n'a pas toujours fait règle. En effet, les murs de Rome, dont l'achèvement ou la réfection datent d'Honorius, — fin du IV^e^ et commencement du V^e^ siècle — sont garnis de tours carrées. Les rondes, qui servent de défense à plusieurs des anciennes portes, sont l'œuvre de Bélisaire, resté fidèle aux préceptes de Vitruve. J'ai observé que les tours

rondes des portes Latine et Salara reposent sur des bases carrées, et l'on sait que l'illustre général de Justinien répara presque toutes les portes, qui avaient été ruinées par les Goths.

Il serait également curieux de savoir quelle était la nature des matériaux employés à bâtir les remparts de Romulus. Les journaux qui font mention des fouilles n'en ont pas parlé ; cependant il est à présumer que le tuf volcanique a dû servir à la construction de ces antiques murailles. On le retrouve dans les plus anciens monuments de Rome, et il est naturel qu'il ait été primitivement employé, car il constitue en grande partie le sol, et par conséquent on le trouvait sous la main. Le tuf est un produit volcanique plus ou moins décomposé, et la fable du brigand Cacus vomissant des flammes n'est probablement que le souvenir de quelque fumerole. L'Aventin, qui recelait la grotte du voleur des bœufs d'Hercule, est effectivement formé de déjections volcaniques, et il contient des carrières exploitées de nos jours pour les constructions particulières.

L'histoire du Palatin serait presque celle de Rome et demanderait un cadre des plus étendus. On sait que, depuis quelques années, l'empereur Napoléon III a acquis sur cette colline les jardins Farnèse, appartenant à la famille royale de Naples, et que des fouilles s'y exécutent sous la direction de M. Léon Rénier, le savant épigraphiste. Ces recherches seront probablement l'occasion d'une étude sur cette poétique protubérance de terrain qui, avant de supporter le palais des empereurs, avait vu régner l'arcadien Evandre, lequel, d'après Virgile, aurait eu pour prédécesseurs les Faunes et les Nymphes :

Hæc nemora indigenæ fauni nymphæque tenebant.

ÆNEID. VIII, 314.

NOTICE

SUR HIPPOLYTE D'ESTE

CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE LYON

PAR

A. PERICAUD L'AÎNÉ.

—

Hippolyte d'Este, né le 24 août 1509, était fils d'Alphonse, duc de Ferrare, et de Lucrèce de Borgia (1); il fut élevé dans le palais de son père, qui se donna lui-même le soin de l'instruire dans les secrets du gouvernement et de la politique; il vint très-jeune en France, et déjà il était pourvu de plusieurs dignités ecclésiastiques; il plut beaucoup à François Ier, dont il était en quelque sorte l'allié (2). Ce monarque l'accabla de bénéfices (3), le nomma conseiller d'État, et lui fit donner, le 5 mars 1538, le chapeau de cardinal, par Paul III. L'année suivante, Jean de Lorraine (4),

(1) Le frère de Lucrèce, César de Borgia, nommé gouverneur de Lyon en 1498, fit son entrée solennelle en cette ville le 18 octobre; le Chapitre de Saint-Jean lui fit des présents, et lui donna la Comédie.

(2) François 1er avait épousé Claude de France, fille aînée de Louis XII, et Renée, la cadette, avait été mariée à Hercule d'Este, frère d'Hippolyte. De Thou, l. 53, *ad calc.*

(3) L'abbé du Tems s'est trompé quand il a dit : Hippolyte avait été abbé de Savigny et de l'Isle-Barbe (*Clergé de France*, I, 295); ces deux bénéfices étaient possédés par Antoine d'Albon.

(4) J'ai publié, en 1864, une notice sur cet illustre prélat, auquel Joachim du Bellay adressa un sonnet que l'on trouvera p. 317 des Œuvres de ce poète (Rouen, 1597, in-12),

s'étant démis du siége épiscopal de Lyon, Hippolyte lui succéda, et prit possession par procureur, le 26 février 1540 (N. S.). Le *Gallia christiana* a reproduit, sans en donner la date, la formule du serment qu'il prêta lors de sa prise de possession en personne; il promet, entre autres choses, de ne point toucher aux trésors de l'Église, de prêter aide aux chanoines pour la conservation de leurs biens, d'observer la composition faite entre l'archevêque Guichard et Guy, comte de Forez, ainsi que celle qui avait été conclue entre Beraud de Goth et le Chapitre.

Notre nouveau pasteur fit son entrée solennelle à Lyon, par la porte du Rhône, le lendemain de la Pentecôte, 17 mai. Le Clergé de toutes les églises, suivi de tous les Ordres et de toutes les corporations de la cité, se rendit processionnellement au devant de lui. Les échevins portèrent jusqu'à Porte-Froc, le *poisle* sous lequel il marchait. Les rues qu'il traversa étaient tapissées, et plusieurs *Moralitez* furent récitées à la place du Puits-Pelu, dans la rue Grenette, à la place de l'Herberie, et à celle des Changes (5).

Après son installation, Hippolyte dut retourner à la Cour où l'appelaient ses fonctions de conseiller d'État. Il trouva le Roi à Fontainebleau, et lui présenta Benevenuto Cellini, un des plus habiles orfévres de Florence, qui avait quitté Rome

(5) V. Rubys, *Hist. de Lyon*, p. 370. On lit à la même page : « Ce fut vers le même temps qu'un riche citoyen, Jean Neyron, natif de Lyon, fit construire, dans les granges voisines des Augustins, un théâtre où, les dimanches et les fêtes, on représentait les Histoires du Vieil et du Nouveau Testament avec la farce au bout. » — Neyron mourut en 1541, et son fils, effrayé sans doute par les troubles religieux suscités de toutes parts par les Huguenots, vendit, peu de temps après la mort de son père, les bâtiments où était le théâtre, à Antoine Sigles, marchand de Strasbourg, résidant à Lyon, lequel en revendit une partie où fut construite une maison d'habitation. Note de M. l'avocat Brouchoud.

où il s'était établi, pour venir exercer son art en France. Vers la fin de septembre de cette même année, François Ier se rendit dans le Dauphiné, suivi de douze mille cavaliers. Hippolyte qui faisait partie des grands seigneurs qui accompagnaient le Roi, dînait tous les jours, pendant ce voyage, à la petite table de S M. Le 17 octobre, François Ier était dans le château de Saint-Priest, où il signa une ordonnance relative aux hôteliers (6). Cellini, qui était aussi du voyage, nous apprend que le Roi était encore dans ce château le 31 octobre (7).

L'année suivante (1541), Hippolyte confirma la Charte par laquelle Louis de Villard, son prédécesseur, avait érigé, en 1505, l'église de Saint-Nizier en collégiale (8).

Prévoyant que les nombreuses dignités dont il était revêtu ne lui permettraient pas de résider dans sa métropole, Hippolyte prit pour suffragant aux fonctions épiscopales, Jean Bothéon, évêque de Damas *in partibus*.

Cette même année, vers les premiers jours de septembre, le roi de Navarre, Henri II, se trouvait à Lyon. Le 28 de ce mois, François Ier, la Reine et le Dauphin firent une entrée solennelle dans cette ville, et logèrent dans le monastère d'Ainay, qui avait pour abbé le cardinal Nicolas Gaddi (9).

(6) Voyez le Recueil de Michel Berland (Paris, Ch. Langelier, 1548, n-fof.). Je dois cette indication à l'obligeance de M. Taschereau, directeur de la Bibliothèque impériale.

(7) Voyez les *Mémoires de Benevenuto Cellini*, liv. 3, chap. 4.

(8) Voyez ma notice sur *Louis de Villars* (Lyon, 1857, in-8°), et à la p. 3, ligne 16, au lieu d'*Humbert de Villars*, mettez *Humbert Ier*; même p., l. 21, au lieu de *Bernard*, mettez *Béraud*; p. 5, l. 8, au lieu de *jouissance*, mettez *plaisance*.

(9) S'il fallait en croire Rubys (p. 371 de son *Hist. de Lyon*), les plaisants discours que le cardinal Gaddi fit au Roi, ne cédaient en rien à ceux que l'on attribue à l'abbé de Vendosme. V. Bayle, article Fontevraud, rem. L.

Ce prélat florentin était venu se réfugier en France après le sac de Rome, et il avait succédé comme abbé d'Ainay à Antoine de Talaru, décédé le 6 février 1539.

Sous l'administration du prélat italien, disparurent peu à peu les moines de l'abbaye qui ne pouvaient sympathiser avec lui, et presque tout le temps qu'il y resta, le service divin fut interrompu : « on sonnait les matines, on ne les chantait pas. »

L'année suivante (1542), Pierre Ribadeneyra, envoyé par saint Ignace à l'Université de Paris pour y achever ses études, partit de Rome le 28 avril ; il fit le voyage à pied, bien qu'il n'eût alors que seize ans. Quand il arriva à Lyon vers la fin de juin, il y courut un grand danger ; il avait couché à l'Hôtel-Dieu avec ses deux compagnons de voyage, et, le lendemain, tous trois se disposaient à rendre visite au cardinal Gaddi, pour lequel ils avaient des lettres de recommandation. Il avait plu continuellement depuis deux mois, et, pendant qu'ils cheminaient sur la rive droite du Rhône, le fleuve débordait ; ils allaient être entraînés par les flots quand les domestiques du cardinal qui revenaient du marché, montés sur des mules, leur crièrent : *Guardate, Signori, non andate più lontano* ; alors ils rebroussèrent chemin, et partirent immédiatement pour Paris (10).

Vers ce même temps, le cardinal Gaddi eut de violents démêlés avec les échevins qui voulaient le contraindre à rétablir le service divin dans son monastère, et à faire les aumônes auxquelles il était assujetti de toute ancienneté. Obligé de se retirer, son abbaye fut donnée à Hippolyte qui la céda plus tard au Cardinal de Tournon (11).

En 1543, un littérateur lyonnais, Jean Desgouttes, publia

(10) V. l'*Hist. de P. Ribadeneyra*, par le P. Prat, p. 30.

(11) V. mes *Docum. sur Lyon*, année 1542, p. 66.

une traduction française du *Roland furieux*; notre archevêque, en permettant qu'elle lui fût dédiée, voulut sans doute réparer l'injure que feu son oncle, le cardinal de Ferrare, avait fait à l'Arioste quand il lui dit: *Messer Lodovico, dove avete pigliato tante corbellerie* (12)? Je ne sais, a dit Voltaire, quel plaisant a fait courir le premier ce mot; le Cardinal aurait dû dire: *Dove avete pigliato tante cose divine* (13)?

Lyon était, en ce temps-là, le rendez-vous d'un grand nombre de lettrés, surtout d'esprits forts, qui trouvaient dans nos typographes une complaisance dont les uns et les autres eurent plus d'une fois à se repentir. Jamais la presse n'avait été plus féconde et plus licencieuse. Les professeurs du collége de la Trinité, qui avait pour principal Barthélemy Aneau, poète, traducteur et romancier, sympathisaient avec les novateurs, et la Réforme faisait de rapides progrès, surtout dans le Dauphiné. Afin de mettre une digue à ce torrent, François Ier avait rendu, le 2 décembre 1541, une ordonnance qui contenait un règlement pour l'imprimerie de Lyon, et qui défendait de publier aucun livre sans la permission du grand scel; mais il paraît que cette ordonnance ne fut pas mise à exécution, du moins immédiatement.

Le 2 décembre 1544, Hippolyte se rendit au concile qui devait s'ouvrir à Trente le 15 mars suivant. A son retour, en juillet 1546, il fut nommé à l'évêché d'Autun; mais, après l'avoir gardé quatre ans, il permuta avec Philibert Dugny de Courgengoux, qui lui donna, en échange de ce siége, l'abbaye de Flavigny et le prieuré de Saint-Vivant.

(12) Bayle, art. Léon X, rem. G., a traduit ainsi ce mot: « D'où diable avez-vous pris tant de fadaises? »

(13) *Dict. philosophiq.*, au mot épopée. V. Tiraboschi, t. 7, partie 1, p. 44, et Ginguené, *Hist. litt. d'Italie*, t. 4, p. 355. Voyez, ci-après, la note 33.

Cette même année (1546), il y eut, à Lyon, un grand jubilé à l'occasion de la rencontre de la Fête-Dieu avec celle de saint Jean-Baptiste. Le commentateur des arrests d'amours, Benoist Court, chevalier de la Primatiale, fut chargé par le Chapitre de faire la relation des réjouissances qui eurent lieu à cette occasion (14).

Un événement à jamais déplorable eut lieu à Paris, le 3 août de cette même année : condamné comme hérétique, Estienne Dolet, un des plus érudits et des plus habiles typographes de Lyon, fut pendu sur la place Maubert; son corps fut brûlé, et ses cendres jetées au vent (15). Vers le même temps, plusieurs ministres huguenots, qui prêchaient clandestinement à Lyon dans des maisons particulières, furent découverts, et ne durent qu'à la fuite leur salut.

En 1531, François 1er avait fait saisir la justice séculière de l'archevêché pour quelques mécontentements que lui avait donnés François de Rohan (16), Hippolyte en obtint la main-levée à l'avénement d'Henri III (31 mars 1547), et il en reprit possession le 23 juin 1547.

Gabriel de Saconay, prévôt du Chapitre de Saint-Jean, se rendit à Paris à la même époque, et fit confirmer par le nouveau monarque les anciens priviléges de l'Église de Lyon.

En janvier 1548, notre prélat fit faire une nouvelle édition du bréviaire à l'usage du diocèse de Lyon, laquelle parut sous ce titre:

Breviarium ecclesiæ Lugdunensis recognitum ac innumeris penè mendis summâ diligentia et fide repurgatum.

(14) Voyez Rubys, *Hist. de Lyon*, p. 373.

(15) Voyez les *Annales* de Maittaire, t. 3, p. 9; H. Martin, *Hist. de Fr.*, t. 8, p. 143 et 343; la *Biogr. Lyonn.*, p. 93, et mes *Docum. sur Lyon*, année 1622, p. 120,

(16) Voyez Rubys, p. 374, et ma *Notice* sur François de Rohan.

Lugduni, apud Mauricium Roy *et* Ludovicum Pesnot, *sub insigni Salamandræ*, in-32 gothique de cccclij ff, sans date. En tête, est un avertissement des vicaires généraux, signé de l'abbé Ponchon, l'un d'eux, et daté du 21 janvier 1547 (1548 n. s. (17).

Henri II s'était proposé de s'arrêter à Lyon, à son retour d'Italie, où il était allé pour mettre un terme à quelques différends avec la Cour de Rome; Catherine de Médicis, sitôt qu'elle en fut instruite, se hâta de venir en notre ville; elle passa plusieurs jours chez les moines de l'Isle-Barbe, et descendit le 16 août dans l'abbaye d'Ainay.

Le Roi arriva le 21 septembre; il fit son entrée solennelle le dimanche suivant; Catherine fit la sienne le lendemain.

Brantome nous a laissé une longue analyse de la tragi-comédie qui fut représentée devant Leurs Majestés, et pour laquelle on dépensa plus de dix mille écus. Diane de Poitiers (18), que le *Roi servoit*, dit cet historien (19), fut très-contente de la fête, et, toute sa vie, elle aima fort la ville de Lyon. Les négociants florentins firent représenter devant la Cour, par des artistes italiens, *la Calandra*, comédie du cardinal Bibbiena (20). Le poète lyonnais Maurice Sève publia une relation de ces réjouissances, imprimée en italien et en français.

(17) Le plus ancien bréviaire imprimé à l'usage de Lyon est celui qui est sorti des presses de *Janonus Carcani*, en 1498 (99 n. s.). V. le *Manuel* de M. Brunet, t. I, col. 1237. — En 1548, fut publié un petit livre contenant l'office de saint Africanus, honoré d'un culte particulier à Lyon, où, suivant quelques écrivains, il aurait été évêque après saint Patient.

(18) Diane avait une nièce qui fut abbesse de Saint-Pierre, de 1546 à 1599; c'était Françoise de Clermont, fille d'Antoine, 11e du nom, et de Jeanne de Poitiers. *Arch. du Rh.*, t. VIII, p. 97; l'abbé du Tems, t. IV, p. 407.

(19) *Œuvres*, t. II, p. 331, édit. du Panthéon.

(20) Un artiste italien, qui fut ensuite au service du cardinal de Tournon,

Le 28 septembre, le Roi tint un Chapitre de l'Ordre de Saint-Michel dans la cathédrale (21), et partit le 1er octobre pour aller coucher à l'Arbresle (22).

Le 12 avril 1549, une bulle de Paul III sécularisa, sur leur demande, les moines de l'Isle-Barbe (23), qui avaient alors pour abbé Antoine d'Albon, ami et correspondant d'Erasme (24). Hippolyte voulut, mais en vain, s'opposer à la fulmination de cette bulle. Le 10 novembre suivant, Paul III passa de vie à trépas, et notre cardinal se rendit à Rome avec l'espoir de lui succéder. Le célèbre humaniste Marc-Antoine Muret (25), qu'il avait pris pour conclaviste, prononça, dans le Sacré-Collége, une très-belle harangue, dans laquelle il s'efforça de faire valoir les droits d'Hippolyte à la tiare (26); le choix des cardinaux tomba sur Jean-Marie del Monte, qui prit le nom de Jules III.

maestro Nannuccio, fut chargé de la partie sculpturale de cette représentation. Voyez Mariette, *Abecedario*, lettre N.

(21) Voyez Rubys, p. 375, et l'*Alm. de Lyon* de 1746, p. xxxvj.

(22) Jean Bodin, dans son livre, *le Fléau des Démons*, et Pierre de l'Ancre, dans son traité *De l'Inconstance des mauvais Anges*, rapportent qu'en 1548, le curé de *Saint-Jean-le-Petit*, à Lyon, fut brûlé vif, pour avoir dit, « ce que depuis il confessa en jugement, qu'il ne consacroit point l'hostie « quand il disoit la messe, pour faire damner ses paroissiens, à cause « d'un procès qu'il avoit avec eux. »

(23) Voyez Le Laboureur, *Maz.*, t. I, p. 272. — Le prieuré de Saint-Rambert-en-Forez, « premier membre de l'abbaye de l'Isle-Barbe, » fut aussi sécularisé par la même bulle. V. Poullin de Lumina, *Eglise de Lyon*, p. 375.

(24) V. mon opuscule, *Erasme dans ses rapports avec Lyon*, 1843, in-8.

(25) Ce fut à la recommandation du cardinal de Tournon qu'Hippolyte avait appelé Muret à Rome pour grossir sa cour littéraire. Voyez de Thou, l. 32, *ad init.*

(26) La Cour de France, dit l'abbé Cardella, mit tout en œuvre pour qu'Hippolyte fût nommé ; mais, ajoute-t-il, il en plut autrement à Dieu, et cependant, pour parler le langage humain, il était doué de ces vertus qui

En 1550, les Minimes (27) vinrent s'établir à Lyon. Ils y furent appelés par un de leurs plus célèbres prédicateurs, Simon Guichard, surnommé le Marteau des hérétiques.

L'année suivante, Hippolyte se démit du siége de Lyon en faveur du cardinal de Tournon, qui lui céda celui d'Auch; il est à présumer que cette permutation fut sollicitée par le Chapitre de la Primatiale, qui voyait sans doute avec peine le premier pasteur du diocèse ne pas le seconder assez dans ses résistances aux tentatives des Calvinistes, qui voulaient faire de Lyon le boulevard de la Réforme. Durant les dix années de son épiscopat, le cardinal de Tournon déjoua plusieurs fois leurs manœuvres; mais huit jours après sa mort, arrivée le 22 avril 1562, le baron des Adrets s'empara de Lyon sans coup férir. La terreur inspirée par ses farouches soldats fut telle, que la majeure partie des Catholiques sortit de la ville.

A l'avénement de Charles IX, Hippolyte fut chargé d'une mission auprès du Saint-Siége, et fut déclaré protecteur des Français à Rome (28). En 1561, il était revenu en France pour assister au Colloque de Poissy (29); il était accompagné de son savant protégé, Muret, qui lui servait de secrétaire (30).

semblent nécessaires à la plus sublime dignité. *Memorie storiche*, t. 4, p. 210.

(27) Voyez ma notice sur ces religieux, dans *l'Écho de Fourvière* du 4 juin 1864. — Ce ne fut qu'en 1565, sous l'épiscopat d'Antoine d'Albon, que les Jésuites s'établirent à Lyon.

(28) De Thou, livre 54, *ad calcem*.

(29) *Hist. du Concile de Trente*, par Sarpi, p. 438 de la traduction d'Amelot de la Houssaie.

(30) Muret mourut à Rome en 1585. Montaigne rapporte, dans son *Voyage d'Italie*, qu'en mars 1581, il dîna avec lui et plusieurs autres savants chez l'ambassadeur de France à Rome.

Vers les premiers jours de 1562, Hippolyte partit de Paris pour se rendre au Concile de Trente. Arrivé près d'Orléans, cinquante cavaliers de l'armée de Condé enlevèrent son bagage, ses chevaux et ses mulets; quand il les fit réclamer par un trompette, le prince répondit qu'un train si magnifique et si militaire ne convenait point à un successeur des Apôtres (31). Pendant qu'il était encore à Trente, Hippolyte fut appelé à occuper une seconde fois le siége de Lyon; mais, a dit Poullin de Lumina (32), comme cette ville était au pouvoir des Huguenots, prévoyant qu'en sa qualité d'étranger, et surtout d'Italien, il ne serait pas vu de bon œil sur ce siége, il s'empressa de permuter avec Antoine d'Albon, archevêque d'Arles, après en avoir obtenu l'agrément de la Cour. Dès lors, son nom ne fut plus mêlé à l'histoire de Lyon. Je ne le suivrai pas dans les différentes missions qu'il eut à remplir avant de terminer une vie toujours si active. Son corps était déjà plus usé par le travail que par les années, et lorsqu'il en eut le sentiment, il se démit de tous ses bénéfices en faveur de son neveu, Louis d'Este, qui fut l'héritier de son immense fortune (33).

(31) De Thou, liv. 32, *ad initium*.

(32) *Hist. de l'Eglise de Lyon*, p. 379.

(33) Les vers qui suivent sont tirés d'une épitre de Jean Daurat à Louis d'Este (*Poemata*, p. 21) :

Nuper et Hippolytus, cum fato functus obiisset,
Maximus antistes, patruus ille tuus,
Quos habuit cunctos in te transmisit honores.
Successit illi, rege favente, nepos.
Ergo qui patruo successor es unus honorum
Successor morum sis quoque tu patruï.....

On lit dans de Thou, livre 54 : « Les bâtiments superbes qu'Hippolyte d'Este a élevés en France, et les beaux jardins de Monte Cavallo et de Tivoli, qu'il a fait faire avec une dépense vraiment royale, seront à ja-

Hippolyte mourut à Rome, le 2 décembre 1572. On déposa d'abord sa dépouille mortelle dans l'île de Sainte-Catherine, puis elle fut transportée à Tivoli, et inhumée dans l'église des Cordeliers, où le jour de ses obsèques, onze du même mois, le plus dévoué et le plus affligé de ses favoris, Muret, prononça une oraison funèbre, dont mon bien-aimé neveu, M. de Lagrevol, a bien voulu faire, à mon désir, une traduction qui sera jointe à cette notice.

NOTE ADDITIONNELLE. — Hippolyte d'Este remplit un rôle si honorable dans les *Mémoires* de Benvenuto Cellini que je ne puis me dispenser de reproduire les passages où il figure.

Cellini, un des plus habiles orfévres de son temps, naquit à Florence, le 2 novembre 1500 (*a*); il s'était établi à Rome, où il exerçait sa profession avec le plus grand succès, quand il lui prit envie de visiter la France ; il avait alors 37 ans. Il partit avec deux de ses élèves, Ascanio et Pagolo, tous trois à cheval ; il traversa la Suisse, et de Genève il vint à Lyon, où il resta quatre jours;

mais les monuments de sa magnificence. » Voyez Cardella, livre déjà cité, et Moréri, article TIVOLI. — En 1599, il y avait à Miribel un *Antoine Arioste* qui possédait « un tènement de maison et terres situées aux côtes « de Neyron (Bresse). » Il est qualifié de trésorier du cardinal d'Este dans un procès qu'il eut à soutenir contre Antoine de l'Aubespin, grand custode de l'Eglise de Lyon. Voyez mes *Docum. sur Lyon*, fin 1599.

(*a*) C'est lui-même qui nous l'apprend dans ses *Mémoires*, dont on a trois traductions françaises, la première de T. de Saint-Marcel, la deuxième de D. Farjasse, la troisième de Léopold Leclanché. J'ai eu les deux dernières sous les yeux, et j'ai profité de l'une et de l'autre pour faire mon analyse. En 1852, M. François-Paul Meurice a fait représenter à la Porte-Saint-Martin un drame dont Benvenuto Cellini est le sujet. Il est à remarquer que M. Meurice a un frère qui s'est rendu célèbre dans le bel art de l'orfévrerie.

il s'y amusa beaucoup, et probablement il logea chez Alexandre d'Albisso (*b*), qui possédait une grande fortune ; c'était le frère d'Albertuccio del Bene, qui résidait à Rome, et que Cellini comptait au nombre de ses meilleurs amis. Arrivé à Paris, et après s'être reposé quelques jours, Cellini, qui désirait être présenté au roi, se rendit à Fontainebleau avec Giuliano Buonaccorsi, trésorier de Sa Majesté, qui lui servit d'introducteur. L'audience fut extrêmement gracieuse. François Ier, qui était sur le point de partir pour Lyon, dit à messer Giuliano d'emmener Cellini, et que l'on parlerait en route de plusieurs beaux ouvrages dont l'exécution lui serait confiée. Cellini suivit donc la Cour ; chemin faisant, il se lia étroitement avec Hippolyte d'Este, qui n'était pas encore cardinal. Chaque jour, il avait de longs entretiens avec ce prélat, qui l'engagea à rester à Lyon, dans son abbaye d'Ainay, jusqu'à ce que le roi fût de retour de la guerre. Hippolyte était forcé de se rendre à Grenoble, mais son hôte devait trouver dans l'abbaye tout ce qu'il pourrait souhaiter. En arrivant à Lyon, Cellini était malade, et l'un de ses deux ouvriers, Ascanio, avait la fièvre quarte, de sorte qu'il était dévoré du désir de retourner à Rome. Hippolyte l'ayant vu décidé de quitter la France, lui remit l'argent nécessaire pour lui fabriquer un bassin et une aiguière. L'artiste partit donc et traversa les montagnes du Simplon avec ses deux élèves et quelques Français qui lui tinrent longtemps compagnie. Arrivé à Rome, huit ouvriers travaillaient nuit et jour sous sa direction, autant pour son honneur que pour son profit. Pendant qu'il poussait ainsi, de front et avec vigueur, l'exécution des pièces d'orfévrerie qui lui avaient été commandées, il reçut d'Hippolyte la lettre suivante :

« Benvenuto, notre chef ami, le grand roi très-chrétien s'est souvenu de toi, et m'a dit, il y a peu de jours, qu'il désirait

(*b*) C'était peut-être le père de Jean d'Albissi, seigneur d'Yvours. Voyez son article dans la *Biogr. lyonn.*, et ajoutez-y que frère Luc Antonio Ridolfi publia à Lyon, en 1551, une traduction des *Dames de renom*, de Boccace, qu'il avait dédiée à Marie Albizi de Dei.

l'avoir à son service ; je lui ai répondu que tu m'avais promis de venir dès que je te demanderais. « Je veux, a repris le roi, qu'on « lui envoie l'argent nécessaire pour qu'il puisse voyager avec « un train digne d'un homme tel que lui. » Au même instant, il a chargé son amiral de me faire compter mille écus d'or par le trésorier de l'Epargne. Le cardinal Gaddi (*c*), qui était présent, s'est alors avancé et a dit à Sa Majesté qu'Elle n'avait pas besoin de donner cet ordre, parce qu'il t'avait lui-même envoyé assez d'argent, et il a ajouté que tu étais en route. Si, comme je le pense, rien de ce qu'a dit le cardinal Gaddi n'est vrai, réponds-moi dès que tu auras reçu ma lettre ; je ramènerai l'affaire sur le tapis, et tu auras l'argent promis par ce roi magnanime. »

Cellini se hâta de répondre à son protecteur que le cardinal Gaddi ne lui avait rien offert, et que si ce prélat lui avait fait quelque proposition, il ne l'aurait pas tenue secrète ; qu'au reste il était prêt à partir dès qu'il aurait reçu une nouvelle lettre.

Vers ce même temps, Cellini eut un procès avec un de ses ouvriers; il le gagna. L'ouvrier, pour se venger, accusa son patron d'avoir volé, pendant le sac de Rome, des bijoux appartenant à l'Eglise. Arrêté et renfermé au château Saint-Ange, Cellini n'eut pas de peine à se justifier ; mais, comme on lui avait fait la réputation d'un homme turbulent, on ne lui rendit pas la liberté. François Ier, instruit de cette injustice, chargea M. de Montluc, son ambassadeur, de le réclamer comme son sujet ; Paul III se montra inexorable.

L'infortuné prisonnier avait fait, avec les draps de son lit, des bandes assez longues et assez fortes pour s'échapper par une des tours du Château ; cet expédient lui réussit. Bientôt trahi par l'indiscrétion d'un ami qu'il recevait dans la maison où il avait trouvé un asile, il y fut arrêté. Reconduit en prison, il fut mis dans le cachot où le prédicateur Foiano (?) était mort de faim. Il fit vœu, le 2 octobre 1539, d'aller au Saint-Sépulcre, si Dieu le trouvait digne de revoir le soleil. Le 1er novembre suivant,

(*c*) Voyez, ci-dessus, p. 44.

le gouverneur du château, se sentant dangereusement malade, voulut faire estimer par Cellini des pierreries; l'artiste fut amené dans la chambre qu'il avait occupée avant son évasion. Quelques jours après, Hippolyte, étant arrivé à Rome, fut invité à l'un des splendides festins que Paul III donnait une fois par semaine, et, profitant, après le repas, des bonnes dispositions du Saint-Père, il lui fit signer l'ordre de mettre, sur-le-champ, Cellini en liberté. Aussitôt, deux gentilshommes de sa suite, allèrent, à quatre heures de la nuit, délivrer le prisonnier; ils l'amenèrent auprès d'Hippolyte, qui l'installa dans sa villa de Belfiore.

Avant sa captivité, Cellini avait ébauché le bassin et l'aiguière que son protecteur lui avait commandés; l'aiguière avait disparu; il fallut en fabriquer une autre. Hippolyte venait, au moins une fois par jour, dans l'atelier de l'artiste, et ne cessait de lui donner de nouvelles commandes; il voulut, entre autres choses, un cachet épiscopal pour son église de Milan. Benvenuto y grava deux petits sujets : saint Jean prêchant dans le désert, et saint Ambroise, à cheval, chassant les Ariens. Hippolyte était fier de ce cachet qu'il se plaisait à comparer à ceux des autres cardinaux, qui, presque tous, étaient de la main de Lantizio (?). Un jour, il demanda à Cellini le modèle d'une salière qui ne ressemblât en rien à ce qui avait été fait jusqu'alors en ce genre, ensuite il lui communiqua des lettres par lesquelles François Ier lui mandait de revenir au plus tôt à sa cour, accompagné de Benvenuto; il lui recommanda de se tenir prêt à partir dans dix jours, et lui fit présent d'un superbe cheval appelé *Tournon*, parce qu'il lui avait été donné par le cardinal de Tournon.

Cellini refusa de se joindre à la suite d'Hippolyte, parce qu'il voulait s'arrêter à Florence. Il partit de Rome, le Lundi-Saint 31 mars 1540 (n. s), avec Ascanio et Pagolo; ils faillirent périr en route; il arrivèrent cependant à Ferrare avant Hippolyte, qui, instruit des dangers qu'ils avaient courus, s'écria quand il revit son protégé : « Plaise à Dieu que je te conduise vivant au roi, « comme je m'y suis engagé! » Cellini obtint du prélat un domestique avec lequel il put chevaucher avec plus de sécurité. Il

laissa Hippolyte à Ferrare, et, traversant le Mont-Cenis, il débarqua sain et sauf à Lyon. Il fut obligé d'y séjourner pour attendre un muletier qui devait lui apporter le reste de ses bagages ainsi qu'une caisse contenant le bassin et l'aiguière; il logea dans le cloître d'Ainay, et quand le muletier fut arrivé, il chargea ses bagages sur une charrette et se mit en route pour Paris.

La cour était à Fontainebleau. Cellini s'y rendit avec ses deux ouvriers, Hippolyte leur fit aussitôt donner des logements. Instruit de son arrivée, le Roi voulut que l'artiste lui fût présenté immédiatement; il vint auprès de Sa Majesté avec le bassin et l'aiguière à la main; le monarque les prit et s'écria, en s'adressant à Hippolyte: « En vérité, je ne crois pas que les anciens « aient jamais rien produit d'aussi beau; je me souviens d'avoir « vu tous les chefs-d'œuvre des meilleurs maîtres d'Italie, mais « aucun ne m'a tant frappé que celui-ci. » Puis se tournant vers Cellini, il lui dit en italien: « Benvenuto, passez ici quel- « ques jours, amusez-vous et faites bonne chère; pendant ce « temps là, nous songerons à vous faciliter les moyens d'exé- « cuter quelque chef-d'œuvre. »

Quelque temps après, le Roi fit un voyage en Dauphiné, accompagné de toute sa cour et d'une suite extrêmement nombreuse (*d*) où se trouvaient Cellini et ses deux ouvriers. Au re-

(*d*) Le château de Saint-Priest, où François Ier s'arrêta, avait déjà reçu le roi Charles VII en 1456, lorsqu'il fut obligé de venir en ce pays pour rappeler à l'ordre son fils, le dauphin Louis; c'était un magnifique château qui appartint, pendant plusieurs siècles, à la famille Richard de Saint-Priest, qui portait *d'azur, à trois quinte-feuilles d'argent*, et qu'il ne faut pas confondre avec les Saint-Priest du Forez; il passa plus tard dans la famille de Budos, qui le vendit, le 27 février 1645, moyennant le prix de 94 mille livres à Jacques Guignard, seigneur de Bellevue, premier président en la Cour des Aides de Vienne (depuis prévôt des marchands de la ville de Lyon), en faveur duquel la seigneurie de Saint-Priest fut érigée en vicomté, au mois de novembre 1646. Cette famille existe encore à Paris où elle est représentée par les comtes de Saint-Priest et les ducs d'Almasan (note de M. A. de T.). — Aujourd'hui le château de Saint-Priest appartient à M. Louis Bonnardet, membre de l'Académie de Lyon.

tour, vers la mi-novembre, il fut installé au Petit-Nesle, mais il faillit en être expulsé par le prévôt des marchands de Paris, qui prétendait que ce château lui appartenait. Le Roi avait chargé son premier secrétaire, M. de Villeroy, de pourvoir Cellini de tout ce qui pouvait lui être nécessaire, mais Villeroy, l'intime ami du prévôt, fit subir à l'artiste mille contrariétés; alors le monarque irrité le plaça sous la sauvegarde du comte d'Orbec, qui lui procura avec la plus rare complaisance tout ce dont il avait besoin.

Le bassin et l'aiguière, après plusieurs mois de travail, étaient enfin terminés; quand ils furent dorés, Cellini les remit à Hippolyte qui s'empressa d'aller les offrir au Roi. En retour de ce présent, Sa Majesté gratifia Hippolyte d'une abbaye de sept mille écus de rente, et voulut, en même temps, faire un cadeau à Cellini, mais Hippolyte dit qu'il lui ferait une pension de trois cents écus au moins quand il serait en possession de l'abbaye.

Quelque temps après, le Roi se trouvant à Paris, se rendit, un soir après dîner, dans l'atelier de Cellini qu'il n'avait pas prévenu; il était accompagné d'Hippolyte, du cardinal de Lorraine, de Madame d'Etampes et de l'élite de la noblesse de la Cour. A son arrivée, tous les ouvriers étaient à l'œuvre. Enchanté de cette visite, François manda Cellini le lendemain, pendant son dîner. Hippolyte était assis à la table royale, et l'on était au second service quand il fut introduit. Dès qu'il se fut approché, le roi lui dit qu'il voulait que le bassin et l'aiguière fussent accompagnés d'une salière; il commanda au vicomte d'Orbec de remettre, pour la confection de cette pièce, mille écus de vieil or et de bon poids. Beaucoup d'autres objets lui furent commandés. Pour le retenir en France, des lettres de naturalisation lui furent données, et le Roi le fit seigneur du Petit-Nesle.

Un traité de paix entre François Ier et Charles-Quint avait été signé à Crépy, le 18 septembre 1544. Cellini avait terminé tous les objets demandés par la Cour, et, n'ayant pas reçu de nouvelles commandes, il avait congédié, depuis plusieurs mois, tous ses ouvriers, à l'exception de Pagolo et d'Ascanio. Le Roi était alors à Argenton, ville qui appartenait à la reine de Navarre.

Cellini s'y rendit, il y trouva Hippolyte, et, après avoir attendu quelques jours, parce que Sa Majesté était malade, il lui fut présenté et lui offrit deux petits vases d'argent, les derniers qu'avaient faits Ascanio et Pagolo; le Roi en fut charmé, Cellini profita de ses bonnes dispositions pour demander la permission d'aller faire un tour en Italie: « Benvenuto, lui dit le Roi, tu es un « grand fou, emporte ces vases à Paris; je veux qu'ils soient « dorés. » Hippolyte engagea l'artiste à ne pas insister et à retourner à Paris, où si, après huit jours d'attente, il ne lui écrivait pas, ce serait signe que rien ne s'opposait à son départ. Au bout de vingt jours, Cellini ayant achevé tous ses préparatifs, plaça les caisses, qui contenaient trois vases ébauchés, sur un mulet que lui prêtait, jusqu'à Lyon, l'évêque de Pavie; il laissa la garde de son château à ses deux élèves, qui, pour ne pas rester oisifs devaient terminer plusieurs pièces commencées. Il partit accompagné d'un domestique et d'un petit valet français. Hippolyte de Gonzague, qui était à la fois au service du Roi et du comte Galeotto della Mirandola, quelques gentilshommes de ce dernier et le florentin Leonardo Tedaldi se joignirent à lui. A peine fut-il parti que les trésoriers du roi se rendirent au Petit-Nesle, et, prétendant que les trois vases que Cellini avait emportés avaient été faits avec l'argent de Sa Majesté, ils dépêchèrent Ascanio pour lui enjoindre de les renvoyer. Celui-ci atteignit, au milieu de la nuit, son maître qu'il trouva couché dans une hôtellerie. L'intention de Cellini était de déposer ces vases dans l'abbaye d'Ainay jusqu'à son retour d'Italie; aussi n'hésita-t-il point à faire reconduire le mulet et sa charge au Petit-Nesle, et il continua sa route avec ses compagnons de voyage.

On n'était plus qu'à une journée de Lyon, lorsque, vers les 4 heures du matin, de violents coups de tonnerre ébranlèrent la voûte du ciel sillonnée par de nombreux éclairs. Cellini chevauchait à une portée d'arbalète en avant de ses camarades; outre le tonnerre, il sortait des nuages un bruit si épouvantable qu'il crut que le jour du jugement dernier était arrivé; il s'arrêta; des grêlons, plus gros que des graines de sarbacane, commencèrent à tomber sans une goutte d'eau; ils allèrent peu à peu,

en grossissant, si bien qu'on les aurait pris pour des balles d'arbalète; son cheval s'épouvantait; il tourna bride, et courut ventre à terre jusqu'à ce qu'il eût retrouvé ses compagnons. Ceux-ci, non moins effrayés, s'étaient réfugiés sous des pins; bientôt la grêle arriva à la dimension d'un énorme citron; Cellini se mit alors à entonner le *Miserere*, et pendant qu'il s'adressait ainsi dévotement à Dieu, un énorme grêlon fracassa une forte branche du pin sous lequel il se croyait en sûreté; un autre frappa son cheval à la tête et faillit le renverser; il fut lui-même atteint par un troisième grêlon; mais heureusement par ricochet, car autrement il serait mort sur le coup. Le pauvre vieux Léonardo, qui, comme Cellini, était agenouillé, fut de son côté, renversé les mains contre terre. Aussitôt que Cellini vit que les pins ne pouvaient plus le protéger, et qu'il ne suffisait pas de chanter le *Miserere*, il étendit ses habits sur sa tête, et dit à Léonardo, qui criait « Jésus, Jésus, au secours! » que Jésus lui aiderait s'il s'aidait lui-même. Le salut de ce poltron coûta plus à Cellini que le sien propre. Cet ouragan se dissipa enfin; les voyageurs, tout moulus, remontèrent à cheval, en se montrant leurs contusions et leurs meurtrissures. A un mille de là, des scènes de désolation que l'on ne saurait décrire, vinrent s'offrir à leurs regards: des arbres ébranchés et brisés, des bestiaux assommés et plusieurs bergers écrasés et sans vie; ils virent quantité de grêlons que l'on n'aurait pas tenu dans les deux mains; ils s'estimèrent fort heureux d'être sortis de ce mauvais pas à si bon marché; ils reconnurent alors l'efficacité de leurs prières; ils rendirent à Dieu de ferventes actions de grâces, et, le lendemain, ils arrivèrent à Lyon; ils s'y reposèrent huit jours, et franchirent les monts sans accident.

Cellini nous apprend, dans son *Traité d'orfévrerie*, qu'il séjourna en France quatre années entières. Il mourut à Florence, le 15 février 1570, sans avoir revu son illustre protecteur. Entre autres ouvrages de sa main, le Musée de Paris possède un buste colossal en bronze représentant Jules César; — le piédestal en bronze doré pour la statue de Jupiter, avec deux bas-reliefs représentant Léda et son cygne, et l'enlèvement de Ganymède; — le petit vase doré destiné à M^me^ d'Etampes.

DISCOURS

prononcé

AUX FUNÉRAILLES DU CARDINAL HIPPOLYTE D'ESTE,

Par Marc-Antoine MURET (1),

Le 3 des nones de décembre (11 décembre 1572).

Quel plus triste et plus douloureux spectacle pouvait nous être offert, très-nobles sénateurs et très-illustre assemblée, que celui qui est mis, en ce jour et dans ce temple, sous nos yeux, par les décrets de la toute-puissance divine et par l'inévitable nécessité de la mort, imposée à la condition humaine ! En effet, celui qui nous relevait nous mêmes lorsque nous étions abattus, celui qui nous ranimait lorsque nous succombions à demi-morts, il est là, devant nous, gisant et inanimé. Lui dont les libéralités et les largesses inépuisables ont procuré à tant d'autres, et à nous mêmes, les moyens de conserver l'existence, le voilà maintenant privé de la vie. Ah ! oui, c'est à bon droit que des larmes tombent de tous les yeux, que de toutes parts l'on entend retentir les soupirs les plus déchirants et les gémissements les plus lamentables ; c'est à bon droit que nous voyons, non seulement les hommes, mais encore les murailles elles-mêmes de cet édifice sacré étaler avec pompe les emblêmes

(1) Muret avait consigné sur l'exemplaire imprimé de ses *Variæ lectiones* quelques notes manuscrites sur Hippolyte d'Este ; voici une traduction de celle qu'on lit au bas de la Dédicace de cet ouvrage à ce prélat : Hippolyte, cardinal de Ferrare, mourut le mardi 2 décembre 1572, un peu avant la vingtième heure. Qu'il repose en paix ! Il était né comme je le lui ai souvent entendu dire à lui-même, le 25 août 1509 J'ai passé dans sa maison quatorze années entières, et j'ai toujours eu à me louer de sa libéralité et de sa bienveillance.

de la tristesse et du deuil. Mais à quoi serviraient des plaintes inutiles ? Ne devons-nous pas accepter avec calme et résignation les décrets de la Providence. Cherchons donc ailleurs quelque soulagement à notre infortune et à notre affliction ; et pour adoucir, s'il est possible, la douleur que nous cause la perte d'Hippolyte d'Este, notre patron et notre père à tous, rappelons le doux souvenir de ses vertus et répétons ses louanges. Certes, c'est une bien dure et bien amère consolation que celle-là, car plus le cœur s'arrête à considérer l'excellence de ce qu'il a perdu, plus il excite ses regrets ; mais, il faut en convenir cependant, l'esprit ne peut, en ce premier moment, chercher nulle autre part que dans ce souvenir un peu de repos. Ce retour sur les glorieuses actions d'Hippolyte d'Este, apportera du moins un petit soulagement à nos regrets, en nous raffermissant dans l'espoir qui survit au fond de nos consciences; car nous croyons tous, ô Dieu très-bon et tout-puissant, qu'Hippolyte a été appelé par vous à une vie meilleure, plutôt qu'enlevé à notre amour !

Si le poids de la douleur suffisait à rendre éloquents ceux qu'elle écrase, avec qu'elle confiance, ô le meilleur et le plus cher de tous les Maîtres, je me proclamerais le plus habile orateur pour célébrer les immenses et nombreux bienfaits dont vous m'avez comblés. Mais en ce moment douloureux tout m'abandonne hormis le désir de publier vos mérites : mes yeux sont obscurcis par les larmes ; mon intelligence est accablée sous le poids de la tristesse ; c'est à peine si ma poitrine oppressée peut laisser échapper des mots entrecoupés ! Si jamais j'eus quelque talent, si jamais l'habitude de la parole me fit acquérir quelque facilité, ces avantages, que votre attachement pour moi vous fit estimer plus qu'ils ne le méritaient, je les ai tous perdus aujourd'hui, en vous perdant. J'essayerai cependant votre éloge ; ma piété envers vous me fera affronter tant d'obstacles. Si j'en viens à

bout, on rendra justice au sentiment de reconnaissance qui m'aura inspiré tout ce dont j'étais capable ; si, au contraire, les forces me manquent au milieu de ma course, ce sera du moins pour moi un honneur d'être anéanti et rendu muet par la douleur, au moment où j'entreprenais de vous louer.

Et maintenant, vous tous qui m'écoutez, je vous en supplie, arrêtez pour un instant vos gémissements et vos pleurs ; et tandis que je ne ferai qu'effleurer une faible partie de tant et tant de choses que j'aurais à rappeler, écartez de vos cœurs le ressentiment de la cruelle blessure qui les a déchirés, pour me prêter votre attention tout entière.

Et d'abord, si nous admettons que l'éclat et l'illustration de la famille puissent servir de recommandation à la personne, ce qui semblerait assez conforme aux lois de la nature, car plus il y a eu dans une maison d'hommes illustres par leurs vertus et la gloire de leurs grandes actions, plus ceux qui sortent de la même souche se sentent portés à suivre ces nobles exemples ; quelle maison, dans toute l'Italie, pourrait l'emporter, ou par la multitude des grands hommes qu'elle a produits, ou par l'élévation et l'ancienneté du pouvoir qu'elle tient de ses ancêtres, sur la maison des princes d'Este ? Mais je ne veux pas m'arrêter à ces choses, il est bien inutile en effet de parler de ce que personne n'ignore. Le temps me presse d'ailleurs, et il serait injuste et en dehors de mon sujet, de revendiquer une gloire étrangère pour celui auquel ses œuvres en assurent une surabondante. Quelque petite et obscure qu'eût été la famille d'Hippolyte d'Este, il eût pu, à lui seul, la rendre célèbre et l'élever au faîte de la gloire. Mais, comme il était issu de la race la plus illustre et la plus relevée, il a su se conduire de manière à apporter à ses ayeux autant d'éclat et de lustre qu'il leur en devait lui-même.

Dès sa plus tendre enfance, il se fit remarquer par de

telles dispositions à la vertu et en particulier à la prudence, que le prince, son père, qui l'aimait si tendrement, ne voulut jamais prendre un parti dans les affaires de quelque importance sans s'être entouré des conseils de son jeune fils. C'est devant lui qu'il donnait audience aux ambassadeurs des cours étrangères; devant lui qu'il communiquait à ses ministres les instructions les plus secrètes. Chaque fois qu'il s'agissait de décider de la paix ou de la guerre, ou d'arrêter quelque autre mesure d'une gravité exceptionnelle, il voulait que son fils assistât aux délibérations. Formé à cette école de la sagesse, Hippolyte d'Este acquit en peu de temps une connaissance si profonde de tout ce qui touche au bon gouvernement des peuples qu'à peine adolescent il surpassait en maturité et en expérience les vieillards les plus consommés dans la pratique des affaires. Aussi, lorsque dans un âge plus mûr, il vint en France, à la cour du roi François, non seulement le premier du nom, mais encore, et de beaucoup, le premier par la réunion de toutes les vertus royales entre tous les rois de notre âge, il conquit, non pas tant à cause de la noblesse de son origine ou des liens de parenté qui l'unissaient à ce monarque, qu'à cause d'une certaine science dont il fit bientôt preuve dans la manière de traiter les affaires publiques, une telle autorité, qu'après le Roi, dans ce vaste et opulent royaume, personne n'exerça une influence aussi forte que la sienne, dans les conseils et dans l'administration générale du pays. Il n'eut pas moins de crédit sous le règne d'Henry II. Ce prince n'envoya jamais ses officiers, dans quelque contrée de l'Italie que ce fût, soit généraux d'armées, soit ambassadeurs, quels qu'ils fussent en un mot, sans les placer sous la direction et la dépendance d'Hippolyte d'Este, et sans leur recommander de ne rien faire dans les choses de quelque gravité, sans avoir sollicité ses avis et obtenu son approbation.

Comment passer sous silence cette mission, si utile à la république chrétienne, qu'il vint remplir en France, et comment en parler dignement? Alors s'étendait sur toute la France cette troupe innombrable d'hommes pervers, qui prenant occasion de la jeunesse du roi Charles, se croyaient tout permis, et répandaient publiquement dans le peuple les doctrines les plus dangereuses et les plus criminelles, en matière de religion. Le mal s'était étendu à ce point, que non seulement ils avaient imbu du venin de leurs fausses doctrines les classes inférieures, mais qu'ils étaient parvenus à en infecter l'esprit d'un assez grand nombre de Princes. Les écrits de Luther, de Calvin, et d'autres ouvrages impies, étalés en public, circulaient dans toutes les mains. Les livres salutaires des Jérôme et des Augustin, des Grégoire et des Ambroise, étaient expulsés de toutes les librairies et de toutes les bibliothèques. A la cour même, se tenaient de nombreuses assemblées d'hérétiques, auxquelles prenaient part des personnes de la maison du roi. On n'entendait de tous côtés que leurs exécrables cantiques, et leurs affreux blasphèmes contre Dieu et les Saints, ne cessaient d'affliger les oreilles catholiques.

Au milieu de tant de troubles et de périls, le Souverain-Pontife, Pie IV, guidé, on n'en saurait douter, par l'esprit de Dieu, ne vit rien de mieux que d'envoyer en France, pour y remplir sa première légation, Hippolyte, cardinal de Ferrare. Ce prince montra un grand courage, en acceptant cette mission. Il ne fut arrêté ni par une santé délicate, ni par les longueurs du voyage, ni par la saison, car l'on était alors dans le plus fort de l'été, dans ce moment de l'année où les plus robustes croient qu'il n'est pas sans dangers de venir à Rome ou d'en sortir. La crainte n'eut aucun empire sur lui, bien qu'il sût prévoir tous les périls auxquels il allait se trouver exposé, en butte, jour et nuit, soit aux violences, soit aux

embûches des hérétiques. Pendant sa légation, il contint les uns par son autorité, il ramena les autres aux principes qu'ils avaient abandonnés, en leur laissant entrevoir quelque espérance d'accommodement. Combien de choses, pour le salut de ce royaume, il sut taire et souffrir; combien de mesures il sut prendre, tantôt en public et aux yeux de tous, tantôt en secret et avec une certaine dissimulation. Il ne s'arrêta que lorsqu'il eut chassé les hérétiques de la Cour, ramené ceux qui étaient encore restés fidèles à leur roi et à leur Dieu, et déclaré une guerre ouverte à ceux qui persistèrent dans leur obstination. De même que dans une graine est contenu le germe des arbres les plus grands, de même cette légation fut le germe et le principe de tant de grandes et fortes choses, plus tard heureusement accomplies en France, dans l'intérêt de la religion. Mais ce qui mérite par-dessus tout notre admiration, c'est que le Légat, ayant rencontré parmi les hommes les plus consommés en prudence et en sagesse des opinions aussi éloignées de la sienne que le ciel est éloigné de la terre, il n'en resta pas moins fermement attaché à ses plans, et que, seul de son sentiment, il sut conduire les choses à un tel résultat que l'événement vint lui donner raison contre tous, et prouver qu'à lui tout seul il avait été plus clairvoyant et plus sage que tous les autres. En attendant, la critique ne l'avait pas épargné: les sourdes insinuations, les attaques déclarées de l'envie, tantôt lui reprochèrent sa patience et ses lenteurs, tantôt interprétèrent à mal ses plus sages mesures dictées par le courage et la prudence. Il sut dédaigner ces critiques, sans perdre de vue ses desseins; la suite des événements a tellement fait justice de ces imputations malveillantes, que l'on put à bon droit lui appliquer ces vers du poète (Ennius):

« A lui seul, par de sages lenteurs, il remit à flot le vaisseau de l'Etat; de vains murmures ne lui firent jamais exposer

le salut de la République. Aussi, la gloire de cet homme illustre grandit-elle de jour en jour (1). »

Limité par le temps, c'est à peine si je puis effleurer tant de choses importantes, dont chacune demanderait un volume. En effet, tout ce que je viens de dire n'a trait qu'à sa prudence. N'aurais-je donc pas à parler de ses autres vertus; quelles elles furent et combien grandes? Qui se montra jamais plus magnifique et plus splendide dans sa manière de vivre? Que d'édifices il fit élever soit en France, soit en Italie, et quels somptueux édifices! Que de riches antiquités il alla arracher pour ainsi dire à la tombe, et retirer de l'oubli où l'ignorance des siècles les avaient laissé disparaître! Que d'artistes habiles excités à de belles et nouvelles productions, par les récompenses qu'il leur proposait! Quel prince, quels ambassadeurs, quels hommes illustres et marquants purent jamais recevoir l'hospitalité dans la maison d'Hippolyte d'Este sans se croire, non chez le plus splendide des cardinaux, mais chez le roi le plus puissant? Et en même temps combien il fut généreux et libéral envers les pauvres et tous les nécessiteux! Vous le savez, habitants de Tivoli, vous qui, sans parler de tant de bienfaits incessants et journaliers, l'avez vu chaque année, à l'époque des grosses chaleurs, alors que l'épidémie étend ses ravages parmi vous, envoyer tous les jours ses gens visiter les malades et veiller à ce qu'ils ne manquassent ni de remèdes pour le rétablissement de leur santé, ni d'aliments pour l'entretien de leur famille. Et nous-mêmes, pourrions-nous oublier comment il se comporta à cet égard, durant sa légation en France? De tout l'argent lui revenant de ses fonctions, il ne voulut jamais rien retenir; il le faisait distribuer aux pauvres.

(1) Seul, il sut, à pas lents, ramener la victoire;
Pour sauver les Romains, il brava leurs discours;
Sa gloire en est plus belle et s'accroît tous les jours.

Personne n'aima plus que lui les savants et les gens de lettres; personne ne les reçut en plus grand nombre chez lui; personne ne les encouragea par de plus généreuses et plus inépuisables largesses. Leur conversation et leurs débats servaient d'assaisonnement à sa table; il réservait avec soin pour les entretenir les loisirs que lui laissaient ses graves occupations. Il apportait dans ses relations avec eux, avec ses amis et avec les gens de sa maison, une telle facilité, une bienveillance si affable qu'il semblait être un père pour tous. Il causait familièrement avec eux, il aimait même à plaisanter avec courtoisie. S'ils commettaient quelque faute, il les reprenait, plutôt avec la bonté d'un père qu'avec l'autorité et la roideur d'un maître. Il ne savait rien oublier plus facilement que les injures. Ceux d'entre nous qui ont vécu dans son intimité savent combien de fois il lui est arrivé, après avoir éprouvé les plus noires injustices de la part des hommes qu'il avait le plus comblés de bienfaits, non-seulement de repousser l'occasion qui lui était offerte d'en tirer vengeance sans embarras et à discrétion, mais encore de répandre de nouvelles faveurs sur ces ingrats, au point de les en accabler.

Pendant tout le cours de sa vie il donna des marques nombreuses et éclatantes de sa piété et de sa religion envers Dieu, mais elles devinrent encore plus fortes et plus apparentes quand il fut près de mourir. Aussitôt qu'il eut compris que l'heure de sortir de ce monde était arrivée pour lui, sans en être effrayé, il fit appeler le prêtre et lui confessa ses péchés, avec un accent qui témoignait à la fois du repentir de son cœur et de la confiance entière de son âme dans la bonté et la miséricorde de Dieu. Quelques heures plus tard, il reçut avec une extrême dévotion le Corps Saint et Sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il voulut ensuite faire son testament; et s'il n'en eût été empêché par

les manœuvres de quelques hommes jaloux et envieux, il aurait laissé à tous les siens un témoignage de sa bienveillance et de son affection. Bientôt ses forces l'abandonnant de plus en plus, il reçoit, selon la coutume des chrétiens, l'onction de l'huile sainte; puis, comme on récitait à ses côtés les psaumes de David, ne pouvant faire plus, d'une voix mourante et éteinte, il répète le dernier mot de chaque verset, jusqu'à ce qu'enfin, au milieu des larmes et des gémissements de ceux qui l'entourent, il rend son âme à Dieu.

Ah! quel n'est pas mon malheur! De quel vain espoir m'étais-je flatté! J'avais cru qu'un rapide retour sur les vertus de celui que nous pleurons soulagerait mon affliction! Qu'ai-je fait? Ce souvenir a déchiré mon cœur, augmenté la plaie, ajouté douleurs sur douleurs! Que nous reste-t-il donc à faire, à nous tous qui avons perdu un tel maître, si non de donner un libre cours à nos larmes, afin de manifester, par tous les moyens en notre pouvoir jusqu'où monte notre désolation. Mais consacrerons-nous le reste de notre vie aux pleurs et aux regrets? Nous pouvons et nous devons faire mieux! En effet, si nous pouvons avoir une légitime confiance que celui qui a vécu et qui est mort si chrétiennement est déjà admis dans le ciel, il est certain néanmoins que très-peu d'âmes sortent des liens terrestres assez pures pour n'avoir à subir aucune expiation après le trépas. Nous devons donc tous faire ce qui dépend de nous pour lui venir en aide. Or nous savons que l'intensité et la durée des peines auxquelles les âmes sont exposées dans l'autre vie peuvent être adoucies et abrégées par nos bonnes œuvres et surtout par nos ferventes prières. Vous tous qui avez aimé Hippolyte d'Este pendant sa vie, aimez-le quoique mort, unissez vos prières aux miennes. Elevant tous ensemble nos cœurs et nos mains vers le ciel, demandons à Dieu de le délivrer, s'il était encore retenu dans ce lieu où les âmes achèvent de se purifier. Ce-

lui qui vivant ne sut refuser à personne son apppui, mort ne doit être abandonné de personne.

O Seigneur Jésus-Christ, créateur et rédempteur du genre humain, vous qui nous avez ordonné de prier les uns pour les autres, vous qui avez déclaré que les prières de vos fidèles ne resteraient jamais sans effets, daignez considérer cette multitude affligée et désolée, accordez, par ces blessures que vous avez reçues par amour pour nous, par ce sang que vous avez répandu sur l'autel de la Croix, par cette mort pleine d'ignominies que vous avez volontairement subie pour nous, accordez à nos supplications unanimes que votre serviteur Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, soit affranchi de toute peine; s'il vous devait encore quelque expiation, qu'il en soit libéré et introduit sans retard dans ce séjour heureux où il goûtera avec vous les joies éternelles!

Rentrez maintenant chez vous, habitants de Tivoli, et dites à vos enfants que ni eux, ni leur postérité ne verront jamais les funérailles d'un cardinal plus grand, et de toutes manières plus illustre que le cardinal de Ferrare.

RECHERCHES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES

SUR

LES GIROUETTES

CHEZ LES ANCIENS ET LES MODERNES

PAR

M. C. ÉMILE PERRET DE LA MÉNUE,

architecte.

—

Nous lisons dans l'histoire poétique des peuples de l'antiquité qu'Osiris ayant été tué par ses ennemis, son corps fut jeté dans le Nil ou dans la mer. Seule, sur un bateau qu'elle dirige avec la rame, Isis éplorée cherche les restes de son malheureux époux (1). Tout à coup elle se sent poussée par l'effort du vent qui enfle son voile; debout sur sa nacelle, et appuyée sur l'aviron, elle résiste à cette force nouvelle, et sa barque emportée glisse rapidement sur les eaux.

Arrivée en Phénicie, Isis raconte son aventure; des hommes de génie étudient cet effet produit par le hasard, ils cherchent à l'utiliser, les voiles de vaisseau sont inventées.

Telle est la fable ingénieuse dont les Phéniciens, qui adoraient le Soleil sous le nom d'Osiris et la Lune sous celui d'Isis, composèrent le récit, donnant ainsi toutes les

(1) 1500 ans avant J.-C., Osiris, après s'être emparé de l'Egypte, avait épousé Isis; ils établirent d'excellentes lois dans ce pays et y introduisirent un très-grand nombre de précieuses inventions.

couleurs de la poésie à une découverte par laquelle l'art de naviguer, prenant chez eux un plus grand essor, rendait exécutables ces longues excursions maritimes dont l'histoire de ces peuples nous a conservé le souvenir (1).

Les moyens de parcourir les mers grandissant chaque jour par l'emploi et le perfectionnement des voiles, la nécessité de bien utiliser les vents créa une science nouvelle, celle de les bien connaître.

Chez les Grecs, Andronic, architecte, né à Céreste, en Macédoine, fut le premier qui s'appliqua particulièrement à les étudier. Il réduisit leur nombre à huit et fit construire à Athènes, près du marché public, un petit monument octogone, très-connu sous le nom de Tour-des-Vents. Varron, né 116 ans avant J.-C., donne à cet édifice le nom d'Horloge, *Horologium*, toutes les découvertes faites permettant de supposer en effet qu'une clepsydre ou horloge d'eau avait été établie dans la partie inférieure de cette construction. Ce monument était terminé par une pyramide ; et sur sa pointe, Andronic avait posé un triton d'airain, lequel tournant sur une tige de fer et tenant dans sa main une baguette, indiquait ainsi le vent qui le faisait mouvoir. Tel fut le premier instrument connu, dans les temps anciens, pour dé-

(1) 260 ans avant J.C., Nechus, ou le Pharaon Nechao, faisait partir une flotte composée de Phéniciens qui, sortant de la mer Rouge par le détroit de Babel-Mandel, s'engagèrent dans la mer des Indes, doublèrent le cap de Bonne-Espérance, remontèrent vers le Nord, par la mer Atlantique, entrèrent dans la mer Méditerranée par le détroit de Gibraltar, Colonnes d'Hercule, et abordèrent en Egypte après un voyage de trois ans.

On sait que les Phéniciens se trouvant trop resserrés sur les côtes, après les conquêtes du peuple de Dieu, se répandirent dans la plupart des îles de la Méditerranée. Leur colonie la plus célèbre fut celle de Carthage, qu'ils établirent sous la conduite de Didon, 135 ans avant la fondation de Rome.

signer le côté d'où venait le vent. Vitruve a donné de cette tour la description suivante (1):

« *Non nullis placuit esse ventos quatuor, ab oriente æquinoctiali Solanum, a meridie Austrum, ab occidente æquinoctiali Favonium, a septentrionali, Septentrionem. Sed qui diligentius perquisiverunt, tradiderunt eos esse octo, maxime quidem Andronicus Cyrrhestes, qui etiam exemplum collocavit Athœnis turrim marmoream octogon et in singulis lateribus octogoni, singulorum ventorum imagines exsculptas supraque eam turrim metam marmoream perfecit, et insuper tritonem æreum collocavit dextrâ manu virgam porrigentem, et ita est machinatus, uti vento circum ageretur et semper contra flatum consisteret, supraque imaginem flantis venti indicem virgam teneret.* »

« Les vents, selon l'opinion de quelques uns, ne sont qu'au nombre de quatre, savoir: Solanus, qui souffle du côté du levant équinoxial; Auster, du côté du midi; Favonius, du côté du couchant équinoxial et Septentrio, du côté du nord. Mais ceux qui ont cherché avec plus de soin les différences des vents en ont compté huit, et particulièrement Andronic Cyrrhestes, qui bâtit pour cet effet à Athènes une tour de marbre, de figure octogone, sur chacun des côtés de laquelle était l'image de l'un des vents, à l'opposite du lieu d'où il souffle. Sur cette tour, qui se terminait en pyramide, il posa un triton d'airain qui tenait une baguette de la main droite; et la machine était ajustée de sorte que le triton, en tournant, se tenait toujours opposé au vent qui soufflait et l'indiquait avec sa baguette. »

Les époques auxquelles certains vents règnent plus particulièrement et les effets produits sur la terre par leur in-

(1) Voyez la *Collection des Auteurs latins*, publiée sous la direction de M. Nisard, art. Vitruve, livre 1^er^, chapitre VI.

fluence, sont représentés dans ce chef-d'œuvre d'art architectural avec cette finesse de composition et cette grâce d'allégorie que les Grecs surent si bien comprendre, et traduire avec tant d'esprit et de délicatesse. Zéphir s'y montre sous la figure d'un beau jeune homme, son corps est nu, il porte des fleurs variées dans les plis d'un léger manteau, c'est le vent si doux du printemps.

Borée emprunte les traits sévères d'un vieillard aux longs cheveux et portant toute sa barbe ; il est couvert d'un très-ample manteau, sa main droite soulève à hauteur de sa bouche une conque marine, et il semble se disposer à en faire sortir bientôt ce sifflement si aigu et si désagréable produit par le vent du nord au milieu de l'hiver.

Vitruve après avoir donné les noms des huit vents connus et personnifiés dans les bas-reliefs dont la frise du monument est décorée, explique comment, en se servant d'une table de marbre parfaitement de niveau, ou d'un style ou gnomon d'airain pour marquer l'ombre du Soleil, on parvient à trouver les points des régions d'où partent les vents ; connaissance qu'il pense être très-importante pour le tracé des villes : « On doit, dit-il, éviter avec soin que les vents n'enfilent directement les rues parce qu'ils sont toujours nuisibles ou par leur froid qui blesse ou par leur chaleur qui corrompt, ou par leur humidité qui nuit à la santé. »

Inconvénients certainement très-graves, mais dont nous semblons peu nous occuper aujourd'hui ; cet architecte illustre ne fait mention d'aucun autre instrument semblable à celui dont était surmonté le monument d'Andronène, et pouvant donner les mêmes résultats.

Nous l'avons vu plus haut, l'architecte grec Cyrresthes qui fut très-appliqué à l'étude des vents : *sed qui diligentius perquisiverunt*..... en compte huit : Solanus, Auster, Favo-

nius et Septentrio (1). Les quatre autres, placés entre ces premiers, étaient : Eurus, entre Solanus et Auster, au levant d'hiver; Africus, entre Auster et Favonius, au couchant d'hiver; Caurus, entre Favonius et Septentrio; Aquilo, entre Septentrio et Solanus (2). Ovide n'en cite que quatre dans ses métamorphoses, Eurus, Vesper, Zéphir et Borée. Tout le monde connaît le cinquième paragraphe du chant Ier, *Venti*. Nous en donnons un fragment, traduit en vers français par M. Desaintange, 1808 :

Mais celui qui des airs leur a livré les plaines,
Asservit à des lois leurs bruyantes haleines,
Et rendant leur discorde utile à l'Univers,
Relégua chacun d'eux en des climats divers.
L'impétueux Borée envahit la Scythie,
L'Eurus oriental règna sur l'Arabie :
Les bords où le Soleil éteint ses derniers feux
Echurent à Zéphyr; et l'Autan nébuleux
Souffla sur le Midi la pluie et les orages.

S'il ne nous reste aujourd'hui aucune trace matérielle, aucun vestige des instruments employés par les Romains pour indiquer de suite la nature du vent régnant, leurs écrits nous autorisent à penser que, chez eux, cette étude ne fût point négligée et qu'ils avaient fait sur cette matière des observations nombreuses, soutenues et si justes, qu'ils étaient parvenu, avec le temps et l'expérience, à se tromper rarement dans leurs prévisions.

En effet, nous les voyons régler souvent la direction de leurs travaux champêtres et certaines actions de leur vie sur les pronostics tirés du Ciel.

Le lever de l'Aurore, le coucher du Soleil, la couleur de

(1) Est, Sud, Ouest, Nord.

(2) Sud-Est, Sud-Ouest, Nord-Ouest, Nord-Est.

la Lune, l'éclat des étoiles, la marche des nuages, leur fournissaient des signes multipliés auxquels ils accordèrent, trop facilement peut-être, une entière confiance.

Virgile qui connaissait bien le Ciel, mais dont le savoir en physique fut peut-être un peu obscurci par ses croyances astrologiques, s'occupe fréquemment des présages célestes, surtout dans ses *Géorgiques*. Il dit, livre I^er^, vers 424 et suivants.

Si verò Solem ad rapidum, Lunasque sequentes
Ordine respicies, numquam te crastina fallet
Hora, neque insidiis noctis capiere serenæ.
Luna revertentes cum primum colliqit ignes
Si nigrum obscuro comprenderit aëra cornu,
Maximus agricolis, pelagoque parabitur imber.
At si virgineum suffuderit ore ruborem
Ventus erit ; vento semper rubet aurea Phœbe.
Sin ortu in quarto (namque is certissimus auctor)
Pura, neque obtusis per cœlum cornibus ibit,
Totus et ille dies, et qui nascentur ab illo
Exactum ad mensem, pluviâ ventisque carebunt.

« Si vous étudiez régulièrement la marche du Soleil et de la Lune, jamais vous ne serez trompé sur le temps du lendemain et la sérénité de la nuit ne vous en imposera point. Au premier moment, lorsque la Lune nouvelle brille de ses premiers feux, si son croissant obscurci laisse règner les ténèbres, une pluie abondante menace les campagnes et les mers. Si la lune se montre avec cette rougeur virginale qui sied aux jeunes filles, craignez le vent ; toujours le vent fait rougir la brillante Phébé. Si au quatrième jour elle est claire et lumineuse, ce jour et tous les jours suivants, jusqu'à la fin du mois, seront sereins. »

Il est à remarquer que dans ce passage :

Luna.....
At si virgineum suffuderit ore ruborem
Ventus erit ; vento semper rubet aurea Phœbe....

Ventus signifie probablement le vent du midi; car nous observons en effet qu'un ciel rougeâtre annonce ordinairement le vent du midi pour le lendemain; ce n'est donc pas, sans une raison illustre, que les Lyonnais appellent le vent du midi simplement *le Vent*, puisque c'est de leur part une imitation de Virgile.

Quoiqu'une lune pure, le quatrième jour, soit un signe de beau temps, cependant Virgile conseille de ne rien entreprendre d'important le cinquième jour: *quintam fuge* (*Georg.*, I, 277); mais il n'appuie sa recommandation que sur des craintes superstitieuses. Il revient souvent sur ce sujet, et regarde comme une chose sacrée le rôle de la Lune dans la prédiction du temps et des vents en particulier:

At quæ hæc, ut certis possimus discere signis,
Æstusque, pluviasque, et agentes frigora ventos,
Ipse pater statuit, quid menstrua Luna moneret,
Quo signo caderunt Austri. (Georg., I, 351).

« Afin que des signes certains nous fissent prévoir la chaleur, la pluie, et les vents froids, Jupiter a voulu que la Lune, tous les mois, nous annonçât l'avenir, et que les différentes constellations nous indiquassent les vents dangereux. »

Plus loin Virgile poursuit ainsi (l. I^er^, 438, des *Géorgiques*).

Sol coque, et exoriens, et cum se condit in undas
Signa dabit: solem certissima signa sequuntur.
. . . . . .
Hoc etiam emenso cum jam decedet Olympo
Profuerit meminisse magis: nam sæpe videmus,
Ipsius in vultu varios errare colores
Cæruleus pluviam denuntiat, igneus Euros.
Sin maculæ incipient rutilo immiscerier igni
Omnia tunc pariter vento nimbisque videbis
Fervere: non illâ quisquam me nocte per altum
Ire, neque a terrâ moneat convellere funem.....

« Le Soleil aussi, soit qu'il se lève, soit qu'il se plonge dans les eaux, annonce le temps par des présages : les présages du Soleil sont toujours certains . . . . . Observez-le attentivement, lorsque après avoir achevé sa course, il va se dérober à nos regards, souvent nous voyons son disque se colorer de teintes fugitives et variées. Le bleu nous annonce la pluie, la couleur du feu produit le vent. Si le bleu est fondu dans le rouge, attendez-vous à la pluie et au vent. Lorsque j'aurai observé ces signes, rien ne saurait m'engager à m'exposer sur la mer pendant la nuit suivante. »

Modératus Columelle, si remarquable par son style pur et élégant, a, ainsi que Virgile, écrit sur l'agriculture un ouvrage très-connu sous ce titre : *De re rustica*. Cet auteur célèbre (1) termine ce travail, peut-être plus littéraire qu'agronomique, par une longue nomenclature des vents, des époques diverses auxquelles ils se font sentir et de tout ce que l'agriculteur peut faire pendant certains mois de l'année.

Nous copions les premières lignes de ce passage (2) :

His etiam diebus maturi agni, et reliqui fœtus pecudum, nec minus majora quadrupedia charactere signari debent. Cal. feb. Fidis incipit occidere, ventus Eurinus, et interdum Auster cum grandine est. III nonas feb. Fidis tota, et leo medius occidit. Corus, aut Septentrio nonnunquam Favonius. Nonis feb. mediæ partes æquarii oriuntur, ventosa tempestas. VII idus feb. calesto sidus occidit, Favonii spirare incipiunt. VI idus feb. ventosa tempestas. III idus feb. Eurus ; per hosce dies maritimis locis et calidis ac siccis prata vel arva purgantur, et in fœnum submittuntur....

« On doit aussi, pendant ces jours-ci, marquer d'une em-

(1) Moderatus Columelle naquit à Cadix, sous le règne d'Auguste ou de Tibère, il fut contemporain de Sénèque.

(2) *Junii Moderati Columellæ. De re rustica*, lib. xi, cap. 2.

preinte les agneaux qui sont sevrés, ainsi que les petits des autres bestiaux et des grands quadrupèdes qui ne l'auront pas encore été. Le jour des calendes de février, la Lyre commence à se coucher, le vent d'Orient et quelquefois celui du Midi s'élève avec la grêle. Le trois des nones, la Lyre se couche en entier, ainsi que la moitié du Lion; vent d'Aval ou de Septentrion, quelquefois vent Favonius. Le jour des nones, la moitié du Verseau se lève, temps venteux. Le sept des ides, la constellation de Callisto se couche, les vents Favonii commencent à souffler. Le six, temps venteux. Le trois, vent d'Est. Pendant ces journées, on nettoie les prés ou les champs dans les climats maritimes chauds et secs et on laisse croître l'herbe pour en faire du foin..... »

Nous l'avons déjà dit, les agronomes latins gardent un silence qu'il est facile de constater, sur le moyen trouvé par Andronic Cyrrhestes pour connaître le vent; ce silence laisse donc supposer que du temps des Romains on ne fit point usage de cet instrument, auquel nous avons donné le nom de Girouette.

D'où vient ce nom? Claude Le Laboureur, dans une épître apologétique pour le discours de l'Origine des armes, contre certaines lettres de C. F. Menestrier, pense que girouette vient du mot latin *gyrus*; mais ce qu'il dit à ce sujet, dans cette lettre, prouve bien mieux et plus clairement le sentiment de colère dont il est animé contre son contradicteur que la justesse de son étymologie:

« Je répète donc ici, écrit-il, ce que j'ai dit ailleurs, que nos girouettes viennent du mot *gyrus* et je crois que cette origine est sans difficulté. La disposition qu'elles ont de tourner à tous les vents comme certains moines libertins à courir de tous côtés, à raison de quoi ils étaient nommés *gyrovagi*, en est une preuve indubitable (1). »

(1) Quel homme sérieux pourra se contenter d'une si misérable preuve?

Menestrier croit que ce mot dérive du verbe espagnol *girar*, dont on a fait giralda, girouette en forme de statue ; mais dans ce cas cette origine ne serait juste que conditionnellement, puisque le mot giralda ne peut s'appliquer qu'aux statues tournantes, et présentant la figure d'une femme, car, en Espagne, une girouette simple se nomme *veleta*.

M. Quatremère de Quincy pense, comme Claude Le Laboureur, que cette dénomination est empruntée à la langue latine, il la fait venir du verbe *gyrare*, tourner, qui vient lui-même du grec γυρόω. Acceptons ce dérivé, puisque dans les deux langues, soit latine, soit espagnole, cette dénomination exprimant l'action de tourner se trouve être, par le fait, extrêmement juste.

L'époque romane est la première dans laquelle nous commençons à découvrir certains détails de décoration permettant de supposer que les girouettes furent alors connues, et qu'on les employait dans les bâtiments.

Les toitures fort pentives de cette époque, presque toutes enrichies, suivant les coutumes romaines, de broderies variées faites en terre cuite ou en métal se découpant sur le ciel, étaient aussi souvent ornées d'un épi peint de plusieurs couleurs et doré. Ces épis, composés d'un certain nombre de pièces posées les unes sur les autres et enveloppant le bout saillant du poinçon de la charpente, étaient consolidés au moyen d'une tige de fer fixée au poinçon par une fourchette et des boulons. Cette tige traversait l'épi dans toute sa hauteur, sortait par son extrémité supérieure, et recevant dans cette partie divers desseins, formait ainsi, très-naturellement, le support ou mieux encore le pivôt sur lequel la girouette pouvait être posée. Cependant ce fut vers l'année 1220 seulement que les girouettes commencèrent à être employées comme objet de décoration sur les combles des

habitations seigneuriales. Leur origine expliquera clairement la variété qu'elles présentent dans leur forme.

On sait que dès le XII[e] siècle, les terres qui devaient certains services aux seigneurs, ou dans lesquelles ces seigneurs avaient droit de lever des troupes, recevaient le nom de terres à bannière. Pour preuve de ce droit, les chevaliers faisaient fixer leur étendard, soit sur le faîte du château tributaire, soit sur la plus haute de ses tours.

En effet, nous lisons dans les actes capitulaires de l'Eglise de Lyon qu'en 1298, Henri de Villars, élu archevêque de cette ville en 1296, ayant eu des démêlés graves avec Guichard V, seigneur de Beaujeu (1), et Guy, seigneur de Saint-Trivier, les parties désirant terminer les difficultés survenues entre elles, nommèrent quatre arbitres qui furent l'Archevêque de Vienne, le comte de Viennois, le seigneur de Thoire et Guichard de Marzeu, sénéchal de Toulouse. Au nombre des actes que ces derniers passèrent, il en est un qui ordonne de placer tant sur la tour du château de Meximieux que sur celle de Beauregard, le drapeau de l'Archevêque et celui du sire de Beaujeu ; ce même acte dit que ces deux drapeaux seront unis et resteront exposés ainsi pendant trois jours en signe de paix; que les trois jours étant expirés, l'étendard de Beaujeu sera enlevé et que celui de l'Archevêque flottera seul sur les créneaux deux jours de plus, comme témoignage de souveraineté supérieure. En Espagne, c'est le contraire qui a lieu dans certains jours solennels, particulièrement à Grenade. En effet, pour célébrer un grand événement politique ou fêter l'entrée du souve-

(1) Guichard V, dit le Grand, gouverna le Beaujolais dès 1296 jusqu'en 1331 ; tout son temps fut employé à guerroyer contre ses voisins, tantôt contre l'Archevêque de Lyon pour refus d'hommage, tantôt contre les Dauphinois, comme alliés du Comte de Savoie. (*Atlas historique du Rhône*, par Georges Debombourg).

rain dans cette ville, on a coutume de faire flotter sur la plus haute tour de l'Alhambra, l'étendard pris par les Espagnols sur les Maures, lors de la conquête de ce royaume, qui fut le dernier des États arabes dont s'emparèrent les Chrétiens en 1492 (1). Ces preuves de souveraineté et de conquête (2), ou d'une certaine autorité exercée par les seigneurs sur les manants leurs vassaux, car on donnait alors cette dénomination aux habitants relevant d'une seigneurie comme on donne encore aujourd'hui celle de bourgeois aux habitants d'un bourg ou d'une ville, furent bien vite adoptées par tous les chevaliers ayant pouvoir de lever un certain nombre d'hommes pour aller à la guerre.

Après les expéditions commencées en 1096 pour la conquête du Saint-Sépulcre, quand les courageux chefs des Croisés, revenant d'Orient, purent rentrer chez eux, rapportant avec gloire les armes et les étendards qu'ils portaient en Palestine et dont les couleurs connues des combattants les ralliaient sur le champ de bataille et dans la mêlée, ces couleurs mises sur les bannières et les pennons ou sur les armures devinrent le signe honorifique par lequel

(1) En 1862, je me trouvais à Grenade, avec Mme Perret de la Menue, au moment où la Reine d'Espagne, visitant une partie de son royaume, fit son entrée dans cette ville. En parcourant l'Alhambra, nous avons pu voir et toucher cet étendard, arboré alors sur l'esplanade de la plus haute tour de cet ancien palais des Maures. Il est en magnifique damas rouge, carré, mais beaucoup plus grand que notre drapeau.

(2) En 1190, pendant la 3e croisade, Richard-Cœur-de-Lion eut quelques difficultés avec Tancrède, roi de Sicile, que Philippe-Auguste s'efforça d'accommoder. Richard, impatienté de toutes ces lenteurs, prit les armes, attaqua la ville de Messine, qu'il emporta d'assaut, et fit planter sur la tour la plus élevée la bannière d'Angleterre. Il manquait ainsi à Philippe, son suzerain, qui donna l'ordre d'arracher cette bannière pour planter la sienne à sa place. Richard consentit à l'ôter, mais seulement à de certaines conditions.

chaque chevalier voulut être reconnu ; et dès ce moment, ces couleurs furent héréditaires dans les familles (1).

Telle est, suivant quelques écrivains, l'origine des armoiries. La forme de la bannière indiquant le rang et le pouvoir de celui qui la portait, ne pouvait être et ne fut point arbitraire. On institua des règles, et ces règles conservant à chaque seigneur le titre qui lui appartenait, durent être et furent religieusement respectées. Ainsi les seigneurs bannerets, qui à la guerre avaient droit de bannière, portaient cette bannière carrée, et les chevaliers ayant sous leurs ordres vingt hommes d'armes, ne portaient que le pennon terminé par une longue pointe, laquelle était coupée quand le chevalier devenant seigneur banneret, était, comme on disait alors, relevé en bannière (2).

Les girouettes n'étant que la représentation de la bannière ou du pennon et devenant un signe de noblesse, furent, pour la forme qu'on devait leur donner, soumises aux mêmes règles que les étendards. Les seigneurs y placèrent leurs armoiries, qu'ils voulurent le plus souvent être reproduites avec toutes les couleurs, toutes les figures héraldiques dont elles étaient composées. Rarement on les fit en relief, mais quelquefois on les découpa dans la plaque même qui se

(1) Voyez le *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, par Viollet-le-Duc, art. ARMOIRIES, p. 471. Paris.

(2) Voyez *Mémoires d'Olivier de la Marche*, t. VIII, p. 137. « Là vey-je messire Louys de la Viéville, seigneur de Sains, relever bannière..... Si bailla le Roy d'armes un couteau au Duc (Philippe de Bourgogne) et prit le pennon en ses mains : et le bon Duc, sans oster le gantelet de sa main senestre, fit un tour autour de sa main, de la queue du pennon, et demoura quaré, et la bannière faicte, le Roy d'armes donna la bannière au dit messire Louis et lui dict : Noble chevalier, recevez l'honneur que vous faict aujourd'hui votre seigneur et prince et soyez aujourd'hui bon chevalier, et conduisez votre bannière à l'honneur de vostre lignage. Ainsi fut le seigneur de Sains relevé en bannière. »

trouvait ainsi ajourée. Telle était une girouette du commencement du XVI^e^ siècle, existant encore au château d'Amboise il y a peu d'années; elle portait les armes de France découpées et couronnées. Cela se pratiquait particulièrement à cette époque.

Ces marques de puissance adoptées dans les châteaux par les nobles qui ne pouvaient, selon quelques auteurs (1), jouir de cette distinction qu'après avoir monté des premiers à l'assaut de quelque ville et planté leur bannière sur le rempart, servirent aussi à perpétuer le souvenir d'un bienfait, d'une bonne œuvre, d'une pieuse fondation.

L'Hôtel-Dieu de Beaune, construit pour les chevaliers pauvres, et si heureusement conservé jusqu'à nos jours, est remarquable par le nombre de ses girouettes carrées s'élançant de tous les combles et portant les armes de Nicolas Rollin, chancelier de Bourgogne en 1441 et 1443. Bienfaiteur de cette maison, le nom de ce grand personnage ne se trouve nulle part dans l'édifice, mais les armoiries et les titres de cette famille sont partout ainsi que ce mot *seulle*, incorrect monogramme, mais expression touchante de la douleur profonde dans laquelle vivait la pieuse veuve du chancelier.

L'entrée de la Chartreuse de Val-Dieu, près de Mortagne (Orne), est aussi décorée de deux girouettes carrées, portant les armoiries découpées à jour des Rotrou, fondateurs de cette maison (2).

Mais la plus célèbre de toutes les girouettes connues et placées sur des édifices publics, est certainement celle de Séville, en Espagne. On la nomme *el giraldillo* ou *la giralda*;

(1) Voyez l'*Improvisateur français*, par S... (de l'Oise), t. 10, p. 102, an 13, 1805.

(2) Voyez de la Querière, *Essai sur les Girouettes, Epis, Crêtes et autres ...ations*, p. 16.

elle a donné son nom à la magnifique tour carrée, au sommet de laquelle on la voit.

Cette tour, restes splendides de l'architecture des Arabes et dont les poètes espagnols ont célébré jadis les beautés dans ces deux vers :

Tu, maravilla octava, maravillas
A las pasadas siete maravillas,

« Toi, huitième merveille, merveille entre les sept anciennes merveilles, » dépendait d'une antique mosquée, dont on peut voir encore de précieux vestiges dans les faces latérales de la cathédrale.

Construite en l'an 1000 par l'Arabe Hnever, qui en fit un observatoire, cette tour parfaitement conservée avait, dans le principe, soixante quinze mètres de hauteur, et se terminait par une esplanade à laquelle on arrivait en suivant une rampe à pentes douces, pavée en briques, et dont la largeur peut encore aujourd'hui donner passage à deux cavaliers marchant de front.

Exhaussée de trente-trois mètres en 1568, elle se termine actuellement par un beffroi, autour duquel on lit cette inscription pieuse :

Nomen Domini fortissima turris.

Ce beffroi sert de base à une statue en bronze représentant *la Foi*; elle tient à la main le labarum.

Quoique cette statue soit d'un poids très-considérable, 1,400 kilogs, elle est disposée de manière à pouvoir tourner sur elle-même au moindre vent (1).

Deux saintes, Justa et Rufina, filles d'un potier de

(1) Lorsque nous visitâmes Séville dans le cours de notre voyage, c'était un aveugle qui montrait cette tour aux étrangers ; il les accompagnait jusque sur l'esplanade, au pied de la statue de *la Foi*. On sait que les aveugles sont très-nombreux en Espagne.

Triana (1), et patronnes de Séville, sont également, depuis de longues années, patronnes de la Giralda.

Dans les XV^e^ et XVI^e^ siècles, presque toutes les églises adoptèrent l'usage des girouettes. En général, elles faisaient partie de la croix dont les flèches aigues des clochers étaient ornées, quelquefois ces girouettes représentaient le coq traditionnel tournant sur un pivot comme le triton du monument d'Andronic Cyrrhestes. Cette réminiscence d'une idée grecque était très-heureuse et le symbole choisi rappelait de grands et religieux souvenirs.

Mais au milieu du XVI^e^ siècle, les règles imposées aux seigneurs pour la forme des girouettes de leur demeure, disparaissant avec les dernières traces de la chevalerie, dès ce moment, chacun fut libre de placer, sur les combles de son habitation privée, ces marques distinctives, si longtemps réservées aux seules seigneuries.

Les églises arboraient alors aussi des étendards particuliers à la fête de leur dédicace, et les corps des arts et métiers eurent eux-mêmes leurs bannières. Dans les villes, à certains jours de fête, chaque confrérie se réunissant dans l'église désignée, venait se ranger sous les emblèmes choisis par elle.

A Lyon, l'église Saint-Nizier, centre de réunion d'un certain nombre de corporations industrielles, recevait et conservait leurs pennons, parce que chaque compagnie avait là une chapelle particulière, où tous les confrères assemblés se livraient aux divers exercices de piété qu'ils devaient accomplir.

Pour achever la façade de cette église et sa restauration, M. Benoît, son habile architecte, a donc eu une heureuse pensée en plaçant, à la pointe de la flèche nouvelle, une ma-

(1) L'un des faubourgs de Séville.

gnifique croix à giroquette (1), dont l'emploi était consacré par de très-anciennes coutumes. — Il a conservé ainsi le souvenir de l'antique usage que les églises eurent d'arborer leur bannière à certaines époques solennelle de l'année, et les confrères des arts et métiers de se réunir à Saint-Nizier, sous les penpons de leur corporation, pour resserrer leurs liens de bonne fraternité chrétienne, la seule vraie.

On a pu voir encore, il n'y a pas longtemps, dans quelques villes du nord de la France, un assez grand nombre de ces gracieuses girouettes, restes précieux d'une époque passée; mais le temps et la main des hommes, en faisant disparaître les broderies en métal doré dont les faîtages étaient ornés, en ruinant et supprimant les poinçons en terre cuite et coloriée, dont les charpentes furent si longtemps enrichies, enlevèrent du même coup les girquettes armoriées, peintes et découpées, derniers vestiges d'habitudes seigneuriales et distinctives dont on ne voulait plus. Les monuments en particulier et les villes en général perdirent ainsi une partie de cette allure poétique d'un autre âge, si bien comprise et si bien décrite par M. Victor Hugo. Ce puissant coloriste, en écrivant son roman de *Notre-Dame-de-Paris*, n'a point oublié de parler de ces girouettes, si multipliées dans Paris au XV^e^ siècle, il cite surtout celles de l'hôtel Saint-Pol.

« Cet hôtel, dit-il, était encore fort considérable et fort merveilleux à voir avec ses façades multipliées, les enrichissements successifs depuis Charles V, ses excroissances hybrides dont la fantaisie des architectes l'avait chargé depuis deux siècles, avec toutes les apsides de ses chapelles et tous les pignons de ses galeries, mille girouettes aux quatre vents, et ses deux hautes tours contiguës, dont le toit conique, entouré de créneaux à sa base, avait l'air de ces chapeaux pointus dont le bord est relevé. »

(1) Au centre de cette girouette brille l'anagramme du Christ.

Lyon, situé au sud-est de la France, n'eut jamais, au moyen âge, la tournure architecturale des villes du Nord. Ses constructions manquèrent toujours de ces toitures aiguës, de ces pignons multipliés dont la répétition était le caractère distinctif de certaines cités, mais particulièrement de Paris, où de nombreux palais, et surtout celui des Tournelles, donnaient à son aspect un si grand cachet d'originalité.

« Derrière le logis d'Angoulême, dit encore M. Victor Hugo, s'élevait la forêt d'aiguilles du palais des Tournelles; pas de coup-d'œil au monde, ni à Chambord, ni à l'Alhambra plus magnifique, plus aérien, plus prestigieux que cette futaie de flèches, de clochetons, de cheminées, de girouettes, de spirales, de vis, de lanternes trouées par le jour, qui semblaient frappées à l'emporte-pièce, de pavillons, de tourelles en fuseaux, ou comme on disait alors de tournelles toutes diverses de formes, de hauteur et d'attitude. »

Démolie et reconstruite à des époques diverses, et par parties, notre ville a donc moins perdu que beaucoup d'autres villes de France par la suppression, à une certaine époque, des toitures pentives, des broderies posées sur les faîtages, des épis et des girouettes, puisque ces ornements ne furent employés ici qu'avec une très-grande sobriété.

Cependant, ceux des habitants de Lyon qui savent apprécier les détails si pittoresques et les aspects si riches et si variés que notre ville offre aux regards des artistes et à l'admiration des étrangers, peuvent se souvenir encore du petit clocher si modeste de notre sainte chapelle de Fourvière, démoli il y a quelques années à peine, et du gracieux effet qu'il produisait sur cette hauteur couverte de verdure. Surmonté d'une petite flèche blanche que terminait une croix blanche portant sa girouette de la même couleur, il était charmant à voir se détachant, dans toute sa simplicité,

sur le bleu foncé du ciel au soleil couchant, ou pendant ces pures et délicieuses journées d'été que nous donne presque toujours le vent du nord.

En France, où l'esprit mordant est si naturel, où le ridicule tue, il était impossible que le mot de girouette restât employé simplement pour désigner l'instrument propre à nous faire connaître le côté d'où vient le vent.

Soumises à toutes les variations atmosphériques qui les font mouvoir, les girouettes au jeu facile, offraient un point de comparaison très-juste et bien vite accepté, entre elles et certains hommes au caractère inconstant, douteux, et toujours très-disposés à subir la pression de l'ambition qui les pousse à la poursuite des honneurs et des richesses. Aussi voyons-nous que cette comparaison employée contre ces hommes si attentifs à observer de quel côté vient le vent fut souvent appliquée.

« Le duc de Choiseul apprenant que Voltaire avait transporté à son successeur les vers qu'il avait faits à sa louange, avant sa disgrâce et son exil, fit exécuter en forme de girouette la tête du poète et la plaça sur la plus haute cheminée de son palais avec cette inscription :

Je tourne à tout vent (1).

En 1815, quelques écrivains réunis eurent l'idée singulière de rassembler, dans un seul volume, les noms d'un grand nombre de personnages illustres, leurs contemporains, et de faire suivre chaque nom d'autant de petites girouettes que celui qui le portait avait fait de conversions. Ils intitulèrent ce recueil :

Dictionnaire des Girouettes, ou nos Contemporains peints d'après eux-mêmes, par une Société de Girouettes.

(1) Voyez l'*Improvisateur français*, par S... (de l'Oise), an XIII, 1805.

Ce livre fit beaucoup rire, même les hommes d'esprit qui s'y trouvèrent nommés ; il eut deux éditions.

Voici quelques passages de son avant-propos :

« Notre but a été d'inscrire les noms de ceux qui ont bien mérité de la Société des Girouettes ; cette liste, par sa publicité, rendra hommage à qui il appartient. On y trouvera des poètes capables d'immortaliser des héros, des peintres dignes d'offrir à la postérité les traits des poètes, des artistes dans tous les genres, et, grâce à ce dictionnaire, une girouette vraiment patriotique pourra désormais choisir son avocat, son secrétaire, ses amis . . . . . .

. . . . . .

Nous serons toujours prêts à rectifier, ajouter et confectionner pour la plus grande gloire des girouettes, un sujet d'ouvrage si fécond et qui n'en est réellement encore qu'à sa seconde ébauche. »

Et cette seconde ébauche forme cependant un volume in-8° de cinq cents pages ! Qui donc, aujourd'hui, aura le courage, après tout ce que nous avons vu, de reprendre ce travail depuis l'année 1815 et de le continuer jusqu'à nos jours ?

LA BATAILLE DE MÉTRIEUX.

ÉPISODE DES GUERRES DE RELIGION DANS LE LYONNAIS

PAR M. A. VACHEZ.

(9 décembre 1587.)

Le récit des guerres religieuses de la fin du XVI^e^ siècle formerait à lui seul une longue histoire. Dans chaque province, il n'est guère de cité et même de simple village qui n'ait conservé dans ses annales ou dans la mémoire de ses vieillards quelques souvenirs des malheurs de cette époque. Le Lyonnais n'a pas échappé à cette destinée commune, et peu de localités de notre ancienne province sont demeurées complètement étrangères aux passions ardentes qui divisaient alors la France en deux camps ennemis.

Mais ce furent surtout les dernières années du règne de Henri III et le commencement de celui de Henri IV qui ont été les témoins des principaux événements qui remplissent les pages de l'histoire de la campagne lyonnaise. Ces temps malheureux ont laissé un profond souvenir dans l'esprit de nos populations rurales, et la tradition s'en est emparée pour en faire un récit presque légendaire. Chaque ruine, chaque fait d'armes se reporte au temps de la Ligue. Les souvenirs transmis par les générations ne remontent pas au-delà. Mais que de faits oubliés! Et parmi les événements dont la mémoire est venue jusqu'à nous, que de récits erronés! Que de traditions confuses et altérées! Trop heureux l'historien

quand il peut éclairer l'histoire et expliquer la légende à l'aide des monuments écrits ; plus heureux encore quand il peut, le premier, signaler un épisode se rattachant à l'histoire générale du pays.

Telle est la bataille de Métrieux, livrée le 9 décembre 1587, auprès de Chuyer en Lyonnais, entre les catholiques commandés par François de Mandelot, gouverneur de Lyon pour le roi de France, et les protestants à la tête desquels se trouvait François de Châtillon, fils aîné de l'amiral de Coligny.

En cette année 1587, l'agitation des esprits était grande au sein du royaume et même dans l'Europe entière. Depuis deux ans la guerre civile avait recommencé en France. C'était la huitième fois que le parti protestant avait repris les armes; c'était aussi la dernière, et dans cette guerre qui devait être fatale à la dynastie des Valois, l'irritation des deux partis fut portée à l'extrême. Un événement, dont le retentissement fut immense, vint encore accroître l'effervescence des esprits. Une reine que plus d'un lien rendait chère à la France et au catholicisme, Marie Stuart, venait de mourir de la main du bourreau (8 février). Cette catastrophe où les passions religieuses avaient la plus grande part, et qui était une sorte de défi jeté au monde catholique par une reine protestante, provoqua des projets de vengeances terribles, et fut pour la Ligue un nouveau motif de haine contre Henri III. Mais la Réforme n'en reçut en France qu'une force toute morale. Désormais sa cause était perdue; les huguenots n'allaient plus avoir affaire à un roi plein de mollesse et disposé à leur faire toutes les concessions; ils allaient se trouver en présence de la nation entière qui venait de jurer la sainte union et qui était fermement résolue à en finir avec les religionnaires, fût-ce même en sacrifiant son roi. Et pourtant jamais les réformés n'avaient été moins

en état de lutter seuls contre leurs ennemis. Peu nombreux, sans armée, sans ressources, ils en étaient réduits à se jeter dans les bras du roi de Navarre et à faire un appel aux princes de l'Allemagne pour venir en aide aux derniers efforts de la Réforme expirante.

Cet appel fut entendu, et dès le mois d'août 1587, 8,000 reîtres, 4,000 lansquenets et 20,000 Suisses se mettaient en marche pour entrer en France, sous le commandement du baron de Dhona. Les Huguenots du midi devaient se réunir aux troupes allemandes. Pendant que le roi de Navarre se dirigeait avec 4,000 fantassins et 2,500 cavaliers vers la Loire, où devait s'opérer la jonction des deux armées, François de Châtillon, fils aîné de l'amiral de Coligny, accourait du Languedoc, à la tête de 1,500 protestants languedociens et dauphinois, en se frayant hardiment un passage à travers la Savoie et la Franche-Comté et venait se réunir aux Allemands sur les frontières de la Lorraine (22 septembre).

L'arrivée de Châtillon détermina l'armée allemande à se diriger vers la Loire. Mais au lieu de passer ce fleuve pour se joindre au roi de Navarre qui venait de battre les troupes catholiques à Coutras (20 octobre), les huguenots se bornèrent à descendre la vallée, et à se jeter sur la Beauce qui fut livrée au pillage, pendant que le Navarrais, ne montrant pas plus de prudence, laissait négligemment se disperser son armée victorieuse.

Toutes ces fautes portèrent leurs fruits : La victoire de Coutras fut sans résultats, et le duc de Guise ayant surpris à Vimaury, avec une poignée de soldats, un corps de l'armée protestante, le mit en pleine déroute (26 octobre). Cet échec fut le commencement de désastres sans nombre pour les religionnaires. La discorde se mit dans leurs rangs ; les huguenots français, qui étaient venus en grand nombre se

joindre à leurs alliés, se retirèrent pour la plupart; les maladies, le manque de vivres et les armes des paysans vinrent chaque jour décimer leur armée. Pour achever sa destruction, une seule rencontre suffit. Le duc de Guise les surprit de nouveau à Auneau, près de Chartres, où il les défit entièrement (25 novembre).

Réduits par tous ces désastres seulement à dix ou douze mille combattants, il ne restait plus aux protestants qu'à songer à la retraite, afin d'échapper aux forces catholiques qui manœuvraient autour d'eux et qui menaçaient de les anéantir. Elle se fit précipitamment et dans les conditions les plus déplorables. Un historien contemporain, Davila, nous a laissé un tableau fort triste de la marche des troupes protestantes : A peine s'étaient-elles éloignées du théâtre de leur défaite, que les lansquenets furent mis en pleine déroute par quelques éclaireurs de l'avant-garde de l'armée du roi, qui leur enlevèrent leur artillerie et leurs bagages. Bientôt l'on ne vit plus sur les chemins que des hommes et des chevaux épuisés ou expirants, des armes abandonnées et des chariots brisés. Ce n'était qu'à marches forcées qu'on pouvait gagner sur l'armée catholique; point de guides pour diriger leur marche, point de logis assuré après une journée de fatigues extrêmes. Des protestants français que commandait Châtillon, les uns, privés de leurs chevaux, ne pouvaient suivre, les autres jetaient leurs armes pour alléger leur marche. La plupart n'avaient que des arquebuses brisées qui devenaient inutiles entre leurs mains, d'autres n'avaient point de poudre ni le moyen de s'en procurer. Les maladies, les désertions réduisaient chaque jour leur nombre, et les habitants des campagnes, exaspérés par les dévastations commises par ces troupes désordonnées, massacraient sans pitié tous les traînards.

Arrivés le 28 novembre près de Briare, les protestants se

trouvaient le lendemain dans la plaine de Bonny, où ils furent attaqués par une troupe de catholiques commandés par un gentilhomme nommé de Piedefou. Mais ils repoussèrent rudement les assaillants, en leur tuant une vingtaine d'hommes. Après cette escarmouche, ils purent continuer sans obstacle leur route à travers le Morvan et le Mâconnais. Le 4 décembre, nous les trouvons à Issy-l'Evêque, le lendemain à Paray-le-Monial, et le 6 à Anzy-le-Duc et à Marcigny-les-Nonnains.

Le projet des huguenots était de gagner à marches forcées le Vivarais qui se trouvait en quelque sorte au pouvoir des réformés. Mais l'armée royale n'avait cessé de suivre les fugitifs. Il n'entrait point pourtant dans la politique de Henri III d'anéantir complètement les forces protestantes; c'eût été rendre le triomphe de la Ligue trop complet. Aussi d'Epernon qui commandait l'avant-garde des troupes du roi, avait-il la mission de négocier avec l'armée vaincue. Dès le 6 décembre il lui envoya de Cormont et Claude l'Isle de Marivaux, pour renouveler les propositions déjà faites au nom de Henri III aussitôt après le combat d'Auneau. Les conditions en étaient peu rigoureuses : Les Allemands pourraient retourner librement dans leur pays, sous la condition de ne jamais porter leurs armes contre la France ; quant aux protestants français, on leur laissait aussi la faculté de sortir du royaume. Pour déterminer les huguenots, les deux députés leur firent une peinture saisissante des difficultés de leur position : Les forces royales pouvaient les écraser à chaque rencontre. Les Lorrains leur fermaient la route de la Bourgogne et de la Franche-Comté; au midi, Mandelot, gouverneur du Lyonnais, devait les arrêter à leur passage avec des forces imposantes ; enfin il leur était impossible de gagner le Vivarais dont les montagnes étaient couvertes de neige.

Châtillon essaya de détruire la fâcheuse impression causée par ce discours et de faire rejeter les propositions du roi. L'armée, dit-il, avait traversé les pays les plus difficiles; on avait de l'avance sur d'Epernon; le duc de Guise se trouvait encore à trois journées de marche. Quant aux forces de Mandelot, elles n'avaient rien de redoutable, et quatre jours leur suffisaient pour arriver dans le Vivarais, où le protestant Chambau les attendait avec 1,500 arquebusiers de troupes fraîches.

Mais tous les efforts de Châtillon ne purent triompher du découragement des troupes allemandes. Elles traitèrent avec Marivaux qui leur donna un sauf-conduit pour sortir du royaume. Cette capitulation fut signée le 8 décembre à la Clayette. Mais dès que Châtillon avait vu les chefs résolus à rendre honteusement leurs drapeaux, il avait quitté précipitamment ses alliés à Marcigny-les-Nonnains. A ses Languedociens se joignirent quelques gentilshommes français qui voulurent suivre sa fortune, et il vint avec eux passer la nuit à Saint-Laurent-en-Brionnais, où le quartier avait été assigné à ses troupes (6 décembre).

Suivant Davila, il ne lui restait plus, des 1,500 hommes qu'il avait emmenés du Midi, que cent cuirasses et deux cents arquebusiers à cheval. Mais c'étaient tous de vaillants soldats qui avaient vieilli dans les guerres civiles et que l'exaltation religieuse soutenait au milieu des plus rudes épreuves. Aussi Châtillon n'hésita pas, avec cette poignée de braves, à continuer sa marche vers le Vivarais, en se frayant un passage à travers le Forez et le Lyonnais.

Au nombre des gentilshommes qui faisaient partie de sa petite armée, on comptait : Jacques Pape, seigneur de Saint-Auban, Dompierre de Liermont, Fabien de Rebours, de Mouy, de Besignan, d'Oyville et de la Legade; ces deux derniers étaient maîtres de camp de Châtillon. L'un d'eux,

Jacques Pape, ancien page de l'amiral de Coligny, et qui avait voué à la famille de l'illustre réformé un attachement à toute épreuve, nous a laissé un curieux récit de cette retraite hardie où Châtillon déploya l'habileté d'un capitaine consommé et le courage d'un vieux soldat. Aussi pouvons-nous, grâce à cette narration d'un témoin oculaire, complétée par la tradition locale et les chroniques de l'époque, suivre presque pas à pas l'armée des huguenots à travers nos pays et assister à toutes les rencontres des deux partis.

Les moments étaient précieux. Privé du secours de ses alliés, Châtillon pouvait être écrasé aisément par les forces supérieures des catholiques. Aussi plusieurs heures avant la fin de la nuit du 6 au 7 décembre, s'empressait-il de quitter Saint-Laurent pour se diriger vers le Forez, en franchissant les montagnes qui avoisinent Thizy. Mais cette première journée de marche fut pénible. A l'approche des protestants, tout le pays était en alarme; le tocsin se faisait entendre dans tous les villages ; le cor sonnait sur les hauteurs, et les paysans assemblés sous le commandement des gentilshommes du pays, et de quelques gens d'armes, les suivaient de loin de coteau en coteau. Mais ces démonstrations hostiles ne pouvaient guère arrêter leur marche, car, suivant l'expression pittoresque du narrateur, leurs ennemis se contentaient *de leur aboyer de loin*. Aussi les protestants purent-ils, après une longue journée de marche, arriver le même soir à Panissières, où ils passèrent la nuit (1).

Cependant Mandelot, gouverneur du Lyonnais, n'était pas

(1) Le récit de Jacques Pape porte *Furmigières*, nom altéré que nous n'hésitons pas à rétablir en lisant *Panissières;* le texte ajoute que cette localité était voisine de Feurs ; cette circonstance, jointe à la similitude des désinences, confirme de tous points la rectification que nous proposons.

demeuré inactif. Depuis plusieurs jours Lyon avait appris la défaite des reitres à Auneau. A cette nouvelle, la joie fut grande au sein de notre cité éminemment catholique; et en signe de réjouissance, on fit une procession générale, où les échevins assistèrent avec des cierges.

On n'ignorait point non plus que Châtillon avait l'intention de passer la Loire pour se rendre dans le Vivarais. Aussi Mandelot avait-il reçu du roi l'ordre de s'opposer à cette retraite des réformés, de les attaquer à leur passage et de détruire leur armée. Mais Henri III n'envoyait au gouverneur de Lyon ni soldat ni argent pour lui fournir le moyen d'exécuter ses ordres. Il n'y avait plus de garnison dans la citadelle, qui venait d'être démolie depuis plusieurs mois par les Lyonnais. Mandelot s'efforça pourtant de satisfaire aux désirs du monarque; il fit appel à la noblesse de la province et réunit au petit nombre des soldats de sa compagnie tous les volontaires qu'il put enrôler dans la ville de Lyon, multitude sans courage et sans expérience, qui n'allait au combat que pour faire du butin.

Ce fut avec une armée composée de semblables soldats que le gouverneur de Lyon se rendit, dès le 4 décembre, à Saint-Rambert-en-Forez. Mais à ce moment les huguenots se trouvaient encore dans le Mâconnais. Aussi Mandelot s'avança-t-il à leur rencontre, en suivant la vallée de la Loire jusqu'à Feurs. Ce fut là qu'il attendit Châtillon.

Ce dernier, qui s'était arrêté à la fin de la journée du 7 décembre, à Panissières, quitta ce village dès le lendemain matin pour se diriger vers la Loire. Mais à peine arrivait-il auprès de Feurs, que les huguenots se trouvèrent en présence d'une troupe de cent vingt chevaux qui se tenait rangée en bataille à une portée d'arquebuse. A cette vue, Châtillon croyant à une attaque imminente, se prépara à soutenir le choc des assaillants. Mais cet escadron, qui ne formait qu'un

détachement de l'armée de Mandelot, demeura immobile. Profitant habilement de cette inaction, Châtillon changea aussitôt le plan de sa retraite ; il fit prendre à ses troupes la route de Lyon en Auvergne, et se dirigea vers la vallée du Rhône. Au lieu de les suivre, les catholiques se contentèrent d'envoyer à leur poursuite quelques gentilshommes avec une soixantaine de paysans armés d'arquebuses et de piques, qui les harcelaient de loin et se jetaient avec avidité sur le butin que leur abandonnaient les réformés. Car ces derniers, pour faire perdre du temps à leurs ennemis, leur laissaient, de cent pas en cent pas, des chevaux et des mulets auxquels ils avaient donné des coups d'épée aux jarrets et dans les flancs, pour que les poursuivants ne pussent trop s'en prévaloir.

Cependant les vieux soldats huguenots ne se laissaient pas poursuivre ainsi sans montrer souvent à leurs ennemis à quels rudes adversaires ils avaient affaire. Las de cette poursuite continuelle, Jacques Pape et de Mouy, qui commandaient l'arrière-garde, leur dressèrent une embuscade où périrent sept soldats catholiques, au nombre desquels se trouvait l'un des gentilshommes qui étaient à leur tête. Le reste prit la fuite; mais les huguenots ne tardèrent pas à se voir suivis par une partie de la cavalerie qui avait arrêté leur marche auprès de Feurs. Ces nouveaux assaillants, qui formaient l'avant-garde des catholiques et que commandait Mandelot lui-même, étaient au nombre de soixante cuirasses et de trente arquebusiers à cheval. Ce détachement était assez nombreux pour donner des inquiétudes sérieuses aux fugitifs, dont ils retardaient la marche par des escarmouches incessantes. Aussi, malgré quelque résistance de Châtillon qui voulait se borner à continuer sa route, fallut-il écarter les assaillants par une charge vigoureuse. Le chef huguenot vint lui-même, avec quelques cuirasses, soutenir son arrière-

garde, et le succès couronna complètement les efforts des religionnaires. Un seul des leurs demeura sur le champ de bataille, pendant que les catholiques perdirent une vingtaine de combattants. Parmi eux se trouvait même le prévôt de l'armée de Mandelot, qui avait, dit-on, entraîné ce dernier à poursuivre d'aussi près les huguenots. Quant à Mandelot, il se retira du combat, suivi seulement de trois de ses gens, s'il faut en croire le récit du seigneur de Saint Auban.

Ce fut au milieu de ces rencontres répétées qui remplissent la journée du 8 décembre que les protestants purent gagner le village de Duerne, qui était situé comme aujourd'hui sur la route de Lyon en Auvergne. C'est là qu'ils passèrent la nuit. Le lendemain, au lever du jour, ils reprirent leur marche. Abandonnant la route de Lyon qui les éloignait du Vivarais, ils se dirigèrent vers Riverie par des chemins étroits et difficiles, et gagnèrent le pont de Percey (1).

Ce pont, bâti en pierre sur le Gier, était situé au-dessous du village de Trèves, près de la station actuelle du chemin de fer, dite du Burel. Il n'existe plus aujourd'hui; tombé de vétusté en 1719, l'une de ses culées fut détruite en 1760, lors de la création du canal de Givors; l'autre a disparu, en 1858, pour faire place à la nouvelle usine à laver le charbon de Tartaras. Cochard, qui avait vu ces derniers restes, en attribuait la construction aux Romains. C'était là, en effet, suivant le même auteur, que passait la route de Vienne à Rive-de-Gier et à Saint-Etienne. Mais là abou-

(1) En patois on dit aussi *Perceij*. C'est ce qui explique sans doute pourquoi Jacques Pape a écrit Parsigny, nom altéré comme presque tous ceux des localités qui figurent dans son récit. Aujourd'hui la dénomination de Burel a presque fait oublier celui de *Perceij*, et c'est grâce aux renseignements que nous a fournis le premier M. l'abbé Chavanne, curé de Trèves, que nous avons pu retrouver la situation exacte du pont qui servit au passage des soldats de Châtillon.

tissait aussi le chemin de Riverie à Trèves. C'était d'ailleurs le seul pont qui existât à cette époque entre Rive-de-Gier et Givors. Les réformés, qui évitaient avec soin dans leur retraite les centres importants de population, n'avaient donc pas d'autre direction à suivre.

Mais l'armée de Mandelot n'avait cessé de les poursuivre. Aussi n'arrivèrent-ils au passage du Gier que demi-heure avant les catholiques. Leurs troupes passèrent sans être inquiétées ; mais quand il fallut faire traverser les bagages, l'arrière-garde se trouva en présence de cent arquebusiers ennemis. Il fallait à tout prix les empêcher de gagner le pont et de se poster de manière à gêner le passage. Saint-Auban se jeta hardiment sur eux et les mit en pleine déroute. Ce succès leur permit de continuer leur route et de sortir sans encombre d'une grande fondrière que le Gier, gonflé par les pluies de l'automne, formait en cet endroit. Mais les cent arquebusiers qu'on venait de disperser ne formaient qu'un détachement des troupes catholiques. A peine les huguenots avaient-ils gagné le sommet de la colline ardue que couronne le village de Trèves, qu'ils aperçurent, dans la plaine qui s'étend au-dessus du village de Tartaras, l'armée entière de Mandelot qui s'avançait à leur poursuite.

Elle présentait, dit le narrateur, *un beau front de cavalerie et d'infanterie*. Mais la distance qui les séparait des catholiques était assez grande pour que les réformés n'en éprouvassent pas des craintes trop vives. Le jour approchait de sa fin, et il leur suffisait de faire assez de diligence pour que la nuit vînt mettre fin à la poursuite de leurs ennemis. Les troupes doublèrent donc le pas. Dans cette situation difficile, Châtillon se montra le digne fils de l'amiral. Sans cuirasse et suivi seulement de six cavaliers, on le vit se tenir constamment sur le flanc des deux armées, marchant de coteau en coteau pour surveiller les mouvements de l'ennemi. Il réussit ainsi,

en précipitant sa marche, à éviter pendant deux grandes lieues une rencontre, où il devait nécessairement être écrasé par des forces supérieures. Mais c'était en vain que les huguenots continuaient à abandonner à chaque pas une partie de leurs bagages pour faire perdre du temps aux soldats de Mandelot. Plus que les religionnaires, les catholiques avaient fait diligence. Il vint un moment où les deux armées furent si près l'une de l'autre, qu'une collision devint imminente. Châtillon accourut vers son armée et réunit à la hâte tous les chefs. L'ennemi n'était pas à plus de mille pas, et il comptait bien dans ses rangs trois cents chevaux et cinq ou six cents arquebusiers à pied. La situation était des plus critiques, et il fallait sans tarder se résoudre à s'enfuir avec tous les bons chevaux ou accepter la bataille. Aucune autre alternative ne leur demeurait.

Ce fut à Jacques Pape à donner le premier son avis. Il le fit en vrai soldat : S'enfuir avec les bons chevaux, dit-il, c'était se perdre honteusement. Qui pouvait se flatter d'avoir un bon cheval ? N'étaient-ils pas tous exténués par les privations et une longue marche ? Douze hommes au plus pouvaient s'échapper ainsi, en abandonnant lâchement leurs compagnons. Mieux valait assurément mourir ensemble avec gloire que de se déshonorer par une fuite honteuse. La victoire n'appartenait pas toujours au plus grand nombre. Dieu la donnait à qui il voulait. Déjà à plusieurs reprises on avait eu des témoignages certains de son assistance, il fallait donc espérer en lui et combattre sous sa conduite.

A ce discours, que nous reproduisons ici parce que nous y retrouvons l'exaltation des passions religieuses de cette époque où les réformés marchaient au combat en chantant les psaumes de Marot, tous les chefs répondirent d'une voix unanime qu'il fallait attendre l'ennemi et l'on se prépara à combattre.

En ce moment l'armée des huguenots se trouvait sur le penchant d'une colline peu rapide qui domine la petite plaine de Métrieux, hameau dépendant de la commune de Chuyer. A la fin du XVI^e^ siècle, toutes les montagnes voisines étaient sans doute couvertes de bois dont on retrouve encore des traces nombreuses ; mais la plaine, déjà défrichée à cette époque, offrait aux huguenots un terrain favorable pour faire mouvoir leur cavalerie, qui composait exclusivement leur petite armée. D'un autre côté une légère éminence que contournait le chemin par lequel venait Mandelot les cachait aux regards des troupes de ce dernier. « Dieu, nous dit Jacques « Pape, nous envoya ce lieu du tout propre à faire tourner « nos gens à couvert. » Châtillon put ainsi prendre à la hâte toutes ses dispositions pour le combat, sans que leurs ennemis, qui les croyaient toujours en marche, fussent instruits de leurs projets.

En un instant tous les soldats de Châtillon eurent l'épée à la main. Lui-même se mit à la tête de tous ceux des siens qui étaient armés d'une cuirasse (1) et il commanda de charger aussitôt l'ennemi. Les troupes de Mandelot étaient loin de s'attendre à cette attaque ; aussi fut-ce sans peine que les protestants mirent en pleine déroute un premier corps des troupes catholiques composé de cent vingt cavaliers. Deux autres détachements de trente lances qui suivaient eurent successivement le même sort.

Cette troisième charge exécutée par les huguenots les avait entraînés au bord d'un bois où l'infanterie catholique se trouvait rangée en bataille. L'attaquer semblait une folie, car elle eût pu aisément envelopper la petite armée de Châtillon. Mais l'audace des religionnaires était sans borne ; d'ailleurs il était impossible de revenir sur ses pas sans être ex-

(1) Suivant Jacques Pape, leur nombre ne s'élevait pas à plus de 35. Mais nous avons vu que Davila le porte à 100.

posé au feu de leurs arquebusades. On se jeta donc hardiment contre les lignes des catholiques, qui furent percées aisément. Étonnés d'une attaque aussi vigoureuse, les fantassins de Mandelot ne firent qu'un simulacre de résistance, et le désordre ne tarda pas à se mettre dans leurs rangs. Ce fut en vain que le chef catholique repoussa quelques soldats protestants qui avaient osé attaquer le principal corps de troupes qu'il commandait. Ce fut en vain que les gentilshommes de son armée essayèrent de rallier les fuyards et de les ramener au combat; bientôt la déroute devint générale, et Mandelot, abandonné par ses troupes, fut contraint de songer lui-même à la retraite et de se retirer à Condrieu, suivi seulement de quelques gentilshommes. Parmi eux l'histoire cite avec honneur le nom d'Hector Buatier, seigneur de Monjoly qui, tout blessé qu'il fût à la tête, d'un coup d'épée, ne voulut néanmoins jamais abandonner son général.

Cependant la situation des réformés avait été des plus périlleuses. La charge exécutée par la cavalerie de Mandelot pour repousser, comme on l'a vu, l'attaque de quelques soldats huguenots, avait coupé les troupes protestantes, et Châtillon lui-même se trouva séparé de son armée, suivi seulement de vingt de ses cavaliers. En ce moment, si les réformés avaient eu à lutter contre des troupes plus aguerries, leur petite armée eût pu être entièrement détruite. Mais l'obscurité de la nuit qui tombait et la panique qui s'était emparée des soldats de Mandelot ne permirent pas à ces derniers de reconnaître leurs avantages. Pendant que l'armée catholique était en pleine déroute, les protestants dispersés de tous côtés s'empressaient de s'éloigner du champ de bataille en cherchant leur chemin au hasard. Châtillon avec quatre cavaliers se dirigeait vers le Rhône, pendant que Jacques Pape prenait la même direction suivi de sept

cavaliers, tous deux ignorant leur sort respectif. Ce dernier songeait à se diriger vers Saint-Agrève, lorsqu'il trouva sur son chemin le chef huguenot dont le cheval était fort boiteux, ce qui retardait considérablement sa marche ; ils purent cependant gagner ensemble Saint-Pierre-de-Bœuf, village éloigné de deux lieues du champ de bataille, où ils trouvèrent un gite pour la nuit. Le lendemain, guidés par un maître d'école, ils arrivaient enfin dans le Vivarais par des chemins écartés. (10 décembre 1587).

Cinq jours à peine s'étaient écoulés depuis que les huguenots avaient quitté la grande armée allemande. Ainsi se trouvaient accomplies les promesses de Châtillon. Le succès de cette retraite hardie couvrit de gloire le chef protestant ; car, pendant que les reîtres et les Suisses périssaient presque tous dans les champs de la Bourgogne, où leur sauf-conduit ne put les sauver des attaques du duc de Guise, la petite armée de Châtillon, qui avait été séparée en plusieurs groupes dans le désordre du combat de Métrieux, put se rallier peu à peu tout entière dans le Vivarais, après n'avoir éprouvé que des pertes sans importance.

S'il faut en croire, en effet, le capitaine de Saint-Auban, les protestants ne perdirent dans le combat que quatre morts et trois prisonniers, pendant que les catholiques auraient laissé cent vingt des leurs sur le champ de bataille. Mais, sans doute, dans ce nombre il faut comprendre aussi les blessés qui furent recueillis dans le hameau de Sain-Périeux, situé à demi-lieue à l'est du théâtre du combat (1).

(1) Sain-Périeux. *Locus sanus petrosus.* Cette dernière qualification lui vient sans doute de la grande quantité de pierres que renferme le sol. Quant à la première, peut-être faut-il l'attribuer à ce que ce hameau aurait servi, pendant une peste, de retraite aux habitants du voisinage (V. *l'Almanach de Lyon* de 1760).—Quoi qu'il en soit, Sain-Péricux, dont l'importance était plus grande autrefois, nous semble avoir été une ancienne *villa*

En faisant la part des exagérations dues à l'esprit de parti, un fait certain résulte du récit des historiens de toutes les croyances; c'est que Mandelot, loin de pouvoir, avec des forces bien supérieures, détruire la petite armée de Châtillon, vit ses soldats reculer à plusieurs reprises devant la poignée de braves que commandait le capitaine protestant. Peu important par ses résultats et par le nombre des troupes qui y prirent part, le combat de Métrieux eut un grand retentissement dans la province. Quelle humiliation pour le gouverneur de Lyon, le représentant du roi de France, d'être contraint de reculer devant quelques rebelles qui fuyaient précipitemment à travers nos pays! Quelle honte de voir une armée entière mise en fuite par des adversaires trois fois moins nombreux ! Depuis longtemps, sans doute, l'histoire impartiale a justifié Mandelot ; le chef catholique avait eu le malheur de commander à des soldats indisciplinés et sans expérience. Mais cet échec fournit aux passions du moment un ample sujet de récriminations violentes. Les ennemis de Mandelot l'accusèrent d'incapacité et de démence. La verve railleuse du XVI^e^ siècle flétrit énergiquement la lâcheté de ses soldats, et les contemporains de Rabelais donnèrent au combat de Métrieux le nom ridicule de *bataille de Virecul* qui lui est demeuré dans l'histoire. Le Père Saint-Aubin lui-même n'hésite pas à l'appeler ainsi. Et ce nom a si bien été répété par tous les historiens qu'il a fait oublier celui du territoire qui vit s'accomplir ce fait d'armes. Aussi, pendant que quelques uns l'ont placé dans le Forez, d'autres lui ont donné pour théâtre le Beaujolais. Le récit que l'on vient de lire nous donne la valeur de ces deux opinions. C'est dans le

gallo-romaine; des tuiles à crochets, des débris de vases antiques retrouvés dans les ruines enfouies d'habitations détruites depuis longtemps démontrent que Sain-Périeux est fort ancien.

Lyonnais, à un kilomètre à l'est de Chuyer, et dans la petite plaine de Métrieux, que fut livrée la bataille de Virecul. Allez à Chuyer et les vieillards vous montreront encore, vers la jonction du chemin de Trèves à Pélussin et de celui de Chuyer à Condrieu, le lieu qui, suivant la tradition locale, fut témoin des principaux efforts des combattants. Tout autour, ce sont des prés marécageux, où l'eau stagnante prend une teinte rougeâtre. Aussi ce territoire porte-t-il le nom de *Golliat* (1). Depuis que les soldats catholiques de Mandelot sont tombés dans cette plaine, vous dit-on, le sol est toujours demeuré humide, et cette teinte des eaux est une dernière trace du sang qui fut répandu jadis en ce lieu. Mais si vous demandez encore quels furent les acteurs de ce drame de nos querelles religieuses, les uns vous nommeront le maréchal de Villars, dont le vieux château s'élève à demi-lieue de là, tandis que les autres donneront le commandement des huguenots au baron des Adrets.

C'est ainsi qu'à travers les âges s'altèrent les souvenirs du peuple. C'est ainsi que l'ignorance et l'amour du merveilleux s'unissent pour faire des traditions fidèles des aïeux une légende qui peut égarer l'historien. Heureusement l'histoire écrite nous est venue ici en aide, et il nous a suffi que la mémoire des habitants du pays n'ait point oublié encore le lieu où s'accomplit l'un des faits d'armes les plus intéressants de nos annales pour en fixer désormais le souvenir.

A. Vachez.

BIBLIOGRAPHIE.— Mémoires de Jacques Pape, dans les Documents pour servir à l'histoire de France; collection Petitot, 1re

(1) *Golliat* en patois du pays signifie lieu marécageux, mare d'eau stagnante, bourbier. Dans les montagnes du Lyonnais, on dit: *galliot*; dans le Forez, *gouillat*. Suivant M. Gras. ce mot viendrait du celtique *gouil*, dormant, et *laith*, eau. V. *Dict. de patois forésien.*

série, tome 43. — Rubys, Hist. de Lyon. — St-Aubin, id. — De Thou, t. X, liv. 87, p. 59 et 63. — Davila, I, l. VIII. p. 479. — Aug. Bernard. Les d'Urfé, p. 231, etc.— Clerjon, Hist. de Lyon, v. p. 305. — Monfalcon, id. II. p. 698. — H. Martin. Hist. de France, X, p. 45 et 49. — Alman. de Lyon de 1760, V° *Sain-Périeux*. — Notice sur Mandelot, par Péricaud. — Notes et documents de M. Péricaud, année 1587, *passim*. — Cochard, Notice sur Trèves. — L'abbé Ch.., Notice descriptive et historique sur la commune de Trèves. — D'Aubaïs. Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France, t. II, p. 35.

RECHERCHES

SUR

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU DROIT

A LYON

PAR M. BROUCHOUD.

De toutes les remontrances que les échevins de Lyon ont adressées aux rois de France, la plus persistante et la plus vaine a eu pour objet l'érection dans leur ville d'un *parlement* et d'une *université de droit* (1). Nous

(1) En ce qui concerne l'érection d'un parlement, les conseillers de ville ont cependant, en 1555, résisté aux vœux de la population. (Clerjon et Morin, Hist. de Lyon, V. 61). Il est vrai que les habitants eux-mêmes s'étaient prononcés, sous François I^er^, contre cet établissement. Il parut alors que l'esprit de chicane trouverait trop d'aliments dans le voisinage d'une Cour suprême de justice. Ces mêmes idées inspirèrent quelques oppositions lorsque fut conçu le projet de faire de Lyon le chef-lieu d'un Ressort de Cour Impériale. Notre ville avait cependant vu siéger dans ses murs un parlement; mais la présence de cette cour étrangère ne pouvait donner d'inquiétude, car elle ne fonctionnait que pour le compte de la principauté de Dombes. Nous en parlerons plus longuement dans nos Etudes sur le XVI^e^ siècle.— Quant au projet d'établir à Lyon une école de droit, il a été parfois mais en vain, mis en avant. En 1846 il a même été l'objet d'un rapport que M. Grégori a lu à l'académie de Lyon (Hist. de Lyon, par M. Monfalcon, p. 473). Nous ne voyons pas, à vrai dire, ce que la science du droit pourrait gagner à être enseignée dans une ville étrangère aux traditions parlementaires. Aussi tant que les sciences médicales qui sont intéressées à voir se développer leur enseignement au sein de nos vastes hôpitaux et d'une agglomération de 300,000 âmes n'auront pas obtenu la création d'une Faculté, il sera au moins inopportun de solliciter cette faveur pour les études de droit.

n'avons pas à exposer ici comment ils sont parvenus à suppléer à l'insuffisance des juridictions lyonnaises ; il serait utile, cependant, d'étudier dans ses causes et dans ses résultats le développement des attributions des tribunaux inférieurs dont l'autorité, trop restreinte à l'origine, laissait en souffrance des intérêts de toute nature. Notre intention est de ne traiter que de l'enseignement public du droit à Lyon, depuis la formation de la commune jusqu'à nos jours.

Avant le XIII^e^ siècle la science ne se propageait guère que dans les cloîtres, et dès lors elle ne pouvait avoir cette importance qui rend l'étude de son enseignement si intéressante au point de vue de l'histoire. A Lyon notamment, les archevêques et le chapitre de l'église primatiale, souverains maîtres des habitants, les gouvernaient à leur gré ; ceux-ci étaient taillables et corvéables à merci ; il n'y avait pour eux ni droits politiques ni droits civils que ceux qu'il convenait à cette oligarchie ecclésiastique (1) de leur octroyer, quand tel était son bon plaisir. Toute organisation politique, judiciaire et administrative ne se recrutait que dans le sein et au profit des établissements religieux. C'est assez dire que si l'élément séculier pénétrait dans cette hiérarchie, ce n'était qu'à la condition d'abdiquer les tendances laïques de son esprit, et elles s'affaiblissaient tous les jours davantage par l'effet d'un enseignement confié au seul personnel des abbayes et des monastères. Les habitants de Lyon étant parvenus à s'affranchir de l'autorité temporelle de leur archevêque, heureux surtout de n'être plus en butte aux tiraillements que les rivalités de celui-ci et du chapitre suscitaient à tout instant, comprirent qu'il fallait préparer des générations de citoyens imbus

(1) M. Monfalcon, Hist. de Lyon, p. 370.

des principes qui, depuis le premier conflit de 1195, avaient assuré l'avènement du nouveau pouvoir municipal.

L'action de la justice devait paraître ou trop utile ou trop dangereuse pour qu'on la laissât s'exercer dans des voies hostiles aux idées nouvelles. Aussi les habitants, parmi les priviléges qu'ils s'arrogèrent, inscrivirent-ils celui de diriger l'enseignement du droit. N'était-ce pas, en effet, le plus sûr moyen d'arriver à la sécularisation des juridictions locales et de substituer une autorité libérale et protectrice à un pouvoir arbitraire ?

La nouvelle commune n'avait pas encore obtenu son entière émancipation ; les maîtres dont elle avait secoué le joug cherchaient à lui reprendre les libertés qu'elle devait à une sanglante révolution, mais elle revendiquait quand même avec une énergique persévérance les franchises que l'instinct de son avenir lui avait fait usurper.

Longtemps, en effet, avant le traité du 4 avril 1320, plusieurs années après l'intervention infructueuse de Grégoire X, les syndics de la ville nommèrent Humbert de Vaux, Barthélemy de Jo, docteur ès lois, et frère Barthélemy de Momelat, religieux du monastère d'Ainay, pour enseigner dans les écoles publiques de Lyon le droit civil et canon. C'était en 1295. Le vicaire-général de l'archevêque et official Hugues Brun rendit une sentence par laquelle il défendit à ces trois personnages de commencer leur enseignement sans sa permission et aux écoliers de fréquenter leurs écoles. Le procureur de la ville, Jean Albi, interjeta appel au Saint-Siége de cette décision, en se fondant sur ce qu'elle était contraire aux priviléges de la cité, celle-ci étant libre et les citoyens ayant toujours exercé le droit de donner à tous docteurs et lecteurs la permission d'enseigner (1).

(1) Le rédacteur de cet acte d'appellation n'a pu évidemment parler

Le grand inventaire des archives de la ville (1), qui contient une analyse de ce titre, d'après une expédition en parchemin signée André de Kadrellis, ne dit pas comment fut terminé le conflit. Tout porte à croire que les prétentions de la commune, à ce sujet, furent accueillies, au moins lors du règlement définitif de ses priviléges et franchises, car nous voyons en 1328 l'archevêque et son chapitre se borner à vouloir imposer « aux docteurs « régens qui lisoient en droit civil et canon à Lyon le « serment qu'ils ne consulteroient point contre lesdits « archevesque et chapitre, » chose contraire à l'autorité du Roi, leur souverain, et aux franchises et libertés de la ville. Philippe de Valois venait de monter sur le trône quand lui parvinrent les remontrances de ses sujets de Lyon. Par lettres-patentes adressées au bailli de Mâcon, il prescrivit à cet officier de judicature de contraindre l'archevêque et le chapitre à se désister de telles *nouvelletez indeues* (2). Si nous en croyons Paradin, Phi-

d'un droit dont l'origine fut antérieure à 1195 ; avant cette époque la commune n'existant pas, ses habitants ne pouvaient avoir aucun privilége ; mais en 1295 la faculté de nommer des professeurs de droit pouvait bien appartenir aux syndics de la ville. Nous devons croire que les professeurs pourvus de ce titre par les habitants de la ville de Lyon furent à l'origine des ecclésiastiques et que l'appel de 1295 ne fut motivé que par le choix de deux laïques ; ce n'est sans doute qu'à ce dernier point de vue que le droit de nomination dont s'étaient emparés les syndics de la commune fut critiqué par l'officialité. Dès lors se rattacheraient à l'école publique de Lyon comme professeurs ou comme élèves les noms d'Henri de Suze, évêque d'Ostie et de Guillaume Durand, plus tard évêque de Mende, l'auteur du *Speculum Juris*. V. Delandine, Catal. des mss. de la ville n° 308 et M. de Lagrevol, Rapport à la Société Litt. sur le discours de M. Petrequin à la rentrée des Facultés, 1864, p. 13.

(1) 22 vol. in-fol. ms. du XVIII^e^ S. I 63.

(2) Paradin, Mém. de l'hist. de Lyon, 1574, p. 210.

lippe le Bel avait déjà par lettres-patentes de 1302 fait droit à l'appellation du procureur-général de la ville. Quelle que soit l'autorité qui a tranché le débat, il n'est pas douteux que sa solution fut favorable aux habitants.

L'enseignement du droit fut suivi avec faveur pendant de longues années. Il y a eu plus tard des époques, où sous l'empire de certaines circonstances, les écoles cessèrent d'être fréquentées, mais pour se rouvrir ensuite sur les instances de la jeunesse studieuse. Les conseillers de ville étaient les premiers à développer le goût des études juridiques. Il ne commença à baisser à Lyon que lorsque les universités des villes voisines devinrent célèbres. Le dernier vestige de l'École de droit de Lyon date du règne de Charles VI. Paradin affirme qu'en 1402 un arrêt de la cour souveraine de Paris a décidé que les habitants de Lyon, comme cité noble et excellente, avaient « pouvoir de tenir et avoir « des docteurs régents en droit civil et canon et autres « pour faire profession d'estudes et enseignement des » arts et sciences libérales (1). » A partir de cette époque les échevins ne parlent plus de l'université de droit si ce n'est pour demander au roi d'en vouloir bien établir une dans cette ville. Mais les députés en cour ne purent l'obtenir (2). Cet enseignement retomba ainsi dans les mains du clergé, car en 1573, au moment où Paradin écrivait ses « Mémoires », la supérintendance de toutes les écoles de la cité appartenait à la dignité du chantre

(1) Ibid. p. 19. Des recherches faites dans les registres du parlement de Paris n'ont pu cependant le faire découvrir. Paradin s'est-il trompé de date ?

(2) Archives de la ville, BB. 5.

de l'église primatiale (1). L'étude du droit avait pris de l'importance ; elle embrassait des matières considérables qui ne pouvaient être traitées qu'en plusieurs années; les leçons des anciennes écoles ne répondaient plus aux progrès de cette branche de connaissances ; il fallait l'organisation plus complète des universités pour suffire à un pareil enseignement. C'est ce que les conseillers de

(1) A cette époque l'enseignement public était fort négligé à Lyon. Au lieu de chercher dans une instruction solide un contrepoids au puissant essor de la pensée qui rendit si remarquable la première moitié du XVI^e^ siècle, la politique désastreuse des derniers Valois pensait mieux faire la guerre à la liberté de conscience en comprimant toutes les ardeurs de l'esprit ; elle aboutit au fanatisme et à la guerre civile. Nous recommandons la lecture des pages 32 à 35 du *Lugdunum Priscum* (édit. des biblioph. lyonn. Lyon 1846). Cl. Bellièvre y fait un tableau de l'état des écoles de Lyon ; il mourut en 1557. C'est lui qui nous apprend que l'église, aujourd'hui si partisan de la liberté d'enseignement, exerçait alors sur elles la plus rigoureuse domination et que nul ne pouvait enseigner « sans sa licence » ; que le supérintendant des écoles, ce grand maître de l'instruction publique, au lieu d'être un homme de science, était *communément* quelque personne qui en ignorait les élémens, *qui vix novit rudimenta ;* que ces temps étaient calamiteux, *mala tempora ;* que les hommes étaient les plus mauvais qu'on pût voir, *immò homines qui sunt pessimi, et qui plus n'ont aulcune honte;* que cette supérintendance, comme tant de charges ecclésiastiques, était donnée au plus riche, sauf à lui à vendre le titre de maître d'école au plus offrant, afin de se rembourser le prix coûtant de ce bénéfice. En admettant que le I^er^ président du parlement de Grenoble ait cédé à cette tendance, assez commune chez les écrivains, d'adresser à leur époque plus de critiques qu'elle n'en mérite, on ne contestera pas la sagesse de ses vœux. Le remède à ces abus, il ne le voyait que dans la gratuité de l'enseignement, la moralité et le savoir chez les précepteurs de la jeunesse et le droit pour les parens de confier l'instruction de leurs enfans aux maîtres qu'ils préfèrent. Il demandait d'urgence, jusqu'à l'accomplissement de cette réforme, que les maîtres d'écoles fussent présentés par le consulat au chapitre qui serait tenu de les instituer.

la ville comprirent, lorsqu'en 1575 ils supplièrent Henri III « *d'honorer sa bonne ville de Lyon d'une université en droit et ès arts libéraux et d'y fonder un séminaire de gens de lettres; car ce seroit par un mesme moien restaurer l'Académie ancienne de ladite ville et lever occasion aux subiects d'aller rechercher en pais estrangers ce que par sa grâce et bonté ils peuvent avoir avec abondance et peu de frais en leurs maisons et encore y appeler l'estranger pour prindre sa part de tel fruict et commodité* (1). » Mais ces nouvelles démarches n'eurent pas plus de résultat que les précédentes. Le prévôt des marchands et les échevins se décidèrent alors à créer sous le patronage de l'administration municipale une chaire de droit civil et canon pour l'instruction de ceux qui se destineraient au barreau. Nous ne pouvons dire l'époque précise de son établissement; aucun document authentique ne révèle en effet avant le commencement du XVIII^e^ siècle l'existence de cette nouvelle institution.

Nous pourrions bien, sur la foi de quelques témoignages, nous livrer à des conjectures qui ne manqueraient pas d'une certaine vraisemblance; mais, quand même nous admettrions avec M. Weiss (2) que de Gradibus ou Gradi a été professeur à Lyon au commencement du XVI^e^ siècle, il n'en résulte pas la preuve que sa chaire d'enseignement ait été alors une reminiscence des traditions municipales du XIII^e^ siècle. L'étude du droit canon ne fut jamais abandonnée dans les cloîtres, et il touchait de trop près au droit civil pour que même en dehors de toute vocation ecclésiastique quelques

(1) Arch. de la ville; BB. 33, fol^o^ 62.
(2) Biogr. univ.

esprits avides de science ne vinssent pas quelquefois y apprendre la jurisprudence.

Nous serions plus fondé à croire que la chaire de droit fut rétablie à Lyon vers l'année 1655 au profit de Pierre André d'Antoine, qui vint s'établir dans cette ville après la mort de son père Nicolas d'Antoine, décédé professeur de droit à Mirecourt en Lorraine. C'est peut-être même pour la préparation de son cours qu'André écrivit le manuscrit que possède la bibliothèque de la ville de Lyon sous le titre : *Pandectæ seu Paratitla Digestorum* (1). Il est certain toutefois que si André d'Antoine ne fut pas chargé de cet enseignement, son fils Jean-Baptiste s'en acquitta avec une distinction et un savoir qui jetèrent quelque éclat. C'est bien en effet à l'instruction solide qu'il donnait à ses élèves qu'il faut attribuer l'accord intervenu entre la Faculté de droit de Dijon et le Consulat de Lyon, traité aux termes duquel les étudiants en droit de cette dernière ville, pourvus d'un certificat d'assiduité aux leçons de ce professeur, venaient au même titre que ceux de Dijon solliciter l'obtention de leurs grades universitaires.

Jean-Baptiste d'Antoine était professeur en 1710, et il est mort, étant encore pourvu de sa charge, en 1720. Il a laissé un commentaire en deux volumes in-4° des Règles du droit civil et du droit canon. Les deux manuscrits qu'a possédés la bibliothèque de la ville de Lyon sous les nos 311 et 312 (2) et qui ont pour titre : *Compendium institutionum juris civilis*, *Institutiones juris civilis*, ont été sans doute la première forme donnée à celui de ses ouvrages qu'il a publié en 1710 (3).

(1) In-4° de 760 pages. Cat. des mss. par Delandine. N° 298.

(2) Ibid., nos 311 et 312. Le dernier manque.

(3) Les Règles du droit civil, in-4° ; Lyon, 1710. Nouvelle édition en

A sa mort, les prévôt des marchands et échevins appelèrent pour le remplacer Félix Faure, avocat en parlement, agrégé en l'université de Valence. Après quelque hésitation il accepta la charge aux appointements de 500 livres. En 1724 il adressa au consulat une requête dans laquelle il exposa « qu'il avait cédé à ses « instances, parce qu'il pensait qu'avec la pension pro- « mise il pourrait subsister avec honneur et distinction ; « mais qu'ayant très-peu de jeunes gens à qui il répé- « tait le droit, il ne pouvait vivre en cette ville, attendu « que tout y est d'une très grande cherté ; que d'ailleurs « il pouvait espérer d'avoir dans la suite une chaire de « professeur à l'université de Valence où son père avait « exercé pendant plusieurs années avec l'applaudisse- « ment de tout le monde, et que sans une augmentation « de sa pension il ne pouvait plus rester à Lyon où il « n'était venu avec sa famille que sur l'espérance dont « on le flatta que si les 500 livres n'étoient pas suffi- « santes pour le mettre en état de subsister honorable- « ment, on lui accorderait une augmentation de ladite « pension ; ce qu'il avait d'autant plus sujet d'espérer « du consulat qu'il s'applique (ajoute-t-il) totalement et « avec des soins infinis à instruire les jeunes gens « qu'on lui confie, pour remplir les prétentions desdits « sieurs prévôt des marchands et échevins et répondre « à l'honneur de leurs bontés. Sur ces remontrances, le « consulat voulant lui donner une marque de la satis-

1725. Les Règles du droit canon, in-4°; Lyon, 1720. D'Antoine a encore laissé un volume intitulé : *Alphabetica series rubricarum omnium juris utriusque civilis et canonici.* Lugduni, 1693. Ce nom d'Antoine était déjà ancien au Palais, car nous voyons que Jean de Boessières a dédié en 1580 (in-12, Thibaut Ancelin) le 6e chant de sa traduction de Roland le Furieux à d'Antoine, avocat ès-cours de Lyon.

« faction qu'il a de ses services et l'engager à rester « toujours en cette ville pour répéter le droit aux jeunes « gens qui veulent s'instruire des priviléges du droit « romain et s'appliquer à l'étude des lois (1) » éleva sa pension à 800 livres.

Félix Faure resta en fonctions jusqu'à son décès qui survint en 1733. Il fut remplacé par Charles-François Rouveyre de Lestang, docteur en droit de l'université de Valence. Sur ses représentations (2), le consulat « informé de sa capacité, expérience et habileté » lui accorda 1000 livres, à la charge par lui de ne point absenter de cette ville sans son consentement.

Ses leçons étaient fort recherchées et suivies quand il fut appelé à une chaire de Valence (3). Les conseillers de ville nommèrent à sa place noble Pierre Perrichon, avocat en parlement et ès-cours de Lyon le 3 septembre 1739.

Perrichon étant décédé en 1748, les prévôt des marchands et échevins, de plus en plus pénétrés de l'utilité

(1) Actes consul., 20 juin 1724.

(2) Actes consulaires, 9 juin 1733.

(3) La chaire de droit français dans l'université de Valence était à la nomination du Roi, qui choisissait le titulaire sur une présentation de trois candidats désignés par les gens du Roi au parlement de Grenoble. Les quatre autres chaires de la Faculté de droit de Valence étaient données au concours. Mais lors d'une vacance les professeurs déjà nommés avançaient par ordre d'ancienneté et le titulaire admis au dernier concours venait après les trois anciens. Le Doyen avait le premier rang ; la chaire de droit français donnait le second ; les autres professeurs venaient ensuite d'après la date de leur admission. Au XVII[e] siècle la chaire de droit français conférait le 1[er] rang dans l'ordre de préséance. V. Bull. de la soc. statist. de l'Isère, 2[e] série, t. 3, p. 301, art. de M. Pilot sur les anc. universités du Dauphiné.

de cet enseignement, pourvurent de la charge de professeur noble Jacques Joliclerc, avocat en parlement et ès-cours de Lyon, écuyer et seigneur de la Bruyère. Pour la première fois nous voyons le gouverneur de la ville, lieutenant du roi, intervenir dans cette nomination en la ratifiant (1). Ce n'était cependant pas un acte de protection. On commençait à comprendre à la cour de Louis XV que si la vie municipale avait résisté au travail d'absorption politique commencé par Louis XI et Henri IV et poursuivi par François Ier et Richelieu, elle le devait à ses règles de comptabilité administrative. Les Conseillers des communes, associés par un renouvellement partiel et périodique aux idées de tradition et de progrès, savaient tout à la fois conserver leurs franchises, leurs priviléges et assurer l'indépendance des villes. Jusqu'alors, en effet, eux seuls réglaient leurs dépenses et les gens du roi n'intervenaient que comme les représentants d'un pouvoir central et désintéressé pour vérifier et approuver les comptes de ceux qui avaient eu la gestion des deniers de la commune. Sous le prétexte de donner une plus haute sanction aux résolutions consulaires, le lieutenant du roi s'immisça successivement dans presque tous les actes qui intéressaient les habitants. Mais cette intervention qui n'avait, à l'origine, que le caractère d'un simple et vain hommage rendu à la Majesté du Souverain devint plus tard le titre dont il se prévalut pour administrer à son gré les intérêts des grandes villes.

C'est ainsi qu'en vertu de sa déclaration du 11 février 1764, le roi signa le 31 août suivant des lettres patentes contenant un nouveau règlement pour l'administration de

(1) Actes consulaires, 2 mai 1748.

la ville de Lyon. Le contrôleur général des finances avait, sur bien des points, modifié les principes qui antérieurement régissaient la situation financière de la commune. Pour rester dans le sujet qui nous occupe, nous devons dire qu'au lieu de laisser figurer les 1000 liv. de Joliclerc au chapitre des appointements, il les avait transportés dans celui des pensions. Les conseillers de ville ne s'abusèrent pas sur les réformes réelles dont les changements de mots étaient le prélude. Le 14 décembre 1764, ils adressèrent au contrôleur général des finances une supplique qui nous fait connaître à la fois leurs désirs et leurs inquiétudes. Elle nous a paru assez intéressante pour mériter d'être reproduite ici.

« A M. le contrôleur général des finances.

Lyon, le 14 décembre 1764.

Monseigneur,

Nous nous croyons obligés de vous présenter les vœux unanimes de nos citoyens sur un des articles du règlement sage que vous venez de donner pour notre ville.

Dans l'un des articles de l'Etat des pensions on lit : « au sieur Joliclerc la somme de 1000 l., ses appointemens étant supprimés. »

Le sieur Joliclerc remplit à Lyon depuis l'année 1748 la place de professeur en droit. La suppression des appointemens remplacés par une pension semble emporter la suppression de la place utile et devenue comme nécessaire à ceux de nos plus notables citoyens qui destinent leurs enfans à la magistrature et au barreau que nous vous demandons.

La chaire de droit n'est pas à Lyon, Monseigneur, une simple répétition des leçons d'une université ou une simple préparation à l'admission des grades de bachelier ou de licencié ; c'est l'ancien reste d'une

école publique, d'une Faculté de droit autrefois plus considérable à Lyon, établie depuis plusieurs siècles, et nous avons été maintenus dans le droit d'avoir ce professeur en droit par arrêt solennel du Parlement rendu entre le corps de ville et le chapitre de Lyon en 1402, sous le règne de Charles VI.

De Rubys, un des historiens de Lyon, liv. 3 chap. 3, observe que dès l'année 1328 il y avait à Lyon une Université de droit et se plaint qu'on y ait laissé diminuer une si belle commodité et ornement, dit-il, de la ville, soutenant qu'il n'y a ville en France où une université fût mieux qu'à Lyon, ce qui est véritable, surtout actuellement, eu égard au grand commerce de notre ville avec l'Allemagne où l'étude des lois est d'usage dans presque tous les États. Les jeunes gens viendraient à Lyon y apprendre tout à la fois et le commerce et les lois.

Paradin, autre historien de Lyon, rapporte le texte d'une sentence arbitrale rendue entre le corps de ville, l'archevêque et le chapitre de Lyon, l'an V^e^ du règne de Philippe-le-Bel, sur les fonctions des professeurs en droit, et l'arrêt du Parlement de 1402 par lequel il est dit que les habitans de Lyon, comme cité noble et excellente, auront pouvoir de tenir et avoir des docteurs régents en droit civil et canon ; ce sont les termes de l'auteur. Il dit que la transaction est dans les archives de la ville et l'arrêt dans un livre rouge appartenant à la communauté de Lyon (1).

Cette chaire de droit qui nous demeure, Monseigneur, est le reste de l'ancienne Université et Faculté de droit, c'est l'exécution de l'arrêt du Parlement, elle est très utile à nos citoyens qui peuvent faire étudier les lois à leurs enfants sous leurs yeux ; sur ces études, ils obtiennent des grades dans l'université de Dijon par les arrangements

(1) Les échevins ont cité Paradin à propos de ces deux documents, sans doute parce que, déjà en 1764, ils avaient disparu des archives de la ville.

pris avec cette Faculté et approuvés par Nosseigneurs les Chanceliers.

La chaire de droit de Lyon a fourni des hommes savants. Sieur J.-B. D'Antoine, qui la possédait en 1710, est auteur de deux volumes in-4 estimés, qui sont un traité des règles de droit civil et des règles de droit canon.

Le sieur Joliclerc qui exerce actuellement cette chaire était très connu et très employé au barreau lorsqu'il y fut nommé en 1748. Il a quitté insensiblement la plaidoirie dans laquelle il était très occupé pour se livrer entièrement, d'abord aux études nécessaires pour l'exercice de sa chaire, ensuite pour servir les pauvres à l'Hôtel-Dieu en qualité d'administrateur et enfin notre ville dans les fonctions d'échevin qu'il remplit actuellement avec zèle et assiduité.

Il a composé quatre ouvrages élémentaires *ex professo* très-utiles pour ceux qui étudient les lois dans notre ville. Le premier est une conférence des Institutes du Droit Romain avec la Jurisprudence du Parlement de Paris, spéciale pour nos provinces. Le second, un traité des Institutes du droit canon rapprochées des maximes et des usages du Royaume. Le troisième, un autre traité de droit français adapté aux usages particuliers de notre ville et des provinces voisines. Et le quatrième, une procédure civile qui présente en entier, d'une manière claire et facile, toute l'instruction d'un procès. Ces ouvrages ne sont pas rendus publics par l'impression, mais ils forment le fonds d'une suite de leçons, pendant un cours de trois années, très propres à former les jeunes étudiants, à leur donner de bons principes et à leur inspirer le goût des bonnes études (1).

(1) Le cours de droit durait trois années pendant lesquelles le professeur enseignait alternativement le droit romain, le droit canon, le droit français et l'ordonnance de 1667. Almanach de Lyon pour 1764. Nous avons trouvé, aux archives de la Cour Impériale, le 4e manuscrit dont il est parlé ci-dessus. C'est un commentaire de 174 pag. pet. in-f.

Le professeur en droit avait, outre les 1000 liv. d'appointement, un logement estimé 300 liv. qui a été retranché. Le sieur Joliclerc ne réclame pas contre ce retranchement ; il est seulement touché d'être forcé, par sa situation et par l'abandon qu'il a fait du barreau, de recevoir une pension qui ne fait pas la récompense d'un service actuel ; il ne demande aucune augmentation, il ne désire que d'être utile à ses citoyens en recevant, par forme d'appointement, la pension de 1000 liv. que vous lui avez, Monseigneur, conservée.

Pour nous, Monseigneur, nous désirons, réclamons les droits de notre ville, droits consacrés par la possession de plusieurs siècles, autorisés par un arrêt formel du Parlement et infiniment utiles à nos concitoyens dans un objet de grande considération; et nous vous supplions, Monseigneur, de vouloir nous accorder des lettres-patentes, interprétatives du règlement, qui nous maintiennent dans le droit de nommer un professeur en droit à Lyon, sous l'appointement annuel de 1000 liv. Nous espérons que la Cour, toujours pleine de confiance dans la sagesse des lois que vous inspirez à notre Monarque bien-aimé, nous en accordera l'enregistrement.

Nous sommes avec un profond respect, etc. (1).

sur les règles de procédure prescrites par l'ordonnance de 1667. Il est précédé d'un petit discours préliminaire dans lequel le professeur expose l'utilité des règles de procédure et donne quelques indications sur les travaux préparatoires de cet acte législatif. Il se termine par un chapitre sur la procédure suivie devant les juges consuls et devant le tribunal de la Conservation. Enfin, après quelques exhortations à ses auditeurs pour les engager à se bien pénétrer de l'esprit de cette nouvelle législation, une main, qui n'est certainement pas celle du grave professeur, a écrit ces quatre vers :

Sous le nom d'amitié,
Un cœur qui vous adore,
Du feu qui le dévore,
Vous cache la moitié.

(1) Actes consul., à sa date.

Quelques changements furent apportés au règlement de 1764 par les lettres-patentes des 5 mars 1767, 10 juillet 1770, et novembre 1772; mais le consulat insistait encore en 1780 sur d'importantes réclamations. Quand parut le règlement du 15 décembre de cette dernière année, il n'y avait plus de concessions à espérer, bien que le Roi, dans l'art. V^e^ de ses lettres-patentes, se fût déclaré prêt à « ordonner le rétablissement de ce qui paraîtrait « juste d'autoriser d'après les mémoires que le Consulat « lui ferait remettre. » Les léttres-patentes du 25 décembre 1781 accueillirent cependant quelques-uns des articles jusqu'alors repoussés. Il n'y eut rien de changé ni au titre ni à la quotité de la subvention de Joliclerc. La question était évidemment réservée, dans l'esprit du contrôleur-général, jusqu'à la mort du pensionnaire.

Les Conseillers de ville renoncèrent d'ailleurs à une résistance qui ne pouvait aboutir. Ils firent cependant leur possible pour empêcher la cessation d'un cours qui leur paraissait utile ; aussi le 12 mars 1785, « instruits que M^e^ « Joliclerc avocat au Parlement, ancien échevin de cette « ville et nommé par acte consulaire du 2 mai 1748 pour « donner des leçons de droit aux jeunes gens de cette ville « qui veulent s'appliquer à l'étude des lois, a depuis quelque temps cessé de donner des leçons et de tenir ce « cours d'instruction et même que soit son âge avancé, « soit son état d'indisposition ne permettent pas d'espérer « qu'il puisse reprendre des fonctions aussi fatigantes ; « considérant cependant que cet établissement est d'une « grande utilité; qu'il convient de le continuer et de ne « pas priver plus longtemps la jeunesse de cette ville des « ressources que présentait un cours réglé et suivi pour « ce genre de connaissances et d'instruction ;

« A cet effet, ils avaient pensé qu'il était nécessaire

« de s'assurer d'une personne capable de succéder à M. « Joliclerc et de remplir dès à présent le but de cet « établissement. En conséquence, bien informés des ta- « lents, expérience et habileté de M. Pierre-François « Rieussec, écuyer, avocat en Parlement et aux cours de « cette ville ;

« Lesdits sieurs, Prévost des marchands et échevins, « après avoir ouï Marie-Pierre Prost, chevalier, avocat, etc., « ont choisi et nommé, comme ils choisissent et nomment « par ces présentes, le sieur Rieussec en concurrence et « survivance du d. sieur Joliclerc pour, par ledit sieur « Rieussec donner dès à présent des leçons suivies et ré- « glées de droit aux jeunes gens de la ville et autres qui « voudront s'instruire dans la science des lois, lesquelles « leçons il continuera après le décès dudit sieur Joliclerc « sans qu'il ait besoin d'autre ni plus ample commission à « cet effet que ces présentes, à la charge par led. sieur « Rieussec de ne pouvoir interrompre le cours de ses le- « çons que pendant le temps de féries d'usage au Palais « et de ne pouvoir prétendre ni exiger sous aucun prétex- « te de la part du corps de ville aucun honoraire ni rétri- « bution pour raison de la dite place de professeur en « droit, ce qui a été convenu et accepté par le s[r] Rieussec « qui a signé avec les Prévost des marchands et éche- « vins, à Lyon, au consulat, le dit jour, 12 may (1). »

Le professeur Joliclerc mourut en 1787. A partir de 1788, l'almanach de Lyon cite comme titulaire de sa chaire le successeur que lui avait désigné l'acte consulaire précité. Avec l'Almanach de 1790 finit la mention de l'existence de cet enseignement.

C'est que cette année 1790 ayant vu le décret des 16-24 août conférer à tous les citoyens sans distinction le droit

(1) Actes consul., à sa date.

de plaider pour les parties, en la même forme, devant les mêmes juges et dans les mêmes cas, l'étude du droit devait faire partie, au même titre que la grammaire, les belles-lettres et l'histoire, du nouveau programme de l'instruction publique. Celle-ci ne fut organisée, en vertu du tit. Ier de la constitution de 1791, que par le décret du III brumaire an V qui créa, dans chaque département, une école centrale. La chaire de législation y fut donnée dans notre ville à Delandine qualifié « homme de loi. » Il l'a conservée jusqu'à la mise à exécution de la loi du XI floréal an X. On sait que ce nouvel acte législatif établit quatre degrés d'instruction : les écoles primaires, les écoles secondaires, les lycées et les facultés ou écoles spéciales (1). Elles fu-

(1) Telle est encore l'organisation de l'instruction publique en vigueur en Allemagne. Au premier degré, les salles de jeux où les enfants s'instruisent en s'amusant. Puis les écoles ; on y enseigne les premiers éléments des mathématiques, la géographie, l'histoire et les langues vivantes. A la fin de cet enseignement, qui dure huit années, l'enfant aborde une carrière, soit commerciale soit industrielle, ou poursuit ses études en entrant dans un gymnase (lycée); les langues anciennes font partie du programme de ces leçons. De là, l'élève va suivre les cours des universités (écoles de droit ou de médecine, ou de théologie). Une université allemande comprend en général toutes ces chaires à la fois : mais tandis que l'une a de la célébrité pour son école de médecine, l'autre l'emprunte à son enseignement du droit. Le système de bifurcation qui va disparaître cette année de nos lycées était une réminiscence de la loi de l'an X ; mais il avait le tort de n'être pas assez radical. En voulant faire servir l'organisation unique des lycées à tenir la place à la fois des écoles secondaires et des colléges, le programme de l'enseignement devenait défectueux. La méthode allemande est certainement préférable ; elle proscrit de ses écoles secondaires l'étude des langues anciennes et y substitue, avec plus de profit, celle des langues vivantes. C'est à la sage conception du régime de l'enseignement que l'Allemagne doit la supériorité des études et l'instruction plus solide et plus variée de la jeunesse. — La dernière loi sur l'enseignement profes-

rent successivement organisées. Quant à l'enseignement du droit, la promesse du législateur de l'an X ne se réalisa qu'à la date du XXII ventôse an XII. Lyon ne reçut pas de Faculté de droit et, d'autre part, la règlementation précise des formes de l'instruction publique supérieure ne laissa plus d'avenir à cette chaire que l'échevinage lyonnais avait eu tant de peine à soutenir.

A partir de cette époque, tout enseignement donné en dehors des corps universitaires, ne peut avoir qu'un caractère particulier. Les Communes comme les individus peuvent être autorisées à créer des chaires pour l'instruction de tous, mais aux Facultés seules ou aux Commissions établies par les décrets appartient le droit de délivrer à des conditions réglées, les brevets d'aptitude ou de capacité et les diplômes.

Lorsqu'en 1838, Antoine-Frédéric Ozanam, avocat à la cour d'appel de Lyon, fut sollicité par l'administration communale d'enseigner le droit, le Ministre de l'instruction publique prit un arrêté qui le nomma à cette fonction, sur la demande du conseil municipal. Mais son enseignement ne devait porter que sur le droit commercial et ce fut un cours libre ne conférant aucune faveur aux plus assidus ni aux plus instruits. Quand Ozanam fut appelé au collége de France, le Ministre le remplaça par son digne confrère, M. Dattas, avocat à la même cour et doc-

sionnel spécial se rapproche de l'esprit de celle du XI floréal an X ; ce retour à l'ancienne législation est assurément un progrès. Nous ne regrettons qu'une chose, c'est que les langues vivantes aient été classées parmi les *matières facultatives*; elles exercent sur les vocations commerciales et industrielles une trop large influence pour ne pas mériter de faire partie de l'enseignement obligatoire Les conseils de perfectionnement, institués auprès de ces nouvelles écoles, ne tarderont certainement pas à proposer cette modification.

teur en droit. En 1856, cette chaire fut de nouveau supprimée. Son utilité reconnue lui avait fait trouver place dans l'enseignement du Lycée et dans celui de l'École Centrale de Commerce dont la création avait été si souvent et toujours vainement sollicitée par le Prévôt des marchands et les échevins de Lyon.

A l'initiative d'esprits dévoués au bien public revient l'honneur d'avoir fondé, de nos jours, cette utile institution. Louer leurs persévérants efforts, signaler les heureux résultats déjà acquis, présager tout ce que l'avenir de cet établissement promet à la cité lyonnaise d'intelligence et et de lumières pour son commerce et son industrie, c'est un devoir auquel ne manque pas chaque année la reconnaissance publique. En applaudissant au succès consacré de cette œuvre, l'opinion s'associe à sa généreuse influence, car elle encourage à compléter le vaste système d'instruction qui doit faciliter aux classes laborieuses les moyens moraux d'arriver à la fortune et d'assurer le bien-être de la famille.

MARSOLLIER DES VIVETIÈRES

AUTEUR DRAMATIQUE

LETTRES INÉDITES

PAR

M. C. ÉMILE PERRET DE LA MENUE

Benoît-Joseph Marsollier des Vivetières naquit à Paris, en 1750. Sa famille appartenait à la magistrature. Ayant cédé de bonne heure à son goût pour la littérature dramatique, il devint le collaborateur du compositeur Dalayrac, son ami, dont les talents l'aidèrent puissamment à faire prospérer le théâtre de l'Opéra-Comique.

Ses productions furent nombreuses. Nous n'en citerons que quelques-unes, — en faisant suivre leurs titres de notes, que nous trouvons éparses dans la correspondance de notre auteur. Ses principales pièces sont:

LE VAPOREUX, comédie en deux actes et en prose, représentée à Paris, le 3 mai 1782.

CÉPHISE OU L'ERREUR DE L'ESPRIT, comédie en un acte et en prose, représentée pour la première fois par les comédiens italiens du roi, le mardi 28 janvier 1783, et jouée à Lyon la même année, dans le mois de novembre, pendant le séjour de l'auteur dans notre ville.

Cette pièce est précédée d'un avertissement, dont

la lecture emprunte quelque intérêt aux appréciations qu'elle contient sur le public lyonnais de l'époque. Je le copie :

« Cette comédié jouée avec succès, sur un théâtre particulier, devant une société nombreuse et choisie, fut reçue avec empressement par les comédiens italiens, et représentée sur leur théâtre ; son sort fut très-différent de celui auquel ils avaient paru s'attendre. L'auteur la retira le même soir...., fit des retranchements, la réduisit en un acte....

« Appelé dans cette ville, (1) par l'amitié et par les agréments de toute espèce qu'elle offre aux étrangers, il relut Céphise à quelques personnes. Le plaisir qu'elle parut leur faire, le zèle et le talent de plusieurs acteurs l'ont décidé à la faire représenter. Le succès qu'elle a eu a passé son espérance ; tous les traits ont été sentis, saisis, par un public impartial. Les rôles ont été rendus avec intelligence. La troisième représentation a eu encore plus d'ensemble que la première. L'affluence des spectateurs, l'indulgence qu'ils ont témoignée, les marques particulières et flatteuses de bienveillance, que quelques-uns d'eux ont daigné donner à l'auteur, tout se réunit pour le pénétrer de reconnaissance et lui faire désormais une loi de consacrer quelque fois aux plaisirs de cette ville l'emploi de ses faibles talents : heureux s'il peut réussir. »

La Confiance trahie, comédie en un acte et en prose, fut représentée en 1784.

Norac et Javolci, drame dont le sujet est un épisode de la vie de Beaumarchais, fut joué pour la première fois à Lyon, le 3 mars 1785, et imprimé en cette ville, au profit des pauvres mères-nourrices, la même année. Cette pièce est précédée de cet avis :

(1) Lyon, dans le mois de novembre 1783.

« Dans le temps où la capitale accorde un tribut aussi rare que flatteur au génie d'un homme que les événements de sa vie et ses talents littéraires ont rendu célèbre, au moment où la ville de Lyon s'empresse de concourir à un projet de bienfaisance qui a été proposé par lui, le jour même d'une représentation donnée en faveur de cette utile institution, on a dû penser que cette ville verrait avec plaisir sur son théâtre un trait de la vie de M. C. de B., qui fait honneur à son cœur et semblait déjà annoncer tout ce qu'on devait attendre de sa sensibilité, etc., etc.... » Lyon, 1785.

Marsollier donnait, les années suivantes :

NINA OU LA FOLLE PAR AMOUR, comédie lyrique en un acte, musique de Dalayrac, 1786.

LES DEUX PETITS SAVOYARDS, opéra joué à Paris en 1789, et à Lyon, le 9 novembre 1792.

Durant cette seconde représentation, qui eut lieu au théâtre des Célestins, un acte horrible vint jeter la terreur parmi les assistants.

Des Jacobins, ivres de sang, se précipitèrent en effet dans l'intérieur de la salle et envahirent la scène. L'un d'eux portait au bout d'une pique la tête sanglante d'un des officiers du régiment de Royal-Pologne, massacrés à Pierre-Scize dans la journée (1).

CANGE, LA PAUVRE FEMME, deux pièces qui attirèrent tout Paris, furent jouées en 1793. Marsollier y prenait la défense des principes de la morale, à l'époque la plus dangereuse de la révolution.

(1) Balleydier qui tenait ce fait de M. Duchesne, l'a fait graver dans son histoire sur la ville de Lyon, mais au lieu d'une seule tête, il en fait exposer trois.

Voyez J.-B. Monfalcon. *Histoire de la ville de Lyon*. T. 2. p. 924.

Les autres pièces de Marsollier sont :

ADÈLE ET DORSAN, comédie en 3 actes et en prose, mêlée d'ariettes, représentée sur le théâtre de l'Opéra-Comique, ci-devant théâtre italien, le 8 floréal an III, (lundi 27 avril 1795).

MARIANNE, comédie en un acte et en prose, mêlée d'ariettes, représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Opéra-Comique de la rue Favart, le 19 messidor an IV, (7 juillet 1796).

LA MAISON ISOLÉE OU LE VIEILLARD DES VOSGES, comédie lyrique en deux actes, musique de Dalayrac, représentée sur le théâtre italien, le 22 floréal an V, (11 mai 1797).

L'IRATO OU L'EMPORTÉ, opéra joué en 1801, est l'un des chefs-d'œuvre de Méhul.

Le talent de ce compositeur se pliait au genre comique et gracieux. Il l'a prouvé dans cette pièce où il sut assez bien saisir la manière et la couleur italienne pour tromper, avec Marsollier, le public de Paris.

LE CONCERT INTERROMPU, représenté en l'an X, 1802, etc., etc....

Ayant habité Lyon pendant quelques années, Marsollier des Vivetières possédait, à Brignais, une propriété dans laquelle il avait fait construire une salle de spectacle ; plusieurs de ses pièces y furent jouées.

En 1814, le roi le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur.

Une des biographies de cet auteur dramatique contient le passage suivant, dans lequel la bonté et la générosité de Marsollier sont justement appréciées :

« Le talent littéraire de Marsollier était son moindre mérite ; à la probité la plus délicate il joignait un cœur bon et sensible, un caractère aimable et modeste; sa con-

versation était des plus attrayantes; il employait une partie de ses moyens pécuniaires à aider ceux de ses amis qu'il savait dans le malheur. »

Vivant à Paris, après avoir perdu une grande partie de sa fortune emportée par la révolution, il conservait un souvenir profond des personnes avec lesquelles il s'était lié en province, et ne laissait échapper aucune occasion de les obliger.

Informé que le fils de l'un de ses vieux amis, forcé de rester dans la capitale pour y poursuivre ses études dans la carrière militaire, se trouvait très-gêné, par suite de la mise sous le séquestre de toutes les propriétés de son père, en 1793, il lui écrit :

« Mon cher Emile, voudriez-vous vous amuser à copier *un peu vite* quelques pièces de théâtre, nous en avons plusieurs à vous donner. Vous savez que votre patron, votre parrain, Jean-Jacques, copiait de la musique dans ses moments de gêne et il en était tout fier; je pense, d'après cela, que notre cher Emile ne dédaignera pas cette petite besogne ; des paroles d'opéra-comique valent bien des notes. Si cela vous convient, vous voudrez bien aller trouver demain matin, le citoyen Dalayrac, mon ami, logé rue Helvétius, près la rue de Louvois.... Vous lui porterez le billet ci-joint, et il vous donnera tout de suite un manuscrit. » (1)

Salut et Fraternité,

Votre concitoyen.

Le 9 fructidor, Marsollier, si ingénieux pour faire

(1) Cette lettre n'est pas datée, mais suivant la correspondance que je possède, elle doit être du 22 floréal 1794. Les copies à faire étaient RAOUL CRÉQUI, pièce déjà représentée, mais à laquelle Marsollier avait fait beaucoup de corrections, nécessitées par la révolution, et ARNIL OU LE PRISONNIER AMÉRICAIN, une des œuvres nouvelles de l'auteur.

accepter un bienfait en le revêtant des formes d'un salaire, écrivait encore à son protégé, dans des termes dont il est inutile de faire l'éloge :

« J'apprends, cher ami, que depuis quelques temps, vous vous trouvez un peu gêné ; permettez-moi de vous faire des reproches de ne vous en être pas ouvert à vos amis, ils étaient dignes de votre confiance et méritent, j'ose le dire, le plaisir de vous obliger. Vous avez la complaisance de déchiffrer, copier mes griffonages et par là, vous me rendez un service essentiel, qu'un autre ne pourrait me rendre, ni si bien, ni si obligeamment que vous ; déjà, je vous suis redevable de deux pièces, ainsi, je ne vous offre rien ; ce n'est qu'un compte que j'ouvre avec vous, et qui ne vous engage à rien, qu'à faire cette besogne à vos moments perdus, et sans rien prendre sur votre travail, sur votre repos, ni même sur vos amusements, s'il en est.

« Je joins donc ici un assignat de quatre cents livres, et nous noterons, de part et d'autre, les copies que vous voudrez bien me faire. »

Salut, Fraternité et Amitié,

9 Fructidor.

Occupé à réunir les restes épars de sa fortune, et se voyant retenu à Lyon par cette triste tâche, Marsollier des Vivetières avait confié à son jeune ami le soin de veiller à la représentation de ses comédies. Pendant son séjour ici, il lui écrivait :

« J'ai reçu, avec bien du plaisir, votre lettre, citoyen ami, je m'attendais bien que vous ne négligeriez pas mes intérêts ; et que vous verriez Fleury quand il le faudrait ; connais, par une longue expérience, votre envie de m'o-

bliger et je serai toujours reconnaissant, mais jamais étonné de ce que vous ferez pour moi. J'espère être à Paris le 30 octobre. Je désirerais fort que CÉPHISE ne fût pas jouée d'ici là, et pour ce retard, je m'en rapporte au zèle ordinaire, et à la diligence de MM. le acteurs. Laissons donc aller les choses, mais si cela peut se reculer jusqu'à mon arrivée, cela sera tant mieux.

« Parlez à Fleury de LA CONFIANCE TRAHIE, que je lui ai laissée ; demandez-lui s'il l'a lue ; priez-le, s'il ne l'a pas fait, de la lire, de méditer l'effet que peuvent produire les scènes entre lui et Molé qui a accepté le rôle de Derville ; dites-lui que je me trouverais heureux de voir cet ouvrage joué par deux talents supérieurs.

« Dites mille choses à Dalayrac ; s'il était ici, il verrait que je n'ai pas un instant pour penser à travailler. La vente d'un mobilier très-considérable, très-minutieux, et qu'on ne peut vendre à la campagne que pièce à pièce et, après mille dits et redits...., emploie le temps d'une manière très-désagréable, mais indispensable. Et puis, les payements à recevoir, les courses à Lyon à cet effet, la disposition de cet argent qui a pensé être volé il y a quatre jours chez M. Favre ; (1) on avait déjà percé le mur, heureusement on a aperçu les voleurs. Je suis, en conséquence, à Lyon, aujourd'hui 24 septembre, pour échanger les tentants écus contre des lettres de change. Je n'ai pas le temps de lire, d'écrire et la lésinerie de mes acheteurs, leurs mésoffres, leur défiance, leurs mauvais propos me font souvent passer des moments bien durs et me serrent la tête d'une étrange façon. A Paris, je travaillerai, si j'en ai le courage, car les Italiens m'ont dégoûté de tra-

(1) On trouve, dans les almanachs de Lyon, un René Favre, homme de loi, rue Saint-Jean, en 1791.

vailler pour eux, et peut-être pour tous les théâtres de Paris.

« Adieu, cher ami, songez que c'est là le nom que je veux que vous me donniez désormais; il me flattera beaucoup. Mes respects à Mme Dalayrac. M. Goulard, à Lyon avec moi, me charge de le rappeler à votre souvenir. »

Rentré à Paris, après avoir terminé ses affaires, Marsollier, en réponse à une lettre reçue de son ami, alors officier d'artillerie, à l'Ecole de Châlons-sur-Marne, lui écrivait :

« Que d'infortunes, mon cher ami!.... Mars vous a déjà fait sentir ses rigueurs, mais je puis enfin espérer, d'après votre lettre, que dans ce moment, toutes vos affaires sont en bon état... Pour moi, mon ami, souvent l'oreille basse, l'œil rouge, le pied traînant, la main fatiguée de griffonner, je fais des pièces; je fais bien pis, je les donne au public qui me siffle.... Oui, mon cher ami, LAURE OU L'ACTRICE CHEZ ELLE, malgré le talent inimitable de Mme St-Aubin, (1) malgré ma vieille expérience, les scrupuleuses observations de Dalayrac, de Fleuriot, (2) etc., etc..., a été huée le 5 de ce mois.... Mais rassurez-vous....., ne devenez pas furieux..., à la seconde représentation nous avons pris notre revanche. — Nous avons contre-cabalé, car bien certainement et de l'aveu de la comédie, il y avait cabale contre Mme St-Aubin. Elle avait reçu, les cinq jours qui avaient précédé la première représentation, vingt lettres anonymes et infâmes, où on lui annonçait que la pièce qu'elle avait *fait faire pour l'encenser* ne passerait pas. Enfin, la pièce a passé, nous sommes à la sixième représentation et à la cinquième avec ELISCA. Il y avait du

(1) Actrice de l'Opéra-Comique, en 1795, etc.

(2) Acteur de l'Opéra-Comique, en 1795.

monde et beaucoup, ce qu'on n'attendait pas avec ELISCA, qui fait fuir. Malgré cela, cette pièce a reçu un coup mortel, et c'est ce que les ennemis de Mme St-Aubin voulaient. Elle ne *fera pas recette, malheureusement*, par elle-même, et il faudra la soutenir. Mme St-Aubin nous sert à merveille et avec un zèle, un courage dont nous devons lui savoir gré.

« EMMA sera jouée à Faydeau le 24, je crois. C'est une rude besogne. Trois actes, avec un musicien qui commence et n'ose parler haut à ses amarecdes qui ne l'écoutent guère. Julliet a pris son rôle en grippe et il le joue détestablement. Non, mon ami, il vaut encore mieux être canonnier qu'auteur, dût-on être sourd pendant huit jours. M. et Mme Dalayrac vous font mille amitiés, ainsi que nos amis communs. »

Marsollier, cédait toutefois volontiers à l'entraînement de son heureux caractère, et il oubliait alors bien vite ses nombreux soucis d'auteur. Il était heureux, surtout quand il pouvait retrouver, avec ceux qu'il aimait, ces bonnes heures d'épanchement sincère et ces douces causeries qui, par les impressions nouvelles, comme par les souvenirs qu'elles rappellent font, à tous les âges de la vie, le charme des esprits honnêtes.

« Je pensais à vous... mon cher ami ; je me disais, je lui dois une réponse, et je veux lui écrire.... A l'instant, nos solos, nos bouts rimés, nos devises, nos impromptus se présentent à ma mémoire ; essayons, me disais-je, de ces couplets que je faisais avec cette facilité, dangereuse peut-être.... de ces couplets à la grosse.... mais qui, malgré cela, ont encore leur petit mérite par leur moralité... Je vous les envoie.

AIR NOUVEAU.

Que ne suis-je la fougère.

Profitez de la jeunesse,
Emile, amusez-vous bien;
Car lorsque vient la vieillesse,
On ne s'amuse de rien.
Cultivez filles et femmes,
Ce métier a des appas ;
Parlez toujours de vos flammes,
Mais surtout n'en brûlez pas.

Pour mieux séduire une belle,
Cent fois faites-lui serment,
De n'adorer jamais qu'elle ;
On croit toujours son amant!
A Chloë dites de même,
A Thédure, tout autant;
Si chacune croit qu'on l'aime,
Chacune vous croit constant.

Le monde est un champ de roses,
Il faut toutes les cueillir;
Quand les unes sont écloses,
D'autres vont s'épanouir.
Point de fausse modestie,
Point de ces grands sentiments ;
Songez bien que, dans la vie,
On n'a qu'une fois trente ans.

ENVOI.

Mon ami, cette morale
Ne fut jamais dans mon cœur;

Mais, dans votre capitale,
Le plaisir, c'est le bonheur.
Aux champs on vaut mieux, peut-être !
On a moins de fausseté;
Si l'on est moins heureux d'*être*,
On l'est plus d'*avoir été*.

« Entendez-vous celui-là ! le repos de la conscience ! Oui, je laisse à votre sagacité le soin d'apprécier la finesse de cette pensée que je soupçonne plus que je ne l'entends. Mais vous reconnaissez le genre, le cachet, c'est de notre fabrique. Adieu. »

« Montfort-l'Amaury, an II.

Sans contester la sagesse ordinaire des jugements du public, il est permis d'affirmer qu'ils n'échappent cependant pas toujours à d'injustes préventions. Les intrigues d'une basse jalousie ont même plus facilement prise sur les masses que sur les individus. Marsollier, paraît-il, a souffert de ces préventions peu méritées et de ces sourdes menées ; mais il savait parfois prendre sa revanche, du moins la lettre suivante autoriserait à le penser.

« J'ai reçu une fort jolie lettre de vous, mon cher ami; je vous en ai répondu une bien sotte à Toulon, et celle-ci ne vaudra guère mieux ; elle vous assurera toujours de ma tendre amitié, et à ce titre elle vous sera agréable, j'en suis sûr. J'ai donné ici une parade, j'ai *un poco* mystifié mon maître, le citoyen public, et il a donné dans le panneau. L'IRATO a été joué et applaudi comme l'ouvrage *Del famoso Fiorelli*, et il n'était que du Français Méhul et de votre serviteur. La musique est délicieuse, le poème gai, fou, mais sans intrigue ni intérêt. Enfin, on y vient, on y rit, on y paye, et si cela ne me vaut pas de gloire,

j'en aurai du moins quelque argent, ce qui n'est pas sans mérite; il y en aura donc dans l'ouvrage; *ergo*, j'ai bien fait. Adieu..... allez-vous toujours en Egypte, et quand partez-vous?.... »

Marsollier des Vivetières avait d'excellentes relations dans la très-bonne société; sa lettre du 8 messidor an x (26 juillet 1802), suffit pour le prouver.

« Je croyais vous avoir tout-à-fait perdu, mon cher ami, et je m'en affligeais.... vous m'écrivez aujourd'hui, laissons le passé et jouissons du présent.

« La petite pièce du CONCERT INTERROMPU a bien réussi. C'est peu de chose, mais les acteurs jouent bien, la musique est jolie. Au dénouement, Martin joue très-bien du violon, Chenas de la basse, M^lle^ Pingenet chante un air italien que les acteurs accompagnent. En voilà assez pour obtenir un succès.

« Nous avons jusqu'ici fait bien des châteaux en Espagne, voilà que nous y avons des pièces; mais celles-ci ne rapportent pas plus que les premièrs. Nous ne retirons rien de chez l'étranger. Je ferai vos compliments à Dalayrac, en lui racontant nos succès espagnols. Mille remercîments de l'intérêt que vous prenez à nos productions.

« Je sais, mon cher ami, quoi que vous en disiez, que Toulouse est une ville où l'on s'amuse beaucoup. Il y a une dame charmante, M^me^ du Crenil, que j'ai vue à Paris; celle-là suffirait pour faire aimer une ville, vous la connaissez sûrement. Elle était l'amie de M^me^ Donadieu-St-Yon, qui s'est, je crois, remariée à Aix, près de Marseille.

« Fulchiron (1) et sa mère sont à Lyon pour quelque

(1) M. Fulchiron a été député du Rhône; il écrivait des comédies et les lisait à ses amis.

temps. Mme de Carvailho vient de perdre sa petite fille.... Elle est inconsolable.

« Edouard (1) va faire un superbe mariage ; il aura un jour le château de Ferney-Voltaire... C'est fort joli et avec une très-grande fortune, il trouve aussi de la beauté, des talents, des vertus.....

« Césarine (2) aurait offert ces derniers avantages, mais point de dot ! C'est une ombre terrible au tableau et qui obscurcit tout ; d'ailleurs, Edouard n'a pas vingt ans. C'est un mari trop jeune et Césarine est trop raisonnable pour ne pas sentir qu'il faut dans le mariage un ami qui nous guide, et non un enfant qui ait besoin d'être guidé. Au reste, mon neveu mérite son bonheur ; il est très-aimable et a de bien excellentes qualités. Il n'a rien que ce que sa mère voudra bien lui donner, et ce sera peu ! 1,800 francs d'appointement tout au plus, ou même 1,500, à présent qu'il est capitaine. Vous voyez qu'il lui faut une femme riche ; il la trouve, et bonne encore ! par-dessus le marché.

« Je me retire à la campagne, j'abandonne Paris, ses plaisirs, ses spectacles, ses vices, je me fais... misanthrope, — ne pouvant être autre chose. — Je ne me marie pourtant pas, mais je vais *philosopher*, *moraliser* ; — je renonce aux opéras, aux comédies, et surtout aux comédiens. Dalayrac est bien dégoûté aussi, mais il tient da-

(1) Neveu de Marsollier et capitaine ; à cette époque il n'avait pas vingt ans.

(2) D'une beauté remarquable, Mlle Césarine appartenait à une famille de Lyon, très-distinguée par son esprit et son savoir. Plusieurs personnes alliées à cette famille existent encore ; nous tairons son nom. Disons seulement que le portrait de Mlle Cèsarine, donné par sa mère à ses amis, se trouve encore dans quelques salons de la ville, où il est conservé avec soin.

vantage au *tripot*; il n'aime que cela et il a besoin d'argent.

Malgré ses dégoûts et sa belle résolution de se faire misanthrope, Marsollier n'avait probablement pas résisté au plaisir d'écrire, et aussi au charme que l'on trouve dans l'enivrement que produisent les succès obtenus.

Sa dernière lettre à son ami semble indiquer pourtant que cette résolution, si souvent prise, de s'éloigner de Paris et du théâtre, est bien arrêtée dans son esprit, ou du moins, que s'il n'a pas le courage de vivre dans la solitude, il est bien disposé à chercher, loin de la capitale, un autre public qui rendra justice à son talent, et l'appréciera comme il mérite d'être apprécié.

« Je n'ai pas répondu à votre dernière lettre de Toulouse, mon cher ami, parce que vous m'annonciez votre prochain départ.

« Le théâtre de la rue Faydeau va bien mal ; la désunion, les mauvais procédés envers les acteurs augmentent tous les jours, et je renonce à travailler pour eux. Je me retire à la campagne (1). Peut-être même, au printemps, passerai-je en pays étranger. On me fait de très-belles et *très-bonnes* propositions.... Adieu, mon cher

(1) Marsollier habitait une maison de campagne, située dans le village des Goupillières, près de Thoiry, à dix lieues de Paris. Voici la description de cette maison ; elle est extraite d'une correspondance que je publierai peut-être un jour.

« Je t'écris, chère mère, d'une charmante habitation que possède M. Marsollier, à dix lieues de Paris. J'y arrivai hier dans la journée. J'ai pour moi un pavillon dans le jardin, salon, chambre à coucher, cabinet, etc... et partout du feu. Le matin un bon déjeuner, un bon dîner ensuite, et le soir musique, parties, chansons improvisées par le seigneur et maître qui est toujours plein d'esprit. »

Montfort-l'Amaury, 3 nivôse an II.

ami, Dalayrac et sa femme se portent bien. — Le pauvre Dalayrac vient d'éprouver une chute dans LA BOUCLE DE CHEVEUX, d'Offman, et de plus, la pièce qu'on devait rejouer mardi en reste là, par la fuite de Philis et d'Andrieux qui sont allés en Russie ; — il est désolé. Je vous embrasse. »

Cette lettre, sans être la dernière de la correspondance entretenue pendant de longues années entre ces deux amis, terminera cependant la communication possible de cette correspondance si intime.

Marsollier s'était retiré à la campagne ; après y avoir passé quelque temps, il vint s'établir à Versailles, où il est mort le 22 avril 1817.

Son protégé, après avoir fait ses premières armes en Italie, prenait part à l'expédition d'Egypte et à la guerre d'Espagne, assistait à la plupart des grandes batailles de l'Empire, et rentré dans foyers, mourait à Lyon, en 1822, à l'âge de 48 ans.

Messieurs et très-honorables confrères, en vous communiquant ces lettres, qui vous montrent toutes les qualités du cœur généreux de Marsollier, où nous trouvons plusieurs détails intéressants sur sa vie privée et des particularités curieuses sur sa carrière d'auteur dramatique, j'ai voulu rappeler cet excellent et remarquable écrivain d'une époque passée, au souvenir des hommes de lettres et des Lyonnais, dont il aimait à se dire le concitoyen ; je ne pouvais mieux m'acquitter, envers sa mémoire, d'une dette de famille ; car l'officier d'artillerie de la garde que Marsollier des Vivetières honorait du titre précieux de *cher ami*, était mon père.

LA

NAUMACHIE LYONNAISE

POÈME

PAR M. JULES RAMBAUD.

O Neptune! ô Bacchus! dieu de l'eau, dieu du vin,
Inspirez-moi tous deux; car sans vous c'est en vain
Que je prétends mener à bien ce fol ouvrage:
Je chante des héros qui, d'un égal hommage,
Témoignent leur amour pour vous, Dieux immortels,
Et qui, d'un même encens, consacrent vos autels.

Je veux grossir la voix de ma Muse timide,
Chanter en ses combats l'amphithéâtre humide,
Redire les hauts faits de ses nobles lutteurs,
D'une armée amphibie et de puissants joûteurs,
Dont peut être orgueilleux à bon droit, dans son âme,
Un peuple façonné de tout temps à la rame;
Et puissent mes accents paraître aussi coquets
Que leur court aviron tout garni de bouquets;
Puisse mon vers qui va, comme eux, marcher par couple,
Au gré d'un peuple ami se trouver aussi souple
Que la lance flexible et familière aux doigts
De ces grands paladins des nautiques tournois.
Je chante les combats livrés sur la rivière.

Arrière les défis vidés ailleurs ! Arrière !
Honte aux lubriques pas des *houris* d'Orient,
Honte à l'amphithéâtre où le peuple, en riant,
Sans danger suit les bonds des taureaux en colère,
Où le champ du plaisir devient un cimetière ;
Oublions ce spectacle adoré des Romains,
Où les tigres acteurs faisaient battre des mains
Quand ils savaient ouvrir le ventre d'un esclave !
Arrière le passé ! Je chante un peuple brave,
Que chaque nation considère en tremblant,
Mais qui fuirait l'horreur d'un spectacle sanglant.
Pour tomber avec grâce encore on fait ses preuves ;
Mais on ne tombe plus que dans l'eau de nos fleuves.
Dans la ville marchande, honneur au gouvernail !
Pour exalter l'adresse et l'amour du travail,
Laissez les échevins de notre république
Rouvrir à chaque année une lice nautique.

Dans les Vosges, perdue aux palais retirés,
Où de son urne pleine elle fait par degrés
Ruisseler le bienfait de son onde verdâtre,
La fraîche nymphe Arar a su par quelque pâtre
L'heureux anniversaire aimé de ses enfants.
Elle s'est mise en route aussitôt à pas lents,
Car c'est toujours ainsi que voyage la Saône,
En jouant dans les prés devant Saint-Jean-de-Losne ;
Mais enfin elle a vu les clochers de Lyon
Et se trouve, au jour dit, à la réunion.
Etendue à demi sur un radeau de planches
Et tenant à la main son sceptre à quatre branches,
Symbole des canaux qui joignent ses états,
Ayant ses officiers, comme les potentats,
Des feuilles du lotus chaque tempe ombragée,
Sur sa couche de joncs et la tête chargée
D'une riche couronne en fins nénuphars d'or,

Elle est charmante ainsi... mais invisible encor.
Comme les goëlands qui tournoient au rivage
Quant le vent furieux leur promet un naufrage,
Le peuple lyonnais, dès le lever du jour,
Dans l'espoir du plaisir, se réunit autour
De l'humide théâtre, où se donne la joûte.
Vers ce spectacle aimé chacun se met en route.
L'heure avance, la foule accourt en murmurant
Par les Génovéfains, la rampe Saint-Laurent,
Les hauteurs de Saint-Just, les Etroits, la Fournache,
Par les quais de la Saône et les cours de Perrache.
Partout le fleuve humain roule ses flots épais,
Recouvre de son flux les bancs, les parapets,
En poussant jusqu'aux toits des enfants intrépides.
Tel, le mascaret lance aux cieux ses dards liquides.
Et sur l'onde un millier d'impatients bateaux
Dès longtemps de la Saône a troublé le repos.
Les pesants bateaux plats, surchargés de famille
Amènent lentement leur cargaison gentille,
Les agiles canots montés par six rameurs
Arrivent précédés de joyeuses clameurs.
Et qui dira l'élan de ces fines gondoles
Dont le riche escadron sous mille banderoles
Accourt rapidement, comme un flot de lanciers
Qui traversent la plaine avec d'ardents coursiers.
La flotte, par degrés s'épaissit et s'augmente.
Bientôt, à se mouvoir la rame est impuissante.
Chaque barque se joint au batelet voisin.
Le fleuve disparait, couvert par cet essaim,
Et semble présenter comme une étrange houle.
Sur la terre et sur l'eau le peuple se déroule.
Avez-vous vu parfois sous les bois de Duclair
Quelque prairie immense et semblable à la mer,
Qui paraît sous le ciel une étoffe étendue,
Et, qui, regnant toujours, loin, à perte de vue,
Ne présente au regard embrassant l'horizon

Que l'hypocrite aspect d'une seule moisson.
La moitié de ce pré couvre un terrain perfide,
Tel, le peuple, marchant sur un plancher liquide,
Le dérobe au regard et défend à nos yeux
De distinguer, parmi l'amas des curieux,
Le vrai sol qui demeure et l'autre sol qui coule.

Hourrah! Une clameur a traversé la foule.
L'heure est enfin sonnée et voici le moment.
L'humide armée approche. Un large mouvement
Se produit dans la foule; et, vainqueur, la sépare.
Comme un vaisseau, tout neuf, qui de l'onde s'empare,
Et chasse brusquement de tous côtés la mer,
Comme la charrue ouvre un sillon de son fer,
La troupe des joûteurs sort de cette rencontre,
Et, fendant la cohue, à tous les yeux, se montre.

Hourrah! Un cri puissant, comme d'un même sein
S'élève jusqu'aux cieux de cet immense essaim.
Vers la rivière, alors, s'avance le cortège,
En habits graçieux, aussi blancs que la neige,
Précédé de musique et d'un tambour major
En veste chamarrée, éblouissante d'or.
Glorieux des rubans que lui donna sa dame,
Chaque jouvenceau marche, en brandissant sa rame,
Rame de la parade et non pas du travail.
Comme de vieux béliers au milieu du bercail,
Vont deux hommes plus mûrs, ayant, blancs patriarches,
Moins de cheveux qu'ils n'ont passé de ponts et d'arches.
Et qui, d'un vote fait par tous avec le cœur,
De porter chaque lance ont obtenu l'honneur.
En attendant qu'à l'eau le cortège se plonge,
D'un pas majestueux sur les quais il s'allonge
Et gagne sur le fleuve un bateau pavoisé,
Théâtre couvert d'yeux, flottant, improvisé,
Qui descendait hier du charbon à Valence

Et dont on a caché les flancs noirs, par décence.
Une table est dressée en un coin du bateau
Et chacun des joûteurs boit, en l'honneur de l'eau,
Une coupe de vin, comme aux vieux sacrifices
Et la bande, aussitôt, passe à ses exercices.
La voix de l'honneur parle et chaque marinier,
Tandis que la musique entonne un chant guerrier,
D'un geste gracieux quittant la grande barque
Se prépare à la lutte et dans son camp s'embarque.
Les deux camps opposés, ce sont deux batelets,
Dont les bords sont partout garnis de bourrelets,
Dont le dehors est peint de couleur différente
L'un en bleu d'outremer, l'autre en rouge amaranthe;
Cette loi de vertu brille à chaque côté,
En blanc : « *Fais ton devoir!... Courage et Loyauté!* »
Pour que de tous les quais l'amphithéâtre lise
Quelle est de ce combat l'honorable devise.

Ainsi quand de la lice, autrefois, les hérauts
Abaissaient la barrière et livraient le champ clos,
Le chevalier songeait à l'honneur de ses pères,
L'âme ouverte aux vertus galantes et guerrières,
Se remplissait alors de courage, d'espoir,
En entendant ces mots : « Faites votre devoir ! »

Mais déjà les bateaux s'éloignent de la rive.
Deux lutteurs ont levé la lance inoffensive.
Chaque esquif, manœuvré par le court aviron,
Fond, semblable au coursier qu'à piqué l'éperon,
Sur le bateau rival ; et la forêt humaine
Tient, comme un bois qui dort, en suspens son haleine.
On ne voit, on n'entend que les vingt matelots
Du bateau bleu, dn rouge, avançant sur les flots.
Soudain, les vingt rameurs tous à la fois se couchent.
Les lances, en ployant, sur les boucliers touchent

Et l'un des champions, dans le choc enlevé,
En tombant disparait sous l'humide pavé.

Le bruit des instruments, une clameur immense,
Remplissant l'air, alors succèdent au silence,
Et, pour laver sa honte, en revenant sur l'eau
Le vaincu savamment regagne son bateau.

Mais de l'absent un autre a déjà pris la place.
Pour la seconde fois, en traversant l'espace,
Les rouges et les bleus se rencontrent de front ;
Pour vaincre de nouveau, pour venger leur affront.
Sur chaque bouclier la lance encor s'engage
De part et d'autre avec un égal avantage.
Les lutteurs sont campés sur leurs jarrets nerveux ;
On dirait qu'en dépit d'un élan vigoureux
Ils feront reculer les bateaux en leur route,
Et la foule muette, en tressaille de doute.
Pourtant, l'un des joûteurs, sur sa base ébranlé,
Un moment indécis. à genoux, a roulé.
L'autre, qui tient déjà sa victoire, l'achève ;
En pesant sur la lance à moitié le relève
Et, d'un bond imprévu le poussant devant lui,
L'envoie au fond de l'eau reprendre son appui.

Le peuple bat des mains après chaque déroute,
Après chaque victoire, et l'on poursuit la joûte !
Chacun à réparer bientôt compte un échec
Et dans les deux bateaux personne n'est plus sec.
Non, pourtant, je me trompe : il est dans une barque
Un joûteur tout puissant qu'à l'égal d'un monarque
La troupe entière craint et révère à la fois,
Tout en l'aimant, ce qui n'arrive guère aux rois.
Quand il lutte, il se tient cambré, ferme, immobile ;
Il ne peut l'ébranler : c'est un roc, une pile,

Et, bien qu'en son pays il ait toujours vécu,
On ne raconte pas qu'il ait été vaincu.
D'ordinaire, il s'abstient, tant il a d'avantage.
Pourtant, la foule ayant demandé, du rivage,
A revoir les exploits de ses membres d'acier,
Il se rend à la fin, il ceint le bouclier
Et d'un poing exercé met en arrêt la lance.
Tout le monde applaudit, puis fait un grand silence.
Le premier champion qui l'ose rencontrer
A beau se bien tenir, se fendre et se cambrer,
Le joûteur invaincu, d'une seule secousse
L'enlevant sur ses pieds dans le vide le pousse.
Le second, par un coup aussi prompt que l'éclair,
Est emporté d'emblée et soulevé dans l'air.
On voit se succéder ces impossibles luttes,
Et toutes entrainant de plaisantes culbutes
De la foule en délire éveillent les clameurs.
Cet Athlète a vaincu la moitié des rameurs ;
Mais, au lieu de pousser sa banale victoire,
Il veut frapper un coup plus digne de sa gloire :
— Qu'on me mène, dit-il, contre le grand bateau !
Et les dix avirons se replongent dans l'eau.

Il va, le peuple tremble : à moins d'un vrai prodige,
Le joûteur triomphant va perdre son prestige.
Contre la grande barque on arrive de front,
La lance, en un clin d'œil, touche, plie et se rompt,
Tandis que le joûteur, ferme encor sur sa base,
Peut à peine porter la gloire qui l'écrase.
Chaque batelet rentre ; et ce coup merveilleux,
Pour un instant du moins, a terminé les jeux.

Lorsque, dormant à l'ombre et sur la terre nue,
Un serpent sent sur lui la lumière venue,
Il s'agite, soudain, sous l'importun soleil

Et de bonds inquiets signale son réveil.
Ainsi, le peuple alors se lève, se démène
Et roule les anneaux de son immense chaîne
Les yeux inoccupés errent de toutes parts,
Cherchant d'autres objets dignes de leurs regards.
Les voix, qui se taisaient, se réveillent ensemble,
Et de ce large essaim que le plaisir rassemble
Sort le bourdonnement de dix mille entretiens.
Par leurs bruyants appels quelques joyeux vauriens
Qui dans le peuple épais se glissent et se cachent
De ce fond monotone à grand bruit se détachent ;
Sur l'ensemble confus montent parfois leurs cris,
Comme les baliveaux dominent les taillis.
Le commerce, aux gamins donnant la répartie,
Dans ce libre concert fait aussi sa partie.
Avec son tablier, le marchand de coco,
Apportant sa boisson au bord même de l'eau,
De sa fade tisane annonce les délices
Et fait taire celui qui vend le pain d'épices ;
Car son petit clocher possède un carillon,
Et dans l'épaisse foule en traçant son sillon,
En faisant à pas lents sa lucrative course,
L'échanson préféré de la petite bourse
Exalte, aux tintements d'un grelot argentin,
Son onde inoffensive et fraîche. . du matin.

Justement de la nuit s'approche la journée.
Le soleil déjà pense à finir sa tournée
Et, cessant de darder sur la foule en émoi,
Il va prendre à revers le mont de Sainte-Foy,
Les balmes de Choulans, le clocher de Fourvière
Et jeter leur profil en bas, sur la rivière.

La troupe des joûteurs par un coup de tambour
[illegible] qu'on poursuit les spectacles du jour.

Chacun lève les yeux à ce bruit, et remarque
Un long mât, qui, partant de la plus grande barque,
Occupe maintenant le milieu du bassin.
Sur ce bois incliné, que l'on vient à dessein
D'oindre avec du savon, afin que le pied glisse,
Dans cet étroit chemin, remuant, rond et lisse,
Déjà l'un des joûteurs s'avance à petits pas.
Il marche, en étendant des deux côtés les bras,
Cherchant dans l'air l'appui que le sol lui refuse ;
Mais il n'y trouve rien, et la foule s'amuse
A lui voir faire un pas, en suspens, hésiter,
Glisser, se retenir, puis enfin s'arrêter.
Ses yeux autour de lui vont mesurant l'espace,
Regardant l'eau, les gens, semblant demander grâce ;
Mais chez les spectatenrs, qu'irritent ces délais,
Il entend s'élever des cris et des sifflets.
Aussitôt, saluant la foule qui le hue,
Le malheureux se baisse et repart, l'âme émue,
Les bras en balancier, sans trouver un appui
Dans ce peuple railleur qui tourne autour de lui.
Ses pieds sont encor sûrs et sa tête est absente.
Il sent de toutes parts la foule impatiente,
Qui semble détourner ses pas tremblants du prix.
Devenu maladroit, et perdant ses esprits,
Il ne surveille plus sa marche irrégulière
Et tombe enfin dans l'eau, la tête la première.

Un autre, sur le mât déjà s'aventurant,
Suit une autre méthode et s'avance en courant.
Avant qu'on ait bien pu juger de sa manière,
Il a presque touché le bout de la carrière,
Où pend à son cordon le gobelet d'argent ;
Mais il tombe et son pas va finir en nageant.

Alors, on voit venir en cette route étroite

Un athlète nouveau, que le fleuve convoite,
Un homme déjà mûr, qui va d'un pas prudent
Et fait un vrai contraste avec le précédent.
La multitude rit et l'attend avec joie,
Car le mât tout entier sous sa pesanteur ploie,
Tant il est ventru, large, épais, rond, court et gras :
Un craquement se fait à chacun de ses pas ;
Devant lui son gros ventre à tout moment chancelle
Et sur son rouge nez une sueur ruisselle,
Si grande, qu'on le croit déjà sorti de l'eau.
Il y rentre avant peu : d'un si pesant fardeau
Le long mât qui fléchit bientôt se débarrasse
Et semble avec plaisir le lancer dans l'espace.

Lorsque les bûcherons ont longtemps ébranché
Un chêne séculaire au bord du Doubs penché,
Ils poussent sur le flanc son écrasante masse,
Qui roule, bondit, va, se faisant partout place,
Et, suivant la montagne enfin jusques au bord,
Se plonge avec fracas dans le Doubs bleu, qui dort.
Le gros Silène ainsi roule, tombe, éclabousse
Et vient perdre son poids dans l'eau, qui le repousse !
Aussitôt que cet homme a cèdé le chemin,
Viennent deux jeunes gens se tenant par la main,
Sans doute deux amis qui dans la même bourse
Comptent mettre le prix de cette double course.
Ils avancent ensemble, allant d'un même pas,
Se soutenant l'un l'autre en étendant les bras.
Comme leurs membres sont plus fermes par l'étreinte,
De même leurs deux cœurs bannissent toute crainte,
Se sentant appuyés des vœux d'un cœur ami.
Le peuple, dès l'abord s'indignant à demi,
Car la règle du jeu lui semblait violée,
Avec des cris malins les condamnait d'emblée,
Et quelques vieillards seuls d'un cœur moins inhumain
Accueillaient ces enfants se tenant par la main ;

Puis, chacun fut séduit par leur douce figure.
Et ce fut au milieu d'un bienveillant murmure
Qu'on les vit avancer en ce commun début.

Bientôt leurs pieds prudents les menaient près du but
Et déjà le premier se préparait à prendre
La coupe dans sa main qu'il n'avait plus qu'à tendre,
Quand, soudain, le second sur le mât tombe assis :
« Lâche-moi, criait-il à l'autre; prends le prix ! »
Et dans le même vœu la foule se rassemble :
« Laisse-le ! Prends-le prix?—Nous le prendrons ensemble
Puisque nous sommes deux ! » répond le brave enfant,
Qui craint de se montrer ingrat en triomphant.
Se tournant, à ces mots, dans le chemin qui ploie,
Il étreint son ami, le soulève avec joie;
Mais ce beau dévoûment est fatal à tous deux :
Le lutteur faible perd le lutteur généreux;
Ensemble, pas à pas, montés jusqu'à la cîme,
Ils tombent en paquet dans le mouvant abîme.

Compagnons d'amitié, de jeux et de vertus,
Ainsi firent jadis Euryale et Nisus.
Après avoir longtemps massacré sans scrupules
Les guerriers endormis dans le camp des Rutules,
Près de toucher un prix chèrement acheté,
Nisus voit tout à coup Euryale arrêté.
Sa douleur aussitôt dans sa rage s'exhale :
Ce n'est pas triompher — vaincre sans Euryale.
Le sort de son ami doit être aussi son sort ;
Ne pouvant le sauver, il partage sa mort.
Dans leur échec touchant le peuple de la ville
Applaudit ces héros sans connaître Virgile,
Et plus d'un beau regard se voile alors de pleurs
Qui n'avaient pas encor coulé pour les vainqueurs.

A peine, cependant, ils sont tombés ensemble,

Et la troupe envahit le mât, qui toujours tremble.
Les jouteurs ne voient là que deux rivaux de moins
Et de leurs lents progrès impatients témoins,
Ils brûlent de remplir le chemin laissé vide.
L'un des chefs, contenant la bande trop avide,
Force les champions à passer tour à tour.
Alors, sur un signal que donne le tambour
Dès qu'un des prétendants tombe dans la rivière,
Vingt lutteurs en bon ordre abordent la carrière.

L'un, dès le premier pas, d'un pied mal affermi
Glisse dans le chemin, se relève à demi,
Puis, tandis qu'il s'efforce à reprendre sa place,
Fait encore un faux pas et tombe dans l'espace ;
L'autre, qui marche assis et qui s'aide des mains,
Sans doute importuné par les cris des gamins,
D'un facile succès faisant le sacrifice,
Rend d'un saut volontaire hommage à la justice.
Un autre vers le prix près d'arriver à point,
Naufragé vers le port, se retient par le poing ;
Suspendu sous le mât qu'il étreint avec force
De ses membres raidis cherche à pousser le torse,
Et, grimpant à l'envers, semblable à l'écureuil,
D'un air d'espoir encor sur le prix garde l'œil,
Maudit ce mal humain qu'on nomme la distance,
Se trémousse à grand peine et par degrés s'avance,
Jusqu'au moment enfin où, ses jarrets croisés
Ne pouvant soutenir ses membres épuisés,
Il tombe sur les reins, à grand fracas dans l'onde.
Tout le corps des joutenrs ainsi passe à la ronde,
Et même les vaincus sur le mât encor sec
Arrivent, ruisselants, pour venger leur échec.
Leurs pieds, tout imprégnés après un bain propice,
Triomphent lentement de l'obstacle qui glisse ;
t contre le savon assurant leur salut,
s mènent par degrés toujours plus près du but.

Enfin, comme il n'est pas de danger invincible,
Comme on a retranché du français l'*impossible*,
Comme notre génie, actif, entreprenant,
S'il échoue une fois triomphe en revenant,
Comme nos grenadiers ont sur ses grandes routes
De l'Europe honteuse enlevé les redoutes,
Comme nos fantassins ont pris Sébastopol,
Comme c'est la vertu puisée en notre sol
Qui nous fait en riant affronter les obstacles
Et par le seul courage opérer des miracles,
Un garçon se trouva, qui ne tomba dans l'eau
Qu'après avoir au mât arraché le drapeau
Mis pour servir de but auprès de la timbale.
Tandis que le cornet, la caisse et la cymbale,
De leurs éclats soudain saluaient le vainqueur,
L'homme disparaissait, comme on vit le *Vengeur*
Plonger à Trafalgar, avec toute une armée
Couverte d'eau, de sang, de gloire et de fumée.

C'est ainsi que les jeux vers le soir prennent fin.
Le peuple se retire alors, tel qu'un essaim
Dont le maître viendrait d'enlever la demeure,
Et son bourdonnement dure encor plus d'une heure.

LES

SOUCIS DE CHARLEMAGNE

PAR

M. AIMÉ VINGTRINIER.

On dit que la colère gagne
Le vieux empereur d'Occident.
Il n'est pas content, Charlemagne,
Il n'est pas content.

Pourtant les filles de la Gaule
Sont là, debout, vers le dolmen,
Un lourd bouclier sur l'épaule,
Une large épée à la main.

Fières beautés, brunes ou blondes,
Dans leur avenir ayant foi,
Reines des monts, reines des ondes,
Elles font leur cour au vieux roi.

C'est la Gascogne et la Provence
Chantant les vers du troubadour ;
C'est la Navarre qui s'élance
Des sommets d'où s'enfuit l'Adour.

Sur son coursier de Numidie,
La main crispée et les bras nus,
C'est la mauritane Algérie
Venant de déserts inconnus.

C'est la Corse ardente et sauvage,
La Bourgogne au sang généreux,
La Picardie au blond visage
Et la Bretagne aux longs cheveux.

L'aventureuse Normandie
Dont les vaisseaux fendent la mer ;
La Lorraine, à pose hardie,
Au large flanc couvert de fer.

Tenant les clés de l'Italie,
C'est la Savoie au front altier ;
C'est la Touraine si jolie,
La fière Alsace au cri guerrier.

Et voici l'Auvergne indomptée,
Au sein vierge, au rustique char,
Et qui ne fut jamais comptée
Parmi les captifs de César.

C'est la Champagne aux grands domaines
Du pied foulant les blancs raisins,
Et brisant, dans les bois de chênes,
Le choc guerrier de ses voisins.

Mais,.... au nord, la Gaule est ouverte,
La Flandre a changé de pavois,
Et, là bas, dans la plaine verte,
Le Rhin n'est plus fleuve gaulois....

Aussi, la colère le gagne
Le vieux empereur d'Occident ;
Il n'est pas content, Charlemagne,
Il n'est pas content !

21 octobre 1865.

TABLE DES MATIÈRES.

Bureau (1864). — Bureau (1865). — Comité de publication..... I
Membres honoraires II
Membres titulaires..... II
Membres correspondants V
Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année académique 1863-1864 XI
Comptes-rendus des séances de la Société, année 1865..... XXXVII
Listes des publications envoyées à la Société pendant l'année 1865. LXIII
Le domaine ordinaire de Lyonnais au commencement du XVIe siècle, ou notice analytique des comptes domaniaux pendant les années 1523 à 1526, par V. de Valous 1
Archéologie romaine, par M. Paul Saint-Olive..... 33
Notice sur Hippolyte d'Este, cardinal-archevêque de Lyon, par A. Pericaud l'aîné 41
Recherches historiques et philologiques sur les girouettes chez les anciens et les modernes, par M. C. Émile Perret de la Menue, architecte..... 69
La bataille de Métrieux. Épisode de la guerre de religion dans le Lyonnais, par M. A. Vachez..... 98